

LA VIE
DE S. NORBERT.
ARCHEVÊQUE DE MAGDEBOURG,
& Fondateur de l'Ordre des Chanoines Prémontrez.

Avec des Notes pour l'éclaircissement de son Histoire, & de celle du douziéme siécle.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur & Marchand Libraire.

M. D. C. C. IV.



A SON ALTESSE ROYALE
MONSEIGNEUR
LE DUC DE LORRAINE
ET DE BAR, ROY DE JERUSALEM, &c.



ONSEIGNEUR,

Je presente à Vôtre Altesse Royale, *la Vie d'un Saint Fondateur d'Ordre & d'un Illustre*

* *Ar-*

Archevêque, que les Souverains Pontifes ont employé dans les plus délicates conjonctures de l'Eglise, que les Princes ont consulté dans les importantes affaires de leur salut & de leur Etat, que les Empereurs ont honoré de leur amitié & de leur confidence.

La grace qui l'enleva du milieu de la Cour, & des grandeurs du siécle, en fit le modéle, & tout ensemble le heros de la pénitence. La Religion trouva dans sa personne un vengeur de la pureté de ses dogmes & de sa discipline. L'Eglise l'opposa avec succez aux efforts des Schismatiques. Il confondit l'orguëil de l'hérésie dans les Pays-Bas. Il éclaira l'Allemagne & la France par ses prédications, & reforma la Saxe par la sagesse de ses Ordonnances.

Ce sont là, MONSEIGNEUR, les brillantes actions que VÔTRE ALTESSE ROYALE *remarquera dans cette Histoire, & Elle les remarquera avec d'autant plus de plaisir, que le Saint qui en est le principe & le sujet, est sorti de la Maison Royale de Lorraine. Le sang qui Vous est commun avec Saint Norbert, doit Vous rendre ses intérêts communs, & j'ai lieu d'esperer que son Histoire ne Vous sera pas désagréable.*

Ces considérations, MONSEIGNEUR, m'ont obligé de la dédier à VÔTRE ALTESSE ROYALE. *S'il est heureux pour moi en travaillant à la gloire de mon Patriarche, d'avoir travaillé dans un même Ouvrage,*

vrage, pour celle de mon Prince, il n'est pas moins avantageux pour Saint Norbert, de voir aujourd'hui publier ses vertus sous la protection d'un Souverain, & d'un Parent, qui les retrace par sa conduite.

Nous admirons en effet en Vous, MONSEIGNEUR, malgré l'opposition qu'il y a, ou qu'il paroît y avoir entre la vie d'un Archevêque, & les devoirs d'un Prince, les plus vives expressions des vertus de Saint Norbert. Nous admirons cette superiorité d'ame, qui Vous fait envisager avec tranquilité des évenemens sinistres, capables d'abattre ou d'ébranler les courages les plus héroïques. Nous admirons la délicatesse de Vôtre Religion, qui Vous fait appeller tant de fois des Edits de Vôtre Conseil, au tribunal de Vôtre conscience; Cette tendre charité, qui donne lieu à Vos sujets de douter s'ils vivent sous les loix d'un Prince qui les gouverne, ou s'ils sont eux-mêmes autant de Princes qui vivent sous l'autorité d'un Pere qui les protege; Cette pieté constante, qui sert à Vous distinguer parmi les fidéles dans nos Eglises, autant que le sceptre Vous distingue des Courtisans, dans Vôtre Palais. Ce sont là, MONSEIGNEUR, les vertus qui accompagnent Vôtre Régne, & qui Vous font régner sur le cœur de Vos peuples.

Tot Roma Reges videbantur quot Cives.

Il y a des Princes dont la flaterie seule peut faire un portrait Chrétien. Les passions couronnées du diadéme, trouvent des Panégiristes idolâtres. Quelque trait de vertu qu'ils decouvrent à travers mille desordres, fait souvent

vent tout le merite des Héros qu'ils canonisent ; mais à Votre égard, MONSEIGNEUR, l'adulation & l'artifice sont inutiles. Par quelque endroit que l'on considère VÔTRE ALTESSE ROYALE, *on y apperçoit un héroisme sans orgueïl, une politique judicieuse, sans duplicité, un attachement à Dieu, à l'épreuve des ardeurs de l'âge, & de la corruption du siécle, une pieté solide, au milieu des dissipations de la Cour, & des soins de Vos Etats.*

Les Etrangers que Vôtre réputation, ou la nécessité de leurs affaires attirent à Vôtre Cour, reconnoissent aussi bien que nous VÔTRE ALTESSE ROYALE *à ces caractéres, & quoi que la Majesté des Empereurs & des plus puissans Monarques de l'Europe qui brille sur Vôtre front, leur apprenne que Vous êtes le Souverain dont ils viennent ou implorer la justice, ou admirer la prudence, ils sçavent encore mieux Vous demêler par le rejaillissement de Vos vertus, que par l'éclat de Vôtre gloire.*

Hic ergo jure optimo Imperator vocabitur, qui animum suum omnibus virtutum coloribus ac lineamentis, ad cœlestis imperii similitudinem effinxit. Euseb orat. Constantini.

C'est à ces augustes marques que les plus grands Empereurs se faisoient connoître, & c'est en les voyant réluire en Vous, MONSEIGNEUR, que nous disons sans cesse, que si le trône que Vous possedez ne Vous étoit pas acquis par le droit de la succession, il devroit Vous appartenir par les droits de la vertu.

Je ne suis ici, MONSEIGNEUR, que l'inter-

l'interprête des Sujets de VÔTRE ALTESSE ROYALE, *& l'éco de nos voisins, qui nous félicitent à tout moment, & qui peut-être regardent avec quelque jalousie le bonheur que nous goutons sous la douceur de Vôtre Empire. Fasse le Ciel que la durée réponde à nos vœux, afin que le Prince qui vient de naître, ait le loisir d'apprendre l'art de regner, en étudiant la maniere & les principes de Vôtre Regne.*

Il n'aura, MONSEIGNEUR, qu'à Vous consulter & à Vous suivre. Vôtre exemple lui servira d'instruction, & Vôtre conduite vaudra mieux, que tous les preceptes de la politique. Il se convainquera sans peine à la vûë de Vos bontez, de Vôtre clemence, de Vôtre zéle, de Vôtre modération; qu'un Prince est indigne de gouverner, s'il n'est autant élevé au dessus de ses peuples par la sublimité de ses vertus, que par l'éminence de son Trône; Que toute la félicité d'un Souverain, est de rendre ses sujets heureux, & qu'il ne peut leur procurer de bonheur qu'en soulageant leurs miséres par ses largesses, en reprimant les abus par sa puissance, en s'instruisant de ses obligations par son étude, & en ne partageant ses soins & son autorité qu'avec des Ministres sages, éclairez & incorruptibles.

Imperium nemini convenit, quiquibus imperat melior non sit. Cyrus apud Plutarch.

Ego nullam majorem crediderim esse Principum fœlicitatem, quàm fecisse fœlicem, & intercessisse inopiæ & fortunam vicisse & dedisse homini novum fatum. Pacat. in Panegir. Theodos. Imper.

Ut civitas bene regatur, aut Philosophos regnare oportet, aut Reges philosophari. Plato de Republ.

Mais je m'aperçois, MONSEIGNEUR, que mon zéle me fait passer au delà des bornes d'une Epître; je m'arrête donc, & supplie VÔTRE ALTESSE ROYALE, *de recevoir cette*

Hi-

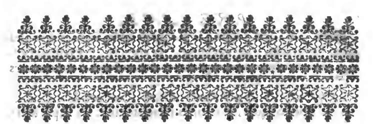
Histoire comme un tribut, dont je m'acquite, & comme une preuve de la passion, du dévoüement & du respect profond avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE ALTESSE ROYALE,

Le trés-humble, trés-fidéle, & trés-obéïssant Serviteur & Sujet,

F. LOÜIS CHARLES HUGO,
Chanoine Prémontré de la Reforme.



PRE'FACE.



'Histoire du douziéme siécle est remplie d'évenemens considerables. On y voit l'Empire & le Sacerdoce divisez, le Saint Siege troublé par des Schismes opiniâtres, les Papes en guerre avec les Empereurs, la foi combattuë par des hérésies monstruëuses, la sainteté de nos Sacremens profanée par des Ministres sacrileges, les immunités Ecclesiastiques attaquées par des Princes ambitieux ; Mais on voit aussi à travers ces afreux nuages paroître d'intrepides défenseurs de l'Eglise, qui s'interressent à sa gloire, des hommes éclairés qui dissipent les ténébres de l'hérésie, des Evêques pleins de zéle, qui reparent les ruines de la discipline, des Conciles nombreux qui s'opposent aux entreprises des puissances temporelles, des Saints qui se liguent pour le rétablissement des Pontifes légitimes. De sorte que dans le même tems que l'enfer armoit des Empereurs contre l'Eglise, des Antipapes contre le souverain Sacerdoce, Abaëllard, Tanchelme, Henri de Toulouse, Pierre de Bruis, Gilbert de la Porrée, & les Hérétiques de Cologne contre la foi, la Providence qui a toûjours le yeux ouverts sur les besoins de son troupeau, suscitoit des hommes selon son cœur, qu'il remplissoit de sagesse & de courage, pour affermir l'Eglise chancellante, venger la foi opprimée, & maintenir les immunités Ecclesiastiques violées dans ses droits les plus sacrez.

Le Saint dont j'entreprens d'écrire la vie, fut un de ces

 Heros

Heros que Dieu donna à la Religion au milieu des troubles qui l'agiterent. Sa naiſſance, ſes emplois, ſes talents l'engagerent de bonne-heure dans les affaires les plus importantes du douziéme ſiécle. Il ſuivit la Cour des Princes & des Empereurs dés ſes premieres années. Il eut pendant ſes miſſions Apoſtoliques, d'étroites rélations avec les Papes & les Evêques. Il aſſiſta à pluſieurs Conciles, il combattit les héréſies, réforma les mœurs du Clergé, pacifia les Schiſmes, préſida aux Conſeils de l'Empereur Lothaire deuxiéme dont il fut le Chancelier & le confident. Sa ſcience égale à ſa ſainteté, le fit admirer comme le modele des Evêques de ſon tems, & l'oracle des docteurs de ſon ſiécle. C'eſt le témoignage que les Hiſtoriens ont rendu à Saint Norbert Fondateur de l'Ordre de Prémontré, Archevêque de Magdebourg, & Primat de Germanie. (*a*) Gautier Evêque de Maguelone l'appelle un homme incomparable dans la prédication, ſçavant dans les ſaintes écritures, recommendable par l'éclat de ſes vertus. (*b*) Guibert Abbé de Nogent qui

(a) *Sit Dominus Norbertus religioſus & ſanctus, ſit multis & diverſis virtutibus pollens, ſit in prædicatione præcipuus, ſit in divinis ſcripturis exercitatus &c. Bibl. PP. T. 26. p. 293.*

(b) *Amantiſſimo Patri & Venerabili Domino, univerſa charitatis affectione colendo, totius ſanctæ interioritatis vero cultori ac veræ diſcretionis magiſtro Norberto. p. 182. Tibi ergo Reverende Pater.... qui infinitas ſcientiæ copias cunctis ſine livore communicas, totius ſummam corrigendæ noſtræ orationis imponimus. p. 224. Nec enim te improvidè elegimus hujus noſtræ ſupellectilis appretiatorem, immo vigilantiſſimum diſcuſſorem, cui prorſus inſolitum ſcio, ſine omnimodâ æquitatis intuitu, cenſoria quempiam jaculari ſententia..... Non abſurdè inquam tuis præſens opuſculum diſquiſitionibus appuliſſe decreverim, præſertim cum indubitanter agnoverim, neminem ſuper interioris hominis ſtatu, in cunctis, nobis contiguis regionibus majorem diſcretionis obtinuiſſe vim. Nec id injuria. Quid enim ſpi-*

qui joüit pendant quelques années de la conversation de Saint Norbert, parle de lui comme du premier homme de la France pour sa pénétration, & pour son intelligence dans les voyes de la vie interieure, dans les Misteres de la Religion, & dans la profondeur des divines écritures. (*c*) Saint Bernard le nommoit par excellence l'organe du Saint Esprit & le Canal céleste par lequel Dieu expliquoit ses volontés aux hommes. (*d*) Anselme Evêque d'Havelberg le propose comme un Saint, fameux par les progrez de son Apostolat, illustre par ses vertus, l'objet des delices & de l'admiration des hommes. (*e*) Herman, dit, que depuis les Apôtres, il

spirituale nescias, cum in hujus examinatione te indesinenter exerceas. In his tractatibus noctem diei continuas; in hujus contemplationis radio totius interni habitûs delectatione conspiras..... Ad te igitur qui spiritualiter cuncta examinas & à nemine judicaris, securus intendo, quia ad liquidum universa, & his majora, non penetrare non poteris, cùm nihil sit aliud quam divinum & spirituale quod vivis. Tropol. l. 5. p. 263.

(c) *Quod à me de Domino Norberto sciscitamini, si videlicet iturus sit Jerosolymam, ego nescio. Nam cum ante hos paucos dies ejus faciem videre, & de cælesti fistula, ore videlicet ipsius plurima haurire meruerim, hoc tamen ab ipso non audivi. Bernard. Epist. 56. Habetis autem Dominum Norbertum, quem melius præsentem præsens, de talibus interrogare potestis; nam tanto vir ille in divinis aperiendis misteriis, nobis promptior, quanto & Deo propior esse cognoscitur. Idem Epist. 8. ad Brunon. Episc. Colon.*

(d) *Norbertus suis temporibus in religione clarissimus, & famosissimus, diversas Provincias prædicando peragravit.... qui etiam tantam gratiam habuit coram Deo & hominibus, ut verè se beatos dicerent qui illi adherere possent. Anselm. Havelb. Coævus S. Norberto scriptor l. 1. Dialog. T. 13. Spicil. p. 111.*

(e) *Nullius post Apostolos conversationem, testantur in Sancta Ecclesia, tantum fructum, in tam brevi spatio temporis fecisse*

il n'y a personne qui se soit plus signalé dans l'Eglise, par le nombre de ses conquêtes, & dont la réputation se soit répanduë avec plus de rapidité par tout le monde. (*f*) Laurent de Liege & le Moine Jean, continuateur de Berthaire, ajoûtent qu'il étoit un grand homme dans l'Eglise, le Prophête prédit dans l'Apocalipse, l'olive de la clemence Divine, le chandelier de la grace, l'Apôtre qui éclairoit le monde par ses prédications & par ses vertus. (*g*) Alberic & Robert Du Mont nous assûrent, qu'il étoit un homme miraculeux, distingué par sa naissance, par ses richesses, par son éloquence, cheri des Souverains Pontifes, consideré des Empereurs, honnoré des Princes, l'appuy du Saint Siege, l'ennemi

fecisse. Herm. l. 3. de Miracul. S. Mar. Laudun. c. 7. p. 547. Cùm jam fama ejus ubique protenderetur, transmissus est ab illo magni nominis comite Campaniæ Theobaldo. ibid. c. 9. p. 549.

(f) *Degenerem & aridam plantationem ferro abscissionis extirpavit (Albero Episcopus Virdunensis) & novellam Clericorum Monastici Ordinis ibi inseruit, quos Norbertus, Vir magnus in Ecclesia de Professoribus sui Ordinis delegaverat ei. Laurent. Leodiens. T. 12. Spicil. p. 316. Norbertus Parthenopolitanæ Ecclesiæ Archipresul, tanquam Propheta in Apocalipsi prænuntiatus in finem mundi, velut oliva clementiæ cælestis, & candalabrum gratiæ, verbo fidei mundum irrigavit. Joan. Monach. Manuscr. In Abbatia Sancti Pauli Virdu.*

(g) *Hoc tempore Norbertus loci & Ordinis Præmonstratensis Fundator, de partibus Lotharingiæ oriundus, genere, divitiis, atque facundia, ipsis etiam summis Pontificibus familiaris, atque notissimus, divino fervore succensus &c. Robert. De Monte ad an. 1116. Norbertus Archiepiscopus vir potens in opere & sermone, multorum Monasteriorum Fundator, & Sanctæ religionis eximius propagator, Innocentii Papæ Catholici æquissimus fautor, Petri verò Schismatici justissimus execrator, cum Imperatore Lothario ab expeditione Italica regressus in civitatem suam .... moritur. Idem ad an. 1134. Ordo Præmonstratensis cæpit hoc tempore, per virum mirabilem.* (h)

l'ennemy déclaré des Antipapes. (*h*) Robert d'Auxerre dit que les Evêques & les autres Prélats du Concile de Reims sous Calixte II. furent charmez de son éloquence, & surpris de l'austerité de sa vie. C'étoit en effet, dit le Cardinal de Vitry (*i*) une trompéte d'Argent qui annonçoit avec majesté les verités Evangeliques, c'étoit un homme juste, un véritable adorateur de Dieu, l'organe du Saint Esprit. C'étoit un soleil(*k*) ajoute la Chronique de Westphalie, qui éclairoit l'Eglise de ses lumieres, un Heros de la pénitence, qui la per-

(h) *Concilio celebrato (tempore Calixti) vir Dei Norbertus, ut erat nudis pedibus, affuit, ubi ab Episcopis & Abbatibus qui convenerant cum gaudio susceptus est, admirantibus cunctis super excellentia verborum prædicationis & responsis ejus, & super asperitate assumptæ pœnitentiæ, & vitæ duritate, de qua cum rogaretur à plurimis sibi paululum relaxari, nullatenus acquievit. Autoritatis verò Apostolicæ litteras acceptas à Papa Gelasio renovari sibi petiit à Callixto, quod ille benignè annuit. Robert. Altissiod. ad ann. 1119.*

(i) *Quidam verò vir Justus & timoratus, verus Dei cultor, & permanens in innocentia sua, dictus Norbertns, cum prædicatione sua, velut cœlestis fistula, & tuba argentea multos docuisset, & ad Dominum convertens ad frugem melioris vitæ divinitus inspiratos incitasset, tandem in loco qui Præmonstratum dicitur, ad opus sui, & discipulorum suorum paaificum constituit habitaculum. Jacob. de Vitriaco hist. occid. c. 22.*

(k) *Illis diebus apparuit in Westphaliæ partibus eximium quoddam jubar Ecclesiæ, memorabilis ille Dei præco Norbertus, Vir nimirum prædulcis eloquentiæ, summæ continentiæ, Informator ac Propagator Religionis Canonicæ, servorum Christi aggregator, Cœnobiorum non paucorum Fundator, tam habitu quàm voce strenuissimus veræ pœnitentiæ Prædicator, ac per omnia illius propheticæ jussionis executor, parate viam Domini, rectas facite in solitudine semitas Dei nostri. Chron. Cappenberg. cap. 1.*

a 3 Ad

persuadoit par la force de ses exemples, & les charmes de ses discours. C'étoit un homme, continuë l'Abbé Tritheme, (*l*) d'une sainteté éminente, c'étoit un Prédicateur celebre, dont le nom & les merites rétentissoient par tout l'univers. C'étoit enfin un homme, dit Baronius (*m*) établi de Dieu comme un flambeau ardant & luisant dans l'Eglise.

Ces grands Eloges que les Ecrivains de tous les siecles, ont consacré à la gloire de Saint Norbert, nous donnent une haute idée de sa pieté, de sa sagesse, de son zéle, & l'on se sent porté à croire qu'un Saint de ce caractere, dans un tems d'erreur & de confusion, a fait pour la cause de la foi & de la discipline, tout ce que l'on pouvoit attendre d'un homme qui joignoit une grande doctrine, à une plus grande vertu.

Néanmoins, il faut avoüer que l'histoire de sa vie composée par le B. Hugue & par les compagnons de son apostolat, ne remplit pas l'attente qu'on a conçuë, l'ors qu'on a lû avec attention les loüanges que des Historiens étrangers ont

(l) *Ad Ecclesiam Magdeburgensem ordinatus est Episcopus Norbertus Ordinis Præmonstratensis primus Fundator, vir miræ sanctitatis, & egregius Prædicator.... .. Casu adfuit iste Norbertus, vir scientia & sanctitate in toto notissimus orbe. Trithem. Chron. Hirsaug. ad annum* 1127.

(m) *Hoc anno decernitur ab Honorio Papa legatus in Germania Gerardus Cardinalis, qui postea fuit Lucius Papa, qui inter alia ab eo præclarè gesta, ubi illuc perveniens invenisset vacare Ecclesiam Parthenopolitanam, sive Magdeburgensem, curavit ut in ea eligeretur Episcopus Sanctus Norbertus Præmonstratensium Ordinis Institutor, qui hoc tempore erat à Domino revera constitutus accensa lucerna, ardens & lucens in Ecclesia. Baron. ad an. 1127. Porro laudatissimus sæculi hujus, sanctitatis & eloquentiæ nomine, vir fuit prædicatus (Norbertus) à Sancto Bernardo, Petro Cluniacensi, & aliis hujus temporis Scriptoribus. Idem ad Ann. 1134.*

Im-

ont données à la memoire du saint Patriarche.

Aubert le Myre surpris du silence que les premiers disciples de Saint Norbert ont gardé, sur les principales actions de leur maître, accuse tantôt l'injure des tems qui nous ont envié leurs écrits, tantôt il l'attribuë à leur modestie & a l'humilité de l'ordre, qui avoit appris de son Fondateur pour maxime, qu'il falloit faire de grandes choses, & en écrire peu.

Il est vrai que le premier esprit des enfans de Saint Norbert, étoit de s'appliquer à servir l'Eglise, sans se mettre en peine de faire passer à la posterité le souvenir de leurs actions. Ce principe qui servoit de régle à leur conduite, est le même qu'ils observerent jusques dans la maniere d'écrire la vie de leur saint Patriarche, dont nous ignorerions plusieurs circonstances essentielles, si des Auteurs moins obligez de s'interesser à son honneur, n'avoient pris le soin de les transmettre aux siecles à venir. Peut-être mesme que le B. Hugue & ses Compagnons se seroient dispensez de rediger par écrit une partie de l'histoire du S. Fondateur s'ils avoient pû sans ce secours conserver à leurs Succesleurs une idée racourcie de la sainteté de leur Pere.

C'est là le motif qui leur fit franchir la loi du silence qu'ils seroient imposée, & ce même motif leur fit retrancher de son histoire les endroits qui étoient plus propres à relever sa gloire, qu'à former ses enfans à la pieté. On ne peut imputer à ignorence & à stupidité ces vuides qu'ils ont laissés dans la vie de Saint Norbert. On sçait assez que ses premiers éleves étoient des hommes Apostoliques, des Evesques, ou des personnes dignes de l'Episcopat. Evermode placé dés l'origine de l'Ordre sur le Trône Episcopal de Ratzbourg, Gautier sur celui de Laon, Milon sur celui de Téroüane, Godescalque sur celui d'Arras, Henri sur celui d'Olmutz, Adelbert sur celui de Saltzbourg étoient des hommes qui sçavoient l'art de bien écrire comme celui de parler, & qui ayant vû les progrez du saint Archevêque, étoient capables de representer avec politesse les actions brillantes de sa vie.

La

La modestie qui les rendit sobres sur ses éloges, ne fut pas la seule cause de leur silence, il y eut une seconde raison qui leur persuada ce ménagement. C'étoit, dit l'Auteur, la jalousie de certains esprits obstinez qui ne pouvoient entendre parler des merites de Saint Norbert qu'avec chagrin & qui s'efforçoient de décrier par des Satires, les miracles de son Apostolat. L'historien désignoit sous ces termes envelopez Abaëllard & ses partisans, qui s'étoient impitoyablement déchainez contre le Saint, pour se venger des mauvais Offices qu'il leur avoit rendus, en soulevant les puissances Ecclesiastiques & Civiles contre l'impieté de leurs Dogmes. *(n)*

En effet depuis que Saint Norbert & Saint Bernard se furent ouvertement déclarez contre la doctrine de cet hérétique, depuis que par leur credit, & leurs prédications ils eurent arrêté le torrent de ses erreurs, il conçût une haine implacable contre ces deux puissans Adversaires, il épia les occasions de leur rendre avec usure le chagrin qu'ils lui avoient procuré dans le Concile de Soissons. *(o)*

Il mit en œuvre la raillerie, l'imposture, il attaqua leur genre de vie, il les accusa de présomption & d'enchantement, les Prodiges que ces deux Saints operoient ne furent pas à l'abry de ces traits empoisonnez. Il tourna en ridicule la résurrection de trois morts dont tout Magdebourg avoit été Spectateur, & pour donner à ce miracle constant un air d'incredibilité, il le débitoit en public avec des circonstances bouf-

[n] *Impudenter quantum poterant eum corrodentes, per mundum discurrentes prædicando, non modicè tam Ecclesiasticis quam sæcularibus contemptibilem effecisse. Abaëllard. Epist. 1.*

[o] Il se tint en 1121. Conon Evêque de Preneste & Legat du Saint Siege y présidoit. Abaëllard y fut condamné de jetter ses écrits au feu, & de se retirer dans l'Abbaye de Saint Medard, pour expier dans la prison sa témerité & les erreurs qu'il avoit enseignées sur le mistere de la Trinité, de l'Incarnation, & de la grace.

De

bouffonnes, & il le débitoit avec d'autant plus de hardiesse, que la distance des lieux favorisoit sa calomnie (*p*.)

Afin donc de ne se pas exposer aux déclamations satitiques de cet Ecrivain emporté, les Auteurs de la vie de S. Norbert se renfermerent dans un petit nombre d'évenemens, qu'Abaëllard ne pouvoit contredire sans se décrier, & sans démentir l'évidence même. (*q*.) Il a fallu pour suppléer à ces lacunes, que je consultasse les Historiens du douziéme siecle, & les Annales des Eglises particulieres. Je l'ai fait avec toute l'exactitude dont je suis capable.

Quoique la guerre allumée en Europe, rendit les communications dans les Païs étrangers, fort difficiles, son Altesse Royale de Lorraine a eu la bonté de m'ouvrir un commerce libre en Bohême, en Saxe, en Westphalie, en Autriche, &c. Mon-

(*p*) *De solitudine ad turbas procedentes, sicut de ficto religionis nomine tumebant, ita & simulatione miraculorum, gratia mirabiles videri appetebant ... omitto Eulogias in panibus fractas, & ad infirmos destinatas* (parlant de S. Bernard qui avoit guéri des malades en leur distribuant le pain qu'il avoit béni. *vit. S. Bern. l. 3. c. 5.*) *ad majora veniam, & summa illa miracula de ressuscitandis quoque mortuis inaniter tentata. Quod quidem nuper præsumpsisse Norbertum, & Coapostolum ejus Fursitum* (*Hugonem*) *mirati fuimus & risimus. Abaëll. Ser. de S. Jean Bapt.*

(*q*) *Sed infideles & impii .... quia fœdam & immundam conscientiam gerunt, exosam habentes justitiam, & suspectam veritatem, simplices quosque à via salutis avertere, & suis corruptis & perditis moribus subvertere non desinunt. Propter istorum itaque obstinatam avertendam impudentiam, cùm proposuerim scribere de Præmonstratensibus viris, nostris temporibus, omnis Religionis, & sanctæ vitæ meritis, coram Deo & apud homines approbatis, cogor multa prætermittere, ea duntaxat breviter attingens quæ omnibus nota sunt, neque ipsi ulla improbitate audeant diffiteri. Autor vit. S. Norb. Præf. in vit.*

Monsieur le Baron le Begue premier Secretaire d'Etat & Garde des Seaux de la Couronne, Ministre aussi obligeant qu'il est habile, a donné de la sureté à mes correspondances, avec une honêteté dont je conserverai une reconnoissance éternelle.

Avec ces avantages, j'ai eu le moyen de m'instruire sur plusieurs faits obscurs, de reformer la Chronologie sur des titres authentiques, de tirer des Archives Protestantes des pieces ensevelies dans les ténébres & dans l'oubli. J'ai reçû de differens endroits des Histoires manuscrites de la vie de saint Norbert, les Chartes de plusieurs Abbayes fondées par le Saint. J'esperois pouvoir recuperer par mes recherches ses ouvrages, mais l'incendie de Magdebourg arrivé quelques années après la mort du bienheureux Archevêque, a consumé ces restes pretieux ; à peine put-on sauver quelques titres de ce ravage. Mr. Muller Prevôt de Ste. Marie qui en est dépositaire, m'a fait la grace de me les communiquer avec d'autres éclaircissemens imprimez & manuscrits, que j'ai cité sous le nom de *Memoire de Magdebourg*. Je me suis aussi servi trés-utilement d'un Livre manuscrit de l'Abbaye de Ste. Marie du Pont-à-Mousson, dans lequel j'ai rencontré outre des fragmens considerables de la vie de saint Norbert, les Titres & les Histoires de plusieurs Abbayes. Le venerable Serviteur de Dieu le Pere Servais de Lairüelz, Reformateur & Vicaire general de l'Ordre, fit cette compilation au commencement du dernier siécle pendant le cours de ses visites. Enfin, j'ai profité des decouvertes, & des observations que les Jesuites d'Anvers continuateurs de Bollandus ont faites sur la vie de S. Norbert.

J'avoüe cependant qu'avec tous ces secours, je n'ai pû encore former une histoire complette qui soûrint la dignité de mon sujet, & qui répondit à l'esperance du Lecteur ; mais du moins, j'ose me flatter qu'il n'y en a point eu jusqu'ici de plus remplie ; peut-être se plaindra-t-on que je l'ai trop enfllée en y inserant les fondations des Abbayes ausquelles le Saint a eu part, ou qui ont été bâties de son vivant ; mais il m'a sem-

semblé que je diminuerois sa gloire, si je supprimois les monumens de sa pieté, & les ouvrages de son zéle.

On trouvera aprés chaque Livre des Notes qui expliquent avec plus d'étenduë des points d'Histoire & de discipline, que je ne pouvois traiter amplement dans le corps du texte, sans faire perdre de vûë la vie du S. Fondateur. J'ai inseré des Chartes parmi les Notes. J'ai crû que comme mes remarques seroient tout-à-fait inutiles aux Sçavans, je devois les dedommager par la lecture des titres anciens que l'on recherche aujourd'hui avec ardeur, pour rectifier la Chronologie & débroüiller l'Histoire.

Ces sortes de Piéces, sont, il est vrai, d'une utilité merveilleuse, pour marcher avec assûrance dans les ténebres de l'antiquité. C'est un malheur pour la République des Lettres que l'on ait tant de faux titres, & que l'on ait si peu de Régles certaines pour les convaincre de fausseté. Celles que les Sçavans ont établies pour nous guider dans ce discernement, sont si équivoques, qu'il est souvent dangereux d'en faire l'application. Car de vouloir, par exemple, s'inscrire en faux contre une Bulle anterieure à Leon IX. parce que les années de l'Ere y sont comptées par celles de l'Incarnation, n'est-ce pas décider trop librement, & n'y a-t-il pas de la temerité de fonder un principe géneral, sur une circonstance arbitraire? D'ailleurs quand on voit que les Princes, les Evêques d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Italie &c. depuis Denys le Petit qui fleurissoit à Rome sous l'Empire de Justinien, dattoient souvent leurs Diplomes par les années de l'Incarnation, il est malaisé de se persuader que dans un tems, où les Consulats étoient fort irreguliers, & les autres Epoques peu connuës ou peu communes en Occident, les Papes ayent été les seuls qui ayent observé, sur tout depuis l'Empire de Charlemagne, des manieres de compter differentes de celles qui étoient accreditées dans l'Eglise & dans l'Etat. Si le hazard a voulu que le plus habile de ce siécle dans le genre Diplomatique, n'ait rencontré aucune Bulle anterieure à Leon IX. dattée de l'Incarnation

Germon de veterib. Regum Franc. Diplom. Discept. advers. D. J. Mabill.

 qui

Rei Diplom. p. 378.

qui ne fut fausse, pourquoi nous obligera-t-on de croire que toutes les autres qui ont la même datte, & qui n'ont que ce prétendu vice, sont suspectes de fausseté? Quel interêt avoient les faussaires de changer l'usage d'époquer des anciens, ou plûtôt quel interêt n'avoient-ils pas de le suivre pour donner quelque couleur de verité à l'imposture?

Dissert. de Period. Graeco-Rom. p. 5.

Le P. Pagi à poussé sa Critique encore plus loin, puisque non content de s'être inscrit en faux contre les Bulles anterieures à Leon IX. il veut que toutes celles des Papes ses Successeurs jusqu'à Eugene IV. qui portent la datte de l'Incarnation soient absolument fausses ou vitiées, parce, dit-il, que les Souverains Pontifes ont seulement commencé sous Eugene IV. en 1431. à s'en servir dans leurs expeditions. Cette maxime qu'il avance, sans la prouver, est combattuë par une infinité de titres. L'Ordre de Prémontré en produiroit plus d'un cent en original, dans lesquels la maniere de compter les années par celles de l'Incarnation, est constamment observée. C'est pourquoi j'ay adopté sans scrupule les chartes, ausquelles on ne pouvoit rien reprocher que le défaut chimerique que le P. Pagi leur oppose. J'ay fondé la Chronologie de cette Histoire sur ces documens venerables, & je n'ay pas apprehendé sous leur autorité, de ranger dans un nouvel ordre, des faits qui étoient rapportés avec confusion par les premiers Historiens de Saint Norbert.

J'ay partagé cet ouvrage en cinq Livres, par rapport aux cinq états dans lesquels j'ay envisagé Saint Norbert. Le premier comprend ce qui s'est passé depuis sa naissance, jusqu'à l'établissement de son Ordre. Le Second, ce qu'il a fait depuis la fondation de l'Ordre jusqu'à la destruction de l'hérésie des Tanchelmites. Le Troisiéme, ce qui est arrivé depuis la Confirmation de l'Ordre jusqu'à sa promotion à l'Archevêché de Magdebourg. Le Quatriéme, les actions de sa vie Episcopale. Et le Cinquiéme, l'Histoire de ses miracles, & de la Translation de ses reliques à Prague.

Je prie le lecteur de me pardonnner les fautes & les redites

dites

dires qu'il y remarquera. Je sçais que ce genre d'écrire n'est pas facile, & je conviens de bonne foi, qu'il falloit pour un si noble sujet, un homme qui joignit plus de capacité, à une plus grande politesse. J'ai lieu de me promettre cette indulgence de mes Confreres, qui m'ayant inspiré le dessein d'entreprendre cette Histoire, me sçauront gré de ma docilité, & me feront grace sur ses défauts.

Pour le public, qui n'a eu jusqu'ici entre les mains qu'une Histoire assez informe, composée en 1640. par Monsieur le Camus Evêque du Bellay, il me tiendra compte de mon zéle à lui en fournir une plus exacte, dans laquelle s'il ne rencontre pas cette délicatesse de stile, & cette brillante érudition qui paroissent dans les ouvrages de nôtre siécle, il y trouvera du moins la sincerité d'un Historien fidelle, qui s'est étudié à n'admettre ni traditions suspectes, ni miracles non avertez, ni visions incertaines, & qui s'est fait un devoir de ne rien assurer que sur des documens que l'antiquité a rendu respectables.

Etsi autem nos ejusmodi operi imparet esse non ignoramus, quippe cui est ingenii, eloquentia & eruditionis angusta suppellex, attamen satius fore arbitrati sumus, vel exiliter dicere ea pauca quæ novimus quàm cum servo & desidioso pro retenta domini pecunia in damnationis crimen adduci. Autor. vit. S. Domnoli. Episc. Cenom.

C'est dans cette vûë que j'ay rejettée comme apocrife l'apparition de la Sainte Vierge à Saint Norbert, lorsqu'il meditoit sur l'établissement de son Ordre, & sur la couleur de l'habit qu'il devoit donner à ses Religieux. Car quoy que ce fait attesté par des Auteurs du quatorziéme siécle, fut inferé dans les leçons de l'Office du Saint, cependant comme en remontant à la source de la tradition, je n'ay rien apperçut qui justifiât cette croyance pieuse, je l'ay entierrement abandonnée. Par la même régle, je n'ay pû me resoudre à dire avec quelques Ecrivains modernes, que l'Ordre de Prémontré avoit été institué par Saint Norbert, en l'honneur de la Conception Immaculée de Marie, & que les Chanoines de Lyon touchez par l'exemple & par les prédications du S. Fondateur, avoient décerné une fête speciale, pour solemniser ce mistere qu'il leur avoit annoncé. Cette circonstance qui seroit d'ailleurs fort honorable à S. Norbert, a si peu de solidité, que je l'ai jugée indigne d'avoir place dans cette Histoire.

b 3 J'au-

J'aurois pû avancer avec plus de vrai-semblance, que le saint Patriarche assista au Concile de Soissons de l'année 1121. qu'il fit le voyage de la Terre Sainte, qu'il accompagna le Roi Lothaire dans les Assemblées de Virtzbourg & de Liege, qu'il soûtint dans l'une & dans l'autre la cause de l'Eglise au sujet des investitures. J'avois de fortes conjectures sur tous ces faits, quelques Chroniques manuscrites favorisoient ma suspicion, mais parce que je n'aime pas de décider sur des apparences, ni de risquer l'affirmative sur des memoires qui n'ont pas l'air d'antiquité, je me suis abstenu de mêler le probable avec le certain, de crainte d'ailleurs que le certain ne fût affoibli par le mêlange du probable.

Je m'étois proposé d'écarter quelques visions pour m'accommoder au goût du siécle, qui ne donne pas volontiers dans le merveilleux, & qui se croit en droit de douter de tout ce qui n'est pas conforme à ses préjugez, mais la force de la conviction, l'autorité des contemporains, l'ont emporté sur ma condescendance. Il m'a paru que comme je ferois injure à la verité d'enrichir la narration de prodiges inventez, de revolutions imaginaires, d'apparitions incertaines, je ferois aussi tort à la bonté de Dieu si je dissimulois les bienfaits de sa misericorde, & si je dérobois à la connoissance des hommes, les faveurs secrètes que les Saints tout industrieux qu'ils sont à les ensevelir sous le voile de l'humilité, n'ont pû cependant cacher aux témoins de leur conduite, qui nous les ont apprises.

Ce n'a été que sur leur caution que j'ai parlé des apparitions miraculeuses, des voix intelligibles, & de quelques autres faits extraordinaires. Ainsi quand j'ai avancé qu'une voix celeste se fit entendre à S. Norbert auprés de l'Abbaye de S. Thierry, je l'ai dit sur la parole d'Herman, qui l'avoit appris lui-même du B. Hugue, témoin de ce miracle. Quand j'ai raconté que Saint Augustin s'étoit fait voir au nouveau Patriarche hesitant sur le choix d'une régle, je l'ai dit sur la foi de la Chronique de Capenberg, qui est un monument

ment aussi ancien que l'Ordre de Prémontré. Quand j'ai écrit que S. Géreon & Sainte Ursule lui avoient fait connoître dans une vision le lieu de leurs sepultures, j'ai cotté pour garrans de cette revelation l'Auteur de la vie de Saint Norbert, l'Histoire de l'Abbaye de S. Pantaleon de Cologne, & la Chronique de Robert du Mont.

M'étoit-il permis d'obscurcir ou de supprimer des traits appuyez sur de si bons Auteurs? & si je l'avois fait, ne m'auroit-on pas accusé d'avoir alteré la vie du Saint, ou d'être du nombre de ces esprits incrédules & bizarres, qui s'érigent en censeurs des voyes de Dieu, & qui se font une loi de ne croire aucune des choses, dont ils n'ont pas l'experience eux-mêmes? Je n'ai donc pas balancé sur le recit de ces opérations surprenantes de la grace, non plus que sur la certitude des entreprises extraordinaires que le Démon fit sur les premiers Religieux de Prémontré. Elles sont, je le confesse, si étonnantes & si continuelles, qu'elles seroient capables de revolter la raison, mais puisque la foi nous enseigne que Sathan se transforme en mille figures pour séduire les ames, puisque l'Evangile nous instruit que le Tentateur osa attaquer Jesus-Christ, & que pour réüssir dans ses attaques, il emprunta une forme visible, nous ne devons pas douter qu'il ne renouvelle contre les disciples les combats & les artifices qu'il employa autrefois contre le Maître.

Les vies des Saints nous offrent des évenemens encore plus singuliers. Car sans parler des premiers Peres du desert, de S. Antoine, de S. Martin, de S. Allyre Evêque de Clermont, de S. Lifard Abbé de Meun, & d'une infinité d'autres Saints dont les Biographes ont décrit les victoires remportées sur les puissances invisibles, qui leur livroient l'assaut sous des figures visibles, nous avons dans le siécle de Saint Norbert des exemples tout semblables dans la personne de saint Morand Religieux de Cluny au Monastere d'Altkirch, aujourd'huy appellé de S. Morand, & uni au College des P. P. Jesuites de Fribourg. Il est dit, que le Démon jaloux des progrés que ce Saint faisoit dans la vertu, lui apparoissoit

presque

presque tous les jours, & qu'il luttoit contre lui. (r) Saint Simeon le reclus qui fleurissoit dans l'onziéme siécle, éprouva toute la fureur de cet ennemi commun, qui tantôt faisoit retentir autour de la Cellule du vertueux Solitaire, les rugissemens des Lions, les hurlemens des Loups, le cry des Pourceaux, tantôt il faisoit paroître des Vautours, des Corbeaux, des Aigles & des Milans qui venoient fondre sur lui. Une autre fois, pour le troubler dans la priere, il ébranloit les fondemens de la Tour dans laquelle il s'étoit renfermé. Enfin, n'ayant pû lui inspirer des pensées de découragement par la frayeur, il essaya de le surprendre par des lumieres dont il éclaira sa Chambre. (s) C'est ainsi qu'Evervin Abbé de

(r) Verùm quoniam bonorum omnium invidus diabolus, in Sanctorum profectibus succenditur acriùs, beati viri sanctis invidit laboribus, eumque ut retulerunt qui cum eo fuerunt, crebriùs diversis, immò singulis penè noctibus, suis impetebat phantasmatibus. Quadam verò nocte, cùm vir Dei post laborem se quieti dedisset, in teterrima specie diabolus affuit, & operimentum vehementissimè ei detrahere cœpit. Quo expergefactus vir Dei, illicò cùm monstrum horribile vidit, vim diabolicam esse cognovit, ac imperterritus, manu injecta, operimentum fortissimè retraxit. Sicque diutiùs altercantes, tandem vir Dei signum victoriæ intulit. Quo devictus inimicus, velut fumus evanuit. Erat eadem nocte quidam pœnitens apud virum Dei .... salutis gratiâ hospitatus, qui hæc quæ diximus tremebundus vidit, ac omnibus sub fidei testificatione narravit. Apud Bolland. ad diem 3. Junii pag. 350.

(s) Illo tempore non defuerunt graves tentatoris insidiæ. Per noctes enim audiebat rugitus leonum, ululatus luporum, grunitus porcorum, cæterarumque duras infestationes ferarum ..... respectu igitur divinæ clementiæ liberatus ab hac infestatione, sensit sibi in proximo aliam adesse. Videbatur nempe sibi quod Vultures, Corvi, Aquilæ, Milvi, & omnes volucres Cœli congregatæ ad ipsum per fenestras irrumpere.... liberatus etiam ab hac tempestate

de S. Martin de Treves, qui écrivoit sur les lieux, le raconte.

Les Religieux de Clairvaux ne furent pas à couvert de ces sortes d'insultes. S. Bernard qui n'étoit pas homme à s'en laisser imposer par illusion, nous fait l'histoire d'un Religieux dont l'Ange de tenebres vint troubler l'imagination durant la nuit, & Arnaud de Bonne-val ajoûte que pendant le séjour que le Pape Innocent II. fit à Clairvaux, le Démon se saisit d'un Religieux & jetta la terreur dans l'esprit des autres, par les fracas qu'il excitoit dans l'Eglise, pendant la celebration des divins Offices, & en presence des Cardinaux. (*t*)

Com-

pestate, quadam nocte, cum pervigil maneret in oratione, sensit totam fabricam illius turris fundo tenùs concuti, & quasi facto terra motu, in profundum mergi.......alia quoque nocte, cum expergefactus oculos aperuisset, vidit cellulam ipsam immenso lumine fulgere, & primum miratus, cum recordatus esset Apostolum dicentem quod Satanas transfigurat se in Angelum lucis, Domine Jesu Christe, ait, non istud lumen quæro in terris, sed tuum lumen quod est inextinguibile in Cœlis. Ebervin. vit. S. Simeonis cap. 3.

(*t*) *Quid putatis Fratres, si vel uni alicui è tam multis Principibus tenebrarum, in medium vestri irruere, & in tota faritate sua, ac tenebrosi enormitate corporis apparere liceret. Quis illum posset vel corporis sensu sustinere, vel cordis? Denique ante hos paucos dies, ipsi scitis, unum quemdam ex vobis & priùs dormientem, & postea excitatum, tam graviter phantasia nocturna perturbare permissa est, ut vix illa die rationis compos, vix potuerit esse securus. Etiam omnes vos expavistis, cum territus ille, terribilem nimis exclamasset in vocem. Bern. ser. 7. in Psal. Qui habitat.*

Incidit Diabolus, & servorum Dei gloriam quos tanti hospitis (Innocentij II.) nobilitabat præsentia, ferre non valens, dum in choro alacriter psallerent & devotè, præsentibus etiam nonnullis ex Cardinalibus qui in auditu & aspectu eorum delectabantur, aliquantos fratrum horribili pavore turbavit. Nam & unus præ cæteris occupa-

patus

Comme les plus saintes entreprises, sont exposées aux plus violentes tentations, il ne faut pas s'étonner que les Ordres Religieux dans leur naissance soient en but à la fureur de Satan, & qu'il déploye toute sa malice pour empêcher des établissemens qu'il prévoit devoir être funestes à son empire. Le Patriarche des Moines d'Occident, n'eut pas plûtôt formé le projet de ce grand Ordre qui éclaire & soûtient l'Eglise depuis tant de siécles, que le Démon traversa ses desseins, & lui declara la guerre. (u) Il retardoit la construction des édifices, en rendant les pierres immobiles à tous les efforts des Ouvriers. Il épouvantoit les Maçons par des feux follets qui voltigeoient à l'entour de leur attelier. Il renversoit les murailles qui étoient déja élevées, il s'emparoit des Religieux, par des possessions sen-

patus blasphema quadam verba locutus est, dicite, inquiens, ego sum Christus, & alii plures territi & tremebundi ad Beati Patris vestigia confugerunt. Arnaldus l. 2. vitæ S. Bern. cap. 1.

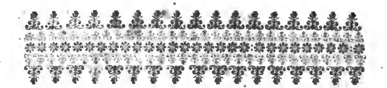
(u) Frendebat humani generis hostis, quod regno suo cedere cogeretur.... insidebat lapidi Dæmon quominùs in structuram efferatur apteturque. Orando repellit hostem Benedictus, & nullo negotio lapis effertur. Igneo terriculamento ludificet ille laborantes, hic præstigias eadem arte depellit. Parietem jam erigi cœptum, ad opprimendos fratres disjicere minetur, atque unum puerulum Monachum, cujusdam Curialis filium, eversi parietis ruina opprimat...... Eadem hora hunc incolumem atque ut priùs redintegratum, ad eundem laborem remisit in diri hostis desperationem. Annal. Benedict. l. 3. p. 55. 56. Auctor D. Mabillon.

Idem p. 89. Humani generis hostem in mulo-medici, seu equi-medici specie offendit, cornu & tripedicam ferentem. Interrogatus quo iret: ad fratres, inquit, vado potionem daturus. Perrexit nihilominus ad orationem venerabilis Pater, qui confestim reversus, invenit unum è senioribus Monachis à Dæmone inter hauriendum aquam correptum, ac dirè vexatum. Mox alapa Monacho inflicta, infestum hospitem expulit, quem aliàs flagello à Monacho vago ejecerat. Vide eundem. p. 58. l. 2. Gregor. Papam l. 2. Dialog. c. 30. Petrum Diac. l. 4. Chron. Cassin. c. 8.

ſenſibles, il les inquietoit dans la pſalmodie, en leur apparoiſſant ſous la figure d'un enfant vêtu de noir. Ce ſont là des faits au deſſus de la Critique, que S. Gregoire & Pierre Diacre nous ont tranſmis pour nôtre inſtruction, & qui doivent nous aider à croire ceux que les Hiſtoriens poſterieurs nous aſſûrent être arrivez pour une cauſe pareille, & avec de pareilles circonſtances.

Si le détail dans lequel la fidelité de la traduction m'a fait entrer, rend cette Hiſtoire annuyeuſe dans quelques endroits, on en trouvera d'autres qui la rendront utile par les exemples de vertus qu'elle propoſe, & agréable par les évenemens ſinguliers qu'elle raconte.





Approbation de Messire François Joseph de Naÿ du Plateau, Docteur en Théologie, Grand Doyen de l'insigne Eglise Primatiale de Lorraine, Grand Vicaire du Chapitre, le Siege vaquant, Conseiller Prélat en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois &c.

LE Reverend Pere Hugo Chonoine Regulier de la Reforme de l'Ordre de Prémontré, Prieur de S. Joseph à Nancy, est si connu parmi les Sçavans, que son nom seul à la tête d'un livre suffit pour en faire connoître l'excellence. Le Manuscrit de la vie de Saint Norbert qu'il nous a mis en main pour le lire & l'examiner, est un illustre témoignage de son esprit superieur pour les Sciences, pour l'Histoire & pour l'Antiquité, aussi-bien qu'une preuve sincere de sa pieté & de sa Religion. L'un & l'autre brillent avec éclat dans cet Ouvrage, c'est ce que nous avons reconnu par sa lecture. Il n'y a rien qui n'y soit trés-conforme à la pureté de la Foi & des bonnes mœurs. Le Lecteur y trouvera partout de quoi contenter son esprit & édifier son cœur dans la peinture fidele des vertus qu'a pratiquées le grand Serviteur de Dieu Saint Norbert dans les differens états de sa vie, & qui sont autant de prétieux modeles & d'éxemples éclatans que chacun pourra imiter selon son état. Le Sçavant & le Politique y trouveront aussi dequoi contenter leur curiosité, par la profonde érudition & les prudentes maximes que l'Auteur a judicieusement mélées dans le corps de son Histoire & dans ses Notes. Donné à Nancy en nôtre Hôtel le 9. Fevrier 1704.

DE NAY DU PLATEAU.

Approbation de Monsieur Payen Docteur de Sorbonne & Curé de la Ville de Mircourt.

J'AI lû la vie de Saint Norbert Archevêque de Magdebourg, Fondateur de l'Ordre des Chanoines Prémontrés, & bien loin d'y avoir trouvé quelque chose de contraire à la Foi Catholique & aux bonnes mœurs, je la crois capable d'inspirer à mille sortes de personnes des sentimens de la plus pure & de la plus solide pieté. L'on y remarque par tout la délicatesse & la pureté de l'élocution, avec la facilité & la simplicité du Stile, la verité de l'Histoire avec des reflexions judicieuses, politiques & Chrêtiennes, que l'Auteur si celebre par les Ouvrages dont il a enrichi le public, glisse avec autant d'adresse que d'habileté, une vaste & profonde litterature dans les Notes qui y sont attachées. Enfin, une connoissance entiere & parfaite de l'antiquité dans la juste & seure critique qui s'y trouve. Fait à Mircourt ce 8. Janvier 1704.

PAYEN Docteur de Sorbonne & Curé de la Ville de Mircourt.

Approbation du R. P. Prieur de l'Abbaye de l'Estanche.

JE soubsigné Docteur en Théologie, Chanoine Regulier de la Reforme de Prémontrés & Prieur de l'Abbaye de l'Estanche du même Ordre, certifie avoir lû un Manuscrit contenant quatre cent-quatre vingt-huit Rôles, qui a pour titre *Histoire de la vie de S. Norbert &c.* composée par le Reverend Pere Loüis Hugo, Chanoine Regulier de la même Reforme, & Prieur de la Maison de Saint Joseph de Nancy, dans laquelle je n'ai rien remarqué qui ne fût conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. Les personnes de pieté y trouveront des maximes édifiantes qui leur serviront de regles pour leur conduite, & des exemples éclarans de vertus, sur lesquels elles pourront former leur vie. Les Sçavans y liront des Notes trés-recherchées sur les principaux points historiques, qui leur donneront des éclaircissemens pour l'intelligence de l'Histoire & de la Discipline du douziéme siecle. Donné en l'Abbaye de l'Estanche le 17. Septembre 1703.

F. JOSEPH BOURGEOIS.

Permission de Monseigneur l'Evêque d'Arbe, Suffragant de l'Archevêché de Treves.

NOus soubsigné Evêque Suffragant de l'Archevêché de Treves, permettons au Sieur André Chevalier Imprimeur & Marchand Libraire, de vendre & débiter un Livre qu'il a imprimé, & qui a pour titre, *La vie de Saint Norbert*, composée par le Reverend Pere Hugo, Chanoine Regulier de la Reforme de Prémontrés, n'y ayant rien que de conforme à la Foi Orthodoxe. FAIT à Tréves ce 11. Avril 1704.

J. PIERRE Evêque d'Arbe, Suffragant de Treves.

SOM-



SOMMAIRE

Du Livre Premier.

SAINT NORBERT vient au monde à Santen; sa naissance est precedée par des miracles. Son éducation. Il est fait Chanoine de Santen, & reçoit le Soudiaconat des mains de Frideric Archevêque de Cologne. Il s'engage dans sa Cour. Il est fait Chanoine de Cologne. Il quitte Frideric pour s'attacher à l'Empereur Henri V. Il le suit dans son voyage de Rome. Il desapprouve les mauvais traitemens que ce Prince fait à Paschal II. Il refuse l'Evêché de Cambrai. Il se convertit, ayant été frappé de la foudre. Il se met sous la conduite de l'Abbé Conon. Quelque tems aprés, il reçoit le Diaconat & la Prêtrise en un même jour. Il retourne aprés son ordination à Santen. Il y prêche contre les mœurs des Ecclesiastiques. Il est insulté par ses Confreres étant à l'Abbaye de Kloster-Rath. Il avale une arraignée avec le Pretieux Sang. Il est cité au Cóncile de Fretislar, on l'y accuse de plusieurs crimes dont il se purge. Il remet tous ses Benefices entre les mains de son Archevêque, & distribuë son patrimoine aux pauvres. Il va trouver le Pape Gelase à S. Gilles, duquel il reçoit plein-pouvoir de prêcher partout l'Evangile. Il prêche en Langue Allemande à Valencienne. Il est miraculeusement entendu de tous ses Auditeurs. Il rend visite à Burchard Evêque de Cambray. Hugue son Aumô-

SOMMAIRE.

Aumônier se donne à Norbert. Ils commencent ensemble leur mission. Ils reconcilient les ennemis. Ils viennent au Concile de Reims demander à Calixte II. la continuation des pouvoirs qu'ils avoient obtenus de Gelase. On leur refuse l'audiance. Ils retournent & ont à la rencontre Barthelemy Evêque de Laon qui les ramene & les presente au Pape, de qui ils reçoivent la Mission. Barthelemy les reconduit à Laon, & par l'autorité de Calixte, il contraint Norbert de se charger du gouvernement de l'Abbaye de S. Martin, qu'il est obligé de quitter, aprés avoir tenté en vain la reforme des Chanoines.

LA



LA VIE DE SAINT NORBERT.

ARCHEVÊQUE DE MAGDEBOURG & Fondateur de l'Ordre des Chanoines Prémontrez.

LIVRE PREMIER.

De la vie de Saint Norbert.



ENDANT les troubles qui divisoient l'Empire & le Sacerdoce, dans le tems que le Schisme partageoit les Fidelles entre Gregoire VII. legitime Pontife, & Guibert Antipape, la Providence qui veille au bien de l'Eglise, suscita Saint Norbert (1.) pour subvenir 1080.

Note I.

A aux

aux néceſſitez preſſantes du monde Chrêtien.

La Ville de Santen (2.) ſituée dans le Duché de N. 2.
Cleves fut le lieu de ſa naiſſance. Heribert ſon pere Comte de Genepe, (3.) tenoit un des premiers N. 3.
rangs parmi la Nobleſſe d'Allemagne. Allié aux Empereurs & aux Princes de ſa Nation, il réüniſſoit dans ſa perſonne les vertus & le ſang des Ceſars. Hadewige ſa mere n'étoit pas d'une extraction moins illuſtre, puiſqu'elle tiroit ſon origine de l'Auguſte Maiſon de Lorraine ſi féconde en Heros Chrêtiens.

Durant les douleurs de ſa groſſeſſe, une voix lui fit entendre, que le bien-heureux enfant accordé par le Ciel à ſes vœux, ſeroit un jour une éclatante lumiere, & un grand Archevêque, qui ſoûtiendroit l'Egliſe par ſa doctrine, & l'édifieroit par ſes vertus.

Ce préſage conſola Hadewige & lui ſervit de régle dans les projets qu'elle forma pour l'éducation de Norbert. Si-tôt qu'il fut capable des premiers ſentimens de Religion, la vertueuſe mere toute occupée de l'éducation de ſon fils, lui inſpira la crainte de Dieu, l'amour des ſaints Autels; & étant elle-même un modele de pieté, elle lui en perſuada la pratique par l'autorité de ſes exemples.

Dieu qui avoit donné Norbert au monde pour ſervir de ſpectacle & de défenſe à ſon Egliſe, lui donna en même tems toutes les qualitez neceſſaires pour ſoûtenir avec ſuccés les deſſeins de ſa providence. Il avoit une conſtitution robuſte, à l'épreu-

ve des travaux, un air également agréable & majestueux, une taille riche, un esprit penetrant, une ame grande & heroïque, une pieté tendre, un cœur docile aux veritez de la foi, une ardeur merveilleuse pour les sciences, un genie heureux, de l'antipatie pour les divertissemens, dans un âge que l'on considere comme la saison des plaisirs, & qui souvent est l'écueïl de l'innocence.

Tandis que le jeune Norbert demeura sous la conduite paternelle, il ne démentit point par ses actions les esperances que l'oracle avoit fait concevoir de sa sainteté. Ses parens touchez de ce naturel heureux qui ne laissoit presque rien à faire à l'éducation, & à la vertu, comprirent qu'ils ne pouvoient sans resister aux volontez de Dieu le soustraire à ses Autels. Ils l'y engagerent par l'ordre du Soudiaconat qu'il receût des mains de Frideric (4) Archevêque de Cologne, & par le Canonicat dont il fut pourvû dans l'Eglise (5) Imperiale de Santen.

N. 4.

N. 5.

Ainsi s'accomplissoient sur Norbert les prédictions de l'Ange, lorsque tout à coup la réputation de sa doctrine l'ayant enlevé du sein de ses parens, il fut obligé de suivre la Cour de son Archevêque. Ce nouvel engagement troubla d'abord la delicatesse de sa conscience. Les embarras d'une vie tumultueuse rebuterent son esprit accoûtumé aux douceurs de la vie interieure. Mais peu à peu les difficultez s'évanoüirent. Il s'apprivoisa insensiblement aux maniéres de la Cour; les plaisirs ne lui parurent

 pas

pas long-tems avec cet air farouche qui les lui avoit fait mepriser. Alors l'ambition se mêlant au feu de la jeunesse, il sçût se procurer par des ménagemens de politique une Chanoinie dans la Cathedrale de Cologne ; & par un abus que l'usage autorisoit alors, & dont la cupidité se couvre encore aujourd'hui, il accumula plusieurs benefices sans rendre aucun service à l'Eglise.

Herm. l. 3. de mirac. S. Mari. Laud. cap. 2. Chron. fusnia. sect. 2. pag. 81. l. 2. metr. Rem. c. 29.

Ces dignitez quoique considerables ne bornerent pas ses desirs. La Cour de Frideric n'eut plus assez de charmes pour arrêter un homme enflé déja des avantages de la fortune, & que l'idée de sa Noblesse remplissoit d'esperances plus vastes. Il quitta son Archevêque pour s'attacher au service de l'Empereur Henry V. Ce nouveau Maître prévenu en faveur du jeune Ecclesiastique lui donna bientôt sa confiance & son amitié. Norbert de son côté qui sçavoit manier les esprits, & qui possedoit parfaitement l'art de plaire aux Princes, s'appliqua à se rendre digne des graces de Henry.

La superiorité d'esprit dont il donna des marques en differentes negociations, son affabilité qui le rendoit populaire sans le rendre méprisable, son discernement qui lui faisoit toûjours prendre le bon party dans les affaires douteuses, déterminerent l'Empereur à l'honnorer de la charge d'Aumônier, ou de Chapellain de son Palais. Cet emploi qui en ce tems étoit la recompense du merite, de la doctrine, & de la naissance, mit Norbert en credit à la Cour, & lui ouvrit

Herm. Tern. 1. Restaur. S. Mart. T. 12. spicil. p. 448.

ouvrit l'entrée dans le gouvernement de l'Etat. Il étoit de tous les conseils du Prince, & l'accompagnoit dans les Dietes. Il assista à celle de Ratisbonne, où l'on resolut que l'Empereur iroit à Rome pour s'y faire couronner. Norbert fut nommé pour le suivre dans ce voyage avec plusieurs autres sçavans Ecclesiastiques, afin de faciliter un accommodement amiable, & de procurer la paix de l'Eglise, sans interesser l'honneur de l'Empire.

1110.

Vrsperg. ad ann. 1110. Annal. Coll. super M.S. S. p. 48.

Paschal II. étoit pour lors assis dans la chaire de S. Pierre. Ce Pontife qui avoit soûtenu avec tant de courage la cause de l'Eglise contre l'Empereur Henry IV. souhaitoit avec empressement de redonner la tranquilité à l'Empire, & la liberté aux Pasteurs. Henry V. qui témoignoit de sa part le même desir, s'en expliqua dans la Diete de Ratisbonne en des termes qui firent esperer le rétablissement d'une paix solide.

Il partit d'Allemagne au mois d'Août dans ces dispositions. Norbert & un certain Ecossois nommé David qui enseignoit à Virtsbourg avec beaucoup de reputation, furent de sa suite.

Ils arriverent à Florence vers Noël. Ils passerent de là à Sutri où l'on commença de conferer avec les Deputez du Pape sur les moyens d'affermir la concorde. Il y eut quelques projets avancez & conclus, mais presqu'en même-tems évanoüis. La paix prête d'éclore se changea en une guerre ouverte. Henry fait approcher son armée de Rome, il entre

1111.

IIII. dans la Ville en personne pour y faire la ceremonie de son couronnement.

Paschal desavoüé par les Evêques d'Allemagne, qui refuserent de souscrire au Traité de Sutri, qui en dépoüillant les Empereurs du droit d'Investiture, dépoüilloit aussi les Evêques de leurs Seigneuries temporelles, fut obligé d'en suspendre l'éxécution. De sorte que loin de goûter les fruits d'une paix attenduë de toute l'Europe, on vit avec douleur une guerre cruelle allumée dans toute l'Italie. Rome fut le premier théatre de la fureur d'un Prince offensé. Pendant prés de trois jours, d'un combat opiniâtre, le soldat animé par le refus que l'on faisoit à son Souverain, de lui déferer la couronne, sacrifia à son ressentiment un peuple armé pour la défense de son Pasteur.

Vrsperg. ad ann. 1111. Petrus Diaconus. l. 4. c. 41. 42.

Paschal ne put échaper à la colere de l'Empereur. Ses favoris, mais sur tout Albert son Chancelier & son confident lui persuaderent de ne point laisser l'affront impuni. Norbert qui avoit des principes de Réligion & de probité malgré son devoüement à son maître s'efforça de lui faire perdre l'envie d'attenter à la Majesté du suprême Sacerdoce. Conrad Evêque de Saltsbourg s'employa pour le même sujet: Mais Albert qui s'étoit emparé de l'esprit de son Prince, l'emporta sur les conseils de moderation qu'on avoit inspirés au vainqueur, & peu s'en fallut que leurs charitables avis ne leur coûtassent la vie.

Otto fris. lib. 7. c. 14. Chro. scla. apud Erpol. c. 16. Hildebert Cenom. t. 4. spicil. p. 245. seq. In vita Lud. grossi t. 4. du Chesne p. 290. Herm. Torna. l. 3. t. 12. spicil. p. 448. Bib. M. S. S. Bello.

La violence ayant donc prévalu sur toutes les regles

gles du devoir & de la Religion, Henry fit descendre 1111.
le Pape de son Trône, le dépoüilla de sa Chappe, lui arracha la Mitre de la tête, enleva aux Cardinaux les marques de leurs dignitez, & les ayant livrez à l'insulte de ses soldats, il les fit enfermer dans une maison sous une garde militaire qu'il commit à la vigilance d'Ulric Patriarche d'Aquilée.

Le bruit de cet emprisonnement se répandit aussitôt dans la Ville. Les Romains animez à la vengeance par les Cardinaux de Frescati & d'Ostie prirent les armes, tuerent tout ce qu'ils rencontrerent d'Allemans dans Rome, attaquerent vivement les troupes de l'Empereur. Alors Henry lui-même aprés avoir couru risque de sa vie, prit le parti de la retraite, emmenant avec lui le Pape & les Cardinaux prisonniers.

Norbert qui fut spectateur de cette éxécution barbare, qu'on tâchoit en vain de pallier du voile de pieté, ne put voir sans horreur le Chef de l'Eglise traité avec tant d'ignominie. La complaisance qu'il avoit pour son Prince, n'étouffa point les sentimens de l'humanité, & pour être son courtisan, il n'en étoit pas tout-à-fait idolâtre. Il auroit souhaité d'arrêter la persecution, & de mettre ces illustres prisonniers en liberté. Mais l'entreprise étoit trop hazardeuse, & le succés en étoit impossible. Il se contenta de gémir interieurement sur l'affliction de l'Eglise, & d'en témoigner sa douleur au Pape. Il vint le trouver & les larmes aux yeux,

Ursp. ad ann. 1111. Herm. ibid.

il

il se plaignit sur sa disgrace qui jettoit tous les fide-
1111. les dans une extrême desolation, puis ajoûtant des marques sensibles de son chagrin aux sentimens interieurs dont il étoit penetré, il tomba aux pieds du Souverain Pontife, condamna les violences de l'Empereur, & lui demanda pardon pour un de ses sujets & de ses domestiques, qui n'avoit concouru au crime de son Prince que par le malheur qu'il avoit eu d'être present à ses sacrileges.

Cette compassion attendrit Paschal, mais elle n'abregea point la rigueur de sa prison. Il fallut pour en sortir, & faire cesser la guerre qui s'échauffoit dans l'Italie, qu'il relachât de sa severité, & que sacrifiant à la paix de l'Eglise la liberté de l'Eglise même, il accordât à Henry le droit d'Investiture, & lui promît de le couronner Empereur. Ce concordat extorqué de la foiblesse d'un Pape accablé de miseres, fut consommé dans Rome aux pieds des saints Autels, pendant les Fêtes de Pâque. Paschal pour signe de sa reconciliation avec l'Empereur, le communia de sa main, & en lui donnant le Corps de Jesus-Christ, il lui jura sur ce redoutable Mistere une fidelité inviolable. Cet acte de Religion fut suivi des liberalitez de Henry qui versa ses trésors avec abondance sur tout le Clergé de Rome. L'Empereur prit ensuite la route de Spire pour y rendre les derniers devoirs à son pere dont le corps depuis cinq (6.) ans étoit resté sans sepulture. N. 6.

Vrsperg. ibid. Herman. Torna. l. restaurat. S. Mart. Torn. t. 12. spicil. 448.

On

On croyoit que l'Eglise alloit desormais joüir d'une tranquilité parfaite, à l'abry d'un traité si solemnel. Henry qui sortoit triomphant de l'Italie, commençoit à se mettre en possession du droit d'investir les Evêques de l'Empire. Norbert fut le premier, sur qui il pensoit exercer son nouveau pouvoir, comme il fut le premier dont il voulut reconnoître les services. L'Evêché de Cambray étoit vaquant par la mort d'Odon (7.) ou d'Eude. Ce benefice considerable ne paroissoit pas indigne de Norbert, & personne n'étoit plus digne de le remplir que lui. L'Empereur le lui offrit, & le conjura de l'accepter.

1113.

N. 7.

Mais Norbert, qui avec les desirs d'un Courtisan ambitieux, conservoit les regles de la bienséance, & craignoit les anathémes de l'Eglise, remercia son Prince. Il sçavoit que le Concile de Latran venoit de se recrier contre les Investitures, qu'il avoit frappé d'excommunication les Usurpateurs de ce privilege, que le Pape à qui on l'avoit arraché par violence, avoit été contraint de l'anathématiser en plein Concile. Ainsi Norbert crut ne pouvoir, sans violer les Canons recevoir une dignité Ecclesiastique des mains d'un Empereur, duquel on venoit de retirer le droit d'en donner l'Investiture. Ces considerations servirent de frein à la cupidité du jeune Courtisan, peut-être que la politique se joignit aux motifs de Religion. Il ne vouloit point se broüiller avec le Pape, aprés s'être reconcilié avec lui.

Vit. Lud. Grossi t. 4. du Chesne. Otto frif. lib. 7. Chron. c. 14. Baron. ad ann. 1112. Ursp. ad ann. 1112.

B Quoi

Quoi qu'il en ſoit, pour éviter les foudres de
1113. l'Egliſe, il remercia l'Empereur, & pour ne point s'attirer ſon indignation, il lui déguiſa les cauſes de ſon refus. Cependant il continua ſes aſſiduitez à la Cour, & dans l'eſperance qu'une conjoncture plus heureuſe le dédommageroit avec moins de riſque de la dignité qu'il avoit negligée, il s'attacha toûjours avec zele au ſervice de ſon Prince. Comme il aimoit la gloire, il s'étudioit à tout ce qui pouvoit favoriſer ſon avancement. Il étoit même ſi entêté des folles idées de la grandeur & des richeſſes, qu'il ne comprenoit pas qu'un homme de qualité pût vivre ſans ambition.

Occupé de ces vaines penſées, & bâtiſſant en ſon eſ-
1114. prit des hautes fortunes, il alloit un jour monté à l'avantage, ſans autre ſuite que d'un Valet, ſe delaſſer à la campagne, dans un Bourg nommé Freden (8.) N. 8.
diſtant de Santen de ſix lieuës. Pendant le cours du voyage, le ciel s'obſcurcit, d'épais nuages dérobent la lumiere du ſoleil, on ne voit plus de clarté, que celle des éclairs, le tonnere commence à gronder, le Valet plein de crainte à l'aſpect du peril qui les menace, s'écrie dans le tranſport d'une terreur prophêtique, où allez-vous Monſieur? que prétendez-vous faire? retournez, car la main de Dieu eſt armée contre vous, & déja ſa colere commence d'éclater.

A peine eut-il achevé ces paroles, qu'une voix addreſſée à Norbert, lui dit du haut du Ciel « Pour-

quoi

quoi me perfecutes tu? Eft-ce ainfi que tu réponds « 1114.
aux deffeins de ma providence, & que tu fais fer- «
vir aux projets de ton orgeüil, les richeffes & l'ef- «
prit que je t'ay donnés pour fervir aux projets de «
ma gloire? Je t'avois mis au monde pour le falut «
& l'édification de mon Eglife, & voilà que tu es «
devenu l'inftrument de la perte des Fideles, par le «
fcandale de ta conduite. Arrête donc Norbert, «
& reconnois que tu attaques ma puiffance, en te «
revoltant contre les décrets de ma fageffe?

A ces mots la foudre fend la nuë, tombe aux pieds du cheval, creufe une foffe profonde, abbat Norbert, & l'enfonce dans le limon. Norbert évanoüi & prefque mort, demeura pendant une heure dans la bouë, fans parole, fans connoiffance. Le Valet effrayé tâche de l'éveiller par fes cris, mais la grace qui avoit operé ce fommeil, devoit elle-même l'interrompre. Norbert eft fourd aux clameurs des hommes, c'eft Dieu feul qui le peut faire entendre. Il parle, & fon ferviteur s'éveille au fon de fa parole; la grace luifit en même tems à fes yeux, & cet aveugle apperçût fes miferes. Auffitôt les illufions des créatures fe diffiperent, il pleura fur les égaremens de fa jeuneffe, il condamna la vanité de fes defirs, & dans l'amertume d'une contrition falutaire, mon Dieu, dit-il, que voulez-vous que je faffe? A quoi Dieu, qui lui parloit au fond du cœur, lui répondit, renonce au mal, & pratique la vertu, cherche la paix, & recours à ma mifericorde.

 Ces

Ces avis charitables fondirent les glaces du cœur
1114. de Norbert. L'amour divin succeda à l'amour profane. Il se remuë, & par plusieurs efforts s'étant retiré de la bouë, il remonte à cheval. Dans le moment même il forme la resolution de mener une vie nouvelle, de renoncer à l'employ inutile de Courtisan. Ce dessein conçû au milieu des allarmes, ne fut pas de ces conversions faites par boutade, ausquelles le caprice a plus de part, que la penitence. Dés lors il rompit tous les engagemens qu'il avoit à la Cour, il se retira à Santen pour songer serieusement à son salut.

Sa maison fut le premier lieu de sa retraite. Ce fut là qu'il repassa dans l'amertume de son cœur ses anciens égaremens, ses jours vuides, donnés tout entiers au monde, & perdus pour l'éternité. Se livrant ensuite à sa ferveur, il punit son corps par le jeûne, & les plaisirs de sa jeunesse par le cilice. Il ne quitta pourtant pas ses habits magnifiques, qui convenoient si peu à la modestie de son état. La grace qui conduisoit ce nouveau converti dans les voyes de la penitence, avec une espece de menagement, le détachoit peu à peu des vanitez du monde, & reservoit à une occasion d'éclat, ce renoncement public aux pompes de la Cour.

Aprés ces premieres épreuves, Norbert comprit, qu'il avoit besoin comme S. Paul, d'être guidé par un Ananie. Il se défioit de ses lumieres autant que de ses forces. Il connoissoit qu'il étoit également dan-

dangereux d'aller trop vîte, ou de n'avancer pas assez dans le chemin de la perfection, qu'une vertu naissante qui ne peut encore discerner entre les voyes de la vraye pieté, & les égaremens de l'amour propre, étoit exposée à une infinité d'illusions, qu'il n'est pas facile de demêler sans le secours d'un pere spirituel. C'est pourquoi il se mit entre les mains de l'Abbé (9.) Conon qui conduisoit alors le Monastere de Sibourg avec édification, & qui gouverna depuis avec le même succez, l'Evêché de Ratisbonne. Ce saint Abbé qu'une longue experience, jointe à une haute reputation rendoit recommendable, fut le directeur de Norbert. Il se soûmit absolument à sa conduite, il lui découvrit les replis de son cœur, il lui fit sentir la profondeur de ses playes, & pour en recevoir les remedes plus efficaces, il lui fit un détail sincere de tous les écarts de sa jeunesse. 1115. N. 9.

Tandis que le pere spirituel travailloit à former son disciple, le disciple de son côté s'appliquoit à seconder les soins de son directeur par la lecture de l'Evangile, par les exercices de la mortification, par la pratique de la pauvreté. Sans être Moine, il embrassa toutes les rigueurs de la vie Monastique. Son ame fut alors tout-à-fait changée. Il commença à devenir un veritable Chrêtien, au lieu qu'il n'avoit été jusqu'alors, qu'un honnête homme selon le monde. L'humilité de la croix lui parut plus aimable, que toute la gloire du siécle, le néant des richesses, la vanité des plaisirs se dévoilerent à ses yeux. Il se

se persuada sans peine, qu'il n'y avoit rien de plus grand que le mépris des grandeurs mortelles.

1115.

Norbert sortit de Sibourg, penetré de ces maximes & de reconnoissance envers son directeur, à qui il ne tarda point d'en donner des preuves essentielles, en fondant le Monastere de Wrstemberg, qu'il dota d'une partie de ses biens, & qu'il mit sous la conduite de ce saint Abbé.

Boll. ad diem 6. Iun. p. 868.

Wrstemberg étoit une montagne prés de Santen, qui appartenoit à un Chanoine de Cologne nommé Henry d'Alpheim. Norbert qui étoit son amy & son confrere la lui demanda lui-même, & la lui fit demander par Frideric leur Archevêque, pour y bâtir un Monastere. Henry qui étoit un Ecclesiastique pieux, en écouta avec plaisir la proposition, & pour avoir part à l'honneur de la Fondation d'une Abbaye, il ceda volontiers ce territoire. Norbert en jetta les fondemens. Heribert son frere Comte de Genep se joignit à lui pour l'éxécution de ce saint ouvrage, & tous deux ensemble l'enrichirent de leurs biens. Le diplome d'Arnould Archevêque de Cologne expedié l'an 1144. rappelle ces pretieux monumens de la pieté de nôtre saint Patriarche.

Ce n'étoit là qu'un foible commencement des actions héroïques, que l'on devoit attendre d'un Chrêtien parfaitement détrompé des erreurs du siécle, & resolu de s'attacher constamment à la perfection Evangelique. Il méditoit quelque chose

de

de plus grand ; mais ces progrez dirigez par le Saint Esprit, devoient paroître dans le tems marqué par sa sagesse. Il falloit pour donner plus d'autorité aux opérations de la grace, que Norbert rentrât dans les premieres dispositions de la providence, & qu'il se mît en état d'être utile à la Religion, en recevant le caractere de la Prêtrise. La haute idée qu'il avoit d'un si sublime ministére, ne s'accommodoit pas avec les sentimens d'un cœur pénétré de sa bassesse. Il trouvoit qu'un pénitent condamné à repandre des larmes, étoit bien éloigné de la pureté du Sacerdoce, le souvenir de ses desordres augmentoit sa terreur, & dans l'apprehension qu'il avoit d'être un Ministre indigne, il s'exposoit au danger d'être un Ministre rebelle. Dieu dissipa ses frayeurs, & le determina par les signes d'une vocation certaine, à une obéïssance respectueuse.

1115.

Norbert vint trouver Frideric son Archevêque, & lui découvrit la resolution qu'il avoit prise de se faire ordonner Prétre. La nouvelle surprit l'Archevêque. Il connoissoit la vie profane de Norbert, mais il en ignoroit la conversion. Il sçavoit le refus qu'il avoit fait de l'Evêché de Cambray, mais au lieu de lui en faire honneur, il attribuoit au libertinage, l'éloignement qu'il avoit alors témoigné pour les dignitez de l'Eglise. Son étonnement redoubla, lorsque Norbert le pria de lui conferer dans un même jour, le Diaconat & la Prêtrise. Les Canons étoient contraires à sa demande: d'ail-

d'ailleurs la dissipation d'une vie mondaine, dont l'idée étoit encore toute recente, le rendoit indigne d'une faveur que l'Eglise n'accordoit qu'à une vertu éprouvée. Pappus ordonna pendant une Messe S. Epiphane Diacre & Prêtre, tout à la fois, & lui-même confera ces deux Ordres dans un seul jour à Paulinien. S. Ambroise en huit jours de tems, de Catechumene fut fait Evêque. Clement VI. donna depuis les trois Ordres Majeurs au Dauphin de Vienne pendant les trois Messes de Noël; Mais dans tous ces cas singuliers, le merite des Ordinans, la pureté de leur vie, les marques d'une vocation extraordinaire justifioient la dispense de l'Eglise. Au lieu que Frideric n'appercevoit dans Norbert, ni dans sa conduite aucun de ces motifs qui pût autoriser sa priere. L'équipage superbe dans lequel il se presentoit, l'indifference qu'il avoit témoignée jusqu'alors pour le Sacerdoce, l'attachement qu'il avoit à la Cour de l'Empereur, avec lequel Frideric étoit broüillé, étoient autant de raisons qui le faisoient combattre, quoy qu'à regret, la proposition de son ancien amy.

1115.

Apud Suri. 12. Maii c. 34. Epist. 60. inter Hieron. Paulin in vit. Ambros. n. 9. Rainald. ad an. 1350. n. 40.

Ursperg. ad ann. 1114.

Norbert vivement attiré par la grace, ne se découragea point à la vûë de ces obstacles. Il réïtera sa demande, il employa jusqu'aux larmes pour émouvoir le cœur de Frideric, se jettant à ses pieds, il lui exposa avec confiance les causes de sa vocation, les miracles de la misericorde sur sa personne, & le genre de vie qu'il avoit resolu d'embrasser.

Ces

Ces raiſons ſuperieures ébranlérent l'Archevê- 1115.
que, qui ne douta plus que le Ciel ne ſe fût declaré pour Norbert. Alors les diſpenſes n'étoient pas réſervées aux Souverains Pontifes. Les Evêques éxécuteurs de la ſeverité des Canons, pouvoient par leur autorité relâcher de leur rigueur. Frideric n'heſita point dans cette occaſion d'uſer de ſon pouvoir. Les grands avantages qu'il prévoyoit devoir réjaillir ſur l'Egliſe par l'exemple d'une converſion ſi prodigieuſe, & par les rares talens de ſon Miniſtre, le determinerent enfin à paſſer par deſſus les regles ordinaires, en faveur d'une vocation toute celeſte.

Le Samedy Saint de l'année 1115. Norbert vint à l'Egliſe Metropolitaine, avec ſes habits pompeux, & ſe mêla avec la Troupe des Ordinans. Le Sacriſtain lui donna les Ornemens ſacrez, en preſence d'une infinité de Spectateurs qui étoient accourus à la nouvelle de cette ordination. Le Saint inſpiré de Dieu, voulut reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé par ſon luxe. Il appella donc un de ſes Domeſtiques qui l'accompagnoit dans cette ceremonie, lui demanda l'habit qu'il cachoit ſous le manteau, & aprés s'être dépoüillé de ſes vêtemens magnifiques, il ſe couvrit d'une Robe de peaux d'agneaux, ſe ceignit d'une corde, & prit enſuite les ornemens ſacrez.

Cette eſpece d'habillement étranger à l'Ordre Clerical produiſit des penſées bien differentes dans l'eſ-

1115. prit des assistans. Les gens du monde regardoient ces grandes démarches de la pénitence de Norbert, comme l'ouvrage d'une Morale outrée & bouffonne. Les personnes de pieté édifiées d'une declaration si éclatante contre les vanitez du siécle, ne pouvoient se lasser, au contraire, d'admirer la force de la grace. Mais Norbert aussi insensible au mépris des hommes, qu'il avoit de sensibilité pour les intérêts de son salut, s'éleva audessus des discours & des jugemens du public. Il receut les Ordres avec cet appareil de pénitence, & sortit incontinent de Cologne avec le même habit, pour se rendre à Wrstemberg, qu'il avoit choisi pour se préparer aux fonctions de ses Ordres dans le receüillement & la retraite.

Il passa quarante jours dans cette sainte solitude sous la direction de l'Abbé Conon, jeûnant tous les jours, ne vivant que de pain & d'eau, étudiant avec assiduité les devoirs de son ministére, mais goûtant les douceurs du Paradis dans la contemplation des véritez de la foy.

Quelque charmante que lui parut cette solitude, quelque agréable que fût la conversation des saints Religieux de ce Monastere, il la quitta pour retourner dans son Eglise de Santen, où sa reputation avoit devancé son arrivée. Le Doyen & le Chapitre informez de son retour vinrent le féliciter sur sa dignité nouvelle, & le prierent de chanter le lendemain la Messe en présence de ses Confreres.

Norbert y consentit, & la dit avec une telle abondance

dance de larmes, que ceux qui y aſſiſterent eurent peine à retenir les leurs. Son viſage extenué, ſes maniéres modeſtes, inſpiroient de la pieté. 1115.

Aprés que le premier Evangile fut chanté, Norbert brûlant d'un feu celeſte, interrompit le ſacrifice, ſe tourna vers le peuple, & avec cet air d'autorité, que lui donnoit ſa mine pénitente, il prononça un diſcours ſur la fragilité des biens de ce monde, ſur le néant des grandeurs, ſur la vanité des plaiſirs; il fit remarquer, combien il en coute pour les acquérir, les iniquietudes que l'on ſouffre en les poſſédant, & les cruelles douleurs qu'ils cauſent par leur perte. « Que la faſcination des hommes eſt prodigieuſe, diſoit-il, de pourſuivre une gloire « qui s'echappe, de s'entêter des grandeurs qui nous « affligent, de chercher des richeſſes qui nous apau- « vriſſent, de ſe livrer à des joyes fugitives que les « douleurs terminent, d'aimer un monde où l'on « vit ſans ſecurité, où l'on ne goûte point de repos « ſans allarmes, où la proſperité n'eſt jamais ſans « diſgraces, les plaiſirs ſans épines, l'abondance « ſans diſete, & les jours les plus tranquilles ſans « chagrin.

Il addreſſa enſuite la parole aux Chanoines, & pour ne ſcandaliſer perſonne par une cenſure particuliere, il attaqua leur conduite en géneral, il troubla le calme de leurs fauſſes conſciences par la crainte du jugement avenir, il leur remontra avec force les devoirs de leur profeſſion, il leur fit appréhen-

1115. der la séverité de la justice de Dieu qui punit sans misericorde, les profanations du Sanctuaire.

Cette prédication véhemente, animée du zéle d'un second Jean Baptiste, eut le sort de la semence Evangelique. Norbert ne se rebuta pas de la dureté & des satyres de la plûpart de ses Auditeurs. Dés le lendemain il recommença de prêcher, & lorsque tous les Chanoines furent assemblez dans le Chapitre, il prit en main la Régle de S. Grègoire & de saint Isidore. Il représenta au Doyen avec une éloquence merveilleuse, que par les devoirs de sa Charge, il étoit obligé de maintenir l'observance de cette Règle qu'ils avoient reçûë de leurs ancêtres, & que tout le Chapitre avoit solemnellement juré de garder; que s'il suffroit qu'on violât impunément les Constitutions des Sts. Peres, il seroit lui-même coupable des prèvarications de ses infèrieurs, & que s'il differoit davantage à ramener ses Chanoines dans le premier esprit de leur état, il seroit convaincu d'avoir fomenté le desordre qu'il auroit nègligé de rèparer.

Les anciens qui entendirent ce discours, en furent extrémément attendris. Ils regardoient Norbert avec des yeux d'admiration, ils ne doutoient pas qu'il ne fut envoyé de Dieu pour le rétablissement de la discipline, & ils étoient disposez à seconder ses pieuses intentions. Les jeunes Chanoines au contraire, attachez aux douceurs de la vie molle, prirent feu à ses remontrances, se scandaliserent de sa liberté Apostolique, l'attribuérent à l'entousiasme d'une devotion

tion indiscrete ; Et si des considerations humaines n'eussent reprimé leur insolence, ils alloient éclater en injures. Comme ils ne pouvoient imposer silence au Prédicateur, ni soûtenir plus long-tems une exhortation si vive, ils se retirerent brusquement du Chapitre, la parole de Dieu n'ayant rien operé sur des esprits, que les plaisirs de la chair avoient aveuglez. 1115.

Norbert ne fut pas offensé de ce mépris. La misericorde qui l'avoit converti, le sollicitoit sans cesse à procurer la conversion des autres ; la charité qui l'animoit, le portoit à vouloir les sauver malgré eux-mêmes, & à tenter tous les moyens de les faire revenir de leurs égaremens, persuadé que si la dureté de leurs cœurs, rendoit inutiles les desseins de la grace, Dieu ne laisseroit pas de lui tenir compte de son zèle. Dans cette vûë il continua avec la même ardeur les devoirs de la correction fraternelle ; dispensé des ménagemens qu'il avoit gardé jusqu'alors pour ne pas aigrir leurs esprits, il marqua dans un détail éxact les fautes des particuliers, il révela leur conduite & leurs intrigues, il n'épargna aucun de ces seditieux, dans la confiance qu'il avoit, que c'étoit le seul moyen de les gagner tous à Dieu.

Les anciens penchoient déja pour le parti de la reforme, mais l'homme ennemi semant l'esprit de discorde dans la maison du Pere de Famille, soûleva les jeunes Chanoines, comme autant des frenetiques contre le Medecin charitable qui vouloit les gué- 1116.

guérir. Lassez des avertissemens importuns de leur
1116. censeur, ils formerent le dessein d'arrêter par leurs outrages, le progrés de son zéle. Un Clerc d'une condition obscure, gagné par les promesses d'une recompense modique, s'offrit à être le ministre de leur conspiration. Chargé du soin de leur vengeance, il insulte Norbert, il éclate contre lui en injures, & comblant l'affront par la derniere des infamies, il lui crache au visage, déterminé à quelques choses de plus, si les personnes qui étoient présentes à ce spectacle, n'eussent arrêté la main de ce brutal.

L'outrage étoit sensible, cependant Norbert n'en fut pas émû. Il ne repliqua rien à toutes les indignitez de ce Clerc, il essuya son visage sans se plaindre, il benit le Seigneur de lui avoir fait part des ignominies de sa passion, il le remercia de lui avoir donné lieu par l'insulte qu'il venoit de recevoir, de satisfaire aux injures qu'il avoit faites à sa loi. Les larmes qui coulérent de ses yeux pendant cette priere, étoient moins pour soulager son cœur, que pour attendrir celui de son Juge; bien éloigné de lui demander justice contre son aggresseur, il fut l'apologiste de son crime.

1117. Dieu preparoit son Serviteur par ces rudes épreuves, à de plus rudes combats. Aprés avoir exercé sa patience, il voulut tenter sa foi. Norbert alloit souvent chercher dans le silence de la retraite, des consolations & des forces contre les persecutions de ses Confréres. Tantôt il se transportoit à Sibourg au-

auprés de son directeur Conon, tantôt il alloit se receüillir auprés d'un saint Hermite nommé Ludolphe qui menoit la vie solitaire sous l'habit Clerical, quelquefois il visitoit les Religieux de Klofter-Rath. 1116.

Manus. Rhotens. Histor.

Klofter-Rath est une Abbaye de Chanoines Reguliers située dans le Diocese de Cologne au Duché, de Limbourg prés de Bolducq, entre Mastricht & Juliers, & assez proche de Santen. Ce fut dans cette Abbaye que Norbert donna des preuves de sa foi. Comme il avoit un respect singulier pour les grottes souterraines consacrées par le sang des Martyrs, & que ces sombres lieux lui rappelloient le souvenir des premiers Heros du Christianisme, il sentoit un renouvellement de devotion à y celébrer les SS. Mysteres. Il y avoit dans Klofter-Rath une de ces venerables cavernes, aujourd'hui dediée à Ste Lucie. Comme Norbert pendant son sejour y disoit ordinairement la Messe, il arriva par accident, qu'une grosse aragnée tomba dans le prétieux Sang, à l'élevation du Calice. Le Saint frémit à la vûë de ce malheur. Il voyoit sa mort inévitable, s'il avalloit ce poison; Sa foi l'accusoit d'irréverence, s'il retiroit l'aragnée, & perdoit quelque goute du Sang de Jesus-Christ. Il n'ignoroit pas les pratiques de l'Eglise en de semblables évenemens. Il sçavoit que les Rubriques lui permettoient de prendre respectueusement l'aragnée, de la laver, de la bruler, & d'en jetter les cendres dans la piscine, ou de

Martenne de antiq. Eccl. ritib. & de antiq. Monach. ritib. t. 1. l. 2. c. 7. & alibi.

Missal. Colon. Rubr. antiq. M. SS.

de les renfermer dans le Sacraire. C'étoit l'usage
1117. de tous les Dioceses, & cet usage ne lui étoit pas inconnu. Mais la vivacité de sa foi ne lui permit pas d'user de cette tolerance. Il ne balança pas long-tems, enveloppé de sa foi, soûtenu de l'esperance: Il avala l'insecte avec le Sang de Jesus-Christ; resigné à la mort, il l'attendit aux pieds des Autels. Heureux d'être la victime aprés avoir été le sacrificateur.

Mais Dieu qui veille à la conservation des siens, ne permit pas que le poison fit mourir à un homme qui devoit procurer la vie à tant de pecheurs. Le venin commençant d'agir sur le cerveau de Norbert, il éternua, & par un prodige, l'aragnée toute vivante lui sortit par le nez. Ainsi la foi qui lui avoit fait exposer sa vie, la lui sauva. Aussi la foi fut comme le caractere qui le distingua des Saints qui vécurent de son tems. La charité, disoit-on, excelle dans Bernard, l'humilité dans Milon & la foi dans Norbert. Elle le soutint au milieu des persecutions. Ses ennemis non contens de l'avoir accablé d'opprobres, dans sa propre Patrie, s'aviserent de decrier sa conduite auprés des Puissances Ecclesiastiques.

1118. Conon Evêque de Preneste & Legat du Pape Gelase II. étoit venu en Allemagne pour y maintenir l'Eglise dans l'obéïssance du S. Siege. Il assembla un Concile à Fretislar dans le Lantgraviat de Hesse (10.) N. 10.
pour y renouveller l'excommunication que Paschal avoit

avoit fulminée contre l'Empereur Henry V. Plusieurs Evêques d'Allemagne se rendirent à cette Assemblée, 1118.
les Eglises particulieres y envoyerent leurs Députez, celle de Santen fit partir les siens, & Norbert y fut mandé en personne. Sitôt que le Saint eût comparu dans le Concile, les Archevêques, les Evêques & les Abbez le dénoncerent au Legat, comme un homme d'un esprit inquiet, ambitieux, entreprenant, qui s'étoit ingeré dans le ministére de l'Evangile, sans mission légitime, qui s'érigeoit sans autorité en Reformateur de la discipline, qui affectoit par les déhors d'une vie pénitente, de se donner au monde pour un Religieux, tandis qu'il se conservoit la proprieté de ses biens incompatible avec les vœux de Religion, & qu'il se couvroit d'habits grotesques & bizarres qui ne convenoient ni à la Noblesse de sa naissance, ni à la profession d'un Chanoine seculier.

Ces reproches ne troublerent pas la sérénité de Norbert. Il les écouta avec patience, & les réfuta avec sagesse. Si vous êtes en peine, leur dit-il, de « sçavoir quelle est la Religion que je professe, ap- « prenez que ma Religion est celle dont parle l'Apô- « tre. Elle se propose pour objet, l'assistance des pu- « pilles, le soulagement des veuves, la consolation « des affligez & l'incorruption des mœurs. Voilà la « Religion de tous les Chrétiens, & voilà celle que « je fais gloire de suivre. Si vous me faites un crime « du zéle que j'ai pour la prédication de l'Evangile, « Jesus-Christ qui nous promet par la bouche de son «

1118. « Apôtre la remission de nos pechez, si nous avons « été les cooperateurs de sa grace dans la conversion « des pecheurs, justifie le zéle de mon Apostolat. Si « vous êtes curieux de connoître de qui je tiens ma « mission, je vous déclare que je l'ai recûë en rece- « vant le Sacerdoce, & que les mains qui m'ont com- « muniqué le droit de consacrer, m'ont aussi donné « le pouvoir de dispenser la parole. Enfin si mes ha- « billemens vous scandalisent, l'Apôtre S. Pierre qui « nous enseigne que les habits magnifiques ne sont « pas agréables à Dieu, S. Jean Baptiste qui ne se « couvroit que de peau de Chameau, Sainte Cécile « qui se faisoit honneur de porter le cilice, le pre- « mier homme à qui Dieu ne donna pour vête- « mentqu'une tuniquedepeau, condamnent par leurs « exemples, le scandale de vôtre luxe, & l'injustice « de vos plaintes.

Le Légat touché du discours de Norbert, reconnu que son merite étoit la seule injure, que ses accusateurs ne pouvoient lui pardonner. Mais parce que l'Allemagne étoit alors divisée par les factions de l'Empereur, & qu'il étoit dangereux d'irriter des Evêques dans un tems où le Schisme de Burdin (11.) N. 11. désoloit l'Eglise, Conon ne jugea point à propos de punir les dénonciateurs, ni de rien décider en faveur de l'accusé. Il le laissa sortir de l'Assemblée où sa présence auroit pû faire tort au progrés de sa legation.

Dans cet état où l'innocence de Norbert ne trouvoit aucun appuy auprés des Princes de l'Eglise, il vint

vint en chercher aux pieds de ſon Crucifix. Il paſſa toute la nuit en oraiſon, & demanda à Dieu de vouloir être ſon azile dans cet abandon des créatures. Il continua ſes prieres pendant tout le jour, & il ſe propoſoit de les continuer durant la nuit ſuivante; mais le ſommeil l'ayant ſurpris, il s'endormit juſqu'au point du jour. Alors le Démon qui ne pouvoit ſupporter des ſentimens ſi Chrêtiens dans un homme qui ne faiſoit que de commencer à ſervir Dieu, vint interrompre ſon repos. Il jetta des penſées de découragement dans ſon eſprit, & lui reprocha d'un air mocqueur, l'accablement où l'adverſité l'avoit reduit. Hé quoi, lui dit-il, tu ſuccombes ſous le poids d'une premiere affliction? Je te trouve abbatu par le ſommeil, toi qui devois vaincre tous les obſtacles, & tout entreprendre pour la gloire de ton Dieu? comment pourras-tu tenir ferme, contre les maux que je te prépare, ſi tu n'a pas eu aſſez de force pour réſiſter à la tentation du ſommeil? Norbert éveillé, apperçut un ſpectre horrible. Il comprit que c'étoit le Démon, il repouſſa ſes railleries en le chargeant de confuſion, & comme le Saint mettoit tout à profit, il voulut tirer avantage des reproches de ſon ennemi. 1118.

Plein de cette reſolution, il ſe retira de Frétiſlar, & vint à Cologne trouver ſon Archévêque, à qui il repréſenta que la haine implacable de ſes ennemis, lui donnoit lieu de craindre, qu'aprés avoir attenté ſur ſon honneur, ils ne conſpiraſſent contre ſa vie. Il

 ajouta

1118. ajouta que ses prédications qui auroient dû les convertir, avoient augmenté leur impenitence, qu'à la verité il redoutoit moins leurs menaces, qu'il ne craignoit leurs crimes, mais que la prudence vouloit qu'il ne hazardât point sa vie sans necessité, & que le Saint Esprit lui dictoit de ne point prodiguer sa parolle à des indignes, pendant que des peuples dociles soûpiroient aprés la parolle de vie ; que c'étoit à eux qu'il alloit desormais annoncer le Royaume de Dieu, & que pour soûtenir la dignité de son Apostolat par l'exemple de sa vie, il vouloit comme les Apôtres se dépoüiller de ses biens, & renoncer à ses benefices, afin de prêcher un Dieu pauvre, dans l'appareil de la pauvreté Apostolique.

La generosité de Norbert toute heroïque qu'elle étoit, ne plût pas à Fridéric. Il souffroit avec douleur l'éloignement d'un si grand homme. Il essaya de changer l'objet de sa mission, sans ralentir son zéle. Mais la grace qui régloit les mouvemens de Norbert, affermit sa constance. Il se démit de tous ses benefices, il vendit ses Palais, ses terres, ce qu'il possédoit de patrimoine, il en distribua le prix aux pauvres, ne se réservant que dix Marcs d'argent, une Chapelle pour dire la Messe, une mule pour la porter dans le cours de ses voyages, & de tout nombreux domestique qu'il entretenoit, il ne garda que deux Valets, plûtôt pour être les compagnons de ses travaux, que pour le servir dans les fatigues de sa mission.

Dé-

Déchargé du fardeau de ses richesses, il se mit en campagne. Le monde le plus idolâtre de la fortune ne pouvoit refuser son admiration, au mépris que Norbert faisoit de ses caresses. Les Villes à son passage applaudissoient à sa vertu, il n'y eut que Norbert qui ne fût pas content de soi. Les dix Marcs d'argent qu'il s'étoit reservez pour les besoins du voyage, lui parurent contraires à l'esprit de pauvreté: Il les regarda comme l'effet d'une prévoyance timide, qui sembloit se défier des soins de la Providence de Dieu. Ainsi étant arrivé à Huy, & faisant de sérieuses réflexions sur la pauvreté du Sauveur qu'il s'étoit proposée pour le modele de la sienne, il distribua cet argent aux pauvres, & ne retint que sa Chapelle. 1118.

Il poursuivit son chemin dans ce dépoüillement parfait, exposé aux injures des saisons, aux disgraces de la mendicité, marchant pieds nuds pendant le froid des hyvers, & les chaleurs de l'été, couvert d'une grosse soutane, negligé de telle sorte qu'il sembloit un de ces miserables vagabonds, dont la figure a quelque chose d'affreux & de bizarre tout ensemble. Dans cet état il arrive à Saint Gilles.

C'est une petite Ville du Diocese de Nîmes, où le Pape Gélase II. chassé de Rome par la faction de Cincio Frangipani, & par la persecution de l'Empereur Henry V. avoit été contraint de se sauver, pour se garentir de la fureur d'un rival, & des ressentimens d'un Prince, qui étoit venu porter le flam- *Pandulph. in vit. Gelas. 2.*

1118. beau de la guerre en Italie, afin de s'assûrer par les armes, le droit d'Investiture, & punir la courageuse résistance de Gélase en faisant proclamer Pape, Maurice Burdin sous le nom de Gregoire VIII. Ce fut donc à S. Gilles que Norbert se rendit.

A son arrivée il eut audience de Gélase. Il exposa au S. Pere les motifs de son voyage, le zéle qu'il sentoit pour le salut des ames, & le dessein qu'il avoit pris de travailler sous son autorité, à la conversion des pecheurs. Gélase informé de la naissance de Norbert, & ravi de sa conversation, tâcha de l'engager à demeurer prés de sa personne. Il prétendoit s'en servir dans les besoins de l'Eglise. Mais l'humble serviteur de Dieu, à qui la seule pensée de la Cour & des honneurs étoit un supplice, se défendit des instances du Souverain Pontife. Il lui remontra qu'ayant eu le malheur de vivre dans les Cours des Princes & des Empereurs, il étoit tems qu'il expiât par la pénitence, les desordres d'une vie mondaine. Il ajouta, que sa jeunesse & le défaut d'expérience le rendoient incapable des emplois dont Sa Sainteté vouloit l'honorer, & que quand il en seroit capable, sa vie déréglée l'en rendroit indigne; Que si elle lui ordonnoit de réprendre la vie Canonique qu'il avoit quittée, ou d'embrasser la vie Monastique, pour laquelle il n'avoit nul attrait, ou enfin de passer le reste de ses jours en Pélérinage, il obéïroit avauglément à ses ordres, qu'à l'égard de la place qu'elle lui offroit à sa suite, il la supplioit de ne le point for-

forcer à s'y soumettre; Que toute la grace qu'il venoit lui demander, étoit de lui pardonner la faute 1118.
qu'il avoit commise en recevant deux Ordres majeurs dans un jour. Que si aprés lui avoir pardonné cette faute, elle le trouvoit propre à la dispensation de l'Evangile, il accepteroit avec joye l'honneur d'un si saint ministére.

Gélase ne sçavoit à quoi se resoudre. Le mérite de Norbert lui persuadoit de le retenir dans sa Cour; Les raisons de Norbert vouloient qu'il consentit à son éloignement. Il hésitoit ainsi, jusqu'à ce que Norbert s'appercevant que le Pape flottoit sur ses résolutions, il lui représenta, que depuis que la grace l'avoit éclairé de ses lumieres, & rappellé de ses égaremens, il n'avoit pas interrompu la Prédication de l'Evangile, que le zéle que Dieu lui avoit inspiré, avoit été à l'épreuve des persecutions, sans être réfroidi de son ardeur, & que s'il lui étoit permis de prévenir les oracles de Sa Sainteté, il lui sembloit que Dieu le souhaitoit dans les fonctions Apostoliques. Gélase ne pouvant tenir contre la volonté de Norbert, ne pensa plus qu'à seconder les desseins de son Apostolat, en lui accordant la plenitude de son pouvoir. Il lui en fit expédier des lettres, & afin que des ennemis jaloux de ses succez ne le troublassent plus desormais dans ses missions, il défendit aux Archevêques & Evêques qui avoient assisté au Concile de Frétislar de l'inquieter à l'avenir, ou d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

Nor-

Norbert muni d'amples pouvoirs, sortit de S.
1118. Gilles, content d'avoir évité les honneurs de la Cour, mais plus content encore de la benediction, & des marques de tendresse que le Souverain Pontife lui donna à son départ. Les neiges qui couvroient la terre, rendoient les chemins impraticables, mais la charité qui embrasoit le cœur de l'homme Apostolique, lui faisoit surmonter les rigueurs de la saison. Il traversa pieds nuds de vastes Provinces, sans adoucir sa penitence, sans relâcher l'austerité de sa vie quadragésimale, & la dureté de ses vêtemens. Il enfonçoit dans les neiges quelquesfois jusqu'aux genoux, souvent abbatu de lassitude, il étoit contraint de prendre un peu de repos sur la glace. Cependant il ne voulut jamais se servir de sa monture. Il passoit les jours dans les fatigues & presque toutes les nuits en oraison.

Il arriva enfin à Orleans au commencement du Carême. Là un Sousdiacre touché de ses exemples se mit à sa suite, & embrassa le même genre de vie. Ce fut la premiere conquête de son Apostolat, & le premier enfant de ses douleurs, qui partagea avec lui les travaux de sa mission. Avec ce renfort il continua son chemin, répandant dans les lieux de son passage l'odeur de la sainteté. Ils arriverent à Valenciennes la veille des Ramaux. La conjoncture étoit favorable au zéle de Norbert. Mais comme il sçavoit peu de François, il ne put profiter d'une si heureuse circonstance. Sa charité souffroit. Il eut recours à

la

la priere, pour attirer par ses vœux sur Valencienne, les graces qu'il ne pouvoit lui communiquer par la parole. 1118.

Pendant l'oraison il se souvint qu'autrefois le S. Esprit donna aux Apôtres le don des langues pour la conversion des peuples. Il lui demanda la même grace pour le salut de la Ville où il étoit, ou du moins il pria le Seigneur que pour l'honneur de l'Apostolat dont il l'avoit chargé, & pour la gloire de l'Evangile dont il étoit le ministre, il donnât à ses auditeurs, ce qu'il avoit accordé aux
N. 12. Apôtres, (12.) qu'il permit qu'une langue étrangere fut entenduë de tous ceux qui assisteroient à son Sermon.

Le S. Esprit éxauça la priere de son Serviteur. Le lendemain il monte en chaire, il prêche en langue Teutonique, & ses auditeurs à qui elle étoit étrangere, l'entendirent aussi parfaitement, que si elle leur eût été naturelle. Le miracle opéra des conversions admirables dans Valencienne. Le peuple frappé d'étonnement, & pénetré de componction venoit en foule consulter Norbert. Les pecheurs effrayez accouroient à lui pour se réconcilier par le Sacrement de pénitence. Toute la Ville sensible au bonheur qu'elle possedoit, & affligée par la seule pensée de son départ, prenoit déja des mesures pour le retenir.

Norbert qui avoit dessein de retourner à Cologne, résistoit à leurs prieres, & se disposoit à partir lors

que

1118. que la maladie de ses trois compagnons l'obligea d'accepter le séjour qu'il avoit refusé. Il ne voulut confier qu'à sa vigilance, le soin de ses chers malades. Il nettoyoit de ses mains les ulceres que les neiges leur avoient causé. Il leur préparoit leur repas, & leur servoit les viandes qu'il avoit mandiées, ou qu'il recevoit de la charité des fideles. Il les essuyoit dans l'accez de la fiévre, mais il avoit soin sur tout de leurs consciences, & sa principale occupation étoit de les exhorter à souffrir en Chrétiens, & à mourir chrêtiennement.

Manuscr. Vicon.

Il rendoit tous ces services à ses compagnons, étant incommodé lui-même, & exténué par les fatigues de ses voyages. Il plût au Seigneur, dont les jugemens sont adorables, d'abreger les exercices pénibles de la charité de Norbert, en couronnant d'une mort prétieuse les mérites de ses chers enfans. Leur trépas lui couta des larmes. Il devoit ce tribut à l'amour, & cette consolation à sa douleur. Ces deux domestiques, qui étoient devenus ses Collegues par le lien d'une profession commune, furent enterrez dans le Collateral gauche de l'Eglise de S. Pierre, & le Sousdiacre dans la grande Eglise de Sainte Marie à Valencienne.

Tandis que Norbert rendoit les derniers devoirs à ses trois Disciples, la Providence qui l'avoit affligé, le console. (11.) Burchard Evêque de Cambray passa à Valencienne. Norbert qui avoit eu avec lui d'étroites liaisons dans la Cour de l'Empereur, rendit visite N. 13.

à

N. 14. à l'Evêque. Hugue (14.) qui en étoit Chapelain, se trouva par occasion à la porte & l'introduisit auprés de Burchard qui d'abord méconnut Norbert. Aussi étoit-il fort méconnoissable, & bien different de l'état dans lequel il étoit autrefois. Son visage livide, ses vêtemens grossiers, son corps décharné, son air pénitent ne rappelloient point à l'Evêque l'idée d'un courtisan magnifique & enjoüé. Mais aprés quelques momens de conversation, Burchard reconnut son ancien ami, & dans un transport d'admiration il s'écria, ô Norbert! qui auroit jamais crû ce changement? Quoi donc, êtes vous celui que j'ai vû comblé de gloire & de richesses? que les Empereurs honoroient de leur amitié, dont les Courtisans envioient le bonheur, & à qui je dois mon élevation. Les larmes qui se mêloient à ces demonstrations de tendresse, jetterent Hugue dans l'inquietude. Comme il n'entendoit pas l'Allemand, il y conjecturoit du mistere, mais il n'en pouvoit trouver le denoüement. Il prit la liberté d'interroger l'Evêque sur le sujet de ses caresses & de ses pleurs. Alors Burchard redoublant ses soûpirs, lui dit, que cet homme qui paroissoit en si mauvais équipage, avoit été le Favori de l'Empereur, les délices de sa Cour, que c'étoit un Seigneur distingué par sa naissance, & consideré par ses emplois, qu'il avoit refusé l'Evêché de Cambray, & que pour lui, il ne le tenoit que de son refus. 1118.

Le recit de cette Histoire jetta les semences de salut dans le cœur de Hugue. Il ne put contenir ses

larmes, à la veüe de celles que versoit son Evêque.
1118. La grace qui sollicitoit depuis quelques années ce vertueux Ecclesiastique à la retraite, reveilla ses anciennes inclinations, à l'aspect de Norbert. Il ne s'en expliqua pourtant pas alors. Mais le Saint étant tombé malade, il lui fit de fréquentes visites, il étudia son esprit & ses maximes, il s'informa de ses desseins, il gouta sa conduite & n'attendoit pour se déclarer Disciple que le retablissement de la santé du Maître.

Dés les premiers jours de sa convalescence, Hugue lui ouvrit son cœur, & lui demanda la grace de l'associer à sa compagnie. Norbert à cette proposition levant les mains au Ciel, loüa le Seigneur de lui avoir suscité un Disciple pour succeder au zéle & à la vertu de ceux que la mort lui venoit de ravir. Sa joye fut un peu alterée lorsque Hugue lui eut demandé la permission d'aller jusqu'à Fosse (petite Ville du Pays de Liege dont il étoit originaire) pour y régler ses affaires domestiques. Cette demande lui parut d'un mauvais augure. Il apprehendoit qu'elle ne fût l'effet du repentir de son engagement précipité. Il lui conseilla de laisser aux morts le soin d'ensevelir les morts, de ne point exposer la grace de sa vocation, aux tentations de sa famille, & de se défier des pretextes de pieté dont le sang & la chair pouvoient colorer son voyage. Hugue qui n'avoit pas encore assez de lumiere pour comprendre les avis de son Maître, ni assez de détachement pour abandonner ses interêts temporels, persista dans sa résolution.

Allez

Allez donc, lui dit Norbert, allez mon frere; si vôtre vocation vient de Dieu, rien n'en pourra ébranler la constance, mais si elle vous a été inspirée par le caprice, le monde détruira bientôt ce qui aura été produit par l'humeur. Je vous attendray ici autant de tems qu'il vous en faut pour donner ordre à vos affaires, si la grace vous ramene, je vous recevrai avec plaisir. 1118.

Hugue partit avec de grandes protestations de retourner promptement à lui pour ne s'en separer jamais. Sa conduite justifia la sincerité de ses promesses. Il donna quelque ordre aux plus pressans besoins, & il confia le reste au soin de la providence, pour venir en diligence rejoindre Norbert à Valencienne. A son retour il s'occupa tout entier des instructions de Norbert, il se remplit de son zéle & de son esprit, il employa quelques jours à ces saints exercices, aprés lesquels ils sortirent de Valencienne sans autre provision que d'une chapelle, & d'un breviaire.

Dieu bénit les prémices de leur mission. Dans tous les Villages où ils annoncerent l'Evangile, ils firent des conversions extraordinaires. Les ennemis les plus irreconciliables frappans leur poitrine, venoient mettre aux pieds de Norbert les désirs de leur vengeance; Les pecheurs inveterez, troublez par la crainte des jugemens de Dieu, rénonçoient à leurs desordres. La moisson fut si abondante, que leurs mains ne pouvoient presque suffire à receüillir les fruits de leurs travaux. Les prodiges étoient

1118. si publics, que les Villes voisines au bruit des approches des deux Apôtres, sortoient au devant d'eux, pour les inviter à les honorer de leur présence. Ceux qui ne pouvoient les posseder dans leurs maisons, les prioient d'accepter quelques effets de leur liberalité.

Norbert qui avoit tout quitté pour l'Evangile, n'avoit garde de trafiquer des fonctions Evangeliques. Il refusa l'argent qu'on lui offroit : Tout ce que l'on pût gagner sur son esprit, fût de lui faire recevoir les oblations que l'on apportoit sur l'Autel pendant le sacrifice, encore voulût-il les distribuer sur l'heure même aux pauvres, de crainte qu'il ne passât pour mercenaire dans la dispensation d'un employ qui doit être gratuit. Il accepta l'hospitalité que Jesus-Christ permettoit à ses Apôtres dans leur mission, mais il n'interrompit point les régles de la pénitence qu'il s'étoit prescrites. La terre lui servoit de chaise, & ses genoux de table durant son répas; Ses mets n'étoient assaisonnez que de sel, l'eau étoit sa boisson ordinaire, & ce genre de vie étoit uniforme dans toutes les saisons, si ce n'est lorsqu'il mangeoit à la table des Archevêques ou des Evêques.

Il choisissoit pour le sujet de ses prédications, les grandes veritez du Christianisme. Il parloit du Sacrement de pénitence, & des dispositions necessaires pour le recevoir; Il enseignoit aux gens mariez les obligations de la societé conjugale, il instrui-

ſtruiſoit les riches des moyens de ſanctifier leurs richeſſes, & de ſe ſanctifier eux-mêmes au milieu de leur abondance; Il apprenoit aux pauvres l'uſage qu'ils devoient faire de la pauvreté, quels étoient les deſſeins de Dieu dans les adverſitez qu'il envoyoit aux hommes; & proportionnant ſes expreſſions à la capacité de ſes auditeurs, tantôt il s'abaiſſoit juſqu'au langage des païſans, & tantôt il élevoit les eſprits par la nobleſſe de ſes penſées, & par la force de cette haute éloquence qui perſuade, qui touche & qui entraine. 1118.

Cette prudence Apoſtolique le faiſoit rechercher également par les Evêques & par les Peuples. Il entretenoit les Prélats en particulier ſur les devoirs de leur charge, & il entroit dans les Chapitres pour enſeigner aux Chanoines les obligations de leur état. Ses prédications étoient ſuivies de conferences, dans leſquelles chacun lui propoſoit ſes doutes ſur l'obſervance des régles Eccleſiaſtiques, ſur la conduite qui convient aux Prélats, ſur l'obéïſſance qu'on doit aux Superieurs, ſur les Sacremens de l'Egliſe, ſur la béatitude des Saints, ſur les afflictions des Juſtes. Les uns lui faiſoint des demandes captieuſes pour le ſurprendre dans ſes paroles, les autres des queſtions embaraſſantes, pour éprouver ſa capacité, & quelques-uns pour s'inſtruire de leurs devoirs. Norbert qui éventoit les deſſeins les plus ſecrets, leur répondoit avec force, & ſans épargner les qualitez des perſonnes, il préchoit contre leurs deſordres. Les

mi-

1118. miracles qui accompagnoient sa parole, relevoient la dignité de son ministére, & l'exemple de ses vertus fortifioit la liberté de ses discours.

Les peuples avides de ses Sermons, le suivoient en foule dans ses voyages, pour gouter plus longtems le plaisir de l'entendre ; en sorte qu'il étoit souvent obligé pour satisfaire à leur dévotion, de demeurer dans les places publiques, & d'y coucher. Il aimoit mieux souffrir l'incommodité des saisons, que de faire souffrir personne par la difficulté que l'on auroit euë de trouver accés dans la maison des Seigneurs où il étoit invité de loger.

1119. L'application qu'il avoit à travailler au salut des peuples, ne lui fit pas oublier celle qu'il devoit avoir à perfectionner Hugue son Disciple. Les momens d'intervale & de repos que la nuit auroit pû donner à son zéle, il les consacroit à l'éducation de son éléve. Il l'animoit à la patience, à l'humilité, il l'encourageoit à la pauvreté. Que cette vertu, lui disoit-il, ne vous rebute pas, mon frere, Jesus-Christ en a porté tout le poids, n'ayez pas horreur d'embrasser ce que vôtre Dieu a pratiqué le premier. S. Laurent versa dans le sein des pauvres les trésors de l'Eglise, imitez sa conduite dans la disposition que vous allez faire de vos biens. Le dépoüillement genereux que je vous conseille, n'est pas au goût de la cupidité, mais il est necessaire à la prédication de l'Evangile. S'il en coute à la nature, un vrai pauvre d'esprit est recompensé dés ce mon-

de

de par l'onction de la grace, & par les soins de la providence. Ne rougissez pas des humiliations, elles sont le germe de la gloire. Soyez attentif à la garde de vôtre chasteté, c'est une vertu qui vous transformera en Ange. Soyez prompt aux ordres de l'obéissance, c'est par elle que vous vous éleverez à l'intelligence des grandeurs de Dieu. Armez-vous de patience dans les adversités, elles sont le partage des Elûs. Ne vous attendez pas à un sort plus heureux que celui des Apôtres. Vous êtes l'heritier de leur ministére, vous le serez aussi de leurs souffrances. 1119.

Ces exhortations enflammoient le cœur de Hugue. La pieté de Norbert lui facilitoit la pratique de ses conseils. Il en étudioit les manieres & les vertus, afin d'être imitateur de sa perfection, aussi bien que de ses emplois.

Nos deux Apôtres qui avoient parcouru le Diocése de Cambrai, jugerent qu'il étoit tems de répandre la parolle dans leur propre Païs. Le Diocése de Liege se présentoit le premier sur leur route; Ils s'y arrêterent, & commencérent leur mission à Fosse. L'austerité de leur vie, le succés de leurs prédications publierent aussitôt leur arrivée dans la Province, & leur attirerent de toutes parts des auditeurs. Les Ecclesiastiques qui aprirent les fruits que Dieu opéroit par Norbert, vinrent profiter de ses discours. Ils reconnurent que le vertueux Missionnaire avoit le talent de remuer les cœurs, & sur tout de réconcilier les ennemis. Ils le prierent de

1119. vouloir être le médiateur d'une paix que l'on avoit jusqu'alors inutilement tenté de rétablir entre deux familles irreconciliables. Déja plus de soixante personnes avoient peri par le fer, & l'on continuoit tous les jours les meurtres de part & d'autre, sans que l'autorité du Magistrat ni les prieres des gens de bien eussent pû desarmer les furieux.

Pendant qu'on racontoit à Norbert l'histoire de tant de massacres, un jeune homme dont le frere avoit été tué dans la semaine, & dont il alloit venger la mort, passa devant le Saint; on l'en avertit. Alors le Missionnaire pria le jeune homme d'approcher, il l'embrassa avec tendresse, & lui parla de la « sorte. Je suis un voyageur nouvellement arrivé « dans vôtre Ville, je n'ay encore rien démandé, « ni rien reçû de personne depuis mon séjour, vous « êtes le premier à qui je m'adresse pour vous prier « d'une grace ; vous me paroissez d'un caractére trop « obligeant, pour me refuser une faveur qui dépend « de vous, & que je vous conjure de m'accorder. A ces mots le cœur du jeune homme fut attendri, & les larmes aux yeux : commandez, dit-il, mon « Pere, je suis prêt d'obéïr. He bien, lui répliqua « Norbert, je vous démande grace pour le meurtrier « de vôtre frere. A ces mots, le Cavalier brisant ses armes, sacrifia sa vengeance au commandement de Norbert.

Ce n'étoit point assez que d'avoir calmé un furieux, il falloit faire mettre bas les armes à plusieurs au-

autres qui devoient s'assembler à Monstier à deux lieuës de Namur, pour vuider la querelle le samedy suivant. Norbert y alla. Les peuples voisins qui sçavoient le sujet de son voyage, le suivirent. A son arrivée il donna ses premieres heures à la priere, qu'il avoit coûtume de faire préceder la Prédication. Comme l'ouvrage qu'il méditoit, étoit difficile, il s'y prépara par de plus longues oraisons. Le peuple qui l'attendoit avec impatience, se plaignit de leur longueur. On supplia Hugue d'avertir le Saint qu'il étoit prés de midy, & qu'il lassoit par ses retardemens la patience du peuple assemblé. Hugue naturellement timide, craignit d'interrompre Norbert; mais vaincu par l'importunité de l'assemblée, il se hazarda d'entrer dans la chambre, & de lui dire à l'oreille qu'un monde infini l'attendoit, & que s'il differoit de se montrer, il resteroit sans auditeurs. Norbert, comme s'il fût sorti d'un profond ravissement, lui répondit, que l'heure n'étoit pas encore venuë, qu'il appartenoit à Dieu de préscrire le tems de parler aux hommes, & non pas aux hommes de prévenir les ordres de Dieu. Il continua sa priere, jusqu'à ce que le S. Esprit lui eût fait connoître qu'il étoit tems de travailler au salut des pecheurs. 1119.

Sur le champ Norbert sortit de sa retraite, le visage rayonnant comme un autre Moyse. Il entra dans l'Eglise. Comme c'étoit un Samedy, jour qui dés long-tems étoit dédié à Marie (car cette devotion depuis le Concile de Clermont sous Urbain II.

F 2 étoit

1119. étoit passée en loi génerale dans l'Eglise) il dit la Messe en l'honneur de la Sainte Vierge. Ensuite il en recommença une autre pour le répos des ames de ceux dont la mort avoit allumé la guerre dans la Province.

Bona Rer. liturg. l. 1. c. 18. Martene de antiq. Eccl. ritib. ar 3. c. 3. n. 4. 5. & seq. Valafridus Strabo c. 21. Surius ad diem 4. Iulii. Eadmerus in vit. Anselm.

Il n'étoit ni nouveau, ni extraordinaire de célébrer deux Messes dans un même jour. Leon III. en disoit jusqu'à sept. S. Udalric Evêque d'Ausbourg en disoit réguliérement trois. S. Elphége Archevêque de Cantorbery en célébroit deux. S. Anselme qui lui succeda dans sa dignité, imita sa devotion. S. Aybert Moine réclus que Burchard Evêque de Cambray ordonna Prêtre, avoit coûtume d'en dire chaque jour une pour les vivans, & une autre pour les défunts. Les Conciles qui favorisoient cette pratique fûrent obligez de la modérer dans la suite. Le Concile de Selgenstad sous Aribon Archevêque de Mayence, défendit aux Prêtres de célébrer plus de trois Messes par jour. Eude Evêque de Paris rétrancha cette permission dans ses réglemens Synodaux, & la limita au seul cas de la nécessité. Mais ces Statuts particuliers ne pûrent préjudicier à un usage public, que les Papes avoient épargnez dans leurs décisions. Il subsistoit encore du tems de S. Norbert. Lors même que la discipline vint long-tems aprés à varier, elle apporta quelque temperament à la défense de célébrer plus d'une Messe par jour. Le concours des pélérins, les besoins des malades, le repos & le soulagement des morts étoient des raisons

Anno 1023. Can. 5.

Consti. Odonis c. 7. ann. 1196.

De consecr. d. 1. c. sufficit.

Celest. 5. T. 25. Bibl. PP. pag. 833. secul. 13.

sons de dispense. Ainsi il est inutile de recourir à la prétenduë permission de Gélase, pour autoriser les deux Messes que S. Norbert dit à Monstier. La pratique des Eglises justifioit sa conduite, & le succez qui suivit sa devotion, fait assez voir qu'elle étoit agréable à Dieu. 1119.

Hertoge in vit. S. Norb. p. 338.

En effet, aprés qu'il eut achevé sa seconde Messe, il monta en chaire. Quoy que la plûpart de ceux qui étoient accourus pour l'entendre se fussent dissipez & répandus dans la Ville, pour prendre quelque nourriture, le Saint ne laissa pas de prêcher. Sa voix, que le jeûne avoit renduë si languissante, qu'on pouvoit à peine l'entendre dans l'auditoire, retentit avec tant d'éclat jusque dans les maisons les plus éloignées, que chacun étonné de ce prodige abandonna le soin du corps, pour se rassasier du pain de la parolle.

Le retour du peuple dans le lieu ranima le zéle du Prédicateur, il parla de la sorte à l'assemblée. Vous sçavez mes freres que Jesus-Christ ordonna à ses « Disciples d'annoncer la paix dans tous les lieux où « ils iroient annoncer l'Evangile. Il a promis que si le « fils de la paix habitoit dans ces lieux, la paix qu'ils « y auroient annoncée, y demeureroit. Nous avons « l'honneur, mes chers freres, par un pur effet de la « grace, & non point pour la recompense de nos me- « rites, d'être les héritiers du ministére des Disciples « de Jesus-Christ. Nous venons aujourd'huy à leur « exemple, vous apporter la paix. C'est là le motif «

1119. « m'a conduit dans vôtre Ville, & qui vous rassemble dans vôtre Eglise. Dieu me commande de « vous l'offrir de sa part, & il vous ordonne de l'accepter. Vous opposerez - vous à un bien qui doit « être la source de vôtre félicité ? Ah craignez, mes « freres, qu'en refusant la grace que je vous presente, vous n'irritiez la colére d'un Juge, aprés « avoir méprisé la misericorde d'un pere.

Les assassins qui étoient présens à ce discours, joignant leur voix à celle de toute l'assemblée, interrompirent Norbert. Ils criérent qu'ils étoient disposez à recevoir la paix aux conditions qu'il lui plairoit de préscrire. Incontinent Norbert sortit de l'Eglise, il appella les deux partis, & les engagea de ratifier leur promesse par un traité solemnel. Il fit apporter des réliques, sur lesquelles on jura une réconciliation éternelle.

Norbert aprés avoir rendu la tranquilité à ce Païs, passa à Gemblours qui est une petite Ville du Brabant. Son Abbaye est fameuse par les habiles Ecrivains qu'elle a donné à l'Eglise, mais plus illustre encore par la sainteté du bienheureux Guibert, qui en fut le Fondateur. Norbert y apprit que deux Seigneurs du voisinage se faisoient une guerre cruelle, qu'ils réduisoient en solitude tous les lieux où ils portoient leurs armes, que les cruautez & les rapines qu'ils éxerçoient, avoient contraint les Villages de déserter. A cette nouvelle il vole comme un Ange de paix, il rend visite à l'un des

des deux Seigneurs, il lui represente que la puissance qu'il a reçûë de Dieu, ne doit pas servir à l'oppression de ses sujets, que c'est abuser de son autorité, que de l'employer à la ruine de ses voisins, qu'il n'y a point de grace à esperer de Dieu, s'il refuse le pardon à son ennemi. Ce Seigneur attentif aux discours de Norbert, avoit sans cesse les yeux fixés sur son visage. Il admira la modestie & la naïveté d'un inconnu, qui lui parloit avec tant de liberté, & qui lui remuoit si vivement le cœur par ses parolles. Sentant alors une émotion qui n'avoit rien de naturel, Je remets entre vos mains, dit-il, les intérêts de mon honneur & de ma conscience, je suis disposé à recevoir la paix, pourvû que mon ennemi cesse de me faire la guerre. 1119.

Norbert assûré de la bonne foi de ce Seigneur, essaya de réduire par les mêmes motifs son adversaire. C'étoit un homme fier & brutal. Il rejetta les propositions d'accommodement, & déclara qu'il étoit résolu de se venger, ou de mourir. Cette réponse affligea sensiblement Norbert. Il vit en esprit le malheur qui devoit bientôt punir l'opiniâtreté du vindicatif. Il découvrit sur l'heure même la prophêtie à Hugue, & lui dit, l'insensé qu'il est, ne portera pas loing le châtiment de son crime. Dans peu de jours, livré à la discretion de l'ennemi dont il méprise les offres, il implorera en vain la clemence de son vainqueur. L'événement répondit à la prophêtie. Norbert ne fut pas arrivé à Couroy, qu'il apprit

1119. prit la fin déplorable du malheureux Gentilhomme.

Couroy n'eſt éloigné de Gemblours que d'une lieuë. Norbert qui ne rencontroit aucune Burgade ſur ſon paſſage, qu'il n'y annonçât le Royaume de Dieu, fit un diſcours ſur la néceſſité de la paix, & s'informa s'il y avoit quelque diſcorde dans les familles, ou quelque diſſenſion parmi le peuple. On lui indiqua deux anciens ennemis qui ſe trouverent par hazard dans l'aſſemblée; Il leur adreſſa la parole, les pria par le Sang de Jeſus-Chriſt de terminer leurs differens à l'amiable. L'un d'eux qui tenoit rang dans le lieu, perſuadé qu'il étoit de ſon honneur de ne pardonner jamais, ſe moqua des exhortations de Norbert, ſortit bruſquement de l'Egliſe, & monta à cheval. Il eut beau preſſer ſa monture à grands coups d'éperons, il ne put la faire avancer d'un pas. La main inviſible du Seigneur qui pourſuivoit ce rebelle, rendit ſes efforts inutiles. Le peuple qui entendit de l'Egliſe les emportemens du Cavalier, & qui vit les fougues de ſon cheval, ſortit & admira la puiſſance de Dieu, dans la vertu de ſon Miniſtre. L'Officier reconnut lui-même qu'il reſiſtoit en vain à l'aiguillon, il deſcendit de cheval chargé d'une confuſion ſalutaire, ſe proſterna devant Norbert, & d'une voix entrecoupée de ſoûpirs, déteſta ſon crime, & ſe réconcilia avec ſon ennemi.

C'étoit ainſi que le Saint Miſſionnaire travailloit avec un zéle infatigable dans le Païs de Liege ſous l'autorité de Gélaſe II. quand il reçût la nouvelle de

de la mort de ce Pontife, qui s'étoit retiré dans l'Abbaye de Cluny sous la protection du Roi de France. (15.) Guy Archevêque de Vienne & Cardinal lui succeda (16) au refus de Conon Evêque de Palestrine. Le nouveau Pape prit le nom de Calixte II. & fut consacré par l'Evêque d'Ostie. 1119.

N. 15.

N. 16.

Les premiers soins de Calixte furent de rétablir la Paix, & d'engager l'Empereur Henry V. à tenir la parole qu'il avoit donnée avec serment aux Peres du Concile de Tribur, de terminer par un traité pacifique, les broüilleries qu'il fomentoit depuis si long-tems dans l'Eglise. Guillaume de Champeau Evêque de Châlon (17.) si renommé dans l'histoire de ce siécle, alla avec Ponce (18.) Abbé de Cluny par ordre de Calixte trouver l'Empereur à Strasbourg, pour ébaucher les négotiations. Le projet de paix fut concerté. Henry s'avança jusqu'à Mouzon, où le Pape vint le joindre pour consommer cette importante affaire. Mais l'inconstance éternelle du Prince le fit rompre sur les articles. Ainsi comme il continuoit toûjours de lasser par ses prolongations, & par ses détours la patience de l'Eglise, le Pontife retourna à Reims, où le Concile étoit indiqué pour le 21. Octobre, & où sa présence étoit souhaitée.

Vrsperg. ad ann. 1119.

N. 17.

N. 18.

Norbert eut avis & de l'election de Calixte, & de la convocation du Concile. Il se mit en marche avec Hugue pour venir demander à Reims la continuation des pouvoirs qu'il avoit reçûs de Gelase. Il y arriva sur la fin d'Octobre, & y resta trois jours à

Herman. l. 3. de mir. S. Mariæ Laud. c. 2. Metropol. Remens. l. 2. c. 29.

G sol-

1119. solliciter l'audience du Pape. Mais soit que les affaires de l'Eglise universelle occupassent uniquement le Souverain Pontife, soit que le pitoyable état d'un homme négligé, pauvre, d'une figure tout en desordre, marchant nuds pieds, eut rebuté les gardes, il ne put avoir accés, ni trouver parmi quatre cens vingt-six Prélats aucun qui s'offrit de lui procurer l'honneur de parler à Calixte. Il fut donc obligé de quitter la Ville, & d'attendre une occasion plus favorable.

Il étoit déja à deux lieuës de Reims prés de l'Abbaye de S. Thierry, assis sur le grand chemin, prenant un peu de repos, & se délassant à converser avec Hugue son Disciple & un autre Clerc qui s'étoit joint à eux, lors qu'il entendit deux voix dans l'air qui crioient, *Voilà Norbert & son Compagnon*, & qui se répondoient par écho, *Voilà Norbert & son Compagnon*. La voix effraya le Saint, il s'éloigna de la grande route, il observa de toutes parts, s'il découvriroit celui, dont il avoit entendu la parole. Il n'apperçût personne dans le moment, mais un quart d'heure aprés, il remarqua l'équipage de Barthélemy Evêque de Laon qui alloit au Concile.

Herm. de mira. S. M. Laud. l. 1. c. 2.

Barthélemy (19) étoit un Prélat des plus illustres N. 19.
& des plus pieux de son siécle. Il étoit allié aux Roys d'Arragon & de Navarre. Son pere se nommoit Falco Prince Bourguignon, & sa mere Adelaïde fille d'Hilduin Comte de Roussy. Manassés Archevêque de Reims son grand Oncle maternel avoit pris soin de

de son éducation. Il l'avoit fait Trésorier & Chanoine de son Eglise, & ensuite de la Cathedrale de Laon qui passoit en ce siécle pour une des plus considerables de France. Hugue qui de Doyen d'Orleans, avoit été élû Evêque de Laon en la place de Galderic que les Bourgeois avoient cruellement massacré, n'ayant occupé le siége que six mois, le Peuple & le Clergé réünirent leurs suffrages en faveur de Barthélemy. Radulfe Archevêque de Reims, & Successeur de Manassés approuva leur choix, & le consacra Evêque. Barthélemy fut un Prélat zélé pour le bien de son Eglise, qui sembloit n'avoir été élevé aux honneurs, que pour les mépriser, n'être monté à l'Episcopat que pour réparer les ruines du sanctuaire, & pour devenir le cooperateur des grands desseins que Dieu vouloit exécuter par Saint Norbert. Ce fut le sens que les gens de bien donnérent dés lors à la voix qui se fit entendre auprés de l'Abbaye de S. Thierry, & l'évenement verifia cette interpretation.

1119.

Ibid. c. 4.

En effet, Barthélemy ayant apperçû les pélerins, la curiosité, ou plûtôt l'inspiration du S. Esprit, lui fit naître l'envie de les connoître. Il quitta le chemin, s'approcha d'eux, les interrogea sur le sujet de leur voyage, sur leur naissance, sur leurs desseins, sur leur patrie. Norbert l'éclaircit sur toutes ses demandes, & lui dit qu'il étoit originaire de la basse Lorraine, qu'ayant renoncé à ses biens, à ses parens & au siécle, il avoit résolu d'embrasser la vie Apostolique, qu'il

pour l'Eglise de voir que deux hommes Apostoliques venus de loin demander la mission, sortissent aprés trois jours d'attente, sans avoir pû parler à Sa Sainteté. Qu'il la supplioit de voir Norbert, & de le recevoir à son audience. 1119.

Calixte qui n'avoit encore rien sçû de l'arrivée du Saint, souhaita de l'entretenir. Barthélemy le présenta au Pape. Il parut avec les habits de sa pénitence, & entretint Sa Sainteté de ses missions. Il lui rendit compte des fruits de son Apostolat, & la pria de lui permettre de continuer les travaux qu'il avoit entrepris pour la gloire de l'Evangile, & le salut des pecheurs. Le Pape lui accorda tout ce qu'il lui démandoit, avec de grands témoignages d'estime & d'affection. Il fut aussi comblé des caresses & des honnêtetez de tous les Prélats du Concile. Il y en eut qui par compassion l'exhorterent de modérer l'austerité de sa vie, mais ils ne purent rien gagner sur son esprit, c'étoit beaucoup faire que de leur promettre, de ne la pas augmenter. Calixte auroit désiré de joüir plus long-tems de la conversation de Norbert, l'embarras inséparable des affaires importantes lui fit remettre ce plaisir au temps de son séjour à Laon, où il avoit résolu d'aller aprés le Concile. *Robert. Altisiod. ad ann. 1119.*

Barthélemy qui avoit formé le dessein de fixer le saint homme dans son Diocese, le retint auprés de sa personne, & se servit de ses conseils durant le Concile. Lors qu'il fut terminé, le Prélat conduisit Nor-

1119. Norbert à Laon. On y attendit le Pape, qui avoit choisi cette Ville pour s'y délasser des fatigues de ses voyages. Le Souverain Pontife n'y trouva rien de plus agréable que la conversation de Norbert, il le garda prés de lui pendant son séjour, & remarqua à loisir les rares talens de son esprit, & la sainteté de ses meurs.

Barthélemy qui s'expliqua à Calixte sur les sentimens qu'il avoit de Norbert, pria Sa Sainteté de le lui vouloir donner pour reformer l'Abbaye de Saint Martin. Elle étoit à des Chanoines Reguliers. Comme il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plus aisément que d'une vie réguliere, ces Religieux qui n'en meritoient pas le nom, & qui à peine en portoient l'habit, avoient secoüé la régle de saint Augustin. La rigueur Episcopale n'avoit pû les ramener à l'observance de la vie Apostolique. Barthélemy avoit employé tout son zéle, & toute sa prudence pour les contenir dans le devoir. Mais ses efforts avoient été aussi inutiles que ceux de ses Prédecesseurs. Il esperoit que Norbert à qui Dieu avoit donné de l'empire sur les cœurs, fléchiroit l'indocilité de ces Religieux. Il lui proposa de se charger de leur gouvernement. Mais afin d'aplanir tout d'un coup les obstacles que le Saint formeroit à ses desseins il appuya sa priere de l'autorité du Pape.

Herm. ibid. c. 3. Norbert qui pressentit, les suites de cet engagement, s'en défendit avec instance. « Je viens de quitter, « disoit-il, de grandes richesses à Cologne, faut-il

que

que je sois contraint d'en reprendre de moins "
considerables à Laon? Les Villes ne conviennent " 1119.
pas à la vie Religieuse, la solitude est l'élement de "
la vertu, si vous m'ordonnez de vivre dans une "
compagnie de Religieux, accordez moi du moins "
la liberté de me retirer avec eux dans les deserts.

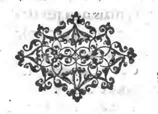
Il fallut pourtant céder aux instances du Souverain Pontife, & fléchir les épaules sous un joug, dont les plus robustes redoutoient la pesanteur. Durant les premiers jours de sa superiorité, il s'étudia à se concilier les esprits, il leur dressa un plan de vie sur les maximes de l'Evangile, & les constitutions des SS. Peres, il joignit la force & l'éloquence à l'exemple de sa conduite, il leur fit plusieurs discours sur le mépris du monde, sur la pauvreté volontaire, sur la patience dans les injures, sur l'obligation des vœux & des regles, mais l'iniquité avoit pris le dessus. Ses exhortations Apostoliques échauferent la colere des Chanoines. D'un ton menaçant ils lui déclarerent qu'ils ne vouloient pas obéïr à un Maître qui leur imposoit un joug, que leurs Peres n'avoient pû porter ; Qu'à la verité Jesus-Christ commandoit de châtier son corps, mais non pas de l'accabler; que de leur proposer pour regle l'exemple de Jesus-Christ, c'étoit mettre la perfection à un point où ils ne pouvoient atteindre, & duquel leurs prédecesseurs n'avoient pû approcher.

Norbert ne pût voir sans peine l'œuvre de Dieu retardée, il s'en consola avec Dieu même, il s'adressa

1119. dressa à lui par la priere; & plein de confiance, il l'implora pour la conversion de ces endurcis. Ii s'apperçut que le mal étoit au dessus des remedes, Ces hommes intraitables refulerent la reforme. Ainsi Norbert qui n'avoit accepté le gouvernement de l'Abbaye, qu'à condition d'y voir les Chanoines soumis à la discipline, fut délivré de son engagement par la resistance qu'ils firent à ses pieux desseins.

Il ne quitta pas néantmoins la Ville de Laon; Il passa le reste de l'hyver auprés de l'Evêque, qui s'appliqua par de charitables soins à lui rétablir la santé affoiblie par les austerités de la pénitence. Hugue qui n'avoit pas encor disposé de tous ses biens alla pendant ce tems à Fosse avec l'Evêque de Cambrai y finir ses affaires. Ses parens ne comptoient plus sur son retour & s'étoient partagé la succession. Il regla toutes choses de l'avis de Burchard, & vint rejoindre Norbert qui l'attendoit à Laon, pour continuer les fonctions de leur Apostolat.

Fin du premier Livre.



NOTES



NOTES SUR LA VIE DE S. NORBERT.

LIVRE PREMIER.

Page 1. LA Providence ſuſcita Saint Norbert..................

Note 1. L'Auteur de la vie de S. Norbert a eu ſoin de coter l'année de ſa mort, mais il n'a point marqué celle de ſa naiſſance. Il eſt ſûr qu'il fut fait Prêtre en 1115. ou au commencement de l'année 1116. & par conſequent il falloit qu'il eût alors trente ans; puiſque la diſcipline des Conciles de Neoceſarée, d'Agde, & du 4. d'Orleans étoit encore en vigueur, ſelon laquelle il n'étoit pas permis d'ordonner un Prêtre avant cet âge. *Presbyterum & Epiſcopum ante triginta annos, id eſt antequam ad viri perfecti ætatem perveniant, nullus Matropolitanorum ordinare præſumat*, comme parle le Canon 17. du Concile d'Agde de l'année 506. S. Bernard fait bien connoître que cette police étoit obſervée de ſon tems; car en parlant de Saint Malachie Archevêque d'Armach chap. 3. de ſa vie, il avoüe qu'il fut ordonné Prêtre à 25. ans contre les Regles Canoniques, mais que l'on doit pardonner cette tranſgreſſion, ſi l'on a égard aux merites de l'Ordonné, & au zele du Conſecrateur. *Erat autem cùm Sacerdos ordinatus eſt, annos natus quaſi viginti quinque; in qua ejus utraque ordinatione, ſi quid præter Canonum formam proceſſiſſe videtur, ut verè videtur (ſiquidem infra vigeſimum quintum annum Leviticum miniſterium, infra trigeſimum adeptus eſt Sacerdotii dignitatem) donndum ſanè tum zelo ordinatoris, tum meritis ordinati.* Il eſt vray que cette regle qui a eu ſon exception en faveur de Saint Malachie, a été auſſi quel-

quefois violée ou interprêtée à l'égard de plusieurs autres Saints; mais il n'y a pas lieu de croire qu'elle l'ait été pour S. Norbert, puisqu'il n'auroit pas manqué, dans la confession qu'il fit au Pape Gelase, de joindre à l'infraction des Canons qui défendoient de recevoir deux Ordres majeurs dans un même jour, celle qu'il auroit commise en prenant le sacerdoce avant l'âge reglé par les Conciles. Ainsi l'on peut sur ce principe fixer l'époque de la naissance de Saint Norbert en 1085. Mais d'autre côté il est difficile de se rendre à cette conjecture, si l'on considere que l'Archevêque Frideric, témoigna de la surprise quand il vit S. Norbert venir lui demander la Prêtrise que plusieurs Evêques lui avoient souvent offerte; *Admiratus hominem per seipsum demum petere quod ab aliis sæpè recusasset oblatum.* Il falloit donc qu'il y eût déja du tems que le Saint fût en âge de recevoir le sacerdoce quand Frideric le lui confera. C'est pourquoi il semble que l'on doit reculer sa naissance jusques vers l'année 1080. & sur ce pied, on doit dire qu'il fut fait Prêtre à trente-cinq ans & à 1115. de l'Ere commune.

La Ville de Santen....... Cette Ville est ainsi nommée à cause de S. Victor & de ses Compagnons qui y furent martyrisez le dixiéme d'Octobre, sous l'empire de Dioclețien & de Maximien. Le Martyrologe Romain fixe le jour de leur martyre au dixiéme d'Octobre. Usuard donne à S. Victor 17. Compagnons, il y en a qui en mettent jusqu'à 330. & les supposent de la legion Thebéene. Browerus, aprés Helinand Religieux de l'Ordre de Cîteaux à l'Abbaye de Froimont au Diocese de Beauvais, qui fleurissoit vers l'an 1230. dit que S. Victor & ses Compagnons donnerent le nom de Santen à la Ville où ils endurerent le martyre. Il y a trois maisons à Santen qui anciennement n'en faisoient qu'une, dans laquelle on tient par tradition que S. Norbert vint au monde. Bollandus raconte que les habitans des maisons ont depuis éprouvé une protection speciale de S. Norbert, lorsque les troupes de Hesse vinrent ravager la Ville de Sanren. t. 1. Jun. p. 915. P. 2. N. 2.

Heribert son Pere Comte de Genep....... Genep est un P. 2. N. 3.

Comté de Cleves sur la riviere de Niers. Adolphe premier Duc de Cleve en 1424. ajoûta cette Ville à son Etat. Elle appartient à l'Electeur de Brandebourg. Les Espagnols s'en étoient rendu maîtres, mais les Hollandois la leur reprirent en 1641. M. Chifflet *cap. 2. Lotharingiæ Mascul.* remarque que le Comté de Genep avoit été possedé par les Ancêtres de Godefroi de Boüillon, en souveraineté. Le Pere de S. Norbert tiroit le nom de sa famille, de cette Seigneurie. *Nomen Patris ejus Heribertus, de castro juxta silvam Ketel, à Genep nomine.* Nous lisons dans la Charte originale du Monastere de Wrstemberg donnée au Public par Mr. Dudink que cet Heribert eut trois garçons, l'aîné se nommoit comme son Pere Heribert, le second étoit S. Norbert, & le troisiéme Erbert, qui avoit été tué à la guerre avant la fondation de Wrstemberg, c'est à dire auparavant 1115. *Norbertus & frater ejus Heribertus obtulerunt Curtim Egre cum omni utilitate sua.... Heribertus de Genep, pro fratre suo occiso mansum unum.* Ce Monastere dans la succession des tems est passé des Religieux de Saint Benoît, aux Religieuses de Cîteaux. Les guerres qui sont ensuite survenuës, les ont obligées de transferer leur maison à Santen. C'est de cet Heribert de Genep frere de Saint Norbert que sont descendus les Comtes de Genep. Sur la fin du 14. siécle il y avoit un Guillaume de Genep Archevêque de Cologne. Il succeda à Valram de Julliers en 1349. & mourut en 1362. le 15. Septembre ainsi qu'on le lit dans son Epitaphe, qui est au milieu du Chœur de la Cathedrale. *Anno domini 1362. die decimâ quintâ mensis Septembris, obiit Reverendus in Christo Pater D. Wilhelmus de Genep, Archiepiscopus Coloniensis, hîc sepultus, vacante tunc sede Apostolica per mortem fœlicis recordationis Innocentii Papæ VI. regnante eodem tempore Serenissimo Domino Carolo Romanorum Imperatore. Anima ejus requiescat in pace.* La Maison de Genep portoit pour armes, d'argent à un sautoir de Gueule, cantonné de quatre forces de sable la pointe en bas. C'est ainsi que je l'ay apris de Cologne, & que je l'ay lû dans un Manuscrit du P. Servais de Lairuelz, qui l'avoit vû lui-même en

 fai-

faisant ses visites en qualité de Vicaire General. S. Norbert étoit parent du côté Paternel de trois ou quatre Empereurs surnommez les Saliques. *De Illustri Francorum, Germanorum Salicorum prosapia ortus.* Comme parle l'Auteur de sa vie. Et du côté maternel il tiroit son origine des Ducs de Lorraine. Wagnaere, Lairvelz, & Mr. Baillet l'ont ainsi soûtenu. Messieurs de sainte Marthe Gall. Christ. p. 757. disent qu'Hadewige étoit de la Famille des Comtes ou Ducs de Guise. *Sanctus Norbertus natus in Clivia, parente Heriberto Comite de Genep, & Hadvvige à Guisia.* Si Messieurs de sainte Marthe ont confondu la branche des Princes de Lorraine qui porte le nom de Guise, avec la Famille des anciens Comtes de Guise, ils se sont trompez en voulant marquer la veritable origine de S. Norbert par la Maison de Lorraine, de faire sortir sa Mere des Comtes de Guise, puisque ce Comté n'est tombé dans la Maison de Lorraine que long-tems aprés par les femmes qui apporterent ce patrimoine avec elles par leur mariage. Ce Comté, dans la suite érigé en Duché par François premier étoit l'appanage des Cadets de la Maison de Lorraine. Il est à presumer que Messieurs de sainte Marthe ont pretendu parler comme les autres Historiens, sur l'origine de Saint Norbert, & que sous le nom de Guise ils ont désigné la Maison de Lorraine. La Tradition favorise cette croyance, car tous nos Historiens mettent Saint Norbert au nombre des parents de nos Souverains. J'ai vû un livre de prieres Manuscrit entre les mains de feu le P. Donat Confesseur de Charles IV. lequel plaçoit S. Norbert dans les Litanies des bienheureux de la Maison de Lorraine. Ce Manuscrit avoit autrefois été à l'usage de Philippe de Gueldre épouse de René II. Duc de Lorraine. Il y a prés de six-vingts ans que l'on voyoit dans le Palais de nos Ducs des tapisseries antiques qui representoient le miracle de la resurrection des trois morts, que S. Norbert opera quelques jours aprés son dernier voyage d'Italie. Ce ne sont pas là des demonstrations, je l'avoüe, mais sur un fait si reculé, il

il est malaisé d'en avoir. Si la Genealogie des Ducs de Lorraine par Gerard d'Alsace étoit bien justifiée, on pourroit aisément prouver que S. Norbert étant descendu des Empereurs surnommez les Saliques, il étoit par cet endroit là même, parent ou allié à la Maison de Lorraine comme on le verra dans la suite des Notes du l. 3.

P. 3. N. 4. Qu'il receut des mains de Frederic Archevêque de de Cologne...... Il se nommoit Frideric de Carinthie, il étoit selon Alberic, *ad annum* 1126. frere du Marquis Angelbert, & de Hartwic Evêque de Ratisbonne. *Fratres ejusdem Ingelberti erant Episcopus Ratisbonensis, & Archiepiscopus Coloniensis Fridericus.* Il succeda dans l'Archevêché de Cologne à Herman III. environ l'an 1099. selon Messieurs de sainte Marthe, mais plus probablement en 1100. Il couronna Lothaire II. & son épouse Richize en 1125. & mourut le 25. Octob. de l'année 1131. Il fut enterré dans l'Abbaye de Sibourg qu'Annon Archevêque de Cologne avoit bâtie en 1057. Brunon d'Altene lui succeda.

P. 3. N. 5. Et par le Canonicat dont il fut pourvû dans l'Eglise Imperiale de Santen...... Cette Eglise Collegiale fut fondée en 1028. On y conserve un calice dont S. Norbert fit present à sa reception. Les Eucologes & les Breviaires anciens de ce Chapitre font memoire de nôtre Saint & en parlent avec de grands Eloges.

P. 8. N. 6. Dont le corps depuis 5. ans étoit resté sans sepulture. .... Henry IV. surnommé le vieux, succeda à Henry III. dit le Noir, en 1056. Les contestations qu'il eut avec le Saint Siege, les schismes qu'il entretint pendant plusieurs années engagerent Paschal II. à lui mettre en tête son propre fils Henry V. qui s'empara du gouvernement & se fit couronner en 1106. Ce nouveau Rival déclara la guerre à son Pere, qui étoit abandonné de la plûpart de la Noblesse & des Evêques. Aprés avoir traîné une vie miserable, il mourut à Liege, frappé des anathemes de l'Eglise, entre les bras de l'Evêque Baldric son partisan le 7. du mois d'Août de

l'année 1106. Cet Evêque lui donna la sepulture Ecclesiastique. Mais ayant dessein de se remettre en grace auprés de Henry V. il fut obligé de le deterrer, & de le déposer dans un lieu profane, d'où ce Prince le fit transferer à Spire où il resta l'espace de cinq années sans sepulture. Sur le recit que les Evêques qui accompagnerent Henry V. en Italie, firent à Paschal, de la penitence que cet Empereur témoigna à sa mort, il consentit à ce qu'il fût honnoré de la sepulture Ecclesiastique. Elle lui fut donc renduë avec magnificence dans la Cathedrale de Spire, auprés de Conrad II. son grand-pere, de Henry III. son pere. Henry V. choisit sa sepulture auprés de ses Ayeux. On lisoit, avant que cette Eglise eût été brulée en 1689. cette inscription divisée sur les quatre tombeaux, des quatre Empereurs. *Filius hîc, Pater hîc, Avus hîc, Proavus jacet isthic.*

L'Evêché de Cambrai vaquant par la mort d'Odon. ...... Odon ou Odoard étoit d'Orleans. Il fut premierement Abbé de S. Martin de Tournay, & ensuite Evêque de Cambrai en 1105. aprés Manassés deuxiéme. Il en fut chassé pour n'avoir pas voulu en recevoir l'investiture des mains de l'Empereur Henry. Il se retira à l'Abbaye d'Anchim, où il fut enterré en 1113. Le P. André Schottus a fait imprimer ses Ouvrages. A sçavoir un Commentaire sur le Canon de la Messe. Trois Livres sur le peché originel. Un Dialogue sur l'Incarnation de Jesus-Christ. Un Livre sur le peché de blasphême contre le S. Esprit. Une Homelie sur la parabole du méchant Fermier. Une Concordance des Evangelistes. On trouve tous ces Ouvrages dans la Bibliotheque des Peres. *part. 2.* du 12. siécle depuis la page 221. jusqu'à 251. Tritheme le loüe beaucoup pour son éloquence. Un Sçavant de ce siécle, ne trouve que du Philosophisme dans ces Traitez. P. 9. N. 7.

Dans un Bourg nommé Freden........ Il y a deux Freden ou Vreden, comme prononcent les Allemands. L'un est à deux lieuës de Santen, occupé par des Augustins Eremites, on le nomme *Marien-Vreden*. Le second est à six P. 10, N. 8.

lieuës de Santen en Westphalie, qui est un College de Chanoinesses. C'étoit à ce dernier Freden que S. Norbert alloit. *Hùc ergo vanæ conversationis potiùs quàm spiritualis utilitatis causa, iter habuerit Norbertus, quando divinitùs tactus fuit,* dit *Bollandus.*

P. 13. N. 9. Il se mit entre les mains de l'Abbé Conon....... Conon fut le troisiéme Abbé de Sibourg ou Sigeberg dépuis sa fondation, qui fut en 1057. par Annon Archevêque de Cologne. On marque le tems de la promotion de Conon à la dignité Abbatiale environ l'an 1115. Ainsi il y avoit peu de tems qu'il remplissoit ce poste, quand S. Norbert se mit sous sa direction. Aprés la mort de Hartwic de Carinthie, Conon fut élû Evêque de Ratisbonne en 1126. Il n'occupa le siege que quatre ans, étant mort en 1130.

P. 24. N. 10. Il assembla un Concile à Fretislar....... Dans la vie de saint Boniface Archevêque de Mayence, écrite par Villibald, il est rapporté que ce saint Archevêque sous l'autorité du S. Siege bâtit une Eglise à Frislar sur l'Eder. *Apostolicæ Sedis nimium confortatus devotionis suffragio, opeque divinæ misericordiæ inspiratus, duas videlicet Ecclesias Domino fabricavit, unam quippe in Fridislar, quam in honorem Sanctorum Petri & Pauli Principum Apostolorum consecravit, alteram in Hameneburg, hanc etiam in honorem Sancti Michaëlis Archangeli dedicavit; Duo quoque Monasteriola duabus junxit Ecclesiis, hisque non minimam servientium Deo multitudinem subrogavit.* Loup Servat dans la vie de saint Vicgbert Abbé *cap. 24.* donne à Albuin la qualité d'Evêque de Frislar. *Albuinum Præsulem Fritislarensis Oppidi.* Mais il y a bien de l'apparence que le siége Episcopal n'étoit pas attaché à l'Eglise de Frislar, mais à celle de Bureburg, ancienne Ville de la Hesse, qui renfermoit dans son territoire & sous sa jurisdiction la Ville de Frislar. A moins qu'on ne dise, ce qui paroît assez probable, que l'Evêque Albuin que Boniface ordonna à son depart de Hesse, étoit un Evêque Regionaire, qui n'avoit pas de siege fixe, non plus que Boniface, qui quoi-

quoique declaré Archevêque par Gregoire III. & confirmé dans les droits de Metropolitain sur 13. Suffragans par Carloman. *Per consilium sacerdotum religiosorum] & optimatum meorum, ordinavimus per Civitates Episcopos, & constituimus super eos Archiepiscopum Bonifacium, qui est missus S. Petri,* ne fut néanmoins attaché à l'Eglise de Mayence qu'aprés la deposition de l'Evêque Gervilion, en 746. *Audiens autem hæc Gewilies, sentiensque se nullo modo contra stimulum vel sæcularis potentiæ, seu autoritatis Canonicæ, quæ mediante S. Bonifacio, in omnes coram positos deferebatur, calcitrare posse, judicio consentit communi, depositusque est ab Ordine Episcopali. Statimque S. Bonifacius à supradictis Principibus Carolomanno & Pippino fratre ejus Ecclesiæ Moguntiacensi præficitur.* Othlon l. 1. c. 37. Ursperg sur l'année 773. raconte que les Saxons ayant penetré dans le Duché de Hesse, & s'étant mis en devoir de bruler l'Eglise de Frislar bâtie par saint Boniface, deux jeunes hommes vêtus de blanc, apparurent, qui empêcherent les ravages du feu, & jetterent la terreur dans l'esprit des Incendiaires, qui se mirent aussi-tôt en fuite. L'un d'eux, frappé de mort subite fut trouvé aux pieds de l'Eglise, ayant en mains le feu, & dans la posture d'un homme qui souffloit des charbons. Ce miracle fut une suite de la prédiction de saint Boniface. *Ecclesiam à B. Bonifacio dedicatam incendere moliti sunt, quam ipse S. Martyr, per spiritum prophetiæ, nunquam incendio violari prædixit.* Du Tillet & Loissel rapportent le même fait sous l'année 774. & Loup Servat ajoûte qu'à l'occasion de l'irruption des Saxons dans la Hesse, on trasfera de Frislar à Buriburg le corps de saint Viegbert Abbé, d'où on le rapporta à Frislar aprés la deroute des Saxons. Ce fut dans cette Ville où Conon indiqua le Concile.

Conon de Chanoine Regulier de S. Nicolas d'Aroaïs fut fait Cardinal & Evêque de Preneste & Legat du S. Siege en France & en Allemagne. Il tint en 1121. un Concile à Soissons, où la Theologie d'Abaëllard fut condamnée. On dit que Saint Norbert & Hugue son Disciple assisterent à ce Concile, & qu'Abaëllard prit tant de chagrin contre

saint

S. Norbert par ce qu'il l'avoit refuté en presence des Evêques, que depuis ce tems, il chercha les occasions de décrier l'Ordre de Prémontré & son Instituteur. Conon qui s'étoit employé sous Paschal II. pour le bien de l'Eglise, & qui tint au sujet des Investitures cinq Conciles tant en Grece qu'en Hongrie, Saxe, Lorraine & France, travailla aussi efficacement en Allemagne pour les intérêts de Gelase II. Il détacha du parti de l'Empereur Henry V. plusieurs Archevêques qui lui étoient dévoüez. Nous avons dans le 2. T. des Annales de Treves une lettre qu'il écrivit à Brunon Archevêque de cette Ville pour le congratuler de son retour à Gelase. L'Abbé Ursperg sur l'année 1119. fait mention de deux Conciles assemblez par Conon, l'un à Cologne, & l'autre à Fretislar. Il ajoûte que ce fut dans celui de Cologne que S. Norbert fut accusé. *His etiam temporibus Cuno Prænestinus, adhuc legatione Gelasii functus, Synodum Coloniæ cum Teutonicis habuit, ubi Imperatoris omnimodis excommunicationem propalavit. Huic Concilio interfuit Norbertus, postea Præmonstratensis Ordinis Institutor, tunc autem noviter conversus in peregrino habitu, ibique ab omnibus, in multis accusabatur, de quibus prudenter se excusabat, unde & scriptum legitur de eo, quòd manus horum omnium contra eum, & ipse contra hos omnes.* Les PP. Browerus & Masenius *Tom. 2. Annal. Trev. p. 15.* font assister S. Norbert aux deux Conciles de Fretislar & de Cologne. *Cuno Prænestinus pro Gelasio in Germania legatus, Antistitum Germaniæ Conventus Coloniæ & Fritislariæ haud remissiùs agebat, utroque in loco præsente Norberto, cujus sanctitas jam effulgere cœperat.* Cependant l'Historien de la vie de S. Norbert ne dit pas qu'il se soit trouvé au Concile de Cologne, & il ajoûte contre le sentiment d'Ursperg, que ce fut à celui de Fretislar que S. Norbert fut accusé par ses ennemis, & qu'il se défendit fortement de leurs accusations. On doit plûtôt s'en fier à un Auteur contemporain, qu'à l'Abbé Conrad qui écrivoit cent ans aprés S. Norbert.

Dans un tems où le ſchiſme de Burdin déſoloit l'Egliſe........ Maurice Burdin étoit originaire de Limoge. Il paſſa en Eſpagne avec Bernard Archevêque de Tolede. Il le fit Archidiacre de ſon Egliſe, enſuite Evêque de Conimbres, & enfin Archevêque de Brague en Portugal. Le dépit de n'avoir pû acheter l'Archevêché de Tolede par une ſomme d'argent qu'il offrit à Paſchal II. lui fit naître l'ambition de devenir Souverain Pontife. En effet Gelaſe étant mort à Cluny, il ſe fit créer Antipape ſous le nom de Gregoire VIII. Henry V. protegea & maintint ce faux Pontife, que ſes deſordres rendirent odieux à ſes propres partiſans, leſquels le livrerent à Calixte II. qui le fit enfermer dans le Monaſtere de Cave. *Sigonius l. 11. regn. Ital.* parle de ce ſchiſme, Mr. Baluze T. 3. de ſes Miſcellanées a décrit la vie de cet Antipape. Je ne ſçais ſi le nom de *Burdin* que le Moine Herman l. 3. des miracles de ſainte Marie de Laon, donne à l'aſne qui ſervoit aux Religieux de S. Martin *aſinum Burdinum nomine*, n'étoit pas en haine & en deriſion de l'Antipape, qui ayant été pris dans Sutry fut mis ſur un aſne la face du côté de la queüe qu'il tenoit en mains en forme de bride. Quoi qu'il en ſoit je n'ai trouvé nulle part juſqu'ici qu'un aſne s'appellât en latin *Burdinus*. Mais bien *Burdo*. P. 26. N. 11.

Qu'il permit qu'une langue étrangere fut entenduë de tous ceux qui aſſiſteroient à ſon Sermon........ Il y a des Interprêtes qui croyent que le don des langues accordé par Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, conſiſtoit en ce qu'en parlant leur langue naturelle, ils étoient entendus de toutes les Nations, comme s'ils euſſent parlé l'idiome de chaque pays. C'eſt-à-dire, que le S. Eſprit fit alors en faveur de l'Evangile, le même miracle qu'il a fait depuis en faveur de S. Norbert, de ſaint Antonin, de S. Vincent Ferier, de S. Xavier & de pluſieurs hommes Apoſtoliques, qui ſe faiſoient trés-bien entendre de leurs auditeurs, quoi qu'ils leur parlaſſent une langue étrangere. C'eſt la doctrine d'Oecumenius P. 33. N. 12.

nius, de Denys le Chartreux, de l'Auteur du Traité sur le S. Esprit attribué à S. Cyprien, que Jean Fel & Dodwel ont inseré parmi les Oeuvres de ce S. Docteur p. 92. *Inter Opusc. adscript. Edit. Amstelod. Omnibusque gentibus verbum Evangelii sic esset intelligibile, ac sic in eorum auribus, lingua in qua nati erant, idiomata resonarent.* Ce sentiment est abandonné & condamné par tous les S. S. Peres, il combat le texte de l'Ecriture sainte, qui porte expressément, que les Apôtres parloient diverses langues, & non pas seulement la Siriaque. *Loquebantur variis linguis* ἑτέραις. Aussi Jesus-Christ en saint Marc c. 16. v. 17. promit à ses Apôtres qu'il leur donneroit la vertu de parler des langues qu'ils n'avoient jamais scûës. *Linguis loquentur novis.* Et cette promesse eut son accomplissement à la descente du S. Esprit, comme on le lit au chap. 2. des Actes des Apôtres. *Parthi & Medi & Ælamitha & qui habitant Judæam & Cappadociam, Pontum & Asiam...... Audivimus eos loquentes linguis nostris magnalia Dei.*

P. 35. Burchard Evêque de Cambray passa à Valencienne.
N. 13. .... Il y a deux Burchards tous deux presqu'en même tems Evêques, l'un, le fut de Meaux en 1121. ou 1122. Le P. Marrier dans son histoire de saint Martin des Champs en parle avec éloge. Il assista au Concile de Sens en 1127. il obtint de Thiebaut Comte de Champagne la suppression d'une ancienne coûtume qui permettoit aux Comtes d'enlever les meubles des Evêques à leur mort. Il choisit sa sepulture dans l'Abbaye de saint Victor de Paris, auprés du B. Martyr Thomas, qui avoit été Prieur de cette Maison. Il mourut en 1134. Manasses II. lui succeda.

L'autre Burchard est celui dont il est fait mention dans la vie de S. Norbert. Il avoit été Chapellain de l'Empereur Henry V. Aprés la mort d'Odon, & au refus de S. Norbert, il fut fait Evêque de Cambray en 1115. il signa la charte de l'introduction de l'Ordre de Prémontré à Anvers, à Vicogne, à S. Feüillant, & à Bonne-Esperance. Il tint le siege de Cambray jusqu'en 1130. ou 1131. Messieurs de Sainte Marthe ont poussé le tems de son Episcopat jusqu'en 1133.

mais cette époque est constamment fausse, puisque Liethard qui succeda à Burchard souscrivit à la charte originale de l'établissement des Prémontrez à l'Abbaye de Grimberg en Brabant, en 1132. *Liethardus Dei gratia Cameracensium Episcopus &c. Actum hoc Cameraci anno Incarnationis Domini 1132. Indictione* 10.

Hugue qui en étoit Chapellain se trouva à la porte. ..... Il étoit originaire du Pays de Liege. Il succeda à S. Norbert dans le gouvernement de l'Ordre. On le croit Auteur de la vie de S. Norbert & des premieres Constitutions de l'Ordre. La grande Chronique d'Allemagne de Jean Pistorius T. 6. p. 147. fait un Hugue de l'Ordre de Prémontré Auteur de plusieurs Ouvrages, à sçavoir. *De avium natura moraliter & allegoricè. De claustro animæ. De medicina animæ.* Je ne sçai si c'est le Hugue dont je parle. Il y en a encore deux du même nom. Le premier étoit Hugue d'Auxere qui a continué la Chronique de Robert Religieux de S. Marian, jusqu'en l'année 1228. Le second étoit Religieux de Floreff, qui composa en 1127. à la priere de son Abbé, les vies de sainte Juete veuve, & des Saintes Ides Vierges, de l'Ordre de Citeaux. Ce pourroit bien être celui-ci, qui auroit composé ces Ouvrages de Moralité citez par Pistorius, dont il ne nous reste aucun fragment. P. 35. N. 14.

Gelase s'étoit retiré dans l'Abbaye de Cluny sous la protection du Roi de France.......C'étoit Loüis VI. surnommé le gros, lequel cinq jours aprés la mort de son pere Philippe premier, fut Sacré à Orleans le 29. Juillet de l'année 1108. Ce Prince fut toûjours fort attaché aux interêts des Souverains Pontifes Gelase II. Calixte II. Honnoré II. & Innocent II. Il les défendit durant les schismes de Burdin & d'Anaclet. Il s'opposa à l'Empereur Henry V. qui vouloit entrer en France, pour se venger de ce qu'il donnoit azile aux Papes. Honnoré II. en reconnoissance des services qu'il en avoit reçûs, annulla les censures que Henry Archevêque de Sens avoit fulminées contre le Roi dans un P. 49. N. 15.

Con-

Concile de sa Province, à cause des persecutions qu'il faisoit souffrir à Etienne Evêque de Paris. Ce Prince confirma en 1121. la donation de Prémontré. Il ratifia son premier diplome en 1136. un an avant sa mort & le 29. de son regnė. *Actum Lauduni publicè anno Incarnati Verbi* 1136. *Regni nostri vigesimo nono.* Cette Epoque du titre devroit ce semble obliger de fixer le commencement du regne de Loüis le gros en 1107. & non pas onze cens huit. Car on ne pourroit pas rencontrer les 29. ans de regne qu'il se donne, en le commençant à l'année 1108.

P. 49. N. 16. Guy Archevêque de Vienne & Cardinal lui succeda........Il étoit François, frere d'Etienne Comte de Bourgogne, Oncle d'Adelaïs Reine de France, femme de Loüis le Gros. Il fut élû Archevêque de Vienne environ l'an 1083. ensuite Cardinal & Legat du S. Siege, & enfin Souverain Pontife. Son Election faite à Cluny par les Cardinaux qui étoient à la suite du Pape Gelase, fut approuvée par ceux de Rome. Il celebra un Concile à Toulouse le 6. de Juin, un autre à Reims le 21. d'Octobre de l'année 1119. Aprés la reduction de l'Antipape Burdin, il convoqua le Concile general de Latran au mois de Mars de l'année 1123. ou 1122. selon *Baronius* auquel l'Empereur Henry V. envoya l'Evêque de Spire & l'Abbé de Fulde ses Ambassadeurs pour assûrer sa Sainteté qu'il vouloit lui remettre les Investitures, ce qu'il fit quelque tems aprés au Concile de Vormes. Ainsi le schisme commencé sous Gregoire VII. continué sous Urbain II. Paschal II. Gelase II. finit sous Calixte II. lequel mourut le 13. de Decembre de l'année 1124.

P. 49. N. 17. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons....... Il fut ainsi appellé du nom du Village de Champeaux en Brie, lieu de sa naissance. Il fut Disciple d'Anselme de Laon, ensuite Archidiacre de Paris & Professeur dans les Ecoles de cette Eglise. Il fonda l'Abbaye de S. Victor, il y professa la scholastique & s'y fit Chanoine Regulier. Abaëllard son Disciple publia qu'il n'avoit fait cette démarche

que

que pour parvenir à l'Episcopat, mais Hildebert Evêque du Mans *Epist.* 1. la regarda avec admiration. Hugue Evesque de Châlons étant mort en 1113. Guillaume fut mis en sa place. Il eut l'honneur de benir S. Bernard pendant la vacance de l'Evêché de Langre. Alberic le fait Auteur d'un Abbregé des Morales de S. Gregoire. Le P. Robert Desgives Chanoine Regulier de la Congregation de France a donné au Public sur la foi d'un Manuscrit ancien de la Bibliotheque de Châlons un Dialogue entre un Juif & un Chrétien qu'il attribuë à Guillaume de Champeaux. Il est imprimé dans la Bibliothéque des Peres T. 20. p. 1885. On croit que dans la Bibliothéque de la Cathedrale de Paris il y a un Manuscrit de sentences dont il est aussi Auteur. Il mourut en 1121. sur la fin de Janvier, son corps est à l'Abbaye de Clairvaux.

Ponce Abbé de Cluny............ Il étoit fils de Pierre Comte de Melgueil. Aprés la mort de Hugue il fut choisi en 1109. Abbé de Cluny. Pierre le Venerable *l. 2. mirac. c. 12.* dit qu'au commencement de sa promotion, il fit paroître beaucoup de modestie & de sobrieté dans sa conduite, mais que par aprés il changea de mœurs, & troubla si étrangement sa Communauté, que dix ou onze ans aprés, ayant été contraint de remettre son Abbaye entre les mains du Pape Calixte II. il forma le dessein de passer en la Terre Sainte. Ayant depuis changé de resolution, il revint en France, s'empara de Cluny par la voye des armes, & fit un si grand scandale dans l'Eglise, qu'Honnoré II. le cita à Rome, & par sentence le déposa, & le déclara sacrilege & usurpateur. Il ne survécut qu'un mois à ce fatal jugement & mourut l'an 1125. St. Bernard écrivit du vivant de cet Abbé & à son occasion l'Apologie à Guillaume Abbé de S. Thierry. Le sejour que les Papes firent à Cluny sous le gouvernement de Ponce, lui procura l'honneur d'avoir part à differentes legations. Il obtint aussi de Calixte II. la canonization du B. Hugue son predecesseur. Les Historiens ajoûtent que ce Pontife par reconnoissance envers l'Eglise de

P. 49. N. 18.

Du Chesne Hist. des Card. p. 79.

de Cluny, ordonna que l'Abbé & ses Successeurs joüiroient à l'avenir du titre de Cardinal, ayant mis de sa propre main pour témoignage de la création de cette dignité, un anneau au doigt de l'Abbé Ponce.

P. 51. N. 19. Barthelemy étoit un Prelat des plus illustres & des plus pieux de son siécle..... Le pere de Barthelemy se nommoit Falcon de Jur * Prince Bourguignon. Il épousa Adelaïde une des sept filles d'Hilduin Comte de Roucy. Hilduin Grand-pere du côté maternel de Barthelemy avoit épousé Adelaïde niéce de Manasses Archevêque de Reims. Et de ce mariage en sortirent Ebald Comte de Roucy, André Comte de Rameru, pere d'Ebald Evesque de Châlons, Successeur de Guillaume de Champeaux, & sept autres filles, dont six prirent alliance avec des Roys d'Arragon & des grands Seigneurs de France, la septiéme fut demandée en mariage par Falcon de Jur. Hilduin la lui refusa. Ce mépris offensa Falcon. Il attendit Hilduin au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Rome avec le Roi Philippe premier, & Helinand Evêque de Laon, il le surprit en chemin, l'amena prisonnier dans ses terres, & ne voulut point lui rendre la liberté qu'il ne lui eût promis Adelaïde en mariage. Le prisonnier pour avoir sa liberté, engagea sa parole & donna Adelaïde à Falcon. De ce mariage vinrent nôtre Barthelemy, Ermentrude épouse de Henry Comte de Grand-Pré & plusieurs autres enfans. Manasses prit soin de son éducation, le fit Chanoine & Trésorier de son Eglise. Alix veuve de Hugue de France surnommé le Grand, frere de Philippe premier, ayant épousé en secondes nopces Renaud Comte de Clermont en Beauvoisis, & étant devenuë par cette alliance cousine germaine de Barthelemy, elle le fit Trésorier de l'Eglise de S. Quentin en Vermandois. Enfin de Chanoine de Laon, il en fut Evesque aprés Hugue en 1113. Il y a peu d'Evesques qui ayent fondé autant de Monasteres que Batthelemy. Premontré, Foigny, S. Martin de Laon, Cuissy, Thenailles, Claire-Fontaine, Bohorie, Vau-

* Vir.

Vau-clair, Montreüil, Fontenelles le reconnoiſſent pour Fondateur ou principal Dotateur. Bucilly lui a auſſi l'obligation de l'établiſſement qu'il y fit des Religieux de l'Ordre de Prémontré en 1147. Cette Abbaye avoit été fondée par Herbert Comte de Vermandois pour des Religieuſes. L'Epitaphe de ce B. Evêque rappelle toutes ces fondations.

Fuſniacum tribuit Bernardo Xenia cælo
Spinetum genuit, ut pungat crimina zelo.
Hinc Vallem claram quo proficiant animales,
Et ſobolem raram creat inſolitas moniales,
Pramonſtrum pariens Norberto, plaſma nouvellum.
Cuiſſiacum jaciens ut agat cum dæmone bellum,
Regulat urbicolam Martinum, ne caro præſit.
In Claro Fonte quem geſſit mundus humatur:
In Petri Monte Bucellica gens variatur.
Fuſniaci tandem voluit deponere cultus
Pontificis, preſſus ſenio, dormitque ſepultus.

Il mourut l'an 1152. le 13. Juillet ſous Eugene troiſiéme. Guibert de Nogent, Herman, Sainte Marthe, Ducheſne, D. Mabillon dans ſes Notes ſur S. Bernard, Marlot dans ſa Metropole de Reims, l'Hiſtoire de Foigny &c. parlent de ce S. Evêque.



LIVRE



SOMMAIRE
Du Livre ſecond.

Barthélemy Evêque de Laon engage Saint Norbert à reſter dans ſon Dioceſe. Il lui offre differentes ſolitudes pour établir ſa demeure; Saint Norbert choiſit celle de Prémontré, qui lui eſt donnée par un traité d'échange. Il va à Laon & viſite l'Academie du docteur Raoül & gagne ſept de ſes Ecoliers par une prédication. Un Clerc Anglois les vôle. Saint Norbert recommence ſes miſſions. Il prêche à Cambrai & fait la conquête d'Evermode qui fut enſuite Evêque de Ratzbourg. Il paſſe de là à Nivelle où il raſſemble pluſieurs diſciples. Il les conduit à Prémontré. Il remedie à pluſieurs troubles que le Démon y avoit cauſés. Il retourne à Nivelle, où il guerrit une fameuſe poſſedée. Il va à Cologne, & y fait de grands fruits par ſes prédications. Dieu lui revele la ſepulture de Sainte Urſule & de S. Géreon, il obtient des parties conſidérables de leurs reliques. Il paſſe à Floreff, & y bâtit une Abbaye à la prière d'Ermenſende Comteſſe de Namur. Il arrive à Prémontré, & donne des régles à ſes diſciples pour affermir leur Inſtitut. Il n'eſt point probable que la Sainte Vierge lui ait marqué dans une viſion la forme & la couleur de l'habit, pour honorer ſa Conception immaculée. Sentiment de Gautier Evêque de Maguelonne, & de Gui-

Guibert Abbé de Nogent sur S. Norbert. Idée de la vertu de ses Religieux. Ils ne marchoient pas nuds pieds. Jesus-Christ designe par une apparition miraculeuse l'endroit où il vouloit qu'on bâtit l'Eglise de Prémontré. Saint Norbert fonde des Religieuses qui embrassent son Institut; quelles furent les premieres qui se devoüerent à Dieu dans ce second Ordre. Le Démon fait de nouvelles entreprises à Prémontré. Il communique à un Religieux le don des langues, & trompe par ses prestiges l'Abbé Simon. Saint Norbert recommence ses missions. Dieu les autorise par des miracles. Il convertit Godefroy Comte de Cappenberg, qui change son Château en une Abbaye. Son frere Otton l'imite, & fonde deux Abbayes. Thiebaut Comte de Champagne, veut à leur exemple se faire Religieux, S. Norbert l'en détourne & lui persuade de se marier. Il passe à Anvers & combat l'héréfie de Tanchelme. Quels étoient ses erreurs. Les Chanoines de S. Michel en reconnoissance de ses victoires, lui transfererent leur Eglise avec quelques prebandes.

LA



LA VIE DE SAINT NORBERT,

ARCHEVEQUE DE MAGDEBOURG, &c.

LIVRE SECOND.



NORBERT déchargé de la conduite des Chanoines de Saint Martin, se retira dans le Palais Episcopal. L'Evêque Barthélemy lui rendit tous les devoirs de l'hospitalité. Norbert à son tour nourrissoit l'Evêque de la parole du salut. L'amitié devint si étroite entre ces deux Saints, qu'ils ne pouvoient penser à leur separation 1129.

1120. ſans douleur. Cet attachement reciproque formé par la charité, faiſoit apprehender à Barthélemy le retour de Hugue qui devoit régler le tems du départ de Norbert. Il crût qu'il falloit fixer le Maître avant l'arrivée du Diſciple.

Barthélemy propoſa donc à Norbert de s'établir dans ſon Diocéſe. Il n'oublia rien pour l'y reſoudre. Il s'offrit de lui donner le lieu qu'il choiſiroit pour ſa demeure. Il ajouta qu'un homme Apoſtolique pouvoit être utile à l'Egliſe en s'appliquant à l'inſtruction d'un Dioceſe, comme en parcourant les Provinces. Il interpoſa pour la même fin le credit des perſonnes illuſtres. Les Religieux de differens Ordres s'interreſſans pour le bien commun, joignirent leurs prieres aux deſirs de leur Evêque.

Norbert preſſé de toutes parts, conſulta le Ciel avant que de ſe déterminer. Il connut qu'il étoit de la volonté de Dieu de ſe rendre aux ſollicitations de Barthélemy, il en porta la nouvelle à l'Evêque, mais en même tems il lui déclara qu'il ne conſentoit à demeurer dans ſon Dioceſe, qu'à condition qu'on ne l'obligeroit pas à réſider dans les Villes. Quelque dure que fut la condition, Barthélemy qui craignoit le départ de Norbert, aima mieux le retenir quoy qu'un peu éloigné, que de le perdre pour ſon Dioceſe. Il le conduiſit donc lui-même dans les lieux qu'il eſtimoit les plus propres à la vie ſolitaire. Ils vinrent d'abord à Foigny.

Herman. c. 3.

Foigny

Foigny étoit une retraite charmante, féconde en pâturages, environnée de bois & de campagnes fertiles, arrosée de ruisseaux, & distante de Vervin d'environ deux lieuës. Norbert en trouva la situation saine & commode, mais comme il ne consultoit pas sa raison seule, ni son penchant dans les affaires du salut, il se mit en prieres pour sçavoir la volonté de Dieu. Au sortir de l'oraison, il dit à Barthélemy que Foigny paroissoit favorable à la vie Religieuse, mais que ce n'étoit pas le lieu que le Seigneur lui avoit destiné. 1120.

Barthélemy qui ne cherchoit qu'à peupler les deserts, & à rétablir la sainteté, y envoya un an aprés une colonie de Religieux de Saint Bernard,
Note 1. sous la conduite de l'Abbé Renauld. (1.) Foigny appartenoit à l'Abbaye de S. Michel en Thierache, il l'obtint de l'Abbé Elbert & de ses Religieux qui lui en firent la cession entiere. Ainsi cette solitude qui n'étoit pas marquée par le Ciel, pour recevoir les fondemens de l'Ordre de Norbert, servit à la fondation d'un des plus riches Monasteres de l'Ordre de Bernard. Hist. Fusni. c. 2.

Au sortir de Foigny, l'Evêque passa à Thenaille.
N. 2. (2.) Ce séjour étoit fort au goût de Norbert, mais ayant démandé à Dieu ses lumiéres dans l'oraison, il comprit que ce n'étoit pas encore le lieu, où la Providence vouloit qu'il s'établît. Dix années aprés Gautier premier Abbé de S. Martin, y fonda une Abbaye par les bienfaits de Barthélemy, & nomma Valfride pour la gouverner. Herman. ibid. l. 3. cap. 14.

Nor-

1120. Norbert ayant ainsi visité la plus belle partie du Diocése de Laon, sans s'accommoder d'aucune de ses solitudes, l'Evêque le mena dans les endroits les plus sauvages, & les plus reculez. Il y avoit au fond de la Forest de Coucy un petit vallon, que la nature sembloit avoir formé pour servir de réceptacle aux eaux qui tomboient des montagnes, & qui en rendoient le séjour aussi malsain, que les approches en étoient difficiles. Cette retraite affreuse, au milieu d'un marais flottant, plus convenable à des animaux féroces, qu'à des hommes sociables, ensevelie dans des bois épais, couverte de rochers & de montagnes qui lui déroboient la lumiere du soleil, & que la nature sembloit avoir voulu dérober aux yeux du monde, fut le lieu où Barthélemy adressa premierement Norbert.

La vallée se nommoit dés lors Prémontré. Ce nom qui a donné lieu à bien de fables (1.) & à quantité de fausses étimologies, étoit un nom sans mistere, & l'effet du pur hazard. N. 3.

Idem. cap. 4. On voyoit dans ce réduit sauvage une Chapelle ruïneuse, dédiée à S. Jean Baptiste, où les Religieux de S. Vincent de Laon venoient autrefois dire la Messe, avant que les païsans rebutez par l'horreur du lieu, & par la sterilité du terroir, eussent abandonné Prémontré. Barthélemy & Norbert entrerent dans la Chapelle pour y faire oraison. Norbert saisi de l'Esprit de Dieu, fut incontinent ravi en extase, & demeura dans ce ravissement, jusqu'à ce que Bar-

Barthélemy ſentant la nuit approcher, l'eût averti que s'il tardoit plus long-tems, il ſeroit obligé de coucher dans la Foreſt. Le Saint revenant un peu à ſoi, le ſupplia de lui laiſſer paſſer la nuit en priere. Barthélemy l'ayant accordé, il remonta à cheval, & vint en diligence à Aniſy, d'où il lui envoya des vivres. Mais une ame raſſaſiée des délices des Anges, n'eut pas beſoin des alimens corporels. La longueur de la nuit s'écoula comme un moment rapide. Le Saint fut étonné de revoir Barthélemy dés le matin qui troubla la tranquilité de ſon oraiſon, pour apprendre ce que Dieu lui avoit inſpiré dans un ſi long entretien. 1120.

Norbert tranſporté de joye à la vûë de Barthélemy, s'écria, ici eſt le lieu de mon repos, & le " port de mon ſalut. C'eſt ici que je dois chanter les " loüanges du Seigneur, avec des fideles ſerviteurs " que le Ciel raſſemblera autour de moi pour y " publier ſes miſericordes. Cependant cette Chapelle ne ſera point l'Egliſe principale du Monaſtere, il y en aura une autre, qui ſera bâtie au " delà de la montagne. J'ai vû en eſprit pendant " l'oraiſon une troupe de pélerins vêtus de robes " blanches, portant en main des croix & des encenſoirs, & qui m'indiquoient la place, où Dieu " ſouhaitoit que nous élevaſſions un temple à ſon " honneur.

Ce ne fut pas ſans un deſſein particulier de la Providence, que parmi tant de lieux ſolitaires du Dioceſe de

1120. de Laon, le nouveau Patriarche choisit le desert de Prémontré pour y jetter les fondemens de son Ordre. Le Ciel qui lui en donna la pensée, lui fit connoître qu'un Ordre qui devoit avoir la pénitence en partage, & la prédication pour emploi, ne devoit prendre sa naissance que dans une solitude consacrée à Jean Baptiste le modele & le prédicateur de la pénitence.

Barthélemy content du chois de Norbert, ne songea plus qu'à lui procurer la possession de Prémontré. Il s'adressa à Alberon (4.) Abbé de Saint Vincent & le lui demanda. Il l'obtint. Mais pour ne pas frauder la donation que l'Evêque Elinand (5.) en avoit faite à cet Abbé, il ne voulut l'accepter que par un traité d'échange. Seifroy (6.) qui de Prieur de S. Nicolas aux Bois, succeda à Alberon dans l'Abbaye de Saint Vincent, souscrivit à ce traité & au transport que l'Evêque fit de la terre de Prémontré à S. Norbert, en ces termes. (7.) N. 4. N. 5. N. 6. N. 7.

« Barthélemy par la grace de Dieu Evêque de « Laon. L'Eglise de Saint Vincent ayant reçû de la « liberalité de mon Predecesseur Elinand, le lieu dit « vulgairement Prémontré, comme il paroît par la « charte de donation, & les Moines l'ayant habité « long-tems, & cultivé sans presque en retirer au- « cun profit; j'ay prié l'Abbé Alberon & ses Moines, « de m'abandonner en proprieté ce lieu, pour que « je pusse en disposer en toute liberté. Ils me l'ont « accordé volontairement; Et Nous par reconnois- « sance de cette grace, leur avons cedé l'Eglise du

Bac

« Bac à Berry, comme aussi le droit de percevoir « annuellement un demy muid de bled sur le mou- « lin de Broincourt. Or faisant réflexion que « Prémontré étoit un lieu trés-propre pour y établir « des Religieux; Nous l'avons donné pour toûjours « à Frere Norbert, à ses Disciples & Successeurs. « Mais comme le Frere Norbert ne veut rien ôter à « personne, il n'a point voulu se mettre en possession « de Prémontré, qu'auparavant l'Abbé Seifroy & ses « Moines n'eussent ratifié l'échange par un consen- « tement unanime, ce qu'ils ont fait. Et afin que « le transport qui leur a été fait, ne puisse pas à « l'avenir être changé ou revoqué, j'ay fait apposer « à cet Acte mon image avec le sceau de Ste. Marie « de Laon & de Seiffroy Abbé de S. Vincent. Donné « à Laon dans le Chapitre de Sainte Marie, l'an de « l'Incarnation de nôtre Seigneur 1121. &c. 1120.

Cette charte qui nous oblige de reconnoître Barthélemy pour Fondateur de Prémontré, semble nous
N. 8. obliger aussi de desavoüer (8.) S. Bernard, & de lui contester la qualité de Fondateur. Ce Pere se l'attribuë dans une lettre à Hugue Successeur de Saint Norbert. Le Prêtre Widon, dit-il, qui menoit la vie Eremitique dans ce desert, m'a donné Prémontré par les mains de l'Evêque, (lorsqu'il se retira à Vicogne prés de Valencienne.) Pour moi je l'ay gratuitement cedé à Norbert pour y bâtir le premier Monastere de son Ordre.

S'il est contre le respect d'accuser S. Bernard de

 mé-

1120. méprise, c'est une ingratitude aussi, & une injustice de ravir à Barthélemy la gloire que les monumens lui ont conservée. L'on a crû accorder des pretentions si opposées, en partageant la fondation entre l'Evêque de Laon & l'Abbé de Clairvaux. On donne au premier l'avantage d'avoir acheté, & transporté à Saint Norbert la place de la Chapelle de S. Jean, avec quelques arpans de terre qui l'environnoient, & l'on donne au second la gloire d'avoir cedé à Hugue le terrain au delà de la montagne où il bâtit quelque tems aprés l'Eglise & les Offices.

Mabill. Not in Epist. 253. S. Bernard.

Ce temperament quelque sage qu'il soit, n'est pas sans difficulté. Car la donation de Barthélemy exprime tout le territoire de Prémontré, & la donation de Saint Bernard n'en suppose qu'une partie transferée par cet Evêque à S. Norbert, l'autre étant pour lors entre les mains de Widon ou de Saint Bernard. La Cronique de Vicogne qui marque l'arrivée de Widon à Valencienne en 1120. ajoute que l'établissement de S. Norbert à Prémontré fut cause de sa retraite, mais elle ne dit pas que Saint Bernard l'ait fait sortir pour faire place à S.Norbert: Au contraire sa sortie n'eut point d'autre motif que le respect qu'il avoit pour ce nouvel hoste, dont il honoroit la vertu, & embrassa depuis l'Institut à Vicogne. Enfin ce n'étoit pas l'usage de recevoir les bienfaits des Fondateurs, sans les faire passer par les mains des Evêques qui les ratifioient par des chartes qu'ils avoient soin de faire souscrire aux Donateurs,

&

& ausquelles ils signoient eux-mêmes. Nous n'en trouvons aucunes qui nous representent cette donation de S. Bernard. Sa lettre est le seul document qui nous en reste, & qui peut-être n'est pas une preuve certaine d'un fait, sur lequel il n'étoit pas assez instruit. Le silence du Moine Hermand qui écrivoit sur les lieux, & presque dés l'origine de l'Ordre, devroit nous convaincre qu'un Historien qui est entré dans toutes les circonstances de la fondation de Prémontré, n'auroit pas omis la donation de S. Bernard. 1120.

Il faut donc conclure que ce grand Saint mal informé par ses Religieux a crû ce qu'il a écrit, & ce que nous souhaiterions être vray pour l'honneur de Prémontré, à qui il seroit glorieux d'avoir un S. Evêque & un S. Abbé pour Fondateurs. Quoy qu'il en soit, Norbert se mit en possession de sa chere solitude en l'an 1120. Barthélemy ne cessa point de donner tous les jours de nouvelles marques de son amitié & de sa protection à ce vertueux solitaire. Il pourvoyoit à sa subsistance, & à celle de ses deux compagnons.

Ils ne furent pas long-tems enfermez au desert, sans répandre dans tout le voisinage l'odeur de leur sainteté. Leur exemple leur attiroit des admirateurs, & leur prédication enlevoit au monde ses partisans. Norbert alloit jusques dans les Villes faire des conquêtes. Dans un voyage qu'il fit à Laon, il y gagna sept Disciples par un sermon qu'il prononça dans la celebre école du Docteur Raoüld. Raoüld

1120. Raoüld étoit frere du sçavant & pieux Anselme Doyen & Ecolâtre de la Cathedrale de Laon, qui fut la lumiere de son siécle & de l'Eglise. Les habiles gens qui sortirent de son école, firent honneur à la capacité du Maître. On compta parmi ses Disciples Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons, Alberic Archevêque de Bourges, Guillaume Archevêque de Cantorbery, Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers, Hugue Metellus Chanoine Regulier de Toul, & une infinité d'étrangers que le seul nom d'Anselme rassembloit de toute l'Europe dans sa florissante Academie. Il la gouverna jusqu'en l'année 1117. Raoüld son frere succeda à son employ d'Ecolâtre, & fut l'heritier de sa doctrine & de sa reputation. Quoique l'Université de Paris commençât dés lors à balancer la gloire de l'Academie de Laon par le merite des Professeurs qu'Anselme lui avoit formé, Raoüld ne laissa point de soûtenir avec éclat la renommée de son école. Les Païs étrangers, & sur tout la Lorraine y envoyoit leur jeunesse pour l'instruire aux sciences & à la pieté.

Guibert l. 3. de vit. Sua Herm. l. 3. c. 4.

Norbert entra un jour dans cette sçavante Academie, fit une exhortation aux jeunes Disciples de Raoüld, & toucha le cœur à sept Lorrains, enfans de qualité, qui le suivirent à Prémontré, & y apporterent de grands biens. La joye qu'il sentit de l'accroissement de sa compagnie, fut presque aussitôt troublée par l'apostasie, & le larcin du Clerc Anglois, qui

qui s'étoit donné à lui à son retour de Reims. Ce 1120.
malheureux à qui Norbert avoit confié l'argent des sept Lorrains, l'emporta la nuit, & s'enfuit du Monastére. Ce double crime dans un premier Disciple, lui fit craindre pour ses freres le découragement & le dégoût ausquels les vocations mal affermies sont sujetes, lorsque le scandale vient tenter des Novices au commencement de leur ferveur.

Norbert en prevint les mauvaises suites, & rassura les siens par ses discours. Il leur dit, que « les societez les plus saintes étoient exposées aux grandes tentations; qu'il étoit sorti du College des Apôtres le plus avare des hommes; que les Hierarchies des Anges avoient été deshonnorées par la desertion du plus élevé d'entre les Esprits, qu'ils ne devoient pas s'étonner qu'un perfide qui s'étoit laissé corrompre comme Judas par l'avarice, & seduire dans le paradis terrestre comme Eve eût vécu parmi eux. Il leur ajouta, que maintenant il comprenoit le mistére de cette voix qu'il entendit auprés de l'Abbaye de S. Thierry, lors qu'elle lui crioit, Voilà Norbert & son Compagnon, sans doute pour lui apprendre que des deux Disciples qui s'étoient attachez à lui, un seul devoit perseverer dans sa vocation.

Ce fut ainsi que Norbert fortifia ses Disciples par ces discours contre les dangers de la tentation. Il employa tout l'hyver à les accoûtumer aux pratiques de la pauvreté & de la pénitence. Dés que le printems

tems commença de rendre les chemins praticables,
1120. il se mit seul en campagne pour prêcher l'Evangile & ramasser des Disciples, laissant à Hugue la conduite de ceux qui étoient déja à Prémontré. Il vint à Cambray pendant le Carême, il y prêcha, & à son premier sermon il gagna Evermode.

1121. Evermode étoit un homme de qualité, d'un esprit pénétrant, & d'une pieté exemplaire. Il ne tenoit au monde par aucun attachement. Il servoit Dieu avec fidelité, mais il avoit une grande ardeur de le servir encore avec plus de perfection. Norbert qui l'avoit émû par sa Prédication, lui parut un homme propre à aider ses pieux desseins. Il pria le Saint de le prendre sous sa conduite. Le nouveau Disciple imita parfaitement les vertus de son Maître, il brula comme lui d'un zéle Apostolique, il eut part à la defaite des Héretiques Adamites, il éclaira les Vandales ensevelis dans les tenebres de l'idolâtrie, il soûtint avec vigueur la cause d'Innocent II. & son merite l'éleva, malgré sa resistance, à l'Evêché de Ratzbourg. Dans cette dignité, Evermode montra un courage intrepide contre les usurpateurs du patrimoine de Jesus-Christ, il fit voir son zéle dans le cours de ses missions, & son pouvoir dans la délivrance miraculeuse des Frisons que Henry Comte de Ratzbourg tenoit dans les chaînes. Ce Seigneur avoit refusé leur liberté aux prieres de son Evêque, & tout ce qu'il put accorder à sa recommendation fut de permettre aux prisonniers d'assi-

Crantz. l. 6. Metrop. c. 28. Helmod. Hist. Slavor. Arnold. de Raisse ad natal. SS. Belgii.

d'assistr à la Messe dans la Cathedrale pendant les Fêtes de Pâque, chargez neanmoins de leurs chaînes. Evermode faisant l'aspersion de l'eau bénîte en jetta sur ces malheureux, en disant ces paroles du Prophête, le Seigneur délie les captifs. Aussitôt leurs liens se briserent, & les prisonniers sortirent de l'Eglise en remerciant leur liberateur. Leurs chaînes qui sont restées suspenduës dans la Cathedrale, en memoire de ce prodige, ont publié la puissance & la vertu d'Evermode. Ce monument a subsisté jusques dans ces derniers tems, où l'heresie ravageant l'Allemagne a détruit dans le Sanctuaire les marques de la Religion de nos Peres, & chassé de Ratzbourg les Chanoines de Prémontré, qui depuis plus de quatre cens ans étoient en possession (9.) d'en remplir l'Episcopat, & les Prebendes Canoniales.

1121.

N. 9.

Tel étoit le bienheureux Disciple que Norbert conquit à Cambrai, & qu'il associa à ses travaux Evangeliques. Ils partirent ensemble pour Nivelle. Là un jeune homme appellé Antoine s'offrit de se joindre à eux. Plusieurs suivirent son exemple, de sorte qu'avant la fin du Carême, Norbert retourna à Prémontré avec treize compagnons. La troupe étant ainsi grossie, il pensoit serieusement à lui donner un plan de vie reguliere & uniforme, mais ayant trouvé à son arrivée que le Démon jaloux du nouvel établissement avoit exercé sa fureur contre le troupeau pendant l'absence du Pasteur, il fut obligé de tourner ses soins contre l'ennemi, & de réparer les

1121. les desordres qu'il avoit fait dans le bercail, par les voyes de la seduction.

Cet esprit malin voulut ébranler la vertu naissante des disciples de Norbert. Il apparoissoit à l'un d'eux, & se transformant en Ange de lumiere, tâchoit de surprendre son adoration. Il inspiroit aux simples le desir d'une sagesse orguëilleuse, pour les revolter contre les secrets de la sagesse de Dieu. Il tentoit les plus mortifiés par les attraits de la gourmandise, pour les lasser de l'austerité de leur jeûne. Il reveilloit dans les autres le souvenir des injures qu'ils avoient reçûës dans le siecle, pour irriter le sentiment de leur vengeance. Mais il n'y en eut point qu'il attaqua avec plus de delicatesse qu'un jeune Religieux appellé Gerard. Il étoit incomparable par sa pieté & par son obéïssance. Pendant qu'il chantoit Matines, & qu'il étoit tout occupé du mistere de la Tres-Sainte Trinité, cet esprit imposteur se presenta à lui dans un appareil de gloire. Alors lui montrant trois têtes, il le congratula sur le bonheur de sa vocation, il lui promit le don de perséverance, & lui dit, que par une faveur anticipée il lui decouvroit dans les trois têtes, les trois personnes de l'adorable Trinité.

Le Religieux demeura interdit à la vûë de ce spectacle, & fut quelque tems dans l'admiration: mais s'étant apperçû qu'une odeur empoisonnée s'exhaloit du millieu de cet objet de gloire, Malheureux! s'écria-t-il, tu fus autrefois la ressemblance

la

la plus parfaite de ton Dieu, mais ton orgueïl a 1121.
obſcurci ta ſplendeur. Comment aprés avoir perdu l'eſperance de jamais voir la Trinité, oſes-tu en prendre le nom & le langage? Retire-toi miſérable, & ne viens plus tromper mes yeux par de faux ſimulacres de la Divinité.

Gerard diſſipa l'ennemi par ces paroles. Mais le Démon qui ſouffroit avec chagrin tant de vertus dans un jeune homme, entreprit de vaincre par la gourmandiſe, celui qui l'avoit vaincu par la foi. Le piege étoit groſſier. Il y avoit peu d'apparence qu'un Religieux qui obſervoit un jeûne rigoureux toute l'année, qui accompagnoit ſon jeûne d'une oraiſon preſque continuelle, d'une obéïſſance aveugle, & d'une chaſteté Angelique, dût ſe laiſſer ſurprendre à une tentation ſi peu délicate. Cependant le Démon redoubla ſes ſollicitations, & le preſſa par des ſuggeſtions ſi vives, qu'il lui fit rompre le jeûne du Carême dés le Mercredy des Cendres qui tomboit le 23. Février.

Ses freres ſcandaliſez de ſon intemperance l'exhorterent en vain de garder une régle, dont les gens du monde ne ſe diſpenſoient pas; Ils le priérent de ne pas violer au moins l'abſtinence du lait & du fromage, & de ne pas commettre dans le Cloître une faute, dont il auroit eu honte dans le ſiécle. Toutes leurs remontrances ne pûrent vaincre ſa délicateſſe. Il la coloroit du pretexte de ſes prétenduës infirmitez. Il autoriſoit la liberté de manger

1121. de toutes sortes de Viandes, par les desseins que Dieu avoit eu en les créant. Il consentit cependant de se retrancher le lait & le fromage, pourvû qu'on lui permit de faire deux repas par jour. Il fallut bien en passer par là pour éviter un plus grand scandale, & tolerer cet abus pour le bien de la paix.

Ces choses se passoient à Prémontré pendant l'absence de Norbert. Le Saint y retourna suivi de treize compagnons pour celebrer avec ses freres la fête de Pâque dans sa chere solitude. Il ne fut pas plûtôt entré dans le vallon de Prémontré, qu'il s'éleva une tempête violente mêlée d'un vent impetueux. Alors il se forma une espece de tourbillon, qui enveloppoit Norbert & ses Disciples, comme pour leur défendre les approches de la Maison. Cet orage soudain fit conjecturer au S. Fondateur que l'homme ennemi avoit semé l'ivraie dans son champ. Dieu même lui révela le pitoyable état de la Communauté, & Norbert découvrit à ses compagnons le mistere de la tempête. A son arrivée Hugues fit connoître au Medecin l'état du malade. Le Saint entreprit sa guérison. Il le reçût avec bonté, il l'embrassa avec affection, il l'arrosa de ses larmes, mais il joignit aux marques de la tendresse d'un pére la séverité d'un juge; Il lui ordonna de faire pénitence, & lui en prescrivit les régles. Gerard les accepta avec soûmission, les accomplit avec ferveur, & devint dans la suite digne d'être le premier Abbé de Clair-Fontaine (10.) dés la fondation de cette Abbaye. N. 10.

Ayant

Ayant ainſi rendu le calme à ſa Maiſon, & ramené ce Religieux dans ſon devoir, il s'appliqua pendant la ſemaine ſainte à inſtruire ſon troupeau. il le repût de la parole Divine, il le fortifia par le Corps & par le Sang de Jeſus-Chriſt, il l'anima à la patience, & l'exhorta au combat contre les Démons dont il alla bien tôt aprés détruire l'empire par ſes prédications. 1121.

Il vint à Nivelle ſur la fin du mois d'Avril. Le ſuccés heureux dont Dieu avoit favoriſé ſa premiere miſſion dans cette Ville, lui faiſoit eſperer une moiſſon encore plus ample. Mais au lieu de trouver le peuple diſpoſé à recevoir les paroles du ſalut, il le trouva étrangement irrité. Des Diſciples du Saint qui n'avoient pû s'accommoder aux auſteritez de Prémontré étoient retournez mécontens à Nivelle, y avoient décrié la vertu de Norbert, & la ſainteté de ſon Ordre, pour cacher aux yeux des hommes la honte de leur defection. Le peuple toûjours enclin à croire le mal, s'étoit ſi fort laiſſé prévenir par leurs impoſtures, qu'il ne pouvoit ni ſouffrir la preſence de Norbert, ni écouter ſes diſcours.

Le Saint accoûtumé à être traverſé par le Démon dans ſes pieux deſſeins, connut qu'il ne cherchoit qu'à rendre le miniſtere infructueux en décriant le Miniſtre. Il s'arma de patience & de courage contre les injures qu'il eût à eſſuyer, il mit entre les mains de la Providence le ſoin de venger l'affront fait à l'honneur de ſon Apoſtolat; Il attendit de la miſe-

1121. ricorde le moment qui dissiperoit les calomnies.

Robert. de Monte ad ann. 1122. Chronic. Magn. Belgi. ad 1122.

Il arriva ce moment, & l'occasion en fut memorable. Il y avoit à Nivelle une jeune fille possedée du malin esprit depuis un an. Le Démon la tourmentoit si cruellement que l'on étoit obligé de l'arrêter avec des chaînes, & de l'enfermer dans des cachots. Souvent aprés avoir rompu les liens qui l'attachoient, elle enfonçoit les portes, & déchiroit sans pitié tout ce qui s'opposoit à sa rage. Les parens de la fille qui n'avoient pû jusques-là trouver de remede dans les éxorcismes, & dans la vertu des priéres étoient inconsolables sur l'état de leur fille, qui n'étoit âgée que de douze ans. Cette guérison étoit reservée à Norbert. On lui amene l'enfant accablé sous la pesanteur de ses chaînes, on la traîne à l'Eglise, où toute la Ville étoit accouruë pour voir l'issuë de l'action que Norbert alloit entreprendre.

Le Missionnaire s'étant revêtu du surplis & de l'étolle commença l'éxorcisme, lut l'Evangile sur la tête de la possédée. Le Démon méprisa les premiers efforts du Ministre. Norbert les redoubla, & lui commanda par le sang des Martirs d'abandonner le corps qu'il tenoit sous sa tyrannie. L'esprit rebelle refusa d'obéïr à la vertu des Saints, & pour s'attirer de l'admiration, il recita d'un bout à l'autre des livres de l'Ecriture sainte, & interprêta le Cantique des Cantiques tantôt en Allemand & tantôt en François.

Norbert ne se décourage pas, il réïtere l'éxorcisme. Le Démon pressé consent enfin à la retraite, pourvû qu'on

qu'on lui permette d'entrer dans le corps d'un Moine 1121.
présent à la ceremonie. Cette proposition effraya le Religieux, mais tous les assistans furent étrangement allarmés lors que le Démon appella d'une voix foudroyante d'autres Démons à son secours. Il ménaça même d'enfoncer les voutes de l'Eglise, si l'on s'opiniâtroit à lui refuser la condition à laquelle il s'offroit de sortir. Au bruit épouvantable de ces menaces, l'assemblée se retira avec précipitation. Norbert & deux de ses Disciples demeurerent intrepides. Leur constance déconcerta l'ennemi qui voulut s'en venger. Portant les deux mains de la possedée sur l'étolle de Norbert, il voulut s'en servir comme de corde pour l'étrangler. Hugue qui vit le péril de son Maître, s'approcha pour l'en délivrer. Mais Norbert qui ne craignoit que le Dieu, sous qui les Démons tremblent de crainte, ne voulut pas devoir la vie à la protection d'un homme. Il défendit à Hugue d'empêcher la possédée d'éxécuter ce que Dieu lui permettroit. Ne vous opposez pas, dit-il, aux desseins du Ciel, si le Seigneur a donné au Démon quelque puissance sur moi, laissons lui faire ce que nous ne devons pas empêcher. Cette parolle confondit l'orgueil du Démon, & la fille quitta prise.

Le jour cependant s'abaissoit, & l'énergumene n'étoit pas delivrée. Norbert remit la fille entre le mains de ses parens, & n'espera plus de la guerir que par la vertu du sacrifice. Il differa au lendemain à tenter ce dernier remede. Le saint s'y prépara par les

1121. larmes, les jeûnes & les prieres. Dés le matin la possedée fut conduite aux pieds de l'Autel. Hugue & Evermode par le commandement de Norbert l'empêcherent d'échapper. On lui lut l'Evangile sur la tête. Le Démon insulta fiérement à la vertu de la parole de Dieu. Norbert continuë le sacrifice, il consacre, il éleve la sainte Hostie, il redouble ses prieres, & aussi-tôt le Démon confessant la réalité du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, se plaint des douleurs que l'adorable Sacrement lui fait souffrir; il demande quartier à Norbert, & aprés quelques efforts, il se retire en maudissant le jour, auquel un étranger venu de France, avoit entrepris de le tourmenter à Nivelle. Cette action prodigieuse operée à la vûë de toute la Ville acquit autant d'admirateurs à Norbert, qu'elle eut de témoins. Chacun publioit que c'étoit un homme Apostolique, l'heritier de la puissance & du zéle des Apôtres. Le serviteur de Dieu qui renvoyoit à Dieu seul la gloire de ses miracles, se déroba aux acclamations publiques, & passa à Cologne, où il étoit appellé par une inspiration secrete.

Son arrivée fit plaisir à l'Archevêque Fridéric, & fut une source de graces pour son Peuple. Le nom de Norbert, le souvenir de ses emploïs & de ses richesses, l'état present de sa pauvreté, & son changement de conduite lui attiroient la vénération, & la confiance du Peuple & du Clergé. On couroit en foule à ses sermons, on se croyoit sûr de son salut quand on avoit pû se confesser à lui, ou être reçû au

au nombre de ſes Diſciples. Il donna pluſieurs jours à inſtruire & à confeſſer. Enfin aprés avoir ſatisfait à la pieté publique, il ſongea de ſatisfaire à ſa devotion particuliere. 1121.

Norbert avoit pris le deſſein de bâtir une Egliſe à Prémontré. La Chapelle de S. Jean étoit trop petite pour une Communauté qui ſe multiplioit tous les jours. D'ailleurs l'antiquité de l'édifice faiſoit craindre une chûte prochaine, il étoit tems de conſtruire une Egliſe aſſez ſpatieuſe, pour contenir les colonies nombreuſes qui abordoient à Prémontré. Pour l'éxécution de ce projet il vint à Cologne, Ville tant de fois rougie du ſang des Martyrs, & enrichie de leurs reliques. Il demanda à Fridéric la dépoüille de quelqu'un des premiers Défenſeurs de la foi. Fridéric acquieſça à ſes prieres, & le Ciel favoriſant les deſirs de Norbert lui découvrit dans une apparition le tombeau de Sainte Urſule, qui juſqu'alors avoit été inconnu.

Le jour ſuivant 13. d'Octobre il s'adreſſa au Prévôt, & aux Chanoines de Saint Gereon pour obtenir d'eux des Reliques de leur Egliſe. Ils lui permirent de faire creuſer la terre dans les endroits, où les corps des Martyrs repoſoient. Le Saint ſe prépara à cette action par la priere qu'il fit durant toute la nuit. Le matin conduit par l'inſpiration du Saint

Rodolph. Abbas Sancti Pantal. Col. l. de revel SS. Urſul. & Gereo. Manuſcript. Rober. de monte ad ann. 1123. Herm. Crombach t. 2 Hiſtor. Urſulana.

N. 11. Eſprit, il entra dans le Monaſtére de S. Gereon, (11.) indiqua le lieu où il ſouhaitoit qu'on ouvrît la terre; Et quoy qu'il n'y eût aucun veſtige de ſepulture, il

aſſûra

1121. assûra que c'étoit là l'endroit où reposoit le corps du Saint, dont le Chef étoit gardé depuis long-tems dans le sacraire. On trouva en effet ce pretieux corps avec toutes les marques de son supplice & de sa gloire. On le leva avec beaucoup d'appareil au bruit des acclamations publiques, & par reconnoissance du bienfait que Norbert avoit procuré à la Ville, elle lui permit de prendre part à son trésor. Il en emporta une partie, & fut suivi de plusieurs Disciples qu'il avoit engendrés à Jesus-Christ par l'Evangile.

Ils sortirent ainsi de Cologne sur la fin d'Octobre. Leur voyage fut une suite continuelle de prodiges. Par tout où les Reliques s'arrêtoient, Dieu y versoit ses benedictions. Ermensende épouse de Godefroy Comte de Namur, sachant qu'elles devoient passer sur ses terres, vint les recevoir pour honorer en même tems les Reliques des Saints & la sainteté de Norbert.

Chron. Hain. Hist. Manuscr. Florefien.

Cette Princesse étoit fille de Conrad premier Comte de Luxembourg. Elle avoit épousé en premieres nôces Albert Comte d'Asbourg, néveu du Pape Leon IX. & en secondes nôces elle étoit mariée à Godefroy fils d'Albert troisiéme Comte de Namur, veuf aussi de Sibille, fille de Roger Comte de Porcean. Ermensende qui avoit une pieté égale à sa naissance, recherchoit avec empressement la connoissance de Norbert, que la reputation de sa doctrine & de sa sainteté lui avoit rendu recommendable. Elle aprit qu'à son retour de Cologne, il devoit prendre son chemin par le Namurois. La Comtesse dévança

son

ſon arrivée, & l'attendit à Floreff, Seigneurie de ſa dépendance à deux lieuës de Namur. L'entretient 1121.
qu'elle y eut avec Norbert, augmenta ſi fort l'idée qu'elle avoit conçûë de ſon merite, que ne pouvant le retenir dans ſes états, elle obtint qu'il lui donneroit quelqu'uns de ſes Diſciples, pour y établir une
N. 12. Abbaye à Floreff. (12.)

Norbert y nomma pour premier Abbé le bienheureux Richard. Ce ſaint homme ſoûtint par ſa ſageſſe & par ſa vertu la reputation de ſon Maître. Il devint le Pere ſpirituel de ſes Bienfaiteurs, & le Comte Godefroy fut ſi vivement pénétré de ſes diſcours, qu'il renonça au ſiécle pour ſervir Dieu dans la profeſſion de Frere convers. Ermenſende que quelques *Manuſcrits. Hiſt. Floref.* Hiſtoriens font paſſer, contre la verité de l'hiſtoire à de troiſiémes nôces avec Beranger Comte de Sulbach en Baviere, imita la pieté de Godefroy. Tous deux aprés avoir ſacrifié la Nobleſſe de leur ſang à l'humilité Chrêtienne moururent à Floreff, où l'on voit leurs Mauſolées qui ont dépuis ſervi de ſepulture à leurs deſcendans.

Aprés que Norbert eut fait quelque ſéjour à Floreff pour en régler la fondation, & contenter la pieté d'Ermenſende, il en partit pour ſe rendre à Prémontré avant les Fêtes de Noël. Il avoit déterminé ce tems-là pour la profeſſion de ſes Religieux.

Juſqu'alors ils avoient vêcu ſans aucun engagement. L'exemple de leur Chef étoit la régle de leur conduite, & l'abregé de leur diſcipline, étoit de faire, ce

1121. qu'ils voyoient faire à leur Maître. Ils conspiroient tous ensemble à mener une vie Apostolique, mais ils n'y étoient liez par aucune obligation permanente. La charité qui est le fondement de tous les Ordres Religieux, faisoit le lien de leur societé, & de son gouvernement. Norbert voulut perpetuer dans son Ordre l'esprit qu'il avoit communiqué à ses enfans, & pour le rendre héreditaire, il jugea qu'il étoit important de les fixer par la Profession au genre de vie qu'ils observeroient à l'avenir.

Il ouvrit sur cela sa pensée à ses disciples, il leur proposa l'exemple des Apôtres, les Constitutions des Saints Peres, & leur dit que la Religion seroit toûjours sujette aux variations, & peu-être en danger de se détruire, si elle n'étoit appuyée sur des régles qui assûrassent sa stabilité par une police uniforme & constante; Que sur cette affaire capitale il avoit déja pris conseil des Prélats & des Abbés, que les uns lui avoient voulu persuader de suivre la profession Erémitique, les autres d'embrasser la vie Monastique, & de s'unir à l'Ordre de Cîteaux qui commençoit de produire ses premieres fleurs; mais que n'ayant pas encore consulté le Ciel sur le parti qu'il devoit prendre, il les conjuroit de joindre leurs vœux aux siens, pour ne rien hazarder sur le choix d'un état qui devoit être l'ouvrage du Saint Esprit; Que s'il suivoit son inclination, il préfereroit la vie Apostolique mais qu'il n'y avoit point d'autre inclination à suivre que celle que Dieu autoriseroit par son approbation; Qu'ainsi ils devoient tous s'adresser à Dieu avec indifference, & dans une

disposition entiere de se conformer à sa volonté, dés qu'il la leur auroit manifestée. 1121.

Ils s'appliquerent pendant plusieurs jours à de ferventes prieres, ils redoublerent leurs mortifications, pour implorer les lumieres du Saint Esprit. Norbert qui étoit à leur tête, les animoit par ses exemples, & enfin Dieu éxauçant les vœux de ses fideles serviteurs, ils se trouverent tous d'accord sur
N. 13. le choix de la vie Canonique (13.) S. Augustin que Norbert vit en esprit dans l'ardeur de ses oraisons, *Chron. Cappen. cap. 2.* fortifia leur choix. Alors le Saint ne douta plus que desormais il devoit s'attacher à la régle de ce Saint Docteur. Tous s'y soûmirent d'autant plus volontiers, que de quarante Religieux qui étoient à Prémontré, il n'y en avoit pas un qui dans le siécle n'eût fait profession de la vie Canonique.

Sur ce principe il commença le plan de son Ordre. Il donna pour fin à ses enfans de vacquer avec la grace de Dieu au salut & à la perfection de leurs ames. Il joignit à cette fin, l'emploi de la prédication, & le soin de sanctifier le prochain, persuadé que rien ne contribuë d'avantage à nôtre sanctification que de nous devoüer nous-mêmes au salut des ames, & que rien ne nous rend plus propres à sauver les ames que de nous sanctifier nous-mêmes. Il rassembla dans son institut, le silence & les austeritez de la vie Monastique avec les fonctions de la vie Clericale.
N. 14. Il prit de la premiere l'oraison, la retraite, l'abstinence, de chair, (14) le chant de l'Office Divin. Il tira de

1121. la seconde tout ce qui peut aider au salut & à la perfection du prochain, les prédications, les missions parmi les Infidéles & les Hérétiques, l'administration des Curés, l'étude de l'Ecriture Sainte & de la Théologie sans laquelle on ne peut s'acquiter du ministére de l'Evangile. Sur ce projet il dressa le formulaire de leur profession, qu'ils firent tous avec lui le jour de Noël de l'année 1121.

Comme les Loix ne descendent pas toûjours dans le détail, & que la pratique fait naître des difficultez que toute l'attention du Legislateur n'a pû prévoir, il arriva dans les commencemens de l'Ordre, que quelques Religieux donnerent des interpretations à la Regle de S. Augustin, pour accorder les maximes generales de ce S. Docteur avec les constitutions des autres Ordres Reguliers. Il y en eut qui par esprit de pénitence outrerent la séverité du jeûne pour accomplir plus parfaitement le precepte de la mortification du corps recommandée par la Regle. D'autres plus moderez dans leur ferveur, ou trop compatissans sur la foiblesse humaine, prétendirent temperer la rigueur de ce precepte par des adoucissemens ingenieux. Les premiers vouloient introduire à Premontré les plus rudes pratiques de la vie Monastique. Les seconds souhaitoient que l'on imitât la moderation des autres Congregations de Chanoines. On poussa le different jusque sur la forme, la couleur & la qualité des habits qu'on devoit porter. La pénitence qu'on avoit embrassée, sembloit aux uns exiger un habillement plus grossier, mais la Profession

Clericale qui étoit le fondement de l'Institut, sembloit aux autres demander un habit conforme à celui des Clercs Reguliers. 1121.

N. 15. Cette contestation détruit la fiction (15) de quelques Ecrivains posterieurs au tems de S. Norbert, qui ont avancé sans preuves que la Ste. Vierge apparut au S. Fondateur, & qu'elle lui désigna dans une vision miraculeuse la forme & la couleur de l'habit, pour honorer par la blancheur le mistere de son immaculée Conception. Quelle apparence que des Religieux qui suivoient avec tant de scrupule, les signes de la volonté de Dieu, se fussent opposez à une démonstration si certaine de la volonté de sa mere? Peut-on croire que S. Norbert qui ne dissimula pas aux siens l'apparition de S. Augustin, leur eût caché celle de Marie, & que dans les motifs qu'il leur allégua pour justifier la préference qu'il donnoit à l'habit blanc, il en eût oublié une raison si decisive? Voici ce qu'il dit à ses freres pour calmer la diversité de sentimens que la charité excitoit parmi eux, sans donner atteinte à la concorde fraternelle.

Vanderſterre l. 2. c. 2. le paige l. 2. Bibli præm. c. 12. Gerard. van Hardegeum. l. de D. Virg. Candid. Sfondr Innoc. vind. dic. p. 52.

« A quoi bon mes chers freres, vous inquieter? Ne sçavez vous pas que toutes les voyes du Seigneur sont misericorde & verité? Si les routes par lesquelles il conduit ses élûs sont differentes, elles ne sont pas contraires. Nous changeons d'Institut par nôtre Profession, nous ne devons pas pour cela changer d'esprit. La charité nous à rassemblé c'est elle qui continuera de nous unir. La regle que nous avons adop-

tée, ordonne d'aimer Dieu & le prochain, voilà la “
1121. baze de tous les Ordres Reguliers,& ce qui doit être “
le fondement du nôtre. Cette même regle nous pre- “
scrit le travail, le jeûne, l'abstinence, le silence, la “
soûmission, les prévenances mutuelles,en faut-il da- “
vantage pour la perfection? Que si l'on dispute sur la “
couleur, sur la grossiereté ou la finesse des étoffes, je “
prie ceux qui forment ces difficultez de me faire voir “
que la couleur, la forme & la qualité des vêtemens “
des Clercs sont determinées par l'Evangile, par les “
Constitutions Apostoliques ou par la régle de Saint “
Augustin.Je remarque à la verité dans l'Ecriture Ste “
que les Anges qui annoncerent la Resurrection de “
Jesus C.étoient habillez de blanc.La tradition m'ap- “
prend que les pénitens ne s'habilloient que de laine, “
& le vieux Testament nous enseigne, que les Prêtres “
ne montoient jamais au Sanctuaire,qu'ils ne fussent “
vêtus de lin. J'observe aussi que selon la pensée des “
Peres,les Anges qui étoient au tombeau du Sauveur, “
étoient la figure des hommes Apostoliques.C'est par “
cette raison, mes chers freres, qu'étant destinés par “
nôtre état à porter l'Evangile, nous devons imiter “
par la couleur de nos habits la blancheur des Anges, “
& ne point rougir du scandale que le monde en pour- “
roit prendre. Mais comme nous sommes aussi “
destinés à la pénitence, n'ayons point de honte de “
l'habit des pénitens. Quand nous approcherons du “
sanctuaire, & que nous paroîtrons en presence du “
Seigneur, ne manquons pas de nous revêtir d'aubes “
ou de surplis. Il

Il parloit ainsi, sans dessein de blâmer les usages contraires des autres Congregations de Chanoines, mais pour assoupir les dissentions de ses Freres, & prévenir les plaintes de Hugue Metellus Chanoine Regulier de Saint Leon de Toul. Ce Religieux ne pouvoit pardonner à Saint Norbert d'avoir reservé le surplis seulement aux fonctions des saints autels, & à la décence de l'Office divin. Adam Chanoine de Prémontré justifia la conduite de son Patriarche. Nous estimons, dit-il, qu'il est de la bienséance Clericale de porter toûjours l'habit de lin, mais nous ne pensons pas qu'il soit contre l'esprit Clerical de reserver par respect, & pour plus grande propreté ce même habit à la dispensation des misteres, & au service divin.

1121.

Epist. 42.

Serm. 2.

Ce ne fut pas seulement sur l'habit que Norbert eût à essujer les reproches & la critique du dehors, on lui suscita encore des chagrins sur le Breviaire qu'il

N. 16. avoit donné à ses Disciples. (16) Gautier Evêque de Maguelone & Chanoine Régulier de S. Augustin fut le seul qui se plaignit des alterations que le nouveau Patriarche avoit faites dans le Breviaire Romain. Que Norbert dit-il, dans sa lettre aux Chanoines « Reguliers de Chaumosey, soit un homme saint & « Religieux, qu'il soit habile dans l'intelligence des « divines Ecritures, inimitable dans ses Prédications, « nous n'en disconvenons pas. Cependant nous de- « vons avoir moins de respect pour lui, que pour les « saints Péres dont les noms son écrits dans le livre «

T. 26. Biblio. Patr p. 293. apud Radulf. Tongr.

de

1121. « vie, dont la mort à été illustrée par les miracles,
« dont les tombeaux ont été consacrés par des prodi-
« ges, enfin dont les exemples éclatans ont servi à la
« propagation de la foi, & à la gloire de l'Ordre Ca-
« nonique. Car quoi que Norbert ait la réputation
« d'homme de bien, nous ne sçavons pas cependant,
« s'il est du nombre des Elûs; par consequent on ne
« peut excuser & l'on ne doit pas suivre les change-
« mens qu'il a introduit dans le Breviaire, & qu'il
« voudroit nous persuader de recevoir contre la dis-
« position des Canons de l'Eglise, & contre la Régle
« de Saint Augustin; puisque si nous sommes Cha-
« noines, & si nous avons embrassé la vie Canonique,
« nous devons inviolablement nous attacher à l'ob-
« servance de Canons de l'Eglise Romaine, en sorte
« que tout homme qui enseigne des opinions contrai-
« res, doit être regardé comme un héretique. Afin
« donc que vous sçachiez qu'elle est l'insoûtenable
« présomption de Norbert dans le changement qu'il
« veut faire dans la distribution de l'Office divin,
« nous vous rapportons les témoignages des SS. Péres
« qui vous garentiront & nous aussi, d'une supersti-
« tieuse nouveauté.

Si Gautier avoit vecu de nos jours, on lui pardoneroit ce langage. Mais qu'au siécle de Norbert, dans le commencement de l'Ordre, le Saint Patriarche si attaché aux usages & à la doctrine de Rome, ait introduit des nouveautés dans l'Office, & rompu l'unité qui doit regner dans les Prieres, aussi bien que dans

dans la foi, c'est ce que l'on ne doit pas croire sur la parole de Gautier contre le témoignage du Cardinal de Vitry qui nous assûre, que les Chanoines de Prémontré observoient les régles de l'Office Ecclesiastique qui étoient communes aux autres Chanoines. Aussi le Cardinal Bona qui s'est fait une étude des Liturgies anciennes, convient que le Cérémonial & le Breviaire de Prémontré s'accordent avec les Rits, & le Breviaire Romain, & que c'est une tradition certaine dans l'Ordre, que l'on y a conservé l'un & l'autre dans leur premiere pureté, & sans innovation.

1121.

Hist. Orient. cap. 22.

Rer. Liturgic. c. 18. §. 6.

Si d'un côté Norbert étoit attaqué sur de fausses accusations par des personnes peu instruites de sa conduite ; de l'autre ses voisins qui l'observoient de plus prés, se repandoient sur ses loüanges. Guibert élû Abbé de Nogent prés de Coucy en 1104. & qui fut le témoin de la sagesse, & de la sainteté de Norbert, lui dédiant ses Commentaires Tropologiques sur les prophéties d'Osée & d'Amos & sur les lamentations de Jeremié, l'appelle son pere trés-aimé & trés-vénerable, le guide véritable de la vie spirituelle, l'homme discret, & le maître de la discretion. C'est à vous, dit-il, mon « trés-honoré maître que je m'adresse, à vous, dis-je, « qui possedez des sciences infinies, & qui les communiqués sans envie. Je vous présente mon ouvrage « pour le soûmettre à vôtre censure, & je vous supplie « de retrancher tout ce qui vous paroîtra superflu ou « inconsideré. Puis donc que là par la grace de Dieu, « dit-il ailleurs, je suis arrivé au port à travers les périls «

Guibert. Trop. in Osée p. 182.

Idem p. 224. & 262.

O d'une

1121. “ d'une mer orageuse ; je viens remettre entre vos “ mains, mon trés-honoré maître, comme sur un bord “ assûré, les richesses que j'ai pû recueïllir dans le cours “ de ma navigation. Je ne pouvois choisir un arbitre “ plus équitable, & un Censeur plus éclairé de mes “ études, que vous êtes. Vous ne jugez jamais les “ ouvrages que par les régles du bon sens, & vous ne “ décidez des choses qu'avec sagesse. Ce n'est donc pas “ par une préference aveugle que je viens soûmettre à “ vos lumieres, mon ouvrage des Tropologies, car je “ suis convaincu que dans les Provinces voisines per- “ sonne n'a plus de discernement & de lumiere. Certes “ je ne dis point cela sans raison, y a-t-il dans la vie “ spirituelle quelque mistére qui vous soit caché, ou “ quelque vertu que vous ne pratiquiez avec soin ? “ Vous vous occupez nuit & jour aux exercices de la “ vie interieure, vous êtes plongé dans les délices de “ la pure contemplation. ...... Je viens donc à vous “ avec assûrance, à vous qui jugez de toutes les voyes “ de la spiritualité, & qui n'êtes jugé de personne. “ J'abandonne mon Livre à vôtre examen, vous en “ comprendrez aisément l'esprit, puisque rien ne peut “ échaper à vôtre pénétration, & que d'ailleurs la “ vie toute divine que vous menez, doit vous en fa- “ ciliter l'intelligence. Si vous trouvez dans mes “ ouvrages quelques expressions ou quelques senti- “ mens dignes de correction, reformez-les sur les “ maximes de l'Ecriture sainte, dont vous faites une “ étude assiduë. Je vous proteste de mon côté une

docilité parfaite & une soûmission entiere à vos «
décisions.

Voilà quelle étoit la réputation de Norbert dés les premieres années de son séjour à Prémontré. Ses disciples étoient dans une estime presque égale. Leur recueïllement, leur modestie, leur zele, leur pénitence, faisoient l'étonnement des gens du siécle, & le sujet de l'émulation des Ordres Religieux. En effet la ferveur y étoit si grande, que Norbert n'avoit soin que d'en modérer l'excés. Le mépris des vanitez du monde étoit si général, qu'ils affectoient de fouler aux pieds ce qui avoit la moindre apparence de faste & de grandeur. Ils avoient peine de porter une robe neuve; si quelques pieces d'une vieille étoffe qu'ils cousoient dessus, n'en diminuoient la propreté. Ils cherchoient avec complaisance les meubles les plus vils; comme les plus conformes à l'esprit de pauvreté. Les emplois les plus humilians étoient l'objet de leur ambition, les viandes mal assaisonnées étoient leurs mets les plus délicieux. L'oraison étoit fréquente, la lecture assiduë, le silence inviolable, la soûmission si aveugle, que la crainte de la mort n'auroit pû retarder d'un moment la promptitude de leur obéïssance. Leur recueïllement étoit aussi profond dans le concours des peuples, que dans le secret de leur Oratoire. Leur humilité si prodigieuse, qu'au premier avertissement de leurs fautes, ils se prosternoient aux pieds de celui qui les en reprenoit, pour réparer le scandale par une satisfaction publique.

Herm. l. 3. c. 6 Philip. Abbas Bona Spei l. de Contin. Cleric. vit. S. Norb. c. 25.

O 2 Ces

1121 Ces vertus étoient soûtenuës d'un jeûne sévere, d'une abstinence perpetuelle, dont ils ne se relâchoient que pour raison de maladie. Ils ne se servoient que de chemises de laine, lors qu'ils interrompoient l'usage du cilice. Malgré toute la rigueur de ces pratiques, Norbert voulut que ses Religieux dans leurs voyages n'allassent point à pied. Quoique pour lui-même il fût impitoyable, il avoit pour ses enfans une compassion paternelle. Il ne leur permit jamais la nudité des pieds (17) qu'il garda jusqu'au tems de son Episcopat. N. 17.

Norbert se bornoit ainsi dans les termes de la modération, quand il s'agissoit de prescrire aux autres des mortifications corporelles, tandis qu'il ne donnoit point d'autres régles à sa mortification, que celles de son zéle, & de son amour pour la pénitence. Aussi dans les discours qu'il faisoit à ses disciples, s'il les exhortoit à l'austerité, il leur recommandoit bien plus la netteté des Autels, la correction des fautes, & les devoirs de la charité envers les hôtes & les étrangers. C'étoient là les trois maximes favorites qu'il ne pouvoit se lasser de répeter dans ses Sermons, afin de les graver aussi avant dans le cœur de ses disciples, qu'elles l'étoient « profondément dans le sien. La propreté & la décence « que vous conserverez, leur disoit-il, pour les saints « Autels feront connoître à Dieu la vivacité de vôtre « foi. Le zéle que vous aurez à corriger en Chapître « les fautes de tous les jours, rendra vos consciences « pures, & vôtre vigilance plus circonspecte. L'hospi- « talité que vous exercerez envers les pauvres & les

étrangers montrera vôtre charité, & augmentera " 1121.
vôtre abondance. Gardez fidélement ces trois pré- "
ceptes, & je vous promets de la part de Dieu que sa "
providence ne vous manquera jamais dans vos be- "
soins.

Le Saint experimenta lui-même la verité de sa pré- 1122.
diction. Prémontré étoit l'azile des pauvres. Le bon accueïl qu'on leur faisoit, les secours qu'ils recevoient dans leurs miseres, les consolations qu'on leur donnoit pour les encourager à la patience, les attiroient en foule. Cependant la liberalité de Norbert n'appauvrissoit pas le Monastére. La Providence qui ne permet jamais que l'abondance tarisse par les profusions de la charité, lui fit trouver des sources de richesses dans sa pauvreté. En moins de neuf mois il bâtit une Eglise magnifique, & quelque tems aprés une Maison assez grande pour loger plus de deux cens Religieux. Jusque-là les enfans de Norbert avoient habité des petites Cellules de bois & de terre, rangées en forme de camp autour de la Chapelle de S. Jean Baptiste. L'incommodité du séjour obligea Norbert de les transferer au delà de la montagne.

Quoi que deux revelations le deussent engager à transferer ses Fréres d'un lieu mal sain, dans une meilleure situation, il leur ordonna cependant des prieres, pour connoître sur cela la volonté de Dieu. Le Ciel écouta leurs vœux. Jesus-Christ se fit voir à Hugue sur une Croix rayonnante, que des Pelerins venoient adorer. Il lui sembla qu'aprés avoir baisé les pieds du

1122. Sauveur, les Pelerins retournoient porter la gloire de son nom, dans les quatre parties du monde. Norbert à qui Hugue fit part de l'apparition, jugea que Dieu vouloit qu'on lui érigeât un Temple dans le lieu où il avoit manifesté sa gloire.

Ce ne fut pas le seul avantage que Norbert tira de cette apparition : l'esprit prophêtique dont il étoit rempli, lui fit connoître les évenemens futurs que cette Croix presageoit. Il parla ainsi à ses Disciples : " Courage mes chers Freres, fortifiez vos cœurs, & " soyez genereux. Des ennemis visibles & invisibles " vont éprouver vôtre vertu, & troubler le calme de " nôtre solitude. La Croix est le Symbole qui vous an- " nonce la guerre, & qui vous prédit la Victoire. De " nouveaux soldats viendront se joindre à vous, ils réü- " niront leurs forces à vôtre courage, & persevereront " jusqu'à la fin dans la milice que vous avez embrassée.

Des Religieux amateurs de la Penitence, & tout brûlans de zele, loin d'être allarmez par ces predictions, s'encouragerent de plus en plus à la vûë de leurs tribulations.

Norbert de son côté se prepara à l'exécution du grand dessein dont le Ciel étoit l'Auteur, & dont il devoit être le garand. Il fit venir des Ouvriers de Cologne qui tracerent l'enceinte de l'Eglise, mais à l'ouverture des fondations, on desespera du succés de l'Edifice. Le terrain étoit marécageux & tremblant, il y avoit peu d'apparence qu'on pût élever sur un si mauvais fond, une masse considerable. Mais Nor-

bert

bert qui avoit la puissance de Dieu pour caution, ne fut point rebuté par les discours des hommes. Il fait creuser les fondemens, il invite l'Evêque Barthelemi à les bénir. (18) Thomas de Marle Seigneur de Couci, dont la memoire quoique flétrie par de grands vices, doit être respectée des enfans de S. Norbert qu'il honora toûjours au milieu même de ses desordres, assista à la ceremonie avec son fils Enguerrand II. bienfaiteur de Prémontré, suivi de plusieurs Gentils-hommes & d'un peuple nombreux. Ils furent tous également surpris de voir que dans un lieu sauvage, sur un sable chancelant, dans les horreurs d'une solitude affreuse, contre l'avis des Architectes, on osât élever un grand Edifice. Leur surprise redoubla, quand au bout de neuf mois, Barthélemy accompagné de Lysiard de Crespi Evêque de Soissons, vint consacrer la nouvelle Eglise le 4. de May de l'année 1122. La solemnité fût troublée par un accident imprevû. L'empressement & l'impatience des Spectateurs les ayant fait approcher en desordre auprés du grand Autel, ils en rompirent la pierre qu'il fallut de nouveau consacrer sans ceremonie.

1122.

N. 18.

Norbert ne s'occupoit pas tellement des Edifices materiels, qu'il ne donna la meilleure partie de ses soins à la perfection des ames; non content d'avoir formé de saints Religieux à l'Eglise, il voulut encore lui consacrer de saintes Filles par les vœux de Religion. Ricuvere veuve de Raymond de Clastre, fut une des premieres & des plus illustres. Ermengarde Com-

1122. Comtesse de Roussi, Agnes de Beaudemene en Vexin, Comtesse de Braine, Fredesinde Dame & fondatrice du Mont S. Martin, Gude Comtesse de Bonnebourg, & veuve de Loüis Comte d'Arnstein, Beatrix Vicomtesse d'Amiens, Anastasie Duchesse de Pomeranie, Hadeuvige Comtesse de Cleves & Gertrude sa Fille, Adeluye de Montmoranci Fille de Bouchard Connétable de France, suivirent l'exemple de Ricuvere. La bien-heureuse Ode touchée de leur vertu, imita leur retraite. Pour éviter de conclure un Mariage que l'autorité paternelle avoit ordonné, elle se coupa le nez. Par cette difformité, elle éluda les poursuites d'un Epoux temporel, & devint l'Epouse de Jesus-Christ.

Herm. l. 3. c. 7. Les Regles que Norbert prescrivit à ces Stes. Filles, paroissoient au dessus de la foiblesse de leur sexe. Cependant elles n'étoient pas encore proportionnées à la grandeur de leur courage. Jamais elles ne sortoient de leur clôture, elles s'étoient interdit tout commerce avec les gens du monde, elles ne parloient à leurs plus proches parens qu'en présence de deux Religieuses, elles s'habilloient d'étoffes blanches, mais communes, leur voile étoit d'un gros drap noir, leur nourriture n'avoit ni délicatesse ni abondance, leur jeûne étoit rigoureux, leur abstinence de chair perpetuelle, leur oraison frequente. Ces austeritez qui auroient dû éloigner du nouvel Institut les personnes de qualité, les attiroient de toutes parts. Le nombre en moins de 15. années, crût si prodigieu-

sement

ſement qu'on en compta plus de dix mille répanduës 1122.
en differens Royaumes. Elles avoient en France, en Hollande & en Lorraine de trés-floriſſantes Maiſons, que les cruautez de l'héréſie & la corruption du ſiécle ont déſolées. Elles en ont encore pluſieurs au Brabant, en Flandre, en Allemagne, en Pologne, en Eſpagne & en Boheme, où elles vivent avec édification, quoi qu'un peu déchûës du premier eſprit de ſeverité que leur communiqua leur Saint Inſtituteur. On admire encore aujourd'hui en elles un deſintereſſement toûjours égal. Elles ſe font un point eſſentiel de leur obſervance de ne point prendre de dot des filles qu'on reçoit dans leur Monaſtére.

Ce fut là comme un ſecond Ordre dont Norbert fut le Fondateur. Le Démon qui voyoit avec peine cette ſainte fécondité, attendit l'abſence du Paſteur occupé en des miſſions au déhors, pour venir lui enlever dans Prémontré le fruit de ſes conquêtes. Les artifices qu'il employa pour réüſſir, ont quelque choſe de fort extraordinaire, mais la naiſſance de tous les Ordres a preſque toûjours été accompagnée de ces ſortes d'événemens ſinguliers. Le Démon ſe préſentoit aux Religieux les mains armées, comme pour leur livrer un combat; d'autrefois il faiſoit retentir un bruit confus de chevaux & des ſoldats. On entendoit les plaintes des mourans, & le cris des Vainqueurs. Les plus timides furent conſternez. Hugue mieux inſtruit des ruſes de Sathan, mépriſa ſes vaines inſultes, & diſſipa les fantômes par

1122. le signe de la Croix. Certains esprits foibles perdirent courage à la vûë des ennemis, & pour se soustraire à leur persecution, ils renoncerent à leurs engagemens.

LeTentateur enflé de ce premier succés, se flattoit de perdre par de nouveaux prestiges, ceux qu'il n'avoit pû faire succomber par la terreur. Il s'attacha à un Religieux d'un esprit simple, & peu capable de démêler les illusions. Il lui communiqua je ne sçai quelle connoissance des choses à venir. Il le remplit d'une espece d'intelligence des Mistéres & des Ecritures. Enfin il lui persuada que Dieu l'avoit éclairé tout à coup d'une lumiere surnaturelle. La séduction alla si loin, que le Religieux s'érigeant en Prophête, entreprit de développer à ses Freres les prédictions de Daniel, le jour de l'avénement de l'Ante-Christ, & les causes de la prédestination & de la réprobation des Anges & des hommes. Il étalloit sa doctrine avec un air inspiré, qui entraînoit les Moines crédules, & qui trompa même le vénerable serviteur de Dieu Simon Abbé de S. Nicolas aux Bois.

Herm. l. 3 c. 18. Simon avoit été Religieux de S. Nicaise de Reims. Barthélemy Evêque de Laon informé de sa science & de sa vertu, le tira de son Monastére, & le fit Abbé de S. Nicolas, où l'on vivoit avec assez peu de regularité. L'Abbé remplit dignement toute l'esperance que Barthélemy avoit conçûë de son merite. Sa maison reprit bien-tôt son ancienne ferveur. Elle fournit ensuite

suite aux autres Monastéres des Supérieurs qui y rétablirent la discipline. Le voisinage de Prémontré y attiroit souvent l'Abbé, il souscrivit aux chartes de la donation de Prémontré & de S. Martin de Laon. Il entretint un commerce d'amitié avec S. Norbert & le B. Hugue, & leur rendoit des visites assiduës. La haute estime qu'il avoit des enfans de Norbert lui fit adopter les réveries du faux Prophête. Il donna encore dans le piege d'un autre Religieux frappé du même esprit de Vertige, & qui expliquoit d'une maniere ravissante l'Apocalipse de S. Jean. L'on ajoutoit d'autant plus de foi à ses oracles, que l'on étoit moins en garde contre l'imposture d'un homme qui avoit la reputation d'être un Saint, & qui paroissoit sans artifice. 1122.

Hugue à qui le discernement des esprits avoit été donné, reconnu sans peine la trace de l'Ange de ténébres. Il imposa silence aux deux Antousiastes, il défendit aux Religieux d'écouter ces illuminez jusqu'au retour de Norbert.

Le Démon qui trembloit au seul nom de Norbert, se tût, la Prophétie cessa, l'imposture se découvrit, mais la rage du persécuteur ne cessa point. Les deux Religieux revenus de leur illusion entrerent en fureur, & conçûrent l'un contre l'autre une haine si terrible, qu'ils se seroient égorgez, si on ne les eût enchaînez. Cette phrenesie les posseda quelques jours. Hugue par ses prieres rendit la serenité à leurs esprits, & procura la reconciliation de leurs cœurs.

1122. Cette victoire devint une nouvelle occasion de combat. Le Démon pour s'en venger, posseda le corps d'un jeune homme, dont le pere s'étoit retiré à Prémontré pour y servir Dieu dans l'état de Frere Convers. Hugue le fit renfermer, & dans l'obscurité de la nuit vint l'exorciser selon la forme du Rituel. Il demanda au Démon qui il étoit ; celui-ci aprés quelque resistance, contraint par la force du nom de Jesus, déclara qu'il étoit le même diable que Norbert ce chien blanc, dont la naissance, ajoutoit-il, soit maudite à jamais, avoit chassé du corps d'une jeune fille à Nivelle.

Ensuite de cet aveu, Hugue & toute sa Communauté se preparent à l'exorcisme par le jeûne, l'oraison & la discipline, & vinrent en procession avec l'eau bénite. Leur approche mit l'énergumene en fureur, il brisa ses liens, & il alloit échaper de leurs mains, si le B. Richard par un prodige d'obéïssance ne l'eût arrêté en vertu du commandement qu'il en reçût de Hugue. Il le ramena, il le plongea dans l'eau bénite, & enfin le Démon ceda à l'éfficace des prieres de l'Eglise.

Cependant Norbert parcourant les Villes, annonçoit la pénitence aux pecheurs, guérissoit les malades, délivroit les possedez, convertissoit les impies, fortifioit les justes. Il arriva enfin à Floreff, & remplit cette Maison de graces & de consolation. Lors qu'il y disoit la Messe avec cette devotion & cette foi qui l'accompagnoient sur tout à l'Autel, il apperçût sur la patene une goute du Sang adorable de Jesus-Christ

Chron. Cappenberg c. 6.

plus

plus brillante qu'un diamant. Ce miracle le surprit. 1122.
Se défiant de ses yeux, il interrogea Rodolphe son Diacre pour s'assûrer de la verité du prodige. Voyez vous, lui demanda-t-il, ce que je vois. Rodolphe lui ayant répondu qu'il appercevoit sur la Patene une goutte de sang qui jettoit une clarté éblouïssante, Norbert attendri sur ce miracle, versa des larmes, & acheva dans les pleurs, le sacrifice qu'il avoit commencé par la foi.

Il passa de là à Mastricht. La véneration singu- 1123.
liere qu'il avoit pour S. Servais Apôtre de la Province, lui fit souhaiter de voir le voile qui enveloppoit le corps du S. Pontife, & que la Tradition vouloit dés lors avoir été apporté du Ciel par les Anges, pour ensevelir ses reliques. Les desirs de Norbert ne furent pas bien reçûs d'abord. Chacun s'excusoit sur les consequences qu'il y auroit à lui accorder une grace, à laquelle personne n'avoit encore osé pretendre. Sa perseverance lui merita enfin le bonheur qu'il souhaitoit. On lui ouvrit la chasse. Incontinent le voile élevé par un souffle invisible, voltigea autour de l'Eglise, & se déployant dans l'air, s'attacha à la voute, où il demeura suspendu. Les bourgeois ravis de ce spectacle, mais troublez par la crainte, se désoloient sur la perte de leur voile. Norbert compatissant à leur tristesse, se receüillit en lui-même comme pour prendre conseil sur ce qu'il devoit faire. Il ne délibera pas long-tems. Inspiré d'enhaut il s'habille & dit la Messe. Pendant qu'il offroit le sacri-

Chronic. Cappenberg c. 7. vid Boll. ad diem 13. Maii.

1125. fice, le voile se détache, se replie, & vient doucement s'abbatre sur ses bras; il le reçût avec respect, & le renferma dans la chasse de S. Servais. Le peuple connu par ce prodige que Norbert étoit saint au delà de sa reputation. Il en fut encore plus convaincu, quand il vit l'empire qu'il exerça sur un Démon qui tourmentoit un jeune homme de la campagne. On l'amena au Saint pendant qu'il célébroit la Messe dans la grande Eglise de Mastricht. De violentes agitations firent presque échapper le possedé, les hurlemens qu'il poussoit dans le tems de la consecration étourdissoient l'assemblée, il brisoit ses chaines dans l'accez de sa furie.

Norbert s'approcha de l'énergumene. Comme il étoit prêt de commencer l'exorcisme, quelques Religieux qui assistoient à la cérémonie, lui representerent qu'il étoit l'heure de prendre un peu de répos, qu'il altereroit sa santé par la longueur du jeûne, qu'il devoit considerer que la mesure de ses forces, devoit être celle de ses entreprises, qu'il risquoit son honneur par l'incertitude de l'évenement, & qu'il décrediteroit son ministére, s'il ne répondoit pas à l'attente du Peuple. Norbert méprisa les avis d'une prudence mondaine, « & leur dit, Ne sçavez vous pas, mes Freres, que la « mort est entrée dans le monde par l'envie du Dé- « mon, & que cette envie qui le devore, lui fait re- « chercher les occasions d'anéantir l'Evangile en « avilissant son ministre. L'ennemi de tous les hom- « mes veut me rendre odieux, il tâche de compro-

mettre

« mettre l'autorité de mon ministére, mais j'ai con-
« fiance en la vertu de celui dont je prêche la parole,
« c'est par sa vertu que je commande au Démon de
« sortir du corps de ce jeune homme. A ces paroles, il mit du sel bénit dans la bouche du possédé, qui le rejetta avec mille imprécations.

Le Clergé & le Peuple attentifs à cette éclatante action, se repentirent de leur curiosité, lorsque le Démon se mit à découvrir les crimes les plus cachez que les assistans avoient commis, & dont ils ne s'étoient pas confessez. Une révelation si publique les contraignit de se retirer, & Norbert differa au lendemain l'exorcisme. Il employa le reste du jour à la reconciliation de deux ennemis mortels. Comme il s'occupoit à cette œuvre de charité, on lui vint annoncer la guérison de l'énergumene. Il en remercia Dieu, mais le jour suivant, il apprit, que cette délivrance pretenduë n'étoit qu'un artifice de Satan, qui n'avoit suspendu sa fureur que pour éluder la force des prieres. On lui ajoûta, que le jeune homme souffroit des convulsions si cruelles, qu'il ne pourroit survivre à ses tourmens, si l'on en retardoit le remede. Le Saint sans s'émouvoir de leur discours, répondit que l'heure n'étoit pas encore venuë, qu'il étoit necessaire que le jeune homme souffrît quelque tems le supplice qu'il s'étoit attiré par ses desordres. Il le laissa ainsi l'espace de trois jours en proye à son ennemi, enfin par un souffle il le délivra de la tyrannie du Démon.

Tou-

1123. Toutes les merveilles que Dieu opéroit par son Serviteur, répandirent au loin la gloire de son nom. Les Princes aussi bien que les Peuples respectoient son pouvoir. Ils chérissoient sa personne, ils se faisoient honneur de le posseder & d'obéïr à ses conseils. On s'empressa de l'attirer sur le Rhin, on l'invita dans la Westphalie, il y entra, & son arrivée fut presque aussi-tôt suivie du changement de Godefroy II. Comte de Cappenberg.

Serrarius l. de dupl. Comite cap. 1. 2. 3. Hist manuscr. Capenberg.

Godefroy II. étoit fils de Godefroy I. Comte de Cappenberg & de Beatrix de Suabe. Son sang du côté paternel étoit mêlé avec celui de Charlemagne, de Videkinde Duc de Saxe & de l'Empereur Henry V. Du côté maternel il tiroit son origine des Comtes d'Aldenbourg, d'Hunenbourg, & des Ducs de Suabe. Herman Ayeul de Godefroy étoit d'une sainteté si éminente, que les aveugles recouvroient la veüe en se lavant les yeux avec l'eau qui avoit servi à laver ses mains. Gerberge Comtesse d'Hunenbourg son Epouse ménoit une vie édifiante, qui la rendoit le modéle des Princesses de son siécle. La pieté qui sembloit héreditaire dans cette Illustre famille, passa comme par succession à Godefroy II. L'employ de la guerre ne fletrit jamais l'innocence de son cœur. Il ne prit les armes contre les bourgeois de Munster, que lors qu'il ne put les reduire à leur devoir, par les voyes de la douceur & de la paix. Il reprimoit les brigandages de ses soldats, & ne souffroit point que sous pretexte d'une guerre juste, ils exerçassent des actes d'hostilité

sur

ſur des voiſins pacifiques. Son Château de Capenberg étoit une école de modeſtie & de vertu. On y allioit la magnificence d'une Cour avec la ſimplicité, & le recüeillement des Maiſons régulieres. Voilà quelle étoit la conduite de ce Comte quand Norbert vint en Weſtphalie. La grace qui l'avoit préparé, le rendit docile à la voix du S. Apôtre. Dés la premiere entreveuë l'ame du Comte fut pénetrée des diſcours de Norbert, de l'exemple de ſa vie, de la douceur de ſa converſation, & il ſe déclara ſon diſciple auſſi-tôt qu'il eût goûté les charmes du Maître. 1124.

La réſolution de ce Prince étoit génereuſe, mais l'éxécution ſembloit difficile. Il étoit nouvellement marié à une jeune Dame nommée Jutte, fille du Comte d'Arnsbourg, qui n'avoit point encore d'enfans, & qui ne paroiſſoit pas d'humeur à vouloir conſentir à la ſeparation de ſon mari. Otton frere de Godefroy & parain de l'Empereur Frideric Barberouſſe, s'oppoſoit à la donnation du Comté de Capenberg que Godefroy avoit faite en faveur de Norbert. Frideric Comte d'Arnsbourg revendiquoit le même Comté au nom de ſa Fille à qui il prétendoit appartenir par ſon contract de mariage. Tous ces obſtacles ſembloient invincibles. Mais Dieu les lui fit ſurmonter tous. La jeune Princeſſe remplie du même eſprit qui avoit touché le cœur de Codefroy ſe renferma dans une ſolitude, & devint Abbeſſe d'Hervorde. Otton revenu de ſes emportemens imita la pieté de ſon frere, il ſe fit Chanoine de Capenberg & Fondateur de la

Prévôté d'Ilbenstad à cinq lieuës de Francfort, dont il
1123. fut nommé premier Superieur. Il ne restoit plus que le Comte d'Arnsbourg qui démeuroit inflexible aux prieres de son Gendre. Pour s'en venger, il l'assiégea dans son Monastére de Capenberg, pilla les fermiers & fit chercher Norbert, ménaçant de le pendre lui & son asne, pour voir qui des deux péseroit le plus.

Ces emportemens n'ébranlérent pas la vocation de Godefroy, ni l'intrepidité de Norbert; accoûtumé depuis long-tems aux injures, il vint dans les Terres de ce Comte, pour le dispenser d'une plus longue recherche. Il ni fut pas plûtôt arrivé que Dieu frappa d'une playe mortelle le malheureux Frideric, il perdit la vie, & laissa Godefroy joüir en paix des bénédictions du Ciel. La vie de ce Bienheureux Comte est un tissu de patience, de prodiges & de zéle. Il consacra ses mains au soulagement des lépreux, il s'employa à la Prédication du Royaume de Dieu; Il fit servir sa nob'esse & ses grands biens à la protection, & au soulagement des pauvres, enfin il passa toute sa vie dans une obéïssance parfaite aux Ordres de Norbert, dont il fut le disciple fidele. L'Eglise célébre sa fête le 13. Janvier, & l'Ordre de Prémontré le régarde comme un de ses plus grands Saints. Ses Reliques sont honorées à Ilbenstad au Diocese de Mayence, & à Capenberg qui les partagerent en 1148. sous le Pontificat d'Eugene III. à la priere du Comte Otton.

Norbert fut ainsi dedomagé de ses pénibles voya-

ges dans les Duchez de Westphalie, de Berg & de Cleves, par la conquêté qu'il fit de Godefroy, de Jutte & d'Otton, & par l'établissement du célébre Monastére de Capenberg (19.). C'est encore aujourd'huy le plus fameux de la Westphalie, bien moins par ses richesses, que par la qualité des Religieux qui le composent, & qui n'y sont admis qu'aprés avoir fait preuve de cinq quartiers de Noblesse paternelle & maternelle. Cette condition est aussi ancienne que la fondation du Monastére. Elle fut, à ce qu'on croit, suggerée par Théodoric de Vincebourg, Evêque de Munster, qui s'opposa d'abord à la cession que Godefroy avoit fait de son Château à Norbert, mais qui dans la suite fut le promoteur de ce pieux dessein, & consacra l'Eglise de Cappenberg le 15. jour du mois d'Août de l'année 1123.

1123.

N. 19.

Manuscrit Cappen. Annal. Paderb. p. 701.

Dés que Norbert eut introduit ses Religieux dans Capenberg, Godefroy & son frere Otton en tirerent deux Colonies pour jetter les fondemens de deux autres Prévôtés (c'est ainsi que l'on appelle ces Monastéres du nom de leurs Chefs qui sont Prévôts,) La premiere fut à Elfstad dans la Véteravie, & la seconde à Varlar assez prés de Cœsfeld, résidence des Evêques de Munster. Ces deux Seigneuries rélevoient du Comté de Capenberg & appartenoient à Godefroy & à Otton. Norbert en désigna les Prévôts, & avant de partir, il prédit à ses chers enfans la famine qui desola peu de tems aprés la Westphalie & toute l'Allemagne. Non seulement il leur donna des preu-

Chro. Cappen. Ursperg ad ann. 1125.

1123. ves de son esprit Prophétique, il ajouta encore des marques de sa puissance, par la promte guérison d'un Religieux tourmenté d'une fievre violente. Il alla le trouver dans son lit pendant les ardeurs de l'accés, il commanda à la fievre de sortir, & au malade de se lever. L'un & l'autre respecterent l'autorité de Norbert, & obéirent à sa voix.

1124. Il étoit difficile que les païs étrangers ignorassent ce qui se passoit en Allemagne. La conversion d'un Prince étoit un coup trop éclatant pour pouvoir être enséveli dans une Province. La renommée qui se plait de porter dans les lieux reculés les grans événemens, prit soin de publier en France avant l'arrivée de Norbert, celui de Westphalie. La nouvelle édifia tout le Royaume, chacun en parloit avec admiration, mais Thiebaut Comte de Champagne en profita plus que personne. Thiebaut surnommé le Grand étoit Fils d'Estienne Comte de Champagne, & de Blois, & d'Alix, ou Adele Fille de Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre. Ce Prince succeda aux Etats de son Pere en 1102. Il hérita avec sa vertu & sa valeur, des biens immenses, & d'autant de Châteaux, dit Guibert de Nogent, qu'il y a de jours dans une année. Cette abondance d'honneurs & de richesses, ne servoit qu'à le rendre plus humble & plus charitable. Il étoit le pere des orphelins, le défenseur des veuves, l'azile des miserables, le refuge des lépreux, le Fondateur des Monastéres, & toute son ambition étoit de mériter la gloire du Ciel par le mé-

Blondel tabl. 9. 31. Chr. Nang. t. 11. spicil p. 421.

l. 2. Gestor. Dei per Franc. p. 384. c. 7.

Chron. Nang ibid. Robert Antissiodo. ad ann. 1136.

mépris des grandeurs du monde, & par le saint usage, 1124.
des biens de la terre.

Dans cette heureuse situation, il n'eut pas de peine à se resoudre de suivre le chemin de perfection, que le Comte Godefroy venoit de lui frayer par son éxemple. Il attendit avec impatience le retour de Norbert en France, pour lui découvrir son cœur, & le prier de le recevoir dans son Ordre. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Prémontré, qu'il s'y rendit pour lui déclarer ses intentions.

Tout autre plus interessé où moins éclairé que Norbert, auroit écouté d'abord avec plaisir cette proposition agréable. Mais le Saint ne voulut ni l'accepter, ni la rébuter, qu'il n'eut consulté Dieu, sur la réponse qu'il dévoit faire. Il sçavoit les Alliances de ce Prince, les avantages que l'Etat & la Religion perdroient, en perdant un Seigneur, qui étoit l'appui de l'Eglise, & le Pere des peuples. Ce motif lui parut superieur aux raisons & à l'inclination qu'il avoit de le recevoir, le Ciel le fortifia encore dans sa pensée. Ainsi Norbert aprés quelques jours, la manifesta au Comte qui attendoit à Prémontré la décision de son sort. La volonté de « Dieu, lui dit-il, est que vous portiez son joug avec « le joug du Mariage, voilà le genre de vie où il vous « appelle. Le Seigneur vous y comblera des Benedi- « ctions d'une nombreuse posterité. Il ne vous est pas « permis de rien changer aux ordres de la Providen- « ce, & vous ne pouvez sans crime vous opposer à la « sagesse de ses dispositions.

Thiebaut se soûmit à la réponse de Norbert comme

1124. à celle d'un Oracle, & lui dit, que puiſque Dieu avoit daigné lui apprendre par ſa bouche les deſſeins de ſa Providence, il eſperoit que par ſon Miniſtere, il lui feroit auſſi connoître l'Epouſe qu'il lui avoit deſtinée, qu'il la recevroit de ſa main, & qu'il n'en prendroit jamais d'autre que celle qu'il lui auroit choiſie.

Quoi que cette négociation ne fut pas du goût de Norbert, ni convenable au caractere du Sacerdoce, néanmoins la charité qui eſt la régle ſouveraine de tous les Etats, lui fit oublier alors ce qui étoit de la bienſéance du ſien. Il lui promit comme un autre Eliezer, qu'il chercheroit une Epouſe à Iſaac.

Les calamités de l'Egliſe ſuſpendirent l'accompliſſement de ſa promeſſe. Un fameux Héréſiarque, nommé Tanchelme ou Tanchelin, venoit de ravager l'Allemagne & la Flandre par ſes dogmes & par les armes. Cet infame étoit un ſimple ſeculier ſans autre autorité que celle qu'il avoit uſurpée par un eſprit de revolte. Il n'avoit gueres d'autre mérite que celui d'une éloquence naturelle. Enflé de ce talent & envié de paſſer pour une homme ſaint, il s'étoit donné le nom de fils de Dieu. Il avoit même conſenti qu'on brûlât de l'encens aux pieds de ſes ſtatuës, m qu'on lui dreſſât des autels, tandis qu'il convertiſſoit nos Egliſes en des lieux de proſtitutions. Une troupe de femmes débauchées étoient les inſtrumens de ſes crimes, & les compagnes de ſes prédications. Ce ſcelerat auſſi corrompu dans ſes dogmes, que dans ſes meurs, anéantiſſoit la dignité du Sacerdoce, combattoit la réalité du Corps

Epiſt. Trajeſt. ad Frideric. Coloni. Abaillard. l. 2. Introd. ad Theolog. Rober. de Monte append. ad Sigebert.

Corps de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie, faisoit dépendre la vertu de nos Sacremens, de la sainteté de leurs Ministres. Il rassembloit dans une seule secte, les impuretés des Gnostiques, l'hérésie des Capharnaïtes & de Berenger, les erreurs des Donatistes, l'idolatrie des Simoniens. Ce fut comme le precurseur des Wiclefistes, qui apprirent de lui à refuser les dixmes aux Pasteurs, des Vaudois, qui soûtinrent par le fer l'hérésie qui ne pouvoit se faire recevoir par ses raisons, des Anabaptistes, qui renouvellerent les infamies des Nicolaïtes, des Calvinistes, qui combattent la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ. 1124.

Comme il vouloit accrediter sa secte, il imita le genie des anciens Héréſiarques. Il alla à Rome avec un Prêtre nommé Evervachier partisan fidele de ses impietés, dans le dessein de porter la corruption jusques dans le centre de la Catholicité, & d'y surprendre des lettres de communion. Ils en sortirent sans succés, & se rendirent à Utrecht, rassemblans des disciples, qu'ils instruisirent de leurs maximes, & qu'ils armerent contre la Religion. A la tête de trois mille Fanatiques devoüés à leur parti, ils jetterent la terreur dans toute la Province. Les peuples venoient par respect boire l'eau, dans laquelle Tanchelin s'étoit baigné, & ils préferoient sa vertu à celle des Sacremens. L'extravagance se mêlat bientôt au blasphême, il eut l'audace de ravir sur un autel l'image de la Ste. Vierge, & de feindre par des cérémonies sacrileges & bizarres, qu'il contractoit un mariage avec elle, afin d'inviter le peuple à lui faire des

1124. des présens de nôces. Par cet artifice Tanchelme s'enrichit des dépoüilles de ses Sectateurs.

Un Serrurier appellé Manasses échappé des prisons de Cologne, s'unit à lui. Ce Disciple devenu aussi infame que son Maître, inventa sous ombre de charité, une societé abominable. Il assembla douze hommes à l'exemple des douze Apôtres, ausquels il associa une seule femme, qui representoit la Vierge Marie. Cette malheureuse se prostituoit à eux pour les réünir tous, disoit-on, par ce commerce brutal dans les liens de la charité Chrêtienne.

Il y avoit environ huit ans que Tanchelme avoit été massacré par un Prêtre Catholique, qui poussé d'un zéle indiscret, attaqua l'héréstarque dans le cours d'une navigation, & l'assomma d'un coup qu'il lui déchargea sur la tête. Cette Secte renaissant de ses cendres, continuoit de faire des ravages aprés la mort de son Auteur. Les partisans de son impieté sembloient vouloir perpetuer ses erreurs dans la Zelande, dans la Flandre & sur les Côtes maritimes. Anvers étoit comme le boulevard des Tanchelmites. Il leur servoit de retraite dans leurs persecutions, & de defense contre le zéle des Princes. Cette Ville étoit toute corrompuë. La plûpart des Eglises détruites, les Monastéres ruinés, les Croix abbatuës, l'ancienne Religion bannie, les loix foulées aux pieds, la justice sans autorité, les Prêtres arrachés des Autels, les Sacremens profanés, l'inceste & l'impureté authorisés par le motif de Religion formoient un spectacle affreux, & faisoient

douter

doutes si cette Ville autrefois si cherie deDieu conver- 1124.
tie par Eloi & cultivée par Willibrorde ses Apôtres autrefois si sainte & si Chrêtienne étoit encoré habitée par des Chrêtiens ou occupée par des Infidéles.

Burchard Evêque de Cambray avoit rétabli douze Chanoines dans l'Eglise de S. Michel, fondée par Godefroy de Boüillon lorsqu'il étoit sur le point de partir pour la conquête de la Terre-Sainte. Cet Evêque esperoit qu'en opposant le zéle & la science de douze Prêtres, aux emportemens de quelques héretiques ignorans, il les rappelleroit de leurs préventions. Mais ces Chanoines ne purent déraciner par leurs travaux & par leur exemple le scandale de la Maison de Dieu; Ils sentirent que leur zéle étoit au dessous de l'entreprise, ils s'en plaignirent à leur Evêque, qui dans cette extrémité n'eut point d'autre ressource que Norbert.

Il étoit à Prémontré lorsque les Députez de l'Evêque lui representerent, qu'une des plus belles Provinces de l'Europe gémissoit sous le joug de l'hérésie; Que Dieu aprés avoir abandonné ces peuples à l'esprit d'erreur, les avoit enfin regardé des yeux de misericorde, qu'ils étoient envoyez pour l'inviter à la conquête de ce païs désolé, que ce grand ouvrage étoit le digne objet de son zéle, & une ample matiere de merite; Qu'il ne pouvoit sans une espece d'injustice, refuser un Evêque son ami qui fondoit sur lui l'esperance de la conversion d'Anvers; Que Dieu qui lui avoit communiqué le don de remuer les cœurs

1124. par la force de la parole, & d'éclairer les esprits par les lumiéres de sa science, exigeoit de lui qu'il employât à l'honneur de l'Eglise, les talens qu'il avoit reçûs pour la gloire de l'Evangile.

Norbert uniquement sensible aux interêts de Dieu, écouta ce discours avec une sainte émotion, & plein d'impatience, il accourut aux bésoins de la Religion. Il arriva à Anvers avec Evermode & Waltman ses disciples, les Compagnons infatigables de son Apostolat. A son arrivée il fut surpris de voir le sanctuaire deshonoré, les Vierges impunément violées en presence de leurs meres, & l'ancienne Religion proscrite.

Ce fut en cette occasion que Norbert déploya toute son habileté, & la douceur de son éloquence pour détromper des esprits que l'amour du libertinage avoit entraîné à l'erreur. Je sçais, leur disoit-il, « que l'ignorance a plus de part à vôtre desertion, « que l'attachement au mensonge: Vous vous êtes « livrez à l'hérésie sans la connoître, & je viens vous « annoncer la verité que vous ne connoissez pas. Je « suis persuadé que vous aurez le même empresse- « ment à l'embrasser, si-tôt que je vous l'aurai pro- « posée, que vous avez témoigné d'ardeur à suivre « les impostures qui vous ont déguisé l'erreur sous « les apparences de la verité.

Ainsi Norbert bien loin d'insulter par des invectives au malheur de ces peuples, excusoit leur surprise avec tant de bonté, qu'il leur épargnoit la honte que l'on a d'ordinaire à confesser l'erreur que l'on déteste.

Dans

Dans ses prédications, il avoit soin de réünir la 1124.
douceur avec la force de la conviction. Il sçût
N. 20. temperer si heureusement l'une par l'autre, que les chefs du party Tanchelmite abjurerent leur hérésie entre les mains de Norbert. (20.) Les Disciples qui n'y étoient retenus que par l'exemple des Maîtres, imiterent leur conduite, de sorte que la Ville changea tout-à-coup de créance & de mœurs. Ceux qui gardoient depuis cinq ou six ans le Corps de Jesus-Christ dans des lieux immondes, pour le faire servir à leurs profanations, le rapporterent à Norbert, condamnant par leurs gemissemens les excés de leur impieté. Les concubinaires & les incestueux qui avoient vecû dans un déréglement public, renoncerent pour jamais à leur commerce infame. Les Temples furent reparez, les Croix redressées, le Sacerdoce rétabli, l'Eucharistie honorée, la Religion resuscita, & Ninive la pécheresse devint une Ninive pénitente.

Cette conversion engagea l'Evêque de Cambray & les Chanoines de S. Michel à retenir Norbert, afin qu'il conservât à l'Eglise par sa presence, les fruits de sa mission. Ils apprehendoient que son éloignement ne causât la dispersion de leur troupeau, ou que quelques séducteurs profitans de sa retraite, ne vinssent rallumer le feu de l'impieté qu'il avoit éteint. Ils lui offrirent l'Eglise de S. Michel avec une partie de ses revenus. Mais Norbert qui étoit appellé ailleurs par la necessité de son ministére, ne put

accepter à ces conditions l'offre qu'on lui faisoit. Il
1124. leur promit de leur donner à son défaut quelqu'uns
de ses Disciples capables d'affermir la foi qu'il avoit
rétablie, & de cultiver la semence qui commençoit N. 21.
de germer. Ils consentirent à cette proposition & le
Saint nomma Waltman (21.) pour être le premier
Abbé de son Ordre dans Anvers. Le Saint homme
fut mis en possession de l'Eglise de S. Michel en 1124.
par la cession que lui en firent Hildolphe qui en étoit
Prévôt, & les Chanoines ses Confreres. Ils expriment
dans la charte, qu'ils ont transferé leur Eglise aux N. 22.
Chanoines de Prémontré, en consideration des grands
services (22.) que le trés-saint & trés-religieux homme
Norbert venoit de leur rendre, en extirpant l'hérésie
de Tanchelme qui inondoit toute leur Province,
Burchard ratifia cette donation la même année.

Fin du Livre second.



NOTES

NOTES SUR LE LIVRE SECOND de la vie de SAINT NORBERT.

Pag.77. Note 1. IL y envoya un an aprés une Colonie de Religieux de S. Bernard ſous la conduite de l'Abbé Renaud..... Il étoit un des premiers Diſciples de S. Bernard, le compagnon de ſes voyages en Italie, & le témoin de ſes miracles. En 1121. il le nomma Abbé de Foigny. En 1124. il ſe retira à Clairvaux pour vivre ſous la diſcipline de ſon premier Maître. L'auteur des *Commencemens de l'Ordre des Cîteaux*, raconte *diſt. 6. c. 1.* que ce Venerable vieillard tomba dans une tentation trés-violente, ſur la réalité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Elle lui troubla ſi étrangement l'eſprit, qu'il en devint malade. Les Religieux de Foigny à la nouvelle de la maladie de leur ancien Abbé vinrent le trouver à Clairvaux, & l'engagerent de venir reprendre le bon air à Foigny, où la tentation continua de le fatiguer, juſqu'à ce que S. Bernard l'en eût délivré. Le Menologe de Cîteaux le met au rang des Bienheureux de l'Ordre, & en parle en ces termes. *In Picardia Cœnobio Fuſniaci Diœceſis Laudunenſis, Beatus Renaldus, Sancti Patris Bernardi Diſcipulus, apud Claram-Vallem, & ejuſdem Sancti comes individuus per Italiam, dum ibi pro Eccleſiæ negotiis ageret, ac teſtis plurimorum miraculorum quæ Sanctus Abbas in his Regionibus eſt operatus. Verùm pro vita merito præfatus Abbas Fuſniaci præclaris operibus extitit celebris, ac tandem piè & ſanctè obiit.* Il y a quatre Epîtres de S. Bernard addreſſées à Renaud, à ſçavoir la 72. 73. 74. & 413. Il ſigna en 1124. la charte de la donation de ſaint Martin de Laon à l'Ordre de Prémontré.

Au sortir de Foigny l'Evêque passa à Thenaille........ P. 77. N. 2.
L'Abbaye de Thenaille est à deux lieuës de Vervein. Le territoire & la petite Chapelle qui y étoit bâtie, appartenoient à l'Abbaye de S. Michel en Thierache. Barthelemy l'acheta, & en fit un transport à Gautier Abbé de S. Martin, pour y fonder une Abbaye de l'Ordre de Prémontré. Le Diplome de l'Evêque fait mention de cet achat. *Ego Bartholomæus Dei gratia sanctæ Laudunensis Ecclesiæ Minister humilis. Notum fieri volumus, tam posteris quàm modernis, quia cùm territorium quod Thenolium vocant, & casa etiam Ecclesiæ, ad Ecclesiam Sancti Michaëlis, antiquo jure pertineret, prædicti loci Fratres, singulis annis Monachis S. Michaëlis dimidiam Marcam argenti ex constituto censu persolvebant. Nos verò quieti Fratrum illorum in posterum providentes, Abbati & Monachis Sancti Michaëlis pro censu illo recompensationem gratam impendimus, & ipsorum concessione Thenoliensem Ecclesiam omnimoda & perpetua libertati donavimus, & Canonicum Ordinem ad tenorem Ecclesiæ S. Martini Laudunensis, à qua prædicta Ecclesia Institutionis & Religionis suæ sumpsit exordium, in ea perpetuò tenendum statuimus. Actum Landuni anno 1135.*

Eugene III. confirma l'établissement de Thenaille en 1148. *Eugenius Episcopus Servus Servorum Dei. Dilectis filiis Valfrido vel Gaufrido Thenoliensi Abbati, ejusque Fratribus tam præsentibus quàm futuris Canonicam vitam professis in perpetuum. Religiosis desideriis est facile prabere consensum, ut fidelis devotio celerem sortiatur effectum. Ea propter dilecti in Christo Filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, & Ecclesiam B. Mariæ de Thenolia in qua divino mancipati estis obsequio sub B. Petri & nostra protectione suscipimus & præsentis scripti privilegio communimus. In primis quidem statuentes, ut Ordo Canonicus secundùm B. Augustini regulam & Præmonstratensium Fratrum institutionem, in vestra Ecclesia futuris perpetuò temporibus inviolabiliter observetur. Quascunque possessiones, quæcunque bona eadem Ecclesia in præsentiarum justè & canonicè possidet, aut in futurum concessione Pontificum, largitione*

gitione Regum, aut Principum, oblatione fidelium seu aliis justis mediis Deo propitio poterit adipisci, sub B. Petri & nostra protectione pacificè teneatis. Datum apud Claram-Vallem Incarnationis Dominicæ anno 1148. Pontificatûs Eugenii III. anno 4.

Cette Bulle fut expediée par Eugene III. pendant qu'il étoit en France, où il fut contraint de venir chercher un azile en 1147. contre les rebellions des Romains qui refusoient d'accomplir les conditions d'un traité qu'il avoit fait avec eux, par lequel on devoit abolir la dignité de Patrice, & la Souveraineté des Senateurs de Rome. Loüis le jeune receut le Pontife magnifiquement dans ses Etats. Il y celebra pendant son sejour plusieurs Conciles. Celui de Reims contre Gilbert Evêque de Poitiers en est un des plus fameux. Il passa à Treves, où il en tint un autre, dans lequel il approuva les Ecrits de Sainte Hildegarde. Il deposa Henry Abbé de Fulde, & nomma en sa place Marquardus. *Antiq. Fuld. l. 3. 4.*

P. 78. N. 3. La Vallée se nommoit dés lors Prémontré. Ce nom qui a donné lieu à bien des Fables....... L'Alloüete dans son histoire de la Maison de Coucy *l. 2. c. 9.* dit que l'Abbaye de Premontré doit sa Fondation à Enguerrand premier, Sire de Coucy, & fils de Dreux Seigneur de Boües & de Coucy, lequel étant averti qu'il y avoit dans sa Forest un Lion furieux qui ravageoit ses terres, se resolut de le combattre. Il se mit en chemin pour l'attaquer, & s'addressa d'abord à un Ermite qui habitoit dans la Forest. Il l'engagea à lui servir de guide, & à lui montrer la retraite de cet animal. L'Ermite conduisit le chasseur & lui montra le Lion de si prés, qu'Enguerrand tout effrayé lui dit, *Tu me l'as de prés montré*, comme pour se plaindre de ce qu'il l'avoit exposé au danger, en lui faisant appercevoir l'animal de trop prés. Néanmoins Enguerrand animé par l'Ermite, combattit vigoureusement le Lion, & le défit. En memoire de cette action genereuse, il fonda un Monastere dans le lieu de sa victoire, & lui donna le nom de *Pré-*

montré

montré pour éterniser le souvenir de sa valeur. Il ajoûte que pour memorial, il fit ériger dans la Cour de son Château de Coucy, un Lion en marbre, auquel les Religieux de l'Abbaye de Nogent doivent à certains jours de l'année faire une espece d'homage, & envoyer un Cavalier armé, lequel presente à ce Lion des gâteaux en forme de croissant, & du vin. Cette ceremonie qui tient un peu de la superstition, s'observe, dit-on, encore aujourd'hui. Si ce n'est pas une Fable d'en attribuer l'origine à la défaite du Lion, c'en est une bien sûrement, & des plus ridicules, de pretendre que l'Abbaye de Prémontré fut bâtie par cet Enguerrand I. qui étoit mort il y avoit long-tems lorsque S. Norbert vint habiter Prémontré. Ainsi il est fort à presumer, que comme l'établissement de l'Abbaye de Prémontré, n'est nullement l'ouvrage d'Enguerrand, toute l'Histoire du Lion ne soit de même un pur Roman que l'Alloüette a forgé de sa tête. La Charte de Barthelemy est un monument incontestable, qui détruit la supposition de cet Ecrivain; Et il n'est pas permis de donner l'honneur de la Fondation de Prémontré, sur de simples conjectures, au prejudice des documens certains qui établissent le contraire. Il n'est pas non plus vrai-semblable, que Prémontré tire son Etimologie des visions & des apparitions que S. Norbert y eut. Car l'histoire de sa vie, le Moine Hermand, & les titres anciens, disent que le lieu où Barthelemy Evêque de Laon conduisit S. Norbert, s'appelloit vulgairement Prémontré. *Locus qui ab incolis vulgò Pramonstratum, vel Pratum-Monstratum vocabatur.* On pourroit croire avec plus de raison, que cette dénomination lui étoit venuë, de ce que les Religieux de saint Vincent ausquels ce terriroire appartenoit, ayant fait essarter les bois de la vallée, & converty en prairie, ce lieu nouvellement défriché, prit le nom de Pré-montré, ou pré decouvert. Mais aprés tout ce n'est qu'une foible conjecture, & il semble qu'il n'y a pas plus de raison à rendre de cette Etimologie, que d'une infinité de mots, qui n'en ont pas d'autre que le hazard & le caprice.

Gordoni. Societatis Iesu. Chron. Adan. 1116.

Il

P. 80. Il s'addreſſa à Albéron Abbé de S. Vincent.......

N. 4. Albéron étoit originaire de Soiſſons, il ſucceda à Roger environ l'an 1088. Herman *l. 3. c. 28.* racontant le vol que le malheureux Anſelme fit des vaſes d'or & d'argent, que Sibille Comteſſe de la Ferre avoit dépoſez dans le tréſor de la Cathedrale de Laon, dit que le priſonnier obtint d'Albéron qu'il l'accompagneroit dans la viſite qu'il vouloit rendre à Barthélemy, pour tâcher de le fléchir, & de ſe purger de l'accuſation intentée contre lui, mais que l'Evêque ne ſe laiſſa point amollir, & qu'il propoſa trois parties à Anſelme, de ſubir l'épreuve de l'eau, ou d'être pendu, ou enfin de reſtituer ſon larçin. Il refuſa de paſſer par l'épreuve, & de rendre ſon vol, ainſi il fut pendu par ſentence de l'Evêque, des Clercs, de la Nobleſſe & des bourgeois de la Ville. Albéron introduiſit ſes Religieux dans l'Egliſe de Saint Gobert de Haumont, à la place des Chanoines qui l'occupoient auparavant. Il ſigna en 1117. la charte de la donation que l'Evêque Barthélemy fit de la Chapelle de Cuiſſy au B. Luc. Il accompagna Guibert Abbé de Nogent, pour aller demander à Paſchal II. qui étoit à Langres, la confirmation de Galderic pour l'Evêché de Laon. *Guibert. l. 3. cap. 4. vit. ſuæ. Herm. l. 3. c. 28. de miracul. Cartular. S. Vincent.*

P. 81. Pour ne pas frauder la donation que l'Evêque

N. 5. Elinandus en avoit faite.............. Elinandus natif de Pontoiſe ſucceda à Leotheric. Guibert Abbé de Nogent *l. 3. c. 2.* de ſa vie p. *496.* dit que c'étoit un homme d'une naiſſance obſcure, d'une ſcience trés-ſuperficielle, que par le moyen de Gautier Comte de Pontoiſe il eût entrée dans la Cour d'Edoüard III. Roi d'Angleterre, qui le fit ſon Aumônier. Il l'envoya en France vers Henry premier, avec qui il traita à prix d'argent du premier Epiſcopat qui vaqueroit dans ſon Royaume. Celui de Laon lui échut. Il s'appliqua à l'ornement, & à la reparation des Egliſes, pour ſe faire, dit le même Auteur, de la reputation dans le monde. Il avoit obtenu du Roi Philippe premier l'Archevêché

de Reims aux mêmes conditions que l'Evêché de Laon : Mais Urbain II. l'en exclut. Il avoit tant de dévotion pour les dignitez de l'Eglise, qu'il auroit souhaité de parvenir à la Papauté. On le loüe d'avoir travaillé au recouvrement de la liberté Ecclesiastique, & à la decoration des Autels. Il consacra l'Eglise de Nogent, lui donna plusieurs privileges, & la déchargea des pensions dont elle étoit accablée. *Guiber. l. 2. c. 2. vit. sua.* Il signa la chatre de Godefroy Comte de Ribemont en 1104. confirmative des donations que son Pere Anselme avoit faites à l'Abbaye de S. Nicolas de Ribemont. L'Abbaye de S. Jean de Laon fondée par Ste Salaberge sa premiere Abbesse, ayant été reduite par la mauvaise conduite des Religieuses, à un seul Prêtre qui desservoit l'Eglise deserte, Elinandus en 1095. y établit douze Prebendiers. Barthelemy en 1128. du consentement du Roi, du Metropolitain & des Evêques de la Province, changea cette Maison en une Abbaye de Benedictins. Matthieu Cardinal & Legat du S. Siege ratifia cette substitution. Innocent II. la confirma ensuite.

Seiffroy qui de Prieur de S. Nicolas aux Bois succeda à Albéron dans l'Abbaye de S. Vincent........ P. 80. N. 6.

Seiffroy soûtint la réputation & la régularité que son Prédecesseur avoit établies dans S. Vincent. Sept de ses Religieux, pendant son administration furent tirez de sa Maison pour être Abbez en sept differens Monastéres de l'Ordre de S. Benoît, ainsi qu'on le lit dans un Cartulaire Manuscrit de S. Vincent. Il signa la donation de Prémontré en 1121. celle de S. Martin de Laon en 1124. Il mourut environ l'an 1131.

Au transport que l'Evêque fit de la terre de Prémontré en ces termes............ P. 80. N. 7. *In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Ego Bartholomæus Dei gratia Laudunensium Præsul. Cùm Ecclesia sancti Vincentii, locum qui Pramonstratus dicitur, qui ad propriam mensam Episcopi pertinebat, ex dono Prædecessoris nostri Elinandi Episcopi haberet, sicut in ejusdem*

dem Ecclesiæ privilegio continetur; Monachi diu locum illum incoluerunt, & per multos labores, nullum vel parvum fructum consequebantur; quod ego attendens, rogavi Adalberonem Abbatem & Monachos, ut locum supradictum mihi liberè concederent, quatenus secundùm voluntatem meam de eo disponere possem. Abbas autem & Monachi, petitioni meæ assentientes, quidquid in illo loco habebant mihi liberè & sine contradictione concesserunt. Ego verò non ingratus eorum voluntati, concessi Ecclesiæ sancti Vincentii Altare de Bariaco in perpetuum (salvo Sinodali jure) habendum. Dedi eis etiam dimidium modium frumenti ad molendinum quod apud Villam situm est, quæ Broincurtum dicitur. Videns autem supradictum locum, qui Præmonstratus dicitur, Religiosis Viris utilissimum, Fratri Norberto & subditis & posteris ejus liberè, & sine contradictione, in perpetuum concessi habendum. Frater verò Norbertus, sicut alienæ rei minimè cupidus, primitùs noluit recipere, donec Seifridus Abbas sancti Vincentii & Monachi ejus, donum illud ei firmaverunt in Capitulo communi assensu. Quæ verò concessio, ne aliquo modo deinceps immutari possit, impressione nostræ imaginis & sigillo sanctæ Mariæ Laudunensis Ecclesiæ, & sigillorum Seifridi Abbatis sancti Vincentii confirmare curavimus. S. Bartholomæi Laudunensis Episcopi. S. Seifridi Abbatis S. Vincentii. S. Simonis Abbatis S. Nicolai de Silva. S. Guidonis Decani & Archidiaconi. S. Rodulphi Archidiaconi. S. Bilhardi Cantoris. S. Roberti Decani S. Joannis. S. Gaufridi Cantoris. S. Roberti Præpositi S. Martini. S. Herberti Vice-Domini S. Clarembaldi de foro. S. Nicolai Castellani. Actum Lauduni in Capitulo S. Mariæ Laudunensis Ecclesiæ, anno Dominicæ Incarnationis millesimo centesimo vigesimo primo. Indictione quarta decima, Epacta nulla, concurrente quinto. Ego Radulphus Laudunensis Ecclesiæ Cancellarius scripsi & subscripsi.

P. 81. N. 8. Cette charte qui nous oblige de reconnoître Barthélemy pour Fondateur de Prémontré, semble nous obliger aussi de desavoüer S. Bernard & de lui contester la qualité de Fondateur ....

Ce saint Docteur dans sa lettre à Hugue Abbé de Prémontré, se fait honneur d'avoir procuré plusieurs avantages à l'Ordre; Entr'autres de lui avoir transferé l'établissement de S. Samuël dans la Terre sainte, que le Roi Baudoüin lui avoit offert, pour y fonder un Monastere de l'Ordre de Cîteaux. D'avoir cedé le lieu de Prémontré que Frere Widon lui avoit donné par les mains de l'Evêque. *Primò quidem locus Præmonstrati in quo degitis noster fuit & nostro munere habuistis. Nam nobis Frater Wido (hoc nomen primi incola loci) per manum Episcopi ante donaverat......... apud Jerosolymam Rex Balduinus dum adhuc viveret, locum sancti Samuelis donavit nobis, & mille aureos simul de quibus ædificaretur, vos dono nostro, & locum habetis & aureos habuistis.* Il est vrai que l'Ordre de Prémontré a de grandes obligations à S. Bernard, & que ce Saint s'est employé pour le faire recevoir dans les Abbayes de Beau-Lieu au Diocese de Troye, de Sept-Fontaines en Bassigny au Diocese de Langres, & de S. Paul de Verdun. Il est même vrai que le Roi Baudoüin, lui ayant donné mille écus, & du terrain pour bâtir une Abbaye à S. Samuël, il fit cession de ses droits en faveur des Prémontrez, parce dit Geoffroy. *l. 3. vit. S. Bern. n. 22.* qu'il ne vouloit pas exposer ses Religieux aux incursions des Payens & aux injures du climat. *Ob incursus Paganorum, & aëris intemperiem non acquievit mittere Fratres suos.* Mais à l'égard de Prémontré je ne crois pas qu'il en ait fait present à Saint Norbert.

D. Mabillon qui veut que les parolles de Saint Bernard soient à couvert de toute suspicion de fausseté, mais qui ne veut pas aussi donner atteinte aux chartes de Barthélemy qui le déclarent Fondateur, a trouvé un tempétament pour concilier leur antilogie. *Nuperus Scriptor*, dit-il, pag. 74. n. 177. de ses Notes sur S. Bernard, *in notat. ad vitam Sancti Norberti cap. 19. harere se testatur in explicanda Bernardi concessione, quam à Monachis Vincentianis per manum Bartholomæi Episcopi factam legit. At quamvis sexcenta id generis in contrarium argumenta starent, Bernardi verbum, ineluctabilem obti-*

obtinere debet auctoritatem, & si quidem rem paulò diligentiùs consideraveris, pugnantia facilè conciliabis. Certum est enim Præmonstrati Cœnobium in prima sui conditione, non eo in loco situm fuisse, quo primum à S. Norberto fuerat institutum, sed in altera montis parte, ad quam Hugo Norberti Successor........ illud transtulerat. Cujus rei meminit Hermannus, ubi prævisionem S. Norberti de Cœnobii translatione refert......... Videns autem Hugo Ecclesiam illam parvam (nimirum S. Joannis Baptistæ quam Monachi Vincentiani concesserant) jam non posse sufficere tantæ multitudini quæ convenerat.........sciens etiam D. Norbertum......in spiritu prævidisse quod ex altera montis parte major Ecclesia foret ædificanda, inito cum Patribus consilio, D. Bartholomæum Episcopum, utpotè loci Fundatorem & Patrem advenire rogavit, quatenùs dispositis omnibus officinis, ipse primum lapidem in Ecclesiæ fundamento poneret. Fuerit ergo, concluë D. Mabillon, *prima illa Sedes seu Ecclesia à nostris Vincentianis concessa, sed quid prohibet secundam hanc à S. Bernardo, qui eam à Wuidone Eremita priùs acceperat, Pramonstratensibus concessam.*

Cet accord ingenieux de cet habile Ecrivain, ne resout pas la difficulté, puisqu'il roule *primò* sur une fausse supposition de Herman, qui veut que ce soit Hugue qui ait bâti l'Eglise de Prémontré au de-là de la montagne. La vie de S. Norbert composée par ses premiers Disciples, & à ce que l'on croit par Hugue même, remarque au chap. 28. que ce fut S. Norbert qui attira des ouvriers de Cologne, lesquels en neuf mois de tems bâtirent l'Eglise qui subsiste encore aujourd'hui. *Quia verò ædificium & templum spirituale bene dispositum & compositum fuerat, ad materiale necessarium erat laborem adhibere, ut cuncta cum benedictione fierent. Episcopo Bartholomæo advocato, effosso fundamento & consecrato, de consecratis lapidibus fundari fecit Ecclesiam........sub tempore novem mensium perfectum & consummatum est templum......... exivit denique homo ad prædicandum....... sed recedente Pastore &c.* Il faut donc premierement convenir que l'Eglise a été bâtie au de-là de la montagne par S. Norbert. 2°. Il n'y a pas d'apparence que S. Norbert ayant declaré à Bar-

thélemy dés le premier jour de son entrée dans le desert de Prémontré, qu'il éleveroit une Eglise au de-là de la montagne, l'Evêque ne lui ait pas acheté ce terrain que l'on prétend avoir appartenu à Widon en même-tems qu'il lui achera celui où etoit la Chapelle de S. Jean, & s'il le lui a acheté, il est surprenant que la charte n'en fasse pas mention. Si l'on dit que S. Bernard l'avoit donné à S. Norbert, ou qu'il lui donna depuis, pourquoi n'a-t-il pas fait cette donation à S. Norbert par les mains de l'Evêque comme il l'avoit receuë lui même, selon l'usage de ce siécle? & s'il l'a fait, d'où vient qu'il n'y a aucune charte qui l'atteste. Mais bien plus. L'endroit où est bâtie l'Eglise, faisoit partie du territoire de Prémontré comme on le lit dans l'histoire de Vicogne. Or il paroît que tout le territoire de Prémontré, fut échangé par Barthelemy avec les Religieux de S. Vincent, pour le transferer à S. Norbert. *Locum qui Præmonstratus dicitur.* Enfin de l'aveu de S. Bernard, le lieu qu'il prétend avoir cedé à S. Norbert, étoit auparavant habité par Widon, qui depuis se retira à Vicogne prés de Valencienne, or Widon habitoit le lieu même où S. Norbert fut d'abord s'établir, puisque la Chronique de Vicogne dit, que ce saint Eremite à l'arrivée de Norbert se retira par respect, & pour faire place au nouveau solitaire. *Secessit loco, majori cedens.* Donc ce fut le lieu même que Barthelemy achera à S. Norbert, & Widon n'y avoit aucun droit de proprieté. Le Moine Herman que D. Mabillon apporte pour son garant, lui est tout-à-fait contraire, puis qu'outre qu'il ne dit mot du bienfait de S. Bernard, il remarque dans l'endroit cité, que quand il fallut mettre les fondemens de la nouvelle Eglise, on y appella Barthélemy comme Pére & Fondateur du lieu. *D. Bartholomæum utpote loci Fundatorem & Patrem advenire rogavit.* Si la place où l'on faisoit l'Eglise, & où l'on devoit aprés faire le Monastere, avoit été à S. Bernard, il auroit été le principal Fondateur de Prémontré, & non pas Barthelemy. Ces raisons me paroissent plus fortes que de simples conjectures, & je me sens porté

à

à croire que S. Bernard n'étoit pas bien instruit du fait, sur lequel il a parlé si décisivement. Ce n'est pas faire injure à la sainteté & à la science de ce Pere, de dire qu'il l'a ignoré, ou qu'il a été trompé par de faux avis.

P. 87. N. 9. Les Chanoines Prémontrez qui depuis plus de quatre cens ans étoient en possession d'en remplir l'Episcopat & les Prebendes Canoniales............
Ce n'étoit pas seulement à Ratzbourg que l'Ordre de Prémontré possedoit l'Episcopat & les Canonicats, on compte jusqu'à sept Archevêchez & neuf Evêchez qu'il remplissoit de ses Religieux. J'ai un rescript en forme de Bulle du Cardinal Gerard de la Garde Neveu & Penitentier du Pape Clement VI. datté de l'année 2. de son Pontificat, qui se rencontre avec celle de 1344. lequel rapporte sur la foi des Registres du Vatican, les Prerogatives de l'Ordre de Prémontré, entre lesquelles il lui attribuë celle d'avoir sept Archevêchez & neuf Evêchez que lui sont annexez. Voici les termes de cette Bulle qui m'est venuë de Rome.

Vniversis & singulis Christi Fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, & specialiter tam Archiepiscopis quàm Episcopis ac Abbatibus, Præpositis & Prioribus Ordinis Præmonstratensis salutem in Domino.

Summus Pontifex de solita benignitate, personas Ecclesiasticas in humilitatis spiritu, sub regulari observantia Domino famulantes, ut quietiùs ipsi Deo servire valeant, indulta sibi per Prædecessores suos Romanos Pontifices consuevit, prout eis fore conspicit opportuna, confirmationis suæ munimine roborare. Quare dilecti Ecclesiæ Filii Abbas Præmonstratensis & cæteri de Ordine præfato Abbates, Præpositi & Conventus Monasteriorum, nobis intimè supplicaverunt, quatenùs auscultato & perlecto Domini Papæ registro, prout in eodem nobis occurreret, de initio & confirmatione antedicti Ordinis Præmonstratensis & aliorum quæ occurrerunt per felicis recordationis D. Calixtum primitùs, & postmodum per multiplices ejusdem Successores, confirmatorum, juxta traditam nobis formam, ex parte dictorum Abbatis Præmonstra-

ſtratenſis & aliorum Abbatum, Præpoſitorum ac Priorum ejuſdem Ordinis, ſub ſigillo Pœnitentiariæ Domini Papæ, cujus officii curam gerimuſs authenticam eiſdem ſcripturam faceremus. Invenimus igitur, quod ſub anno Domini milleſimo centeſimo vigeſimo, ſub Romano Pontifice D. Papa Calixto Ordo Præmonſtratenſis florere cœpit in Laudunenſi Diœceſi, à Beato & Venerabili Patre Norberto, Magdeburgenſis Eccleſiæ Epiſcopo, qui à Beata Maria Virgine edoctus fuit, ut ipſum Ordinem à prædicto Papa Apoſtolico peteret, & locum ubi caput Ordinis eſſet, eidem, eadem glorioſa Virgo demonſtravit, unde & ipſe Ordo, Præmonſtratenſis meritò nuncupatus eſt. Eſt autem hæc ſumma Clauſtrorum ipſius Ordinis Præmonſtratenſis, ſcilicet, mille trecenta triginta duo Canonicorum, & quadraginta ſanctimonialium, trecenta & quinquaginta Præpoſituræ. Item in prædicto Ordine ſunt ſexdecim Epiſcopatûs, quorum ſeptem ſunt Archiepiſcopatûs, alii novem, Epiſcopatûs. Vnde provido conſilio ſupradicti Epiſcopi ſtatuerunt, ut omnibus benefactoribus, Ordinis promotoribus, familiaribus, quicunque divino zelo accenſi beneficiis ſuarum facultatum, ſani vel infirmi, eleëmoſynarum ſubventionibus, conſilio vel auxilio, quocunque modo, eundem Ordinem promoverent, vicem eis rependere volentes, omnibus verè pœnitentibus & confeſſis quingentos dies criminalium, & totidem venialium, indulgendo conferrent. Inſuper de toto Ordine datur eis fraternitas, & participes eos facit Abbas Præmonſtratenſis cum toto Capitulo Generali, omnium bonorum quæ per totum Ordinem fiunt, & præcipuè quinque millium miſſarum quæ omni die per totum Ordinem complebantur. Item in ſingulis Eccleſiis dicuntur tres Miſſæ ſpeciales, prima pro peccatis, ſecunda de Beata Virgine, tertia pro defunctis in ſubſidium animarum Ordini commiſſarum, & etiam omnium fidelium defunctorum, quorum omnium, tam vivi quàm defuncti participes erunt amici Ordinis ſpeciales. Item in omnibus majoribus feſtivitatibus, in quibus proceſſiones fiunt, & in cunctis diebus Dominicis ob reverentiam Domini noſtri Jeſu Chriſti & glorioſæ Virginis Mariæ, nec non omnium Sanctorum, omnibus fidelibus eaſdem proceſſiones ſequentibus, in quocunque Clauſtro ipſius Ordinis, dantur quin-

quinquaginta dies venialium. Item in quacunque festivitate Prælatus ipsius loci Missam publicè celebraverit, quinquaginta dies venialium omnibus ipsam Missam devotè audientibus. Quia ergo & hanc indulgentiam ex privilegiis specialibus, confirmatam invenimus, ut suprà præmissum est, duximus roborandam. Pensato igitur ipsorum affectu & confidentia de Sedis Apostolicæ gratia, quatenus & nos omnium bonorum quæ in præfatis Monasteriis omnibus & singulis Ordinis antedicti, operari dignabitur clementia Salvatoris, efficiamur participes, omnibus & singulis Christi fidelibus verè pænitentibus qui cum debita reverentia, cùm Corpus Christi, vel sacrum oleum infirmis portatur, aut qui exequiis, aut sepulturis mortuorum, in præfatis Monasteriis interfuerint & oraverint pro animabus propriis, ac parentum suorum & omnium fidelium defunctorum, & pro salute infirmi, autoritate qua fungimur, de omnipotentis Dei misericordia confisi, quadraginta dies de injuncta sibi pænitentia misericorditer in Domino relaxamus. Datum Anagniæ 2. Idus Septembris Pontificatus D. Clementis Papæ VI. anno 2.

Gerardus S. R. E. Card. & Pænit. D. N. P.

Crantzius, Aubert le Myre, le Paige, Du-Pré, & le P. de Lairuelz ont fait le Catalogue des Eglises Episcopales possedées par l'Ordre de Prémontré. L'herefie lui en a enlevé le plus grand nombre. Il n'y a pas encore quatre-vingts & dix ans que l'Archevêché de Prague étoit rempli par un Chanoine Prémontré, depuis ce tems, il est passé en d'autres mains. Dans l'Evêché d'Olmutz il y a eu dix Evêques, successivement tirez de l'Abbaye de Prague. L'Evêché de Razebourg a été jusqu'en 1534. occupé par nos Religieux.

P.90. Abbé de Claire-Fontaine. . . . .

N.10. Cette Abbaye à trois lieuës de la Capelle, fut fondée par Barthelemy Evêque de Laon en 1130. Le territoire de Claire-Fontaine appartenoit en Francaleü à l'Abbaye de Prémontré. L'Abbé Hugue voulant y bâtir un Monastére, s'addressa à l'Evêque Barthelemy, qui approuva cet établissement par la charte suivante.

Bartholomæus Dei miseratione Laudunensis Episcopus. Notum

tum fieri volumus, tam præsentibus quàm futuris, quod Hugo Abbas Pramonstratæ Ecclesiæ primus, & Fratres ejusdem Ecclesiæ, locum qui dicitur Clarus-Fons, quem in Allodio habebat, sicut in eorum Romano privilegio continetur, in Abbatiam, pro modo susceptæ professionis secundùm regulam B. Augustini contulerunt, & Domino Gerardo Abbate, ibidem à nobis ordinato, in nostri & Ecclesiæ nostræ præsentia, à seipsis emancipaverunt & liberum concesserunt. Quam concessionem ne aliquo modo deinceps immutari possit, impressione nostri sigilli confirmari à nobis expetierunt. Actum anno Domini 1131. Barthol. Episc. Laud.

Herman l. 3. c. 15. des miracl. raconte que S. Norbert avoit refusé Claire-Fontaine qu'Albert lui avoit offerte, & que l'Abbé Hugue l'accepta, qu'ensuite à la sollicitation de Henry Comte de Guise il y bâtit une Abbaye. Adeline Comtesse de Guise par une fondation qu'elle y fit en 1199. obligea un Clerc d'y dire chaque jour, tout le Pseautier. Maintenant cette Abbaye est transferée à Villers-Cotray. On n'y voit plus que quelques debris des anciens bâtimens qui servent à loger des Fermiers, & un Religieux qui dessert la Paroisse, laquelle n'a pas d'autre Eglise, que celle de cette Abbaye desolée.

Monastere de S. Gereon............. Gregoire de Tours au L. de la gloire des Martyrs c. 62. raconte que c'étoit une tradition que 50. soldats de la Legion Thébeene avoient souffert le martyre à Cologne, & que leurs corps avoient été jettez dans un puits. On bâtit ensuite dans ce même lieu une Eglise magnifique pour ses dorures. Helinand donne la gloire de sa construction à S. Helene. C'est cette Eglise qui étoit le Monastere de S. Gereon. P. 95. N. 11.

Pour établir une Abbaye à Floreff............... Cette Abbaye est à deux lieuës de Namur. Elle est une des premieres selon l'origine, l'Abbé est le quatriéme Pere de l'Ordre, celui de Prémontré est le I. Celui de S. Martin de Laon, le second, & celui de Cuissy le troisiéme. Les Abbayes d'Hellesem en Brabant, de Beaurepair à Liege, de P. 97. N. 12.

Leff

Leff à Dinant, de Romersdorp dans le Diocese de Cologne, & de Sept-Fontaines auprés de Mezieres reconnoissent Floreff pour leur Mere. Les Cartulaires remarquent que Richard en fut le premier Abbé, qu'en 1165. Gerlandus qui en étoit le troisiéme, bâtit une nouvelle Eglise. Henry fils & successeur de Godefroy Comte de Namur avec Renaud Archevêque de Cologne, Alexandre Evêque de Liege, & Albert fils du Roi de Boheme, mit la premiere pierre de ce nouvel édifice qui fut consacré long-tems aprés par le Cardinal Pierre Legat en Allemagne. En 1204. Philippe de Flandre Comte de Namur, fils de Baudoüin VIII. dit le Courageux, & frere de Baudoüin IX. Empereur de Constantinople, fit present à son Abbaye de Floreff, d'un morceau du Bois de la vraye Croix qu'il rapporta de Constantinople. Il y a sur la chasse d'argent qui la renferme, une inscription en vers, qui rappelle la memoire d'un miracle qui se fit la même année le jour de l'Invention de la Ste. Croix, lorsque cette Relique ayant été exposée sur l'Autel, on en vit couler par deux fois une quantité assez considerable de sang.

Hæc Crux quæ luxit nobis, bis sanguine fluxit,
Quam scio, quod tinxit Christi Crux ac benedixit.

Ce prodige arriva sous Uberic sixiéme Abbé. Voici les titres de la Fondation de cette Abbaye. Le premier est de Godefroy, & le deuxiéme d'Alberon Evêque de Liege.

IN Nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis Patris & Filii & Spiritus sancti Ego Godefridus Comes Namurcensis, & Ermensendis Comitissa, inspirante nobis magni Consilii Angelo, intelleximus nihil esse nobis utilius, quàm ut peccata nostra Eleemosinis redimamus, animati ad hoc, sententia sapientis qui dicit ipsius sapientiæ verbis, non bene est homini si assiduè sit in malis, & non danti Eleemosinam; & Eleemosina viri quasi sacculus in via. His divinis exemplis animati, ac Dei & nostrorum Consilio roborati, Ecclesiam Floreffiæ, quæ est in honore sanctæ Dei Genitricis Mariæ, quam prius ad usus nostros jure allodii tenebamus, ob honorem sanctæ Dei Genitricis Mariæ annuentibus filiis & fi-

*liabus nostris Adelberto, Henrico, Clementia, Beatrice Adelaïde, pro redemptione animarum, nostrarum & antecessorum nostrorum Domino Norberto & Fratribus sibi subditis, eorumque successoribus perpetuo possidendam libere contradidimus, videlicet decimam & dotem totius Ecclesiæ adjacentem ubicumque, in agris, culturis, cultis & incultis, vineis, silvis, pratis, pascuis cum mansionariis & cæteris rebus prædictæ possessioni subditis; præterea domum Parochiæ, & Capaticum * Familiæ, censum videlicet quem solvunt super altare, advocationem verò totiùs possessionis & familiæ nobis retinuimus, videlicet percussiones, sanguinis effusiones, cædes, manus immissionem in Ancillis, res de manu morientium. In eadem villa est Basilica in honorem Sti. Martini, quæ possidebat nonam de nostris indominicatis culturis, & pratis, & silvarum pascuis, & pecudum nutrimentis, & de molendinis & de tribus culturis bonnarium unum, & duo cortilia. Hæc omnia cum dono sæpe dictæ Basilicæ, Ecclesiæ Sanctæ Mariæ & fratribus prædictis, legali constitutione contradimus. Quia vero nec licet, nec fieri debet, ut hi qui mundo hisque omnibus postpositis soli Deo suoque servitio vacare desiderant, nostris negotiis & servitiis impediantur, placuit nobis à nostro servitio, quod nobis de jure pro reditu prædictæ Basilicæ deberent, eos, eorumque sequaces perpetuò absolvere, quatenus liberius & majori quiete Deo & Beato Martino liceat deservire. Cæteras Ecclesias quas filias appellamus, per manum ejusdem Domini Norberti & fratrum ejus, quantum ad nos pertinet locandas concedimus, S. Laurentium de Sarto, S. Martinum de Jouldion, S. Gertrudem de Floriessiolo. Est in vicinia Namurci Sartum quod Pontis appellatur de allodio nostro, illud similiter Ecclesiæ sanctæ Mariæ, & supradictis Fratribus liberè possidendum decernimus. His etiam de familia nostra ubicumque sint, si quid pro eleemosina, vel de rebus suis, vel de allodio, supradictis fratribus dare voluerint, ut cum gratia nostra & permissione hæc faciant, benignè concedimus. Huic nostræ traditioni interfuerunt idonei testes nobiles, Guillelmus, Arnulphus, Lambertus, Libertus, Guedericus, Eugo Archidiaconus, Joannes, Godefridus, Arnulphus, Bernardus, Gualterus, Guedericus; de familia Adelardus Galdricus*

* *Forte Capdolium*, qui est la maison de Fief.

dricus, Godefridus, Balduinus, Gerbodo, Guedericus. De familia Ecclesiæ, Rodulphus, Heinricus, Raginerus, Lambertus, Stephanus, Lambertus. Actum est quinto Kalend. Decembris anno ab Incarnatione Domini M. C. XXI. indictione XIV.

Privilegium Alberonis Episcopi Leodiensis datum Ecclesiæ Floreffiensi.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Quia nova quæ veteribus succedunt, ipsa vetustatis facta oblivisci nos faciunt, Notum sit omnibus quod ego Albero Leodiensium Episcopus petitione quorumdam fidelium & Domini Norberti Apostolici & Regularis viri, conductu etiam Comitis Namurcensis Godefridi, Ecclesiam de Floreffia quam prædictus Comes eidem Domino Norberto dederat & Fratribus, sub Regula Sancti Augustini viventibus, illam ego tanto honore extuli, tanto libertatis Privilegio sublimavi, ut carthâ causam eorum, eis & eorum posteris confirmarem, quod Ecclesia libera esset à servitio, à cæterarum consuetudine Ecclesiarum, ab omni prorsus exactione Episcopi, Archidiaconi, Decani. His autem Ecclesiæ concessis, Ecclesiæ Leodiensi hoc solummodò de illa habendum retinui, ordinationem fratrum, & filialem loci subjectionem, & si quem de eodem loco, vel ejusdem propositi patrem, canonica ejus libertas elegerit, eum successor meus sacret, vel sacretur ubi petitione fratrum & necessitate idonea cogente eum sacrari permiserit. Si quid etiam aliquando in Conciliis, in Synodo, de jure, de negotiis & utilitatibus Ecclesiæ tractare contigerit Episcopum, per litteras & legatum suum de quiete sua pater evocetur ad dirigendum ejus Consilium, Parochiam, sive de eis, sive per eos boni testimonii aliquis de manu patris accipiat. De Familia Altaris, præter solum Capitis censum, Comes omnem justitiam sibi retinuit, videlicet percussiones, sanguinis effusiones, cædes, manus immissionem in ancillis, & res de manu morientium, ea tamen conditione ut si quis fidelium ibidem bonum aliquod apponeret, præter defensionem & injurias Ecclesiæ removendas, ipse & hæres suus nihil exigeret. Laudavit etiam quod ipse &

heres suus unicus, & singularis noster advocatus, in singularem & unicam Ecclesiæ libertatem nullum substitueret advocatum. Cujus rei testes sunt de Clericis Præpositus de Sancto Lamberto, Andreas, Henricus, Archidiaconus junior, Primicerius Metensis Albero, Sieppo Sholasticus Sancti Lamberti, Gerardus Canonicus, Eppo Capellanus. De Laicis Comes Lambertus de Monte acuto, Comes Hermannus de Salma, Godescalcus de Jache, Adelardus de Cimay, Adelo de Namurco, Chono de Han.

Actum est hoc assentientibus tam Comitissa quam Filiis & filiabus suis, anno Incarnationis dominicæ 1124. indictione secunda, regnante Henrico quinto. Hoc statutum Banno Episcopi, in Generali Synodo Leodii sancitum, & tot, tam idoneis tam nobilibus personis in eodem Conventu, decimo tertio Kalendas Junii Confirmatum. Si tirannica qualibet persona, nefanda præsumptione destruit vel immutat, cum Juda & Simone mago inexorabiliter sententiæ excommunicationis subjaceat.

On lit sur le tombeau de Godefroi, d'Ermensende & de ses enfans, cette Epitaphe.

A Regiæ stirpis majoribus ortum æquè repetunt
Godefridus & Ermensendis,
Imperatores, Reges, Heroes, sacrorum Principes,
Divos,
Numerant inter posteros & seros nepotes.
Probandæ regiæ munificentiæ
Vna sat est Floreffia.
Infimorum Conversorum professo statu,
Ostentationis fastum depresserunt,
Illuserunt veste candida,
Vixerunt Conjuges pacifici.
Faxis lector, dormiant Confratres
In pace.

Ils

P. 99. N. 13. Ils se trouverent tous d'accord sur le choix de la vie Canonique............. Dom Wion Benedictin, a écrit que S. Norbert avoit fait Profession de l'Ordre de S. Benoît dans l'Abbaye de Sigebourg. Ce qui a donné lieu à son erreur, est la retraite que nôtre Saint y fit pendant quelques mois sous la conduite de l'Abbé Conon. Mais ce pretexte est des plus frivoles, puis qu'aprés cette retraite, il revint à Santen, y continua prés de trois ans les fonctions de la vie Canonique, & ne résigna ses biens & ses benefices qu'en 1118. entre les mains de son Archevêque. D'ailleurs, lors qu'il alla trouver le Pape Gelase II. à S. Gilles pour obtenir la permission de prêcher, & qu'il se vit fortement sollicité par ce Pontife de demeurer auprés de lui; il s'en défendit, & declara à sa Sainteté, que si elle vouloit l'obliger à reprendre la vie Canonique, ou à embrasser l'état Monastique, ou à vivre en pelerin le reste de ses jours, il s'y soumettroit, mais que pour demeurer à sa Cour, il ne pouvoit y consentir, instruit qu'il étoit par son experience que ce sejour lui étoit fatal. Enfin dans le Concile de Frislar, ses Dénonciateurs l'accuserent en présence du Legat, de porter l'habit de Religieux, sans en avoir fait la profession. Tout cela ne s'accorde pas avec la supposition de la vie Monastique.

Il y a d'autres Auteurs qui ont soûtenu que l'Ordre que S. Norbert institua à Prémontré étoit Monastique. Suarez l'a dit, & a été refuté par le P. Mertz dans son l. de *l'Institution de l'Ordre de Prémontré*, imprimé à Wirtzbourg. Le P. Chaponel Chanoine Regulier de S. Genevieve dans son *histoire des Chanoines*, imprimée en 1699. chez Osmont à Paris, a fait la même injure à l'Ordre de Prémontré, en ne lui attribuant la dénomination & l'esprit Canonique, qu'en consequence de son association aux Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Beau-lieu du Diocese de Troye, en 1140. Je l'ai convaincu d'erreur, dans ma *Critique de son histoire*, imprimée chez André Chevalier à Luxembourg en 1700.

1700. Je lui ai efficacement prouvé par les Bulles des Souverains Pontifes, des Evêques & des Princes, par le témoignage des Historiens anterieurs à son Epoque de 1140. que l'Ordre de Prémontré est né dans l'esprit & dans les maximes de la vie Canonique. Les paroles toutes seules de l'Historien de S. Norbert, levent le scrupule qu'on pourroit avoir sur cette verité. *Multi Religiosi*, dit-il, *tam Episcopi quàm Abbates, diversa consilia dabant. Alius eremiticam, alius anachoreticam vitam, alius Cisterciensium Ordinem assumendum suadentes. Sed ille cujus opus de supernis pendebat, qui suum principium non sibi, non hominibus, sed ei qui est omnium rerum initium commendabat..... Tandem ne professioni Canonicæ, cui & ipse, & quotquot cum ipso vivere volebant attitulati fuerant ab infantia, injuriam inferre videretur, Regulam quam B. Augustinus suis instituit, afferri præcepit, Apostolica enim vita quam in prædicatione susceperat, jam optabat vivere...... Quam cum allatam diligenter inspexisset, & in paucis compositam, in multis tamen bene dispositam, statim in die Natalis Domini quæ instabat, adinstar Dominicæ descriptionis, sub eadem & stabilitatis in loco, & professionis gratia, ad illam beatæ perennitatis civitatem singuli seipsos conscripserunt.*

Il prit de la premiere l'oraison, la retraite, l'abstinence de chair............ S. Norbert qui avoit pris la Regle de S. Augustin, & son exemple pour modele de sa conduite, & pour tracer le plan de son Ordre, obligea ses Religieux à une abstinence perpetuelle de chair, telle que S. Augustin la pratiquoit au rapport de Possidius. *Mensa usus est frugali & parca, quæ quidem inter olera & legumina, etiam carnes aliquando propter hospites, vel quosque infirmiores &c. l. vit. S. Aug. c. 22.* La plûpart des Congregations Canoniques qui parurent dans l'onze & douziéme siécles, adopterent le même genre de vie. Les Chanoines d'Hibernie, comme nous l'apprenons de Rarramne l. 4. *contra Græcos*, encherirent sur cette severité, ajoûtant à l'abstinence le jeûne continuel, hors les jours de Fête & Dimanche. *Omni tempore præter*

P. 99. N. 14.

ter Dominicos festosque dies jejunare. La Congregation de Marbak en Alsace établie en 1089. gardoit l'abstinence. *Arctissima habent statuta de non vescendis carnibus. Pennot. t. 2. c. 66.* Celle d'Aroaïs de l'année 1097. s'interdit aussi l'usage de la viande. *Carnes à refectorio substraxerunt.* Celle de S. Victor de Paris en fit de même. *Carnes in refectorio non manducant. Jacob. de Vitria. hist. Occid. c. 23. & 24.* L'Abbaye de S. Pierre-Mont en Lorraine qui étoit en 1097. Chef de plusieurs autres Abbayes de Chanoines Reguliers, comme elle est aujourd'hui la demeure du Reverendissime General des Chanoines Reguliers de la Congregation de nôtre Sauveur, gardoit dans son origine une abstinence trés-austere, ainsi qu'il se voit dans ses Constitutions Manuscrites. Le Val des Ecoliers au Diocese de Langre vivoit dans la même rigueur. *Sani carnibus non vescantur, nisi debiles & ægroti.* Saint Norbert à leur imitation en fit une obligation à ses enfans. Cette abstinence fut religieusement observée dans l'Ordre jusques en l'année 1245. Dés auparavant neanmoins, il y eut quelques maisons qui se relâcherent de cette sainte pratique, comme nous l'apprenons par les lettres que Gervais élû General en 1209. & fait Evêque de Seez en 1220. écrivit à Sibodon Evêque de Brandebourg, qui étoit Religieux de l'Ordre, & qui avoit des Religieux pour chanoines de sa Cathedrale. Cette lettre qui n'a pas encore été renduë publique, renferme des points de la discipline de l'Ordre que le Lecteur ne sera pas faché de sçavoir.

Fratri Sibodoni Brandenburgensi Episcopo
Frater Gervasius Abbas Præmonstratensis.

Manuscrit de l'Abbaye de Steinfeldt.

Vir venerabilis & specialis amicus noster, magister Joannes de Grabo ad nos veniens ex parte vestra & fratrum nostrorum qui in Ecclesia & Diœcesi vestra morantur, nobiscum & cum quibusdam Coabbatibus nostris de compositione aliqua ineunda inter nos ex una parte, & prædictos fratres vestræ Diœcesis ex parte altera satis diu tractavit. Demùm verò in hoc convenimus, dum tamen

men recipiatur à vobis & à fratribus memoratis ; quod iidem fratres vescantur carnibus, utantur calsiamentis de aluta* & pellicijs in divinis officijs, & Vambiciis* in dormitorio sicut solent, non quod istas consuetudines approbemus, sed quod eas magis eligimus tolerare, quam fratres nostros taliter absterrere, quod quasi desperantes abjiciant obedientiæ jugum in suarum dispendium animarum. Verum quia idem magister, nec prædictas consuetudines, nec quasdam alias, quæ apud vos bonæ reputantur, forsitan & honestæ, scivit ita explanare ad unguem, quòd certum judicium de ipsis habere possemus, tam ipsas quàm alias si quæ fuerint tolerabiles, in litteris vestris cum modo utendi eis, plenius exprimendas, & nobis in nostro generali Capitulo exhibendas, tolerabimus, eo modo, quod renuntiabimus omnimodæ potestati, eos ad ipsas consuetudines dimittendas, vel ad alias recipiendas, nisi sponte, & sine qualibet coactione nostra, sic ut ad nos per unitatem, ita per uniformitatem, quondam revertantur conscientia persuadente, salvo eo quòd à quinquennio in quinquennium frequentent Capitulum generale, & recipiant tam visitationes, quàm correptiones ordinis in prædictis consuetudinibus, si ipsis aliter quàm exprimetur usi fuerint, & in omnibus aliis ad quas se obligabunt, quòd in ipsis debeant nobis esse conformes; hoc & addito quod, intra Saxoniam tantum prædictis consuetudinibus utantur, nisi intra Saxoniam ipsam declinaverint ad Ecclesiam aliquam quæ sit nobis omninò conformis ad præsens, aut velit se nobis processu temporis conformare. Si autem aliquis fratrum nostrorum, qui sunt nobis omnino conformes, sive causa visitationis, sive occasione itineris, sive alio quocunque modo transtulerit se ad ipsos, in Refectorio & in infirmitorio, si infirmus fuerit, licitè utetur cibis eorum in Ecclesiis conventualibus. In aliis verò locis carnibus non vescatur cum eis, licet cum magna indulgentia toleremus, quod vescatur communibus eorum pulmentis, aliquando ut fieri solet propter scandalum evitandum, dum tamen in ipsis pulmentis carnes non appareant manifestè. Super his omnibus deliberabitis licentius & certificabitis nos melius quàm feceritis hac vice si placet in nostro proximo Capitulo generali. Nos autem habito

* Cuir mol.

* Matelats de fine laine.

habito jam consilio cum quibusdam; certissimè credimus; quod in ipso Capitulo universos Coabbates nostros, licet cum aliqua & fortassis cum multa difficultate, ad consentiendum tamen prædictis, inducemus fraternæ caritatatis intuitu, & ad hoc ipsum specialiter ut sæpe dicti fratres vestri scapularibus non utantur, & gaudeant eo modo psallendi, quem ad hæc usque tempora habuerunt; Salvo tamen eo quòd obligent se ad alia quæ non erunt expressè excepta, in quibus nec credimus, nec videmus quòd possint aut debeant aliqua ratione gravari.

Je ne sçais si le chapitre general desapprouva la condescendence de l'Abbé Gervais à l'égard des Religieux de la Cathedrale & du Diocese de Brandebourg: mais il est seur que soit qu'elle ait été desavoüée, ou que Gervais lui même s'en soit repenti, il ne voulut pas depuis user d'une pareille indulgence envers les Religieux de Strahow à Prague, puisque nous lisons dans une lettre qui est la treiziéme qui suit celle que nous venons de rapporter & qui est addressée aux Prieur & Souprieur de Strahow, qu'il traitera à l'avenir comme excommuniez ceux qui mangeront de la chair, même en cas de maladie, hors de l'infirmerie. *Porro si qui fuerint inter vos usque adeò inordinatè ambulantes, sive Canonici sive Laici, ut & portent arma, vel de nocte vel de die exeant extra terminos sibi præfixos, vel extra infirmitorium cum infirmi fuerint & licentiam habuerint, vesci carnibus non formident tales omnes haberi volumus à vobis tanquam Ethnicos & Publicanos.*

Les menaces de ce General n'empêcherent pas plusieurs Abbés de violer l'abstinence, & d'en permettre le violement à leurs Religieux. Ce desordre qui prenoit son origine dans l'exemple des Superieurs, engagea le Pape Innocent IV. étant au Concile de Lyon de l'annee 1245. de deffendre aux Abbés sous des peines séveres de manger de la viande lors qu'ils seroient en santé, & d'en permettre l'usage à leurs inferieurs hors le cas de maladie. *Quia vero nonnulli Abbatum sani carnes comedunt, & sanis Canonicis & Conversis comedendas concedunt, Abbas qui de hoc convictus fuerit vel confessus,*

pro

pro qualibet comestione, tribus sextis feriis, in pane & aqua jejunet, Canonicis & Conversis simili modo puniendis: exceptis tamen debilibus & infirmis, potionatis aut minutis, quibus per Abbates esus carnium concedatur.

Cette Bulle rétablit par autorité, l'abstinence dans l'Ordre. L'exception qu'elle donna en faveur des malades, des infirmes, & de ceux qui ont pris medecine ou qui ont été saignez, étoit une dispense de justice & de charité, mais qui servit de pretexte au relâchement. Car pour joüir du benefice de l'exception de la Bulle, la plûpart se disoient infirmes. Jean II. General, pour reprimer cet abus scandaleux, s'addressa au Pape Urbain IV. en 1262. Le Pontife lui répondit, qu'il laissoit à son jugement & à la conscience des Superieurs, à juger du cas, de l'infirmité exprimée dans la Bulle d'Innocent IV. *Nos materiam hujus scandali amputare volentes, judicium debilitatis hujus, arbitrio vestro, autoritate præsentium duximus relinquendum.*

En 1288. Le General Guillaume, à la Priere des Abbés de l'Ordre demanda & obtint du Pape Nicolas IV. La permission à ses Religieux voyageurs de manger de la viande, & d'user de la liberté que Jesus-Christ donna à ses Apôtres dans leurs missions. *Nos igitur Evangelicæ veritatis verba sectantes, ubi Dominus noster Jesus Christus, Discipulos suos adhuc peregrinantes in sæculo, quæcunque ipsis apponerentur comedere jussit & voluit; Vestris supplicationibus inclinati, ut quoties vos Abbates, vel Præpositos, vel vestros Canonicos & Conversos de vestra, vel vestras vices gerentium licentiâ vel mandato euntes ac redeuntes pro ipsius Ordinis, & locorum vestrorum negotiis, ad loca & domicilia devotorum ipsius Ordinis declinare contigerit, quæcunque vobis apponentur.........comedere valeatis.*

Tous ces adoucissemens ne suffirent pas encore à la delicatesse humaine. On fit d'un privilege, une loi commune, les Religieux Sedantaires, voulurent avoir part aux graces accordées aux voyageurs. Le General Simon de Peronne à la sollicitation des Abbés, representa en 1460. au Pape Pie II.

que

que le malheur des tems, ayant introduit dans le Cloître l'usage de la viande, sans esperance de pouvoir le supprimer, il supplioit Sa Sainteté de vouloir dispenser l'Ordre de l'observance d'un article dont le violement paroissoit sans remede. Pie II. y consentit, jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur d'inspirer le desir de reprendre le premier Institut. Il ajouta à cette grace, la clause, par laquelle il obligeoit les Religieux de garder l'abstinence tous les Mercredys & les Samedys de l'année; pendant l'Avent, & depuis le Dimanche de la Septuagesime jusqu'à Pâque; Qu'outre cela ils jeûneroient tous les Vendredys, & que si quelqu'un étoit convaincu d'avoir rompu l'abstinence les jours deffendus, il seroit condamné à jeûner au pain & à l'eau trois vendredis, pour chaque transgression. Il sembloit aprés cela qu'il n'y avoit plus rien à souhaiter de la condescendance du S. Siege. Cependant comme la nature cherche toûjours à s'élargir, elle ne s'accommoda pas de l'abstinence depuis la Septuagesime jusqu'aux Cendres. Le General Hubert pria le Souverain Pontife Sixte IV. de la transferer au tems qui precede la Toussaint. Sixte le permit. Mais cette discipline ne fut pas universellement suivie. Ce qui obligea Alexandre IV. de rémettre l'abstinence de la Septuagesime. Jule II. en renouvella le Statut en 1503. Et c'est à cette Bulle que se conforment les Religieux Prémontrez de l'Observance commune.

On voit par ce détail, que nos Peres ont toûjours regardé l'abstinence comme un point des plus importans de l'Ordre, dont ils ne pouvoient s'affranchir en conscience, sans la permission du S. Siege. Si l'Abbé Gervais entreprit d'en dispenser de son autotité, Innocent IV. infirma cette dispense par sa Bulle.

P. 101. N. 15. Cette contestation détruit la fiction des Ecrivains posterieurs à S. Norbert......... Il y a des Historiens domestiques & étrangers qui ont écrit que S. Norbert avoit fondé son Ordre à l'honneur de l'immaculée Conception de la S. Vierge, & que pour cet effet il avoit donné l'habit

blanc à ses Religieux selon la forme que la S. Vierge lui avoit marquée dans une vision. Le premier vestige de cette pieuse fable que j'ay rencontré, est la charte de Loüis XI. Roi de France, de l'année 1475. rapportée par le P. le Paige dans sa Bibliotheque de Premontré pag. 762. *Herdegom l. 1. c. 7. de Virgine candida. Gaspar Bruschius dans son Monasteriologia.* Eusebe de Nieuremberg *l. de Objecto Festi Conception. c. 7.* l'Auteur du Monasticon Anglic. t. 2. pag. 582. ont donné dans cette croyance, que le Cardinal Sfondrat a adoptée dans l'ouvrage qu'il a composé pour la deffense de l'Immaculée Conception sous le titre d'*Innocentia Vindicata*, imprimé à S. Gal en 1695. Voici comme il parle, pag. 52. *S. Norbertus Religionem suam instituit in honorem Conceptionis, juxta communem & unanimem suæ familiæ traditionem.* Pour soûtenir cette proposition, il cite le General Philippe *de Quintavilla*, qui écrivoit, dit-il à Philippe Roi de France en ces termes. *Ad nullam Religionem ita pertinet tueri articulum de pura Conceptione sicut ad istam Pramonstratensem, quoniam à quingentis annis ejus Fundator Sanctus Norbertus eam consecravit Immaculatæ Conceptioni. pag.* 39. Cette autorité qu'il a copiée d'Eusebe de Nieuremberg est absolument fausse. Car il n'y eût jamais de General qui se nomma Philippe *de Quintavilla.* Il y a un Philippe de Reims qui succeda à Hugue premier en 1164. mais ce Philippe ne pouvoit pas écrire dans la naissance de l'Ordre, qu'il y avoit cinq cens ans que S. Norbert avoit dedié son Ordre à l'Immaculée Conception. D'ailleurs il n'y a point eû de Philippe Roi de France depuis Philippe VI. qui mourut en 1350. on n'a donc jamais pû écrire à aucun Roi de ce nom, qu'il y avoit cinq cens ans que S. Norbert avoit fondé sa Religion a l'honneur de la Conception Immaculée, puis qu'il n'y avoit que deux cens trente ans que l'Ordre de Premontré existoit, lorsque le dernier des Rois Philippes déceda. Enfin quelque devotion que S. Norbert ait eû pour la trés Sainte Vierge, il n'est pas probable que dans un siecle où le mistere de sa Conception Immaculée n'étoit pas honnoré dans l'Eglise, comme on le voit clairement

rement dans l'Epitre de S. Bernard aux Chanoines de Lyon, S. Norbert de son autorité privée auroit voulu l'établir & le consacrer dans son Ordre, mais pour détruire absolument la pensée de Sfondrat, il suffit de remarquer que l'on n'a commencé à celebrer la fête de la Conception dans l'Ordre de Prémontré qu'en 1518. Voici le Décret qui en fut dressé au Chapitre Général de la même année. *Capitulum annuit quod à modo futuris & perpetuis temporibus festum Præsentationis B. Mariæ Virginis in toto ordine pariformiter, sicut & festum Conceptionis ejusdem Virginis celebrabitur.*

P. 103. N. 16. Gautier Evêque de Maguelone & Chanoine régulier de S. Augustin.......... Mrs. de Sainte Marthe fixent le commencement de son Episcopat en 1108. Et Mr. du Pin en 1103. aprés la mort de Godefroy. Il gouverna l'Eglise de Maguelone jusqu'en 1128. Il étoit Chanoine Regulier de la Congregation de Saint Ruf. Je le conjecture par la lettre qu'il écrivit vers l'an 1125. ou 1126. aux Chanoines Reguliers de Chaumousey en Lorraine, lesquels embrasserent le genre de vie qui se pratiquoit à S. Ruf, ainsi qu'on le lit dans l'Histoire de la fondation de Chaumousey composée par l'Abbé Séherus, Successeur d'Anthenor premier Abbé de ce Monastere. Voici les termes du Manuscrit. *Verùm quoniam multorum celebri relatione didiceramus, fratres qui in Monasterio B. Rufi, quod in Provinciâ partibus situm est, sub Canonica professione Deo fideliter famulari, & omni Monasticâ disciplinâ apprimè instructos, vicinas Ecclesias quasque religiosæ conversationis exemplis illustrare. Duos ex fratribus nostris, ad ipsos direximus cum litteris sæpe memorati Pontificis (Pibonis Tullensis Episcopi) quatenùs secundùm modum & institutionem vitæ eorum, nos quoque vitam dirigere possemus. Quos cùm honorificè suscepissent, omni diligentiâ, verbis & scriptis instructos, ad nos cum gaudio remiserunt. Deinde cum Cœnobitarum more consuetudines eorum, utpote religiosas, in exemplum nobis vivendi suscepissemus &c.*

Il y a lieu de croire par les relations que Gautier entretenoit

noit avec les Religieux de Chaumousey, & par l'interêt qu'il prenoit à la conservation de leurs usages Canoniques, qu'il étoit de la même Congregation, & que ce fût peut-être lui qui instruisit les Religieux que Seherus envoya à S. Ruf environ l'an 1095. depuis qu'il fut Evêque il eût le même attachement à Chaumousey, & c'est ce qui l'engagea à écrire cette lettre amere contre S. Norbert, qu'il soupçonnoit d'avoir introduit à Chaumousey des alterations dans l'Office Romain. Cette Abbaye est à une lieuë de la Ville de d'Espinal en Vosge. Le Venerable serviteur de Dieu Pierre Fourier, Curé de Matincourt & Reformateur des Chanoines Reguliers de Lorraine, si connu par la sainteté de sa vie & le nombre de ses miracles, étoit Profés de cette Maison qui servit de Berceau à la reforme qui s'est repanduë jusque dans la France. Le P. le Gaigneur Abbé moderne de Chaumousey, y maintient l'esprit de son B. Reformateur.

Il ne leur permit jamais la nudité des pieds...... P. 108. N. 17.
Les Bollandistes qui ont jugé de l'observance de l'Ordre de Prémontré, par l'exemple de son Instituteur, ont avancé dans leurs Notes sur la vie de S. Norbert, *ad Diem VI. Junii pag.* 837. que les enfans de ce S. Fondateur, marchoient nuds pieds, dans le commencement de l'Ordre. Je ne sçais où ils ont fait cette decouverte. Tous les monumens les plus anciens de l'Ordre, n'accusent rien de semblable. Les Statuts primitifs qui furent dressés sous l'Abbé Hugue en 1128. disent positivement le contraire, puis que dans le denombrement des habits, ils y comprenent les souliers, les bas, & les pantoufles. Si S. Norbert avoit prescrit la nudité des pieds, ou si ses Disciples l'avoient pratiquée, sans doute que Hugue Metellus qui critiqua l'Institut de Norbert jusque dans ses habillemens, n'auroit pas manqué de blâmer un usage si opposé aux Congregations des Chanoines Reguliers, aussi eusse été quelque chose d'assés mal entendu dans la conduite de nôtre Bienheureux Patriarche, si en voulant pour soulager l'infirmité humaine que ses Religieux n'alassent pas en campagne qu'ils ne fussent montés sur des asnes ou des mulets, il avoit

avoit en même-tems ordonné qu'ils fussent nuds pieds.

P. 111. N. 18. Thomas de Marle Seigneur de Coucy..........

Dreux Viconte de Corbie & Sieur de Boves fut le premier Seigneur de Coucy, dont le domaine étoit autrefois de l'Abbaye de S. Remy de Reims. Il eut Enguerrand premier, Sire de Coucy avec deux autres enfans Robert & Thomas. Enguerrand épousa Ade de Roussy, dont il eût Thomas Seigneur de Coucy & de Marle. Guibert l. 3. c. xi. de sa vie parle de ce Thomas, & dit qu'il fut dans sa jeunesse un fameux brigand, qui dépoüilloit les Pelerins de Jerusalem. Il joignoit à cette piraterie une debauche monstrueuse à l'égard des femmes, qu'il enlevoit avec violence lorsqu'elles resistoient à ses desirs brutaux. Il avoit une ame sanguinaire qui prenoit plaisir à voir couler le sang humain dans des supplices barbares que sa cruauté lui faisoit inventer. De ce pere malheureux vint Enguerrand II. bienfaiteur de l'Abbaye de Prémontré, lequel épousa en premieres nopces Agnes fille de Raoul, Seigneur de Boisgency, & en secondes Maham de Vermandois, dont il eut Raoul de Coucy. Voyés André Duchesne, L'Alloüete, Dormai, &c.

P. 123. N. 19. L'établissement du celebre Monastere de Capenberg.......... Cette Maison a toûjours conservé le nom de Prévôté, les Superieurs sont plus jaloux de ce titre que de celui d'Abbé. Aussi n'ont-ils jamais voulu le changer, quoi qu'il leur auroit été aussi facile qu'aux Prévôts de Steinfeld, de Toussaint &c. S. Norbert dans son voyage d'Italie en 1126. obtint du Pape Honnoré II. la confirmation de Capenberg, d'Eleostat & de Varlar par cette Bulle.

Honorius Episcopus Servus Servorum Dei, dilecto in Christo Fratri Norberto & ejus fratribus in Ecclesia sanctæ Mariæ de Capenberg, regularem vitam professis, eorumque successoribus in perpetuum.

Ad hoc universalis Ecclesiæ cura nobis à Provisore omnium Deo commissa est, ut religiosas diligamus personas, & beneplacentem Deo religionem studeamus modis omnibus propagare. Nec

enim Deo gratus aliquando famulatus impenditur, nisi ex charitatis radice procedens, à puritate religionis fuerit conservatus. Hoc nimirum charitatis intuitu rationabilibus tuis postulationibus duximus annuendum. Statuimus itaque & Apostolica autoritate firmamus, ut in Ecclesia Capenberg cujus construenda fundum Comes Godefridus & frater ejus atque cohares Otto, Deo & Sanctæ Mariæ sanctisque Apostolis obtulerunt, & Varlar & Elofflat, in quibus fratres vitam Canonicam professi degunt, nulli omninò liceat secundùm B. Augustini regulam, in eisdem Ecclesiis constitutum Ordinem commutare. Nullus etiam Episcoporum futuris temporibus audeat ejusdem religionis fratres, de eisdem Ecclesiis expellere, nec professionis Canonicæ quispiam, ex eisdem Ecclesiis aut Claustris audeat sine communi Congregationis permissione discedere. Discedentem verò nullus Episcoporum, nullus Abbatum, nullus Monachorum, nullus omnino hominum sine communium litterarum cautione, suscipere. Prohibemus itaque & omnino interdicimus, ut nulla Ecclesiastica sæcularisve persona, Capenberg & ejus ambitum, vi vel fraude intrare, occupare & incastellare præsumat. Dona etiam & possessiones quas supradicti fratres, & allodia quæ alii fideles eisdem Ecclesiis ex justis eleëmosinis, in usus Canonicorum, legitimè contulerunt, scripti præsentis pagina confirmamus. In quibus hæc propriis nominibus duximus annotanda, videlicet Werne, Necte, Alsteden, Heile, Capenberg, Mengethe, Churethe, Sorbeke, Wesele, Wisheim, Speltorp, Hasela, Lanclar, cum universis usibus earum, scilicet pratis & pascuis, viis & inviis, rivis & irriguis, Molendinis, Nemorosis, & Campestribus. Quæcumque præterea in futurum, concessione Pontificum, liberalitate Regum, vel Principum vel aliis justis modis canonicè poteritis adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus in sanctæ religionis proposito permansuris, & illibata serventur. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat easdem Ecclesias temerè perturbare aut earum possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur, regularium fratrum & pauperum usibus profutura. Salva Diœcesanorum Episcoporum Canonica Justitia.

Justitia. Si qua igitur in futurum Ecclesiastica sæcularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam venire tentaverit, secundò tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, ream que se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, & à sanctissimo Corpore & Sanguine Dei & Domini nostri Redemptoris Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem ejusdem Ecclesiæ justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus & hic fructum bonæ actionis percipiant & apud districtum judicem præmia æterna pacis inveniant. Amen. Ego Honorius Ecclesiæ Catholicæ Episcopus. Datum Laterani per manum Almerici S. Rom. Ecclesiæ Diaconi Cardinalis Cancellarii 3. Kal. Martii indict. 4. Anno Dominicæ Incar. 1126. Domini Honorii Papæ anno 2.

P. 131. Les chefs du parti Tanchelmite abjurerent leur
N. 20. héréſie entre les mains de Norbert..............

Anvers étoit la retraite des principaux Chefs du Tanchelmiſme. La reduction de cette Ville n'empêcha pourtant pas l'héréſie de pourſuivre ſes ravages ſous des noms differens, mais toûjours avec un même eſprit. On appelloit ſes partiſans, comme le remarque Ecbert Abbé de Saint Florin au Dioceſe de Treves, tantôt Catharres, & c'eſt le nom qu'ils avoient en Allemagne, tantôt on les nommoit Piphres, c'eſt ainſi qu'on les deſignoit en Flandre; & en France on les ſurnommoit Tiſſerans. *Hos nostra Germannia Catharos, Flandria Piphles, Gallia Tesserans, ab usu texendi apellat. Bibl. Patrum. Sæcul. 12. par. 3. p. 601.* Les Heretiques de Cologne qu'Evervin Prevôt de nôtre Abbaye de Steinfeldt denonça à Saint Bernard, & dont Hugue Metellus découvrit les approches en Lorraine, & en donna avis à ſon Evêque Henri de Lorraine, étoient ſans doute des branches de l'héréſie Tanchelmiene. Ils menoient une vie toute ſemblable. *Seriori nomine bestiæ appellari possunt, quia bestialiter vivunt.* Ils ſe mocquoient de nos Sacremens. *Sacramenta Ecclesiæ derident.* Et quoi qu'ils ſe plongeaſſent dans

Hugo Metell. Epist. ad Henric. Episc. Tullens.

toutes sortes d'infamies, ils blâmoient néanmoins le mariage, *conjugium detestantur*. Les Henriciens qui parurent dans le Diocese du Mans, sous l'Episcopat d'Hildebert, environ l'an onze cens vingt-cinq, professoient les mêmes erreurs que les Tanchelmites. Saint Bernard nous les represente avec les mêmes couleurs. *Epist. 241. Ecclesiæ, Sinagogæ reputantur, sanctuarium Dei sanctum esse negatur, Sacramenta, non sacra censentur..... Parvulis Christianorum, Christi intercluditur vita, dum Baptismi negatur gratia.* Et parlant de Henri qui étoit à la tête de ces fanatiques, il dit. *Homo apostata est, qui relicto religionis habitu, nam Monachus extitit, ad spurcitias carnis & sæculi... est reversus..... frequenter siquidem post diuturnum populi plausum, nocte insequuta cum meretricibus inventus est prædicator insignis.* Si l'on compare la lettre rapporrée par Tangnaghel, & écrite par l'Eglise d'Utrecht à Frideric Archevêque de Cologne au sujet des Tanchelmites, on verra une grande conformité de dogmes entr'eux & les autres héretiques, dont nous avons parlé, quoique ces derniers selon l'usage & le genie de l'heresie ayent encheri & alteré en quelques points les principes de leurs Patriarches.

Le Saint nomma Waltman pour le premier Abbé de son Ordre dans Anvers.......................... P. 132. N. 21.
Il fut fait Abbé de Saint Michel en 1124. & mourut en 1138. le 7. de Kal. d'Aoust: comme on le lit dans l'inscriprion de sa tombe qui est du côté septentrional en la nef de l'Eglise de Sainr Michel. *Hic jacet Dominus Waltmannus primus Abbas hujus Ecclesiæ qui obiit anno Domini 1138. 17. Kal. Augusti. Orate pro eo.* Les Annales Belgiques & les Martirologes parlent de lui avec estime. Mr. Dusaussay Evêque de Toul, dans son Martirologe de France, sur le 15. d'Avril, dit ces paroles. *Eodem die, Antuerpiæ depositio Sancti Waltmanni primi Abbatis Sancti Michaëlis, primariique Sancti Norberti Discipuli, viri altissimæ humilitatis, divinæ sapientiæ & eximiæ pietatis: quibus philtris Apostolicis, Antuerpiensem populum, vicinasque Civitates*

Tan-

Tanchelinæ hæresi delusum, sanæ menti restituens, ad Fidei Orthodoxæ cultum, & Matris Ecclesiæ Catholicæ sinum fœliciter reduxit.

P. 132. N. 22. Ils expriment dans la charte de cession qu'ils ont transferé leur Eglise aux Chanoines de Prémontré en consideration des grands services................

In Nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Ego Hildolphus Præpositus Sancti Michaëlis in Antuerpia, tam futuris quàm præsentibus in perpetuum. Qualiter præfata Ecclesia nostra ad usus Canonicorum Præmonstratensis Ordinis transierit, & qua de causa assensus Capituli nostri eis datus fuerit, præsentis scripti attestatione notificamus. Cùm in diebus nostris quidam hæreticus Tanchelinus nomine in partibus nostris advenisset, & venenoso sermone à fide & à sacramentis Ecclesiæ, plurimos avertisset; hac de causa, ut illa hæresis quæ Provinciam nostram occupaverat, funditus extingueretur, consilio Domini Burchardi Episcopi, & totius populi & assensu Capituli nostri, Dominum Norbertum, virum nostris temporibus spectabilis religionis, accersiri curavimus, eique ac suis fratribus Regulam B. Augustini servantibus, suamque institutionem exequentibus, supradictam Ecclesiam cum Capellis in ejus cæmeterio fundatis, & tribus curtilibus, & jugero terræ, eidem cæmeterio adjacentibus, cum quatuor præbendis, per manus memorati Episcopi tradidimus, circumspectione vigiles, digneque perpendentes quod eorum saginaremur orationibus & bonis spiritualibus si eos sustentaremus beneficiis temporalibus. Nos vero priùs numero duodecim, numerum nostrum in octo terminavimus Præbendis, & cum hìs, Præpositura nostræ integritatem, in Ecclesiam B. Mariæ transtulimus. Cæteras vero quatuor Præbendas, per omnia eis consimiliter participantes proprio nostro arbitrio dedimus. Excepto quod allodia & mancipia quæ usque ad hæc tempora, Ecclesia illa possederat, in nostros singulariter usus segregavimus. Baptismus vero celeberrimi temporis, videlicet Paschæ, & Pentecostes in Ecclesia illa observabitur, reliquo autem tempore Parochianus noster baptisandis providebit. Infirmos autem visitare, & communicare, oleoque inungere, confessiones audire, mortuos sepelire,

lire, omnibus hæc ab eis quærentibus, libere concessimus. Vt autem tam præclaræ beneficentiæ fœdus inviolatum permaneat, hoc definitum est, ut quodcunque munus, infirmus & moriens Parochianus, sive in terra sive in alia substantia cuivis Ecclesiæ aliquid obtulerit, aut pro se offerri instituerit, per medium dividatur. Quod vero alienus sanus aut infirmus, aut Parochianus incolumis dederit, Ecclesia cui hoc datum fuerit absque partitione possedeat. Ipsæ vero Ecclesiæ sedula omnium exactione invicem juges sibi debebunt fraternæ charitatis orationes, in omnibus necessitatibus sese supportantes. Pro commemoratione vero suæ libertatis, utraque Ecclesia persolvet Cameracensi Præsuli aureum nummum Antuerpiensis monetæ & ponderis singulis annis in festo Sancti Lucæ. Vt autem hæc rata & inconvulsa permaneant, sigilli nostri impressione, & testium subscriptione qui interfuerint & hoc donum dederint annotari curavimus. Ego Hildolphus Præpositus Sanctæ Mariæ. Anselmus Canonicus, Bernardus Canonicus, Giselbertus Porcus, Raduardus Canonicus, Raduardus scriptor, Ragerus Canonicus, Hildewinus Parochianus. Actum autem est hoc anno Verbi Incarnati 1124. Indictione 2. Epacta. 3.

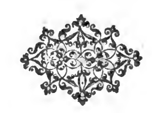
Burchard ratifia cette donation la même année.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Burchardus divina miseratione Cameracensis Episcopus, tam futuris quàm præsentibus in perpetuum Pontificalis sollicitudinis & compensativæ dispensationis est, à nobis, seu ab aliis bene gesta, quando opportunum fuerit altius promovere, & promota ut permaneant firma sanctione solidare. Eapropter Ecclesiam Sancti Michaëlis in Antuerpia, qualiter ad usum Canonicorum Præmonstratensis Ordinis libertati donavimus, & per divinam inspirationem in melius sublimavimus, præsentis paginæ attestatione notificavimus. Cùm præfatam Ecclesiam Hildolphus Præpositus & duodecim Canonici tenerent, sensata circumspectione vigiles, dignèque perpendentes, quòd eos, quorum sustentarentur carnalibus saginare deberent spiritualibus. Nam eos & totam villam hæresiarcha

Tan-

Tanchelini venenosus sermo infecerat, & à fide plurimos averterat. Qua de causa nostro consilio & totius populi assensu Dominum Norbertum, virum nostris temporibus spectabilis religionis, accersiri curaverunt eique ac ejus Fratribus, regulam Beati Augustini servantibus, suaque institutione exequentibus, per manus nostras Ecclesiam supradictam, quam à nobis susceperant, cum Capellis in ejus cæmeterio adjacentibus contradiderunt. Vt autem hæc rata permaneant sigilli nostri impressione munivimus. Actum anno Incar. Dom. 1124. Burchardus Episcopus.

La tradition d'Anvers veut que S. Norbert en échange de cette donation, engagea le peuple par ses discours à contribuer à l'édifice de l'Eglise de Sainte Marie qui est à présent la Cathedrale d'Anvers. L'union enrre ces deux Eglises est aussi étroite qu'elle l'étoit dans l'origine de leur établissement. Les Chanoines de la Cathedrale assistent aux obseques des Chanoines de Saint Michel, & reciproquement ceux de Saint Michel rendent les mêmes devoirs de confraternité aux Chanoines de la Cathedrale. Les deux Chapitresmarchent dans les processions sous une même Croix.



LIVRE



SOMMAIRE
Du Livre Troisiéme.

SAINT Norbert introduit ses Religieux dans la Maison de S. Martin de Laon à la priere de l'Evêque Barthélemy. Gautier qui fut depuis Evêque, est nommé premier Abbé. Les Grands Hommes qui sont sortis de cette Abbaye. Etablissement de l'Abbaye de Beau-repaire à Liege. Luc en est fait Abbé. Il dédie ses Commentaires sur le Cantique des Cantiques à Milon Evêque de Terroüane. Abbregé de la vie de ce S. Evêque. S. Norbert obtient de deux Legats du S. Siege la confirmation de son Ordre. Fondation des Abbayes de Vicogne, de S. Feüillant & de Val-Sery. S. Norbert part de France pour aller faire la demande de Mathilde Fille du Marquis de Craybourg, pour le Comte de Champagne. Le mariage est agréé. Il envoye un de ses Religieux en donner avis au Comte, & passe l'hyver à Ratisbonne. Pendant son sejour, il fonde les Abbayes de Vindberg & d'Vrsperg. Hugue envoye une Colonie à S. Jued de Braine. S. Norbert part de Ratisbonne & vient trouver Honoré II. à Como. Il en reçoit la confirmation de son Institut. Il passe de là à Rome où le Ciel lui prédit qu'il sera Evêque de Magdebourg. Il revient en Allemagne, il est arrêté à Virtzbourg qui étoit en deüeil de la perte de son Evêque. On l'oblige de prêcher & de dire la

 grande

grande Messe le jour de Pâque. Il rend la veuë à une femme aveugle. Il jette les fondemens de l'Abbaye d'Obern-cell. On veut l'élire Evêque. Il se sauve secrettement, & arrive en Lorraine, il y établit l'Abbaye de Ste. Marie. Histoire de cette Maison, & de la reforme qu'elle a introduite dans plusieurs Monasteres. Luc adopte l'Institut de Prémontré à Cuissy. Les Chanoines Reguliers de Steinfeldt en font de de même. Cette Abbaye est mere de plusieurs autres. Celle de Prague est la plus illustre par le grand nombre d'Evêques qu'elle a donné à l'Eglise. S. Norbert chasse le Démon du corps d'un Laboureur de Val-sery; il en est lui-même attaqué pendant ses oraisons. Les bêtes farouches apprivoisées, obéissent aux Religieux. S. Norbert avant de partir pour l'Allemagne, exhorte ses Religieux. Il pourvoit à la subsistance des pauvres. Il obtient du Comte de Champagne l'amnistie pour Humbert de Bar sur-Aube. Il est envoyé par le Comte de Champagne vers Mathilde qui étoit tombée malade en venant au rendezvous, où se devoit celebrer le Mariage. Il passe à Spire, il y prêche en presence du Roi Lothaire & des Legats du S. Siege. Il y est choisi Archevêque de Magdebourg. Il s'oppose à son élection, il est contraint de ceder. Les Legats le consacrent & l'obligent de partir pour Magdebourg avec les Deputez. Quel fut son équipage.

LA



LA VIE
DE SAINT NORBERT,
ARCHEVEQUE DE MAGDEBOURG, &c.

LIVRE TROISIE'ME.



ES avantages que Norbert venoit de remporter sur les hérétiques d'Anvers, se répandirent dans les Provinces voisines. On n'y parloit que de son zéle, de sa fermeté, de sa douceur, de sa capacité, de son addresse à s'insinuer dans les esprits, de sa constance dans les travaux Apostoliques. Barthélemy Evêque de Laon, qui 1124.

en-

1124\. entroit dans les intérêts de Norbert, & qui prenoit plus de part que personne à la gloire de son Apostolat, bénit le Seigneur d'avoir donné à son Eglise un Ministre fidéle, qui la soûtenoit par sa pieté & par sa doctrine, & qui éternisoit dans ses disciples l'esperance de la voir triompher de l'hérésie. L'inclination que ce bienheureux Evêque avoit euë pour l'Ordre de Prémontré dés son origine, redoubla à la vûë de ses progrez. Il voulut avoir proche de lui une Communauté de ces saints Religieux. Leur introduction dans Anvers, levoit le scrupule que Norbert avoit jusques-là témoigné de permettre à ses enfans d'habiter dans les Villes.

Herm. l. 3. c. 5. manuscr. Hist. S. Nor. Bell. & Muss.

Il le pria donc, que la même charité qui l'avoit fait consentir à l'établissement de son Ordre dans Anvers, lui fit agréer qu'on l'introduisit à Laon. Il ajouta que si les motifs n'étoient pas les mêmes, ils n'étoient pas beaucoup differrents; que la gloire de Dieu dépendoit également de la pureté des mœurs du Clergé, comme de la pureté de la foi des Chrêtiens; que les Chanoines de l'Abbaye de S. Martin scandalisoient l'Eglise par leur conduite, comme les hérétiques à Anvers l'avoient deshonnorée par leurs erreurs; Qu'ainsi aprés avoir secourru les étrangers, il étoit juste, qu'il secondât le zéle de ses voisins, & qu'il acceptât l'Abbaye qu'il avoit autrefois refusée.

Herm ibid. vit. Gualt.

Norbert ne put se défendre des prieres de Barthélemy. Il accepta l'Abbaye, & Gautier de S. Maurice (1.) en fut le premier Abbé. Gautier avoit été un des Note 1. dis-

disciples de Raould, & un des premiers enfans de S. Norbert. Pendant les premieres années de sa superiorité à Saint Martin il eut fort à souffrir. Les biens vendus ou dissipez par les Chanoines, les édifices ruineux, ou détruits, les Autels négligez, avoient jetté ce Monastere dans un si pitoyable desordre, que les Religieux étoient obligez de chercher leur nourriture par le travail de leurs mains, & d'aller eux-mêmes chercher du bois à la forêt de Prémontré, & de le vendre au marché à Laon, pour fournir à leur subsistance, par ce petit commerce. 1124.

La disette n'abbattit point le courage de Gautier. L'exemple de la pauvreté de S. Martin, le consoloit dans son indigence, il l'invoquoit dans ses besoins, il esperoit en son intercession. Il ressentit bientôt le fruit de sa confiance. Le Seigneur versa ses graces sur cette sainte Maison, & recompensa la patience de son serviteur d'une telle abondance temporelle, que cette Abbaye si obscure dans ses commencemens, fut douze ans aprés une des plus illustres de France. Elle entretenoit cinq cens Religieux, & devint la mere de quinze autres Abbayes. Elle donna à l'Eglise universelle un Souverain Pontife sous le nom de Gregoire VIII. Deux Evêques à l'Eglise de Laon, Godescalque à celle d'Arras, Concordat & Zacharie à d'autres Evêchez, & un trés-grand nombre d'Abbez à differents Monastéres.

Chronic. S. Mart. Laud. inter Oper. Guiber. p. 834.

Gautier qui avoit reçû les prémices de l'esprit de Norbert, alla porter l'Evangile en Allemagne, en

1124. Portugal & dans les Pays-Bas. Tandis qu'il s'occupoit à la conversion des peuples, Barthélemy qui avoit été excommunié par Ives Legat du S. Siege pour avoir approuvé le divorce de Raoüld Comte de Vermandois, & consenti à son mariage avec Petronille sœur d'Alienor Reine de France, & fille de Guillaume X. Comte de Guienne, se retira à son Abbaye de Foigny dans la trente-huitiéme année de son Episcopat, & la deuxiéme aprés qu'il se fut fait absoudre de son excommunication.

Chron. Fusni. p. 115.

Le Clergé & le peuple affligez de la retraite de leur vertueux Evêque, ne crurent pas pouvoir lui donner un plus digne Successeur que Gautier. Il marcha en effet sur les pas de Barthélemy, il fut le pere des pauvres, le protecteur de la religion, le modele de toutes les vertus Episcopales durant les cinq années qu'il gouverna le Diocese. Gautier de Mortaigne son confrere lui succeda. Le zéle de ce nouvel Evêque pour le recouvrement des biens de son Eglise, lui fit oublier ce qu'il devoit à la reconnoissance. Il accusa Barthélemy dans un Concile Provincial de Reims sous l'Archevêque Samson, d'avoir aliené les biens de la mense Episcopale, pour fonder des Monastéres. Cette plainte injuste obligea l'accusé d'envoyer son Apologie à l'Archevêque, pour reprimer le zéle d'un Successeur ingrat, qui troubloit la solitude de son bienfaiteur. Gautier se fit plus d'honneur par les ouvrages qu'il composa contre les hérésies de son tems. Il fit un traité pour prouver que le batême ne tiroit

Mabill. in Not. S. Bern. Chron. Fusni. p. 116.

T. 2. Spicil. p. 459. 467. 473.

tiroit point sa vertu, de la sainteté de celui qui l'administre. Il écrivit sur le mistére de l'Incarnation. 1124
N. 2. Il attaqua vivement le Docteur Thierry (2.) qui enseignoit que l'essence de Dieu n'étoit pas répanduë par tout. Il combattit le Docteur Alberic, qui avoit avancé que Jesus-Christ n'avoit pas été triste au jardin des Oliviers, & qu'il n'avoit pas apprehendé la mort. Il refuta Abaëllard qui prétendoit que le Pere éternel avoit plus de puissance que son Fils, le Fils plus que le S. Esprit, & que l'on pouvoit dés cette vie avoir une connoissance parfaite de la Sainte Trinité, mais non pas une joye semblable à celle des bienheureux. Il remplit le siege Episcopal dix-huit ans, & mourut en 1173. le 13. de Juillet. Ce Prélat choisit sa sepulture parmi ses freres de S. Martin. On voit par son épitaphe les merites dont il a soûtenu son caractére.

Ce n'étoit pas seulement à S. Martin de Laon que l'Ordre de Prémontré se rendoit recommandable, il se faisoit aussi considerer dans tous les pays où Norbert avoit envoyé de ses Disciples. Ceux de l'Abbaye de Floreff, qui depuis leur établissement, passoient pour les Apôtres de la Province, étoient recherchez par les Evêques.

Alberon qui de Princier de la Cathédrale de Metz, avoit été élû Evêque de Liege en 1123. souhaita d'avoir auprés de sa Ville de ces ouvriers Evangeliques. Il les fonda d'abord sur le Mont S. Corneille, d'où Jean de Flandre Evêque de Liege les fit passer dans les Faux-

Hist. des Evêq. de Metz & Trevir. T. 2. p. 21. Manuscr. Mussip.

1124. Fauxbourgs de la Ville en un lieu appellé Beau-repaire ou Beau-retour, (1) que Baldrad Archidiacre avoit destiné pour des Chanoines Reguliers de S. Victor. N. 3. Luc fut nommé par S. Norbert au gouvernement de cette Abbaye.

Le tems qui nous a enlevé les sermons & les lettres de ce pieux Abbé, ne nous a laissé de ses Ouvrages que son Commentaire sur le Cantique des Cantiques qu'il dédia en 1131. à Milon Evêque de Terroüane son Confrere. Il étoit Abbé de Dom-Martin en Artois, lors qu'il fut élevé à cet Episcopat malgré sa modestie & les contradictions d'un peuple mutin, qui s'étoit opiniâtré à vouloir pour Evêque Baudoüin fils de Théodoric Comte de Flandre, jugé indigne de ce ministére par Renaud Archevêque de Reims, & par ses Evêques suffragans.

T. 14. Bibl. PP. p. 129.

Annal. Flandr. vit. S. Bern. l. 6. c. 12. Auctu. ad Natal. SS. Belgii die 16. Julii. Gall. Chris. T. 2. p. 304. Rob. de Monte ad ann. 1139.

Les Historiens ont parlé de Milon comme du premier homme de son siécle pour son humilité & son sçavoir. Innocent II. le députa au Concile de Latran de l'année 1139. pour reformer l'abbaye de S. Bertin. Cette commission qu'il éxécuta avec une fermeté Episcopale, fit du chagrin à Pierre le Vénérable Abbé de Cluny. Trompé par de faux rapports, il écrivit à Milon une lettre fort aigre, dans laquelle il se plaignoit, de ce que publiquement dans la Chaire de son Eglise, il avoit déprimé l'Ordre monastique, taxé les Moines d'orgueïl, & conspiré à la ruine du temporel de leurs Abbayes. Le S. Evêque content de son innocence, & d'avoir fait l'œuvre

Lib. 4. Epist. 8.

vre de Dieu souffrit patiemment les reproches des hommes. Il assista au Concile de Reims en 1148. il y réfuta en presence d'Eugene III. les erreurs de Gilbert de Poitiers. Il fut nommé par le Pape, pour dresser avec Hugue d'Auxere, & Sugere Abbé de S. Denys, le formulaire de foy. Dieu signala les vertus de ce grand homme par des miracles, mais le plus éclatant de tous, fut celui de son humilité. 1124.

Il y avoit déja prés de trois ans que l'Ordre de Prémontré fleurissoit dans l'Eglise sous l'approbation des Evêques. Norbert souhaita d'avoir celle du Saint Siege. Pierre de Leon si connu depuis dans l'Histoire de ce siécle sous le nom de l'Antipape Anaclet, & Gregoire de Saint-Ange étoient pour lors Legats en France. Norbert les vint trouver à Noyon, & leur demanda la confirmation de son Institut. Ils la lui accorderent d'autant plus volontiers, qu'ils étoient pleinement informez des grands biens qu'il faisoit
N. 4. dans l'Eglise. La Bulle fut conçuë en ces termes (4.)

« Pierre de Leon Prêtre & Gregoire de Saint-Ange Diacre, Cardinaux & Legats du Saint Siege Apostolique. A nostre venerable Frere Norbert & à tous ses freres qui professent sous lui la vie Canonique, salut & benediction. Nous rendons graces à Dieu tout puissant, dont la misericorde vaut beaucoup mieux que toutes les vies, de ce qu'il vous a inspiré le dessein de renouveller la loüable vie des saints Peres, & l'institut établi par la doctrine Apostolique, lequel fleurissoit dans le commence-

1124. " ment de l'Eglise, mais qui a été presque aboli dans
" les siécles suivans. Car il y avoit dans l'origine de
" l'Eglise deux genres de vies, pratiquez par les fi-
" deles, l'un qui étoit pour les infirmes, & l'autre
" pour les ames parfaites ; l'un qui demeuroit dans la
" petite Segor, l'autre qui s'élevoit sur le haut des
" montagnes, l'un qui rachetoit ses pechez par les
" larmes, & les aumônes, l'autre qui par l'exercice
" continuel des vertus travailloit à l'acquisition des
" merites éternels ; l'un engagé aux affaires de ce
" monde, l'autre élevé au dessus du siécle, & détaché
" de ses biens. Or celui qui est dégagé des choses
" terrestres par un effet de ferveur, est partagé en
" deux branches, & en deux états qui n'ont presque
" qu'un même esprit. L'un est celui de Chanoines,
" & le second celui des Moines. Ce dernier par la
" misericorde de Dieu, à toûjours assez éclaté
" dans l'Eglise par le nombre de ceux qui l'ont pro-
" fessé. Mais le premier qui avoit presque été éteint
" avec la ferveur du Christianisme, commence par
" la grace de Dieu à renaître & à briller. Le saint
" Martyr & Pontife Urbain, l'a premierement éta-
" bli, Saint Augustin lui a donné des régles, saint
" Hierome l'a reformé. C'est pourquoi l'on ne doit
" pas moins estimer le rétablissement de cette vie
" Apostolique si connuë & si commune du tems de
" la primitive Eglise, que la conservation de la vie
" Monastique, que le S. Esprit a entretenuë par sa
" grace, dans sa splendeur. Nous approuvons donc
par

par l'autorité du Siege Apostolique, dont nous " 1124.
sommes les Legats, l'institut que vous professez; "
& nous vous prions & exhortons au nom de Dieu, "
d'y perseverer. Ainsi nous accordons à tous ceux "
qui professent la vie Canonique dans vos Monasté- "
res, & qui y demeureront constamment, la béne- "
diction des saints Apôtres Pierre & Paul, & l'ab- "
solution de leurs pechez. Ordonnans que personne "
n'ose entreprendre de changer l'état de vôtre Ordre "
dont tant de Pays ont reçus jusqu'à present les fruits "
avec abondance, & dont la bonne odeur a charmé "
tant de personnes. Nous ordonnons de plus aux "
Religieux d'être stables dans la vie Canonique "
qu'ils auront une fois embrassée, & de ne pas, par "
un esprit de legereté, & même sous pretexte "
d'une Religion plus austere, passer de vôtre Ordre "
dans un autre, sans le consentement de l'Abbé & de "
toute sa Communauté, & en cas qu'ils vinssent à "
sortir, nous défendons aux Abbez, aux Evêques & "
aux Moines de les recevoir, sans le témoignage de "
ce consentement unanime. Vous donc, mes trés "
chers Freres, remplissez avec fidelité & un zéle "
nouveau, ce que vous avez promis à Dieu. Que "
vôtre lumiere luise aux yeux des hommes, afin "
qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glori- "
fient vôtre Pere, qui est dans les Cieux. C'est au "
nom de ce Pere, & de son Fils & du S. Esprit, que "
nous confirmons vostre Institut, afin qu'il soit "
affermi pour jamais par leur vertu. Si quelqu'un "

1124. « aprés avoir deux ou trois fois été averti, vouloit « attenter sur cette Ordonnance, qu'il soit puni des « peines Canoniques. PIERRE Prêtre Cardinal & Le« gat du S. Siege. GREGOIRE de Saint Ange Diacre « Cardinal & Legat du S. Siege. Donné à Noyon « le 4. des Kal. de Juillet l'an de l'Incarnation de nôtre « Seigneur 1124. & le 6. du Pontificat de Callixte II.

1125. L'approbation que le S. Siege accorda à Norbert, fut suivie des bénedictions celestes. Son Ordre prit de nouveaux accroissemens. Guidon ou Widon qui avoit abandonné Prémontré, pour se retirer à Vicogne auprés de Valencienne, invita Gautier Abbé de S. Martin, à lui envoyer une colonie de ses Religieux pour les établir dans sa solitude. Guarin alla jetter les fondemens de cette Illustre Maison, aujourd'hui l'une des plus considerables de l'Ordre.

Burchard Evêque de Cambray, les introduisit à S. Feüillant, à trois lieuës de Monts. Son Diocese, qui avoit un besoin extrême de Pasteurs, trouva dans ce nouvel établissement, un Seminaire d'Apôtres infatiguables.

Saint Norbert fonda la même année l'Abbaye de Valsery. Henry en fut le premier Abbé. Ce saint homme se rendit admirable par son zéle & par sa charité. Il convertissoit les pecheurs par ses discours, & il soulageoit es pauvres par ses aumônes. Ses largesses servirent à multiplier l'abondance dans sa Maison. L'on reconnut par un miracle qui se perpetua aussi long-tems que sa vie, qu'à mesure qu'il vuidoit ses gre-

greniers, la providence les remplissoit. Il obtint même de Dieu, aprés une grande sterilité, la maturité anticipée des bleds de la campagne, afin de pouvoir subvenir promptement aux calamitez de ses voisins. 1125.

Aprés que Norbert eut ainsi pourvû au gouvernement des Abbays de son Ordre, il songea à s'acquiter de la commission dont Thiebaut Comte de Champagne l'avoit chargé. Il partit avec les deux Députez du Comte. Son équipage n'avoit rien de la magnificence, ni de cet attirail ambitieux, dont on a coûtume d'assortir les ambassades, son humilité ne lui permettant pas de rien rabatre des loix de la modestie de son état. Vêtu d'une pauvre soutane blanche, couvert d'un manteau usé, monté sur un asne, il traversa la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, le Wirtenberg avec un recueillement, que les objets ne pouvoient distraire, tantôt faisant oraison, tantôt s'entretenant avec ses compagnons, des choses de Dieu ou de leur salut, chantant quelquefois des Pseaumes, & dans tous les lieux de son passage laissant des marques de sa pieté & de son zéle. Ils arriverent ainsi à Ratisbonne, qui étoit l'endroit où Norbert devoit negotier le mariage par la mediation de l'Evêque Hartwic.

Hartwic étoit fils d'Engelbert Duc de Carinthie & frere d'Ulric Duc de la même Province, d'Engelbert (s) Marquis de Craybourg, de Rapot Comte d'Artenbourg, & de Frideric Archevêque de Cologne. Il étoit Chanoine de Satzbourg, lorsqu'Ul-

Chron. Monast. S. S. Udalrici & Affra 2. p. Vigul. Metrop. Salisb. T. 1. Chron. Alber. ad an. 1126.

N. 5.

1125. tric ayant été substitué à Gebehard dans l'Evêché de Ratisbonne par l'Empereur Henry IV. Henry V. l'en chassa à la prise de la Ville, & mit Hartvvic en sa place environ l'an 1105.

Norbert qui avoit pratiqué ce Prélat dans la cour du dernier Empereur, lui proposa le sujet de son voyage, & lui dit, que le Comte de Champagne dont le nom & la puissance étoient connus de toute l'Europe, avoit jetté les yeux sur Mathilde sa niéce, fille de Marquis de Craybourg, pour en faire son épouse; que les vertus de la Princesse, & l'éclat de sa maison, avoient déterminé le Comte à faire un choix qui devoit être aussi glorieux à Mathilde, qu'il étoit agréable à Thiebaut.

Hartvvic reçut avec joye la proposition de cette alliance, & la communiqua à son frere Engelbert, qui trouvant dans ce mariage de la gloire & des avantages pour sa famille, y consentit de bon cœur. Sur ces assûrances Norbert renvoya les Députez pour en porter la nouvelle au Comte de Champagne.

Comme la saison étoit déja avancée, & que le Saint avoit resolu de faire le voyage de Rome, il attendit que le retour du printems lui permît de l'entreprendre. Il demeura à Ratisbonne pendant l'hyver, mais il n'y demeura pas sans occupations. Son zéle & les besoins du Diocese lui fournirent une ample matiere de travail. Il s'appliqua aux missions, il parcourut jusqu'aux moindres Bourgades, & ne donna point d'autres treves à son Apostolat, que celles de son sejour.

Hist. Monast. Vindeb. p. 85.

Albert

N.6. Albert premier Comte de Pogen (6) dont le Château n'étoit éloigné que de six lieuës de Ratisbonne, fut si vivement touché des prédications de Norbert, qu'aprés avoir reformé sa vie, il changea son Château de Vindeberg en un Monastére de l'Ordre de Prémontré. 1125.

Vindeberg est situé sur une haute montagne au delà du Danube, à une journée de Ratisbonne & de la celebre Abbaye d'Osterhoven. Albert III. fils de Bertholde, & petit fils d'Albert I. illustra la fondation de son ayeul, par le present qu'il fit à Vindeberg du corps de Saint Sabin Evêque de Spolete & de sainte Sereine Martyre, qu'il avoit apporté d'Italie. Ce Seigneur fut contraint de s'y retirer lors qu'aprés avoir fait la guerre à Loüis de Baviere, & au Comte d'Ortenberg, avec les secours qu'il reçut du Duc de Bohéme Ottocare son beau-frere, l'Empereur Henry VI. dit le Severe le condamna dans les Dietes de Ratisbonne & de Wormtz à être exilé dans la Poüille. Son banissement lui procura des occasions de signaler sa valeur dans les combats que l'Empereur livra aux Princes Normans dans la Sicile, à Naple, & dans l'Ombrie. Les services qu'il rendit à l'Empire dans differentes batailles, lui meriterent enfin le rappel dans ses terres. Il revint, & emporta avec lui les corps de N.7. ces deux glorieux Martyrs (7.) qu'il déposa à Vindeberg où ils sont honnorés. *Hist. Manuscrit Vindeb.*

Norbert ne se renferma pas dans le Diocese de Ratisbonne, il éclaira encore celui d'Ausbourg. La conver-

1125. version de Verner (8.) Comte de Suabek, fut le premier N. 8.
fruit des prédications de nôtre Missionnaire. C'est ce Comte qui quelque tems aprés fonda l'Abbaye d'Ursperg (9) devenuë fameuse par le sçavant Abbé N. 9.
Conrad, qui composa les vies des Saints en douze livres, que le feu a consumées. Sa Chronique qui seule a échappé des flammes, n'a pû être garentie des alterations des Protestans.

Ces choses se passoient en Allemagne, pendant que Hugue travailloit en France avec le même bonheur à l'agrandissement de l'Ordre, Il vit des Evêques implorer son secours pour la reformation des mœurs de leurs Ecclesiastiques, d'autres le prioient de vouloir accepter des Eglises occupées par des Chanoines, dont la vie licentieuse faisoit le scandale des peuples. C'est ainsi que l'Abbaye de Braine sur la Vesle, passa à l'Ordre de Prémontré, à la sollicitation de Lysiard de Crespi (10.) Evêque de Soissons & d'André de Baude- N. 10.
ment Comte de Braine, qui ne purent supporter plus long-tems la conduite irreguliere des Chanoines qui composoient le Chapitre de Braine.

Depuis que cette Eglise Collegiale fut transferée à Hugue, Agnes de Baudement Comtesse de Braine, veuve de Milon II. Comte de Bar sur Seine, & troisiéme Epouse de Robert de France Comte de Dreux, en fit bâtir une plus magnifique aux Chanoines Prémontrés. Elle subsiste encore aujourd'hui, & elle est recommandable par les Mausolées de ses Fondateurs, mais plus particulierement encore par cette Hostie

Hostie miraculeuse, dans laquelle Jesus-Christ se fit voir sensiblement pour confondre l'infidelité des 1125.
Juifs. L'Hostie s'y conserve encore à present, & continuë par son incorruption depuis plus de quatre siécles, un miracle aussi grand que le premier.

Cependant Norbert qui avoit differé son départ 1126.
pour Rome, sortit de Ratisbonne sur le milieu de Janvier. Quoique la saison fut peu propre au voyage, Hartvvic ne put le retenir plus long-tems. Honoré II. appellé auparavant le Cardinal Lambert, remplissoit alors la chaire de S. Pierre, & tenoit sa cour à Como dans le Milanez. Norbert vint se jetter à ses pieds, lui rendit compte de ses missions, de l'établissement & des progrez de son Ordre, & de la confirmation de son institut, qu'il avoit obtenuë de ses Legats en France. Il pria le S. Pere de consommer l'ouvrage par son autorité Apostolique.

Le Pape informé d'ailleurs des intentions de Norbert dans l'érection de son Ordre, des fruits que l'Eglise commençoit à en retirer, de l'estime que tous les Evêques témoignoient pour les vertus du Patriarche & de ses Religieux, le reçut avec toutes les demonstrations de bienveillance. Ne doutant point que l'Ordre de Prémontré ne fût utile & honorable à l'Eglise, il lui en accorda la confirmation par la Bulle
N. 11. suivante. (11.)

Honoré Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, « à nos chers freres Norbert, nôtre frere en Jesus- « Christ, & aux Chanoines de l'Eglise de Ste Marie «

 de

1126. « de Prémontré, & à leurs successeurs qui professent
« la vie réguliere à perpetuité.
« Ceux qui suivent l'exemple des Apôtres renon-
« cent aux pompes du siécle & à ses biens, & s'appli-
« quent de toutes leurs forces à servir Dieu. S'ils
« perseverent dans le bien qu'ils ont commencé, ils
« recevront au jour du jugement la robbe de l'immor-
« talité & la gloire éternelle. Puis donc qu'inspirez
« de la grace, vous avez résolu de mener la vie reli-
« gieuse & canonique selon la régle de S. Augustin,
« Nous confirmons vôtre institut par l'autorité du
« Siege Apostolique, & nous vous exhortons en vûë
« de la remission de vos pechez, d'y être stables. C'est
« pourquoi nous défendons à toutes sortes de person-
« nes, de changer l'Ordre que vous avez établi dans
« vos Eglises, où la vie canonique, au terme de la ré-
« gle de S. Augustin, est observée. Qu'aucun Evêque
« à l'avenir n'ose en chasser les freres, & qu'aucun frere
« ayant fait profession de la vie canonique ose l'aban-
« donner sans la permission de toute la Communauté.
« Et au cas que quelqu'un en sortît sans ce consente-
« ment, qu'aucun Evêque, Abbé ou Moine ne le re-
« çoive. Nous confirmons aussi les biens & les pos-
« sessions que vous tenez légitimement, & tout ce
« que vous acquererez desormais, soit par la liberalité
« des Rois, soit par la donation des Evêques, soit par
« d'autres voyes justes & canoniques. Que ces acqui-
« sitions soient entierement & pacifiquement posse-
« dées par vous & vos successeurs qui demeureront
fer-

fermes dans la profession que vous avez embrassée. " 1126.
Nous avons donc ordonné à toute sorte de personne " de ne pas troubler vos Eglises, de n'en pas enlever " les biens, de ne les pas diminuer, & de ne vous pas " inquieter par des vexations téméraires. Mais que " vos biens soient conservez dans leur entier, afin " qu'ils servent à la subsistance des freres & des pau- " vres. Sauve néanmoins le droit qui appartient aux " Evêques Diocesains. Que si quelque personne Ec- " clesiastique ou seculiere donnoit atteinte à nôtre " présente constitution, si aprés deux ou trois moni- " tions, elle refusoit de réparer l'injure, qu'elle soit " dépoüillée de son autorité & de son honneur, & " qu'elle sache qu'elle paroîtra devant le tribunal di- " vin pour y être punie de son crime, & que dés à " present elle sera excluse de la participation du Sang " de Jesus-Christ. Mais à l'égard de ceux qui conser- " veront les droits & privileges de vos Eglises, que " la paix de nôtre Seigneur Jesus-Christ soit avec eux, " que dés cette vie ils reçoivent le fruit de leurs bonnes " œuvres, & que dans l'autre ils trouvent la recom- " pense d'une paix éternelle. Donné le 13. des Kal. de " Mars, par la main d'Haimeric Diacre, Cardinal & " Chancelier de l'Eglise Romaine, l'année deuxiéme " du Pontificat du Pape Honoré.

Cette grace que Norbert obtint du Vicaire de Jesus-Christ, ne fut pas la seule dont Dieu le favorisa dans son voyage. Il alla de Come à Rome avec trois de ses Religieux, qui étoient venus le joindre à Ratisbonne.

1126. Il visita avec eux les tombeaux des SS. Apôtres, & les lieux consacrez par le sang des Martyrs. A la vûë des marques sanglantes que ces genereux défenseurs de la Religion nous ont laissées, son cœur s'enflamma d'une ardeur nouvelle pour la gloire de l'Evangile. Transporté d'une sainte impatience de mourir pour la foi, il envioit le bonheur des Martyrs.

Vit. S. Norb. Maunscr. Bell. cap. 34.

Etant tout pénetré de ces pensées durant l'oraison, une voix celeste lui prédit qu'il seroit Evêque de Magdebourg. Son humilité en fut troublée, & la prédiction jetta ses disciples dans de grandes inquietudes. Ils craignoient tous trois la séduction ou la surprise, & chacun faisoit aux autres un mistére de ce qu'ils avoient tous entendus. Ils étoient également tristes, & ils n'osoient se communiquer le sujet de leur tristesse commune. Norbert ressentoit mieux qu'eux la douleur de son élevation future. Sa modestie lui cachoit ses talents, & les dangers d'une dignité éminente, lui faisoit envisager avec frayeur le poid de l'Episcopat. D'ailleurs le souvenir de ses chers enfans, dont il faudroit se separer, augmentoit l'amertume de son cœur.

Dans le tems que Norbert étoit à Rome, le Pape y transfera sa Cour. Norbert profitant de cette conjoncture supplia Sa Sainteté au nom du B. Comte de Capenberg, de vouloir confirmer l'établissement des Religieux de Prémontré à Capenberg, à Varlar, & à Elofftat. Sa Sainteté en fit expedier une Bulle, qu'il remit entre les mains de Norbert. Il reçût ensuite la béné-

bénediction du Saint Pere, & sortit de Rome. 1126.

Un de ses Religieux prit la route de France, pour donner avis au Comte de Champagne du retour de Norbert. Norbert avec deux de ses compagnons, repassa par l'Allemagne. Les rigueurs de la saison, les difficultez des chemins, ne le dispenserent pas des austeritez du carême, ni de la prédication de l'Evangile. Les Villes qui se presenterent sur sa route, furent édifiées de sa pénitence, & charmées de ses prédications. Mais il n'y en eut pas qui éprouva davantage les effets de sa charité que Wirtzbourg. Cette Ville étoit actuellement en deüil par la mort de Rudgere son Evêque.

Il étoit Diacre & Chanoine de Wirtzbourg, au tems que l'Evêque Frlongus aprés quatre années de lepre déceda. Henry V. qui prétendoit regler toutes les élections, se rendit à Wirtzbourg sur la nouvelle de cette mort, & par les conseils des Seigneurs de sa Cour, il investit de l'Evêché Gebehard, jeune homme qui promettoit beaucoup, mais qui n'étoit pas encore capable de soûtenir le fardeau de l'Episcopat. Le Clergé qui desaprouvoit le choix de l'Empereur, élut Ruger, & par cette élection que les Ducs Frederic & Conrad favorisoient, les Electeurs s'attirerent l'indignation de Henry. Adelbert Archevêque de Mayence, le Cardinal d'Ostie Legat de Callixte II. Frideric Archevêque de Cologne, Conrad Evêque de Toul & plusieurs Seigneurs Saxons appaiserent ce Prince dans la Diete de Wormts, & lui firent agréer

Vrsperg. ad an. 1121. Annal. Trevir. T. 2. p. 10.

1126 le choix qu'on avoit fait de Rudgere, qui ne tint le siege de Wirtzbourg que quatre ans, la peste l'ayant enlevé, au grand regret de ses Diocesains, qui étoient inconsolables de sa perte.

L'arrivée de Norbert calma leur tristesse. Ils oublierent ce qu'ils venoient de perdre, à la vûë du bien qu'ils possedoient. Déja croyant avoir retrouvé leur pasteur dans la personne de Norbert, ils le prierent de suppléer à la voix & aux fonctions du défunt pendant les fêtes de Pâques. Les sollicitations du Clergé & du peuple furent si pressantes, qu'il ne lui fut pas possible de resister à leurs empressemens.

Norbert fut donc obligé de dire la grande Messe dans la Cathédrale le jour de Pâque. Le concours du peuple étoit égal à la solemnité du jour. Une femme aveugle inspirée de Dieu, se fit conduire jusqu'aux pieds de l'Autel, & aprés que Norbert eût pris le Corps & le Sang de Jesus-Christ, elle le conjura d'une voix pitoyable de vouloir lui rendre la vûë. Le Saint ému de compassion, se tourna vers elle, & de cette même bouche, dont il venoit de recevoir le Sang d'un Dieu, il souffla sur les yeux de l'aveugle, & lui redonna la vûë.

Rober. de Mont. ad ann. 1124.

Ce prodige prépara les spectateurs à profiter de la parole de Dieu qu'il leur annonça ensuite avec une telle onction, qu'ils ne sçavoient, s'ils devoient admirer davantage la puissance de Norbert sur les corps, ou son empire sur les cœurs. Trois des principaux Seigneurs de la Ville, nommez Jean, Henry & Lutolfe, pénetrez de ses discours, renoncerent sur l'heure

même

même au monde pour embrasser le genre de vie du Prédicateur. Ils consacrerent leurs biens à l'établissement du Monastére d'Obern-Cell, ou Celle supérieure situé dans les Fauxbourgs de la Ville sur le bord du Mein. (12) 1126.

Annal. Fran Panvin. in fastis Pontif. p. 100.

N. 12.

Le peuple aussi bien que le Clergé alloient pousser plus loin les sentimens de leur estime, si Norbert instruit de leurs desseins, ne les eût prévenu par sa retraite furtive. Ses compagnons qui apprehendoient que Wirtzbourg ne fût le lieu, où la prédiction qu'ils avoient entendu à Rome, auroit son accomplissement (la ressemblance des noms d'*Herpibolis* & de *Partenopolis*, fortifiant leur soupçon) hâterent leur départ, & sortirent sans bruit avec leur Maître.

Ils retournerent en France par le même chemin qu'ils avoient tenus en venant à Ratisbonne. Leur voyage plus heureux. Simon premier Duc de Lorraine, fils de Thierry le Vaillant, & petit fils de Guillaume selon quelques-uns, ou de Gerard d'Al-
N. 13. sace selon d'autres (13) reçût Norbert dans ses Etats, avec toutes les marques d'amitié & d'honneur que la proximité du sang, & sa pieté lui suggererent. Les anciennes chartes du Château de Preny sur la Moselle à deux lieuës du Pont-à-Mousson, conservent l'ordre des cérémonies, & le regître des dépenses que fit ce Prince à la reception de Norbert. Il ajouta à ce témoignage public de sa vénération pour nôtre Saint, une preuve éternelle de sa pieté, par la fon-
N. 14. dation d'une Abbaye (14)

Cette

1126. Cette Abbaye est sainte Marie aux Bois dans le Diocese de Toul, qui fut transferée au commencement du siécle dernier dans la Ville du Pont-à-Mousson. Norbert en confia la conduite à un de ses éleves, nommé Richard, Gentilhomme Lorrain, ancien disciple du Docteur Raould. Richard dés son entrée en Religion se distingua par son obéïssance, & fit voir ce que pouvoit cette vertu, quand à l'Ordre de Hugue son superieur, il arrêta un démoniaque furieux, que plusieurs hommes n'avoient pû retenir. Ce premier coup d'essai le rendit formidable aux Démons. Aussi exerça-t-il depuis sur eux un empire si absolu, qu'ils étoient contraints de se retirer au premier signal de son commandement. L'innocence & le zéle furent les vertus de Richard, & le patrimoine qu'il transmit à ses successeurs. Ils le conserverent pendant plus de trois siécles avec jalousie, mais peu à peu la relâche éteignit la ferveur à Sainte Marie aux Bois, & l'on n'en trouva presque plus aucun vestige dans ces tems de corruption qui porterent le libertinage jusques dans les aziles de la vertu. Le P. Servais de Lairuelz Docteur de Sorbonne, Vicaire Général de l'Ordre, & Abbé de sainte Marie resuscita heureusement l'esprit de Richard par la reforme qu'il établit dans sa Maison, & qui s'est répanduë en Lorraine & dans plusieurs Abbayes de France. François de Long-Pré Général de l'Ordre applaudit au zéle du Reformateur, & dans l'esperance que l'exemple

de

de ce saint homme reveilleroit les autres Abbez de leur assoupissement, il appuya de son credit la reforme naissante, & encouragea le P. de Lairuelz à poursuivre une entreprise autant necessaire au salut de l'Ordre, qu'avantageuse à l'honneur de l'Eglise. 1126.

Sous cette protection il commença en 1611. à projetter le plan de la reforme, il en dressa les articles, & remit en vigueur l'abstinence qui avoit été premierement proscrite par la relâche, & depuis supprimée par la condescendence du S. Siege. Il rétablit le jeûne depuis l'exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâque. Il fit refleurir la pauvreté Apostolique, que la cupidité avoit alterée par des adoucissemens pernicieux. Il ramena toute la severité de la discipline réguliere, qui étoit énervée par une longue inobservance des Constitutions de l'Ordre.

Pierre de Gosset qui succeda à François de Long-Pré, hérita de ses bonnes intentions. Il vint luimême en Lorraine, il éxamina l'esprit de cette reforme, & ne put refuser son approbation à un genre de vie qui ne tendoit qu'au renouvellement du premier Institut de S. Norbert. Le Prince Charles de Lorraine Evêque de Verdun, joignant son autorité à celle du General, voulut affermir l'ouvrage du P. de Lairuelz, il obtint pour cet effet des Bulles de Paul V. & de Gregoire XV. éréctives d'une Congregation sous le nom de Communauté de l'ancienne Rigueur.

Ainsi commença & s'établit la reforme de l'Ordre de Prémontré. Les assauts qu'elle a soûtenu, les

1126. moyens violens que l'on a mis en œuvre pour la détruire, les jurisdictions differentes où elle a été attaquée, n'ont servi qu'à son accroissement, & il y a lieu d'esperer que le Ciel qui l'a fait naître par sa misericorde, la fortifiera par sa puissance. L'Abbaye de sainte Marie qui a été le berceau de cette Congregation, en est aujourd'hui encore comme le centre. La même Providence qui suscita dans cette Maison un homme selon son cœur, pour reparer les ruines de la discipline, lui a donné depuis des successeurs qui l'ont maintenuë sur le penchant de sa ruine.

Ces faveurs speciales sont une suite des bénédictions que Norbert répandit sur la Maison de sainte Marie, à son rétour d'Allemagne. Il auroit desiré d'y faire un séjour plus long pour contenter les souhaits du Duc Simon, mais les affaires du Comte de Champagne, & les intérêts communs de l'Ordre le rappelerent à Prémontré. Il y arriva sur la fin du mois de May, & presqu'aussitôt il alla introduire sa régle à Cuissy, & confirmer Luc dans sa dignité Abbatiale.

Luc avant que de quitter le siécle, étoit Doyen de la Cathédrale de Laon. (15.) L'amour de la solitude & N. 15.
de la perfection lui fit renoncer à ses employs, pour finir ses jours dans la retraite. Il se renferma dans une petite Chapelle au pied de la montagne de Cuissy, assez prés de la riviere d'Aisne, à quatre lieuës de Laon. L'Evêque Barthélemy à qui elle appartenoit, lui en fit donation par une acte de l'année 1117. (16.) N. 16.
Odon l'un des premiers bourgeois de Laon qui avoit signa-

Acta B. Lucæ c. 1. 3. Herm. l. de mirac. B. Mariæ Laudun. c. 16.

signalé sa vertu dans les pénibles voyages qu'il entreprit en France & en Angleterre pour la reparation de la Cathédrale, s'associa à Luc. Il en fut tiré en 1127. pour être Abbé de Bonne-Esperance en Hainaut. Les deux solitaires vivoient dans le desert, tout occupez aux exercices de la vie interieure, lorsque la reputation de Norbert appella Luc à Prémontré. La sainteté qu'il y remarqua, lui en fit embrasser la profession. Norbert le nomma ensuite Abbé de la Maison, dont il étoit le Fondateur. L'éclat de ses vertus le rendit vénerable à tout le monde, mais surtout à S. Bernard qui l'honnoroit de son estime & de ses lettres. Les Comtes de Vermandois, de Château-Portien & de Roussy mirent leurs consciences entre ses mains. Richard de Neuf-Châtel, Ermengarde de Roussy, & d'autres personnes de qualité se devoüerent à Dieu sous sa conduite. 1126.

Les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Steinfeldt au Diocese de Cologne, attirez par les motifs de la pénitence, demanderent à Norbert de s'unir à son Ordre. Steinfeldt avoit été fondé par l'Empereur Henry premier pour des Religieuses. Leur déréglement donna lieu à leur sortie, dans le commencement du douziéme siécle. Les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Springirsbach du Diocese de Treves, furent mis en leur place. Dix-neuf ans aprés ils prirent le dessein, à la persuasion de leur Archevêque Frideric, de se joindre à l'Ordre de Prémontré.

Hist. Steinf. Balthaz. Panhausen. Hist. Trev. T. 2. p. 5.

1126. Cette Abbaye fut la pepiniere de plusieurs Maisons dans l'Electorat de Cologne, dans le Duché de Juliers, dans la Frise, & dans les Royaumes de Boheme & de Pologne. L'Abbaye du Mont-Sion ou de Strahovven à Prague en est une des plus illustres; Puisqu'elle peut se venter d'avoir donné sept Archevêques à Prague, dix Evêques à Olmutz; Adelbert fils de Ladislas II. Roy de Boheme en fut tiré pour être Archevêque de Saltzbourg. Elle fut le rempart de la Religion dans le tems que Jean Hus & Jerôme de Prague ravageoient l'Eglise, & elle a été toûjours considerée comme un seminaire de Prelats & de Pasteurs.

August. Olomuc. in Cat. Epi. Olom.

Evervin que Norbert nomma premier Abbé ou Prévôt de Steinfeldt, fut tout ensemble Superieur du Monastére, & Apôtre du Diocese de Cologne alors innondé d'Hérétiques, qui composoient leur secte des dogmes des Tanchelmites & des Henriciens. A la faveur de cet assemblage confus d'erreurs & d'impietez, ils soûtenoient avec les Donatistes, que la veritable Eglise étoit renfermée dans leur parti, ils s'interdisoient par un scrupule Manichéen l'usage de certaines viandes, & particulierement du lait & du fromage. Ils condamnoient les nôces, comme les Tatianites, & quelquefois ils traitoient le mariage d'adultére, quand il n'étoit pas contracté entre un homme & une fille Vierges. Ils blâmoient à l'exemple de Vigilance l'invocation des Saints, le jeûne, & les pratiques austeres de l'Eglise. Ils consacroient tous leurs alimens

Epist. Evervi. ad S. Bernard. vit. manuscr. Evervin.

au

au Corps & au Sang de Jesus-Christ. Ils admettoient deux bâtemes, l'un par l'eau, l'autre par le feu & l'esprit. 1126.
Ils administroient ce dernier par l'imposition des mains, & rejettoient celui de l'Eglise Catholique. Ils attribuoient à leurs élûs ou bâtisez, le pouvoir d'en bâtiser d'autres & de consacrer le Corps & le Sang de Jesus-Christ dans leurs repas. Ils anéantissoient le sacerdoce, & publioient que les Evêques qui vivoient dans l'embarras des affaires seculieres, étoient déchûs du droit d'ordonner des Prêtres. Ils réduisoient les Sacremens, à celui du Bâteme qui ne devoit être conferé qu'aux adultes. Ils nioient enfin la verité du Purgatoire. Ces redoutables ennemis cachoient le poison de leurs hérésies sous le nom glorieux de vie Apostolique, & quoi qu'ils ne fussent pas d'accord entr'eux sur les points de leur croyance, ils étoient toûjours d'intelligence quand il s'agissoit de combattre la foi, & d'attaquer l'Eglise. Evervin les entreprit, & les dissipa par les mêmes armes, dont Norbert s'étoit servi pour triompher des Tanchelmites.

L'envie s'éveilla à la vûë des progrez de l'Ordre de Norbert. On s'efforça de le décrediter lui & ses disciples par d'horribles calomnies. Les orages, la sterilité, l'intemperie des saisons, étoient les suites de l'arrivée du Saint dans quelque lieu, & le fruit du séjour de ses enfans. Le Démon qui autrefois arma par cet artifice l'idolatrie contre le Christianisme, usa du même stratageme pour soulever les peuples contre l'Institut de Norbert. Il debita sur tout cette

1126. imposture à Val-Sery par la bouche d'un possedé dont il s'étoit rendu maître. L'Abbé Henry en avertit incontinent le saint Fondateur, qui vint fermer la bouche au pere de mensonge. Il se fit amener le laboureur possedé, il l'exorcisa, lui rendit le calme, & la parole qu'il avoit perduë.

Le peuple spectateur du miracle, annonça aussitôt la délivrance de l'énergumene. Norbert reprima leur joye, & leur dit, ne croyez pas mes freres, que l'esprit malin ait abandonné sa proye. Il se cache, il dissimule sous ce calme apparent l'excez de sa fureur. La vertu de l'exorcisme dont il a déja éprouvé les effets, & dont il apprehende les suites, l'oblige à moderer sa colére. Il se flate que je serai trompé par ses déguisemens, & que je retournerai sans remporter d'autres avantages, que celui d'avoir suspendu pour quelques momens le cours de sa rage. Il n'en sera pas ainsi. Si le Démon est assez subtile pour couvrir la malice de ses desseins, Dieu nous a fait la grace de nous accorder assez de lumieres pour connoître les ruses de ce fourbe. Cependant, il est bon, mes freres, que vous sachiez que cet homme n'a pas été livré sans raison à l'ennemi. Laissons le encore durant cette nuit expier les restes de son peché, & demandons à Dieu que par sa misericorde, nous puissions le délivrer demain.

Norbert se retira. Alors le Démon reprenant sa premiere furie, tourmenta le laboureur plus cruellement que jamais par des agitations effroyables. Mais dés

dés le lendemain Norbert chassa le Démon, & remit le démoniaque dans sa premiere liberté. Il rassura par cette victoire certains esprits superstitieux allarmez des prédictions de l'esprit de mensonge, mais Satan ne se rebuta point de sa défaite. 1126.

A peine Norbert fut-il retourné dans sa solitude, qu'il commença de l'assaillir par de nouvelles attaques. Un jour que le Saint eut exhorté ses Religieux bien avant dans la nuit, un frere infirme lui demanda permission de boire un verre d'eau. Le Superieur le lui ayant permis, celui-ci en puisa dans une fontaine, qu'on nomme aujourd'hui la fontaine de Saint Jean. Comme le Religieux rentroit dans la chambre, Norbert lui demanda pourquoi il y rapportoit de l'eau infectée. Il lui en fit verser dans deux verres, elle parut trés-nette. Il ordonna d'en verser dans un troisiéme, alors il sortit du vase un crapeau d'une grosseur monstrueuse, qui étonna la Communauté. Norbert n'en fut pas surpris; Ne sçavez vous pas, leur dit-il, mes freres, que l'ennemi qui nous persecute sans relâche, se transforme en mille figures, & qu'aprés avoir essayé inutilement de perdre nos ames, il tâche au moins de nuire à nos corps. Ne vous decouragez donc pas, il a plus de subtilité que de pouvoir, & plus de présomption que de force. Il peut attenter sur nous, mais si vous le voulez, il ne gagnera rien sur nous.

Le Seigneur qui éprouve d'ordinaire les Ordres naissans, permettoit ainsi que celui de Prémontre souffrît

1126. souffrit une guerre visible de l'ennemi invisible. Le Démon venoit presque toutes les nuits intimider les Religieux par des spectres, & interrompre leur someil par des secousses violentes. Le frere portier fort homme de bien & fort adonné à l'oraison fut le plus inquieté par des visites importunes de l'esprit malin. Il eut même la hardiesse d'attaquer Norbert dans le lieu saint, & dans la ferveur de ses prieres. Il se transfigura en Ours, la gueule beante, les pates étenduës, comme pour le dévorer. Le Saint fremit au premier aspect de cet animal, mais ayant fait réflexion que la porte de la Chapelle étoit fermée, il se rassûra, & s'étant muni du signe de la Croix, il parla de la sorte au Démon. Qu'attens-tu & que pretens-tu faire ? ces ongles & ces dents que tu prépare pour me déchirer sont des armes inutiles qui ne sçauroient faire peur à une ame qui met sa confiance en Dieu. Cet air de fureur que tu exprime par tes yeux est une foible marque de ta puissance abbatuë, & le signe de ton desespoir éternel. Retire-toi malheureux, il n'y a point de raport entre le temple de Jesus-Christ & Belial. A ces paroles pleines de foi & d'autorité l'Ours disparut.

Il ne faut pas s'étonner en voyant les Démons dociles à la voix de Norbert, que les animaux les plus farouches ayent obéï à ses commandemens. L'Historien de sa vie rapporte que les loups oublians leur ferocité naturelle, prêterent quelquefois leur ministére pour la défense de ses troupeaux, & qu'ils resti-

restituerent leur proye à l'ordre de Norbert. Comme 1126.
Prémontré étoit un paradis terrestre par l'innoncence des Religieux qui l'habitoient, il sembloit que les enfans de Norbert eussent recouvré l'empire sur les bêtes, que le premier homme perdit avec la justice. On raconte que des Freres Convers coupans des bois dans la Forêt, obligerent un loup de leur rendre l'agneau qu'il emportoit, le loup leur remit sa proye, les suivit comme un chien domestique, jusques dans la Maison. Le Saint eut pitié de cet animal, & lui fit rendre l'agneau. Depuis ce tems le loup se donna au Monastére, en garda les avenuës, faisoit la sentinelle autour des troupeaux de Prémontré, & ne permettoit pas que d'autres loups en approchassent.

Ces circonstances que l'Historien de S. Norbert n'a pas crû devoir negliger, paroîtront peut-être indignes du serieux d'une histoire remplie de grands événemens. Mais si S. Gregoire n'a pas voulu omettre, que S. Boniface avoit fait restituer à un renard, *Lib 1. Dial. c. 9. l. 3. c. 15.*
la poulle qu'il avoit emportée, & que S. Florent faisoit garder son troupeau par un Ours; l'auteur de la vie de S. Norbert aura pû sans doute entrer dans un détail de faits semblables, qui contribuent à la gloire de Dieu & à l'honneur de ses Saints.

Cependant le Comte Thiebaut ayant fait les preparatifs pour son voyage d'Allemagne, envoya inviter Norbert de l'accompagner. La priere de ce Prince mit le Saint dans l'embarras. Il voyoit d'un côté qu'il ne pouvoit refuser son ministére à

 l'éxé-

1126. l'éxécution d'un ouvrage dont il étoit l'auteur. Il apprehendoit de l'autre, que son voyage ne facilitât l'accomplissement de la prédiction de Rome, & qu'il ne trouvât en Allemagne la dignité qui lui avoit été promise par le Ciel en Italie. Il s'expliqua sur cette peine à Geoffroy des Lieves (17.) Evêque de Chartre. N. 17.
Herm. l. 3. c. 9. manuscr. Hist. S. Norb. Il lui avoüa que Dieu, lui ayant fait connoître que dans l'année il seroit Evêque, il craignoit de s'exposer au péril d'experimenter la verité de cette prophétie; que néanmoins il sembloit ne pouvoir refuser ses bons offices au Comte, dont il gouvernoit la conscience, & qui ne s'étoit déterminé au mariage que par ses avis.

On ne sçait ce que Geoffroy lui répondit sur son doute, mais soit que ce Prélat un des plus éclairez de France, lui eût persuadé de ne point abandonner un Prince qui se confioit absolument en sa prudence, & qui venoit de remettre à son choix la nomination de Raould à l'Abbaye de Lagny; (18.) Soit que la grace N. 18.
Bernard. epist. 231. qui conduit avec force & avec suavité les desseins de la Providence, lui eût inspiré d'achever la negociation qu'il avoit commencée, il se resolut de suivre Thiebaut. Norbert le déclara à ses chers disciples. L'exhortation qu'il leur fit avant que de les quitter fut comme le testament d'un Pere qui insinuoit ses dernieres volontez à ses enfans, & qui leur traçoit le précis des obligations de la vie Religieuse. (19.) N. 19.

« Mes trés-chers freres, leur dit-il, la charité qui « me presse, m'oblige de vous exhorter à suivre avec fide-

fidelité l'état de vie auquel vous vous êtes consa- " 1126.
crez par la solemnité de vos vœux. Souvenez-vous "
qu'ayant renoncé par vôtre profession à toutes les "
choses du monde & à vous-mêmes, vôtre unique "
emploi doit être desormais de porter la Croix de "
Jesus-Christ, & de consumer vôtre vie dans les "
rigueurs de la pénitence. "

C'est là, mes chers freres, la voye étroite qui "
conduit au Ciel, c'est la route que Jesus-Christ nous "
a frayée par son exemple, qu'il a arrosée de son "
sang, qu'il a preparée à ses élûs, & que vous devez "
tenir le reste de vos jours, si vous aspirez véritable- "
ment à la couronne qu'il a reservée à vos combats. "
Aussi l'Apôtre nous assure que personne ne sera "
couronné qu'il n'ait combattu génereusement. "

Marchez donc avec courage dans cette carriere "
pénible, mais marchez avec précaution à cause des "
ennemis qui vous environnent. Soyez promts à "
rendre l'obéïssance à vos superieurs, severes dans "
l'observance de la pauvreté Apostolique, fidéles au "
vœu de chasteté qui vous égale aux Anges. Sans "
cela l'esprit de nôtre Ordre ne péut subsister, & "
toute sa gloire s'évanoüira. Vous avez promis la "
stabilité dans ce lieu, demeurez-y sans dégoût, "
attachez-vous au service divin sans ennui, & ne "
cherchez jamais sans des raisons legitimes à sortir "
de vôtre solitude pour rentrer dans les affaires du "
monde. Le Seigneur punissant vos courses inu- "
tiles, retireroit sans doute de vous les douceurs de "

1126. « ſon eſprit. Alors la corruption du ſiécle s'inſi-
« nueroit dans vôtre eſprit par le commerce avec
« les gens du monde. Car ſachez, mes chers fre-
« res, que ſi le poiſſon ne peut vivre hors de l'eau,
« le Religieux vagabond qui ſort du Cloître ſans
« neceſſité, ne peut vivre long-tems dans la grace.
« Fuyez donc la frequentation du ſiécle, comme
« le poiſſon fuit la ſechereſſe. Gardez la cloture,
« le ſilence & la retraite qui ſont les ſeures gardes
« de la pureté, & comptez que le nom de Re-
« ligieux que vous portez, ſera pour vous, un nom
« fatal, ſi vous vous étudiez plus à plaire au monde
« qu'à Dieu.

« Vous devez auſſi vous tous, que la ſtabilité réü-
« nit dans cette Maiſon, être unis par le lien d'une
« charité unanime. Veillez attentivement ſur la
« conduite de vos langues, retranchez le murmure,
« la médiſance, la jalouſie, malheureuſes ſources
« du chagrin & de la meſintelligence qui troublent
« la paix des Communautez, qui atiediſſent la fer-
« veur de la devotion, & qui énervent la pieté.
« C'eſt pour cela qu'il eſt écrit qu'un homme que-
« relleux & d'un eſprit difficile, n'eſt qu'un fantôme
« de Religieux. Elevez donc vos eſprits & vos
« cœurs au deſſus des foibleſſes de la nature hu-
« maine, ſoûpirez avec l'Apôtre vers la poſſeſſion
« de Jeſus-Chriſt, priez Dieu avec le Prophête qu'il
« nous tire de la captivité ſous laquelle nous gé-
« miſſons dans la priſon de nôtre corps.

Que

Que si quelqu'un d'entre vous négligeant les " 1126.
devoirs de son état, & dégénerant de l'innocence "
dont la blancheur de l'habit est le simbole, venoit à "
perdre l'esprit de la Religion, & à mépriser les avis "
de ses Superieurs, qu'il s'attende aux supplices que "
Dieu a préparez aux prévaricateurs de leurs régles. "
Apprehendez-les, mes freres, ces supplices, preve- "
nez le malheur de les sentir un jour, attâchez-vous "
avec fidélité aux devoirs de vôtre Profession. C'est "
peu de chose que Dieu vous demande en compa- "
raison de ce qu'il vous promet, mais Dieu a coû- "
tume de rendre beaucoup, pour le peu que nous "
lui donnons. "

Je vous laisse, mes chers enfans, ces dernieres "
paroles comme l'abregé de vôtre conduite, rapel- "
lez-les souvent dans vos esprits, méditez-les dans "
vos oraisons, imprimez-les profondement dans "
vos cœurs, qu'elles vous servent d'aiguillon pour "
la vertu, de préservatif contre le peché, de nourri- "
ture à vos ames, & qu'elles n'échappent jamais de "
vôtre memoire, parce que le Sauveur a dit, bien- "
heureux sont ceux qui écoutent, & qui gardent la "
parole de Dieu. "

C'est ainsi que Madelaine pour avoir été attentive "
à la parole de Jesus-Christ, & l'avoir conservée, "
a reçû, au jugement de Jesus-Christ, la meilleure "
part, qu'il n'a point accordée à Marthe toute oc- "
cupée aux fonctions exterieures. Imitez l'exemple "
de Madelaine, écoutez & gardez comme elle, la "

1126. « parole de Jesus-Christ, afin que vous entendiez « dans la fin des siécles cette voix consolante, *Ve-* « *nez les bénits de mon Pere, possedez le Royaume éternel,* « entrez en joüissance d'un bonheur, où vous goû- « terez une paix tranquille, une vision sans nuages, « une joye sans allarme, une vie immortelle, des « délices infinies qui s'épancheront du trône de « l'agneau sur vos ames pour les enyvrer de conso- « lations ineffables.

« A la vûë de cette recompense qui surpasse nos « expressions, & qui est au dessus de nos merites, « animez vous, mes chers freres, à souffrir une par- « tie de ce que les Martyrs ont enduré pour s'en « assurer la possession. Priez le Dieu tout puissant « qui s'est fait homme pour nous, de fortifier nôtre « infirmité par sa grace, de soûtenir nos efforts par « sa vertu, priez-le, qu'ayant pitié des foiblesses qui « environnent nôtre chair, il inspire du courage à « nos cœurs, & nous fasse la grace, aprés avoir vêcu « sans attachement aux créatures, de nous faire « monter à la contemplation du Créateur, par les « merites de Jesus-Christ, qui vit & regne avec le « Pere & le Saint Esprit dans tous les siécles des sié- « cles. Ainsi soit-il.

Qui n'a point éprouvé les tendresses de la charité de Jesus-Christ, & combien les liens, dont elle unit les cœurs sont indissolubles, ne comprendra jamais l'affliction que ressentirent les Religieux de Prémontré, à cet adieu que Norbert leur fit avec le zéle

zéle d'un Saint, & l'affection d'un Pere. Leur 1126.
tristesse semblable à celle dont étoient pénetrez les habitans de Milet au départ de Saint Paul, ne leur permit de répondre à ses paroles, que par leurs soûpirs.

Ce n'étoit pas assez à la charité de Norbert d'avoir pourvû par ses exemples & par ses prédications aux besoins de ses Religieux, il songea encore aux moyens de soulager les necessitez des pauvres. La delicatesse de sa conscience lui faisoit un scrupule d'avoir autrefois improuvé les aumônes indiscretes de ses Religieux, qui pendant son absence, & dans un tems de famine avoient prodigué leur propre substance pour l'entretien de cinq cens pauvres. Il voulut reparer par ses liberalitez le scandale qu'il pouvoit avoir causé par une précaution trop prudente. Il leur dit, que puisque Dieu par sa misericorde avoit daigné multiplier les biens de Prémontré par les oblations des fidéles, il étoit juste qu'ils multipliassent leurs aumônes envers les pauvres, & qu'ils en entretinsent six vingts au delà de cinq cens ausquels ils avoient jusqu'alors fourni les alimens, sur les revenus du Monastére. Que cent seroient nourris en maigre, & des mêmes viandes que les Religieux, treize seroient traitez en gras dans le quartier de l'hospitalité, & les sept autres mangeroient au Refectoir avec les Chanoines. Il dressa ensuite une constitution, par laquelle il prescrivit à toutes les Maisons de son Ordre, d'appliquer à per-

1126 perpetuité, la dixme des oblations & de leurs rentes fixes à la subsistance des indigens, des pélérins & des hôtes. La charte fut ainsi conçûë. (20) N. 20.

" Au nom de la sainte & individuelle Trinité. " Les dixmes de tous les biens, & de toutes les " oblations, seront appliquées aux necessitez des " pauvres. Ensorte que si le produit des biens, " ou des oblations monte jusqu'à dix sols, on ha- " billera dix-huit pauvres chaque année, huit " pendant l'hyver, & dix pendant l'été. A sça- " voir, pendant l'hyver, un, le jour de la Toussaints, " un, à la Nativité de Nôtre Seigneur, un, à sa " Circoncision, un, à l'Epiphanie, un, à la Purifi- " cation, un, à l'Annonciation, un, le Samedy " Saint, un; le jour de Pâque, les habits qu'on " leur donnera, seront neufs, & consisteront en " chemises, culotes, bas, pantoufles, souliers, tu- " niques, chappes, manteaux ou fourures. Le " dix autres pauvres seront habillez en été; un " au jour de l'Ascension, sept pendant les sep " jours de l'Octave de la Pentecoste, un à la fête " des saints Pierre & Paul, & le dixiéme au jour " de l'Assomption de la Sainte Vierge. Leurs vê- " temens seront une cappe, une chemise, des cu- " lotes, des pantoufles, & des souliers. Depuis " le jour que le pauvre aura été vêtu, il pourra " en rester huit dans la Maison, où il sera nourri. " Si aprés cette distribution, il reste encore quel- " que chose de la dixme, il sera employé au se-

cours

cours des pauvres qui arriveront, ou qui passe- " 1126.
ront par nos Monastéres. Le jour du Jeudy "
Saint les Prêtres & les Diacres, aprés avoir lavé "
les pieds aux pauvres, pourront avec le consen- "
tement du Superieur, leur donner par charité "
ou leurs tuniques ou leurs culotes, leurs chap- "
pes, ou leurs fourures. Mais aprés qu'ils auront "
reçû cette aumône ils se retireront du Mona- "
stére. "

Voilà quelles furent les dernieres occupations de Norbert à Prémontré. Ces monumens de sa charité serviront d'exemple éternel aux Successeurs de son employ. Ils apprendront de leur Patriarche qu'il faut répandre dans le sein des pauvres, les biens qu'ils reçoivent de la main de Dieu. Ils ne doivent pas craindre que leurs largesses épuissent leurs Maisons, puisque Norbert n'a point eu de resource plus certaine au tems de sa pauvreté, que la profusion envers les pauvres. Aussi étoit-ce une de ses maximes fondamentales, que plus un Monastére seroit prodigue en aumônes, plus il seroit abondant en richesses. C'est là l'heritage que le S. Fondateur a laissé à ses enfans, & qui doit faire leur fonds le plus assûré comme il a été le principe de leur établissement.

Norbert sortit de Prémontré, aprés en avoir donné la conduite à Hugue. Il n'augmenta en rien son équipage ordinaire. Ses infirmitez qui ne lui permettoient plus de faire ses voyages à

Dd pied

1126. pied, l'obligerent de se servir d'un asne. Il étoit trop scrupuleux sur la pauvreté pour monter à cheval. Dans ce siécle de pureté & de reforme, ou Guigue Prieur de la Grande-Chartreuse fut scandalisé de voir Saint Bernard sur un cheval de prix qui ne lui appartenoit pas, Norbert n'avoit garde d'accepter les carosses ou les chevaux du Comte de Champagne.

T. 2 oper. S. Bern. p. 1118. n. 4.

Il vint trouver Thiebaut, dans cet état, & le disposa au succés de son entreprise par les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie. Il lui dit qu'étant sur le point de partir, il devoit se préparer à meriter les bénedictions de Dieu, en faisant misericorde aux pecheurs; Qu'un malheureux nommé Humbert imploroit sa clemence, qu'il joignoit ses prieres aux larmes du coupable, pour émouvoir sa pitié sur l'infortune d'un homme digne de commiseration.

Vit. manuscr. S. Norb. Bello. Ilben Bernard. Epist. 38. 39.

Humbert étoit de Bar-sur-Aube. Il avoit été accusé d'un crime, dont l'histoire n'a pas eu soin de nous instruire. Cet homme usant du privilege qu'une coûtume aussi pernicieuse qu'ancienne lui accordoit, de se purger par le serment, & ensuite par l'épreuve qui se faisoit tantôt par l'eau chaude, & tantôt par la froide, quelquefois par le combat singulier, & souvent par le fer chaud, avoit été inferieur dans le duël. Par une suite de sa défaite, regardé comme un criminel convaincu par le sort, ou comme un prévaricateur des défenses

Baluz. T. 2 Capitul. p. 924. Sir. not, in lib. 3. Godef. Vind. epist. 38.

fenses de l'Eglise qui proscrivoit ces sortes d'épreuves, il avoit été condamné par le Comte Thiebaut à perdre les yeux & les biens. Humbert avoit subi la rigueur des loix. Sa famille envelöppée dans sa disgrace, étoit errante sans consolation & sans pain. Dans cette exrrémité, elle eut recours à Norbert, & au credit qu'il avoit sur l'esprit du Comte. 1126.

Norbert qui étoit le pere & le refuge des miserables, ne put refuser son intercession en faveur d'un aveugle. Il conjura Thiebaut de se laisser attendrir par les gemissemens d'un malheureux, & de lui faire restituer par pitié les biens qu'on lui avoit confisquez par justice. Il ajoûta, qu'un Prince aprés avoir donné des marques de son équité, devoit donner des preuves de sa clemence, afin de faire connoître à ses sujets, que s'il sçavoit punir les crimes en Juge severe, il sçavoit aussi les pardonner en Prince Chrêtien.

Le Comte ordonna la restitution des biens de Humbert. Mais son départ pour l'Allemagne ayant rendu ses Officiers negligens à éxécuter ses ordres, S. Bernard & Geoffroy Evêque de Chartre renouvellerent l'année suivante leurs intercessions, & se plaignirent à Thiebaut de l'inéxécution de la promesse qu'il qu'il avoit faite à Norbert. Sans doute qu'il ne tarda point sur l'avis de ces grands hommes, de l'accomplir.

Norbert & le Comte se mirent en campagne sur la

la fin du mois de Septembre. Thiebaut étoit sui-
1126. vi de toute sa Cour & de l'élite de sa Noblesse. Norbert menoit avec lui deux Religieux avec lesquels il s'entretenoit de Dieu, dans le cours du voyage. On arriva ainsi au Rendez-vous sur les frontieres d'Allemagne, où le Marquis de Craybourg devoit conduire sa fille Mathilde, suivant le projet arrêté entre l'Evêque de Ratisbonne & Norbert. Mais au lieu d'y trouver la Princesse, on n'y rencontra que des Députez venus en diligence apporter la nouvelle de la maladie dangereuse, qui l'avoit attaquée en chemin, & qui ne lui avoit pas permis de continuer sa route.

Le Comte fut sensiblement affligé de ce fâcheux accident. Ses Gentils-hommes qui prenoient cette excuse pour un dégagement honnête, se sentirent offensez du compliment des Envoyez de Mathilde. Ils conclurent qu'il falloit depêcher Norbert à Ratisbonne pour s'éclaircir de la verité. Norbert qui avoit été le premier mobile de la negotiation, & qui devoit être le garrant de son succez, n'osa s'opposer à leur conseil, ni au choix de sa personne. Le Comte même qui donnoit dans l'avis de ses courtisans, lui interdisoit la liberté de s'en défendre. Il fut donc obligé d'accepter la députation, avec dix Marcs d'argent qu'on lui délivra pour sa dépense. Norbert les reçût. Mais le Saint homme qui avoit toûjours vecu depuis sa conversion dans la pratique d'une pauvreté au-
stere,

ſtere, envoya l'argent à Prémontré pour la nourriture & ſubſiſtance des pauvres. Il ne ſe reſerva pour viatique que la confiance en la charité des fidéles, & en la providence de Dieu. C'étoit le fond unique ſur lequel il comptoit, & la ſeule conſolation qu'il s'accordoit dans ſes voyages. Content d'une ſi bonne reſource, il ſe mit en chemin. Il paſſe à Spire, où malgré ſes précautions, ſon arrivée fut connuë de la Ville, & annoncée à la Cour de Lothaire Roi des Romains, qui fut quelques années aprés couronné Empereur.

1126.

Ce Prince venoit de reduire Spire ſous ſon obéïſſance par la défaite de Frideric Duc de Suabe & de Conrad (21.) Duc de Franconie néveux de l'Empereur Henry V. & competiteurs de Lothaire à l'Empire, depuis la mort de leur Oncle. Ces deux freres animez d'un même eſprit, & pouſſez d'une même ambition, vouloient lui ravir la couronne qui lui avoit été déferée. Ils ſe rendirent maîtres des plus importantes Places, pour ſe mettre en état de diſputer par les armes, le ſceptre qu'ils prétendoient devoir leur appartenir par les droits du ſang. Ils s'emparerent de Spire où ils furent reçûs par les bourgeois, plûtôt comme leurs Princes, que comme leurs conquerans. Lothaire fit avancer ſon armée pour aſſieger cette Ville rebelle. Le Duc Frideric, General habil & intrepide vint fondre pendant la nuit ſur le

N. 21.

Vrſperg. ad ann. 1126. Lamb. Schaf. Otto Friſ. l. 1. de geſtis Frid. I. Imp

1126. camp du Roi des Romains. Cette ſortie conduite avec addreſſe alloit jetter le deſordre dans l'armée de Lothaire, & ſa perte eût été infaillible, ſi Henry Duc de Baviere gendre du Roi, dont il avoit épouſé la fille unique Gertrude, averti des deſſeins de Frideric, ne ſe fut mis en garde contre la ſurpriſe. Il reçût en effet l'ennemi, & repouſa ſon armée avec tant de vigueur juſqu'à Groninque, que les aſſiegez allarmés de la déroute de leur chef, & craignans de tomber ſous le bras d'un vainqueur offenſé, interpoſerent la mediation d'Albert (22.) Archevêque de Mayence, pour adoucir la colére de leur Souverain. N.22.

Albert avoit infiniment de credit auprés de Lothaire. Comme il avoit eu beaucoup de part à ſon élection, & qu'il s'etoit déclaré ouvertement contre Henry V. & contre toute ſa famille, qui l'avoit détenu l'eſpace de trois ans dans les priſons, pour recompenſe de ſon attachement à ſes intérêts, au préjudice des intérêts de l'Egliſe, le nouveau Roi l'honnoroit de ſa bienveillance & de ſon eſtime. Ainſi les habitans de Spire ne crurent pas pouvoir ſe ménager plus ſeurement leur reconciliation que par l'entremiſe de ce favori, qui ſçût conduire ſi à propos cette affaire délicate, qu'enfin le Roi ſe laiſſa flêchir à ſes remontrances.

Lothaire aprés avoir pardonné à Spire ſa Rebellion, y vint tenir ſa Cour. Norbert y arriva preſque en même tems. Sa preſence rejoüit la Ville qui n'étant pas en-

encore revenuë de ses premieres frayeurs, espera d'affermir sa paix par la mediation d'un si puissant Intercesseur. Lothaire qui connoissoit le Saint par le bruit de ses miracles & de ses vertus, témoigna de la joye à la nouvelle de son arrivée. Il souhaita de l'entendre prêcher, & de conferer avec lui sur les conjonctures presentes de l'Eglise & de l'Etat. Les Bourgeois qui avoient un empressement pareil, lui firent la même priere. 1126.

Il y avoit alors dans la Cour du Roi des Romains deux Legats d'Honnoré II. Gerard de Caccianimici Cardinal & depuis Pape sous le nom de Luce II. & Pierre Cardinal du titre de St. Marcel.
N. 23. Alberon (23.) princier de la Cathédrale de Metz s'y trouva aussi pour les interêts de son Eglise. C'étoit un des plus sages & des plus zélez Prélats de son Siécle, qui s'attira par son merite l'estime & la confiance de l'Empereur. Son desinteressement alla si loin, qu'il refusa l'Evêché d'Halberstad, & il ne put se resoudre d'accepter l'Archevêché de Treves aprés la mort de Meginer, que quand il s'y vit contraint par toute l'authorité de Lothaire, & par le commandement exprés du Souverain Pontife Innocent II.

Les Chanoines de Magdebourg y avoient en même tems leurs Députez pour terminer les differens qui troubloient la Paix de leur Eglise. Rudger leur Archevêque, Successeur d'Adelgot, qui avoit occupé le Siége onze ans, venoit de laisser par sa mort son Chapitre dans la confusion. Le Schisme & les Caba- *Crantk. l. 5. c. 32. Metrop. Annal. Strenversdorf. ad ann. 1126.*

les

1126. les divisoient les Electeurs en trois factions, chacune s'appuyoit sur le credit de ses Partisans, & pas une n'étoit autorisée des Canons. Dans ce tumulte prêt d'éclater en une guerre civile, on proposa aux trois Parties, que pour prévenir les suites d'une mesintelligence opiniâtrée, il falloit remettre l'Election de leur Archevêque au choix des Legats du S. Siege, & à la décision du Roy des Romains. Cette voye pacifique, dont des esprits échauffez ne sont presque jamais capables, fut néanmoins agrée de tout le Clergé de Magdebourg. On envoya à Spire, pour faire accepter leur compromis aux Legats, & pour le faire approuver de Lothaire.

Crantz. l. 6. c. 12. metrop.

Dans ces circonstances Norbert fut invité à prêcher, ou plûtôt il y fut forcé par les prieres du Roy & du Peuple. Il prit pour matiere de son discours, le sujet même qui occupoit la Diete. Il prêcha sur les devoirs des Princes, sur l'obéïssance des Sujets, sur le gouvernement des l'Eglises, sur l'élection des Pasteurs, & il parla avec tant d'éloquence, que Lothaire qui n'avoit pas encore étouffé les sentimens de sa premiere indignation, oublia tout-à-fait le crime des Rebelles. Les peuples à qui Norbert fit sentir l'injustice de leur revolte, condamnerent hautement leur désertion, & jurerent une obéïssance inviolable à leur legitime Souverain. Les divisions excitées entre les Envoyez de Magdebourg cesserent. Tous se réünirent dans un esprit de paix & de concorde; & chacun à l'issuë de la Predication, se

Hist. S. Norb. Manasser. Bell. Mussi. Hertoge c. 42.

trouva

rempli de zéle pour le ſervice de Dieu & d'admiration pour ſon Miniſtre. 1126.

Norbert ayant ſatisfait aux deſirs publics, ſe diſpoſoit à partir pour Ratisbonne. Mais Dieu qui avoit d'autres vûës, perſuada à Lothaire de le retenir encore quelques jours auprés de ſa perſonne, pour ſe ſervir de ſes conſeils dans les affaires de l'Egliſe. Norbert lui repréſenta en vain, qu'étant chargé des commiſſions du Comte de Champagne, pour le Marquis de Craybourg, il ne pouvoit prolonger ſon ſéjour à Spire, ſans offenſer un Prince qui lui avoit confié ſes intérêts les plus chers. Il fallut obéïr à une autorité ſuperieure, & demeurer à la Cour juſqu'à ce qu'il plût au Roi de lui donner ſon congé.

A peine y reſta-t-il trois jours, que l'on agita l'affaire de Magdebourg. Les Legats du Pape engagerent les Députez de cette Egliſe, à confirmer le compromis qu'ils avoient fait entre leurs mains, pour le choix de leur Archevêque. Ils leur dirent que c'étoit le ſeul moyen de pacifier les eſprits & d'avoir un Paſteur qui fut reſpecté de ſon peuple, puiſqu'il ſeroit ſoûtenû de la protection du Saint Siege, & de la puiſſance de l'Empire.

Les Députez ratifierent au nom de leur Chapître, leur premier engagement, & remirent à la prudence des Legats le ſoin de leur donner un bon Paſteur. Sur cette declaration on proceda à l'éle-

 ction

1126. ction d'un Archevêque. Les suffrages se trouverent partagez entre trois personnes, Norbert Fondateur de Prémontré, Alberon princier de Metz, & un troisiéme qui nous est inconnu.

Hist. Trevir. T. 2. p. 31.

Ce concours embarassa quelques momens les Electeurs. Ils hésitoient auquel des trois ils devoient se determiner. Norbert présent à l'assemblée, mais qui ignoroit ce qui en faisoit le sujet, se tenoit caché dans le fonds de la salle, tout récueilli en Dieu. Alberon qui lut sur le visage des Legats la cause de leur doute, inspiré tout-à-coup, rompit le silence, & d'un ton prophétique, cria qu'inutilement on déliberoit sur une affaire arrêtée dans le Ciel ; qu'il ne falloit pas balancer de donner la préference à l'homme de Dieu, qui cherchoit par son humilité à se dérober aux desseins que le S. Esprit avoit formez sur lui pour sa gloire ; que la dignité devoit échoir à Norbert, si l'on suivoit dans l'élection les régles Canoniques & les decrets de la sagesse éternelle.

A cette voix se joignit une acclamation universelle. Les Députez de Magdebourg sans donner à Norbert le loisir de se reconnoître, le tirent du milieu de l'assemblée, & au bruit des applaudissemens l'enlevent avec violence, publians que c'est l'Archevêque qu'ils ont reçûs du Ciel, qu'ils reconnoissent pour leur Pasteur, & qu'ils honorent comme leur Pere.

Cet

Cet enlevement tumultueux étourdit si étrangement Norbert, qu'il en perdit la parole. Il ne sçavoit si c'étoit un songe qu'il rouloit dans son imagination, ou une réalité qui se passoit à ses yeux. Cependant on le transporte à l'Eglise. Il se défend, mais la force l'entraîne. Il se récrie contre l'entreprise qu'on fait sur sa personne, mais sa voix se confond avec les clameurs qui retentissent. Il demande un peu de tems pour se consulter, mais de crainte qu'il n'échappe, on ne veut pas lui accorder un moment de réflexion. Il tâche d'interesser les Legats dans sa défense, mais ils desaprouvent les resistances de son humilité. Enfin malgré ses oppositions & ses plaintes on l'oblige de se soûmettre aux volontez de Dieu, & de recevoir la consecration. 1126.

C'est ainsi qu'à l'exemple des premiers Evêques, que l'Eglise destinoit au Martyre, en même tems qu'elle les honoroit du Sacerdoce, Norbert fut élevé à l'Archevêché de Magdebourg. (22.) Bien
N.22. éloigné de monter au sanctuaire par les brêches de la simonie, de l'ambition, de l'avarice, il n'y entre que par la volonté de Dieu, par le choix de Jesus-Christ, par la violence du peuple, par les empressemens du Clergé. Et au lieu que les faux pasteurs employent l'artifice ou la force pour monter à l'Episcopat, il employa les prieres & les resistances pour s'en exclure. C'est ainsi que se verifia

Cyprian. Epist. ad Antonian.

1126. rifia la prophétie que l'Ange avoit annoncée à Hadewige, & que la prédiction que Norbert & ses Disciples avoient entendu à Rome, s'accomplit à Spire où la Providence l'avoit conduit comme autrefois Saül à Samüel pour l'élever à la dignité Royale.

Aprés la cérémonie du sacre, Norbert commençant de sentir le poids & le péril de sa grandeur nouvelle, se plaignit à Dieu de la violence que lui avoient faite ses ministres. Son humilité succombant sous l'éclat d'un honneur qu'il avoit toûjours envisagé avec crainte, & évité avec soin, il conjura les larmes aux yeux, ses Electeurs, de pourvoir l'Eglise de Magdebourg d'un sujet plus propre que lui, à porter le fardeau de l'Episcopat. Il leur dit que plus il examinoit les qualitez nécessaires pour former un saint Evêque, plus il se croyoit incapable d'en remplir le ministére, que c'étoit engager un pilote sans experience sur une mer orageuse, que de lui confier le gouvernement d'un peuple qu'il ne connoissoit pas, & duquel il n'étoit pas connu, qu'étant destiné par le Ciel à conduire un ordre qu'il avoit fait naître pour le bien de l'Eglise, il ne pouvoit, sans manquer aux desseins de Dieu abandonner le troupeau qu'il avoit rassemblé dans la solitude, pour se charger d'un autre, auquel il n'étoit pas envoyé avec les assûrances d'une mission aussi certaine.

Vita manuscr. S. Norb. c. 45.

Tou-

Toutes ces excuses confirmerent les Legats de plus en plus dans leur résolution. Ils userent de toute leur autorité, & Lothaire de son pouvoir pour le faire obéïr sans délais. Norbert fut donc obligé de suivre la vocation de Dieu qui se declaroit par tant de signes. On ne voulut pas même lui permettre de retourner à Prémontré ni de poursuivre son chemin à Ratisbonne. Il fallut qu'un de ses Religieux acceptât la commission du Comte de Champagne, & qu'il se mit en devoir de partir pour Magdebourg. 1126.

On le livra aux Envoyez, qui preparoient un cortege digne de la grandeur d'un Archevêque. Mais l'humble Serviteur de Dieu à qui le nom seul d'Archevêque faisoit confusion, ne voulut pas en prendre l'équipage. Il remontra que ces fastueux déhors, n'étoient bon qu'à faire rougir l'Evangile, au lieu de donner du relief à son ministre, qu'un train superbe étoit ordinairement la dépoüille du sanctuaire, qu'il ne pouvoit consentir à cette magnificence, sans être coupable de sacrilege & d'homicide, que Jesus-Christ ne vouloit pas que les Evêques soûtinssent leur caractére par ces marques d'ostentation, mais par l'éclat de leurs vertus, que les Apôtres dont il remplissoit la place, ne lui avoient pas donné d'exemple qui justifiât cet inutile appareil, qu'ainsi il les supplioit de ne point ajouter au malheur qu'il avoit d'être Evê-

que,

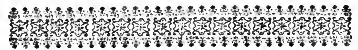
1126. que, celui d'en violer la modestie & d'en dementir les obligations.

Les Députez se rendirent aux raisons de Norbert. Pour ne pas faire violence à un homme, à qui sa propre élevation en étoit une assez grande, ils en passerent par toutes les conditions qu'il plut à l'Archevêque de leur préscrire. Tout étant réglé pour le voyage, Norbert prit congé de Lothaire & des Cardinaux.

Fin du Livre troisiéme.



NOTES



NOTES SUR LE LIVRE TROISIE'ME de la vie de SAINT NORBERT.

P. 172. Note 1. IL accepta l'Abbaye de Saint Martin de Laon, & Gautier de saint Maurice en fut le premier Abbé. .... Monsieur Baillet dans la vie de Saint Norbert au 6. de Juin. T. 6. dit, qu'aprés que S. Norbert fut rétourné de Rome à Prémontré en 1126. *il mit sous sa régle l'Abbaye de Saint Martin de Laon, dont les Chanoines par l'avis & le consentement de leur Abbé Gautier, qu'on avoit fait Evêque de cette Ville, s'étoient soûmis à lui, avant son voyage de Rome, aprés avoir refusé la reforme six ou sept ans auparavant.* Toute cette Histoire ne s'accorde nullement avec la Chronologie. La charte de l'introduction de la Regle de Saint Norbert à l'Abbaye de Saint Martin, n'est pas de l'année 1126. mais 1124. Voici comme elle s'explique.

In nomine &c. Ego Bartholomaus Dei gratia sancta Laudunensis Ecclesia Minister indignus. Quia ex injuncti officii necessitudine cui autore Deo deservimus, Ecclesia quam gubernandam suscepimus, debito cura pastoralis obligamur, ne qua membrorum suorum parte laboret, solerter invigilare, bene cœpta in melius providere, & si qua fortè inconsultiùs acta fuerint, Domino opitulante, pro facultatis & peritia nostra modulo corrigere debemus. Notum igitur esse volumus tam præsentibus quàm futuris, quia cùm in Ecclesia Sti. Martini de Suburbio Laudunensi, qua priùs sacularium Clericorum, quidam fratres nostris temporibus ad regulariter vivendum se transtulissent, atque inibi aliquandiu commorantes, de die in diem peccatis exigentibus, imperitia & negligentia exteriores possessiones magis magisque desererent : neque interiùs vel numero vel Religione proficerent, novissimè anxii

&

& de loci illius dejectione solliciti, ex concilii nostri decreto, in hanc sententiam declinavimus, ut fratris Norberti qui in Vosagi sylva apud Præmonstratum locum cum magna famulorum Dei manu, sub Canonica professione heremiticam vitam constituerat, curæ & dispositioni Ecclesiam illam committeremus: qui cùm precibus nostris acquievisset, sancitum est, ut sicut ille locus ab antiquo in manu Prædecessorum nostrorum extiterat, ita & nunc in nostra, Successorumque nostrorum remaneat, fratresque qui ad eum pro salute animarum pia devotione convenient, ordinato sibi Abbate secundùm regulam B. Augustini ad tenorem Præmonstrati loci canonicè vivant. Quod si fortè Abbas Beati Martini, instigante Diabolo, à Regula sua tramite deviaverit, conventusque ab Episcopo Landunensi atque Præmonstrati Abbate in præsentia Laudunensis Ecclesiæ, in pertinacia & aversione sua permanserit, convocatis ejusdem Religionis Coabbatibus apud Præmonstratum, de Regulæ suæ executione sub eorum testificatione discutiatur, atque corripiatur. Si verò in malo suo obstinatus, & sic ut confutatus, incorrigibilis apparuerit, absque ulla retractione ab eisdem Abbatibus secundùm Religionis suæ institutionem deponatur, aliusque idoneus eorum communi consilio & electione, in locum ejus è vestigio subrogetur, & ab Episcopo Landunensi ordinetur.

Signum Bartholomæi Laud. Episc. Widonis Decani & Archidiaconi. Radulfi Archidiaconi, Seifridi Abbatis Sancti Vincentii, Simonis Abbatis Sancti Nicolai de sylva. Bernardi Abbatis Clarevallis, Renaldi Abbatis Fusniacensis, Blehardi Cantoris, Drogonis presbiteri, Ebali Subdiaconi, Widonis Subdiaconi, Roberti acolyti, Roberti Decani sancti Joannis, Gaufredi Cantoris, Haimonis Thesaurarii, Henrici, Guntranni, Hugonis, Clarembaldi de foro, Nicolai Castellani. Anno Incar. Domin. 1124. indict. 12. Epacta 20.

Il paroît par ce tître que ce fut en 1124. que l'Abbaye de Saint Martin fut mise sous la régle de Prémontré, & non pas en 1126. Une seconde faute que j'observe dans le passage de Monsieur Baillet, est, quand il ajoute, que Saint Norbert introduisit son Institut à Saint Martin par le consentement de l'Abbé Gautier qu'on avoit fait Evêque de la Ville de Laon. Il est trés certain par les Cartulaires de la Cathédrale

drale & des Abbayés de Saint Martin & de Saint Vincent, que Gautier ne fut pas fait Evêque de Laon avant l'année 1151. aprés que Barthélemy se fut retiré à Foigny. Messieurs de Sainte Marthe fixent la même époque, & quand ils ne l'auroient pas fixée, il est facile de la justifier par les chartes qu'il a expediées jusque vers ce tems-là. Nous en avons une pour Thenaille de l'année 1135. dans laquelle il se nomme Evêque de Laon, & elle est passée à Laon. *Bartholomeus Dei gratia Laudunensis Ecclesiæ minister humilis........ Actum Lauduni anno 1135.* L'Histoire de Foigny nous en fournit une autre de l'année 1144. *Actum Lauduni anno 1144. pag. 97.* En 1146. Barthélemy changea l'Abbaye de Saint Jean de Laon, & substitua des Benedictins à des Chanoines que l'on avoit mis à la place des Religieuses. *Actum anno Domini 1146. En 1148.* il établit des Prémontrés à Bucily. *Bartholomaus Dei gratia Laudunensium Episcopus........ Actum Lauduni solemniter anno Dominicæ Incarnationis 1148.* Enfin Robert du Mont sur l'année 1150. dit, que Barthélemy Evêque de Laon se fit Moine la 38me. année de son Episcopat. *Bartholomaus Laudunensis Episcopus 38. anno sui Episcopatus contempto mundi schemate, Fusniaci induitur Monachili schemate.* Gautier ne pouvoit donc pas en 1126. favoriser l'entrée de Prémontré à Saint Martin en qualité d'Evêque de Laon, puisque Barthélemy le fut encore vingt-cinq ans aprés. Il n'a pas pû aussi la favoriser en qualité d'Abbé de Saint Martin. Car Gautier étoit Religieux à Prémontré, quand il fut nommé par Saint Norbert Abbé de Saint Martin. L'Histoire de sa vie chez le P. le Paige en fait preuve. Ainsi Monsieur Du Pin s'est trompé dans ses tables Chronologiques du 12. siécle, quand il a avancé, que Gautier aprés trois ans d'Episcopat se fit Religieux à Prémontré. Il l'étoit dés auparavant, & il falloit bien qu'il le fût, puisque Saint Norbert le préposa au gouvernement de l'Abbaye de Saint Martin dés l'année 1124. On ne lit même nulle part que Gautier ait abdiqué l'Episcopat pour se faire Religieux, c'est un fait dont Monsieur Du Pin ne trouvera pas de garrant.

Il attaqua vivement le Docteur Thierry........ Il combattit le Docteur Alberic .... P. 175. N. 2.

Thierri étoit Moine de l'Abbaye de saint Nicolas au Diocese de Laon, il fut ensuite Abbé de S. Eloi de Noyon, & enfin Evêque d'Amiens en 1145. & mourut en 1163. Alberic de Disciple d'Anselme de Laon, & de Guillaume de Champeaux, devint Ecolâtre de Reims. Aprés la mort d'Ebalde de Rouci, il fut postulé par le Clergé & par le peuple à l'Evêché de Châlons. S. Bernard interposa son credit & ses sollicitations auprés du Pape Honoré pour en obtenir la confirmation. Mais le Pontife fut inexorable aux prieres de S. Bernard, & Alberic fut trop heureux de prendre un Canonicat à Liege, & d'y continuer la regence des Ecoles, dans laquelle il vieillit. Il eut cependant la consolation sur la fin de ses jours de se voir élû Archevêque de Bourges vers l'an 1139. il n'occupa le Siege que jusqu'en 1140. Il étoit apparemment déja mort quand Gautier de Mortaigne entreprit de refuter sa doctrine sur la tristesse de Jesus-Christ.

Epist. 13.

Dans les Fauxbourg de la ville de Liege en un lieu appellé Beau-repaire, que Baldrad Archidiacre avoit destiné pour des Religieux de S. Victor......... P. 176. N. 3.

Cette translation se fit à cause des incommodités & des courses des voleurs, qui pilloient l'Abbaye de Saint Corneille. Jean de Flandre Evêque de Liége la procura, & Odon Abbé de Saint Victor de Paris & successeur d'André de Galles, à qui l'Archidiacre Baldrad avoit donné Beau-repaire pour y établir une Communauté de Chanoines Reguliers, en fit un transport à l'Abbé Emerardus, & à ses Religieux en 1296. comme il se voit dans l'Acte cy-dessous.

Universis præsentes litteras inspecturis. Frater Odo humilis Abbas Monasterii Sancti Victoris Parisiensis, totusque ejusdem loci Conventus, æternam in Domino salutem.

Noverint universi quod cum Dominus Baldradus quondam Archidiaconus Leodiensis locum de Belli-reditu sive de Beau-repair in Insula Leodiensi situm satis insignem, ab Episcopo & Capitulo

tulo Leodiensi acquisierit, atque dotârit, & in extremis laborans, in eodem loco Canonicos Regulares nostri Ordinis & de domo nostra Deo famulaturos ibidem instituerit atque mandaverit ordinari, & per Venerabilem Magistrum Godefridum de Fontanis, Canonicum Leodiensem, dictus locus de Belli-reditu, cum pertinentiis suis, juxta ordinationem præfati Archidiaconi Leodiensis, instantissimè nomine executorio ipsius Archidiaconi, dictum locum nobis obtulerit cum effectu, & ut assensum nostrum praberemus studiosissimè laborarit. Nos maturè & multiplici deliberatione super hoc præhabita, unanimi nostro consensu, loco prædicto de Belli-reditu cum pertinentiis suis, & aliis bonis, occasione dicti loci & personarum nostrarum accquisitis renuntiamus, sine lege aliqua repetendi. Attendenes quod viri religiosi Abbas & Conventus quondam Montis Cornelii juxta Leodium Ordinis Præmonstratensis, de voluntate & assensu Episcopi & Capituli Leodiensis, ad ipsum locum de Belli-reditu se transtulerint, permutando claustrum suum Montis Cornelii pro loco prædicto de Belli-reditu sive de Beau-repaire, ibidem perpetuò Deo famulaturi. Nos verò de dicta translatione gaudentes, ac eorum justis desideriis annuentes, ipsum locum prædictum de Beau-repaire cum omnibus pertinentiis suis, quantum in nobis est, conferimus, & per præsentes totaliter concedimus, præmissa omnia à nobis penitus abdicantes & in eos transferentes. In quorum testimonium & robur firmitatis, sigilla nostra præsentibus litteris duximus apponenda. Datum & actum anno Domini 1296. Mense Martio.

P. 177. La Bulle fut conçuë en ces termes. . . . .

N. 4. *Petrus Leonis Presbiter & Gregorius Sancti Angeli Diaconus Dei gratia Apostolicæ Sedis Cardinales & Legati. Venerabili Fratri Norberto & cæteris fratribus Canonicam sub eo vitam professis, salutem & benedictionem. Omnipotenti Deo cujus misericordia super vitas, gratias agimus, quia vos estis qui sanctorum Patrum vitam probabilem renovatis, & Apostolicæ instituta doctrinæ primordiis Ecclesiæ sanctâ inolita, sed & crescente Ecclesia, jam penè deleta, instinctu sancti Spiritus, suscitatis. Duæ enim, Ecclesiæ sanctæ primordiis vitæ, ejus sunt*

 filiis

filiis instituta : una, qua infirmorum debilitas detinetur, altera qua fortiorum virtus perficitur, una remanens in Segor parvula, altera in montium altiora conscendens, una in Lacrimis, & in eleëmosinis peccata redimens quotidiana, altera per quotidiana instituta merita aterna conquirens, alteram tenentes inferiorem, bonis terrenis utuntur, alteram sequentes superiorem, bona terrena despiciunt & relinquunt. Hac autem qua à terrenis divina fervore divertitur, in duas penè ejusdemque propositi, dividitur portiones, Canonicorum scilicet & Monachorum. Harum secunda per divinam misericordiam frequentata, jam satis saculo universo elucet, prima verò licet decalescente fervore fidelium aliquando penè defluxerit, nostris tamen temporibus divina inspirante clementia vigere plurimum cœpit. Hanc Vrbanus Pontifex & Martyr instituit, hanc Augustinus suis ordinavit regulis, hanc Hyeronimus suis epistolis reformavit. Non minoris itaque astimandum est meriti vitam hanc primitiva Ecclesia aspirante & prosequente Domini spiritu suscitare, quàm florentem Monachorum Religionem ejusdem spiritus perseverantia custodire. Vestrum ergo propositum, Sedis Apostolica cujus legatione fungimur, autoritate firmamus, & firmos vos in ipso stare adhortamur, & tanquam Deo per nos exhortante obsecramus. Quamobrem omnibus in vestris Cœnobiis, vitam Canonicam, secundùm hujus tenorem Ordinis profitentibus, & in ea adjuvante Domino permanentibus : nos Apostolorum Petri & Pauli benedictionem, & peccatorum suorum absolutionem concedimus. Constituentes, ne cuiquam omnino liceat hunc vestri Ordinis statum commutare, cujus tantus, in tot terrarum partibus, fructus exuberat, ut plures vestri saporis dulcedine condiantur. Statuimus etiam ne professionis Canonica quispiam, postquam Dei vice super caput sibi hominem imposuerit, alicujus levitatis instinctu, & districtioris Religionis obtentu, ex iisdem claustris audeat sine Abbatis, totiusque Congregationis permissione, discedere. Discedentem verò ut nullus Abbatum vel Episcoporum, nullus Monachorum, sine communium litterarum cautione suscipiat, interdicimus. Vos ergo filii in Christo carissimi, dilectionis vestra studiis semper promptioribus respondentes strenuè quod promi-

promisistis implere satagite. Et luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent patrem vestrum qui in Cælis est, cujus Patris (ut hæc firma maneant) & Filii & Spiritus Sancti virtute sanximus. Si quis contra hujus paginæ sanctionem venire tentaverit, nisi secundò tertiòve commonitus satisfecerit, Canonicâ ultione plectatur. Ego Petrus Sedis Apostolicæ presbiter Cardinalis & Legatus Sanctæ Sedis. Ego Gregorius Sancti Angeli Diaconus Cardinalis & Legatus Sanctæ Sedis. Scriptum Noviomii 4. Kal. Julii. Anno Incarnationis Dominicæ 1124. Pontificatûs autem Domini Callixti secundi Papæ anno sexto.

P. 181. D'Engelbert Marquis de Craybourg..........

N. 5. Le P. Mabillon dans ses Notes sur la lettre 130. de S. Bernard *ad Pisanos*, estime que l'Engelbert Pere de Mathilde, femme du Comte Thiebaut, dont il est parlé dans la vie de S. Norbert, est le même que S. Bernard recommande aux habitans de Pise. *Commendo vobis Marchionem Engelbertum, qui Domino Papæ (Innocentio) & amicis ejus missus est in adjutorium; Juvenis fortis & strenuus, & si non fallor fidelis.* Mais cela ne paroît pas vrai-semblable. Parce que la denomination de jeune homme, *juvenis fortis*, ne peut convenir à Engelbert Pere de Mathilde, qui étoit alors Grand-Pere, & plus âgé au moins de seize ans, que S. Bernard, qui n'en avoit alors que quarante deux. En effet Engelbert étoit l'aîné de Hartuic Evêque de Ratisbonne, comme nous l'apprenons des Cartes Genealogiques de Henninges P. 246. Or Hartuic fut fait Evêque en 1105. il avoit donc alors du moins 30. ans, ausquels si vous ajoûtez les 28. ans qui sont necessaires pour parvenir à l'an 1133. qui est l'époque de la lettre de S. Bernard *ad Pisanos*, on trouvera que Hartuic, auroit eu en 1113. 58. ans. Donc Engelbert son aîné en auroit eu 59. Est-il probable, qu'un homme à cet âge, puisse être appellé jeune, par un autre, qui n'a que 42. ans. On pourroit dire aussi raisonnablement que cet Engelbert dont parle Saint Bernard, étoit Engelbert d'Altene ou de Mons, Pere de Brunon, Archevêque de Cologne. Mais je crois que ce n'étoit ni l'un ni l'au-

l'autre, ce seroit plûtôt Engelbert cinquiéme, fils d'Engelbert quatriéme Pere de Mathilde.

Albert I. Comte de Pogen, changea son Château de Vindeberg en un Monastere de l'Ordre de Premontré. P. 183. N. 6.

........Les Annales de l'Abbaye de Vindeberg racontent au long l'histoire de sa fondation, dans laquelle il y a trop de merveilleux pour être croyable. Ce qui est de plus certain est ce que l'on y lit sur les noms des Fondateurs, & le tems de l'établissement du Monastére. *Illustris Dominus Albertus Comes à Pogen, unâ cum conjuge sua Hedwiga, de generosa familia Zilli oriunda, hoc inclitum Monasterium Vindebergense, ad sanctæ ac individuæ Trinitatis, Virginisque Dei Genitricis Mariæ laudem & gloriam fundavit, annuisque censibus locupletavit Anno 1125.*

Dans la Chapelle de sainte Dorothée qui est la Chapelle destinée à la sepulture des Fondateurs, on y voit ces anciens vers.

Continet authores hujus fabricæ potiores
Ista sepultura, quos præsens atque futura
Posteritas sanè, non cessat vespere, mane
Hic commendare Christo, precibusque juvare.
Sed libet ipsorum distinguere nomina, quorum
Extitit Albertus primus, de quo duo nati
Hartuic, Bertholdus, sunt hac tumba tumulati.
Solo Bertholdo, puer Albrecht nascitur, à quo
Processerunt Leopold, Bertholdus & Albert
Sic genus æquivocos vult partim esse beatos
Corpora dictorum latitant hic more priorum
Te quoque mente pia dotarunt Virgo Maria
Templi structurâ; des gaudia non ruitura
Ipsis in cælis, ubi regnat quisque fidelis.
Dilige progeniem Comitis quicunque legens es.

Hadewige mourut en 1162. le premier de Decemb. Albert II. fut tué au siege de Valley en 1140. Berthold en 1167. le

21. de

21. de Mars. Hartuic se fit Religieux Convers. Leopold fut Prévost de l'ancienne Chapelle de Ratisbonne, il mourut en 1226. Albert III. mourut en 1198. le 19. Decembre, Ludumille sa veuve épousa en seconde Nopces Loüis I. Duc de Baviere, dont elle eut Otthon II. Duc de Baviere. L'Abbaye de Seclingthal de l'Ordre de Citeaux la reconnoît pour Fondatrice, elle y choisit sa sepulture. Sa mort arriva environ l'an 1240.

Il apporta avec lui le Corps du Glorieux Martyr S. Sabin Evêque de Spolete & de Ste. Sereine...... L'Histoire des Evêques de Metz composée par Mr. Madaure, dit, pag. 319. que l'Evêque Theodoric accompagnant l'Empereur Otthon premier en l'année 969. rapporta de Spolete le Corps de Sainte Sereine Martyre & de S. Gregoire Evêque de la même Ville. Sigebert dans Sa Chronique sur l'année 969 raconte ainsi le fait. *Theodoricus..... à Spoleto Serenam Martyrem cum Gregorio Spoletano collegit.* Les Reliques de Sainte Sereine reposent dans l'Eglise des Chanoinesses de Ste. Marie de la ville de Metz. Une Histoire manuscrite attribuë aux miracles le choix que cette Sainte fit de l'Eglise de Ste. Marie pour y deposer ses Reliques, mais ce Manuscrit est rempli d'une infinité de fables, & il ressent la nouveauté d'un Ecrivain, qui au défaut de faits, constans en a ramassé de ridicules, qui decreditent son Ouvrage. Aussi est-il fort difficile de rien dire de positif sur une Sainte dont l'Histoire Ecclesiastique ne dit mot. On la fait Martyre sous Diocletien. Les Actes de ce tems ne la nomment pas dans ce grand nombre de Chrêtiens que ce tiran sacrifia à sa fureur. A moins qu'on ne veüille dire avec des Auteurs peu assûrés, que c'étoit la femme de Diocletien, à qui ils donnent le nom de Sereine, & qu'ils font fort attachée à la Religion de Jesus-Christ. Cela peut être, mais il n'est pas seur qu'il soit. J'ai une Histoire Manuscrite de Sainte Sereine, qui m'est venuë de nôtre Abbaye de Roth dont elle est Patronne au Diocese de Constance, qui n'est pas de meilleur alloy, que celle

de

de Metz. Ainsi l'on ne peut rien établir de solide sur la vie de cette Sainte. Il ne s'agit que de sçavoir comment il s'est pû faire, que le Comte de Pogen ait emporté ses Reliques, que Sigebert dit avoir été dés le neuviéme siécle enlevées par Théodoric. Les Chroniques de Vindeberg sont la seule autorité que nous ayons pour lui revendiquer ce saint dépos. On voit dans la grande Salle de l'Abbaye une inscription qui atteste son Epoque par son Antiquité, & qui prouve la possession de la Vindeberg.

Hic Albertus nepos Comes advocatus
Proprio qui nomine Albertus est numeratus
Sabinum divum meritis mire beatum
Cum Serena Martyre advexit is longinquum.
Dormitat nonagesimo octavo milleno centento
Albertus in Domino, omni qui vivit in ævo
O Sabine! ô Serena! ô nunquam ruitura!
Vestro stet precamine eo modo structura.

Mais aprés tout, ces documens posterieurs ne l'emporteront pas sur le témoignage de Sigebert. C'est pourquoi il faut dire qu'apparament la Ville de Spolette à baptisé les Reliques, qu'elle a données à Theodoric Evêque de Metz, ou à Albert Comte de Pogen. Ce que je dis qu'elle a fait à l'égard de Sainte Sereine, il faut le dire de Saint Gregoire, puisqu'il y en a un dans l'Eglise de Saint Paul de Verdun, & un autre de même nom & de la même Ville, à Metz. Peut-être aussi y avoit-il deux Saintes Sereines à Spolete, toutes deux Vierges, & toutes deux martyres sous le même Empereur, mais cela est fort douteux.

Verner Comte de Suabeck........................P. 184.
Les Annales de l'Abbaye d'Ursperg, au Diocese d'Ausbourg, donnent pour femme à Verner, Richinze de la Maison d'Austriche, dont la sœur nommée Gisele est fondatrice de l'Abbaye des Chanoinesses seculieres d'Ettelstten à une lieuë d'Ursperg. Verner eut de Richinze Verner II. & Adelgot. N. 8.

Son

Son Epitaphe aussi ancienne que sa mort nous l'apprend par ces quatre vers.

Vernheri Comitis laudes si noscere vultis
De Suabeck dictus, non mundi turbine victus
Binos hic natos, Vernher Adelgotque vocatos
Mundo progenuit, Domini quos dextra beavit.

Une Histoire manuscrite de l'Abbaye d'Ursperg parle de son Fondateur avec de grands éloges. Elle en fait un Heros de guerre & un Seigneur plein de pieté. Seifroy Evêque d'Ausbourg en 1209. rasa le Chateau de Suabeck pour se venger des insolences & des vols que les habitans avoient faits dans quelques Eglises de son Diocese. *Chron. sperg. ad ann. 1209.* Bruschius dans sa Chronique des Monasteres d'Allemagne p. 165. dit que les Comtes de Suabeck étoient descendus des Rois de Pologne & de Hongrie.

P. 184. Il fonda l'Abbaye d'Ursperg ....

N. 9. Elle fut fondée en 1125. Selon la Chronique de l'Abbé Conrad. *Anno Domini 1125. Urspergensis Ecclesia qua jam decem annis fundata constiterat, accepit Privilegium à Papa (Innocentio II.)* La charte d'Herman Evêque d'Ausbourg rappelle l'Histoire de la fondation.

In Nomine sanctæ & Individuæ Trinitatis.

Ego Hermannus Dei miseratione Augustanus Episcopus, Notum facio omnibus tam futuris quàm præsentibus, qualiter Vernherus Advocatus, & suus ejusdem nominis filius pro remedio animæ suæ & parentum suorum, locum qui dicitur Ursperg cum appendiciis suis, insuper etiam Dominicalia sua, agros, silvas, prata, culta & inculta, cum mansis & omni ipsorum Justitia Beatæ Mariæ Dei Genitrici, ad altare majoris Ecclesiæ Augustensis legitimè contradiderunt. Quod factum est eo tenore, ut ibidem de omnibus supradictis, fratres secundùm Regulam B. Augustini & secundùm institutionem Venerabilis Episcopi Norberti vel fratrum suorum, Deo militantes sustentarentur, atque tam Nos quam successores nostri diligentissimè provideremus ne decalescente rigore regulari, institutionem unquam prævaricarentur.

 Con-

Concedimus etiam atque firmamus, ut quotiescunque eisdem fratribus Pater Monasterii ordinandus fuerit, is tantùm quem communi consilio & assensu dictante Spiritu sancto unanimiter elegerint, locum Prælationis inter eos obtineat. Si verò infra Claustrum de persona non consenserint, liceat eis in nomine Domini assumere personam ejusdem professionis ac propositi, quemcunque magis idoneum invenerint. Hac etiam libertate præfatum locum donavimus, ut prædicare, baptisare, & quos sepelire voluerint, ibidem prædicti fratres, ipsis liceat, & de his omnibus, soli tantùm Episcopo respondeant. Inter cætera & hoc adjiciendum putavimus, ut quem voluerint commodum & mansuetum sibi deligant advocatum, liberam habentes facultatem ipsum deponendi & alium assumendi, deponendi quidem si onerosus & importabilis eis fuerit, & damna rerum ipsis ablatarum infra unum annum eis non restituerit, qui etiam postquam depositus fuerit, pro tali pertinacia anathemati justè subjacebit. Post omnia hoc quoque ordinavimus & inviolabiliter statuimus, ut præfati fratres, nullis penitus Episcopis in sedem nostram successuris, censum aliquem, vel ullas prorsus impensas obsequiorum ex statuto persolvant, sed quotiescunque novus Episcopus in hac sede fuerit constitutus ipsi stolam unam quam voluerint ad prædictum altare in signum & memoriam suæ libertatis deferant, ut remota omnium inquietudine, tranquillam quietem in Dei laudibus obtineant. Hujus itaque paginæ seriem stabilientes sigilli nostri impressione signavimus, præcipientes & sub anathemate perpetuo omnibus indicentes Christianis, ne quis contra eam venire, impetere, sive destruere præsumpserit, sed firma & inconvulsa permaneat, omnibus autoritate omnipotentis Dei & B. Petri Apostolorum Principis. Hujus rei testes sunt Otto de Kirchen, Conradus de Waldterstain. Godefridus de Romesperg. Hi sunt nobiles. Henricus Diepht, Udalricus de Gudastain, Henricus de Burron, Goppoldi de Aschhaim, Harmit de Braisesbach, Reginaldus Rodolfus de Egginthal, Hatto de Gronenbach, Otto de Asche, Geruntus de Baidwille, Marquardus de Cheminghusen servientes Ecclesiæ. Witigerus præfectus, Dicpoldt, Adalpht, Gerboldt de Lutterichshofen, Diepoldt

Udal-

Vdalrick, Conrad Tragebotto de Husen, Heinrich Conrad de Erringen, & alii quam plures qui viderunt & audierunt. Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis 1130. Indictione 8. Regnante Luithario Rege Romanorum Augusto. Data Augustæ 14. Kal. Martii.

Le premier Abbé ou Prévôt d'Urſperg fut Udalric, auquel ſucceda Grimon, que l'Empereur Conrad eſtimoit beaucoup, comme le remarque l'Abbé Conrad *In geſtis Philippi regis.* L'Hiſtoire manuſcrite d'Urſperg obſerve que ce S. Abbé changea l'eau en vin le jour du vendry ſaint. *Aliquando feria VI. Paraſceves ad menſam ſcutellam argenteam aqua plenam afferri præcepit, & ecce tibi in conſpectu Grimonis aqua in vinum vertitur. Jubetur iterum atque iterum è priore fonte aqua hauriri & apportari, ſed ſecundò & tertiò aqua vinum facta eſt.* A Grimon ſucceda un autre dont l'Abbé Conrad parle fort deſavantageuſement, ſans le nommer; il s'appelloit Vautier, *Valterus*, ſelon l'hiſtorie manuſcrite: c'eſt ſous lui que l'Empereur Frideric Barberouſſe donna l'avocatie de toutes les Egliſes de la Suabe à Degenhard de Hellinſteyn, ce qui cauſa la ruine de pluſieurs Abbayes & particulierement de celle d'Urſperg que l'Abbé Conrad déplore dans ſa Chronique. L'Abbé Udalric ſecond du nom obtint de l'Empereur Henri VI. dit le Severe la revocation de cette avocatie vers l'an 1195. moyennant la ſomme de deux cens Marcs d'Argent que l'Abbé delivra à Albert, de Neubourg, qui en étoit pourvû.

In Nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis. Henricus Dei gratia Romanorum Rex ſemper Auguſtus. Omnibus qui ſub noſtra vivunt ditione, volumus, ſicut condecet Principis ſublimitatem in ſuo jure aſſiſtere, ſpecialius autem religioſa loca & perſonas inibi regi cælorum militantes, & Deum pro noſtra & aliorum Principum & populi Chriſtiani ſalute & victoria frequenter exorantes, tenemur confovere, & ipſis jura ſua conſervare, & protectionis & confirmationis noſtræ virtute defendere. Quocirca notum fieri volumus omnibus tam noſtris ſucceſſoribus quàm noſtræ Excellentiæ judicibus univerſis, & omnibus præſentem

 paginam

paginam inspecturis, quod nos Monasterium in Vrsperg cujus Advocatiam Serenissimus Princeps Pater noster Fridericus Dei gratia Romanorum Imperator & semper Augustus, pro necessitatibus imperii, olim titulo pignoris obligaverat, redemimus de potestate Nobilis viri Alberti de Neubourg. Pecunia quoque quæ soluta fuerat, Præpositus & Fratres Claustri ducentas Marcas persolverunt, ut ulterius nulla tali oppressione vexentur, aut quolibet modo extra potestatem Imperii alienentur sive ipsi, sive successores eorum. Quapropter nos clementer ipsorum precibus annuentes, ipsum locum cum personis & rebus ad eundem pertinentibus sub nostra protectione suscipimus, & ut in perpetuum sub culmine Majestatis Imperialis consistat, statuimus, nec unquam transferatur contra voluntatem Deo ibidem servientium. Bona quoque quæ in præsenti possident, aut in futurum sub nostra jurisdictione poterunt legitimè adipisci, cum omnibus pertinentiis & legitimis, videlicet mancipiis, agris cultis & incultis, viis & inviis, pascuis, nemoribus &c. confirmamus eisdem. Præterea quæ in privilegiis Antecessorum nostrorum, sive annotationibus, aut aliis scriptis divæ recordationis proavi nostri Imperatoris Friderici & Regis Conradi in eadem Ecclesia sunt statuta, & hactenus observata, mandamus & præcipimus, inviolata consistere. Vt videlicet nullus judex, seu cujuslibet potestatis homo, præsumat homines ipsorum temerè distringere, aut contra ipsos de prædiis Ecclesiæ placitare, nisi coram Nobis aut Nuntio nostro specialiter ad hoc destinato. Liceat quoque Ministerialibus Imperii sive ad nos pertinentibus de prædiis suis, sive aliis rebus conferre Monasterio præfato, & hæc ipsis fratribus nostra permissione firma consistant. Adjicimus etiam ut quilibet cui ad electionem fratrum committimus, ut ipsos vice nostra defendat, & jura nostra & ipsorum tueatur. Si fuerit eis gravis, aut damnosus, seu inutilis, cum hoc nostræ innotuerit Majestati, ad petitionem fratrum alius defensor, quem petierint, eis concedatur. Nulli ergo hominum omnino liceat hanc paginam nostræ protectionis & concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Quod si quis facere in contrarium præsumpserit, indignationem Imperii Romani & nostram se nove-

verit incurrisse, & violata pacis reus existat. Acta sunt hac prasentibus & cooperantibus Principibus Venerabilibus in Christo Sifrido Augustensi, & Henrico Cistensi Episcopis, Ludovico quoque Illustri Duce Bavaria. Praterea Comitibus & Baronibus Hartmanno de Dilingen, Conrado de Wirtenbe Comitibus. Friderico de Truhendingen, Henrico de Niphen, Alberone de Wange, Eberhardo de Stichhain, Baronibus. Ministerialibus quoque Imperialis Aula Eberhardo Dapifero de Walburg, Conrado & Eberhardo fratribus de Winderssten, Dictone de Stiflingen, Suiggero de Mindelbe, Burchardo de Hohenburo, & aliis quam plurimis. Amen.

P. 184. N. 10. C'est ainsi que l'Abbaye de Braine sur la Vesle passa à l'ordre de Prémontré à la follicitation de Lysiard de Crespi & d'André de Beaudement ....

Lysiard de Crespi fut fait Evêque de Soissons selon Alberic en 1108. Guibert Abbé de Nogent lui dedia son Histoire des actions que Dieu a faites par les François. Lysiard assista en 1122. à la consecration de l'Eglise de Prémontré. Il introduisit les Religieux de cette Maison dans l'Eglise Collegiale de Braine en 1125. suivant la Chronique de cette Abbaye, que j'ai suivie, mais que j'avoüe ingenuement être peu conforme à leurs chartes & surtout à la seconde que Josselin de Vierzy successeur de Lysiard expedia en 1145. dans laquelle il se donne l'honneur d'avoir établi les Chanoines de Prémontré à Braine, ce qu'il ne peut avoir fait qu'en 1127. ou 1128. Lysiard n'étant mort qu'en 1127. comme nous le supposons en suivant la Chronologie de Mrs. de sainte Marthe. Voicy la charte toute entierre.

In nomine Sancta & Individua Trinitatis. Ego Goslenus Dei patientia Suessionum vocatus Episcopus. Petro Venerabili Abbati Canonicorum Regularium Ecclesia Sancta Maria, Sanctique Evodii de Brana, omnibusque successoribus ejus canonicè substituendis in perpetuum. Cùm divina miseratio parvitatem nostram, successionis in Episcopali sede sedere, disposuisset, divinum cultum in Episcopatu à Deo nobis commisso ampliare votum ha-

habuimus, unde factum est, ut & antiqua Monasteria, in majori Religionis fervore Deo annuente promoverentur, & ubi antea non fuerant, Deo cooperante construerentur, in quibus Ecclesiastica servitia per Dei beneplacitum, sine intermissione & religione crescunt & numero. Tunc temporis autem Ecclesia Sanctæ Mariæ, Sanctique Evodii, quæ intra muros sita est, per Sæculares Canonicos administrabatur; Eam Dominus Andreas de Baldimonte & Agnes uxor ejus, assentientibus eorum filiis, qui tunc superstites erant, in manu nostra reddiderunt, & quidquid Dominii, vel ipsi vel antecessores eorum in ea habuerunt, omnimodis quietum clamaverunt. Nos verò divina opitulatione, Regulares Canonicos ibi substituimus: unde factum est ut numerosiores fratres hospitalitati & eleëmosynæ attentius intendentes, idem Andreas & Agnes uxor ejus, præter antiquas possessiones, de bonis suis propriis remunerarent. Nos igitur tibi, Petre fili in Christo charissime & fratribus ejusdem Ecclesiæ in posterum providentes, quæcunque in præsentiarum possidet, vel in futurum Deo volente quibuscunque justis modis obtinere potuerit præsenti communire, & ut in sempiternum, inviolatum robur obtineat imaginis nostræ impressione firmare curavimus. Actum est hoc Incarnationis Dominicæ 1145. anno, Ludovico regnante in Francia & Aquitania anno XI. Pontificatus autem nostri anno 22. Normannus Cancellarius recognovit. Hujus confirmationis testes sunt Hugo Præmonstratæ Ecclesiæ Abbas. Walterus Abbas Sancti Medardi &c.

Cette charte donne, comme on le voit, à Goslin le changement d'Institut à Braine, elle nous oblige aussi à reformer la Chronologie de Messieurs de Sainte Marthe, qui mettent la mort de Lysiard en 1127. Ce qui ne peut assurément convenir avec les 22. ans d'Episcopat que Goslin s'attribuë en 1145. puisque depuis 1127. jusqu'en 1145. il ni en a que 18. ou 19. ans.

Par la Bulle suivante .... P. 185. N. 11.

Honorius Episcopus Servus Servorum Dei dilectis filiis Norberto Fratri in Christo & Canonicis Præmonstratensis Ecclesiæ Sanctæ Ma-

Mariæ, eorumque successoribus regularem vitam professis in perpetuum. Apostolicæ disciplinæ sectantes vestigia, mundanis quidem pompis & possessionibus abrenuntiant, & Domino totis annisibus famulantur; Isti ergo, si bonum quod incœperint, consummaverint, in extremo examine, Judicis stolam immortalitatis & perpetuam gloriam sunt adepturi. Quia igitur vos religiosè vivere, & Canonicam vitam secundùm B. Augustini institutionem ducere inspirante superna gratia decrevistis, propositum vestrum, sedis Apostolicæ autoritate firmamus, & vos firmos ad remissionem peccatorum, in eo persistere exhortamur. Statuimus itaque ut in Ecclesiis, in quibus fratres vitam Canonicam degunt nulli hominum omnino liceat secundùm B. Augustini regulam, ibidem constitutum Ordinem mutare. Nullus etiam Episcoporum futuris temporibus, audeat ejusdem religionis fratres de Ecclesiis vestris expellere, nec professionis Canonicæ quispiam ex eisdem Ecclesiis aut Claustris, audeat sine communi Congregationis permissione discedere. Discedentem verò, nullus Episcoporum, nullus Abbatum, nullus Monachorum, sine communium litterarum cautione suscipere. Bona etiam & possessiones quæ justè & legitimè possidetis, præsentis scripti nostri pagina confirmamus. Quæcunque præterea in futurum, concessione Pontificum, liberalitate Regum, vel Principum, vel aliis justis modis poteritis canonicè adipisci, firma vobis, vestrisque Successoribus, in sancto Religionis proposito permansuris, & illibata serventur. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum, liceat easdem Ecclesias temerè perturbare, aut eorum possessiones auferre, vel ablatas retinere, vel temerariis fatigationibus vexare, sed omnia integra serventur, Regularium Fratrum & pauperum usibus profutura, salva Diœcesanorum Episcoporum Canonica justitia. Si igitur in futurum Ecclesiastica sæcularisve persona hanc nostræ Constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire præsumpserit, secundò tertiòve commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, & à sacratissimo Sanguine Dei & Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine

mine districta ultionis subjaceat. Cunctis autem eisdem Ecclesiis, jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus hic & fructum bona actionis percipiant, & apud districtum Judicem pramia aterna pacis inveniant. Datum 13. Kal. Martii anno 1126. per manum Haimerici Sancta Romana Ecclesia Diaconi Cardinalis & Cancellarii. Honorii secundi Papa anno secundo.

Ils consacrerent leurs biens à l'établissement du Monastere d'Obern-Cell ou Celle superieure........ P. 191. N. 12.

On nomme ainsi cette Abbaye pour la distinguer de plusieurs autres qui portent le nom de *Celle.* Il y en a une dans la Forest noire assez prés du Rhin, qu'on appelloit anciennement Celle des Moines, mais qui a changé de nom depuis qu'Ethon Comte d'Habspourg l'eut rebâtie environ l'an 734. selon ce distique.

Anno terdeno septingentesimo quarto
Antistes claustrum renovando condidit Etho.

Cet Ethon fut Abbé du Monastere dont il avoit été reparateur, & ce Monastere se nomme aujourduy, *Cella Ethonis.*

Il y a une autre Abbaye de l'Ordre de Prémontré dans les fauxbourgs de Frisingen, qui s'appelle aussi *Cella,* & pour la distinguer des autres, on la nomme, *nova Cella,* elle fut fondée en 1142. par Otton Evêque de Frisingen, qui se fit ensuite Religieux à Morimont où il est enterré.

Il y a une troisiéme maison qui se nomme aussi *Celle.* C'est un Convent de Religieuses de l'Ordre de Prémontrée situé sur le Main, qui fut transferé vers l'an 1530. dans un lieu plus commode, mais qui n'est guere plus éloigné de la Celle superieure dont il releve. On l'appelloit à cause de sa situation Celle inferieure & Celle des Nobles parce qu'on n'y recevoit que des filles de qualité. La premiere Abbesse étoit Agnes Comtesse de Vertheim, à laquelle succeda Agnes II. Sa parente Madeleine de Fronhoven a été la derniere Superieure environ l'an 1534. aprés elle le Monastere est passé à des Religieux qui le tiennent encore à présent. Le quatriéme Monastere du nom de *Celle* est dans la forest noire ou Diocese de

de Strasbourg, il le nomme *Cella omnium sanctorum*, qui est aussi de l'Ordre de Premontré. La Prévôté d'Orbercrich & de Haguenau en dependent.

Le cinquiéme est: la *Celle superieure*, prés de Virtzbourg qui fut fondée par trois freres en 1126. & non pas 1128. comme ledit Bruschius Chronol. Monast. Germ. p. 35. qui suppose faussement que St. Norbert étoit déja Evêque de Magdebourg, & que Lothaire, à la suite duquel il étoit, tenoit alors une Diete à Virtzbourg au sujet du schisme de Pierre de Leon, qui ne se forma qu'en 1130. aprés la mort d'Honnoré II. Ce qui auroit dû obliger Bruschius s'il avoit écrit consequement, de retarder l'établissement d'Obern-Cell de deux années, afin d'accorder les circonstances de la fondation, avec l'Epoque.

Comme je n'ai pas la charte primordiale de cette Abbaye, je ne peus raisonner que par conjectures sur le tems de son origine. Je crois en trouver d'assez fortes tirées des l'Histoire de S. Norbert même pour me determiner à celui de 1126. Le miracle qui donna lieu à la fondation d'Obern-Cell arriva au retour du voyage que Saint Norbert avoit fait à Rome, pour obtenir d'Honnoré deuxiéme la confirmation de son Ordre, il faut donc regler l'une par l'autre. La confirmation est du mois de Fevrier de l'année 1126. la fondation d'Obern-Cell doit donc être de la même année. Dailleurs quand Saint Norbert arriva à Virtzbourg, la Ville étoit en deüeil de la mort de son Evêque Rudgere. Cette mort arriva en 1126. selon les Annales d'Ursperg, de Treves, & de Franconie, qui mettent le commencement de son Episcopat en 1122. & qui ne lui donnent que 4. années de gouvernemenr. Ce fut donc en 1126. que Saint Norbert opera le miracle sur la femme aveugle, & qu'il toucha par ses prédications les trois freres qui fonderent Obern-Cell. *Concionans insuper, Ita in sui admirationem & amorem pellexit auditorum animos ut peracta concione, certatim populus munera ipsi offerens accurreret, quibuscum ipse non studeret, nec tamen abjicienda putaret, tribus Religiosis viris ac germanis fratribus*

sancti Christiani templo religiosè Deo servientibus, & Premonstratensis recens instituti Ordinis, ac vestis desiderio flagrantibus, Joanni videlicet sacerdoti, Henrico & Ludolpho laicis, omne sibi illud allatum argentum & aurum tradidit, hac lege & conditione, ut hi Cœnobium propè Herbipolim, sui instituti sub se patre & primo Fundatore auspicarentur. Consensit Embrico Episcopus loci &c. Bruschi. Chro. Monast. Ger. pag. 35.

Simon premier Duc de Lorraine, fils de Thierry le Vaillant, & petit-fils de Guillaume selon quelques-uns, ou de Gerard d'Alsace selon d'autres.................... Les Auteurs sont partagez au sujet du Grand Pere de Simon premier Duc de Lorraine. La premiere opinion, & qui est la plus accreditée en Lorraine, veut que Theodoric Pere de Simon I. étoit fils de Guillaume frere de Godefroy de Boüillon, Roi de Jerusalem. On rapporte pour justifier ce sentiment, la donation faite par Guillaume même à l'Abbaye de S. Maximin de Treve. *Nos Guillelmus pia memoria Domini Eustachii Comitis Bononia, ac Domina Ida filius, Dominorum meorum, pariterque Ducum Godefridi & Balduini frater, Dux Lotharingia & Rector, damus &c.* Henninges dans son Théatre Généalogique reconnoît aussi un Guillaume frere de Godefroy de Boüillon. *Guillelmus Bullionaeus Administrator Ducatus Lotharingia, in absentia fratrum &c.* Aubert le Myre dans son l. des donations pieuses p. 225. parlant de la Princesse Ide, dit ses paroles. *Ida Godefridi Justi seu Barbati Lotharingia Ducis filia, filios habuit, Godefridum, Balduinum, Eustachium & Guillelmum.* Le P. Saleur dans sa Clef Ducale pag. 93. cite un Manuscrit ancien de l'Abbaye de S. Denys, lequel finit en 1113. & dans lequel il assûre avoir lû ces paroles. *Tertius frater Godefridi vocatus est Guillelmus, qui relictus terram fratrum custodivit, dum ipsi in Jerusalem profecti sunt.* Guillaume Archevêque de Tyr. l. 9. c. 5. de son hist. parlant des freres de Godefroy de Boüillon, dit, *Tertius frater fuit Dominus Guillelmus, vir inclitus, à paterna & fraterna simul*

P. 191. N. 13.

simul honestate non degener. Il ajoute qu'il demeura dans le pays, pendant que ses freres allerent à la conquête de la Terre Sainte. *Duo primi Balduinus & Eustachius, fratrem suum in expeditione secuti sunt, tertio domi remanente.*

Le quatriéme enfant que l'on donne à Ide, le Guillaume que l'on fait Auteur de la maison de Lorraine, n'est donc pas une chimere comme l'enseignent les partisans de l'opinion contraire. Et pour le prouver encore plus fortement, on rapporte une charte de l'Abbaye de Methloc en Lorraine, où ce Guillaume est rappellé par son fils Theodoric. Elle est de l'année 1124. 12. Fevrier. *Ego Theodoricus piæ memoriæ, Domini Guillelmi Bullonii Ducis, ac Rectoris Lotharingiæ primogenitus, Dux Lotharingiæ.* Vassebourg dans ses antiquitez Belgiques produit un titre de Simon premier, dans lequel il se dit fils de Theodoric, & de Guillaume. *Ego Simon piæ memoriæ Domini Theodorici Ducis filii Guillelmi etiam Ducis, filii Eustachii Comitis filius, per misericordiam Dei Lotharingiæ Dux & Marchio, laudo & confirmo & perpetualiter concedo Ecclesiæ B. Mariæ de Presnejo, quidquid infra Bannum &c. Data in die Nativitatis Beatæ Virginis anno 1128.* Il en cite aussi un second du Duc Mathieu, où ce Prince se dit fils de Simon, de Theodoric & de Guillaume. Cette Généalogie seroit bien précise, mais par malheur Vassebourg la forgée de son chef. La charte de Sainte Marie du Pont-à-Mousson n'en dit mot.

Theodoric fils de Guillaume prit possession de la Lorraine en 1119. & y regna jusqu'en 1128. Simon lui succeda, Mathieu à Simon, & ainsi par continuation jusqu'à Leopold premier heureusement regnant. Les Auteurs qui desapprouvent ce sisteme ne se fondent que sur une Equivoque occasionée par la ressemblance des noms. Ils concluent que Theodoric étoit fils de Gerard d'Alsace, & non pas de Guillaume, parce qu'ils trouvent des Historiens & des Chartes où Theodoric est appellé fils de Gerard. Mais ils devroient distinguer deux Theodorics qui regnoient en même tems, l'un étoit fils de Guillaume Duc de la Haute Lorraine, &

 le

le second étoit fils de Gerard d'Alsace, Duc de la Lorraine Mosellane laquelle comprenoit le Pays depuis Metz jusqu'à Treve, détaché de la Lorraine superieure, par les violences des Empereurs. Rien donc n'empêche de reconnoître deux Theodorics, & de concilier l'Analogie des documens anciens. Theodoric de Mosellane étoit fils de Gerard d'Alsace, & frere de Gerard IV. Comte de Vaudemont Chef d'une Illustre Maison qui a donné de grands hommes. Ce Theodoric mourut en 1115. & l'autre regna jusqu'en 1128. & remit ses Etats à son fils Simon pour se retirer à l'Abbaye de Methloc, où il passa ses jours dans la pénitence jusqu'en 1132. Enfin on ajoute pour soûtenir cette filiation, que de tems immemorial les Ducs de Lorraine ont pris la qualité de Roi de Jerusalem, ce qui denote le droit qu'ils ont à ce Royaume, par les droits mêmes du sang de Boüillon dont ils sont sortis.

Les Deffenseurs de l'opinion contraire s'appuyent sur le silence de Sigebert de Gemblours, d'Alberic, de l'Historien Anonime de la prise de Jerusalem, en un mot de tous les Ecrivains du 12 & 13. siécle qui ayant parlé en mille occasions de la famille des Boüillons, n'ont jamais mis Guillaume au nombre des freres de Godefroy. Guillaume de Tyr qui écrivoit loin de la Lorraine l'a inventé de sa tête, ou debité sur de faux bruits. Guibert Abbé de Nogent qui étoit plus à portée du Païs & du tems de Godefroi, que l'Archevêque de Tyr, ne lui donne que deux freres *l. 2. gestor. Dei per francos c. 6.* pag. 383. *Dux Godefridus Eustachii Bolouiensium filius duos habuit fratres, Balduinum, qui Edessenæ Urbi præfuit, & post ipsum fratrem, Rex effectus Jerosolymæ, nunc usque regnat : & Eustachium qui paterno Comitatui præest....... Hi tres filii à matris simplicitate nequaquam degeneres.* Voilà qui est bien positif, & d'un grand poids dans un Historien qui écrit presque sur les lieux, ce qui se passe de son tems, c'est-à-dire vers 1123. ou 1124. s'il y avoit eu un Guillaume Duc de Lorraine frère de Godefroy, l'auroit-il omis plûtôt qu'un Comte de Boulogne.

Les

Les titres de l'Abbaye d'Affligen & de Saint Bertin s'accordent avec cette Genealogie. Ide mere de Godefroi de Boüillon declare dans ses Donations, qu'elle les fait pour le salut de son ame, de celle de son Epoux Eustache & de ses enfans Godefroi, Baudovin & Eustache. Guillaume n'y paroit pas. Qu'elle raison auroit-elle eu de l'exclure? De dire qu'il étoit encore vivant & que ces trois autres freres étoient morts, seroit-ce là un sujet de le retrancher, puis qu'elle même vivoit encore, & cependant elle s'y denomme. Mais il n'est pas aussi seur qu'on le dit que les trois enfans d'Ide soient morts avant elle, les Généalogistes lui font survivre Eustache, & Guibert le fait regner en 1122. aprés la mort de sa mere.

Secundò. Il n'y eut jamais que deux Lorraines, la Haute ou Mosellanique, & la Basse, dite aujourd'hui le Brabant. Vassebourg qui en a inventé une troisiéme pour donner du territoir à un Thedoric qu'il a imaginé, ne merite pas d'en être crû sur sa parolle. Or tous les Historiens font un Theodoric fils de Gerard d'Alsace Duc de la haute Lorraine, qui est celle qui en retient seul le nom, & par consequent, s'est ce Theodoric fils de Gerard qui doit être reconnu pour Pere de Simon Duc de la même Lorraine. Sigebert Auteur contemperain remarque sur l'année 1070 que Gerard Duc de Mosellane, étant mort, son fils Theodoric lui succeda & que Godefroi le Bossu succeda à son Pere Godefroi le Barbu au Duché de la basse Lorraine. *Gerardus Dux moritur, moritur etiam dux Godefridus. Gerardo, filius ejus Theodoricus, Godefrido succedit filius ejus Godefridus Gibbosus.* Alberic sur la même année, s'explique plus clairement. *Gerardus de Alsatia Dux Mosellanorum moritur hoc anno, cui succedit Theodoricus filius ejus. Gerardus de Alsatia, cum isto Duce Theodorico habuit etiam alium filium nomine Gerardum qui fuit primus Comes Vadani-Montis.* Jean de Bayon qui écrivoit son histoire en Lorraine en 1336. aprés avoir dit que le Duc Gerard fut inhumé dans l'Abbaye de Remiremont, ajoute que son fils Theodoric se mit en possession du Duché

de Lorraine malgré son rival. Le Comte Loüis qui vouloit le lui ravir. *Ducatum filius ejus nomine Theodoricus (quamvis Ludovicus Comes, ex Friderico Duce per Sophiam ejus natam suam conjugem, ad filium suum surripere tentavit) gubernandum obtinuit.*

On voit par tout un Gerard Duc de la Lorraine Mosellane auquel un fils Theodoric succede. La Généalogie de Saint Arnout de Metz qui est une piece d'une antiquité venerable confirme la même Filiation, elle dit que le Duc Charle de France eut plusieurs enfans; qu'Ermengarde fut mere du Comte Albert & de deux filles Hadewide & Emma; qu'Hadewide épousa Gerard d'Alsace, & que de leur mariage sortirent le Duc Theodoric & le Comte Gerard, que de Theodoric vint Simon, de Simon, Mathieu, & de Mathieu Simon II. *Hadewidis uxor Gerardi Alsatii genuit Theodoricum Ducem, & Gerardum Comitem, fratres. Horum Theodoricus genuit Simonem Ducem, Simon genuit Mathæum Ducem, Mathæus Simonem Ducem ex sorore Friderici Imperatoris.* Cette succession est exacte, il n'y a pas d'apparence qu'elle soit uniquement fautive dans son chef, Gerard d'Alsace.

La Bulle de confirmation que le Pape Alexandre III. donna au Prieuré de Châtenoy à huit lieuës de Nancy vers le Neuf-Château, établit la même Généalogie. *Quæcunque bona idem Monasterium...... Cellam videlicet S. Petri quæ est in Castinio cum omnibus possessionibus suis, quam Mater Theodorici, Hadevidis nomine, & ipse Dux Theodoricus & filius ejus Simon Dux, legitima donatione tradiderunt.......Confirmamus etiam statutum dictæ Cellæ Fundatorum videlicet Gerardi Flandrensis, Theodorici, Simonis; Mathæi, Simonis.......... nono Kalen. Decemb. Indict. 13. Incar. Domin, anno 1179.*

Il y a dans l'Abbaye de Saint Leon de Toul un titre de l'Evêque Pibon par lequel il paroit que cet Evêque & le Comte Dapsbourg ayant donné à Shérus Abbé de Chomousey le Village de Martemont, situé entre Toul & le neuf Chateau, cet Abbé craignant que quelqu'un n'usurpât ce

VI-

village convint avec l'Evêque Pibon de le mettre sous la garde du Duc Theodoric & de son fils Simon. L'Act en fut dressé à Châtenoi Maison Ducale des Princes de Lorraine. *Ego & Dux Theodoricus, & Simon Puer filius ejus, & frater Ducis Gerardus Comes, cum ad Chatenoy in unum convenissemus, in manus ipsius Theodorici custodiam dicta Villa........ Abbas reposuit.... Dux verò in custodiam Villam recepit. 1091.*

De tous ces titres on conclut que Theodoric Pere de Simon étoit fils de Gerard d'Alsace Duc de la Haute Lorraine, puisqu'il seroit ridicule de croire qu'un Prince qui prenoit sous sa protection des Abbayes, des Prieurés, & des Villages scitués en la Haute Lorraine, qu'un Prince qui y faisoit sa demeure, & dont le Pere, je veux dire Gerard d'Alsace y avoit été enterré, n'en fut pas Souverain, & que son Domaine fut renfermé dans le Païs qui est entre Treve & Metz. D'ailleurs on trouve dans les Archives de Lorraine plusieurs titres de Gerard d'Alsace, & il n'y en a aucun, hors ceux de Metelok qui sont d'une authorité suspecte, dans lesquels ils soit parlé de Guillaume. Est-il possible qu'un Prince étranger auroit eu plus de part dans les affaires Ecclesiastiques d'un Duché voisin, que le Souverain naturel dont l'autorité étoit essentielle dans les Actes des fondations d'Abbayes.

On ajoute pour détruire absolument l'hipothese contraire, que'lle est combattuë par un Anachronisme insurmontable car en supposant que Theodoric êtoit fils de Guillaume, il faut aussi supposer qu'il n'a pû être Duc de la haute Loraine qu'aprés la mort de son pere, & de ses trois oncles, Godefroi Baudovin & Eustache. Or Baudovin n'est mort qu'en onze cens dix huit, & Eustache regnoit encore à onze cens vingt deux selon Guibert de Nogent. Theodoric n'a donc pû commencer de regner, (s'il succeda à Baudovyn) qu'en onze cens dix neuf, & en onze cens vingt trois, s'il a succedé à Eustache. Cependant Theodoric étoit decedé, des l'année 1115. puis que son fils Simon premier regnoit dés cette année comme on le justifie par les parolles d'Au-

d'Aubert le Mire *In. notiti. Eccl. Belgii Pag.* 154. *Simon primus*, dit-il, *viginti quatuor annis rexit*, *& die* 14. *Januarii anno* 1139. *obiit*, *sepultus in Belloprato Cisterciensis Ordinis Cœnobio.* Car en remontant de lannée onze cens trente-neuf & comptant les vingt-quatre années du Regne de Simon, il resultera que Theodoric étoit decedé en onze cens quinze, & par consequent il n'y aura aucun vuide, dans lequel on puisse placer, entre Guillaume & Simon, le Regne de Theodoric, ce qui obligera de bisser Theodoric du Catalogue des Ducs de Lorraine, ou de le faire regner aprés sa mort.

Abbaye de Beau-Pré à 6. lieues de Nancy.

De plus, selon les Annalles Belgiques, le Frere & la Mere de Godefroy de Bouillon ne furent mariés qu'au mois de Decembre de lannée 1059. Le Guillaume prétendu Cadet des quatre enfans ne peut être venu au monde qu'en 1063. Or Theodoric regnoit en Lorraine Mosellanne en 1070. comme on la justifié. Il faut donc que Guillaume son Pere l'ait engendré à six ans. Mais parce qu'on pourroit éluder la force de ce raisonnement par la distinction des deux Theodorics, on prouve par titres, qu'en 1070. il y avoit un Theodoric Duc de la haute Lorraine, lequel ne pouvant êrre le Fils de Guillaume, devoit necessairement être le Fils de Gerard d'Alsace. On produit pour cet effet un cartulaire ancien de l'Abbaye de Saint Arnoul de Metz lequel étoit autre fois entre les mains du sçavant Abbé de Riguet, & qui est aujourd'hui dans la Bibliothéque des Peres Jesuites de Nancy, ce Cartulaire porte qu'en 1073. une difficulté s'étant muë entre les Dames de l'Abbaye de Bouxiere à une lieüe de Nancy, & le Prieuré de Lay dependant de l'Abbaye de Saint Arnoul, lequel n'est pareillement qu'à une lieüe de Nancy, à l'ocasion d'un pont au bas de Bouxiere sur la riviere de Murthe, il se fit un accord par devant l'Evêque Pibon, sous le regne de Henri le Jeune, Roi des Romains, & du Duc Theodoric. *Actum Tulli publicè anno Dominicæ Incarnationis 1073...... regnante Henrico juvene Romanorum Rege....... Theodorico Duce regnante & regente.* Il y a une autre

autre charte donnée par Udon Evêque de Toul en 1065. en faveur de l'Eglise Collegiale de S. Gengould dans laquelle cet Evêque rappelle le consentement du Duc Gerard & de son fils Theodoric. *Laude & assensu Gerardi Ducis, & Marchionis, & Theodorici filii ejus.* Il faut donc avoüer de bonne foy que ces Actes passez dans la Lorraine Mosellanique, & cottans le regne du Duc Theodoric, justifient pleinement que dés l'année 1072. & 1073. il y étoit Souverain. Or ce Duc ne pouvoit être le fils de Guillaume comme on l'a démontré ci-dessus. Il falloit donc qu'il fut le fils de Gerard.

Pour ce qui est de la qualité de Roi de Jerusalem sur laquelle on fait quelque fonds pour revindiquer l'origine de la Maison de Loraine à Guillaume Frere de Godefroi de Boüillon, feu Monsieur l'Abbé de Riguet fort entendu dans l'Histoire repondoit que ce titre seroit également deü à leurs Altesses Royales de Lorraine, sans recourir à la Genealogie de Guillaume. Parceque René d'Anjou en portant dans la maison de Loraine la Couronne de Sicile, y a en même tems porté celle de Jerusalem, qui lui étoit unie depuis l'Empereur Frideric second. Il adjoutoit qu'avant cette alliance avec René on ne trouvoit pas que les Ducs de Lorraine eussent pris la qualité de Roi de Jerusalem. Il observoit enfin qu'il étoit plus glorieux à nos Ducs de reconnoître Gerard d'Alsace pour chef de leur Maison, que Guillaume, puisqu'ils trouvoient en Gerard le sang des anciens & des nouveaux Empereurs mêlé avec le leur, & que selon le témoignage de Vipon Chapelain de l'Empereur Conrad le Salique, ce Prince étoit par Adelaïs sa Mere de la Maison d'Alsace, & nôtre Theodoric, de celle de Charlemagne par Hadewide épousse de Gerard d'Alsace & petite fille de Charle de France. Voyez le P. Vignier, Chifflet, Godefroy, Vasbourg, Saleur.

P. 191. N. 14. Preuve éternelle de sa pieté par la fondation d'une Abbaye. Cette Abbaye est Sainte Marie aux Bois. . . . .

autem in fœodo meo propriè volo retinere, meisque successoribus notum facio post discessum meum perpetuò observare, ut quisquis de hominibus S. Petri prædictæ Abbatiæ sub nomine eleëmosynæ de possessionibus suis dederit, nullus Principum Dominorumque, qui de eisdem hominibus per me feodati sunt, audeat contradicere, vel aliquam injuriam facere. Volo enim ut ipsi homines à Dominis suis liberam habeant potestatem in faciendis eidem Ecclesiæ eleëmosinis, de illis rebus quas ab ipsis feodaliter possederunt, & quemadmodum fœodum istum dono Imperatoris in proprietate mea retinui, ita cunctis successoribus meis præsenti scripto in perpetuum relinquo observari. Volo etiam notum fieri tam præsentibus, quàm futuris, tam scientibus, quàm nescientibus, hanc libertatem Ecclesiæ tuæ à me fuisse traditam, ut nullus sive nobilis, sive rusticus infra Abbatiam tuam aut illius curias, præsumptione superbâ audeat aliquam contentionem vel dissensionem, sive aliquod bellum adversus ejusdem loci fratres movere. Quod si contigerit, relata mihi tali factione, tanto strictiùs puniendus erit reus facti hujus, quanto ab ipsa curia graviùs judicatus fuerit. Iterum propositum est meæ voluntatis, ut pascua ad pecora vestra nutrienda sine alicujus impedimento aut contradictione communiter habeatis, ubicunque poteritis invenire. Præterea notum fieri volo & præsentibus & futuris quod Dominus Erhardus de Risnel Advocatus de Venderiis quandam supra dictæ Ecclesiæ Croadam in territorio ejusdem Villæ jacentem donaverit, quam etiam in manu nostra r ponens, quia juris erat nostri memoratæ Ecclesiæ concessimus. Dedit itaque usum Banni atque pascua, tali instituto ut si damnum fecerint, damnum restituant sine justitia. Similiter Dominus Petrus de Baruncourt Advocatus de Vilers præfatæ Ecclesiæ dedit sedem Molendini cum agro, Molendino adjacente apud eandem Villam, atque usum banni & pascua, ita ut si damnum fecerint, damnum restituant sine justitia. Quod ut amplius memoriæ commendetur, scripto tradi præcipimus, atque ut tam futuris quàm præsentibus propter multiformes malorum pervasiones firmius habeatur, sigilli nostri impressione confirmamus. Hujus rei testes sunt Dominus Erardus de Risnel, Dominus Petrus de Baruncourt,

Dominus Willelmus Advocatus de Presney, Dom. Albertus des Darmes, Dom. Waldricus de Nancy, Dom. Theodoricus de Donballej, Dom. Abricus de Archis, Dom. Advocatus de Brueris, Dom. Pormerus de Micons, Dom. Widricus de Collei, Dom. Richardus de Pargney, Dom. Albertus frater ejus. Data apud Prisney anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo tricesimo octavo, Epacta septima, concurrente quinto, Indictione 1.

Luc avant de quitter le siécle, étoit Doyen de la Cathédrale de Laon............................. P. 194. N. 15.

Les Actes du Bienheureux Luc tirez des Manuscr. & des Chartes de l'Abbaye de Cuissy, portent qu'il étoit Doyen de la Cathédrale de Laon. *Itaque Vir Dei Lucas, cum aliquandiu, nobilem Laudunensis Ecclesiæ decanatum tenuisset, eamque dignitatem cum integritate omni sub Præsule dignissimo Bartholomæo implevisset, divino plenus humilitatis spiritu hanc abjecit...... Convenit Episcopum sub quo in Christianæ militia castris militaverat, ab eoque anno Domini* 1114. *vel sequenti, desolatam Ecclesiolam quandam Beatæ Virgini semper & Matri dicatam expostulat.* Néanmoins cela est difficile à concilier avec le Catalogue des Doyens de cette Cathédrale que D. Luc Dachery a donné au public sur les memoires de Monsieur Bellot, dans lequel nôtre Luc n'est pas compris. On y remarque en effet qu'Anselme ce fameux Docteur remplissoit la dignité de Doyen dans le tems même que l'on designe pour le Decanat de Luc, & qu'il souscrivit en cette qualité en 1114. & 1115. aux Chartes de son Evêque. Widon lui succeda dans cet employ en 1117. & Raould dans celui d'Ecolâtre. Herman l. 1. c. 7. Miracul. S. Mariæ Laud. Nous fait même observer que lorsque les Bourgeois brulerent la Cathédrale de Laon en 1112. Anselme y exerçoit les fonctions d'Ecolâtre & de Doyen, mais à l'égard de nôtre Luc dont il parle l. 3. c. 16. il ne dit pas qu'il ait jamais possedé cette dignité, que les Chartes originales de l'Evêque Barthelemy de l'année 1117. lui attribuent en ces termes. *Notum itaque volumus tam præsentibus quàm futuris, quia cum Lucas Clericus qui & Decanus noster fuerat &c.* Peut-être

qu'il n'estoit que Doyen rural semblable à ceux qui signerent la Charte de Barthelemy aprés Widon Doyen de la Cathédrale. *Signum Rogeri Decani. S. Gerulfi Decani. S. Herduini Decani.* Peut-être qu'il y avoit deux Doyens dans la même Eglise Cathédrale, ou bien Luc posseda cette dignité si peu de tems, qu'il n'est pas entré dans le nombre de ses Doyens.

P. 194. N. 16. L'Evêque Barthelemy lui en fit donation par un Acte de l'année 1117.........................

In Nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis, amen. Ego Bartholomæus sanctæ Laudunensis Ecclesiæ Minister indignus. Si præcedentium Patrum, illustres actus diligenter attendere velimus, quam devoti erga Dei cultum extiterint, quanta liberalitate de terrenæ posteritatis stabilienda hæreditate securi, facultates & prædia sua in Ecclesiæ perpetuam possessionem assignare maluerint, liquidò possumus agnoscere, vitaque nostræ profectum Domino annuente, eorum exemplo in meliùs promovere, & mores aliquatenùs informare, & nos ergo pro modulo nostræ pusillitatis, eorum vestigio aliquantisper insistentes, si substantia minus suppetente tanta Deo offerre minimè sufficimus, vel religiosorum virorum vota benigno favore prosequamur, atque ad petitiones eorum, aurem humiliter inclinemus. Notum itaque volumus tam præsentibus, quàm futuris, quia cum Lucas Clericus, qui & Decanus noster fuerat, se à sæculò ad Dei servitium transferre proposuisset, atque Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Cuissiaco, cujus altare à nobis tenebat, ad regulariter inibi conversandum reædificare cœpisset: poposcit à nobis ut altare illud à sinodali consuetudine emanciparemus, & omnes possessiones suas, quas ad eandem Ecclesiam in usus fratrum qui in ea Domino adjuvante canonicè victuri sunt, dederat, authoritatis nostræ privilegio confirmaremus. Nos verò tam justæ petitioni contraire inhumanum existimantes, assensu domini Widonis Archidiaconi Altare illud ab illo respectu juris nostri quod vulgò Circada dicitur, & ab omni sinodali consuetudine liberum esse concessimus, quin & omnes possessiones ab eo Ecclesiæ collatas in perpetuam Ecclesiæ possessionem interposito anathemate roboravimus. Quod ut in

posterum inconvulsum vigeret hoc privilegium conscribi, testesque qui adfuerunt subtùs annotari praecepimus.

Signum Bartholomai Episcopi qui hoc privilegium fieri jussit. Signum Widonis Archidiaconi. S. Radulphi Archidiaconi. S. Biliardi Cantoris. Signum Rogeri Decani. S. Gerulphi Decani. S. Harduini Decani. S. Adalberonis Abbatis. S. Mainardi Abbatis. Signum Elberti Abbatis. Signum Roberti Abbatis. Signum Bosonis Sacerdotis. S. Gerardi Sacerdotis. S. Joannis Sacerdotis. S. Herberti Sacerdotis. S. Ansellі Diaconi. S. Godefridi Diaconi. S. Herberti Diaconi. S. Widonis, Haimonis, & Herberti Subdiaconorum. Actum Lauduni Nonis Novembris feriâ tertiâ Luna 18. Anno Dom. Inc. 1117. Indict. 12. Epacta 7. concurrente primo. Ego Radulphus Sanctæ Mariæ Cancellarius relegi.

A Geofroi des lieues........ Il succeda à Jues en 1116. Il fut Legat du S. Siege en France & deffendit la cause d'Innocent II. contre Girard Evesque d'Angoulême Partisan d'Anaclet. Roberr du Mont Append. *Ad Sigebert. S. Bernard Epist. 15. 47. 55. l. 1. de consid..* Geofroy de Vendôme *l. 2. Epist. 21. 23. & seq.* parlent de Geofroy comme un des plus illustres, des plus saints & des plus sçavans Evêque de son siecle. Il mourut le 9. des Kal. de Fevrier de l'année 1138. Gostellin lui succeda.

La nomination de Raould à l'Abbaye de Lagny. P. 202. .... Raould fut élû Abbé de Lagny en 1124. ou N. 19
1125. aprés Geofroy. Herm.l.3. mir. c.18. parle de son élection, & en fait Autheur S. Norbert. S. Bernard a fait l'apologie de cet Abbé dans son Epître 231. aux Evêques & aux Cardinaux. Il l'appelle *Bonus Monachus, & melior Abbas, bona opinionis & melioris vita. Monasterium cui praest decoravit religione & bonis temporalibus ampliavit...... si erroneum est, acceptum esse Deo & hominibus, tollatur, & crucifigatur.* L'estime qu'en fait S. Bernard doit faire douter de la justice des plaintes de ses accusateurs. Raould morut en 1148. & eut pour Successeur Galfride qui eut de grands demelez avec les Moines Noirs de la Province de Reims assemblez dans un Chapitre.

P. 202. N. 19. L'exhortation qu'il leur fit, leurs traçoit le preçis des obligations de la vie Religieuse........ Ce Discours inséré dans la Bibliotheque de Prémontré & dans celle des Peres, est presque la seule piece qui nous reste des Ouvrages de Saint Norbert. Le Pere Hyerôme Hirnhaïm Abbé de Strahow à Prague fit imprimer en 1676. un livre infolio, qui est une espece de Commentaire sur ce Sermon, dont il détache les frases pour servir de texte aux discours Ascetiques qu'il fait à ses Religieux. Nous avons encore quelques Sentences de Saint Norbert extraites de ses Sermons, lesquelles se sont perpetuées dans son Ordre. Il y en a une entr'autres qu'il avoit souvent en bouche. *O Sacerdos! tu non es tu, quia Deus es. Tu non es tui, quia servus es & minister Christi. Tu non es tuus, quia sponsus Ecclesiæ. Tu non es tibi, quia mediator Dei & hominum. Tu non es de te, quia nihil. Tu quis es ergo ô sacerdos! nihil & omnia. O Sacerdos cave, ne tibi, quod Christo patienti dicatur, alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.*

Il disoit aussi souvent a ses Religieux. *Principum frequentavi curias, abundavi opibus, delitiis non peperci. Verum tamen fratres, ipsa bonorum temporalium copia, credite, vera egestas est, nec melius mihi unquam fuit, quam cum bonis ejusmodi carui, siquidem ipsa terrestrium exinanitio, cœlestium repletio fuit, quæ suavitate jucondiora sunt, constantiora diuturnitate, meliora satietate.*

P. 208. N. 20. La Charte fut ainsi conçuë.......................
In Nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis, Amen. Decimæ Deo ad hospitale de omni possessione & oblatione fratrum, usibus pauperum dentur. Sic tamen si summa argenti decem solidos valuerit vel usque ad decem solidos oblata fuerit, ex his decem & octo pauperes per singulos annos vestiantur, octo per hyemem & decem per æstatem. Per hyemem scilicet in festo omnium Sanctorum, unus, in nativitate Domini unus, in Circumcisione Domini, unus, similiter in Epiphania Domini, in purificatione Sanctæ Mariæ, in Annuntiatione Sanctæ Mariæ, in sepulturâ Domini, in Resurrectione Domini vestibus novis, scilicet cami-

sis, Braccis, Caligis, Soccis, subtularibus, tunica, cappa cum Mantello aut pellibus vestiatur. Per æstatem vero in Ascensione Domini, per septem dies Pentecostes, in Passione Apostolorum Petri & Pauli, in Assumptione Sanctæ Mariæ, nova Clamide sive cappa, Camisia Braccis, Soccis, subtularibus, in singulis festis, unus induatur. Ex die autem quo pauper vestem accepit, usque ad diem octavum, si remanere vult refectio corporis ibidem ei exhibeatur. Cætera in usus Pauperum advenientium vel transeuntium impendantur. In cœnâ autem Domini unusquisque Sacerdotum vel Levitarum, post lotionem pedum mendicorum, consilio Præpositi, unum de propriis vestibus sive Cappam sive pelles seu tunicam, seu caligas ipsi charitativè impendant, qui post acceptam charitatem nequaquam ut superius, per dies septem remaneant, sed post refectionem abeant.

Conrad Duc de Franconie........ Il étoit fils de Frideric de Suabe & d'Agnes Sœur de l'Empereur Henri V. Saint Bernard le reconcilia avec l'Empereur Lothaire à qui il avoit disputé la Couronne & l'Empire. Aprés la mort de Lothaire il eut l'une & l'autre. Il s'appella Conrad III. Theodvin Cardinal & Legat du Pape Innocent II. le couronna à Aix-la-Chapelle le 13. de Mars de l'année 1138. à la place de Hugue de Sponheim Archevêque de Cologne qui étoit allé à Rome pour s'y faire sacrer. Ce Prince se croisa pour la conquête de la Terre-Sainte. La Perfidie des Grecs rendit son voyage inutile & il fut obligé de retourner en Allemagne, ou il mourut dans son Château de Lotrech le 15. Fevrier de l'année 1152. P. 213. N. 21.

Interposerent la mediation d'Albert Archevêque de Mayence......... Il étoit Prince de la Maison de Lorraine, & succeda à Ruthard dans l'Archevêché de Mayence en 1110. Il fut le Chancellier & le Confident de l'Empereur Henri V. mais par aprés il devint son plus irreconciliable ennemi. Ayant été emprisonné par Ordres de ce Prince, il s'ouffrit pendant sa détention toutes sortes de calamités. Calixte II. donna commission à l'Archevêque P. 214. N. 22.

aprés

aprés le recouvrement de sa liberté, de lever une armée pour aller combattre Henri V. qui opprimoit l'Eglise, Albert s'acquita de sa commission avec tant de bonheur, qu'aprés avoir soûlevé la Saxe contre l'Empereur, il se mit en devoir de le combattre, mais l'Evêque de Spire & l'Abbé de Fulde qui vinrent faire des propositions d'accommodement de sa part au Souverain Pontife, empêcherent les progrez de l'armée. Albert s'attacha à L'othaire; & on croit qu'il aida beaucoup à son Election, au préjudice des pretentions des parents de Henri qui aspiroient à la Couronne. On met sa mort en 1137. Adelbert Comte de Sarbruk fut mis en sa place. *Hist. des Card. pag. 82. Gall. Christi. Vrsperg. ad annum 1125. 1126. &c.*

P. 215. N. 23. Alberon Princier de la Cathedrale de Metz..... .... Il étoit originaire de Lorraine. Son pere Seigneur de Montreüil à cinq lieuës de Nancy, tiroit son nom de celui de sa Seigneurie, dont il ne reste plus que quelques mazures à un quart de lieuë de l'Abbaye de Bel-Champ; qu'Alberon fonda en 1133. & lui donna la moitié de la Seigneurie de Méhoncourt avec le Château de Montreüil qui lui appartenoient en proprieté. Il fit acceder à cette donation Pierre son cousin, & Beatrix sa cousine avec leurs enfans Seguin & Gerard, comme on le lit dans la charte d'Hillinus Archevêque de Treve addressée à l'Abbé Durand, & confirmative de la fondation de son Predecesseur. *Castrum de Montrolio & mediam partem Arcis de Mehoncuria, eodem jure & eâdem libertate, quâ ipse Albero de consensu Petri cognati sui, & Beatricis uxoris, ac filiorum ejus Seguini & Gerardi, possidenda donavit vobis.* Comme Messieurs de Sainte Marthe n'ont pas inseré l'Abbaye de Bel-Champ dans leur *Gallia Christiana*, le Public ne me sçaura pas mauvais gré de lui donner la succession Chronologique des Abbez de ce Monastére. Le I. fut Durand. Le II. Barnabé, Hugue le III. Henry le IV. Hamil le V. Albert de Luneville le VI. Jacques de Luneville le VII. lequel en mil quatre cens vingt-trois résigna son Ab-

baye entre les mains du Pape en faveur de Vautier, qui est le VIII. Thirion le IX. qui à l'exemple de son Predecesseur résigna son Abbaye à Jean Viriet, en 1470. Jean Viriet la résigna à Thierry Petit-Pain en 1495. auquel succeda Jean Couffon, qui est le XII. Antoine de Girmon le XIII. en 1572. il se demit en faveur de Theodore de Lemainville. Aprés la mort de Lemainville les Religieux s'aviserent de choisir en 1608. M. de Ligneville Prévôt de S. George de Nancy. Cette élection qui secularisoit l'Abbaye, causa du schisme parmi les Electeurs, le Cardinal François de Lorraine en qualité de Legat du S. Siege la décida au profit de M. l'Abbé de Gorze qui étoit Prince de sa Maison. Le Prince Charles, Abbé de Gorze la resigna à Charles d'Englure Princier de Metz. En 1663. le P. Antoine Couffon fut élû, bennit & Confirmé par M. Du Saussai Evêque de Toul. Mais parce que cette élection avoit été faite sur un faux bruit de la mort de M. d'Englure, elle fut sans consequence. En 1669. les Religieux aprés le décez de M. d'Anglure se remirent en possession de leur droit, & choisirent le P. Claude de Lozane, qui fut troublé dans son benefice par M. de Gournai qui surprit un Brevet du Roi de France que le Grand Conseil de Paris, sous la Jurisdiction duquel etoit pour lors la Lorraine, declara nul, & confirma par Arrêt de l'année 1675. la regularité de l'Abbaye de Bel-Champ sous le merite de cet Arrêt. On proceda, aprés la mort du P. de Lozane arrivée en 1693. à l'élection de Mr. l'Abbé Moderne. Le R. P. Massu qui remplit ce poste avec édification.

Ce n'est pas là la seule Abbaye que fonda Alberon: Winterbak ou Himmenrod de l'Ordre de Cîteaux le reconnoît pour son Fondateur. L'Abbaye de Wadegosse prés de Sar-Loüis qui doit sa naissance à Sigele Veuve de Frideric Comte de Sarbruk, est obligée de sa confirmation à ce Saint Archevêque. Wadegosse avoit été donné par l'Empereur Henri IV. à Sigebert de Sarbruk à la priere de l'Imperatrice Berthe, de Conrad Evêque d'Utrecht & du Duc Theodoric. *Interventu dilectissimæ conjugis nostræ Berthæ, rogatu quæ fidelis nostri Conrardi Trajectensis sedis Episcopi, & Ducis Theodorici*

cæterorum que fidelium nostrorum cuidam nostro fideli nomine Sigeberto villam nomine Wadegassen sitam in pago Sarogravo Sarabruck & in comitatu ejusdem Sigeberti........ in propria tradidimus. .Signum Domini Henrici IV. Regis, Geberhardus Episcopus & Cancellarius recognovit, Data anno Ordinationis Henrici quarti Regis 27. Regni verò 26. Datum Moguntiæ in Christi nomine feliciter Amen. La date du titre concourt avec l'année 1082. de l'Ere commune.

Sigele veuve de Frideric, fils de Sigebert, Comte de Sarbruck cinquante deux ans aprés changea Wadegosse en une Abbaye de l'Ordre de Prémontré. Alberon confirma cet établissement en 1135. *Adalbero Dei gratiâ sanctæ Trevirensis Ecclesiæ Archiepiscopus. Officii nostri rationem intuentes & negligentiarum nostrarum indicem Domini metuentes, pro Ecclesiis nobis commissis indefessam sollicitudinem silenter gerimus... Unde ad omnium fidelium præsentium videlicet & futurorum notitiam pervenire volumus, qualiter Domina Sigela Comitis Friderici de* Sarbrucken *vidua, unà cum filio suo Simone omne patrimonium quod habuerunt in* Wadegossen *exceptis ministerialibus solis pro remedio animæ suæ & parentum suorum, juxta votum atque ordinationem viri sui prædicti Comitis, Beato Petro in nostra præsentia cum omnibus appenditiis suis & tam integrâ libertate contradidit.. ... Factum est autem cum hocce tenore ut ibidem Ecclesia in honore B. Dei Genitricis Mariæ constitueretur, in qua Fratres sub regula B. Augustini Deo militantes, de prædictis bonis sustentarentur........ Prompto igitur animo atque favore debito prosequentes........ Eosdem Canonicos ab omni subjectione Chor-Episcopi & quarumlibet personarum absolventes, ut nihil cuiquam obedientiæ debeant nisi nobis & Successoribus nostris Catholicis........ Complacuit etiam nobis curam parochialem eidem Abbati à manu Ipsius Episcopi perpetuò commendandam dare...... Absolvimus præterea ipsam parochialem Ecclesiam ab omni justitia Chor-Episcopi & à servitio quod debetur quarto anno Chor-Episcopis & ab omni censu, sex tantum denariis exceptis quos supra Altare B. Petri in festo ipsius Treviris offerent........ Ad ampliorem firmitatis inculcationem subnotata sunt nomina testium qui huic traditioni interfuerunt. Godefridus Præpositus majoris Ecclesiæ, Fol-*

marus Decanus, Arnolphus Archidiaconus, Milo Archidiaconus, Winneus Magister. Eberhardus Cantor. Laici nobiles, Ludovicus Comes, Gerhardus, Prunecho, Valterus, Fridelo, Theodoricus Adelbertus. Ministeriales, Ludovicus Erso, Ludovicus Sigebodo, Engelbertus Fridericus. Act. Trevir. Anno Dominicæ Incar. 1135. Indictione 13. regnante Lothario tertio gloriosissimo Imperatore, Anno Regni sui decimo, Imperii autem 3. Pontificatus vero nostri 4.

Les Chorevêques qui ont été éteints vers le 9. ou 10. siécle se retrouvent ici dans le 12. Mais il y a bien de l'apparence que le nom leur restoit sans avoir l'étenduë de leurs anciennes prérogatives. Il y en a encore aujourd'hui dans l'archevêché de Tréves qui portent ce nom, & qui à proprement parler ne sont que des Doyens rureaux ou des Archiprêtres. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut interpreter ceux du titre d'Alberon.

Cet Archevêque fut Legat d'Innocent II. en Allemagne la même année qu'il expedia le diplome de Wadegosse. Il suivit Lothaire dans le voyage qu'il fit en Italie pour la cause du Pape, & pour le recouvrement de ce Royaume. Il mourut à Coblence au mois de Janvier de l'année 1152. aprés en avoir passé 21. dans l'Episcopat. S. Bernard en parle *Epist. 176. 177. & suiv.*

Norbert fut élevé à l'Archevêché de Magdebourg .... Mr. Du Pin dans sa Table Chronologique du 12. siécle, place l'élection de S. Norbert en 1127. La Chronique de Saxe combat cet époque. *Anno Domini 1126. Rukero succedit Norbertus in Sede Magdeburgensi.* D'ailleurs la vie de S. Norbert remarque qu'il fut huit ans Evêque, & que sa mort arriva en 1134. Par consequent il faut fixer le commencement de son élection en 1126. pour avoir les 8. années completes d'Episcopat. Le Continuateur de Sigebert & Tritheme ont apparemment servi de guides à Mr. Du Pin, & lui ont fait commettre un anachorisme, qui leur est plus pardonnable qu'à Aubert le Myre, qui met en l'année 1128. le tems de l'élection de S. Norbert, & en 1134. celui de sa mort, & qui avec tout cela ne laisse pas de compter huit années de l'Episcopat de S. Norbert.

P. 219. N. 24.

SOM-



SOMMAIRE
Du Livre Quatriéme.

ENTRE'E de S. Norbert à Magdebourg. Un Portier lui refuse la porte du Palais Archiepiscopal. Il l'excuse & le continuë dans son service. Il donne ses premiers soins au reglement de sa Maison. Il s'applique au recouvrement des biens de l'Eglise. Il publie des constitutions contre les Clercs incontinens. Le Comte de Champagne embrasse le Tiers-Ordre de Prémontré & confie à deux Religieux la dispensation de ses aumônes. S. Norbert excommunie le Duc Conrad. Il se demet de son Generalat. Il prédit à Hugue son élection aprés laquelle il tient un Chapitre general. On y fait divers reglemens de Discipline. Les Superieurs des Abbayes en commande, prétendent avoir droit d'assister à ces Chapitres. S. Norbert substituë ses Religieux aux Chanoines de Sainte Marie de Magdebourg. Un meurtrier vient pour l'assassiner dans le Tribunal de la Pénitence lors qu'il entend les confessions. Il est preservé miraculeusement de la mort. Il est attaqué une seconde fois par un Clerc. Sedition furieuse allumée contre lui au sujet de la reconciliation qu'il fit de son Eglise. Intrepidité heroïque du Saint au milieu des dangers de la mort. Il est invulnerable aux coups d'épée. La persecution redouble, il est obligé de se retirer par le conseil de ses amis. Ses Diocesains revenus de leur fureur, viennent le re-

chercher dans son éxil. Il les prêche & les console à son retour. Fondation de quelques Abbayes. L'Hôpital de Saint Adelbert est confié aux soins des Religieux de Ste. Marie. Schisme de Pierre de Leon. Son Histoire. S. Norbert prédit les persecutions de cet Antipape qu'il nommoit l'Ante-Christ, en quel sens. Le Roi Lothaire par les conseils du S. Archevêque, s'attache à l'obéïssance d'Innocent II. Attique Archidiacre de Magdebourg, cite S. Norbert au Tribunal de Pierre de Leon; il en est excommunié. Il assiste au Concile de Reims, il y apporte des Lettres de Lothaire, il y fait canoniser S. Godard, & renouveller les Chartres de son Eglise. Il accompagne le Pape à Laon. Il visite ses Religieux de S. Martin & de Prémontré. Description de leur genre de vie. Il introduit à la priere d'Alberon Evêque de Verdun ses Religieux à S. Paul. Il retourne à Magdebourg où il delivre un possedé. Il est nommé Chancelier de Lothaire. Il passe avec lui en Italie; il prédit en chemin la revolte des Bourgeois de Virtzbourg. Il decide dans un Concile en faveur d'Innocent II. Il fait couronner l'Empereur à Rome. Il reçoit du Pape la qualité de Primat de Germanie. Il revient à Magdebourg, y ressuscite trois morts. Il y meurt aprés quatre mois de maladie.

LA



LA VIE DE SAINT NORBERT, ARCHEVEQUE DE MAGDEBOURG, &c.

LIVRE QUATRIE'ME.



SI le séjour que Norbert fit à Spire lui attira l'admiration de la Cour, sa sortie ne fut pas moins un objet d'étonnement pour toute la Ville. Un Archevêque couvert d'une mauvaise soutane, d'une figure négligée, nuds pieds, monté sur un asne, sans cortege, le visage extenué, l'esprit abbatu, avoit quel-

1126

1126. quelque chose de si extraordinaire qu'on ne pouvoit regarder sans surprise tant de grandeurs, avec tant d'humilité. Les Villes par lesquelles il passa le reçûrent avec des honneurs d'autant plus grands, qu'il paroissoit les mépriser davantage. On entendoit par tout, les peuples féliciter Magdebourg, d'avoir reçû un Pasteur si saint & si propre à sanctifier ses oüailles.

Le voyage ne fut qu'une suite de bénedictions & de rejoüissances pour les Deputez. Norbert seul versa des larmes dans la pensée de ses obligations. Il tomba presqu'en défaillance aux approches de Magdebourg. Le Clergé & le peuple vinrent au devant de lui. L'idée qu'ils avoient conçûë de sa sainteté, ne leur laissa rien oublier de tout ce qui pouvoit rendre son entrée magnifique. Ils le conduisirent par la Ville à travers les applaudissemens, tandis que Norbert d'une contenance modeste & mortifiée, gémissoit sur son sort & sur celui du peuple. Il vint d'abord descendre à la Cathédrale, pour y consacrer à Dieu les premices de sa charge, & lui demander la grace d'en soûtenir le poids avec courage & avec fidelité.

On le mena ensuite au Palais Archiepiscopal. Le Portier ayant fait entrer les personnes de qualité qui ouvroient la marche, il repoussa Norbert qui terminoit le convois. Comme il le prenoit pour un gueux qui s'étoit glissé dans la presse pour s'introduire dans le Palais, il le chassa avec des paroles du-

dures, & lui dit brusquement, de se tenir parmi les pauvres. Les assistans qui s'apperçûrent de la méprise du Portier, l'avertirent que celui qu'il traitoit avec indignité, étoit son Maître & son Archevêque. Cet homme rougissant de son incivilité, & craignant quelque punition, s'en fuit à l'instant. Norbert de son côté le rappella d'un air gratieux, & lui dit en souriant " n'apprehendez pas, mon cher frere, vous me connoissez mieux " que ceux qui me forcent aujourd'hui d'entrer " dans ce Palais. Personne de la Compagnie ne " m'a rendu plus de justice, puisque vous êtes le " seul qui me jugés indigne de remplir un poste, " où l'on ne m'auroit jamais placé, si l'on avoit " jugé de ma capacité, par mes vertus. " Norbert par ces humbles paroles rassura le Domestique, & loin de venger l'affront, il combla l'offenseur de bienfaits. 1126.

Dés que l'Archevêque fut en possession de sa dignité, il tourna ses premiers soins, selon le precepte de l'Apôtre, au réglement de sa Maison. Il étoit convaincu qu'il ne pourroit reformer les mœurs de son peuple, s'il n'étoit lui-même un exemple public de pieté & de reforme. Il bannit de chez lui la magnificence des meubles & des équipages. Il régla sa table sur les principes de la frugalité & de la pénitence. Il se regardoit comme un homme comptable à la Justice de Dieu de ses propres pechez, & des pechez de son peuple. Il établit une

Vit. S. Norb. manuscr. Bell. c. 52.

Ll disci-

1126. discipline si édifiante parmi ses domestiques, que son Palais ressembloit plûtôt à un Monastére qu'à une Cour. C'étoit l'azile des pauvres & des Ecclesiastiques. Sa charité lui faisoit recevoir les premiers comme ses freres, & le respect lui faisoit honorer les seconds, comme les coadjuteurs de son sacerdoce.

Il s'appliqua par aprés à s'instruire des biens & des droits de son Eglise. Il en examina les titres, il interrogea les anciens pour prendre des lumieres sur l'origine, sur l'état & sur les fonds de l'Archevêché. Cette recherche n'étoit pas suggerée par l'esprit d'avarice. Un homme qui vivoit dans la pauvreté, & qui n'avoit point d'autre ambition que de mourir pauvrement, étoit fort à couvert des tentations de la cupidité. Mais il sçavoit qu'étant dépositaire du patrimoine de Jesus-Christ, il devoit veiller à sa conservation & donner une partie de son zéle, à son recouvrement. Aussi n'épargna-t-il rien pour le défendre contre l'invasion des Laïcs, & pour le retirer des mains de ceux qui le retenoient avec injustice.

1127. L'Eglise de Magdebourg fondée par la Princesse Mathilde, & enrichie par les liberalitez de l'Empereur Otton premier, fils de cette Princesse, avoit été mise en proye à l'avarice des Seigneurs voisins. L'indolence des Archevêques, & le desir de l'agrandissement de leurs neveux avoient tellement apauvri cette illustre Metropole, qu'il ne lui restoit pres-

presque rien de sa premiere opulence. Norbert 1127.
enflammé d'amour pour la maison de Dieu entreprit de retirer des mains profanes, l'héritage du Seigneur. Il envoya dans toute l'étenduë de son Diocese des Commissaires pour avertir ses oüailles, que Dieu l'ayant constitué dans un ministére, qui l'obligeoit au péril de son salut d'être attentif à la subsistance des pauvres & aux revenus des saints Autels, il n'avoit pû apprendre sans douleur, & ne pouvoit tolerer sans trahir ses devoirs, que les biens de la mense Archiepiscopale, passassent à titre d'hérédité, de famille en famille, & fussent devenus par le crime de ses Prédecesseurs, le patrimoine de leurs néveux, & le fruit de l'usurpation des puissances voisines; Qu'il ne devoit pas laisser ce sacrilege impuni, ni souffrir que des Evêques eussent élevé la fortune de leurs parents sur les ruines du Temple, & dépoüillé les Autels, pour doter leurs néveux; Que quand bien même, il dissimuleroit l'injustice de cette donation, la conscience des détenteurs accusoit par ses remords le crime de leur possession, & les obligeoit à restituer, ce qu'ils ne pouvoit legitimement retenir. Que pour rendre leur peché sans excuse, & sa conduite sans reproche, il ordonnoit sous peine d'anathéme aux ravisseurs des biens Ecclesiastiques de son Diocese, soit qu'ils les tinssent à titre de succession, soit qu'ils s'en fussent emparez par fraude ou par violence de les restituer incessamment.

1127. Cette premiere démarche de l'Archevêque allarma les Seigneurs de la Province. Ils voyoient leur fortune prête à leur tomber des mains par ce coup de foudre. Ils éclaterent en plaintes & en murmures, ils se disoient entr'eux, quoi souffrirons-nous qu'un homme venu ici dans l'équipage d'un miserable, sans autres biens qu'un âne, s'enrichisse à nos dépens ? Permettrons-nous qu'on vienne aprés plusieurs années d'une possession pacifique, nous arracher les bienfaits de nos Oncles ? Sera-t-il dit qu'un homme qui n'est point en état de nous contraindre par la force des armes, aura la hardiesse de nous intimider par la crainte des censures ? S'il est aussi homme de bien qu'on nous l'a vanté, les revenus que ses Prédecesseurs lui ont transmis doivent suffire à sa vertu, mais s'il cache sous les apparences de la sainteté, un esprit d'avarice, nous ne devons pas consentir que pour satisfaire son avidité, il renverse nos Familles.

Norbert ne fut pas ébranlé de ces discours. Plein de cette ardeur Apostolique qui s'anime à la vûë des périls, il méprise leurs menaces, il se fortifie dans ses desseins, il réïtere les Anathémes, & sans s'émouvoir par les larmes, ni abbatre par la crainte, il contraignit les ravisseurs de restituer à l'Eglise les terres dont ils s'étoient emparez.

Le saint Prélat usa de la même severité à l'égard des Clercs incontinens. Leur vie licentieuse que la vigueur des Canons & les Ordonnances des Souverains

rains Pontifes n'avoient pû reprimer, se croyoit à l'abry des foudres de l'Eglise, sous l'ombre de la prescription. La lâcheté des Archevêques Predecesseurs de Norbert, les avoit rendu fiers & incorrigibles. Enfin, leur mal paroissoit aussi incurable qu'il étoit ancien. Mais Norbert, qui ne mesuroit jamais le succez de ses entreprises, par les regles de la prudence humaine, espera avec le secours de la grace d'exterminer le desordre de son Clergé. 1127.

Il employa d'abord la force de la parole, qui toucha le cœur de quelquels-uns, mais qui revolta les autres. Il fit succeder les menaces aux remontrances, & l'excommunication aux menaces. Il dépoüilla des droits & des honneurs de la clericature, ceux qui s'opiniâtrerent de vivre dans le libertinage. La persécution s'alluma, les impies se liguérent, pour arrêter le courage, & reprimer la vivacité de leur Archevêque. Mais lui s'élevant au dessus des dangers de la mort, poursuivit avec intrepidité l'ouvrage de Dieu, & rétablit heureusement la continence qui sembloit bannie de son Diocese.

La sollicitude Pastorale ne lui fit pas oublier les sentimens d'estime & d'amitié, qu'il avoit toûjours eü pour le Comte de Champagne. Ne pouvant plus lui servir de directeur dans l'état du mariage qu'il venoit de conclure avec Mathilde, il lui donna deux Religieux pour gouverner sa conscience & dispenser ses aumônes. Ce Comte qui avoit em-

1128. brassé le tiers ordre de Saint Norbert, qui portoit sous ses Habits les marques de sa devotion pour l'institut du Saint, régloit sa vie sur les avis de ses directeurs, il leur confioit la distribution de ses charités, qu'ils répandoient dans les Hôpitaux.

Cepenpant le Duc Conrad qui s'étoit retiré en Italie aprés sa defaite de Spire, poursuivoit ses conquêtes avec tant de rapidité, que Lothaire fut surpris d'apprendre les progrez de son rival. La fortune qui flattoit les desseins de ce Duc, le rendoit redoutable à l'Italie. Les Villes effrayées à la nouvelle de ses approches, s'offroient à lui, aimant mieux le recevoir en qualité de Souverain, que de

Sigoni. l. 11. de Reg. Ital. ad ann. 1128.

vainqueur. Anselme (1) Archevêque de Milan qui favorisoit l'ambition de ce Prince le couronna Roi de Lombardie. Il sembloit que le diadéme alloit échapper à Lothaire, lorsque le Pape Honoré deploya les foudres de l'Eglise pour arrêter les courses de l'usurpateur. Norbert aussi bon sujet que bon Evêque frappa Conrad d'excommunication. Frideric Archevêque de Cologne, Meginer (2) Archevêque de Treve suivirent son Exemple. Ces coups éclatans de la colére des Princes de l'Eglise, ne firent qu'irriter la colere du Conquerant. Il continua en dépit des Anathémes, ses brigandages dans l'Italie. L'Eglise même sentit la violence des Troupes qu'il avoit mises en campagne pour s'assûrer l'Empire.

N. 1. N. 2.

Nor-

Norbert qui se vît engagé dans les affaires de l'Eglise & de l'état par la necessité de son ministére, 1128.
comprit qu'il ne pourroit desormais veiller à la conduite de Prémontré, & qu'en partageant ses soins, il les rendroit inutiles. Il forma donc le dessein de faire choisir un General pour l'Ordre dont il étoit le Fondateur. Il manda à Magdebourg les premiers, & les plus considerables de ses Disciples, pour déliberer avec eux sur cette élection.

Ce grand Saint qui connoissoit l'importance de ce choix, & qui n'ignoroit pas les maux que cause un chef corrompu dans ses mœurs, ou mol sur l'observance de la discipline réguliere, n'osa rien decider que par l'inspiration du Ciel, & par les suffrages de ses Religieux. Il leur declara, que la distance des lieux n'avoit point refroidi son amour pour ses chers enfans, qu'il les porteroit éternellement dans son cœur, mais qu'ils devoient faire reflexion, que par la necessité de l'emploi où la Providence l'avoit établi, il se trouvoit dans l'impossibilité de remplir les fonctions de General; que cette charge demandoit un homme entier, qui n'eût pas d'autre occupation, que celle de veiller aux besoins de l'Ordre, de procurer la conservation de sa discipline, & d'être absolument dévoüé au salut des particuliers; que lui à present chargé de la conduite d'un vaste Diocese, ne pouvoit plus diviser ses travaux, ni satisfaire à ce double engagement; qu'il leur falloit jetter les yeux sur un sujet capable de main-

doute étoit l'ouvrage de Dieu, fut confirmée par des miracles. Au moment qu'elle se faisoit à Premontré, Hugue qui étoit resté à Magdebourg, vît en esprit Norbert qui le presentoit à Jesus-Christ, & Jesus-Christ qui le recevant des mains de Norbert ratifioit son élection. L'humilité lui fit garder le silence sur cette revelation. Mais Norbert à qui Dieu avoit fait la même faveur, assembla les Religieux qui étoient auprés de sa personne, & leur dit en prenant Hugue par la main, *C'est vous, mon Frere qui me succedez aujourd'hui; vous êtes choisi du Ciel pour commander dans la Maison de nôtre pauvreté.* Hugue à ces parolles, se prosterna devant Norbert & lui répondit, *Je vois bien, mon Pere que je dois obéïr, & que malgré ma repugnance, il faut que je sacrifie aux volontez de Dieu, & à vôtre autorité les obstacles qui combattent mon obéïssance. J'irai donc puisque vous me l'ordonnez, dans l'esperance que celui qui m'éleve par sa misericorde, soûtiendra son choix par sa grace. C'est en lui que je mets toute ma confiance, s'il daigne bénir mes desseins, c'est à lui que j'en rendrai la gloire, mais si pour mes pechez il me refuse son secours, je retournerai auprés de vous, qui, aprés Dieu, êtes le Défenseur de mon ame. Je remettrai entre vos mains, le fardeau qu'on a mis sur mes épaules* Norbert interrompant Hugue, lui dit, qu'il n'avoit rien à craindre, que le Ciel qui l'élevoit aujourd'hui seroit garrant de son choix, & que Dieu seroit avec lui jusqu'à la fin, pour l'éclairer de ses lumieres. 1128.

1128. Hugue consolé par cette promesse, sortit quelque tems aprés de Magdebourg. Il signala les commencemens de son Généralat, par la convocation d'un Chapître, auquel assistérent les Abbez de S. Martin de Laon, de S. Michel d'Anvers, de Floreff, de Val-Sery, de Cuissy, & de Bonne-Esperance. (1.) Les necessitez pressantes de l'Ordre ne lui permirent pas d'y convoquer un plus grand nombre, le retardement eût été d'une consequence dangereuse. N. 3.

La discipline commençoit à chanceller, l'uniformité si essentielle à un Corps de Religion étoit déja alterée par des nouveautez, qui faisoient dégenerer les Monastéres, en autant d'Ordres. Le caprice des Superieurs particuliers qui n'étoient pas encore fixés par des constitutions, avoit produit autant de statuts differens, qu'il y avoit de differentes humeurs. Certain amour d'une austerité mal entenduë, avoit introduit un esprit Monastique dans quelques maisons, & une indulgence outrée avoit fait glisser dans les autres des adoucissemens dangereux. De sorte que rien n'étoit plus necessaire que de remedier à ces abus, & le plus prompt remede, étoit un Chapître Général.

Il opéra en effet tout le fruit que Hugue en attendoit. Il y fut arrêté par les conseils de Norbert que le Général seroit perpetuel. On jugea qu'il étoit plus facile de trouver un homme capable de gou-

gouverner un Ordre, que d'en trouver plusieurs, & qu'un Général qui n'est point stable dans sa dignité, ne peut rien entreprendre de grand, les grands projets demandans pour leur éxécution, un tems considerable. On établit sur la même maxime la superiorité perpetuelle des Abbez & des Prévôts. On ordonna que le Chapitre Général seroit le dernier & le souverain tribunal de l'Ordre, auquel le chef & les membres seroient soûmis. 1128.

Par ce temperament, on modéra le gouvernement despotique, en le mêlant d'Aristocratie, on obvia aux incommoditez qu'un maître trop absolu peut causer dans une societé Religieuse, lorsque n'étant pas retenu par une autorité superieure, il se livre impunément à ses desirs, dissipe sans scrupule le patrimoine de Jesus-Christ, & substituë la tyrannie au regime pastoral. On adoucit l'austerité du jeûne que l'experience avoit fait connoître n'être point pratiquable à tous. De continuel (4.) qu'il
N. 4. étoit, on le changea en un jeûne de sept mois. On y prescrivit des regles aux Pasteurs, aux Aumôniers, aux Confesseurs des Princes, aux Abbez, & aux Officiers subalternes. Enfin aprés un long détail des devoirs communs & particuliers, il fut determiné qu'à l'avenir tous les Abbez & les Prévôts, qui étoient pour lors les seuls qui fussent revêtus du caractére de Superieurs, se rendroient chaque année le jour de S. Denys, à Prémontré, pour y re-

 parer

1128. parer & maintenir la discipline réguliere dans un Chapître Général.

Comme on ne prévoyoit pas en ce tems les Commandes, on restreignit aux Abbez & aux Prévôts, la faculté d'assister aux Chapîtres, parce qu'ils étoient les seuls qui avoient alors la jurisdiction ordinaire sur les Religieux. Mais depuis que des Abbez Commendataires ont succedé aux Abbez Reguliers, les Prieurs des Abbayes en commande, ont prétendu devoir succeder aux droits aussi bien qu'à la jurisdiction des Abbez Religieux. Car puis qu'ils sont devenus les Ordinaires, puis qu'ils reçoivent la profession des Novices, & que les Novices leur promettent l'obéïssance, qu'ils exercent la justice contentieuse, qu'ils établissent des Confesseurs, ne semble-t-il pas qu'ils ont par devolution toute l'autorité des Abbez Reguliers, & par suite, le droit d'assister aux Chapîtres.

Certainement la mutabilité de leur emploi n'est pas une raison pour les en exclure. Les Abbez de la reforme d'Espagne (5) dont la superiorité n'est que N. 5. triennale, ne sont pas déchûs pour cela, de leur prérogative. D'ailleurs les motifs qui donnerent lieu à ces sortes d'assemblées, sont communs aux Prieurs & aux Abbez. L'administration temporelle & spirituelle dont ils sont également dépositaires, les oblige à venir informer le Chapître de leur conduite, à s'y instruire des réglemens que l'on y dresse pour

pour la conservation de la discipline, & à concourir au rétablissement de l'observance. 1128.

Leur association n'avilit point la dignité des Chapitres Généraux. Mais quand elle en affoibliroit l'éc'at, on ne doit pas pour cette délicatesse scrupuleuse, exposer la plus considerable partie de l'Ordre à une décadence certaine, & favoriser la relâche pour trop vouloir rencherir sur la grandeur.

Le saint Patriarche qui étoit éclairé des plus pures lumieres du Saint Esprit, nous a enseigné par son exemple, que dans les affaires qui concernoient le bien public, il étoit toûjours avantageux de prendre conseil de ses inferieurs mêmes. Aussi lisons nous qu'il ne vouloit rien décider sur le genre de vie, sur le choix de la régle, sur l'élection d'un successeur, qu'il n'eût demandé le suffrage à ses disciples. Depuis qu'il fut Archevêque il garda la même méthode. Il leur communiquoit les desseins qu'il avoit formez aux pieds des Autels, pour la reformation de son Diocese, avant que de les éxécuter.

Ce fut pour avoir auprés de lui un conseil permanent, qu'il essaya plusieurs fois d'établir ses Religieux à Magdebourg. Il y avoit prés du Palais Archiepiscopal une Eglise Collegiale de douze Chanoines. Elle avoit été érigée en 1015. par le B. Geron V. Archevêque, & dottée des biens de l'hôpital de Rotersdorff fondé par l'Empereur Otton le
N. 6. Grand. (6.) Depuis la destruction de Rotersdorff,

lés

1128. les revenus de l'Hôpital avoient été unis à Sainte Marie pour l'entretien des Chanoines. Cette Eglise qui subsistoit depuis plus d'un siécle, étoit diminuée de sa splendeur, & les Chanoines avoient perdu leur premiere régularité. Les biens étoient pour la plûpart usurpez. Ceux qui étoient échapez à l'avarice des Seigneurs voisins demeuroient incultes par la négligence des Chanoines. La décence de l'office Divin se ressentoit de la pauvreté des ministres, & leur vie peu édifiante les rendoit indignes de la protection des Princes. Ils vivoient ainsi sans honneur, & à peine avoient-ils de quoi vivre en misérables.

1129. Norbert qui avoit fort à cœur la reforme des Clercs de son Diocese, employa divers moyens pour les rammener à la sainteté, dont ils étoient déchûs. Tous ses efforts ayant été inutiles, il s'avisa pour leur bien, pour l'honneur de l'Eglise, & pour sa propre consolation, de leur proposer la substitution des Religieux de son Ordre. Il interessa la religion du Roi Lothaire, auquel il fit comprendre qu'il étoit de la gloire de Dieu de reparer le scandale de ces Chanoines déregles, qu'il étoit de l'intérêt de l'Eglise de mettre en leur place des Religieux qui édifiassent le public par la sainteté de leur conduite, qui aidassent les Pasteurs dans l'acquit de leurs fonctions, & qui offrissent des prieres agréables à Dieu pour la prosperité de son regne. Lo-

Lothaire touché de ces considerations, agréa ce changement, mais les Chanoines y formerent des obstacles. Ils firent leurs remontrances au Roi, ils le piquerent par des motifs de Religion & d'interêt pour l'engager à revoquer son consentement. Comme ils ne purent fléchir la resolution du Prince, ils furent contraints d'acquiescer à ses ordres. Ainsi Norbert soûtenu de l'autorité de Lothaire, introduisit ses Religieux dans Sainte Marie le 29. Octobre de l'année 1129. comme il se voit par cette Charte. (7) 1129.

Au nom de la sainte & individuelle Trinité. " Nous Norbert par la grace de Dieu Archevêque " de l'Eglise de Magdebourg, faisons savoir à tou- " tes les personnes tant futures que presentes, qu'ayant " consideré l'état de l'Eglise de Magdebourg, desi- " rant la rendre plus recommendable par la Reli- " gion, la retablir dans ses immunitez, reformer " les abus qui s'y sont glissez, & perfectioner le " bien que nous y avons trouvé établi. Nous étant " donc apperçû que l'Eglise de Sainte Marie situeé " dans cette Ville étoit si étrangement tombée en " décadence, au dedans & au dehors, que les édi- " fices mêmes de l'Eglise étoient presque tous rui- " neux, & que les douze Clercs destinez pour y " faire les offices divins, n'avoient pas de quoi y " subsister, une partie de leurs fonds ayant été dis- " tribuée aux Officiers du Prince, une autre lais- " sée inculte par leur negligence, & la troisiéme " envahie par leurs voisins sans esperance de pou- "

voir

1129. « voir les recuperer. Nous ayant égard à leur pauvreté & à leurs plaintes frequentes, soûhaitant « d'ailleurs de voir plûtôt croître l'Eglise, que de la « voir diminuer, nous avons obtenu d'eux par nos « prieres, par nos conseils, & par nos exhortations, « qu'ils cederoient leur Eglise à des personnes Re« ligieuses professans la vie commune sous la regle « de Saint Augustin, & qu'ils s'abandonneroient ab« solument à nôtre disposition sans restriction au« cune. Or voulant les remettre sous la discipli« ne claustrale, sous laquelle ils vivoient auparavant « sous l'obéïssance d'un Doyen, nous les avons in« corporé dans d'autres Eglises. Quelques-uns ont « été placez dans l'Eglise de Saint Nicolas, nous a« vons assigné aux autres une portion des revenus « de Sainte Marie pour leur entretien, & avons en « même tems transferé à nos freres, les anciens « droits & fonds qui appartenoient à l'Eglise de « Sainte Marie; & pour leur procurer plus solide« ment la tranquilité & le repos, nous avons or« donné qu'ils ne repondroient à l'avenir qu'à nous « & à nos Successeurs Archevêques. Afin donc « que ces choses demeurent à jamais inébranlables, « nous les avons confirmés par l'autorité des Saints « Pierre & Paul, & par la nôtre, promettant à « ceux qui les conserveront, la paix & la remission « de leurs pechez.. Que si quelque personne de « quelque qualité qu'elle soit osoit détruire le fruit « de nôtre travail, ou par un attentat temeraire trou-

troubler les pauvres de Jesus-Christ, ou sous quel- « 1129.
que pretexte les chasser de leur Eglise, qu'elle soit «
anathéme jusqu'au jour du Seigneur. Fait l'an de «
l'Incarnation de Nôtre Seigneur 1129. Indict. 7. «
le 4. des Kal. de Novembre, dans l'Abbaye de S. «
Jean Baptiste du Fauxbourg de la Ville de Magde- «
bourg &c.

Norbert pour donner plus de solidité à son ouvrage, s'adressa au Pape Honoré. Il en obtint des
N. 8. Bulles (8.) confirmatives de l'introduction de l'Ordre de Prémontré à Sainte Marie de Magdebourg. Muni de l'approbation du Saint Siege, il ne songea plus qu'à fournir au nouvel établissement, des Sujets capables de soûtenir les grandes esperances qu'il en avoit conçûës. Evermode fut celui que le Saint destina au gouvernement de cette Prevôté. Son choix fut unanimement applaudi.

La Maison de Dieu sous la direction de ce vertueux Superieur commença bientôt de fleurir en pieté & en doctrine. Brulant du même zéle que son Archevêque, ils prirent ensemble les mesures les plus justes pour faire revivre la pureté des mœurs & de la discipline anéantie dans le Clergé & parmi le peuple. Comme ce desordre avoit sa source dans le déréglement des Pasteurs, il confia à ses Religieux l'administration de six paroisses de la Ville Episcopale, & il en distribua quatorze autres en differentes Eglises de la campagne. (9.) Ces sages Pa- *Mem. de Mag. deb. p. 113.*
N. 9. steurs servirent de modele aux autres Ecclesiastiques,

1129. & firent renaître par leurs prédications la pieté dans le Diocese, pendant que d'autres Missionaires que le Saint Archevêque avoit envoyé dans l'Esclavonie, embrasoient cette grande Province du feu de l'Evangile. La foi y étoit obscurcie par la superstition, la barbarie & l'ignorance avoient éteint le flambeau des veritez célestes, à peine y voyoit-on quelque trace de la Religion Chrêtienne, lorsque nos Apôtres allerent y retablir le royaume de Jesus-Christ.

Norbert recuëilloit ainsi les fruits de ses travaux lorsque le Démon souleva des impies qui s'efforcerent d'en arrêter les progrez. Une trouppe de scelerats conspira contre la vie du S. Archevêque, & engagea un Clerc, par l'esperance d'un salaire modique, à être le ministre de leur fureur. Il convint avec eux du jour & du supplice, il épia les circonstances favorables à l'éxécution de ce détestable parricide; enfin, il entre dans le Palais travesti en pénitent, cachant le poignard sous le manteau, il se presente à la porte de la Chapelle Episcopale, où Norbert étoit occupé à entendre les confessions du Jeudy Saint, il prie le Portier de lui permettre d'entrer pour se confesser à son Pasteur.

Le Portier inspiré d'en haut refuse la porte au Clerc, & va donner avis à l'Archevêque, avant que de l'introduire. Norbert à qui Dieu avoit revelé la conjuration, fait attendre le meurtrier à la porte. Aprés que tous les pénitens furent confessez, l'Ar-

l'Archevêque qui se faisoit garder par un domesti- 1129.
que, fit venir l'assassin, il étudia ses mouvemens, il examina sa contenance, & lui défendit d'approcher. Il ordonne à un domestique de lever le manteau du traître, sous lequel on vit le poignard.

A la vûë de ce spectacle, Norbert lui demanda d'un visage tranquile, comme autrefois Jesus-Christ à Judas, mon ami quel dessein vous amene ? Ces paroles si pleines de douceur jetterent le trouble dans le cœur du parricide. La conviction de son crime lui fit apprehender le supplice, & la presence du domestique, l'empêchoit de consommer son attentat. Il n'eut donc plus d'autre parti à prendre, que de recourir à la clemence de son Archevêque. Il se jette à ses pieds, il lui déclare les larmes aux yeux le secret de la conspiration, & lui en découvre les complices.

Quelques domestiques accourrurent au bruit qu'ils entendirent dans la Chapelle. Ils furent extremément surpris d'apprendre de la bouche du meurtrier, que ceux qui avoient le plus de part à la confidence de Norbert avoient été les auteurs de cette conspiration, & que l'Archidiacre Attique que le Saint venoit d'associer au gouvernement de son Diocese, étoit le chef du complot. Le vertueux Archevêque qui remarqua l'étonnement peint sur le visage des spectateurs, leur parla de la sorte. « De quoi vous étonnez-vous, « mes freres ? Jesus-Christ mon Seigneur & mon mo- «

1129. « dele va être livré cette nuit entre les mains de « ses ennemis par un de ses disciples, devois-je être « plus privilegié que mon Maître? O que je serois « heureux si dans le tems qu'il expira pour nous, « je mourois pour lui par les mains de ceux que « je comptois au nombre de mes amis. C'est dans « ce jour que la misericorde ouvre son sein pour y « recevoir les plus grands pecheurs, & qu'il donne « en mourant la vie aux morts. Que n'ai-je donc « été assez heureux pour mourir dans ce jour de « faveur? j'aurois esperé de la misericorde, la re- « mission de mes pechez. Mais puisque je n'ai pas « été digne de cette grace, & qu'il a plû au Sei- « gneur de me laisser encore sur la terre, soûmet- « tons-nous à ses ordres, & ne haïssons pas ceux « qui ont voulu abbreger nos peines, en nous pro- « curant la mort. C'étoient nos amis, il est vrai: « deviendront-ils nos ennemis? Non. Il ne sied « pas à un Chrêtien de se venger en considerant « Jesus-Christ qui ne s'est pas encore vengé. Prions « plûtôt à son exemple pour ceux qui nous perse- « cutent, bénissons ceux qui nous calomnient.

Il alloit renvoyer l'assassin sur l'heure même, si ses domestiques ne lui eussent representé qu'il seroit utile au salut de ses complices, de le renfermer pendant quelques jours, afin que sa detention les fit rentrer en eux-mêmes. Ce ne fut qu'avec repugnance, que l'Archevêque consentit à cette espece de punition. Son cœur qui étoit sans amer-

tume

tume, ne put se resoudre qu'à peine à faire souffrir au coupable un châtiment, qui étoit plûtôt la correction d'un père, que la sentence d'un juge. 1129.

Ces excez de douceur qui auroient dû desarmer ses ennemis, les enhardirent au crime. Sûrs de la clemence de Norbert, ils renouvellerent la persecution contre lui. Dans la crainte qu'il n'échappât à leur cruauté, ils interesserent dans leur dessein, un Clerc, qui avoit l'honneur de manger à sa table, & de loger dans son Palais. Ce perfide, contre tous les sentimens de la nature, & les devoirs de la reconnoissance, se ligua avec l'Archidiacre Attique, & quelques Chanoines mécontens qui ne pouvoient s'accoûtumer au joug de la continence. Ils tinrent plusieurs assemblées secretes, ils proposerent divers moyens, mais tous également barbares, pour se défaire de leur Pasteur. Le plus promt & le plus efficace fut de le poignarder de nuit dans un passage par où il alloit à l'Eglise.

Le Clerc qui s'étoit chargé du soin de cette sanglante action, attendit l'Archevêque dans le défilé lors qu'il passeroit à minuit pour se rendre à Matines, il se mit en embuscade vers la porte, le poignard à la main, & laissa passer la suite du Prélat jusqu'au dernier qui la fermoit. Il crut que c'étoit l'Archevêque, s'étant jetté sur lui, il le perça d'un poignard. Le Chapellain renversé,

1129. & nageant dans son sang, poussa un grand cry. L'assassin reconnut son erreur à la voix du blessé, il lui fit des excuses, & se sauva.

On alloit le poursuivre. Norbert l'empêcha par son autorité. « Laissons, dit-il, échapper ce « malheureux en paix, & ne lui rendons pas le « mal pour le mal. Mon heure n'est pas encore « venuë, attendons-la avec patience. Ceux qui « ont armé la main de mon Clerc contre moi, n'ont « pas perdu l'envie de me donner la mort, ne per- « dons pas la volonté de mourir. Si Dieu juge à « propos de me délivrer de leur fureur, je ne dois « pas apprehender les conseils de leur malice, mais « s'il veut que je périsse par leurs mains, rejoüissons « nous d'être la victime de Jesus-Christ.

Ce fut toute la vengeance que lui permit sa charité plus grande que la rage de ses ennemis. Ce péril évité par une protection speciale de la Providence, redoubla son zéle pour la défense des droits de son Eglise. Le Seigneur d'un Village (on le nommoit Boulant ou Rumeland) s'étoit approprié un cens de vin affecté par les bienfaiteurs, au sacrifice de la Messe. Norbert faisant la visite dans cette contrée vint trouver le Gentil-homme, & le pria de restituer à l'Eglise le bien dont il l'avoit dépoüillée. L'usurpateur qui s'étoit endurci l'ame par mille brigandages, demeura ferme contre les prieres & les menaces de l'Archevêque. Il lui répondit fierement qu'il ne redoutoit ni ses

Mem. de Magd. manuscr.

ana-

anathémes, ni la colére de Saint Maurice dont il 1129.
vouloit l'étourdir. Hé bien, lui repliqua l'Archevêque, je vous prédis qu'avant la fin de cette année, vous serez chassé du bien que vous possedez injustement, & que Dieu vengeant par lui-même la cause de ses Autels, vous fera sentir combien il est dangereux de porter la main sur le patrimoine de Jesus-Christ. L'effet suivit de prés la Prophétie. Peu de tems aprés, ce malheureux qui avoit livré la guerre à Dieu, périt en la faisant aux hommes.

Ce châtiment public loin d'intimider les usurpateurs des revenus Ecclesiastiques, anima leur haine contre Norbert. Ils se disoient les uns aux autres, que s'il continuoit de rechercher avec la même severité les biens alienez de l'Eglise, bientôt un Prêtre effaceroit la grandeur des Princes, & obscurciroit les Maisons les plus Illustres; qu'il ne falloit pas souffrir plus long-tems un homme d'un esprit inquiet, qui ne s'étudioit qu'à désoler le Clergé par les rigueurs de ses ordonnances, & à opprimer la Noblesse par le dépoüillement de ses Seigneuries. Ces murmures seditieux se répandoient dans les maisons, ils se debitoient dans les places publiques, & par là on disposoit le peuple à la revolte contre son Pasteur. Un acte des plus solemnels de Religion fut le prétexte qui fit éclore leur funeste dessein.

La Cathédrale avoit été polluée par des impudiques

1129. ques, qui avoient consommé le crime jusqu'aux pieds du sanctuaire. Cette profanation vint aux oreilles de l'Archevêque. Non content de gémir sur le violement de la sainteté du temple, il crut qu'il falloit, selon les maximes canoniques, le reconcilier par la consecration. Il proposa cette necessité à son Chapitre. Les Chanoines par ignorance, ou par un esprit de contradiction résisterent au sentiment de l'Archevêque, & conclurent qu'il étoit inutile de faire cette expiation. Norbert comprit que ce schisme étoit l'ouvrage de la passion. Il se retira du Chapitre en silence, & invita Gombert Evêque d'Havelberg, & Hartuic Evêque de Misne ses Suffragans, de se trouver à Magdebourg le trentiéme de Juin, pour faire la cérémonie de la bénédiction de sa Métropole. Il donna en même tems avis au peuple, du jour qu'il avoit pris, & des raisons qui l'avoient obligé de ne point déferer au sentiment du Chapitre.

Chronic. Saxon. ad ann. 1128.

' Crantz. Vandal. p. 97. vit. S. Benon.

Pendant le discours de l'Archevêque, un murmure s'éleva parmi les Chanoines. Ce tumulte lui fit conjecturer que la solemnité qu'il s'étoit proposée de faire avec éclat, ne se passeroit pas sans émotion. C'est pourquoi le jour fixé étant venu & le Prélat desirant d'obvier au desordre, resolut de prendre le tems de la nuit pour faire la cérémonie. Quelque secret qu'on eût gardé dans le conseil de l'Archevêque, on ne put empêcher que la déliberation ne fût connuë de ceux qui l'avoient desaprouvée. Ils gagerent des espions pour veiller, & leur donner avis des mouvemens

mens de Norbert. Sitôt qu'il sortit de son Palais, accompagné des deux Suffragans, du Prevôt de la Cathédrale & de ses Religieux, les sentinelles que les Chanoines avoient postez dans les avenuës, coururent par la Ville, donnerent l'allarme dans tous les Quartiers, animerent la populace à la défense du sanctuaire, accusans Norbert de briser les Autels, d'enfoncer le tabernacle, de piller le trésor, d'emporter les reliques, & de méditer la retraite, aprés qu'il se seroit chargé des richesses de son Eglise. 1129.

Le peuple naturellement susceptible des impressions de la calomnie, & jaloux de sa Religion, plûtôt par caprice que par zéle, sortit en fureur les armes à la main, investit la Cathédrale, tâche d'enfoncer les portes & de pénetrer dans l'Eglise. Le bruit des armes, les clameurs confuses & ménaçantes de la bourgeoisie, effrayerent les deux Suffragans qui venoient d'achever la consecration. Mais l'Archevêque avec un courage intrepide, capable de faire trembler ses ennemis, plûtôt que de trembler devant eux, voulut sortir de l'Eglise pour calmer le tumulte. On l'empêcha d'exposer sa personne à la discretion d'une populace mutinée, on le contraignit même de se refugier dans une tour bâtie par l'Empereur Otton premier, en forme de forteresse, où ils estimerent que la vie du Saint seroit à couvert des insultes de ses ennemis. Les Evêques d'Havelberg & de Misne avec le Prevôt & les Clercs assistans se retirerent dans le même azile.

1129. Le peuple ne les y eut pas sitôt aperçû, qu'il redoubla ses cris, & menaça de les égorger s'ils sortoient de la Tour.

Durant ces clameurs, minuit sonna, Norbert & ses compagnons se mirent en prieres. Ils chanterent Matines de Saint Paul, dont l'Eglise faisoit ce jour là l'Office. L'oraison leur redonna des forces. Ils se consolerent de leur captivité en lisant celle que S. Paul avoit souffert pour la querelle de Jesus-Christ. Les Prélats & les Prêtres de leur suite attendoient avec constance l'issuë de cette émotion tumultuaire. Il n'y avoit que deux ou trois Laïcs enveloppez dans le même danger, qui se désoloient à la vûë d'une mort inévitable, l'Archevêque releva leurs forces abattuës, par la force de ses discours. « C'est pour la cause de Dieu que « nous souffrons mes freres, leur dit-il, c'est à la « Providence à nous tirer du péril. N'apprehen« dons pas, nôtre sort est entre les mains de Dieu. « Des rebelles peuvent bien nous étonner par leurs « armes, mais ils ne peuvent pas, sans un Ordre « de Dieu, nous faire périr par le fer. Le danger « est grand, je l'avouë, mais la puissance du maî« tre que nous servons est encore plus grande. Il « a brisé les chaînes de Saint Paul. Le bras qui a « opéré ce miracle en faveur de l'Apostre, ne sera « point racourci à l'égard de ses disciples. Invo« quons le secours de la grace, jettons-nous avec « confiance dans le sein de la misericorde, & animons

mons nous à souffrir par l'exemple du Saint dont " 1129.
l'Eglise nous propose les souffrances. "

La nuit se passa en des exhortations pathetiques, que le S. Archevêque addressoit aux compagnons de sa captivité. Il joignit à ses paroles, des oraisons ferventes qu'il offroit à Dieu pour obtenir la délivrance de leurs maux, ou le courage pour mourir en Chrêtiens.

Les assigeans au lieu de se radoucir par la pieté de leur Pasteur, s'animoient de plus en plus à sa perte. Dés que l'aurore commença de paroître, ils livrerent l'assaut aux prisonniers. Les uns escaladerent la tour, les autres soûtenoient à coups de flêches les efforts des assaillans. Enfin les rebelles se rendirent maîtres de la forteresse. Norbert dans ces extremitez s'avance lui seul vers les soldats & leur dit, vous n'en voulez qu'à un seul homme, pourquoi en attaqués-vous plusieurs? C'est moi " que vous cherchez, arraché moi la vie, & la con- " servez aux autres. Norbert est le coupable, c'est " dans son sang qu'il faut laver son crime, mais " ne versés pas celui des innocens sous pretexte de " punir un criminel. "

Il prononça ces mots d'un ton majestueux, revêtu de ses habits Pontificaux. Les paroles du Pasteur semblables à un éclat de foudre, effrayerent les soldats, & amollirent leur cruauté. De sorte que les conjurez devenus tout-à-coup ses amis, se jetterent à ses genoux, lui demanderent pardon, &

 lui

1129. lui offrirent le secours de leurs armes, pour le garantir du danger de la mort.

Tandis que l'Archevêque triomphoit par sa patience de la férocité de son peuple, un de ses gens, qui défendoit un poste avancé reçût un coup d'épée dans la gorge, & tomba demi-mort aux pieds de son ennemi. Cet accident enflamma la charité de Norbert, il fend la presse, malgré l'opposition de ses amis, il se jette à travers les épées nuës, il s'abandonne comme un autre Jonas au gré de la tempête afin de sauver un serviteur fidéle prêt de périr pour sa défense.

Le meurtrier qui avoit encore les mains fumantes du sang de l'homicide, reconnut l'Archevêque à la voix, leva l'épée, & lui en porta un coup dans l'épaule. Dieu rendit son serviteur invulnerable, il ne resta aucun vestige du coup qu'il avoit reçû, qu'une goute de sang qui coula de l'épée de l'assassin, sur la mitre de Norbert, & qui s'y attacha si fortement, que ni le tems, ni l'artifice ne purent l'effacer, Dieu le permettant ainsi pour servir de monument de sa protection sur son Ministre, & de signe de confusion pour le peuple.

Les complices de ce sacrilege attentat, reconnurent par ce prodige qu'ils combattoient contre Dieu en attaquant le S. Prélat. Leur chaleur se ralantit, ils s'offrirent d'être les mediateurs de la paix, aprés avoir été les inutiles instrumens de la haine du Clergé. On apporta les reliques de la

Cathédrale, comme pour être les garans & les ôtages d'une reconciliation sincere. Mais cet appareil de Religion, n'étoit qu'une couverture, sous laquelle on cachoit l'irreligion même. Les Chanoines demanderent pour préliminaire du traité, que l'Archevêque chassât ses Religieux de l'Eglise de Sainte Marie, qu'ils occupoient, disoient-ils malgré le Clergé & le peuple. Ils ajouterent que s'il n'agréoit la condition de bonne grace, ils la lui feroient accepter par la force des armes. 1125.

L'Archevêque indigné d'une telle proposition, leur répondit qu'il n'étoit pas juste d'acheter la paix des hommes, par la destruction de l'ouvrage de Dieu; qu'il avoit fait entrer ses Religieux dans Sainte Marie par le consentement du Roi, par l'autorité du Pape & pour le bien de l'Eglise; que les mêmes raisons qui l'avoient engagé à les établir, l'obligeoint à les conserver, & que tant qu'il vivroit, il esperoit de la piété des Princes, qui avoient concourru à ce dessein, qu'ils le maintiendroient par leur pouvoir.

Pendant cette contestation le Magistrat de la Ville rétournant de Campagne, apperçût cette troupe de gens armés. Il s'avance, il s'informe du sujet de la sedition, il les fait retirer, & leur donne jour pour venir pardevant lui porter leurs plaintes, les assurant qu'il leur fera justice. Les mécontens se separent. Norbert avec ses Collegues descendit dans l'Eglise pour dire la Sainte Messe en action de grace

1129. du calme qui avoit succedé à l'orage. Comme il montoit à l'Autel, il fit approcher les assistans, & leur dit. « Vous voyez, mes freres, que les « Autels, que l'on m'accusoit d'avoir dépoüillé, « n'ont rien perdu de leurs ornemens, les Reliques « & les vases sacrés que j'avois ravi, sont encore « tout entiers. Jugés donc combien je suis inno- « cent du Sacrilége dont on m'avoit noirci. Aprés la Messe il se retira dans son Palais, non pour y prendre du repos, mais pour se préparer à d'autres combats.

Dés le lendemain ses ennemis renoüerent leurs conferences, & chercherent des moyens plus efficaces pour perdre le saint homme, qu'ils disoient publiquement n'être sorti de leurs mains, que par les secrets de la magie. Ils resolurent donc dans leur assemblée, que quand le jour de l'audience du Magistrat seroit échû, chacun boiroit un pot d'hidromel, ou d'un excellent vin pour se mettre en état de plaider la cause, & de la decider par la force, si le Juge ne la terminoit pas à leur gré.

Cette resolution formée dans l'ivresse du vin, & de la vengeance étoit un mistére, que tous les conspirateurs promirent par serment de ne point révéler. Néanmoins comme l'iniquité enfantée dans les ténébres, ne peut long-tems demeurer dans l'obscurité qui la vût naître, le Seigneur permit que les projets misterieux des ennemis de Norbert, lui fussent connus presque aussi-tôt qu'ils furent for-

formez. Les personnes qui lui en donnerent avis, lui conseillèrent d'en prévenir les effets par la fuite. Mais l'Archevêque accoûtumé aux dangers de la mort négligea les conseils de ses amis, determiné à ne pas quitter son troupeau, & resigné à mourir pour la défense de son Eglise. 1129.

Il attendoit dans ces dispositions les ordres de la Providence, lorsqu'on vint lui dire, que toute la Ville étoit en armes, que des soldats emportez par l'yvresse pilloient l'Eglise de Sainte Marie, & en chassoient les Religieux avec des cruautez extrêmes. Il reçut cette nouvelle sans s'émouvoir, & répondit en soûriant à ceux qui la lui apportoient, qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté-là, que ce que le Pere céleste avoit planté de sa main, ne seroit pas arraché par la main des hommes.

A peine eut-il achevé, qu'un second messager lui ajouta que les rebelles s'avançoient vers son Palais. Ses domestiques le conjurerent de se dérober à la rage de ces brutaux, ils lui representerent que le Sauveur du monde le plus parfait modéle des pasteurs, avoit éludé par la retraite la persecution de ses ennemis; qu'il ne falloit pas prodiguer sa vie, quand il étoit plus utile de la conserver pour le salut de son troupeau, que de la donner pour sa propre felicité; que Jesus-Christ lui tiendroit plus de compte d'une fuite prudente, que d'une fermeté indiscrete.

Il se rendit à ces raisons, & se sauva dans l'Abbaye de S. Jean, pour lors située dans les Faux-bourgs.

1129. bourgs, & qui est aujourd'hui au centre de la Ville. Il n'y fit de séjour qu'autant qu'il en falloit pour régler les affaires les plus pressantes de son Diocese. Il passa de là au Château de Hall, qui dépendoit de la mense Archiepiscopale, ne voulant pas exposer les Benedictins de S. Jean aux insultes d'une soldatesque furieuse. Mais s'étant présenté devant son Château pour y entrer, il trouva que ses ennemis s'en étoient emparé, afin de lui enlever toute sorte d'azile, & le reduire à la necessité d'être toûjours fugitif, ou de tomber entre leurs mains.

Dans ces necessitez, il vint à l'Abbaye de Petersberg à deux lieuës de Hall, & à neuf lieuës de Magdebourg demander une retraite aux Chanoines Reguliers. Cette Abbaye qui depuis a été secularisée par les Ducs de Saxe, & qu'ils ont ensuite venduë au Marquis de Brandebourg, reçût avec plaisir son Archevêque, à qui elle avoit de grandes obligations.

Cet illustre éxilé édifia les Religieux par la sainteté de sa conduite & la constance de son courage. Assidu à tous les exercices de la vie réguliere, il ne se distinguoit parmi eux que par la séverité de sa pénitence & par la ferveur de ses prieres. Souvent prosterné aux pieds des Autels, il s'adressoit à Dieu par ses larmes pour le salut de son peuple, il s'offroit avec S. Paul d'être l'anathéme & la victime de ses oüilles, plûtôt que de consentir à la perte d'une seule de son troupeau; il sou-

Manuscr. de Magdeb.

souhaita même plus d'une fois de verser son sang, 1129.
pour appaiser la colére de Dieu, qu'il ne croyoit pas pouvoir fléchir par ses pleurs. Cependant le Dieu de toute consolation entendit sa priere, & l'éxauça. La passion qui avoit jetté le voile sur les yeux du peuple, fut ralantie par l'éloignement de l'Archevêque, son absence fit sentir la grandeur de sa perte, & les Auteurs de son banissement, furent les premiers à solliciter son rappel.

La conclusion en fut prise dans une assemblée publique. Mais comme chacun jugeoit de la difficulté de cette négociation, par le nombre des outrages qu'il avoit fait à son Pasteur, les moyens qu'on proposa pour l'engager à revenir, paroissoient d'un succez douteux. Aprés plusieurs déliberations, il fut enfin arrêté, de lui envoyer une ambassade solemnelle à Petersberg.

Les Deputez y vinrent, & lui témoignérent au nom de toute la Ville, la douleur qu'elle avoit de son absence, la disposition sincere où elle étoit de reparer par de trés-humbles satisfactions, l'attentat qu'elle avoit commis contre sa dignité, ils ajoûterent, que pour meriter sa clemence, ils venoient apporter à ses pieds les cœurs & les trésors de son peuple, & lui jurer de la part de son Diocese un attachement invariable.

Norbert reçût les complimens des Députez, avec la joye d'un pasteur charmé du recouvrement de ses oüailles. Il les remercia de leurs offres obligeantes &

1129. leur dit qu'un Evêque ne cherchoit pas l'argent des fidéles, mais leur amour, que Jesus-Christ qui l'avoit établi Pasteur, lui avoit défendu d'être mercenaire, que loin de desirer leurs richesses, il s'étoit faite une loi de se dépoüiller des siennes, & que si sa conduite ne les avoit pas encore convaincu de son desinteressement, c'est parce qu'ils n'avoient pas sçû démêler entre ce qu'il avoit entrepris pour l'intérêt de l'Eglise, & ce que des imposteurs vouloient qu'il eût fait par principe d'avarice, qu'à l'égard des satisfactions, il n'en demandoit point d'autre que celle de leur douleur, & qu'il se contenteroit encore à moins; que tous les mauvais traitemens qu'il avoit soufferts de leur part, étoient ou la punition de ses crimes, ou la recompense de son zéle, qu'ainsi ils pouvoient assurer Magdebourg, qu'il oublioit sans peine une offense qui ne l'avoit jamais aigri contr'elle, que néanmoins il prétendoit que ceux qui avoient pillé & abattu la maison de son Officier aprés lui avoir presque ôté la vie, le dédomageroient de toutes ses pertes.

Les Députez accepterent avec reconnoissance, les conditions que l'Archevêque leur prescrivit, & retournerent promptement à Magdebourg porter la nouvelle de sa reconciliation. On se mit aussi-tôt en devoir de reparer la maison de l'Officier, on lui délivra quarante Marcs d'argent, pour payer les medecins & les chirurgiens qui l'avoient traité. On ne se borna point à cette satisfaction. Toute la Ville souhaitant de faire une amende honorable à la di-

gnité du sacerdoce violée dans la personne du Saint, 1129.
alla en procession le chercher à Petersberg, d'où elle le conduisit au Château de Hall, & de là à Magdebourg où il fut reçû en triomphe.

Norbert souffrit d'avantage de l'éclat de cette pompe, que du bannissement de sa Ville. Il entra avec une multitude infinie qui le suivoit, dans l'Eglise Cathédrale, où aprés avoir offert ses vœux à Dieu, il fit un discours à son peuple. (10.)

N. 10. Mes freres, leur dit-il, je vous avois quitté " avec tristesse, mais par la misericorde de Dieu " voilà que je retourne à vous avec joye. L'ennemi " de la paix qui se plait à semer la discorde dans " le monde, avoit excité le schisme parmi nous. " Ce cruel qui a jetté les fondemens de son empire " par la division, ne s'étudie qu'à le perpetuer & à " l'étendre par la discorde, afin d'enlever le pasteur " au troupeau, & d'arracher le troupeau au Pasteur, " & de laisser ainsi les brebis errantes sous la con- " duite d'un mercenaire, qui les precipite dans " l'abyme. C'est sans doute par ce motif, mes chers " freres, que le Démon jaloux de l'unité qui regnoit " entre nous, a troublé l'intelligence si necessaire " pour vôtre salut, si essentielle pour le succez de " mon ministére, & pour nôtre bonheur commun. " Il a réüssi dans son fatal dessein, vous le sçavés, " mes freres, & qu'il a fallu que je cedasse à l'ora- " ge, aprés l'avoir inutilement conjuré. Mais " graces en soient renduës au Dieu de la paix, "

1129. « Jesus-Christ qui sembloit dormir durant la tem-
« pête, s'est enfin éveillé à nos clameurs. Il a commandé aux vents & à la mer, & le calme nous est revenu. Conservons le, & entretenons cette paix pretieuse que le Démon nous avoit ravie, que le monde ne pouvoit nous redonner, & que le Sauveur nous a renduë par un effet de sa grace. Réünissons nos cœurs dans le lien de la charité, & que cette unanimité admirable qui regnoit parmi les premiers fidéles, revive pour un jamais parmi nous. Ne craignez pas mes freres, que les peines que vous avez cru me faire ayent alteré la tendresse que je vous dois, & que je n'ai pas perdu un seul moment. Quand j'aurois envie de venger, non pas ma personne, mais le caractére dont Dieu m'a honoré, la reparation que vous venez de lui faire, doit tenir lieu d'une satisfaction abondante, qui a effacé jusqu'au souvenir des troubles passez.

« Il ne me reste donc plus qu'à prier le Dieu de consolation & de paix d'affermir la tranquilité qu'il vient de nous accorder, joignez vos prieres aux miennes, & efforçons nous de meriter par nos bonnes œuvres, la perseverance dans nôtre vocation, afin que le Pere des misericordes soit glorifié par nous pendant cette vie & dans les siécles des siécles. Ainsi soit-il.

Le Clergé & le peuple ne purent refuser des larmes à un discours animé de tout le zéle d'un Ar-

Archevêque, & de toute la tendresse d'un Pere. 1129.
Les graces & l'onction qui étoient repanduës sur ses levres firent de si vives impressions sur ses auditeurs, que depuis on ne vit jamais un peuple si attaché à son Evêque.

Au milieu des persecutions que le Saint Fondateur enduroit à Magdebourg pour le bien de son Ordre, il eut la consolation d'apprendre qu'il se multiplioit en differentes Provinces. Burchard Evêque de Cambray appella les enfans de Norbert à
N. 11. Grimberg prez de Vilvorde dans le Brabant. (11) Cette Abbaye avoit été Fondée sous l'Episcopat d'Eude pour des Chanoines Reguliers de Saint Augustin. Ceux-ci furent obligés de l'abandonner par le malheur des tems, & de la remettre entre les mains de l'Evêque Burchard qui la remplit de Religieux de Prémontré. Parut en même tems
N. 12. la célébre Abbaye de Midelbourg en Zélande (12) qu'Adrien & Jacques tous les deux Sacrifiés à Gorçom par les Calvinistes, ont encore renduë plus respectable par leur martyre. Godfroy surnommé le Barbu Duc de la Basse Lorraine &
N. 13. Comte de Louvain jetta les fondemene de l'Abbaye du Parc aux portes de Louvain (13) & attribua à perpetuité la charge de grand Aumônier des Ducs de Brabant, aux Abbez de ce Monastére.

Ainsi fleurissoit l'Ordre de Prémontré dans les Pays étrangers par la pieté des enfans de Norbert, pendant que Norbert joüissant de la bonace s'appliquoit à reformer les abus de son Diocese. Il

1130. s'en étoit glissez de trés-scandaleux dans l'administration de l'Hôpital de Saint Adelbert. Les revenus destinez par les Fondateurs à la nourriture des pauvres, ne servoient qu'à entretenir l'abondance des riches. L'Archevêque pour assûrer à l'avenir le patrimoine des indigens, transfera à ses Religieux de Sainte Marie la direction des revenus de l'Hôpital, comme il se voit par la charte qui suit.(15.) N. 15.

" Au nom de la sainte & individuelle Trinité " Norbert par la grace de Dieu Archevêque de " la sainte Eglise de Magdebourg. Adelbert Ar- " chevêque nôtre Prédecesseur de pieuse mémoire, " ayant fait construire par sa liberalité un Hôpital " auprés de l'Eglise de la Bienheureuse & Glorieuse " Vierge Marie, nous l'avons trouvé contre nos " esperances, presque anéanti, de maniere que ceux " qui devoient y recevoir leur subsistance ordinaire, " étoient contraints de mandier honteusement & " miserablement leur vie. Nous touché de com- " passion sur leur malheur, de l'avis & consente- " ment des anciens, avons confié & transferé à " perpetuité le soin & la regie de cet Hôpital " avec toutes ses dépendances à nos Freres de l'E- " glise de Sainte Marie. Fait en presence de " Lindolphe Evêque de Brandebourg, dans les " Fauxbourgs de la Ville de Magdebourg l'an onze " cens trente de l'Incarnation de Nôtre Seigneur.

Mem. de Magd. Cet Hôpital a subsisté jusqu'en l'an 1631. au quel le Comte de Tilly ayant réduit la Ville en cendres l'Hô-

l'Hôpital fut enveloppé sous les ruines de cette guerre si funeste à toute la Saxe. Aujourduy le Prevôt de Sainte Marie quoique Lutherien, travaille à retablir cette Maison, & en recouvrer les biens, qu'il destine, suivant le premier esprit de la fondation, à la subsistance des passans, & à l'éducation des pauvres filles. Il a déja soûtenu, dit-il, plusieurs procez dans le Conseil du Roi de Prusse, & y a obtenu des Arrêts contre trente cinq usurpateurs, il espere de remettre bientôt sur pied ce monument de la pieté de Saint Adelbert, & d'imiter en cela le zéle de Saint Norbert, dont il fait gloire de se dire le Disciple. Plût à Dieu qu'il en imitât la foi qui animoit son zéle, & qui lui fit entreprendre avec courage la défense de l'Eglise opprimée par le schisme de Pierre de Leon.

Arnulfus Lexovi tract. contra Gerar. Engolis. Erifc. Chron. Maur.

Pierre de Leon étoit petit-fils d'un Juif nommé Leon, qui s'étant enrichi par des commerces usuraires, embrassa le Christianisme, rendit service au Saint Siege durant les troubles que causa l'affaire des Investitures, & s'allia aux plus considérables Familles de Rome. Il eut de cette alliance un fils nommé Pierre, qui suivant les traces de son pere, mêla son sang avec celui des Maisons Patriciennes, & fut pere d'un fils qu'il fit aussi appeller Pierre. L'ambition destina cet enfant dés ses plus tendres années aux dignitez de l'Eglise. Pour le mettre en état d'y parvenir par les voyes du

1130. du merite, ſes parens l'envoyerent étudier à Paris. Sa jeuneſſe répondit mal à l'eſperance de ſon élevation. Il ſe livra à la débauche & à de ſi grands excez, que dés lors on prévit les malheurs que le tems fit paroître. Il ſe faiſoit honeur des pronoſtiques que des faiſeurs d'horoſcope tiroient des dereglemens de ſa conduite.

Aprés quelques années d'étude, il entra dans l'Abbaye de Cluny, & s'y fit Moine. Cette profeſſion qu'il ſuivit pour monter par les dégrés d'une humilité feinte, aux dégrés des honneurs Eccleſiaſtiques, lui ouvrit en effet le chemin au Cardinalat qu'il obtint de Callixte à la priere de ſa famille.

Comme il avoit l'eſprit vif, entreprennant & capable des négotiations les plus delicates, il fut chargé de differentes legations, dans leſquelles il fit voir plus d'eſprit que de probité. Sa Table étoit ſervie avec une abandance delitieuſe. Les viſites qu'il faiſoit des Egliſes, étoient toûjours terminées par le dépoüillement de leurs Autels. Si nous en croyons un Evêque contemporain, il ſe faiſoit accompagner dans ſes voyages, par une femme traveſtie en Clerc, qui étoit la complice de ſes brutalitez & de ſes brigandages.

Le Souverain Pontife Honoré deuxiéme ayant rempli la chaire de Saint Pierre, l'eſpace de cinq ans, un mois & dix ſept jours, mourut le quatorziéme de Fevrier. Innocent II. connu auparavant ſous le nom de Gregoire Cardinal de Saint

Ange

Ange, fut le même jour mis en sa place par l'élection des Cardinaux, & contre les esperances de Pierre de Leon, qui méditoit depuis long-tems de s'élever au Pontificat. Son ambition ne put supporter la préference qu'on donna à son Collegue. Il ramasse quelques Cardinaux qu'il avoit engagé dans son parti par des raisons d'interêt. Il entre avec eux dans le Palais de Saint Marc, & se fait élire Pape sous le nom d'Anaclet deuxiéme. 1130.

Il ne songea plus ensuite qu'à faire valoir son intrusion par les voyes de l'artifice. Ses parens accreditez à Rome à cause de leurs richesses & de leurs puissances, seconderent les projets de l'usurpateur. Ils lui menagerent des partisans qu'ils interesserent dans son schisme. Anaclet qui répandoit liberalement sur le peuple & sur le Clergé les trésors qu'il avoit acquis, ou plûtôt qu'il avoit enlevez aux Eglises, dans le cours de ses Nonciatures, n'épargnoit ni le sacré ni le profane pour se faire des creatures. Aprés avoir épuisé ses reserves, il arrachoit des Autels les bienfaits de la pieté des Roys, & brisant les vaisseaux sacrez, & les saintes images, il en distribuoit les morceaux aux défenseurs de son parti.

Par ces moyens sacrileges, il attira à son obéïssance, les Romains qui lui livrerent les forteresses de la Ville, contraignirent Innocent de se retirer dans la maison de Frangi-Pani, où n'étant pas

1130. encore en seureté contre la violence, il fut obligé de se sauver à Pise dans une galiote. Ces tempêtes dont l'Eglise étoit agitée firent gemir les vrais fideles. Norbert en ressentit vivement l'affliction, & quoique Dieu lui eût révelé depuis plus de deux ans, les calamités de ce schisme, il n'y fut pas moins sensible lorsqu'il le vit naître.

Il découvrit à Geoffroy Evêque de Chartre les lumieres anticipées qu'il avoit sur cet évenement. Il lui prédit que le regne de l'Antechrist paroîtroit bientôt, & qu'il veroit avant sa mort une persecution allumée dans toute l'Eglise. Geoffroy qui ne doutoit pas que l'esprit de Dieu ne parlât par Norbert, recût cette Prophétie avec respect. Mais Saint Bernard, quoique fort prévenu en faveur de Norbert, ne crut pas devoir déferer à sa prédiction. *Quant à ce que vous me demandez*, dit-il, dans la réponse qu'il fit à Geoffroy, *si Norbert fera le voyage de la Terre-Sainte, je n'en sçais rien, car il y a quelque tems, que j'ai eu le bonheur de le voir, & d'apprendre de sa bouche céleste plusieurs choses, qu'il a daigné me communiquer, mais il ne m'a rien dit du voyage de Jerusalem. Je lui ai demandé ce qu'il pensoit de l'avénement de l'Antechrist. Il m'a assûré qu'il paroîtroit certainement, avant que cette génération finît. Je l'ai prié de me dire sur quoi il fondoit cette certitude, il me l'a déclaré, & je n'en ai pas été convaincu. Cependant il a toûjours continué de m'assûrer qu'avant sa mort, l'Eglise souffriroit une persecution générale.*

Saint

Saint Bernard parloit ainsi, parce qu'il ne comprenoit pas alors le sens de cette Prophétie. Mais quand il vit deux ans aprés les ravages que faisoit Pierre de Leon, & que cet Intrus armoit une populace seditieuse contre le Pontife legitime, qu'il brisoit des Crucifix d'or pour fournir aux frais d'une guerre cruelle, il se souvint de l'oracle de Norbert, & publia hautement, que le regne de l'Antechrist étoit venu, que l'abomination étoit placée dans le sanctuaire, que la bête annoncée dans l'Apocalipse, & qui devoit livrer la guerre à Dieu & à ses Saints, étoit enfin sortie de l'abyme. Arnould Archidiacre de Seez, & depuis Evêque de Lizieux, écrivant contre Gerard Evêque d'Angoulême, ne parla point autrement de Pierre de Leon, que comme d'un Antechrist, & connu comme tel de toute l'Eglise Catholique.

1130.

Epist. 124. 125. 126.

T. 2. *Spicil.* p 344.

Il ne faut pas croire cependant, que ces grands hommes ayent prétendu que Pierre de Leon fut cet Antechrist, qui doit paroître à la consommation des siécles ; ils en parloient au même sens, que S. Jean : ils étendoient avec S. Cyprien, Saint Jerôme, Saint Augustin, ce nom aux persecuteurs de l'Eglise, & en particulier à Pierre de Leon, qui en faisoit l'office, sans en avoir le caractere.

Jamais personne n'en eut plus de marques que cet Antipape. La simonie, le sacrilege, la cruauté, l'ambition qu'il employa pour envahir le trône que tous les fidéles reverent, en firent l'imita-

1130. tateur, & le precurseur du plus terrible ennemi de l'Eglise. Son audace égale à son orgueïl, lui fit prendre les foudres en main, pour en frapper le Successeur de Saint Pierre. Il assembla un conciliabule à Rome, dans lequel aprés avoir affermi son autorité, par les homages que lui rendirent ses adhérans, il prononça anathéme contre Innocent & les Cardinaux de son obéïssance.

Ce coup temeraire, qu'il esperoit devoir porter la terreur dans le parti d'Innocent deuxiéme, ne servit qu'à fortifier le devoüement des Cardinaux au veritable Pontife. Ils regarderent avec indignation la hardiesse de l'Intrus, & se moquerent également de ses foudres & de ses promesses. Les Evêques & les Princes qui se déclaroient contre son élection, l'obligerent à prendre des mesures pour les attacher à son obéïssance. Il envoya Alberon Archevêque de Bréme, (16.) au Roi Lothaire dans N. 16. le dessein de surprendre sa Religion, il écrivit des lettres pleines d'impostures, dans lesquelles il mêloit les prieres aux menaces, & lui faisoit entrevoir que le salut de l'Empire, & le sort de sa couronne, dépendoient du consentement qu'il donneroit à son élection. Il ajoutoit, que les Italiens dont il falloit ménager les esprits, s'étant expliquez en sa faveur, souffriroient avec chagrin, que l'on confiât l'Empire à un Prince qui reconnoîtroit un autre Pape que celui qu'ils avoient reconnu.

Il addressa par le même Alberon, des lettres à l'Ar-

l'Archevêque de Magdebourg, qu'il avoit autrefois 1130.
comblé de careſſes dans ſa legation de France, & Codex Caſſin. Epiſt. 5. 6. 7.
qu'il ſçavoit être le conſeil de Lothaire. Il l'invita de ſe joindre à ſon parti, d'engager le Roi à favoriſer ſa cauſe, il lui rapelloit les ſervices qu'il avoit rendu à ſon Ordre en confirmant ſon Inſtitut, & l'exhortoit en conſideration de ſes bons offices, de lui prêter les ſiens à la Cour de Lothaire.

Mais Norbert informé par Haimeric Chancelier de l'Egliſe Romaine, du procedé de Pierre de Leon, de l'invalidité de ſes droits, des hoſtilitez qu'il avoit exercées dans Rome, pour ſe maintenir dans la dignité qu'il avoit extorquée de la foibleſſe de quelques Cardinaux ſchiſmatiques, reſiſta aux propoſitions de l'Archevêque de Bréme, mépriſa les lettres de l'Antipape, & loin d'accepter la Nontiature qu'il lui offroit auprés de Lothaire, il répondit qu'il alloit ſolliciter ce Prince à ſe déclarer contre ſon intruſion.

En effet Norbert empêcha le Roi de répondre à Anaclet. Il le raſſûra contre ſes menaces, & le determina à plûtôt haſarder ſa couronne, que de donner atteinte à ſa foi. Enfin il le fixa tellement au centre de l'unité, que rien ne put le faire varier ſur ſes ſentimens & ſur ſes obligations.

Anaclet irrité du mauvais ſuccez de ſa négotiation, ne jugea pourtant pas à propos de faire encore éclater toute ſa fureur. Il diſſimula par politique, & par la crainte de gâter ſes affaires en aigriſſant

 l'eſ-

1130. l'esprit de l'Archevêque de Magdebourg, il usa, d'une grande modération, dans la cause que l'Archidiacre Attique intenta au Saint, & qu'il portaau tribunal de l'Antipape.

Mem. de Magd. & du Mont. Cassin Attique étoit un homme hardi, entreprenant, factieux, & qui plusieurs fois avoit soûlevé le Clergé & le peuple contre Norbert. Abusant de la facilité de l'Archevêque à lui pardonner ses revoltes, il se flattoit qu'il lui pardonneroit avec la même indulgence, les prévarications qu'il commettoit dans son ministere. Sur cette confiance, il exerça des rapines, & pilla la Cathédrale dont il avoit l'œconomat. Norbert l'en reprit en Chapître. Mais l'Archidiacre, au lieu d'avoüer sa faute, se recria contre l'accusation, & pour éluder le jugement decisif de son Archevêque, qui l'avoit suspendu de son office, il le cita pardevant Pierre de Leon, & alla en personne poursuivre son appel.

L'Antipape reçût Attique, & manda Norbert à Rome pour répondre sur les plaintes de son Archidiacre. Cette conjoncture étoit favorable pour établir l'autorité d'Anaclet, & attirer l'Archevêque à son parti. Aussi ne negligea-t-il rien pour noüer cette affaire à son tribunal. La citation qu'il addressa à Norbert étoit plûtôt une invitation honête, qu'un commendement imperieux, il luy faisoit entendre que c'étoit moins par l'envie de le juger, que par le desir de le voir, qu'il lui ordonnoit de comparoître, & qu'il trouveroit en lui les

sen-

sentimens d'un Pere, & le bon acueil d'un amy. 1130.
L'Archevêque ne répondit à ces honêtetés interessées que par le silence & le mépris. L'Antipape renvoya Attique à Magdebourg avec un second Bref par lequel il enjoignit à Norbert de le rétablir dans son office, & de venir pour le mois de Novembre répondre au Saint Siege sur les griefs de son Archidiacre. Le porteur des presentes, dit-il, (17.) Attique Archidiacre de vôtre Eglise étant venu au " Codex Cass. 159.
N. 17. Saint Siege Apostolique, s'est plaint en nôtre " presence, & en presence de nos Cardinaux, que " vôtre fraternité l'opprimoit injustement. Car il " nous à rapporté que vous l'aviez accusé de pre- " varication en présence de ses freres. Ce que " vous ayant denié, il s'étoit purgé canoniquement " dans le Chapitre sur cette accusation. C'est " pourquoi le jour auquel son procez devoit se ju- " ger dans le Chapitre étant échü, & prevoyant " qu'il auroit pour juge, celui qui étoit son de- " nonciateur, ce qui est contre la raison & la justi- " ce, il auroit formé, son appel au Siege Aposto- " lique, & vous auroit fixé un terme pour venir " contester devant le Pontife Romain. Mais vous, " aprés cette appellation notifiée, profitant de l'oc- " casion de la mort de nôtre predecesseur Honoré " vous l'auriez privé de ses benefices & dépoüillé " de ses biens pendant le voyage qu'il faisoit vers " nous. Vôtre prudence doit faire reflexion com- " bien il est dur & injurieux au Siege Apostolique "
de

1130. « de voir que vous tachez de lui ravir le privilege « qu'il a reçû du Ciel, qui lui est confirmé par la tra« dition des Sts. Peres, qui lui a été accordé par la « grace de Dieu & par les merites de S. Pierre Apo« stre, pour qui Jesus-Christ a prié afin que sa foi ne « défaillît jamais. Nous mandons & ordonnons à « vostre fraternité, en vertu de nostre autorité Apo« stolique, que vous restituiez à vostre Archidiacre « tout ce que vous lui avez enlevé, & que vous le lui « laissiez posseder à l'avenir en paix. Vous ne manque« rés aussi de comparoître devant Nous pendant l'O« ctave de S. Martin prochain, pour y recevoir la ju« stice pleine & entiere. Nous vous enjoignons en « outre par le present Bref, ainsi que nostre Prédeces« seur d'heureuse memoire vous l'avoit déja enjoint, « de ne plus empêcher desormais nos fils, les Cha« noines de Magdebourg de venir à Nous, si vous « voulez meriter la protection & les faveurs de S. « Pierre. Nous ne prétendons pas pour cela déro« ger en quoi que ce soit à vostre dignité, ni « offenser vostre personne : Nous souhaitons au « contraire vous donner des témoignages de nôtre « amitié & de la charité sincére que Nous avons, « & pour vous & pour vostre Eglise. Donné à S. « Pierre de Rome le 15. des Kal. de Juin, l'année « premiere de nostre Pontificat.

Attique muni de ce Bref, retourna à Magdebourg, il le fit signifier à l'Archevêque, & se mit en devoir de reprendre les premieres fonctions de sa

ſa charge. Mais Norbert mépriſa les demarches du rebel, & les ordres de Pierre de Leon. Bien éloigné d'être allarmé par leurs menaces, il ſoûtint avec fermeté la juſtice de ſon premier jugement. L'Archidiacre trompé dans ſes prétentions, recourut de nouveau à l'Antipape, qui offroit un azile à tous les Eccleſiaſtiques mécontens. Il ſe plaignit de l'opiniâtreté de ſon Archevêque, de ſes mépris pour les ordonnances du S. Siege, de ſon gouvernement tyranique ſous lequel ſon Clergé gémiſſoit. Alors Anaclet comprenant qu'il ne devoit plus rien compter ſur l'eſprit inflexible de Norbert, rompit tous les menagemens à ſon égard, & lança l'excommunication contre lui. 1130.

Ces foudres parties de la main d'un homme anathématizé par l'Egliſe dans les Conciles de Piſe, de Clermont & d'Eſtampes, rejaillirent contre ce téméraire. L'Allemagne qui reſpectoit la ſainteté de Norbert, irritée contre la préſomption d'Anaclet, ne douta plus en voyant l'attentat commis ſur la perſonne d'un ſaint Archevêque, qu'il n'eût commis dans Rome les excez que la renommée publioit.

Norbert trouvant ainſi les Puiſſances diſpoſées à ſuivre le parti d'Innocent, réünit l'Empire à ſa communion, pendant que S. Bernard s'occupoit à lui ſoûmettre la France & l'Angleterre. Le Cardinal Gerard (18.) envoyé par le Pape vers le Roi Lothaire, & qui fut le témoin du zéle de Norbert 1131.
N. 18.

lire. Il lui exposa enfin l'ordre exprés qu'il avoit reçû de Lothaire de poursuivre la canonization de S. Godard quatorziéme Evêque d'Hildesheim, dont la mort étoit aussi miraculeuse que la vie. 1131.

Manuscr Balder. vit. S. Godard. Annal. Trev. T. 2. p. 29.

Le Pape consentit aux desirs de Norbert, & pour donner plus d'autorité à ses decisions, il l'engagea de proposer ses demandes au Concile. Il obéït & apporta les Chartes de son Eglise, il produisit des copies tirées sur ces originaux à demi-pouris. Le Concile les examina, & à la priere de l'Archevêque, approuva les copies extraites de ces anciens monumens. On agita ensuite la canonisation de S. Godard. Norbert fit à l'assemblée l'histoire de la vie & des miracles du Bien-heureux Evêque, & supplia les Peres du Concile au nom du Roy Lothaire & de tous les Princes d'Allemagne qui s'interessoient pour l'honneur de S. Godard, de lui décerner le culte que la voix publique & la devotion des peuples lui avoient déja rendu. Milon Evêque de Terroüane, & Bernard Evêque de Hildesheim firent la même priere au Concile. Innocent se fit presenter les Actes autentiques de la vie du Saint, & les preuves des miracles qui s'opéroient à son tombeau : on en fit lecture à l'assemblée, qui d'une voix unanime, le déclara Bienheureux, & permit d'en solemniser la fête.

Le Concile fini, le Pape se retira à Laon. Norbert qui souhaitoit de revoir ses premiers disciples, l'accompagna dans son voyage. L'arrivée du Saint

1131. Fondateur, fut une ſource de conſolations pour le Pere, & de bénédictions pour les enfans. Il retrouva toute la ferveur de ſon eſprit dans ſes Religieux, & les Religieux remarquerent une tendreſſe toûjours égale dans leur Pere. Le Souverain Pontife les honora de ſa viſite. Il admira un genre de vie, qui faiſoit alors l'admiration de l'Egliſe. Il vit des hommes de la premiere qualité, vivans dans l'obſervance de la pauvreté la plus rigide, joignans au travail des mains, la prédication de l'Evangile, recueïllis en eux-mêmes au milieu de la Cour, comme dans le ſilence de la retraite, refuſans à leur curioſité la vûë des ſpectacles, que la ſeverité accorde quelquefois aux ames vertueuſes, brûlans de zéle, patiants dans les ſouffrances, redoutables aux Démons, utiles à l'Egliſe, cheris des hommes, ennemis d'eux-mêmes, incomparables par leurs prédications, plus admirables encore par leurs œuvres. Ils étoient prés de cinq cens, & leur union n'en faiſoit qu'un cœur & qu'une ame; ils avoient des employs differents, & ils conſpiroient tous à une même fin; Ils ſervoient Dieu avec une émulation qui naiſſant de la charité, fortifioit leur intelligence.

Vit. S Norb. manuſcr. Bell. Muſſio

S Bern Epiſt 355. Joan. Monach. Bertrii continu Manuſcr. Virdun.

Le Souverain Pontife fut ſi édifié des vertus de ces fervants Religieux, qu'il confirma avec éloge, leur Inſtitut, par une Bulle qui défend à toutes ſortes de perſonnes, de rien alterer ou innover dans les regles qui s'obſervoient à Prémontré & à Laon.

Laon. Il donna aussi ordre à Norbert, de les établir dans la Cathédrale de Magdebourg. Cette substitution agréé de Lothaire persevera pendant plusieurs siécles. 1131.

Les Evêques de la suite du Pape, qui furent les témoins de la sainteté des Religieux de Norbert, s'empresserent à les attirer dans leurs Diocéses. Alberon fils d'Arnould Comte de Chiny, & d'Adele Comtesse de Roussy, élû Evêque de Verdun, aprés l'abdication d'Ursion (19.) pria Norbert de lui donner de ses Disciples, pour l'Abbaye de S. Paul (20.) laquelle étoit accablée de dettes, & deshonorée par la débauche des Moines vagabonds, dissolus, & scandaleux, que la rigueur des châtimens, & la patience des Prédecesseurs d'Alberon n'avoient servi qu'à rendre plus incorrigibles. Le nouvel Evêque obtint de Norbert une colonie de Prémontré, qu'il établit á S. Paul aprés en avoir chassé les Moines.

Metropol. Remens. l. 2. c. 41.

N. 19.
N. 20.

Laurent. Leodien. T. 12. spicil. p. 319.

Pierre le vénérable Abbé de Cluny indigné de ce changement, en porta ses plaintes à Mathieu Cardinal d'Albane (21.) Je me plains, lui dit-il, mes « freres se plaignent aussi, tout l'Ordre Monastique « se plaint avec nous, de l'injure qu'il a reçû par « l'entreprise de l'Evêque de Verdun. Il vient de « chasser nos Moines de S. Paul, pour y introduire « des Clercs par violence & sans forme de Justice, « enlevant ainsi la moisson à ceux qui avoient cul- « tivé la terre, pour la donner à des hommes affa- «

N. 21.

Lib. 7. Epist. 14.

 mez

1131. « mez qui nont aucun droit de la recevoir. Y eut-
« il jamais d'attentat plus nouveau, & moins sup-
« portable ? autrefois les Clercs de divers Ordres,
« les Chanoines de differentes professions, mais que
« dis-je, les Princes mêmes de l'Eglise avoient coû-
« tume de renoncer à leur dignité Pontificale, & de
« descendre de leur trône pour embrasser la vie Mo-
« nastique. Vous sçavez-vous-même en quelle estime
« elle a été chez les Peres anciens; vous n'ignorés pas
« que le S. Siege Apostolique l'a préferée à tous les au-
« tres genres de vie, & vous ne doutés pas qu'elle a
« produit à l'Eglise des fruits en plus grande abon-
« dance qu'aucune autre profession. Mais maintenant
« je ne sçai par quelle destinée elle est si fort déchûë
« de ses droits, qu'elle ne peut même retenir ce qui
« lui appartient, elle qui auparavant convertissoit à
« son usage par un changement pieux, les choses qui
« ne lui appartenoient pas. On la méprise, on la pro-
« scrit, on la foule aux pieds, & on ne la juge pas di-
« gne d'entrer en paralelle avec l'état des Laïques.
« On use à son égard d'une cruauté qui ne se pratique
« pas envers les voleurs. On la condamne sans l'avoir
« entendu, on la bannit, & on la declare coupable,
« avant que son crime soit dénoncé au Juge. Je veus,
« ainsi que nos ennemis le publient, que les Moines
« de Saint Paul ayent merité d'être chassez à cause de
« leurs dereglemens, & que la mauvaise réputation
« ait eu contre eux la force d'une conviction: Mais
« quel crime avoit commis l'Ordre pour être condam-
né,

né, pour le crime des particuliers? pourquoi en pro- « 1131.
ſcrivant des Moines libertins, a-t-on proſcrit «
la profeſſion Monaſtique ? pourquoi ne pas «
ſubſtituer de bons Moines à des mauvais? eſt-ce «
qu'on n'en pouvoit pas trouver ? O combien en «
voyons nous, que la grace de Dieu a multipliés «
de nos jours, & qui ſont répandus dans les Vil- «
les, dans les Châteaux, dans les Bourgs & dans «
les campagnes de France !.......... Pour ne me «
pas rendre plus long-tems incommode à vôtre «
Sainteté occupée des affaires de l'Egliſe Nous vous «
N. 22. prions, Monſieur l'Evêque de Châlons (22.) vous «
en prie avec nous, & differentes perſonnes de «
nôtre Ordre uniſſent leurs prieres aux nôtres, pour «
vous conjurer d'effaçer cette tâche d'ignominie «
qui fletrit l'Etat Monaſtique. Nous craignons «
que la conſideration du Saint Siege pour nôtre «
Profeſſion, ne dégenere en mépris pour elle, tan- «
dis que vous êtes au côtez du Pape. Enfin nous «
apprehendons que nos ennemis ne prennent occa- «
ſion de nous inſulter, ſi l'inſulte qu'on nous fait «
demeure impunie. «

La lettre de l'Abbé de Cluni écrite dans une ſaillie de zéle, & adreſſée à un Cardinal qui n'avoit pas moins de zéle que lui pour l'Ordre de Cluni, dont il avoit été Moine, excita ſans doute dans ſon cœur les mêmes mouvemens que l'Abbé Pierre ſentoit dans le ſien. Il informa Sa Sainteté de la conduite d'Alberon, & lui demanda juſtice d'un affront qui desho-

1131. honoroit l'Ordre Monaſtique. Alberon fut obligé d'envoyer ſon Apologie au Souverain Pontiſe.

« Au Reverendiſſime Pere & Seigneur Innocent « par la grace de Dieu Souverain Pontife de l'Egli- « ſe Univerſelle.

« Alberon Miniſtre indigne de l'Egliſe de Ver- « dun, vous proteſte un attachement ſincere & une « humble obeïſſance.

« Par un effet de la grace de Dieu & de la vôtre „ vous m'avez conſacré Evêque enſuite de mon « Election, quoique mes démerites m'en ren- « diſſent indigne : Avant & aprés ma Conſé- « cration, vous m'avez enſeigné de quelle maniere « je devois me comporter dans mon miniſtere, & « ſurtout vous m'avez recommandé de veiller ſoi- « gneuſement ſur les Egliſes que la Providence m'a- « voit confiées. J'ai profité de vos Inſtructions. « Voyant qu'une certaine Egliſe ſituée prez des « murs de nôtre Ville étoit réduite par la conduite « irreguliere de quelques moines, à un tel deſor- « dre, qu'elle n'avoit plus aucun air d'une Maiſon de « Dieu, mais plûtôt d'un lieu de débauche; Voici « en peu de mots ce que j'ai jugé à propos de faire. « Il y a eu dans cette Egliſe dediée à Saint Paul, « pendant la ſucceſſion de dix-neuf Evêques une « Communauté de Clercs, mais par leur négligence « & leurs dereglemens, ils l'avoient ſi extraordinai- « rement appauvrie, que ſes revenus qui avoient « ſuffis à l'entretient de pluſieurs, ne ſuffiſoient

qu'à

peine à la nourriture d'un seul Prêtre. Un de mes « 1131.
Prédecesseurs nommé Vilfride, homme zélé pour «
le bien de la Religion, les en chassa, & mit des «
Moines à leur place. Ceux-ci perseverèrent long- «
tems dans la ferveur, ils recouvrerent les biens «
alienez & en acquirent de nouveaux. Leurs «
Successeurs se relâchant peu à peu de la pieté de «
leurs ancêtres, ont dissipez par leurs debauches, «
les biens de leur Eglise, & ont continué dans leur «
dissolution jusqu'à nos jours. Moi pénetré de «
douleur sur la ruine spirituelle & temporelle d'une «
Abbaye autrefois recommendable, je suis d'abord «
allé seul trouver l'Abbé, je me suis ensuite trans- «
porté dans sa Maison, accompagné d'autres Ab- «
bez & des Religieux, je lui ai fait entendre les indi- «
gnitez qui se divulgoient dans le monde, au su- «
jet de sa personne & de ses Moines. Je l'ai ex- «
horté paternellement de corriger ses inférieurs & «
de reprendre le premier esprit de la Religion: «
Il m'avoit promis pour l'honneur de Dieu, & en «
ma considération, qu'il feroit tout ce que je sou- «
haitois qu'il fit. Mais comme le vase quitte dif- «
ficilement l'odeur qu'il a prise, l'Abbé, bien loin «
de réformer les anciens abus de son Monastére, «
les augmentoit tous les jours par de nouveaux sur- «
croits d'infamie. Enfin aprés plusieurs avertisse- «
mens inutiles, les Abbez ont déclaré en nôtre «
presence, que ces Moines étoient l'opprobre de «
leur Ordre, qu'il les falloit chasser, & que je de- «

1131. "vois leur substituer d'autres Religieux. Pressé par
" leurs prieres, je les ai assemblé & avec eux les
" Clercs de mon Eglise. J'ai cité en ma présence
" & devant eux cet Abbé incorrigible, je l'ai repris
" de sa mauvaise conduite. Il l'a avoüé, car il ne
" pouvoit nier à cause de l'évidence des faits, qu'il
" avoit méprisé l'observance de sa regle, & commis
" plusieurs excez. Sur sa déclaration, de l'avis des
" Religieux présens, je lui ai ordonné de se retirer à
" S. Vanne pour y faire pénitence, & parce qu'il
" ne pouvoit porter aucun fruit dans l'Eglise de S.
" Paul, il consentit qu'on lui subrogeât des person-
" nes capables d'en faire. Il acquiesça donc pour
" lors à mon avis, mais le lendemain semblable à
" un chien qui retourne à son vomissement, il re-
" fusa d'obéïr. Ce qui nous ayant été rapporté,
" nous nous transportâmes à l'Abbaye de S. Paul,
" avec les Clercs & les Abbez, dont deux étoient
" de l'Ordre de Cîteaux, l'un de Trois Fontaines &
" l'autre de la Chalade, & lui ayant demandé la cause
" de sa desobéïssance, il nous répondit, qu'il ne sor-
" tiroit que par un jugement. Alors les Clercs &
" les Abbez admirerent son impudence. L'un d'eux
" qui étoit celui de S. Vanne, fit lecture de la sen-
" tence de S. Gregoire touchant les Abbez prévari-
" cateurs, sur laquelle il fut généralement resolu,
" que malgré ses oppositions je le ferois enfermer, &
" que je pourvoirois à cette Eglise désolée. Ce qui
" ayant été éxécuté, on laissa les Moines dans leur
Mo-

Monastére pour leur faire reprendre leur premiere « observance sous la conduite d'autres saints Moines « que je fis demander par l'Archevêque de Treves « & par le Roi, non seulement aux Abbayes voisi- « nes, mais même à celle de Cluny. On m'en re- « fusa. Sur ce refus j'appellai les pauvres freres en « Jesus-Christ les Religieux de Prémontré qui me- « nent une vie exemplaire selon la régle de S. Au- « gustin. Les Moines en ont été allarmez, non par « un motif de Religion, mais parce qu'ils craignent « un pareil sort, s'ils tomboient dans un deregle- « ment pareil. Ils murmurent, non pas tant de ce « que l'on a chassé cet Abbé qu'ils ont en horreur, « que de ce que l'Abbaye a changé de main. Ce- « pendant nous ne lui faisons pas changer de titre « & de nature, mais nous la rétablissons dans son « premier esprit. Ajoutez à cela Trés Saint Pere, « que l'Abbé étant Vicaire de l'Evêque, cet office « convient beaucoup mieux à l'ordre Clerical, qu'à « l'état Monastique. Nous supplions donc trés-af- « fectueusement vôtre Majesté, de vouloir approu- « ver par vôtre ratification, un ouvrage qui est ap- « plaudi de tout le monde, hors de quelques Moines. « Je prie Dieu qu'il vous conserve long-tems en santé « pour l'honneur de la sainte Eglise. «

1131.

Cette lettre fut renduë au Pape à Pise. Elle justifia Alberon si pleinement contre les declamations outrées de l'Abbé de Cluny, qu'aprés quatre années de contestation, Sa Sainteté prononça un jugement defi-

1131. definitif en faveur de l'Evêque de Verdun. *Nous avons reçû*, lui répondit le Pape, *les instructions & les lettres que vous nous avez envoyées, au sujet des dispositions que vous avez faites de l'Abbaye de S. Paul. Personne ne doit être scandalisé de ce que vous avez mis des Chanoines Religieux en la place des Moines relâchés. C'est pourquoi nous approuvons & confirmons par nôtre autorité Apostolique l'établissement des Religieux de Prémontré dans l'Abbaye de Saint Paul.* Il joignit à ce rescrit une Bulle addressée à l'Abbé Roger, auquel Théodoric Comte de Salm succeda en 1141. Alberon aprés vingt-cinq années d'Episcopat, se retira à S. Paul pour finir ses jours avec ses enfans, qui devinrent ses freres par le lien d'une Profession commune. S. Bernard qui assista à sa mort, eut révelation de sa félicité pendant qu'il disoit la Messe pour le repos de son ame. Cette apparition lui fit changer la Collecte que l'on chante pour les morts, en celle d'un Confesseur Pontife.

Litt. Innoc. 2. manuscr.

Vit. Alber. manuscr. & Gall. Christi. T. 4. p. 1164.

Ces choses se passoient en France, tandis que Norbert étoit auprés du Roi des Romains qu'il informoit du succés du Concile de Reims, & qu'il disposoit à tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape dans la conference de Liege. Ce Prince avoit choisi cette Ville, à la persuasion de Norbert, & s'y étoit rendu au commencement de l'année pour prendre avec Sa Sainteté les mesures les plus convenables pour éteindre le schisme. Il y reçeut le Pontife avec de grandes marques d'honneur. Il lui

pro-

promit d'aller en perſonne arracher ſon rival de 1131.
deſſus le trône de Saint Pierre, mais il demanda en échange de ſes ſervices, le droit d'Inveſtiture. Cette propoſition étonna les Romains. La ſeule penſée de cette pretention, leur renouvelloit le ſouvenir des maux paſſez, & leur faiſoit déja apprehender le renouvellement de l'ancienne querelle qui tant de fois avoit troublé l'Empire & l'Egliſe. Lothaire apperçût l'inquietude que ſa demande avoit cauſée au Pape & à ſa Cour. Saint Bernard qui en prevoyoit les ſuites s'y oppoſa fortement, il perſuada au Roi de ne ſe pas opiniâtrer à faire revivre des droits proſcrits par les Conciles, & de ne pas faire acheter ſes bons offices, à l'Egliſe, au dépend de l'Egliſe même. Lothaire touché des raiſons de Bernard, ferma les yeux aux raiſons de l'intérêt, pour les ouvrir ſur les beſoins de la Religion qui ſouffroit dans la perſonne de ſon chef.

Norbert à ſon retour du Concile de Reims, alla par ordre du Pape ſommer le Roi de l'éxécution de ſa parole. Il fit quelque ſejour auprés du Prince pour le confirmer dans ſes pieux deſſeins. Quelques grandes que fuſſent les ſollicitudes du Saint Archevêque pour l'Egliſe Univerſelle, il ne negligeoit pas néanmoins ſon Egliſe particuliere. Les abſences auſquelles le condamnoit la neceſſité publique, lui euſſent été inſupportables, ſi la charité qui étoit une loi ſuperieure à celle de ſon inclination & de la reſidence, ne l'avoit forcé de quitter ſon troupeau pour la dé-

fense du Pasteur commun. Il sçavoit que le Démon
1131. profite toûjours de l'éloignement d'un Evêque, & que la discipline s'affoiblit, quand celui qui en est le vengeur, n'est pas present pour la maintenir par son autorité & par son exemple.

Le Saint l'experimenta lui-même à son arrivée dans son Diocese. Il trouva que Satan avoit possedé un Bourgeois de Magdebourg qu'il tourmentoit impitoyablement. Ce cruel hôte s'étoit mocqué des exorcismes; il s'étoit vanté qu'il triompheroit de la puissance de l'Archevêque. Son orgueil fut bien-tôt confondu. On amena le Possedé aux pieds de Norbert, qui n'eut pas plûtôt commencé les premiers exorcismes, que le Démon abandonna le corps dont il s'étoit rendu maître, feignant que s'il sortoit avec tant de précipitation, c'étoit moins pour obéïr à l'Archevêque, que par compassion pour le Bourgeois.

1132. Cette delivrance miraculeuse augmenta l'attachement du Peuple à son Prélat. On l'écoutoit comme un oracle, on le cherissoit comme un pere, on l'honoroit comme un protecteur. Norbert qui ne se laissa jamais vaincre en charité, sentoit aussi tous les jours croître les ardeurs de la sienne pour ses Oüailles. Il lui fallut pourtant sacrifier le plaisir d'une joüissance reciproque, & s'arracher à son cher troupeau pour travailler aux affaires de l'Eglise.

Lothaire qui regloit ses démarches en matiere de Religion sur les conseils du Saint Archevêque, avoit besoin de ses avis pour conduire l'entreprise à la-

laquelle il s'étoit engagé à sa persuasion. Il lui falloit un Moïse pour attirer la benediction du Ciel sur l'Armée qu'il faisoit passer en Italie, pour le rétablissement du Pape. Il crut que personne n'auroit plus de crédit auprés de Dieu, que celui là même qui lui avoit appris que Dieu favoriseroit ses armes. Il pria donc Norbert de le suivre dans ce voyage, & pour l'y déterminer, il le nomma son Chancelier pendant la vacance de cette dignité. 1132.

Frideric Archevêque de Cologne étoit mort le vingt cinquiéme d'Octobre de l'année precedente. Les Chanoines avoient élû en sa place Geofroy Prévôt de l'Eglise Imperiale de Sancten. Lothaire qui desapprovoit cette élection, fit choisir Brunon frere d'Adolphe Comte de Mont, Prévôt de Saint Florin à Coublance, & de Saint Gereon à Cologne. Brunon joignit à une haute naissance, une capacité & N. 23. un merite éclatants. Sa modestie (23.) lui fit refuser l'Archevêché de Treves aprés la mort de Meginer. Il employa même le credit du Souverain Pontife Innocent II. pour se debarasser des empressemens du Clergé qui étoit venu le demander à Liege, & qui avoit interposé le pouvoir du Pape pour le contraindre d'accepter son élection. Un an aprés il fut obligé de ceder aux ordres du Roi des Romains, qui luy commanda de ne se point opposer à sa promotion à l'Archevêché de Cologne. Brunon obéït, parce qu'il n'osoit resister. Mais sa conscience ne s'accommodant pas d'une dignité qu'il croyoit audessus de

Annal. Trevir. T. 2. p. 27. Otto Frins. l. 7. Chron. c. 21. & 23. Chron. Sax. ad an. 1131.

1132. de ses forces & de ses mérites, jugeant d'ailleurs que la vie peu reguliere qu'il avoit menée autrefois ne s'accordoit pas avec la Sainteté de l'Episcopat il balança sur le parti qu'il dévoit prendre, il demanda du tems pour se consulter & pour consulter des directeurs éclairez.

Bernard, Epi. 8. Il proposa son scrupule à S. Bernard. Le Saint lui répondit qu'aucun homme mortel ne pouvoit lui donner de résolution certaine sur le doute qu'il avoit, que si Dieu l'appelloit à l'Episcopat, personne ne devoit l'en dissuader, & que si Dieu ne l'y appelloit pas, personne n'oseroit lui conseiller, que l'humble confession qu'il lui avoit faite de ses fautes passées, lui donnoit de grands sujets de crainte, considerant la difference qu'il doit y avoir entre l'état d'un pecheur, & le ministére d'un Evêque; qu'à la verité Saint Mathieu avoit été appellé à l'Apostolat au sortir d'un burreau, mais qu'il avoit fait penitence, avant que recevoir sa mission; que Saint Ambroise avoit été enlevé de tribunaux civils pour être mis sur la chaire Episcopale, mais qu'il avoit toûjours mené une vie innocente; enfin que la conversion de Saint Paul étoit un miracle qu'on ne pouvoit tirer à consequence. Que dans ce doute il n'avoit aucune réponse positive à lui faire, mais qu'il prieroit Dieu de lui manifester sa volonté. Qu'au reste il l'exhortoit de consulter Norbert qui étoit sur les lieux, & qui étoit d'autant plus capable de l'éclairer qu'il avoit de plus intimes communica-

tions

tions avec Dieu, & plus d'intelligence que perſonne dans la ſcience de ſes ſecrets. 1132.

Brunon ſuivit les conſeils de l'Abbé de Clairvaux & s'addreſſa à Norbert. Le Saint jugea qu'il devoit ſe préparer aux fonctions Epiſcopales, par les exercices de la pénitence, & ſuſpendre ſa conſecration pendant une année qu'il employeroit à la retraite. Ce fut dans cet intervalle, que le Roi des Romains créa Norbert Chancelier de
N. 24. l'Empire à la place de Brunon (14.). Cette qualité nouvelle l'obligea d'accompagner Lothaire en Italie.

Quoique la ſanté de l'Archevêque affoiblie par ſes longs voyages, ne lui permit pas d'entreprendre celui-ci, il ne put néanmoins s'en défendre. Il vint joindre le Roi à Virtzbourg où il avoit aſſemblé ſes troupes compoſées de quatre mille hommes. Le ſaint Prélat encouragea la petite armée à ſoûtenir patiemment les travaux de la guerre qu'elle alloit livrer aux ennemis de l'Egliſe, & à ne point deshonorer la juſtice de ſes armes, par les deſordres de ſa conduite. L'armée ſe mit en marche le 15. d'Août, elle arriva à Ausbourg, où elle devoit ſéjourner.

Norbert alla ſelon ſa coûtume, deſcendre à la Cathédrale, pour offrir ſes vœux à Dieu. En entrant dans l'Egliſe, la paix, dit-il, ſoit à cette Maiſon, & à tous ceux qui l'habitent. A peine eut- *Chron. Capenberg c. 9.*

Tt il

1132. il prononcé ces paroles, qu'éclairé de l'esprit de Prophétie, il appella son Diacre, auquel il dit, j'ai souhaité la paix à la Ville & à ses habitans, mais ils ont meprisé la paix que je leur ai souhaitée; prenez donc garde à mon *Pallium*, & aux autres choses que je vous ai confiées, car je vous prédis que bientôt vous verrez cette Ville en confusion, & les bourgeois en armes.

En effet dés le lendemain la sédition s'émut, la Bourgeoisie en armes fit irruption jusque dans le Palais du Roi. Les Soldats surpris au tems du sommeil, tomberent sous le fer de la populace. Lothaire rassemble ses troupes, & à leur tête, il va tenant l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre, renverse tout ce qui lui fait résistance, porte le feu dans tous les quartiers de la Ville, & en moins de deux heures, Ausbourg, cette Ville opulante, qu'Attila ruïna dans le cinquiéme siécle, que Charlemagne affoiblit dans la guerre contre Tassilon Duc de Baviere, que Guelphe pilla en mille quatre-vingt-huit, fut presque reduite en cendres par Lothaire en mille cent trente-deux.

Vrsperg. ad ann. 1132. lib. illustri. script. Germ. Edit. Pistor.

Norbert fut spectateur de cette sanglante action. Il ne put ni arrêter le glaive du vainqueur, ni les ravages de l'incendie. Il condamnoit la perfidie des rebelles, & il gemissoit sur le châtiment des coupables. Au milieu de ces malheurs,

heurs, il recourrut à Dieu, pour lui demander qu'il inspirât au vainqueur un esprit de clémence, & qu'aprés tant de sang répandu, il usât de misericorde envers ceux qui auroient échappé à sa colére. Le Seigneur lui accorda cette triste consolation. Lothaire Prince juste & Chrêtien, qui ne faisoit la guerre à ses propres ennemis, que par necessité, mit bas les armes qu'il n'avoit prises que pour se défendre contre l'insolence des membres de l'Empire. Content d'avoir réduit des rebelles à la raison, il ne voulut pas les sacrifier à sa vengeance. Il reçût avec bonté des Sujets pénitens, & leur donna avant son départ, des marques de son amitié. 1132.

Il continua sa route par Constance, par Milan, & vint se rendre à Pise, où le Pape l'avoit devancé. Là ils délibererent sur les moyens de faire réüssir l'entreprise. Il fut arrêté que le Roi feroit approcher son armée par terre, & que le Souverain Pontife s'avanceroit par mer jusqu'à Viterbe.

Pierre de Leon, à la nouvelle des mouvemens des troupes de Lothaire, commença d'en craindre les approches. Il se renferma dans ses forteresses, il redoubla sa garde, & pour se ménager le tems de se mettre en défense, il feignit pendant plusieurs jours; qu'il vouloit prendre pour arbitre de ses droits, le Prince même qui venoit 1133.

1133. les lui enlever par les armes; qu'il s'en remettroit à son jugement, & qu'il n'étoit pas du bon ordre dans une cause Ecclesiastique, de decider du droit des prétendans, par le succez d'une bataille.

† T. 2. spicil. p. 483.

Le Roi qui ne défioit pas de cette proposition accepta avec plaisir la qualité de médiateur. Pierre de Leon lui envoya ses Députez pour faire valoir son élection. Lothaire appella à l'assemblée son Chancelier, les Archevêques & les Prélats de sa suite. On tint plusieurs conferences, aprés lesquelles, le Prince de l'avis de Norbert & de la plûpart des Evêques, ajugea le Souverain Pontificat à Innocent deuxiéme. La sentence déplut à Anaclet, & refusa d'y acquiescer.

Alors Lothaire irrité contre ce fourbe, vint en diligence se presenter devant Rome, avec son armée, qui n'étoit plus que de deux mille soldats. Thiebaut Gouverneur de la Ville qui étoit allé au devant du Roi, accompagné de quelques Senateurs, le reçut comme Souverain, & l'introduisit dans Rome sans aucune opposition de la part des Schismatiques, qui se retirerent dans des maisons fortes pendant l'entrée magnifique du Pape & du Roi.(25.) N. 25.

Chronic. Magdeb. ad ann. 1133.

Aprés la réduction de la ville, le Pontife à la persuasion de Norbert, couronna Lothaire Empereur & son Epouse Richinze Imperatrice dans l'Eglise Constantiniene le vingt-cinq de Mai, troisiéme Dimanche d'aprés la Pentecôte. Il accorda en

en même tems à l'Archevêque de Magdebourg la dignité de Primat de Germanie, c'est-à-dire des deux Saxes. Peut-être ne fut-ce que le renouvellement d'une qualité ancienne, dont Saint Adelbert premier Archevêque étoit revêtu, & qui dans la succession des tems avoit été ou interrompuë ou éteinte. 1134.

N. 26. (26.) Il est vrai que dans les actes de S. Norbert, & dans l'inscription de son tombeau, le tître de Primat ne paroît point. Mais comme toutes les Chartes qui nous restent, sont d'une époque antérieure à son dernier voyage d'Italie, & que son Epitaphe fut détruite dans l'incendie qui consuma presque tout Magdebourg cinquante quatre ans aprés la mort du S. Archevêque, il ne faut pas s'étonner si le nom de Primat ne se lit pas dans ces monumens. Les Chroniques de Magdebourg, & la tradition locale conforme à celle qui s'est perpetuée dans l'Ordre, sont l'argument le plus certain que nous ayions de la Primatie que le Saint Fondateur reçût à Rome, mais qu'il n'exerça pas long-tems en Allemagne. *Chronic. Magdeb. ad ann. 1188.*

En effet le Saint Archevêque étant parti avec le nouvel Empereur, aprés six semaines de séjour à Rome, il repassa les Alpes, & fut attaqué en chemin d'une maladie causée par les fatigues du voyage & par ses austeritez. L'ardeur qu'il avoit de se rejoindre à son troupeau, lui fit surmonter la douleur. Il continua son chemin avec autant de vi-

1133. viteſſe, que s'il avoit joüi d'une ſanté parfaite. Enfin il arriva à Magdebourg épuiſé de forces, conſumé de langueurs, mais toûjours plein de charité pour ſon peuple, & de puiſſance ſur la mort même.

Chronic. Bergenſe Strenefdorf. l. Prim. Germ.

Dieu avoit fait triompher Norbert pendant le cours de ſa vie, il voulut encore, pour qu'il ne manquât rien à ſa gloire, le faire triompher de la mort, avant que de mourir. On lui preſente trois cadavres à ſon retour, on le prie par la vertu que le Ciel lui avoit donnée, de rendre la vie à ces trois morts. Les larmes d'une parenté affligée exciterent ſa compaſſion, il s'approche des morts, il invoque le Tout-Puiſſant, & ſûr par la revelation du ſuccés de l'entrepriſe, il ſe couche ſur les trois cadavres, il commande à la mort, & auſſi-tôt la vie ranime leurs membres glacez; ils ſe levent, ils marchent, & Norbert les remet en pleine ſanté entre les mains de leurs parens.

Abaëlard apprit la nouvelle de ce prodige, avec chagrin, & s'efforça de la decrier par des Satyres. Cet Heretique auſſi ennemi de Norbert, que Norbert l'étoit de ſes erreurs, ne put ſouffrir que la réputation publiât juſque dans la France, les vertus que ſon adverſaire operoit en Allemagne. Il s'étudia d'aſſortir le miracle de cette reſurrection de circonſtances bouffones, afin de lui ôter le vraiſemblable, par le ridicule. Mais malgré les impoſtures d'un écri-

écrivain qui avoit la plume alors aussi mauvaise, 1134.
que le cœur : le prodige passera pour un fait d'autant plus incontestable, qu'il n'a été contredit que par l'envie & la vengence.

Le mal qui avoit donné quelque relâche au S. Archevêque, s'augmentoit de jour en jour, & l'obligea de tenir le lit pendant les deux derniers mois de sa vie. Ses Religieux assidus auprés de sa personne, recueïlloient avec respect, les paroles salutaires de leur Pere mourant, ils s'édifioient de la patience avec laquelle il supportoit ses douleurs. Enfin aprés de longs assauts de la maladie, le moment du trépas arriva. Le B. Archevêque qui en préssentit les approches, reçût les Sacremens de l'Eglise avec dévotion, il dit le dernier adieu à ses enfans, à son Diocése & à ses domestiques. Puis levant sa main paternelle, ayant les yeux baignez de larmes, & tendrement attachez au Ciel, il leur donna sa bénédiction, & rendit doucement son ame à Dieu le 6. de Juïn de l'année onze cens trente-quatre, âgé de cinquante-quatre ans, aprés dix-neuf ans de pénitence, dix-huit de travaux Apostoliques, & la huitiéme année de son Episcopat.

Fin du Livre quatriéme.

NOTES



NOTES SUR LE LIVRE QUATRIEME de la vie de SAINT NORBERT.

ANselme Archevêque de Milan .... N.270. Pot. 1.
Il se nommoit Anselme *De Pusterla.* Il suivit le parti du Duc Conrad & se declara contre Lothaire. Il engagea le Peuple & le Clergé de Milan dans sa revolte, & couronna Conrad Roi d'Italie. Le Pape Honoré II. & les Evêques d'Allemagne les excommunierent. Aprés la mort d'Honoré il persista dans un double Schisme, d'Etat & de Religion. Son opiniâtreté à soûtenir l'Antipape Anaclet, obligea Innocent II. à le dépoüiller du Pallium, à soustraire ses Suffragants à sa jurisdiction, & à ériger Genes en Archevêché. Les Milanois effrayez de leur excommunication, & de la depression de leur Eglise, chasserent l'auteur de leurs disgraces, & lui substituerent Ribalde, qui s'employa vers l'an 1134. à leur menager la reconciliation avec l'Empire & l'Eglise. Saint Bernard joignit ses intercessions à celles de ce pieux Evêque, & leur obtint avec la paix la restitution des privileges de leur Eglise. Guidon de Pise, & Mathieu d'Albano Legat du Saint Siege allerent avec Saint Bernard à Milan pour assoupir les troubles qu'Anselme y avoit excitez. *Otto Frinseg. l. 7. Chron. c. 17. Sigonius l. XI. de regno Ital. Vita S. Bern.*

Meginer Archevêque de Treve ....
Aprés l'abdication volontaire de Godefroy de Luttich, il fut choisi Archevêque en 1127. Mrs. de Sainte Marthe le font Primicier de Metz ; Mais les Annales de Treve semblent dire le contraire, puisqu'elles le nomment, un Eleve de leur Eglise, & le principal Auteur des tumultes qui obligerent

Gode-

Godefroy à quitter l'Episcopat. Meginer alla se faire sacrer à Rome en 1128. par le Pape Honnoré, qui lui donna en même tems le Pallium. En 1129. il assista au Concile que le Cardinal d'Albano convoqua à Châlons, & dans lequel Henri Evêque de Verdun, accusé de plusieurs crimes par son Chapître, desquels il ne put se purger, renonça à son Evêché. Au mois de Novembre de la même année Meginer étant parti pour l'Italie, le Duc Conrad le surprit au pied des Alpes, & le fit enfermer à Parme, où il mourut dans les prisons. Alberon son Successeur en rapporta le corps à Treve, au retour du voyage qu'il fit à Rome en 1138.

P. 274. N. 3. Abbé de Bonne - Esperance.................

C'étoit Odon qui s'associa à Luc dans sa retraite à Cuissi, d'où il fut tiré pour être Abbé de Bonne-Esperance. Aubert le Myre dans sa Chronique de Prémontré, place en 1129. la Fondation de Bonne-Esperance. Le P. le Paige la met en 1127. & Mrs. de Sainte Marthe, en 1130. mais ils se sont trompez. Le titre de Robert Seigneur de Pierre-Pont, de l'année 1126. suppose l'Abbaye déja éxistante.

Ego Robertus Dominus de Petro-Ponte, notum facio omnibus in perpetuum, quod Hubertus miles de Cimay, assensu filii sui Arnulphi ad quem hareditas pervenit, decimam quandam quam apud Danies tenebat Ecclesia de Bona-Spe sub annua pensione frumenti...... perpetuò possidendam concessit...... Actum Anno Domini Millesimo centesimo vigesimo sexto.

On peut même en lisant les Chartes de Bonne-Esperance faire remonter l'époque de sa Fondation, puisque nous apprenons par la Charte de Burchard Evêque de Cambray, que l'Abbaye fut premierement bâtie dans un endroit appellé *Villa-Ramelgiarum*, Ramelgies, les Religieux y firent quelque sejour, mais l'incommodité du lieu, & sa secheresse les contraignirent de déserter, & de transporter la Maison dans une assiete plus avantageuse, le lieu se nommoit *Sarta Richewini*, les Essars de Richewin. Le Diplome de Burchard fait foi de cette translation.

Burchardus divinâ providentiâ Cameracensium Episcopus.... Noverit discretio vestra Rainardum de Cruce, & Beatricem uxorem suam ad Pramonstratam Ecclesiam dilectione filij sui Gulielmi, qui ibidem Deo se serviturum devoverat, devotionis gratiâ devenisse, & Allodium in Villa Ramelgiis, sicut liberè tenebant Deo & prælibatæ Ecclesiæ ob suam & prædecessorum salutem obtulisse & astipulasse. Processu verò temporis petitione fratrum ibidem Deo regulariter servientium, ad atrium sacrandum convocati, consilio Clericorum nostrorum eò pervenimus, sed non invento competenti loco, idem Rainardus allodium aliud Sarta-Richwini vocatum, absolutè cum aliis participibus, scilicet Hadevide & filiis suis Joanne & Lamberto, Cesela quoque & filiis Lamberto & Valtero atque Pagano & Sigero ad designationem atrij emancipavit. In hoc itaque loco rogatu & concessione Otberti Clerici ad cujus altare scilicet Vellerellam, decima loci ipsius pertinebat, atrium sacravimus, atque decimam, quæ in procinctu loci ipsius erat concessione & redditione ejusdem Otberti, eidem loco in perpetuum canonicè assignavimus...... Nos igitur ex officio nostro Ecclesiæ in posterum providentes, conservatoribus benedictione data, in prævaricatores quoad resipuerint anathematis gladium porrigimus, & ut hæc præfata tam allodii, quàm decimæ & molendini traditio inconcussa permaneat subsignato canonico testimonio, immò apposita sub imagine nostra, hujus nostri decreti paginam confirmamus. S. Erleboldi Præpositi & ejus loci Archidiaconi. S. Joannis Archidiaconi. S. Ancelli Archidiaconi. S. Gerardi Archidiaconi. S. Theodorici Archidiaconi. S. Oilardi decani. S. *Roberti Canonici.* S. *Vidonis, Radulphi, Hugonis, Lamberti, Mascellini, Rotardi, Bernardi, Varcheri, Heriberti, Vincentij, Geroldi, Verinboldi, Bartholomæi, Anselli Canonicorum.* S. *Balduini Hajonensis Comitis.* S. *Isaac Montensis*, S. *Bernardi Isaac de Merbijs, Gualcheri, Ottonis, Walteri, Eustachij liberorum. Actum Incarnati Verbi anno 1127. Indict. 5. Præsulatus Domini Burchardi duodecimo.*

Aprés qu'ils eurent demeuré quelque tems dans le lieu appellé les Essars de Richwin, ils transporterent l'Abbaye à Bonne-Esperance, auprés de Binch & à trois lieües de Monts.

Le

Le titre de Robert de Pierre-Pont insinuë que cette translation étoit déja faite en 1126. & celui de Lietard Successeur de Burchard en décrit toute l'Histoire.

Lietardus Dei gratiâ Cameracensis Episcopus. Noverit Fraternitas vestra quia Rainardus de Cruce, & Beatrix uxor sua, Allodium quod in Villa Ramelgiis, & in Villa Vellerella liberè possidebant Præmonstratæ Ecclesiæ, pro sua & suorum salute obtulerunt, astipulaverunt, illudque postmodum ejusdem Ecclesiæ Abbas Hugo & Fratres in liberam communi consilio Abbatiam emancipaverunt. Abbas autem Odo & Fratres cum eo illuc transmissi, locum qui vulgò dicitur Sarta, priùs inhabitaverunt, sed ejusdem loci importunitatibus compulsi, ad alium qui Bona Spes dicitur in eadem Parochia sese transtulerunt. Tunc verò temporis prædicti petitione Odonis, & qui cum eo erant fratrum, illò venimus, & in loco qui Bona-Spes dicitur, consensu Capituli Sanctæ Mariæ Cameracensis Ecclesiæ, ad cujus Parochiam videlicet, quam supra diximus Vellerellam *pertinebat, atrium sacrantes, eam quæ in procinctu ipsius loci erat decimam, eodem concedente & reddente Capitulo, Ecclesiæ in perpetuum assignavimus canonicè. Decimam autem pecorum Curiæ trans rivulum juxta Molendinum sitæ, sæpefatum Capitulum, respectu sex denariorum annuatim persolvendorum Ecclesiæ concessit. Ipsum quoque Molendinum eidem Ecclesiæ contulit Hadevidis de Roche & filij ejus Joannes & Lambertus ad usus vero fratrum tam præsentium quàm futurorum ibidem Deo servientium. Canonici sancti Joannis de Valencianis terram quam in Villa Morteri censualiter tenebant sicut in cyrographo utrorumque continetur, dederunt. Ejusdem autem terræ decimam & quæ illius loci altari appendebant, Cameracensis Ecclesiæ Canonici, sub censu quoque & cyrographo prædictis fratribus in perpetuum concesserunt. Terram vero in loco qui dicitur Corvanna concessu & redditione Ancelli Valentianarum Villici qui eam tenebat, Ecclesiæ sancti Amandi sub censu similiter sæpe dictæ Ecclesiæ astipulavit. Nos itaque juxta nostrum officium Ecclesiæ providentes in posterum, prævaricatoribus quoad usque resipuerint, merita anathematis sententia percussis, conservatoribus debitam benedictionem largi-*

mur. Vt supra dictorum astipulatio inconcussa Ecclesiæ permaneat, canonici testimonij, assertione subsignata, nostra quoque sub imagine apposita præsentis paginæ decretum confirmamus; Signum Alardi ejusdem loci Archidiaconi, S. Joannis Archidiaconi, sig. Theodorici Archidiaconi, sig. Gerardi Archidiaconi, sig. Oilardi Decani, sig. Roberti Cantoris, sig. Hugonis, sig. Erlebaldi Præpositi, sig. Widonis Decani. Actum anno millesimo centesimo trigesimo primo, Indictione decima, Præsulatus Domini Lietardi primo.

Odon gouverna l'Abbaye jusqu'en 1158. Philippe d'Harving surnommé l'Aumônier à cause de sa charité envers les pauvres lui succeda. C'est ce Philippe qui composa plusieurs ouvrages, qui ont été donnez au public en 1621. par le P. Nicolas de Chamart Abbé de Bonne-Esperance. Le P. Engelbert de Maghe Abbé moderne préparoit une nouvelle édition plus ample, & enrichie de notes, lorsque je passois à Bonne-Esperance en 1701.

Le jeûne de continuel qu'il étoit, on le changea en un jeûne de sept mois....................... P. 274. N. 4.
Je mets ici le changement de discipline qui fut introduit dans l'Ordre au sujet du jeûne. *Le P. le Paige Bibl. l. 1. c. 7. pag. 215.* prétend au contraire, que le jeûne perpetuel a été observé l'espace de cinquante ans jusqu'au Généralat de Philippe. *Hoc autem perpetuum jejunium duravit in suo rigore 50. circiter annis, scilicet usque ad præfecturam Philippi Abbatis II. quo tempore Capituli Generalis calculo redactum fuit, à festo Exaltationis sanctæ Crucis usque ad Pascha Resurrectionis.* Les raisons qui détruisent cette époque me paroissent assez convainquantes. 1. L'Auteur de la vie de Saint Norbert qui est le B. Hugue, ou un Religieux qui lui étoit contemporain, remarque au chapître 26. Que Saint Norbert vouloit que ses Religieux jeûnassent en tout tems, & qu'ils se contentassent d'une seule refection par jour, mais que l'infirmité humaine ne pouvant s'accommoder de cette rigueur, on ne put la garder. *Voluit ut omni tempore jejunarent una vice contenti in*

in die.... Sed obsistente carnis infirmitate, observari non potuit. On avoit donc relâché la severité du jeûne dés le tems du B. Hugue, puisque l'Auteur de la vie de Saint Norbert qui est Hugue lui-même, assure qu'elle n'étoit plus de son tems en usage. 2. Les anciens Statuts de l'Ordre composez par le B. Hugue ainsi que le P. le Paige l'avoüe & approuvez par Saint Norbert, préscrivent au chap. 6. deux refections par jour, depuis Pâque jusqu'à l'Exaltation de Sainte Croix. *A Pascha usque ad festum Sanctæ Crucis reficiantur bis in die Fratres.* Comment aprés cela a-t-il pû soûtenir sans tomber dans la contradiction, que le jeûne perpetuel avoit duré l'espace de cinquante ans. *Bibl. Pram. p. 777.*

S'il étoit permis de raisonner par conjectures, contre la tradition du jeûne perpetuel observé pendant quelques années dans l'Ordre, je pourrois dire avec assez de fondement, qu'il y a lieu de douter que cette pratique ait été en vigueur dés les premieres années de l'établissement de l'Ordre. En effet lorsque Saint Norbert voulut se preparer à la decouverte des Reliques de Saint Gereon en 1121. ou 1122. l'Auteur de sa vie remarque, qu'il ordonna à ses Religieux de Prémontré & de Cologne, de jeûner, pour obtenir de Dieu le succés dans son entreprise. *In dicto Præmonstrati & Coloniæ fratribus jejunio.* Il donna cet Ordre sur la fin du mois d'Août, ou au commencement du mois de Septembre, puisque ce fut environ ce tems-là qu'il arriva à Cologne, où aprés avoir employé plus d'un mois aux fonctions de l'Evangile, il fit la decouverte des reliques au commencement du mois d'Octobre. Il falloir donc que le jeûne ne fut pas prescrit, puisque s'il avoit été alors commandé par la regle, inutilement l'auroit-il enjoint par un ordre exprés. D'ailleurs il est remarqué au chap. 21. de la vie de Saint Norbert, qu'un de ses premiers Disciples nommé Gerard, qui fut depuis Abbé de Clair-Fontaine, se laissa si étrangement seduire par le Démon, qu'il viola le jeûne quadragesimale, & que ce violement étoit d'autant plus scandaleux que Gerard étoit un Religieux d'une austerité si grande, qu'il

 ne

ne prenoit qu'une refection par jour, & que personne ne pouvoit l'obliger ni en Hyver ni en Eté de rompre le jeûne. *Erat quidam frater ille ad obediendum promtus, in oratione devotus, in jejunio assiduus, ita ut per totum annum jejunaret tam æstate quàm hyeme, & à nullo cogi poterat, nisi in dominicis diebus, ut alteram in die perciperet refectionem.* Si c'eût été un usage commun de jeûner toute l'année dans l'Ordre, qui auroit osé engager ce Religieux de le rompre, & quelle preference auroit-il eu sur les autres pour faire ce qui étoit fait par tout? Enfin le Chapître General de l'année 1342. sous Jean de S. Quentin Abbé de Premontré, ne reconnoît pas d'autre jeûne observé dans l'Ordre, que celui depuis l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâque. *Licet Patres nostri antiquitùs statuerint Fratres universos nostri Ordinis à festo sanctæ Crucis usque ad Pascha debere omni die refectione unicâ sustentari &c.* Ainsi l'on pourroit conclure, que quand l'Auteur de la vie de Saint Norbert a dit, que le Saint Fondateur vouloit faire garder le jeûne perpetuel, *voluit ut omni tempore jejunarent*, ce n'étoit qu'une volonté qui n'eut pas d'exécution, ou du moins que l'exécution fut de trés-peu de durée, en sorte que c'est lui faire grace que de la faire subsister deux années.

Ce sont là des reflexions que je ne propose que comme des doutes, sans avoir dessein de blâmer ni d'affoiblir la reforme introduite de nos jours dans l'Abbaye du Mont Saint-Martin au Diocese de Cambrai. Ce nouvel établissement qui doit sa naissance au zéle du P. Carbon Prieur de cette Abbaye dont la mense Abbatiale est unie à l'Archevêché de Sens, merite d'avoir place dans cette Histoire pour conserver à la posterité un exemple de la ferveur de ces saints Religieux. Voici les Articles de leur reforme, & leur genre de vie.

Pun-

Puncta Capitalia Reformationis Monasterii Montis Sancti Martini secundùm primarium Ordinis institutum, quæ Reformatio incœpit à die S. Natalis Dom. anni 1701.

1. *Omnes tam superiores quàm inferiôres servabunt abstinentiam perpetuam ab esu carnium præterquam in infirmitate.*

2. *Servabunt pariter jejunium perpetuum exceptis diebus dominicis, & diebus festis feriatis, & festis triplicibus per annum attamen non tam strictè jejunabunt illis diebus quibus ad id non tenentur ex præscripto Ecclesiæ vel Ordinis.*

3. *In jejuniis ab Ecclesia præscriptis, & singulis diebus Veneris per annum cœnula fiet in solo pane & potu consueto.*

4. *Vtentur lacticiniis & pro cibo ordinario, cum pane tritico, habebunt legumina, vel radices, vel hordeum purgatum, vel orizam, vel ova, rarò pisces, & pro potu ordinario cervisiam.*

5. *Infirmis & debilibus facilè à superioribus concedetur usus carnium, sicut etiam usus modici vini, his qui cervisiæ non sunt assueti.*

6. *Omnes dormient super culcitram stramineam, præter infirmos, qui soli utentur culcitra lanea vel lectis plumeis.*

7. *Silentium perpetuum servabunt, & nullus loquetur nisi charitate vel necessitate, vel debito officii exigente.*

8. *Temperabitur tamen severitas hujus silentii per colloquium spirituale, & quotidianum unius horæ post prandium & alterius horæ post cœnam, quando non jejunabunt.*

9. *Durante supradicto colloquio, nullus loqui præsumet, nisi interrogatus ab eo qui præest, vel saltem ab eo licentiam loquendi obtinuerit, ut autem materia colloquio spirituali non desit, in initio dicti colloquii legetur aliquid Imitationis Christi, vel alterius libri devoti, & tunc qui præsidet, poterit dilatare materiam, & interdum interrogare Religiosos suos, illis aliquando difficultates de rebus spiritualibus proponere, & sibi proposita explicare. Cavebit autem super omnia ne inutilia vana & futilia verba, dicto spirituali colloquio immisceantur.*

10. *Omnes quotidie per semi-horam cum quadrante, mane, & te-*

totidem meridie labori manuum operam dabunt.

11. Servabunt omnes maximam paupertatem & simplicitatem tam in vestibus quàm in supellectili, & unusquisque omnem quantulamcunque proprietatem abjiciet.

12. Quotidie fiet duplex lectio seu explicatio Clericis, una scilicet Theologiæ mane, & altera Scripturæ sacræ meridie post vesperas. Nullæ autem admittentur disputationes contentiosæ, sed difficultates propositæ, à Professore clarè & distinctè explicabuntur.

13. Poterunt substitui fratres conversi in locum domesticorum sæcularium propter labores & officia ordinaria Monasterii.

14. Nulli Religiosorum domos vel personas sæculares frequentabunt absque licentia & absque necessitate vel evidenti utilitate.

15. Poterunt aliquando cum licentia Superioris in communi exire foras ad colloquium spirituale habendum, vel ad liberius cœlum in agris vel in sylvis captandum, quod poterit interdum superior indulgere etiam duobus vel tribus simul, maximè valetudinariis.

16. Singulis diebus dominicis vel festis feriatis, ab hora secunda post meridiem usque ad horam tertiam, Superior omnibus suis Religiosis tam Clericis quàm Laicis aliquam instructionem moralem faciet.

17. Omnes orationi mentali seu meditationi quotidie per horam integram incumbent, per semi-horam scilicet manè immediatè ante primam, & similiter vesperè per semi-horam immediatè ante cœnulam, vel ante cœnam quando non jejunabunt.

18. Adventantes hospites, primò, ad templum adoratum venerabile Sacramentum deducentur, deinde introducentur in cubiculum hospitum.

19. Habebitur lectio spiritualis continua in mensa hospitum, & nullus Religiosorum, sive superior, sive inferior cum illis comedere, nisi fortè aliqua eminens persona hanc indulgentiam cum nimia instantia à superiore petierit, pro se vel pro aliquo ex suis Religiosis.

20. Rarò & in casibus tantùm extraordinariis fœminæ ad hospitium

tium recipientur. Pro illis autem in tali casu destinatus erit specialis quidam locus extra septa Monasterii. Nunquam autem pro quacunque causa Monasterium ingredientur.

21. *Cæterum tenebuntur omnes se conformare modernis statutis Ordinis, exceptis tamen mitigationibus non conformibus antiquis statutis, quibus mitigationibus voluntariè & liberè renuntiarunt.*

22. *Conformabunt se pariter omnibus ritibus & ceremoniis Ordinis, in divinis officiis.*

23. *Finaliter declarant omnes unanimiter tam superiores quàm inferiores Religiosi Montis sancti Martini, se suo Generali tanquam membra capiti adhærere, & in omibus secundùm regulam S. Augustini & primarium Ordinis Præmonstratensis institutum subditos esse velle* Comme j'achevois cet ouvrage, j'apprens que cette reforme est presque anéantie.

P. 276. Les Abbez de la Reforme d'Espagne..........

N. 5. Cette reforme commença sous Pie V. & fut terminée sous le pontificat de Gregoire XIII. & sous le regne de Philippe II. Roi d'Espagne. Les Statuts que l'Archevêque de Bossano leur donna, & qui furent approuvez par le saint Siege, ont introduit un changement presque general dans la discipline commune de l'Ordre. Les Abbez sont triennaux, & aprés avoir rempli ce poste, ils ne sont éligibles qu'aprés trois ans de vacance. Le Provincial ne peut être tiré du nombre des Abbez, afin qu'il soit plus en état de visiter les Maisons. Il ne peut tenir que trois ans sa charge & est obligé de demander la Confirmation au General, ensuite de laquelle il exerce les mêmes droits sur toutes les Abbayes d'Espagne, que le General exerce sur tout l'Ordre, à moins que le General ne soit sur les lieux en personne, & en ce cas le Provincial n'a point d'autre droit que celui qu'il plaît au General de lui accorder. Il est permis au Chapître provincial & annuel d'Espagne de changer & d'ajoûter des reglemens tels qu'il croira propres pour le maintient de l'observance reguliere. Cette liberté qui lui fut donnée pour des motifs de Religion, & par une precaution de sagesse, est

devenuë dans la suite des tems, la cause des variations essentielles que cette reforme s'est permise. Elle a quitté les usages & le Breviaire de Prémontré, elle a alteré la forme & la figure de son habit, en un mot elle s'est soustraite à la discipline de l'Ordre & à l'autorité de son chef.

Le Souverain Pontife Clement XI. qui est aujourd'hui assis sur la Chaire de St. Pierre, & qui veille avec attention au bien de l'Eglise, informé par ses Nonces & par les remontrances du General, des innovations que nos Peres d'Espagne avoient faites au prejudice de l'uniformité qui doit regner dans les membres d'un même Corps de Religion, vient d'ordonner à son Nonce en Espagne, de contraindre les Religieux de ce Royaume, de quitter l'habit Monastique & le Breviaire qu'ils ont pris. Il faut esperer de leur docilité l'obéïssance qu'ils doivent au chef de l'Eglise, & à son ordonnance.

CLEMENS P. P. XI.

Ad futuram rei memoriam.

Commissa nobis divinitùs dispensationis ratio exigit, ut sanctarum religionum statum in sua integritate & puritate conservare, & primæva illarum instituta, sicuti exciderint ad pristinam observantiam, adjuvante Domino, reducere satagamus. Cùm itaque (sicut accepimus) dudum nempe tempore Pontificatus fœl. record. Gregorii Papæ XIII. Prædecessoris nostri occasione reformationis in Congregatione Hispaniæ Canonicorum Regularium Ordinis Præmonstratensis tunc introductæ, Canonici Regulares dictæ Congregationis tunc existentes habitum Monasticum ac usum Breviarii Romani assumpserint, dilectique filii moderni Canonici Regulares dictæ Congregationis dispositioni trecentesimi, trigesimi quarti, aliorumque Capitulorum, Constitutionum dictæ Congregationis fel. mem. Vrbani P. P. VIII. Prædecessoris pariter nostri, die 19. Augusti M. D.C. XLI. ac tam dicti Gregorii Prædecessoris quàm pia mem. Pii P.P. V. etiam Prædeces-

so-

soris nostri litterarum in simili forma Brevis emanatarum inhærentes, habitum & Breviarium hujusmodi adhuc retineant; quo verò intentioni S. Norberti dicti Ordinis Canonicorum Regularium Institutoris conformentur, congruum sit, ut relicto dicto habitu Monastico, primævum habitum regularem qui ab aliis Canonicis Regularibus ejusdem Ordinis communiter gestatur, reassumant, ac relicto pariter dicto Breviario Romano, divina officia juxta Breviarium & Missale ejusdem Ordinis recitent. Hinc est quod nos dictam Congregationem ad primæva sua instituta in hac parte reduci cupientes, ac Constitutionum, necnon Pij, Gregorij & Vrbani Prædecessorum, litterarum prædictarum tenores, & datas etiam veriores aliave qualibet etiam specificam & individuam mentionem & expressionem requirentia præsentibus pro plenè & sufficienter expressis, insertis & specificatis habentes. De venerabilium Fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium negotiis & consultationibus Episcoporum & regularium Præpositorum consilio ac motu proprio & ex certa scientia & matura deliberatione, nostræ deque Apostolicæ potestatis plenitudine, ut de cætero dicti Canonici regul. relicto habitu Monastico & Breviario Romano, habitum regularem qui ab aliis Canonicis regularibus dicti Ordinis communiter gestatur, reassumere, & divina officia juxta Breviarium & Missale ejusdem Ordinis recitare omnino debeant & teneantur, tenore præsentium statuimus & ordinamus. Decernentes easdem præsentes litteras & in eis contenta quæcunque, etiam ex eo quòd in præmissis, seu eorum aliquo interesse quovis modo habentes, seu habere prætendentes, cujuscunque statûs, gradûs, ordinis, præeminentiæ & dignitatis existant, illis non consenserint, nec ad ea citati, vocati & auditi, nec causæ propter quas eædem præsentes emanaverint, adductæ specificatæ & justificatæ fuerint, aut alia qualibet quantumvis justa, legitima & privilegiata causa, colore, prætextu, & capite, etiam in corpore juris clauso, etiam enormis, enormissimæ, & totalis læsionis nullo unquam tempore de subreptionis, & obreptionis aut nullitatis vitio, seu intentionis nostræ, aut interesse habentium consensus, aliove quolibet etiam formali & substantiali ac incogitato & inexcogitabili individuamque mentionem

nem requirente defectu, notari, invalidari, infringi, retractari, seu in controversiam revocari aut ad viam seu ad terminos juris reduci, sive adversus illas apertionis oris, restitutionis in integrum, aliudve quodcunque juris, facti vel gratiæ remedium intentari, vel impetrari, seu impetrato, aut etiam motu, scientia & potestatis plenitudine paribus concesso, vel emanto quempiam in judicio, vel extra illud uti, seu se juvare posse, sed easdem præsentes litteras semper firmas, validas & efficaces existere & fore, suosque plenarios & integros effectus sortiri & obtinere, ac ab illis ad quos spectat, & pro tempore quandocunque spectabit, inviolabiliter & inconcusse observari. Sicque & non aliter in præmissis per quoscunque Judices ordinarios & delegatos etiam causarum Palatij Apostolici auditores, ac S. R. E. prædictæ Cardinales etiam de Latere Legatos, & Apostolicæ Sedis Nuntios aliosque quoslibet quacunque præeminentia & potestate fungentes & functuros, sublata eis & eorum cuilibet quavis aliter judicandi, & interpretandi facultate, & autoritate judicari & definiri debere, ac irritum & inane si secùs super his à quoquam quavis autoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Quocirca Venerabili Fratri Francisco Archiepiscopo Lavissensi nostro & Apostolicæ Sedis in Regnis Hispaniarum Nuntio per præsentes motu pari committimus & mandamus, quatenus ipse per se vel alium seu alios easdem præsentes littetas & in eis contenta quacunque solemniter publicare faciat autoritate nostra, præmissa omnia, & singula debita & omnimoda executioni quàm primùm commodè fieri poterit, demandari & ab omnibus & singulis ad quos spectat & spectabit in futurum inviolabiliter observari, inobedientes quoslibet & præmissis non parentes, per censuras & pœnas Ecclesiasticas, aliaque opportuna juris & facti remedia, omni & quacunque appellatione, reclamatione & recursu postpositis compescendo, invocato etiam auxilio, si opus fuerit, brachij sæcularis. Non obstantibus Pij, Gregorij & Vrbani Prædecessorum litteris, cæterisque præmissis, ac quatenus opus sit nostra & Cancellariæ Apostolicæ regula, de jure quæsito non tollendo, nec non similis, mem. Bonifacij P. P. VIII. etiam Prædecessoris nostri de una & Concilij Generalis de duabus diebus, dummodo ultra

ultra tres dietas aliquis autoritate præsentium in judicium non trahatur, aliisque constitutionibus & ordinationibus Apostolicis, ac Congregationis Hispaniæ & Ordinis prædictorum, aliisque quibusvis etiam juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quâvis aliâ firmitate roboratis statutis & consuetudinibus etiam immemorabilibus: Privilegiis quoque indultis, & Litteris Apostolicis, sub quibuscumque verborum tenoribus & formis, ac cum quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus efficacissimis & insolitis clausulis irritantibusque & aliis decretis in genere vel in specie etiam motu, scientia & potestatis plenitudine, similibus seu alias quomodolibet in contrarium præmissorum, quomodolibet concessis, confirmatis & innovatis. Quibus omnibus & singulis etiamsi pro illorum sufficienti derogatione de illis, illorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa & individua, ac de verbo ad verbum non autem per clausulas generales, idem importantes mentio seu quævis alia expressio habenda, aut alia aliqua exquisita forma ad hoc servanda foret, tenores hujusmodi ac si de verbo ad verbum nihil penitùs omisso & forma in illis tradita observata exprimerentur & insererentur præsentibus pro plenè & sufficienter expressis & insertis habentes, illis aliàs in suo robore permansuris ad præmissorum effectum hac vice duntaxat specialiter & expressè derogamus, cæterisque contrariis quibuscunque. Volumus autem ut earumdem præsentium transumptis, seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici subscriptis & sigillo personæ in dignitate Ecclesiastica constitutæ munitis, eadem prorsus fides in judicio & extra illud attribuatur, quæ præsentibus ipsis adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die 8. Februarii 1703. Pontificatûs nostri anno tertio.

J. OLIVERIUS.

L'Eglise de Sainte Marie érigée en 1015. par le B. Geron............... Voici le diplome de ce Saint Archevêque comme je l'ai reçû de Magdebourg. *In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Gero solo nomine Archiepiscopus licet indignus, omnibus Catholicæ Ecclesiæ fidelibus. Noverit universitas fidelium tam præsentium quàm futurorum, qualiter nos ad augmentum divini cultûs pro salute animæ nostræ & Prædecessorum Archiepiscoporum, Ecclesiam in honorem B. Mariæ à fundamento ereximus & in ea Congregationem Clericorum collocavimus, quos & in nostræ Congregationis fraternitatem sanctorum Mauritij & Innocentij Martyrum susceptos nostra diligentia stabilivit firmiter. Hæc sunt autem quæ ad sustentationem eorum, & post ipsos futurorum perpetuò possidenda contulimus. In Villa Rotenvorde 22. Mansos, in Villa Winkeldorp 7. Mansos; In Biere 9. Mansos; Biere totum decem scilicet Mansos, in Villa Mulingenslavo Hobas 7. In Villa Welsleben. 7. Mansos cum possessoribus eorum. Villam Walize totam 10. scilicet Mansos cum colonis eorum. Civitatem Frose cum omnibus quæ ad eam pertinent, quæsitis inquirendisque areis, ædificiis, pratis, pascuis atque salsis & insalsis, & quidquid in ea utilitatis esse poterit, in mercatu theloneo & moneta, & Capellam ejusdem Civitatis in honorem S. Laurentij dedicatam, cum dote sua 7. scilicet mansis & decima eorum, & prato quod adjacet Albi, quod Frosigge Bische dicitur. Villam qoque Clavoldesdorp cum decima & mancipiis utriusque sexus in ea commorantibus. Mansum unum in Villa Evendorp cum tota decima ejusdem Villæ. In Villa Rotterdorp 5. Mansos & Ecclesiam ejusdem Villæ cum dote sua. In Villa Mose 5. Mansos, 15. solidos solventes. In Villa Salbke 10. Mansos cum sylva quæ includitur antiqua & nova Albi certis terminis disposita à Viro Nobili Harterado centum talentis comparata, legitimis ejus hæredibus consentientibus, in præsentia Domini Henrici Regis secundi consistente eo Walehusen, anno regni ejus duodecimo. Item Villam Volkmarsdorp, à quadam nobili Matrona Emmeke vocata, pretio centum septuaginta Marcarum comparatum, ut quidquid ex ea utilitatis pro-*

P. 278. N. 6.

ve-

venire poterit, tam in areis quàm in ædificiis, terris cultis & incultis, silvis, pratis, pascuis, rivis, rivorumque decursibus, mancipiis totum in usus fratrum novellæ plantationis cedat. Addimus & huic donationi nostræ quasdam res proprietatis nostræ in Villa Oldenheim & Oldendorp 64. Mansos, & 15. Mansos in Villa Rotmersleve, 4. quoque Mansos in Carelesbach & in Careslat sitos, dedimus Cœnobitis in Heroldesueld pro decima ejusdem Villæ Barlinge dictæ, in Parochia Halverstadiensi sitæ, ut de ipsa decima, ea quæ vetustas in signorum instrumentis consumpserit, reparentur. Prædictæ verò Canoniæ familiam hoc donavimus privilegio libertatis, ut nullius aut alterius servitij incommoda exactione graventur. Canonici autem defuncto Præposito vel Decano, non cogantur alios accipere, nisi quos probatos vita & moribus elegerint, quod si in eligendo partium vota se diviserint aliis alium clamantibus, sanior pars, favente gratia Episcopi, quem] elegerit obtineat. Idem verò qui & Præfectus est urbis Magdeburgi, Advocatus eorum sit, nullumque pro se subadvocatum, nisi rogatu Canonicorum substituat. Hujus rei testes sunt Confratres nostri & Episcopi Mennerus, Hildenardus, Erico, Wigo, & Sarazo. Fratres de Sancto Mauritio, Hermannus Decanus, Helmericus Presbiter, Hildebrandus Presbiter, Coddo Presbiter, Theodoricus Presbiter, Ericus Presbiter, Fridericus Diaconus, Syvart Diaconus, Meynfor Diaconus, Gero Presbiter, Ericus Subdiaconus. His igitur definitis & certis testibus assignatis autoritate Spiritus Sancti in virtute Domini nostri Jesu Christi excommunicamus & æterno anathemate à societate supernorum civium sequestramus si quis hanc nostram sanctionem præsumpserit violare & temeritatis ausu in aliquo tentaverit annullare. Datum Idibus Decembris Anno Dominicæ Incarn. 1015. Indict. 14. præsidente universali Romanæ Ecclesiæ Benedicto Papa VIII. Anno gloriosissimi Regis Henrici Secundi regni 15. Imperii 3. Anno quoque Pontificatus Geronis Archiepiscopi 3. Actum Magdeburgi fæliciter. Amen.

Mennerus qui est un Evêque & un témoin de l'Act étoit Evêque d'Aldenbourg, & Successeur de Bennon. Hildenard ou Hildeward étoit Evêque d'Halberstad. Wigo ou Wige-

Wigerus de Verden. *Crantz. lib. 3. & 4. Metropol.*

La charte de leur établissement fut conçuë en ces termes. . . . . P. 279. N. 7.

Ego Norbertus Dei gratia Magdeburgensis Ecclesiæ Archiepiscopus Notum sit omnibus, tam futuris quam præsentibus, quod ego statum Magdeburgensis Ecclesiæ attendens & eum sublimare in Religione cupiens, & immunitate integrare, & minus correcta reformare, vel in melius mutare studens, in ipsa civitate Ecclesiam B. Mariæ Genitrici Dei perpetuæ Virgini dedicatam, interius & exterius adeò attenuatam, ut & sarta tecta ipsius Ecclesiæ omnino ferè essent annihilata, & duodecim Clericis in eo Deo deservire constitutis non sufficerent alimenta. Ex his enim quæ ad illam pertinebant Ecclesiam plurima erant in militibus distributa, quædam per negligentiam jacebant inculta, quædam in aliorum usus usurpata, ita ut Ecclesia ferè irrecuperabiliter esset destituta. Nos itaque paupertati eorum, & frequenti eorum quærimoniæ condolentes & Ecclesiam magis crescere quam decrescere cupientes, monendo, exhortando, suadendo, hoc ab eis obtinuimus, ut de illa exeuntes Ecclesia, religiosis viris communi vita sub Regula B. Augustini deservientibus cederent & se provisioni nostræ sine omni conditione crederent. Vt autem ipsi claustrali sicut prius disciplina sub Decano viverent, Ecclesiis aliis in civitate eos attitulavimus, quosdam in Ecclesia B. Nicolai collocavimus, quosdam de bonis ipsius Ecclesiæ sustentavimus, fratres etiam nostros Ecclesiæ substitutos, pristinis Ecclesiæ possessionibus & justitiis donavimus, & pro ampliore pace & quiete, eos ad neminem nisi ad nos & successores nostros respectum habere statuimus. Vt igitur hæc in perpetuum inconvulsa permaneant, banno B. Apostolorum Petri & Pauli & nostro confirmamus. Conservantibus Pax & remissio peccatorum. Si vero aliqua conditionis alicujus persona, studii nostri laborem præsumpserit cassare, temerario ausu Pauperes Christi disturbare sit Anathema marantha usque in diem Domini.

Ego Cluderus subscribo. Ego Tiburtinus subscribo, ego Wernerus subscribo. Ego Sedagius subscribo, Ego Anselmus subscribo, Ego

Ego Theodoricus subscribo, Ego Sigeldo subscribo, Ego Godescalcus subscribo. Actum est ab Incarnatione Domini 1129. Indictione 7. Kalen. Novemb. in suburbio civitatis Magdeburgensis In Abbatia Sancti Joannis Baptistæ.

P. 281. N. 8. Il s'adressa au Pape Honoré & en obtint des Bulles........................ *Honorius Episcopus servus servorum Dei Venerabili Fratri Norberto Magdeburgensi Archiepiscopo, salutem & Apostolicam benedictionem. Quæ à Fratribus nostris justè & rationabiliter statuta esse cognoscimus, animo lubenti autoritate Apostolica confirmamus. Quemadmodum autem ex scriptorum tuorum quæ ad nos direxit tua fraternitas, inspectione & nuntiorum tuorum relatione percepimus, clericorum qui in Ecclesia Sanctæ Mariæ de Magdeburgo minus religiosè vivebant, & ob hoc etiam bona ipsius Ecclesiæ fuerant imminuta, in locis aliis, necessitatibus suis, tanquam pius Pater providens posuisti, & in eadem Ecclesia B. Mariæ religiosos viros Canonicam vitam professos statuisti, quod quia à prudentia tua zelo Dei, in Religionis intuitu justè factum esse dignoscitur, ratum jubemus. Datum Latera. &c.*

P. 281. N. 9. Il confia à ses Religieux l'administration de six paroisses dans la Ville...............................

Monsieur Muller dans son Memoire Imprimé, pag. 123. fait le dénombrement des cures dépendantes de son Eglise. *Primus ab ipso (Norberto) Evermodus comes fidus, extitit Præpositus, qui dein Razeburgi Episcopus & Vandalorum Apostolus clarebat, ac patris optimi corpus, ita poscentis ultima voluntate, Cæsare contra Metropolitanos decernente, Marianæ crypta, magnificis exequiis intulit. Ea que successio ad quadragesimum quintum jam Prælatum pari libertate eligentis conventus pertigit. Omnis illis & huic ansa otiandi præcisa, cum non suæ familiæ solùm animas curarint ipsi, sed in urbe Parochiales ad* Sancti Spiritus, Sancti Joannis, Sancti Ulrici, Sancti Stephani, Sanctæ Annæ, Sanctæ Gertrudis, *& foris oppidorum* Burgensis, Salzensis, Schonebecensis. *Sic paganas*, Hohenwarslebiæ, Welslebiæ, Altenweddingæ, Schartaviæ,

 Blu-

Blumenthaliæ, Wormliziæ, Salbeccæ, Escholtiæ, Alpekæ, Bornæ, & Bistorffiæ, *aliasque plures Ecclesias cùm per se tum per substitutos regendas acceperint. His quidem intendere viros tot cœtibus idoneos irremissa doctrina & exemplo erudire & ne quid ad disciplinam curamve deforet, invigilare oportuit.*

Il fit un discours à son peuple.................. P. 299.
J'ai trouvé ce petit discours dans un Manuscrit qui contenoit N. 10.
des fragmens de la Vie de Saint Norbert & toutes les lettres de Gervais Abbé de Prémontré & Evêque de Seez. *Dolens à vobis discesseram, fratres, sed propitia Dei Clementia, jam lætus & quasi tripudians revertor ad vos. Inimicus homo, inveteratus ille odii & rixarum seminator diabolus, diro nos à vobis Schismate avulserat, ut qui imperium à scissuris incæperat stabilire propagaret dissidiis, pastoremque à grege dividens oves sine certo duce, ad vocem mercenarii vagantes, in barathrum detraheret. Hæc fuit invidentis inimici antiqua fraus, hæc fuit & mali præsentis origo, per quod concordiam scidit, non minus fælicitati publicæ, quam saluti ovium & pastoris officio necessariam. Tempestate penè obruti, fluctus quos sedare non licuit precibus, fugâ declinare oportuit. Verùm Deo gratias, Christus qui fremente procella dormitare visus est, ad clamores tandem periclitantis evigilans imperavit ventis & mari, & facta est tranquillitas magna. Pacem quam Diabolus eripuerat, restituit nobis Deus pacis. Illam quæso fratres ardenter amate, indesinenter quærite, prudenter custodite. In vinculo charitatis corda nostra cohæreant, & sicut de primis Christianæ fidei cultoribus scriptum est, erat cor unum & anima una, ita & in posterum, in unitate spiritus ambulemus omnes. Nolite timere filioli quos iterum parturio, ne mala quibus pastorem exagitastis, pastorem contra vos exasperent. Etsi enim, non mihi, sed sacerdotio vim feceritis, spero tamen de misericordia ejus qui propitiatur iniquitatibus nostris, lacrymarum vestrarum abundantiâ deletum esse crimen quod patrastis. Rogemus ergo nunc Patrem misericordiarum & Deum totius consolationis, ut pacem quam dedit immeritis, merentibus denuo conservet, sataga-*

tagamus ut per bona opera, redimamus mala, & certam faciamus vocationem nostram, quatenus uno ore honorificetur Deus nunc & semper. Amen.

P. 301. N. 11. Burchard appella les enfans de Norbert à Grimberg. ....

L'Abbaye de Grimberg fondée environ l'an 1110. sous l'Episcopat d'Odon Evêque de Cambrai pour des Chanoines Reguliers de Saint Augustin, passa à des Moines, & des Moines aux Chanoines Prémontrez. Grimberg étoit un Château. Le premier Seigneur qui en fit donation pour le changer en un Monastére, fut Gautier Berthout. Les Chanoines Reguliers aprés quelque séjour quitterent ce poste. Gautier leur substitua des Moines qui l'abandonnerent à leur tour. Les enfans de Gautier Gerard & Arnould le transfererent par acte de l'année 1129. aux Religieux Prémontrez. Lietard Evêque de Cambrai dans son diplome de l'anée 1132. rappella cette succession, *Ecclesiam Grimbergensem............ Gualterus quidam Nobilis, quia in allodio suo sita erat...Dominus Odo Prædecessor noster petitione ipsius Gualteri......ad usum Canonicorum secundum regulam B. Augustini viventium primò emancipavit; succedentibus verò temporibus cum illi nihil profecissent, & penitus Ecclesiam in nihilum redactam reliquissent iterum petitione ejusdem Gualteri Monachorum Ordinem sub eadem libertate ibidem imposuit, sed & illi persecutiones malefactorum & paupertatem sustinere non valentes, iterum desolatam reliquerunt. Novissimè defuncto Gualtero hæredes ejus Gerardus videlicet & Arnulphus quia patris & matris & parentum eorum ibidem ossa requiescebant, desolationem Ecclesiæ non ferentes, petierunt à Domino Norberto viro spectabilis religionis, per legatum suum hominem quemdam Alvaricum nomine ut suæ religionis fratres in præfata Ecclesia poneret. Ipse verò tandem petitionibus eorum acquievit.......... Signum meiipsius Lietardi Episcopi. S. Joannis, Theodorici, Alardi, Theodorici, Gerardi Archidiaconorum. S. Ebaldi Præpositi, Gilardi Decani, Rothberti Cantoris, Guidonis, Hugonis, Werimbaldi, Lantberti,*

Adam, Bartholomei Canonicorum. Actum est hoc Cameraci anno Incarn. Domini 1132. Indict. 10.

La celebre Abbaye de Midelbourg.............. P. 301. N. 12.
Elle avoit d'abord été fondée pour des Chanoines Reguliers de S. Augustin. Godebaud Evêque d'Utrecht les fit sortir pour mettre en leur place des Chanoines Prémontrez, qu'il tira de l'Abbaye de S. Michel d'Anvers. Guillaume II. Comte de Hollande, de Zelande, & Roi des Romains aprés la mort de Henry de Thuringe, en a été comme le second Fondateur. Ce Prince qu'Innocent IV. opposa aux entreprises de l'Empereur Frideric II. & qui défit les Flamands en plusieurs occasions, fut enfin assommé par des païsans Frisons cachez dans les roseaux d'un marais. On transporta son corps dans l'Abbaye de Midelbourg, où il fut inhumé en 1256. Elisabeth de Brunswich son Epouse qui mourut en 1266. fut enterrée dans la même Eglise. La Cathédrale d'Utrecht ayant été érigée en Archevêché en 1557. on lui donna pour Suffragans Harlem, Deventer, Leuwarden, Groningue & Midelbourg. L'Abbaye de Nôtre-Dame de l'Ordre de Prémontré vit éteindre par la création de cet Evêché, son titre Abbatial, & les revenus furent destinez pour être ceux de l'Evêque. L'hérésie ayant depuis ravagé la Zelande, la Religion en a été proscrite, & le Monastere de Nôtre-Dame sert aujourd'hui de Maison de Ville.

L'Abbaye du Parc aux Portes de Louvain....... P. 301. N. 13.
L'Histoire manuscrite de la Fondation de Tongerlot raconte comment le Duc Godefroy envoya des Deputez à Laon pour engager l'Abbé Gautier a établir un Monastére de son Ordre dans un Parc auprés de Louvain. Le Prince voulant, ajoute cet Auteur, que l'endroit où il avoit passé ses jours en vains divertissemens, fût consacré par la priere & la pénitence de saints Religieux. cap. 7. *Comes Godefridus legatos suos cum fratribus recipiens, exultabat uberius, homines sibi juxta votum suum tales datos, qui in doctrina sana & sinceris moribus ædificare Ecclesiam essent idonei. Hos ergo ut decuit,*

decuit, piè suscepit, & iisdem locum certum juxta Lovanium, qui feris suis quondam destinatus fuerat præparavit & assignavit, ut ibidem ubi Comes, in vanitate dies quandoque suos consumpserat, jam animalia Dei suis sumptibus aleret.........& in eodem loco viri Religiosi amicti vestibus albis laudarent Deum, hodieque perseverant in disciplina Canonica, uti eam accepimus à Domino Norberto Ordinis nostri quondam dum viveret, institutore, cujus memoriam in benedictione recolimus.

Les Diplomes qui suivent, justifient la verité de cette Histoire, & la qualité de grand Aumônier des Ducs de Brabant annexée à la qualité d'Abbé du Parc.

In Nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Quia nova quæ veteribus succedunt ipsa vetustatis facta oblivisci nos faciunt. Notum volumus fieri tam præsentibus quàm futuris, quod Godefridus Dux Lotharingiæ, idem & Marchio & Comes, tam pro salute sua, quàm suorum, silvulam in australi parte Lovaniæ sitam, quam fossato & vallo clausam ferali lustro deputaverat, Deo inspirante, in meliores usus volens convertere, annuentibus filiis suis Godefrido & Henrico, fratri Gualtero Abbati Ecclesiæ B. Martini de suburbio Laudunensis Civitatis, & fratribus suis secundùm Regulam B. Augustini viventibus ad construendam in ea Ecclesiam, in honore sanctæ Dei Genitricis Mariæ, perpetuò possidendam donaverit, hoc etiam impetrante Tieldelino Villico cum uxore sua, qui omnia quæ infra ejusdem loci ambitum possidebat, scilicet tam molendinum quàm terras adjacentes, ad opus eorumdem fratrum annuentibus hæredibus suis, in manu Ducis reddidit, hoc interposito, quod quandiu ipse, & uxor ejus superessent, beneficia quædam si vellent, in usus suos retinerent, sic tamen ut post obitum utriusque Fratres Ecclesiæ S. Mariæ nulli ex hæredibus suis, aliquid de omnibus quæ infra prædicti loci terminum continentur, rependerent. Hoc autem factum est assensu Domini Alexandri Leodiensis Episcopi qui eumdem locum per Decanum suum aqua benedictæ aspersione visitavit, & prædicto Abbati & fratribus suis Basilicam in honore sanctæ Dei Genitricis ibidem ædificandi licentiam dedit. Deinde verò ut præfatus locus ab omni parochiali jure liber esset, & Fratres qui pro salu-

 te

te animarum suarum ad eam convenerint in libertate filiorum, soli Deo vacarent, Canonicos S. Petri Lovaniensis Ecclesiæ sanctæ Mariæ, ipse Dux perpetuâ pace composuit. Nam pro decima termini Lovaniensis Parochiæ, qui claudebatur hoc præcinctu, & pro decima omnium quæ ibi haberentur, Ecclesiæ Lovaniensi singulis annis de suo allodio in Villa, quæ dicitur Hulsebek, tres solidos & sex denarios contulit, hoc apposito, ut neque fratres sui aliquem de Parochialijs Lovaniensis Ecclesiæ, postquam inciderit lectum ægritudinis, sive aliquem de mortuis ejusdem Ecclesiæ sepeliendum acciperent, vel aliquid sibi usurparent de jure præfatæ Ecclesiæ, nisi ex consensu Præpositi sive Canonicorum, vel Parochialis Sacerdotis ad quos Parochiale pertinet beneficium. Vt autem inter utraque Monasteria charitas intemerata permaneret, Fratres Ecclesiæ S. Petri, & Fratres Cœnobij S. Mariæ hoc debitæ charitatis se vinculo invicem conjunxerunt, ut quicumque Canonicus alterius loci mortis debitum solveret, Fratres loci alterius pro illo eadem, quæ pro uno suorum Fratrum tam in vigilijs quàm in Missarum solemnijs, celebrarent officia. Hæc autem fuit conditio inter Ducem & præfatum Abbatem S. Martini de prædicto loco, dum annuente Deo, & B. Virginis prosperantibus meritis, idem locus Conventum 12. Canonicorum sustinere poterit, Fratres ibidem permansuri Abbatem de professione Laudunensis Ecclesiæ canonicè eligent, & postea ab obedientia Abbatis S. Martini erunt soluti, nisi fortè, instigante diabolo, Abbas Ecclesiæ S. Mariæ, à regulæ suæ tramite, vel consuetudine Laudunensis Cœnobij deviaverit: habebit eum Abbas Laudunensis secundùm institutionem Ordinis sui corrigere. Post liberam verò & Canonicam Abbatis sui electionem, fratres Ecclesiæ S. Mariæ gratuitum Ducis Lovaniensis postulabunt assensum. Deinde verò Abbas electus virgam Pastoralem ab Altari Ecclesiæ S. Mariæ accipiet, & à Fratribus suis Episcopo Leodiensi consecrandus præsentabitur. Hæc itaque facta sunt Lovaniæ, & confirmata anno Incarn. Dom. M. C. xxix. Indictione septimâ, his, quorum nomina subscripta sunt, testibus.

S. Sigeri Præpositi. S Onekini Presbiteri. S. Magisti Rekesonis. S. Rodulphi Capellani. S. Regenbaldi Presbiteri. S. Walteri Sub-

Subdiaconi. S. Everardi Subdiaconi. S. Magistri Menisonis. S. Henrici Castellani. S. Alaulphi Grimbergensis. S. Gerardi Grimbergensis. S. Golvini de Heverle. S. Arnulphi Dapiferi, & Fratrum suorum Wilhelmi, Walteri. S. Reysonis. S. Henrici. S. Tietdelini Villici. S. Gisleberti. S. Ronulfi. S. Franconis Castellani.

In Nomine Sactæ & Individuæ Trinitatis. Ego Alexander gratiâ Dei sanctæ Leodiensis Ecclesiæ Episcopus, qui propitiante Domino Pontificali Cathedræ licet indigni præsidemus. Etsi omnibus in communi nostræ Diœceseos fidelibus generalem curam debemus, illis tamen qui fœlici naufragio abjectâ sæculari sarcinâ de mundi hujus fluctuante pelago, ad tranquillum & placidum contemplationis portum, enataverunt, speciali dilectionis & solicitudinis necessitudine obligamur, ut ex nostris eis prodesse, & aliorum erga eos liberalitatem approbare & confirmare studeamus, quatenùs piâ vicissitudine de orationibus eorum, aliquid imperfectioni nostræ subsidium, comparemus. Notum volumus fieri tam præsentibus quàm futuris quod Godefridus Dux Lotharingiæ idem & Marchio & Comes, tam pro salute sua quàm suorum silvulam in australi parte Lovaniæ sitam, quam fossato & vallo clausam, ferali lustro deputaverat, Deo inspirante, in meliores usus volens convertere annuentibus filiis suis Godefrido & Henrico, fratri Waltero Abbati Ecclesiæ B. Martini de suburbanio Laudunensis Civitatis & fratribus suis secundùm Regulam B. Augustini viventibus ad construendam in ea Ecclesiam in honorem Dei Genitricis Mariæ perpetuò possidendam donaverit: Et postea nube seditionis & discordiæ inter nos, & ipsum non bene habitæ, in beatæ pacis serenitate, propitiante Deo, conversa, ut eumdem locum in conspectu plurimorum qui pro reformanda pace convenerant, liberum faceremus, & eandem libertatem sigilli nostri impressione confirmaremus piâ petitione suâ apud nos obtinuerit. Hoc etiam donum Ducis factum est impetrante Tietdelino Villico, cum uxore sua, qui omnia, quæ infra ejusdem loci ambitum possidebat scilicet tam molendinum quàm terras adjacentes, ad opus eorumdem Fratrum annuentibus hæredibus suis, in manu Ducis reddidit. Hoc interposito quod quam-

quamdiu ipse & uxor ejus superessent, beneficia quædam, si vellent, in usus suos retinerent. Sic tamen ut post obitum utriusque Fratres Ecclesiæ S. Mariæ nulli ex hæredibus suis aliquid de omnibus quæ infra prædicti loci terminum continentur rependerent. Deinde verò ut præfatus locus, ab omni parochiali jure liber esset, & fratres qui pro salute animarum suarum ad eum convenerint, in libertate filiorum soli Deo vacarent, Canonicos S. Petri Lovaniensis Ecclesiæ, & Fratres Ecclesiæ S. Mariæ, ipse Dux perpetuâ pace composuit. Nam pro decima termini Lovaniensis Parochiæ qui claudebatur hoc præcinctu, & pro decima omnium quæ ibi haberentur, Ecclesiæ Lovaniensi singulis annis de suo allodio in Villa quæ dicitur Hulsebek, tres solidos & sex denarios contulit. Hoc apposito ut neque Abbas neque Lovanienses sui aliquem de Parochianis Lovaniensis Ecclesiæ postquam incideret lectum ægritudinis, vel aliquem de mortuis ejusdem Ecclesiæ sepeliendum acciperent, vel aliquid sibi usurparent de jure præfatæ Ecclesiæ nisi ex consensu Præpositi sive Canonicorum vel Parochialis Sacerdotis ad quos pertinet parochiale beneficium. Hæc autem fuit conditio inter Ducem & præfatum Abbatem S. Martini de prædicto loco: Dum annuente Deo & B. Virginis prosperantibus meritis, idem locus conventum 12. Canonicorum sustinere poterit, Fratres ibidem permansuri, Abbatem de professione Laudunensis Ecclesiæ canonicè eligent, & postea ab obedientia Abbatis S. Martini erunt soluti, nisi si fortè instigante diabolo Abbas vel Fratres Ecclesiæ S. Mariæ à regulæ suæ tramite, vel consuetudine Laudunensis Cœnobij deviaverint, habebit eos Abbas Laudunensis secundùm institutionem sui Ordinis corrigere. Deinde verò Abbas electus virgam pastoralem ab altari Ecclesiæ sanctæ Mariæ accipiet, & à Fratribus suis Episcopo Leodiensi consecrandus præsentabitur. Hanc igitur quam prælibavimus electionem in eodem loco authoritate SS. Patrum liberè & canonicè fieri concedimus. Sepeliri in cimiterio præmemoratæ Ecclesiæ tam suæ Congregationis, quàm familiæ inibi servientis defunctos concedimus, alium verò nullum nisi ex consensu suorum Parochialium Sacerdotum, oleum quoque infirmorum ab Ecclesia nostræ Sedis, eisdem Fratribus diligenter impendatur. Præterea verò

verò prædictam Ecclesiam & Abbatem tam nostra quam ministrorum nostrorum qualicumque exactione prorsus absolvimus. Generali tantùm synodo, si à nobis monitus fuerit, ne interesse negligat. Orationes autem devotas quas potissimum amamus, & filialem obedientiam nobis retinemus. Vt autem ea quæ prædicta sunt, rata & incommutabilia permaneant, sigilli nostri impressione & testium subscriptione corroboramus, atque anathematis sententia quemvis harum institutionum violatorem condemnamus. Hæc itaque facta sunt Leodij & confirmata anno Dominicæ Incarnationis M. C. XXXI. indictione 8.

Signum Godefridi Balthensis Episc. & Stepponis Archidiaconi & Præpositi. S. Cæterorum Archidiaconorum Johannis, Liberti, Dodonis, Reineri, Alexandri, & Remzonis Decani, Reinbaldi, Arnulphi Custodis & Sygeri Præpositi & Ovekini Presbyteri & Magistri Rikezonis, & Legenbaldi Presbyteri & Walteri Subdiac. & Everaldi Subdiac. & Godefridi Ducis filij & Comitum Godefridi Namurcensis, Arnulphi Lonensis, Lamberti Montaucensis. Gisleberti Duracensis, & Franconis Castellani, Arnulphi Dapiferi & Remzonis de Tild. Goscewini de Aeverle, Willelmi de Dulg. Vingeri Advocati & Reinneri Guederici de Prato & Arnulphi de Rode.

Joannes Dei gratia Brabantiæ & Limburgensis Dux, Sacrique Imperij Marchio, universis & singulis, ad quos præsentes litteræ nostræ pervenerint, salutem & dilectionem. Cum Venerabilis in Christo Pater, D. Gerardus Abbas Monasterij B. Mariæ Parchensis prope Lovanium Ordinis Præmonstr. Leodiensis Diœcesis Capellanus noster fidelis, & in Christo dilectus, nobis exposuerit quod Prædecessores sui Parchenses Abbates de jure & antiquâ consuetudine fuerint Archi-Capellani & Confessores perpetui divæ memoriæ Prædecessorum nostrorum Brabantiæ Ducum, ipsisque etiam jus competierit ratione prædictæ Parchensis Ecclesiæ, in summis festivitatibus coram præfatis Ducibus & in ipsorum Cappella mystica servitia & alia officia celebrare divina, nobis humiliter supplicando, quatenus ipsum prædictum suæ Ecclesiæ ac suorum successorum nomine, in omni eo jure quod sibi in præ-

missis quomodolibet competere poterit, conservare dignaremur, litterasque sibi desuper concedere oportunas. Hinc est quod nos attendentes quod justa retentibus non est denegandus assensus, communicato prius super hoc consilio cum nonnullis Consiliariis nostris ac maturâ deliberatione prahabitâ declaravimus, ac tenore præsentium declaramus, volentes prælibatum Abbatem ac Successores ipsius tanquam nostros Archicapellanos ac Confessarios perpetuos in nostra & successorum nostrorum Brabantiæ Ducum præsentia in summis festivitatibus divina servitia & officia celebrare, omnia alia & singula facere debere ratione suæ dictæ Ecclesiæ sibi incumbentia quomodolibet de consuetudine vel de jure, quodque ipse ac successores sui memorati universis & singulis prærogativis, privilegijs, gratijs, libertatibus & immunitatibus potiri debeant & gaudere, quibus prædecessores sui freti fuerint, & gavisi, ac cæteri Capellani nostri potiuntur, & gaudent, nec non ad nos pro suis promovendis negotijs recursum habeant cum fiducia speciali, nostro & cujuslibet alterius jure in præmissis semper salvo, harum testimonio litterarum sigilli nostri appensione communitarum. Datum in oppido nostro Bruxellis mensis Aprilis die 22. anno Domini 1416. sic scriptum supra plicam. Per Dominum Ducem, Domino Henrico de Bergis, Domino Grimbergensi, & de Melino, & Henrico Domino de Reverlè militibus, & Raessone de Graves, de Maleve, Reynero Moërs & Henrico de Werthuses, nonnullisque alijs de consilio præsentibus. Et erat subscriptum de Dynter.

L'administration des revenus de l'hôpital, par 4.302.
la charte qui suit.................................... N.15.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Nos Norbertus Dei gratia Sanctæ Ecclesiæ Magdeburgensis Archiepiscopus, cum plurima Antecessoris nostri piæ memoriæ Adalberti munifica largitate quædam domus hospitalis juxta Ecclesiam Beatæ & gloriosissimæ Mariæ constructa fuisset, ipsam, quod non sperabamus, penè annihilatam invenimus, ita quod hi qui in ea stipendium quotidianum accepturi erant, indecenter & miserabiliter mendicarent, quorum necessitati & miseriæ compatiens, consilio & consensu majorum nostrorum, eandem domum hospitalem fratribus nostris in

Ecclesia Beatæ & perpetuæ Virginis Mariæ constitutis, cum omnibus eidem hospitali attinentibus, regendam & disponendam jure perpetuo tradidimus. Actum in suburbio Civitatis Magdeburgensis, anno Dominicæ Incarnationis 1130. Hujus rei testes sunt Lindolphus Brandeburgensis Episcopus, Gombertus Episcopus Havelberg. Hartuicus Episcopus Misnensis. Mem. de Magd. p. 137,

P. 308. Alberon Archevêque de Bréme..................

N. 16. Il succeda en 1123. à Frideric, & gouverna l'Eglise de Bréme l'espace de 24. ans. Il se déclara d'abord pour le parti d'Anaclet, & accepta sa legation en Allemagne. Mais il ne tarda point à quitter une si mauvaise cause, puisque nous lisons dans une lettre de l'Empereur Lothaire, *T. 2. spicil. p. 480.* qu'Alberon souscrivit à la sentence de déposition de ce faux Pontife en 1133. Crantzius l. 6. c. 13. de sa Metrop. parle d'Alberon avec éloges, & le nomme *Vir & prudentiâ & religione singulari.* Ce fut sous son Episcopat, que Vicelin Disciple de S. Norbert, alla porter l'Evangile avec Rodolfe Chanoine de Verden, & Ludolfe Chanoine d'Hildesheim, aux Vandales & aux Alains répandus le long de la mer Baltique.

P. 311. Le Porteur des presentes Attique...............

N. 17. *Lator præsentium Atticus Ecclesiæ tuæ Archidiaconus ad Apostolorum limina veniens, à fraternitate tua se vehementiùs pragravatum, in nostra & fratrum præsentia intimavit. Retulit siquidem te de proditione ipsum coram fratribus impetisse, seque negasse & tibi canonicè satisfactum in Capitulo respondisse. Cum igitur statuta die ad agendum pro eadem causa, in tuam & Capituli præsentiam devenisset; teque accusatorem, simul & judicem (quod omninò rationi & justitiæ adversatur) apertiùs intelligeret, Sedem Apostolicam appellavit, & terminum quo tibi coram Pontifice Romano justitiam faceret, nominavit. Post hanc autem appellationem, sicut ipse asserit, acceptâ occasione de obitu decessoris nostri bonæ memoriæ Papæ Honorii, eum ad nos, sicut obtulerat, venientem beneficiis suis Ecclesiasticis & rebus aliis exspoliasti. Perpendat ergo fraternitatis tuæ prudentia, quam grave, quamque inconveniens sit, ut illud Sedi Apostolicæ privile-*

gium coneris auferre quod ex divino munere, atque antiquâ Sanctorum Patrum traditione usque nunc, per Dei gratiam meruit obtinere, & per Apostolorum Principis merita B. Petri, pro cujus ne deficeret fides, ipse Christus oravit, usque ad finem inviolabiliter obtinebit. Eapropter fraternitati tuæ mandamus, & Apostolicæ Sedis autoritate præcipimus, ut eidem Archidiacono, quæ abstulisti, cum integritate restituas, & quietè deinceps omnia tenere permittas. Proximis autem B. Martini octavis, nostro te conspectui repræsentes, plenam de eo justitiam, in nostra & fratrum præsentia recepturus. Per præsentia etiam scripta mandamus, quemadmodum Antecessor noster B. recordationis Papa Honorius tibi mandavit, ut filios nostros Ecclesiæ Magdeburgensis Canonicos, ad nos venire volentes prohibere ulterius non præsumas, si B. Petri gratiam & dilectionem obtinere volueris. Nos enim tibi aut honori tuo nihil detrahimus, pleno charitatis affectu tam te, quàm Ecclesiam tibi commissam diligere ac præstante Domino cupimus honorare. Datum Romæ apud Sanctum Petrum 15. Kal. Junii Pontificatus nostri anno primo. Cette lettre m'est venuë du Mont Cassin avec la suivante.

Fraternitati tuæ per Apostolica scripta mandaveramus, ut proximis B. Martini Octavis, nostro te conspectui præsentares, quatenùs in nostra & Fratrum nostrorum præsentia, querelæ ad nos per Atticum Archidiaconum tuum delatæ, pleniùs examinarentur, & tibi, si ratio postularet, plena tribueretur satisfactio. Tu verò, fili inobediens, fili Belial, non modò paternis jussionibus parere recusasti, sed ad impudentiæ cumulum, & Nos, & in nobis Petri Cathedram, vipereis proscidisisti sermonibus, sicut ex testium relatu intelleximus, atque ut tuo crimini fucum aliqualem dares, non exhorruisti palam asserere, Nos non petitione populi, non spontanea Cleri electione, sed vi parentum, potentia fratrum, ipsorumque fidelium sanguine, ad Apostolatus culmen ascendisse; Quæ quidem mendosa figmenta ab Haimerico hominedudum ob simoniæ & luxuriæ labem proscripto & ab Cardinalium cœtu segregato, hausisti, & serenissimo Regi Lothario, cujus fide supra modum abuteris, ebibenda propinasti. Unde illum, tuæ perduellionis suffragatorem, tuæ hæreseos approbatorem habere passim gloriaris, quasi error ex patronorum dignitate convalescat.

Miramur sanè tantùm principem tanto patrocinari mendacio, sed miramur amplius quomodo tam religiosus Princeps patiatur te, contra Apostolatus nostri apicem, velut canem impudentissimum oblatrare. Circumquaque enim, ut audio, per omnes Episcopos & potentes sæculi visitando divertis, ut Nocentio, id est Anti-Christo proselytum facias, & devotas nobis plebes ab obedientia subtrahas. Quis te furor exagitat? Quid tibi Ecclesia Catholica mali fecit? An quod veteris amicitiæ signa tot dederimus? an quod Ordini tuo approbationem impertierimus ultrò dum apud Gallos ageremus; Idolum fabricas in Germania, & altare, contra altare erigis? Tam præsumptuosi schismatis excessum ferre Ecclesiæ Catholicæ unitas, non patitur; Quocirca malum quod charitatis linimento tollere non valuimus, ferro abscissionis amputare compellimur. Igitur te, tuosque sequaces tanquam tunicæ Christi scissores sacrilegos, Sedis Apostolicæ prædones infestissimos damnamus cum Jamnes & Mambrez, cum Dathan & Abiron, omnibusque tum Ecclesiasticis tum sæcularibus prærogativis spoliatos æterno subjicimus anathemati. Datum Romæ apud S. Petrum 4. Kal. Febru.

Le Cardinal Gerard..............................

Il étoit natif de Boulogne de la Maison des Caccianimici. P. 313. N. 18. De Bibliothequaire & Chancelier de l'Eglise Romaine, il fut fait Cardinal par Honoré II. en 1125. Il fut employé en differentes negotiations. Il étoit à Spire en qualité de Legat lorsque S. Norbert fut choisi Archevêque. ***Parthenopolitanæ civitatis Archiepiscopo defuncto, cùm Clerici & cives ejusdem Vrbis coram Imperatore Luithero, ad eligendum Archiepiscopum apud Spiram convenissent, nutu Domini Gerardi Romanæ Sedis Legati, qui postea factus est Papa Lucius, & Alberonis Metensis Primicerii, qui postea factus est Trevirorum Archiepiscopus, Norbertum Præmonstratæ Ecclesiæ Patrem...... in pastorem eligunt. Robert. suppl. ad Sigeber. ad ann. 1127.*** Il continua sa légation sous Innocent II. & soûtint les interêts du Pape auprés de Lothaire & des Princes d'Allemagne. Aprés la mort de Celestin II. on le choisit Souverain Pontife le 9. de Mars de l'année 1144. Il prit le nom de Luce II. & gouverna l'Eglise onze mois & quatorze jours. Du-

rant ce petit intervalle, il eut de grandes persecutions à souffrir de la part des rebelles qui suivoient les erreurs d'Arnauld de Bresse. Nous avons dix lettres de ce Pape ausquelles on pourroit ajouter une onziéme qu'il écrivit au Chapitre General de l'Ordre de Prémontré, dans laquelle il regle plusieurs points de discipline, & exemte les Maisons de cet Ordre de payer la dixme.

Alberon Evêque de Verdun aprés l'abdication d'Ursion.................... Ursion ou Ursus étoit le cinquiéme Abbé de S. Denis de Reims de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin. Henry de Blois ayant été déposé de l'Evêché de Verdun dans un Concile de Châlons assemblé par Mathieu Cardinal d'Albano & Legat du S. Siege, en 1129. Ursion fut mis en sa place la même année, il ne garda l'Episcopat que jusqu'en 1130. L'amour de la solitude lui fit reprendre son premier état, il se retira à l'Abbaye du Mont S. Eloy au Diocese d'Arras où il finit ses jours en 1149. Vassebourg. antiq. Belg. spicil. T. 12. p. 312. Alberic. ad ann. 1129. P. 317. N. 19

Pria Norbert de lui donner de ses disciples pour l'Abbaye de S. Paul de Verdun.................... Cette Abbaye a eu successivement des Chanoines Reguliers, des Moines, & enfin des Chanoines Prémontrez. Alberon dans sa lettre à Innocent II. rendant compte de sa conduite, dit au Pape, qu'il n'a point changé l'esprit de la fondation du Monastére de S. Paul en y introduisant des Chanoines Religieux, mais qu'il l'a rétabli dans son premier état. *Ordinem non mutamus, sed in forma prima positionis reposuimus.* Ce qui suppose que l'Abbaye dans son origine étoit remplie par des Chanoines Reguliers. Les Benedictins leur succederent sur la fin du dixiéme siécle, sous l'Empire du Grand Otton & l'Episcopat de Wifride, le premier Abbé se nommoit *Blicherus*, comme on le lit dans la Charte du même Wifride. *Sub regula S. Benedicti Monachorum turmulam per manum filij nostri Blicheri primi Abbatis congregavimus.* Enfin les Religieux de Saint Benoît étant com- P. 317. N. 20.

bez dans les desordres que Laurent de Liege & le Moine Jean, continuateur de Berthaire dont l'Histoire manuscrite est dans les Archives de S. Paul, decrivent en ces termes. *Jam Ecclesia S. Pauli intra urbem sorduerat, divulsa, dilacerata & dissipata, cujus diripuerant filii Belial, eam inhabitantes terram, omnia bona. Horreo enim dicere quantis illecebris inservierint quam nefariè servitio Domini nocte dieque detraherent, quomodo Monachum professi, non se fortissimos Cœnobitas, sed teterrimos sarabaïtas & girovagos in dedecus sancti Ordinis nostri exhiberent &c.* Alberon les chassa & mit en leur place les disciples de S. Norbert. *Quia nullam spem referebat fructificandi, ne amplius terram possessam occuparet ferro abscissionis extirpavit, & nouvellam Clericorum Monastici Ordinis, quæ nunc germinat, sicut paradisus Dei, ibi inseruit, quos Norbertus Magdeburgensis Archiepiscopus vir magnus in Ecclesia, de Professoribus sui Ordinis delegaverat.* Leur établissement causa de grands troubles dans l'Ordre Monastique, le Pape en voulut connoître, mais aprés cinq années de contestation, aprés tous les efforts des ennemis d'Alberon, il fut approuvé, & l'Ordre de Prémontré maintenu par les Bulles des Papes, de l'Evêque & de l'Empereur, que je rapporterai.

In nomine Sanctæ & Individuæ, Trinitatis Ego Albero Dei gratiâ Sanctæ Virdunensis Ecclesiæ Episcopus, omnibus in Christo piè vivere volentibus; Ecce vita brevis spem inchoare longam genus humanum vetat & casus innumeri finisque timendus animam periculis expositam ad hoc erudiendo conducunt, ut fluctuationem suam in creatore suo stabilire omnimodis studeat; finis enim legis Christi ad justitiam omni credenti ante cujus tribunal testante Apostolo omnes nos manifestari oportet, ut recipiat unusquisque propria corporis prout gessit sive bonum sive malum: propter hoc de meritis nostris diffidentes, divino timore conducti de temporali vita lucrari æternam vitam desiderantes ad meliorem qua nos simus, patrocinia confugere consilium duximus, ut quibus vestimentum non est in frigore, celsis meritis sublimium virorum operiamur, est enim opera pretium amare servos Dei, etn necdum ei servire perfectè possumus, honorare pauperes Christi, quamvis ejus necdum pauperes esse valemus, itaque ut usque isi

finem bonum permaneat, quod sine fine à Deo nobis remunerari exoptamus, etiam litteris ad notitiam omnium assignare studuimus, quod bonorum virorum consilio & totius Capituli nostri consensu, fratres secundùm Regulam B. Aug. viventes in Ecclesia S. Pauli quæ sita est in suburbio nostræ civitatis ponere diffinivimus, ad honorem Dei qui gloriosus est in Sanctis suis, & ad nostræ miseriæ excusationem, quos & calamitas ista debilitat & reproba actio frequenter accusat. Igitur Fratres Præmonstratensis Ecclesiæ qui temporibus nostris spectatæ & laudabilis Religionis esse videbantur secundùm Canonicum B. Aug. institutum, eliminata insolentia & irreligiositate habitantium prædictæ Ecclesiæ intronizare curavi, sic itaque actum est, & à totius Ecclesiæ nostræ assensu firmatum & sic ratum Episcopali auctoritate in perpetuũ esse censemus, ut nullus Canonicum Ordinem prædictum secundùm instituta & mores Præmonstratensis Ecclesiæ, ab illa Sancti Pauli Virdunensis Ecclesia convellere, vel in ipsa inquietare, vel alterius Ordinis Fratres subrogare audeat, secuti decretum Innocentij Venerabilis Papæ II. cujus extat epistola ad Præmonst. Ecclesiam inter alia etiam hæc continens; statuimus inquit ut in Ecclesiis vestris in quibus Fratres Canonicam vitam professi degunt, nulli omninò homini liceat secundùm B. Augustini Regulam ibidem constitutum Ordinem commutare. Nullus etiam Episcoporum futuris temporibus audeat ejusdem Religionis Fratres de Ecclesiis vestris expellere, nec professionis Canonicæ quippiam ex eisdem Ecclesiis aut claustris audeat sine communi Congregationis permissione discedere, discedentem verò nullus Episcoporum, nullus Abbatum, nullus Monachorum sine communi cautione litterarum suscipere. Igitur quod à nobis pia intentione factum est ne futuris temporibus invidorum fraude conturbetur, Ecclesiasticæ paci & religionis serenitati providentes, sigilli nostri impressione, & testium idoneorum canonica subscriptione sub anathemate perpetuò confirmamus. Signum mei ipsius Alberonis Virdunensis Episcopi. Signum Villelmi Decani. Signum Alberti Primicerii. Signum Andreæ Archidiaconi. Sign. Richardi Archidiaconi. Sign. Joannis Archidiaconi. Sign. Richeri Archidiac. S. Stephani Cantoris. S. Hugonis Thesaurarii. S. Theduini Sacerdotis. S. Ho-

hardi

hardi Sacerdotis. Sig. Salomonis Sacerdotis. S. Odonis Diaconi. S. Theodorici Diaconi. S. Godefridi Subdiaconi. S. Wirier Subdiaconi. S. Petri Subdiaconi. Sig. Joannis Subdiaconi, S. Emelini Capellani. Actum Virduni 4. Decembris anno Incarn. Verbi 1135. Indictione 13. Epacta 15. concurrente anno 5. ordinationis Alberonis Venerabilis Virdunensis Episcopi, imperante Lothario Augusto & Patricio, ego Herbertus Cancellarius recognovi.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Lotharius Dei favente clementia Romanorum Imperator Augustus. Divinæ bonitatis speciali prærogativa nullis præcedentibus meritis à communi generis humani conditione ad fastigia temporalis imperii sublimati, collati beneficii non immemores bonorum nostrorum largitori vicem rependere, in confessione humilitatis & pauperum ejus compassione non dissimulabimus, qui etiam militaribus negotiis intenti Domino ad integrum vacare non possumus, religiosorum pacem ut pro nobis apud Dominum quiete sua in orationis devotione fungantur, pro posse nostro quærere & corroborare debemus. Igitur quod à Venerabili Episcopo Virdunensi Alberone assensu & confirmatione dilecti & fidelis nostri Alberonis Trevirorum Archiepiscopi de Ecclesia S. Pauli Apostoli & ejusdem nominis confessorum quæ in suburbio Virdunensi sita est, factum cognovimus, nos etiam paci Ecclesiasticæ & inhabitantium quieti providentes imperialis auctoritatis vigore in perpetuo ita manendum confirmamus. Vt videlicet Canonicum ordinem B. August. secundùm instituta & mores Præmonstratensis Ecclesiæ in prædicta Ecclesia constitutum, eo quod eliminata insolentia & irreligiositate prius manentium, fructus animarum in ea & per eam ad honorem Dei propagetur, nullus inquietare audeat, nullus ab ea convellere, vel alterius Ordinis Fratres in ea subrogare præsumat, ut autem hujus præcepti nostri auctoritas omni tempore rata & illæsa permaneat, manu propria more Augustorum prædecessorum nostrorum firmavimus & imaginis nostræ impressione roborari fecimus. Signum Lotharii magni & invictissimi Imperatoris Augusti. S. Alberonis Trevir. Archiep. S. Alberti Mogunt. Archiep. S. Conradi Magdeburg. Archiep. S. Alberonis Virdunensis Episcopi. Actum Spiræ 6. Idus Jan. anno Incarn. Verbi 1136. Ind. 13. ep. 13. anno

regni Lotharii Rom. Imp. Aug. Ego Achardus Vice-Canc. recognovi.

Innocentius Episc. Servus Serv. Dei dilecto filio Rogero Abbati Monasterii S. Pauli quod in suburbio Virdunensi situm est, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Cum omnibus Ecclesiasticis personis debitores ex injuncto nobis à Deo Apostolatus officio existamus, illis tamen propensioris caritatis studio, nos convenit imminere, quos in vera religionis habitu omnipotenti Domino militare cognoscimus, ideoque dilecte in Domino fili Rogere Abbas tuis petitionibus clementer annuimus, & B. Pauli Monasterium cui Deo auctore praeesse dignosceris, Apostolicæ Sedis privilegio communimus. Statuentes ut quod à Venerabili Fratre nostro Alberone Virdunensi Episcopo de institutione ejusdem loci propter insolentiam fratrum quondam ibidem malè conversantium, factum est, & à dilectissimo fratre nostro Alberone Trevirensi Archiepiscopo collaudatum, perpetuis temporibus ratum & inconvulsum auctoritate nostra permaneat. Ut videlicet ordo Canonicus secundùm B. August. Regulam & normam atque institutionem Fratrum Præmonstr. in eodem loco inviolabiliter conservetur & per eos divinæ Majestati debitum obsequium impendatur. Decernimus etiam ut quæcumque bona, quascumque possessiones in præsentiarum idem Monasterium justè & canonicè possidet, aut in futurum concessione Pontificum, largitione Regum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, procurante Domino poterit adipisci, firma sint, tuisque successoribus & illibata serventur, in quibus hæc propriis nominibus duximus annotanda, videlicet Vuasnæ, cum omnibus appendiciis suis, Ecclesiam in Ramesbach cum mansis 16. & Capella in Solvengia cum molendino uno & dimidio, Ecclesiam in Longo-campo cum manso & dimidio, Ecclesiam in Briodoro cum manso & dimidio, cursum 4. molendinorum in scautia, piscatoriam ante portam monasterii, à muro civitatis usque ad Vadum S. Pauli, piscatoriam in Varmaiz, piscatoriam in Deuva ab ortu Arnulfi curte usque ad Villare, piscatoriam in Villanis. Nulli ergo omnino hominum liceat præfatum Monasterium perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, imminuere seu quibuslibet molestiis fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum sustentatione & gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Salva nimirum Diœcesani Episcopi debita justitia. Si qua igitur inposterum Ecclesiastica Sæcularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire tentaverit, secundò tertiòve commonita nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, & à sacratissimo corpore & sanguine Domini nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ subjaceat ultioni. Cunctis autem eidem loco sua rite servantibus sit pax Dom. N. J. C. quatenùs & hic fructum bonæ actionis percipiant & apud districtum Judicem præmia æternæ pacis inveniant. Ego Innocentius Cathol. Eccl. Episc. Ego Guillelmus Prænestinensis Episc. Ego Leccitredus Presbyter Card. Ego Anselmus Presbyter Cardin. Ego Lucas Presb. Cardin. tituli SS. Joannis & Pauli. Ego Vuido

indignus Sacerdos. Ego Gregorius Diac. Card. SS. Sergii & Bachii. Ego Guido Card. Diac. S. Adriani. Ego Hubaldus Diac. Card. Sanctæ Mariæ in via lata. Ego Chrisogonus Diac. Card. S. Mariæ in porticu. Data Pisis per manum Armerici S. R. E. Diac. Card. & Cancel. 17. K. Maii. Ind. 14. Incarn. Dom. a. 1137. Pontificatus D. Innocentii Papæ a. 6.

P. 317. Pierre le Venerable porta ses plaintes à Mathieu
N. 21. Cardinal d'Albane..................................

Mathieu originaire du Diocese de Reims, étoit pourvû d'un Canonicat de la Cathédrale de Laon, lorsque Radulphe ou Raoul qui étoit Trésorier de la même Eglise, fut fait Archevêque de Reims. Ce Prelat l'attira prez de lui en lui conferant une Prébende de son Eglise. Aprés l'avoir possedée quelque tems, il se fit Religieux de Cluny à S. Martin des Champs, & à la mort de Thiebaut, il en fut Prieur. Etant allé à Rome pour défendre la cause de Pierre le Venerable contre Ponce qui prétendoit rentrer dans la dignité Abbatiale de Cluny, le Pape Honoré le retint, le fit Cardinal Evêque d'Albano en 1125. & l'envoya en 1127. Legat en France. En 1128. il présida au Concile de Troye ou l'Ordre des Templiers fut approuvé, & S. Bernard député pour leur dresser des régles. En 1129. il indiqua un Concile à Châlons, dans lequel Henry Evêque de Verdun fut déposé, ou plûtôt se déposa lui-même par les conseils de S. Bernard. En 1134. il alla à Milan pour réconcilier la Ville avec Innocent II. A son retour il mourut à Pise le jour de Noël la même année.

P. 319. Monsieur l'Evêque de Châlons.................
N. 22. C'est Geoffroy, auparavant Abbé de S. Medard de Soissons, & aprés la mort d'Herbert, élû en 1131. Evêque de Châlons. Alberic dit qu'il doit son élection au refus que fit S. Bernard de cet Evêché. L'Auteur de la vie de Guillaume Duc d'Aquitaine appelle Geoffroy, un homme plein de l'esprit de conseil & de force. S. Bernard parle aussi de lui avec éloges *Ep. 55. l. 4. de consid. c. 5.* Pierre de Cluny *l. 2. Ep. 43.* Messieurs de Sainte Marthe veulent qu'il ait assisté au Concile de Sens de l'année 1140. dans lequel les erreurs d'Abaëllard furent condamnées, mais D. Mabillon estime qu'il étoit mort dés l'année 1138.

La modestie lui fit refuser l'Archevêché de Tréve. .... Les annales de Treve n'attribuent pas à la modestie, mais à l'ambition, les obstacles que Brunon forma à son élection pour l'Archevêché de Treve. *Optimates........ 7. Idus Sept. (a. 1131.) convenere ac more instituto Brunonem, superioris Brunonis quondam Archiep. nepotem, ex ipsius Ecclesiæ Trevirensis complexu, nemine uno extra illum dessentiente, Episcopum crearunt. At ille magistratum eum constanter recusare, quod opibus destitutum necessariis geri posse commodè negaret: quanquam tacita erat hominum suspicio, facilè minora contemni, ubi affulgeret spes opulentioris sacerdotii.* Ce soubçon me paroît assez mal fondé, si l'on juge des sentimens de Brunon par sa conduite. Car s'il avoit agi par ambition, pourquoi balancer sur l'acceptation de l'Archevêché de Cologne pour lequel on prétend qu'il soûpiroit? pourquoi faire une confession ingenuë de ses pechez à S. Bernard, & remettre à sa décision le parti qu'il devoit prendre? un homme poussé par l'ambition n'a point coûtume de se donner l'exclusion des dignitez par la révelation de ses fautes cachées. La Chronique de Saxe dit qu'accompagnant l'Empereur Lothaire en Italie en 1136. il mourut l'année suivante la veille de la Pentecôte. Les Annales de Treves retardent sa mort d'une année. Leur erreur se détruit non seulement par la Chronique Saxone, mais encore par le témoignage d'Otton de Frisingen l. 7. c. 21. qui ne donne que six années d'Episcopat à Brunon. *Barri in Apulia decedens sexto Præsulatus sui anno.* Or Frideric Predecesseur de Brunon mourut sur la fin d'Octobre de l'année 1131. Brunon lui fut substitué l'année suivante, & par consequent le tems de son Episcopat qui est de six ans, finit en 1137. Brunon fut enterré à Barry. Roger Roy de Sicile s'étant rendu maître de la Ville, le fit deterrer & jetta son corps à la voirie. P. 327. N. 23.

Le Roi des Romains créa Norbert Chancelier de l'Empire. ....L'Historien de S. Norbert ne fait pas mention de cette dignité. Mais la Chronique Saxone sur l'année 1132. la rapporte en ces termes. *Rex (Lotharius) celebravit assum-* P. 329. N. 24.

ptionem S. Mariæ in Wertzbourg, & inde cum exercitu Longobardorum fines intravit, & quia Archiep. Col. defuit, qui jure debet esse Cancellarius in istis partibus, Norbertus Archiep. Magdeb. huic officio deputatus est. Il y a dans les spicileges une lettre du même Empereur, où la même qualité de Chancelier est donnée à Saint Norbert. *Cæterum ipsi utpote pacis amatores de justitia confidentes, tam personas suas..... nec non Cen. Pet. Frajapanis & Petri Leonis & munitiones in manu nostra liberè obtulerunt. Adversa verò pars dies redimere cupiens, sub velamine fraudulentarum promissionum, nos aliquanto tempore à nostra intentione retraxit. Tandem quia ipsi sæpe commoniti, implere quod promiserant noluerunt, tanquam fallaces & perfidi & tam divina quàm regia majestatis rei, cum Petro Leonis, ejusque complicibus damnati & hostes à Principibus nostra Curiæ judicati, videlicet Norberto Magdeburgensi Cancellario nostro, Alberone Bremensi, Philippo Osemburgensi, P. Adelbronensi. An. Brandeburgensi. T. 2. spicil. p. 480.*

P. 332. L'entrée magnifique du Pape & du Roi à Rome.
N. 25. .... Lothaire étant sorti de Rome aprés un séjour de six semaines, le Pape fut contraint de se retirer à Pise pour ne se pas exposer à la fureur de Pierre de Leon & de ses partisans qui étoient demeurez maîtres des maisons fortes de Rome. Pendant sa retraite à Pise, il assembla un Concile en 1134. Les Milanois rentrerent bientôt aprés dans son obéïssance, tandis que la Province de Guienne à la persuasion de l'Evêque Gerard perseveroit dans le schisme, & que Roger Duc de Sicile à qui Anaclet avoit donné sa sœur en mariage, avec le titre de Roi, demeuroit attaché aux interêts du faux Pontife. Lothaire en 1136. repassa en Italie avec Henri Duc de Baviere, il défit Roger, & donna à Ranulfe le Duché de la Poüille. Il y a quelques Historiens qui ajoutent qu'il rêtablit Innocent à Rome. *Hic expulso Petro Leonis, Innocentium Papam fortiter invitis hostibus & adversariis in sede sancta restituit. Otto Frising. l. 7. c. 20.* Ursperg semble le marquer de même. Les Annales de Treves *ad annum 1137. &c.* D. Mabillon dans sa Préface sur S. Bernard T. 1. n. 43. veut au contraire qu'Innocent II. soit resté à Pise jusqu'à la mort de Pierre de Leon arrivée en 1138. pour

ne pas exposer Rome à aucun malheur par sa presence.

La dignité de Primat sur les deux Saxes.......... P. 333.
Les Bollandistes se sont fort appliquez à ravir la qualité de N. 26.
Primat à S. Norbert, & celle de Primatie à son Eglise de Magdebourg. Il y a néanmoins des Auteurs qui pretendent que ce titre fut accordé à l'Archevêché de Magdebourg dés sa fondation. La Chronique Saxonne sur l'année 970. faisant l'histoire de l'érection de la Metropole de Magdebourg, dit, que le Pape Jean XIII. à la priere de l'Empereur Otton I. accorda le *Pallium* à S. Adelbert premeir Archevêque, avec une primatie semblable à celle dont joüissoient les Archevêques de Cologne, de Mayence & de Treves. *In omni Ecclesiastico Ordine primatum habere omnium Ecclesiarum & Archiep. qui in Germania ordinati sunt.... & Colon. Moguntin. Trevirens.* Archiep. *per omnia honore similem esse.* *David Cytraus* dans ses Annales dit la même chose. *Primatum autem seu supremam inspectionem & jurisdictionem in omnes Germaniæ* Archiep. *Otto I. Imp. de consilio & assensu Pontificis & Concilii Ravennatensis, Magdeburgensi commendasse, scribitur.* Theodoric de Niem tient ce sentiment. *Archiepiscopum Magdeb... per Papam ejus ætatis, Primatem fieri procuravit* (*Otto*) Strenesdorff produit p. 41. un Bref du Pape Leon X. de l'année 1517. addressé à Albert de Brandebourg, dans lequel l'Archevêché de Magdebourg est qualifié Primatie. *Germaniæ Primas.* En l'année 1447. Jean Evêque de Mersbourg écrivant à l'Université de Leipsik, dit que Frideric de Bischlinge Archevêque & Primat de Magdebourg, s'étoit déclaré pour le Pape Nicolas V. contre l'Antipape Felix V. *Reverendissimus in Christo Pater & Dominus noster D. Fridericus* Ar*chiepisc. Magdeburgensis ac Primas Germaniæ, qui noster Metropolitanus extitit, se cum suo Clero pro prædicto Domino nostro Papa Nicolao declaravit.*

Ces autoritez n'ont point paruës assez decisives à ces habiles Ecrivains, ni à Crantzius l. 3. Metrop. cap. 28. pour pouvoir fonder la certitude de la Primatie de Magdebourg parce que d'un côté Dithmar Evêque de Mersbourg qui fleurissoit au commencement de l'onziéme siécle, n'étant mort qu'en 1018. ne donne pas le titre de Primat à S. Adel-

bert, & que de l'autre il est tout-à-fait contre la verité de l'histoire d'assujettir les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves à celui de Magdebourg, n'i ayant aucun acte, qui justifie leur dépendence.

On convient que Dithmar ne dit mot de la Primatie de S. Adelbert, & qu'il le nomme simplement Archevêque *Ad Archiepiscopatus apicem, inclitum Patrem per omnia probatum (Adelbertum) anno Dominicæ Incarnationis 970. 15. Kal. Novembris Apostolica autoritate promovit.* Mais outre qu'il étoit assez ordinaire de confondre le nom de Primat, avec celui d'Archevêque, on ne peut rien conclure du passage de Dithmar contre la Primatie de Magdebourg. Pour ce qui est de la subordination des trois grandes Metropoles, quand on passeroit aux Bollandistes, qu'il n'i en eut jamais à l'égard de celle de Magdebourg, cela ne détruiroit pas sa Primatie, puisque la Chronique de Saxe, la renferme dans l'étenduë des deux Saxes, & dans une égalité de jurisdiction sur ces deux Provinces, semblable à celle que Mayence, Cologne & Treves exerçoient dans leurs territoires. Néanmoins on ne peut dissimuler que si la primatie de Magdebourg accordée par Jean XIII. à la priere d'un Empereur à qui il étoit redevable de la Papauté, ne donne à cette Eglise aucune superiorité de jurisdiction sur les trois grands sieges, elle lui a souvent fait exercer un droit de préseance sur eux. Car on voit que dans les Dietes & dans les signatures, l'Archevêque de Magdebourg precede celui de Treves. Nous lisons même que dans le schisme qui arriva en 1199. touchant l'élection d'Otton IV. dit le Superbe, Wichmannus Archevêque de Magdebourg qui se declara pour Philippe Duc de Suabe, souscrivit à son élection avant l'Archevêque de Treves, & que dans le 13. siécle, l'Archevêque Albert de Querforde se plaignit dans les Dietes de l'Empire, de ce qu'on postposoit son Eglise de Magdebourg, que Benoît VII. & l'Empereur Otton avoient honorée du titre de Primatie, de ce qu'on la postposoit dis-je, à celles de Treves & de Cologne. Sa plainte parut si juste que Theodoric de Weda Archevêque de Treves, & Seiffroy d'Ep

penſtein Archevêque de Mayence reconnurent ſon droit de primatie & de préſeance ſur eux.

Mais quoiqu'il en ſoit de la primatie héreditaire de Magdebourg qui n'eſt ni aſſez prouvée pour la croire, ni aſſez fortement combattuë pour la nier, il s'emble qu'on peut au moins donner à cette Egliſe la gloire d'avoir eu quelques-uns de ſes Archevêques revêtus de ce titre qui leur étoit perſonnel. Sur ce principe on pourra concilier l'hiſtoire, & dire que S. Adelbert, Wichmannus, Frideric & Albert ont joüi des honeurs de primat, qui leur ſont donnez dans des actes qui ne ſouffrent pas de cenſure, on pourra par la même raiſon dire que S. Norbert a été perſonnellement honoré de cette préeminence que la Tradition de Magdebourg, les hiſtoires manuſcrites de ſa vie lui ajugent.

Si les queſtions de fait ſe regloient ſur les raiſonemens, il eſt trés-certain que celle-ci auroit de grands avantages. Les ſervices eſſentiels que S. Norbert avoit rendus à l'Egliſe, & qu'elle en devoit encore attendre, étoint un motif aſſez preſſant pour engager le Pape à les recompenſer de cet honeur. Sergius II. l'accorda à Drogon Evêque de Metz à cauſe de ſa naiſſance, Zacharie à Boniface Evêque de Mayence en conſideration de ſon zéle, S. Gregoire à Auguſtin d'Angleterre pour la gloire de ſon Apoſtolat, & ſans recourir à l'antiquité, l'Evêque de Géne pour avoir été attaché au parti d'Innocent II. ce Pontife ne l'a t-il pas ſouſtrait à l'Archevêque de Milan, & érigé ſon Egliſe en Metropole, il en fit autant à l'égard de Piſe qui lui avoit toûjours été devoüé, & qui lui donna retraite pendant les perſecutions qu'Anaclet Antipape, & Roger Roi de Sicile lui ſuſciterent. Saint Malachie Archevêque d'Armach obtint auſſi du même Pape le *Pallium* qu'il n'avoit pas eu juſqu'alors. Penſerons-nous que Saint Norbert qui maintint l'Allemagne dans l'obéiſſance du Pontife legitime, qui procura ſon premier rétabliſſement à Rome, aura été le ſeul exclu des faveurs que le S. Siege répandoit ſi liberalement ſur tous ceux à qui il avoit de moindres obligations?

SOM-

SOMMAIRE

Du Livre Cinquiéme.

SAINT NORBERT apparoît aprés ſa mort, & donne des marques de ſa béatitude. Les Chanoines de la Cathédrale & ceux de Ste. Marie diſputent pour lui donner la Sépulture. Son corps demeure incorruptible. L'Empereur Lothaire décide la conteſtation en faveur des Chanoines de Ste. Marie. Les Evêques, les Peuples, les Hiſtoriens & les Egliſes particulieres décernent à Saint Norbert les honneurs & le titre de bienheureux avant la Canoniſation de Grégoire XIII. Raiſon pour laquelle les Réligieux de Prémontré n'en ont pas fait la fête avant la déclaration de Gregoire XIII. L'Héreſie de Luther s'empare de la Saxe, elle contraint les Religieux de Sainte Marie de ſortir de Magdebourg. Le R. P. Lohelius Abbé de Prague & Archevêque de la même Ville fait pluſieurs tentatives pour retirer des Héretiques le Corps de Saint Norbert. L'Abbé de Queſtemberg ſon Succeſſeur les rénouvelle. L'Empereur Ferdinand II. ſoûtient ſes entrepriſes. Réſiſtance des Luthériens aux priéres de l'Empereur. Aprés la deffaite du Comte de Manſfeldt, on renoüe inutilement la négotiation pour le recouvrement des Reliques. Le Comte de Tilli deffait le Dannemark. L'Abbé de Queſtemberg retourne pour la quatriéme fois à Magdebourg, il y obtient du Senat

 &

& du Clergé la permission d'enlever le Corps de Saint Norbert. Histoire de sa Translation en Bohême. Les miracles arrivez au tombeau du Saint. Il est mis au rang des Protecteurs du Royaume. Magnificence à sa reception à Prague. L'Empereur & toute sa Cour se trouvent au jour de l'anniversaire de la Translation. Miracles arrivez au tombeau du Saint. Reponses aux Vindices de Mr. Muller Prevôt de sainte Marie sur la verité des Reliques de Prague. Lettres de l'Empereur Leopold & de l'Abbé de Prague à Clement X. pour faire élever la fête de Saint Norbert à la classe des fêtes doubles. Supplique du Procureur General de l'Ordre de Prémontré présentée aux Cardinaux pour le même sujet. Décret du Pape.

LA



LA VIE DE SAINT NORBERT,

ARCHEVEQUE DE MAGDEBOURG, &c.

LIVRE CINQUIE'ME.



Dieu qui avoit illustré la naissance de Norbert par des miracles, voulut aussi honorer sa mort par des prodiges. Aussi-tôt aprés son trépas, un Religieux le vit à Prémontré dans un état lumineux, tenant en main un rameau d'olive. Il apparut quelques jours aprés à un autre qui le reconnut à sa taille, à sa figure & à ses ha- 1134.

 bits.

1134. bits. Il se changea en un lis d'une blancheur éclatante, que les Anges transportoient dans le Ciel. Hugue eut aussi le bonheur de voir son cher Maître dans un Palais, tout rayonnant de gloire. Cette apparition charma le Disciple, & excita sa curiosité à lui demander quelle étoit la félicité de son ame. A quoi le Saint répondit, ce que vous me demandez est difficile à exprimer, mon fils, mais puisque Dieu éxauce ceux qui le prient, & ouvre la porte à ceux qui frappent : Venez, & je vous ferai connoître ce que je suis, & ce qui m'est arrivé au moment de ma mort. Norbert fit assoir Hugue, lui découvrit sa gloire, il lui donna des assûrances que comme il avoit été le compagnon de ses peines, il seroit un jour participant du même bonheur.

Pendant que Dieu reveloit à Prémontré la béatitude de l'ame du S. Archevêque, il déclaroit à Magdebourg par l'incorruption de son corps sa félicité à venir. Les Chanoines de la Cathédrale prétendirent qu'il leur appartenoit de lui donner sépulture dans leur Eglise. Ceux de Sainte Marie au contraire soûtinrent que ce pretieux dépôt étoit à eux; que le Saint ayant été leur pere, sa dépoüille étoit leur héritage, qu'il s'étoit expliqué avant sa mort sur le lieu de son répos, & qu'ils ne permettroient pas qu'on leur ravît un corps qui leur serviroit de consolation dans leur tristesse.

Les esprits s'échaufferent de part & d'autre. On convint d'arbitres pour terminer le different. Chacun

eun fit valoir ses raisons, les Juges les trouverent 1134
également fortes, & ne sachans pour qui se déterminer, ils renvoyerent l'affaire au jugement de l'Empereur. La Cathédrale y députa des Chanoines, Evermode y alla en personne plaider la cause des Religieux devant ce Prince qui étoit alors à Mersbourg en Suabe. Dans cet espace de tems le corps du Saint demeura exposé à la véneration des fidéles. On le portoit tous les jours dans quelqu'une des Eglises de la Ville pour satisfaire à la pieté de tout le peuple.

Les chaleurs qui étoient excessives, firent apprehender qu'elles ne le corrompissent, mais la pourriture respecta le temple du S. Esprit, & n'osa s'attacher à un corps consacré par la pénitence. Il conserva son ancienne beauté. La couleur de ses joües ne fut point effacée par la palleur de la mort. On auroit crû qu'il étoit en extase, si avant que de mourir, il n'avoit donné des assûrances de sa mort. On s'approchoit de lui avec plaisir, parce que l'odeur agréable qu'il exhaloit, étoit une marque de sa gloire. Ce miracle qui commença à la mort de Norbert, a continué pendant prés de cinq siécles à son tombeau, depuis même que l'hérésie de Luther se fût introduite dans Magdebourg, & que les Religieux Catholiques furent chassez de sainte Marie pour faire place à des Lutheriens. Cette odeur charmante ayant fait naître le desir à un Prevôt héretique, de foüiller dans le cercueil

1134. du Saint, la main de Dieu arrêta là main de ce sacrilege, & le frappa d'une mort soudaine.

Hertoge. p. 437.

L'Empereur Lothaire prononça en faveur des Chanoines de Sainte Marie, qui par cet Arrêt devinrent paisibles possesseurs des reliques de leur S. Patriarche. Ils firent la cérémonie de l'enterrement avec toute la pompe qui étoit dûë à leur pere & à un Saint. Ils le placerent au milieu de la nef de l'Eglise devant l'Autel de la Croix, où il resta quelques années. Dans la suite les Religieux desirans d'avoir sous leurs yeux un mémorial éternel des vertus & de la sainteté de leur Fondateur, transporterent l'Autel dans le Cheur, & mirent le corps du Saint de maniere que ses pieds entroient dans le Chœur, & que sa poitrine étoit immediatement sous le milieu de l'Autel, afin que les Prêtres célebrassent le sacrifice de l'agneau, sur les reliques d'une de ses victimes.

Le tombeau du Saint fut l'abord de toute la Saxe. Les miracles s'y opéroient souvent. L'incendie qui consuma les ouvrages du bienheureux Archevêque, dévora aussi le journal de ses merveilles que les Chanoines de sainte Marie avoient composé. Ils ramaserent aprés ce ravage ce que la memoire leur pût rappeller des miracles de leur Pere, & le presenterent à Innocent III. pour en obtenir la Canonization. (1) La voix publique & le consentement des Evêques avoient déja prévenu les oracles de Rome. N. 1.

Memo. de Magd. p. 122. Marti. Mart. Norb. triumph. c. 26.

L'on

L'on remarque en effet que les Auteurs qui écrivirent aprés la mort de S. Norbert lui donnerent le nom de Saint & de Bienheureux, avant que le S. Siege lui en eût décerné le titre. Ainsi quelque douteuse que soit la Canonization par Innocent III. on ne peut au moins douter qu'elle n'ayt été faite par le consentement des Evêques & par le suffrage des peuples, avant Gregoire XIII. Anselme Evêque d'Havelberg qui fleurissoit en 1145. & qui étoit Suffragant de Magdebourg, appelle Norbert un homme trés-celebre & trés-fameux par sa religion, dont le corps (2.) saint & vénerable repose dans l'Eglise de Sainte Marie. Il parut en même tems, " dit cet Evêque, un Prêtre Religieux nommé Norbert à qui le Pape Gelase confia le ministére de " la parole dans l'Eglise Occidentale, qui étoit " alors désolée par les troubles & les schismes. C'étoit un homme trés-illustre & recommendable par " sa religion, il parcourut differentes Provinces " dans lesquelles il porta l'Evangile, il rassembla " sous sa discipline plusieurs Religieux, il établit " plusieurs Monastéres qu'il forma par l'exemple & " par la parole sur le modéle de la vie Apostolique; " Il étoit si agréable à Dieu & aux hommes que " l'on se croyoit heureux lors qu'on pouvoit joüir " de sa conversation. Il fut fait ensuite Archevêque " de Magdebourg, & son saint & vénérable corps repose dans l'Eglise de sainte Marie, où il avoit introduit ses Religieux: de sorte que la Religion re- "

1134.

T. 13. spicil. p. 111. l. 1. Dialog.

N. 2.

nou-

1154. « nouvellée par ce grand homme a pris de grands « accroissemens, & s'est repanduë si universellement « par toute la terre, qu'il n'y a presque point de « Province où l'on ne trouve des Monastéres de son « Institut. Il a même étendu ses branches jusque « dans l'Orient.

L'Auteur de la vie du bienheureux Loüis d'Arnesten, qui écrivoit en 1185. dit que Norbert est un homme dont la memoire est sainte, & qu'étant mort avec les assûrances de la félicité, il fut enterré avec l'honneur qui lui étoit dû dans l'Eglise de sainte Marie de Magdebourg.

La Chronique de Cappenberg, un des premiers monumens de l'Ordre de Prémontré parle du Saint en ces termes. « Norbert ce fameux Prédicateur de « Dieu, cet homme que la grace a rendu admirable, « charmant par son éloquence, incomparable par sa « pauvreté, Instituteur & Propagateur de l'Ordre « Canonique, pere de plusieurs Monastéres, puissant « en paroles & en œuvres, le héros de la pénitence, « le soleil éclatant de l'Eglise parut dans nos jours « en Westphalie. Dans le cours de l'ouvrage on lui donne le titre de Saint, & à la fin de la Chronique on lit ces paroles. Fin de la vie de nôtre glorieux Pere saint Norbert.

L'histoire de la Fondation de l'Abbaye d'Ardenne en Normandie qui est une très-ancienne piece, dit que le trés-saint Pere Norbert prédestiné de toute éternité pour être le Patriarche & le Fondateur de

l'Ordre

l'Ordre de Prémontré en jetta les fondemens en 1121.

Le Moine Herman qui écrivoit quelques années aprés la mort de S. Norbert, & qui nous a conservé dans son histoire des faits particuliers de sa conversion & de son Apostolat, tels qu'il les avoit appris de l'Abbé Hugue, parle toûjours de S. Norbert en des termes d'admiration. Il le préfere même à S. Bernard, & enfin il ajoute qu'aprés avoir vecu religieusement pendant quelques années dans son Archevêché de Magdebourg, il termina sa vie laborieuse par une mort sainte.

La Chronique d'Ursperg rapportant les grands hommes qui se signalerent par leur pieté & leur doctrine sous l'Empire de Lothaire, cite le bienheureux Norbert Instituteur de l'Ordre de Prémontré, qui fut fait Archevêque de Magdebourg que l'on nomme Parthenople.

Jean de S. Quentin Général de l'Ordre s'adressant en 1344. au Cardinal Estienne, le pria au nom de tous les Abbez & Prévôts de l'Ordre de Prémontré de vouloir consulter les Annales des Souverains Pontifes, pour sçavoir au juste le tems auquel l'Ordre avoit été confirmé par le S. Siege. Le Cardinal pour satisfaire à leurs désirs, éxamina les registres depuis le Pontificat de Paschal II. jusqu'au tems de Clement VI. & aprés toutes ces recherches éxactes, il écrivit au Général, & lui rendit compte de ce qu'il avoit découvert par son étude. Il lui manda que

 l'Or-

l'Ordre de Prémontré avoit pris son origine dans le Diocése de Laon, que le Vénerable & Bienheureux Norbert, depuis Archevêque de Magdebourg étoit son Instituteur, que la sainte Vierge Marie lui avoit révelé de fonder cet Institut, dont mil trois cens trente-deux Abbayes, trois cens cinquante Prevôtez, & cinq cens Monastéres de filles faisoient profession : que cet Ordre avoit sept Archevêchez, & neuf Evêchez qui lui étoient unis, & possedez par ses Religieux : Que dés les premieres années de sa fondation, il avoit été confirmé par les Souverains Pontifes.

Loüis XI. Roi de France confirmant les privileges & les immunitez de l'Ordre de Prémontré en 1475. rappelle les miracles qui précederent & suivirent sa naissance, & entre les autres, il remarque celui de l'apparition de la B. Vierge à S. Norbert. Trithéme sur l'année 1134. parlant de la mort de Norbert, dit qu'en l'année 1134. de la Nativité de Nôtre Seigneur, S. Norbert Archevêque de Magdebourg déceda le huitiéme des Ides de Juillet. Vasbourg dans ses Antiquitez de la Gaule Belgique, Bruschius dans son histoire des Monastéres d'Allemagne, imprimées avant Gregoire XIII. appellent Norbert saint.

Les Ménologes de Cologne, de Havelberg, de Petersberg, d'Hirsauge de Magdebourg de Fleury, les anciens Breviaires de Santen & de plusieurs autres Eglises particulieres d'Allemagne ont fait memoire de S.

Nor-

Norbert sous le nom de bienheureux, long-tems avant que Gregoire XIII. en eût ordonné la Fête. Ainsi Molanus qui sans doute n'eut pas trop de raison de se plaindre de l'indolence de l'Ordre de Prémontré à poursuivre la Canonization de son Fondateur en Cour de Rome, en avoit encore moins de dire qu'il n'étoit pas canonizé avant Gregoire XIII. Il devoit sçavoir que l'Ordre avoit toûjours crû par une Tradition constante, qu'Innocent troisiéme l'avoit rangé dans le Catalogue des Saints, & que par consequent il lui étoit inutile de solliciter de nouveau les Souverains Pontifes de l'y placer, qu'en tout cas la voix publique & le consentement des Evêques qui honorerent Norbert de leur culte avant l'Epoque de cette forme juridique qu'on garde aujourd'hui pour la Canonization, étoient suffisants pour conserver à Norbert la possession de Saint, dans laquelle il étoit depuis sa mort.

Il est vrai que pour faire solemniser sa fête dans toute l'Eglise, ils auroient dû faire intervenir l'autorité des Souverains Pontifes; & c'est en cela que Molanus auroit dû accuser nos Peres de négligence, puisque par cette faute, ils ont privé S. Norbert d'un culte universel dans l'Eglise. Il est encore arrivé que l'Ordre qui a toûjours suivi le Kalendrier & le Breviaire Romain, n'a point crû devoir introduire dans son office une fête qui n'étoit pas adoptée par l'Eglise de Rome. Ce fut pour cela que le Général Jean
N. 3. De Pruetis (3.) s'adressa à Gregoire XIII. pour ob-

tenir cette permission. Le Souverain Pontife l'accorda d'autant plus volontiers qu'il ne faisoit que ratifier comme il le déclare dans sa Bulle, un honneur que des Eglises particulieres rendoient depuis longtems à la sainteté de Norbert (4). D'ailleurs on N. 4. trouva dans la Bibliotheque Vaticane d'anciens procés verbaux de la vie & des miracles de ce saint Archevêque, lesquels dénotoient ou le projet d'une Canonization ou la Canonization même.

Aprés la mort du saint Patriarche, Dieu continua de répandre ses bénédictions sur l'Ordre de Prémontré. La seule Eglise de Sainte Marie de Magdebourg devint mere de dix Abbayes & de trois Evêchez, sur lesquels elle éxerçoit un droit de superiorité & de jurisdiction. Les Evêques étoient soûmis au Prevôt en ce qui regardoit la discipline réguliere, ils souscrivoient aprés lui dans les Actes des Chapitres Généraux de l'Ordre, comme nous le lisons dans un traité de l'année 1224. où les Evêques de Brandebourg, d'Havelberg & de Ratsbourg signerent aprés le Prevôt de Sainte Marie.

Ces prérogatives lui ont été enlevées avec la foi. Car depuis que l'hérésie de Luther se fut renduë maîtresse de la Saxe, & qu'elle eût chassé de Magdebourg en l'année 540. les Religieux de S. Norbert, les Chanoines Lutheriens qui prirent leur place, furent dépoüillez des prééminences, & presque de tous les biens de leurs Prédecesseurs. M. Muller qui est actuellement à la tête de ce Chapitre, & qui croit pou-

pouvoir allier avec le schisme & l'erreur, les devoirs
N. 5. d'un Chanoine de Prémontré (5.) se plaint encore aujourd'hui des usurpations des biens de son Eglise, & poursuivit le recouvrement de ses droits & de ses revenus.

Entre tous les malheurs que le Lutheranisme causa dans sa naissance à l'Ordre de Prémontré, la perte des reliques de son saint Fondateur, fut celui auquel il parut plus sensible, il ne pouvoit penser sans douleur que ce sacré corps fut en la puissance des Philistins, & que les ennemis de la Religion possédassent un trésor qu'ils deshonoroient par leurs sacrileges.
N. 6. Le Pere Jean Lohelius (6.) Abbé de Strahow & depuis Archevêque de Prague, & Jean de Pruetis Général de l'Ordre firent plusieurs tentatives en l'an 1596. pour retirer ses reliques d'entre les mains des Protestans. Le Prince Albert & son Epouse Isabelle, Philippe Guillaume Prince d'Orange, Erneste & Ferdinand de Baviére appuyérent cette négotiation de leur crédit. Le Pére Gaspard de Questemberg Successeur de la vertu de Lohélius aussi bien que de sa dignité, interessa l'Empereur Rodolphe deuxiéme dans ce pieux dessein. Mais l'autorité de ces puissances réünies ne put vaincre l'opiniâtreté des habitans de Magdebourg: Malgré leur hérésie, ils s'obstinerent à conserver le dépôt de leur S. Archevêque avec un reste de leur ancienne véneration pour lui.

Le malheureux succés de cette premiere entreprise

ne rebuta point la pieté de l'Abbé de Queſtemberg. il fit de nouveaux efforts en 1625. Il alla trouver l'Empereur Ferdinand II. à Oedenbourg où il étoit avec ſa Cour occupé à la céremonie du couronnement du Roi de Hongrie ſon fils. Il harangua ſi efficacement ce Prince & intéreſſa ſi vivement ſa religion, qu'il écrivit ſur le champ au General Aldringer & au Duc de Fridelande qui commandoient ſes armées prés de Magdebourg, d'employer leurs ſoins & leurs forces pour ſoûtenir la demande que l'Abbé de Strahow alloit faire du corps de S. Norbert. Il chargea auſſi cet Abbé de trois autres lettres, l'une pour les Chanoines de la Cathédrale, la ſeconde pour le Prevôt de Sainte Marie, & la troiſiéme pour le Senat de Magdebourg, par leſquelles il les exhortoit de ne point s'oppoſer à l'enlévement du corps du Saint Archevêque.

L'Abbé muni de ces lettres partit de Prague le 15. Janvier de l'année 1626. paſſa par Leipſich, & ſe rendit à Hall. Le Comte Colalto Grand Maréchal de l'Empire voulut prendre part à cette ſainte entrepriſe : Il alla lui-même en perſonne à Magdebourg preſenter les lettres de l'Empereur. Les Chanoines étoient alors à la Diéte de Virtemberg. Aldringer y fut auſſi-tôt dépeché, & délivra à ſon arrivée les lettres aux Chanoines qui députerent deux de leur Chapitre pour entrer en conference avec lui à Diſaw petite Ville de la Haute Saxe qui fut le lieu marqué pour leur aſſemblée. Aldringer

leur

leur exposa le sujet de son voyage & les volontez de l'Empereur ausquelles il les pria de se conformer. Les Deputez qui n'avoient point de procuration pour terminer l'affaire, allerent en faire leur rapport à la Diéte de Virtemberg. Mais parce qu'on n'eut pas dessein de brusquer l'Empereur par un refus positif, & que d'ailleurs les affaires du Chapitre ne leur permettoient pas de satisfaire promptement aux desirs de ce Prince, ils se contenterent de payer son Envoyé d'espérance & de promesse.

Ce délais étudié offensa Aldringer ; Il en porta ses plaintes au Comte de Schlik Grand Maître de l'Artillerie de l'Empereur qui par hazard passoit à Desaw. Le Comte résolu de venger le mépris qu'on avoit fait de son Maître, fit avancer ses troupes vers Magdebourg,enleve de vive force quelques Châteaux qui s'opposoient à son passage, se présente devant la Ville & se met en devoir d'en former le Siege. Le Sénat allarmé de cet appareil de Guerre, va au devant du General Schlik pour fléchir sa colere par des marques de sa soumission ; Il le conjure de ne point exiger par des actes d'hostilité,l'obéïssance qu'il étoit disposé de rendre sans contrainte aux commandemens de l'Empereur ; qu'il s'engageoit de donner incessament toute son application pour lui faire delivrer les Reliques de Saint Norbert.

Guillaume de Brandebourg Prevôt de Sainte Marie qui desapprouvoit la condescendance des Sénateurs, & qui ne vouloit pas consentir à l'enlévement de

de Saint Norbert, se retira dans sa Maison de Campagne pour ne pas desavoüer le Sénat, & pour ne pas résister ouvertement à l'Empereur. Par cette évasion furtive, les déliberations aboutirent à une revolte tumultuaire dans laquelle l'Abbé de Questemberg auroit péri, si les cinquante fuseliers que le Comte de Schlik lui avoit laissé pour sa garde ne l'eussent défendu contre les insolences d'une Populace irritée.

L'Abbé heureusement sorti du péril & desesperant de faire réüssir son entreprise rétournoit à Prague. Mais le Comte Colalto qu'il rencontra sur la route, relevant son courage, lui persuada de ne point abandonner une affaire dont l'issuë dépendoit de la perséverance. Il arriva en effet une occasion qui fit revivre les ésperances de l'Abbé. Le Senat vint implorer la protection de Colalto & le secours de ses armes pour pacifier les troubles de Magdebourg. Colalto profitant de cette conjoncture, offrit ses services au Senat à condition que les Chanoines n'hésiteroient plus à la priere de l'Abbé de Questemberg & au désirs de l'Empereur.

La condition fut acceptée, on convint sur l'heure que les Chanoines s'assembleroient à Torgaw en Misnie le 23. de Mars pour y donner dans une déliberation pacifique, le consentement qu'ils avoient refusé dans leur premiere assemblée. Enfin aprés quelques contestations ils délivrerent par écrit leur agrément que l'on apporta au Comte de Schlik qui me-

menageoit les esprits du Senat & de la Bourgeoisie de Magdebourg, pendant les conferences de Torgaw. Sur la bonne foi de ce Traité, l'Abbé entra dans la Ville escorté de quarante Cuirassiers, & accompagné du Secretaire du Senat qui étoit allé le prendre à une lieuë de Magdebourg. Tout paroissoit disposé à une conclusion heureuse, lors que les Chanoines de Ste. Marie formerent leur opposition, souleverent le peuple & armerent des soldats qui firent irruption dans l'Eglise, pendant que l'Abbé faisoit travailler à la démolition du Tombeau de S. Norbert. Leurs assauts furent si violens, qu'ils mirent les Gardes en déroute, en tuerent quelques uns, dissiperent les autres, & l'Abbé courut risque de perdre la vie dans la mêlée.

Ne comptant plus sur rien aprés cette perfidie, il prit le parti de la retraite, qui ne fut pas exemte de péril. Trois cens soldats gagez par la Bourgeoisie, allerent l'attendre au fauxbourg, dans le dessein de le sacrifier au ressentiment du peuple. Sa mort eût été inévitable, si cent Cuirassiers n'eussent contenus dans le respect cette troupe seditieuse. Il continua son chemin jusqu'à Kalbe sous cette escorte, abandonnant la conduite de sa Negociation à la prudence de Henri de Mengersem.

Ce Gentil-homme s'acquitta de sa commission avec plus de succés qu'il n'y avoit lieu de l'esperer, il intimida le peuple en lui faisant apprehender les suites de sa revolte. Il lui conseilla de prevenir les

1134. ressentimens de l'Empereur, dont il étoit dangereux d'irriter la clemence, & d'éprouver la colere. Il lui dit que c'étoit un entêtement condamné par les principes de leur secte, que de vouloir conserver sous pretexte de pieté, des Reliques pour lesquelles il ne devoit avoir aucune veneration; que mal à propos il s'exposeroit au malheur d'une guerre sanglante, par un zéle que leurs Predicateurs fomentoient sans raison. Il ramena la Bourgeoisie par ce discours, & la fit consentir aux volontez de l'Empereur.

Sur cette assurance, Aldringer fit partir un Courier pour faire retourner l'Abbé de Strahow qui s'étoit deja avancé vers la Bohéme, & donna ordre en même tems à Mengersem de veiller à la garde du Tombeau, de peur que les Protestans ne substituassent des ossemens étrangers aux Reliques veritables. Mangersem presenta pour cet effet sa requête au Senat, qui lui permit de prendre toutes les mesures necessaires pour obvier à l'imposture. Cependant, l'Abbé se rendit à Hall, & fit sçavoir aux Senateurs que le Comte de Mansfeld lui fermoit les passages par ses Troupes, qui occupoient les avenuës de Magdebourg. Ses lettres furent ou interceptées par les ennemis, ou meprisées du Senat; ce qui le fit resoudre à quitter absolument une entreprise dont l'exécution devenoit de jour en jour plus difficile.

A peine fut-il retourné à Prague, qu'il apprit la nouvelle de la défaite du Comte de Mansfeld. Ce

General

General ayant voulu attaquer le pont de Desaw, & se rendre maître de la Forteresse l'épée à la main, en avoit été repoussé avec tant vigueur par le Comte de Schlick, que toute son Armée fut taillée en pieces. Cette victoire étoit une conjoncture favorable dont l'Abbé crut devoir profiter. Il alla à Vienne demander à l'Empereur la protection qu'il lui avoit autrefois accordée, & aprés l'avoir informé de toutes les particularitez des voyages qu'il avoit faits jusqu'alors à Magdebourg, il le supplia de soûtenir de son autorité & de sa puissance la nouvelle tentative qu'il étoit sur le point de hazarder malgré les perils qu'il avoit courus.

L'Empereur approuva la resolution de l'Abbé, & le chargea de lettres trés-pressantes pour le Comte de Schlick, par lesquelles il lui ordonnoit de contraindre le Senat par la force des armes, & de ne plus exposer à de lentes & inutiles déliberations, l'accomplissement de la parole qu'il lui avoit donnée, & qu'il ne cherchoit qu'à éluder par des conferences encore plus inutiles. L'Abbé partit le 23. Juillet de l'année 1626. & vint joindre le Comte de Schlick auquel il remit les Ordres de l'Empereur. Le Comte qui s'imaginoit que la deroute des Mansfeldts auroit rendu les habitans de Magdebourg plus dociles, & que ses armes victorieuses feroient plier des Rebelles sous les volontez d'un Prince triomphant, s'étoit flaté d'une prompte réüssite. l'événement trompa son attente. Les esprits échauffés par

les discours du Gouverneur, se revolterent à la premiere proposition du Comte de Schlick, & pour couvrir leur resistance du voile de pieté, ils s'excuserent par des motifs de Religion : Nous ne voulons pas, disoient-ils, devenir les complices de l'Idolatrie des Papistes, en leur délivrant des Reliques qu'ils honoreroient d'un culte superstitieux. Il y eut des Politiques, qui s'imaginant percer jusques dans les pensées du Conseil de l'Empereur, debiterent parmi le peuple que l'empressement qu'on avoit de retirer de leurs mains le Corps de S. Norbert, n'étoit pas sans mistére. On veut enlever à la Ville son Défenseur, disoient-ils, afin de pouvoir sans scrupule l'abandonner ensuite à la discretion des Troupes Imperiales ; on ne menagera plus rien dés lors qu'on aura laissé sortir de Magdebourg des Reliques qui inspiroient encore aux Imperiaux quelques sentimens de respect & d'humanité. Les Ministres Protestans faisoient beaucoup valoir ces raisons dans leurs Prêches, & le peuple en fut tellement frappé, qu'il alloit courir aux armes & fondre sur l'Abbé de Questemberg, si le Senat plus moderé, n'eût arrêté les mouvemens de la sédition.

Ainsi se termina ce troisiéme voyage que de si belles apparences promettoient devoir être plus heureux que les autres. L'Abbé & le Prevôt du Monastere de (7.) dOxan reprirent le chemin de la Boheme, laissant à la Providence de faire naître des tems plus fortunez, & des sentimens plus raisonnables N. 7.
dans

dans le cœur des Proteſtans. La défaite memorable de l'Armée de Dannemarck à la journée de Lutter au Duché de Brunſvik par Tzerclas Comte de Tilli, fut le coup déciſif qui humilia l'orguëil des ennemis de l'Empire, & dompta la réſiſtance des citoyens de Magdebourg. Etourdis par cette victoire dans laquelle Tzerclas s'étoit rendu maître de vingt deux Canons, de quatre vingt Drapeaux, de pluſieurs Etendars & de tout le Bagage des Danois, ils commencerent de craindre la puiſſance d'un Prince qui faiſoit trembler ſes ennemis par ſa valeur, & qui ſçavoit ſe faire obéïr, quand on oſoit s'oppoſer à la juſtice de ſes demandes.

Pour prévenir les effets de l'indignation du vainqueur, ils écrivirent à Aldringer, de rappeller l'Abbé de Strahow & de l'aſſurer au nom du Senat & de la Ville, qu'il auroit une pleine liberté de tranſporter les Reliques de S. Norbert. Aldringer qui ne faiſoit pas grand fond ſur les paroles de la Bourgeoiſie, ne voulut pas compromettre l'Abbé à de nouvelles fatigues, qu'il ne ſe fut éclairci par lui-même des diſpoſitions de la ville. Il y alla, il reconnut qu'il y avoit de la droiture & de la ſincerité dans leur conduite, & en donna auſſi-tôt avis à l'Abbé de Queſtemberg. L'Abbé balança quelque tems ſur le parti qu'il devoit prendre. Rebuté par la mauvaiſe foi qu'il avoit éprouvée au peril de ſa vie dans les habitans de Magdebourg, il crut qu'il étoit de la prudence de ne ſe pas fier davantage à des gens

qui lui avoient manqué de bonne foi. Son zéle néanmoins lui fit encore surmonter la crainte. Il sortit de Prague au mois de Novembre avec le P. Crispin Fuck Prevôt de Doxan. Ils allerent attendre à Hall le sort qu'il plairoit à Dieu d'accorder à leur voyage.

Dés le lendemain de leur arrivée, le Capitaine Sbrajavacca les conduisit à Stafurt, où étoit Aldringer. Ce General qui avoit été le principal mobile de la Negociation, voulut la consommer dans une conference qu'il eut avec les Senateurs à une lieuë de Magdebourg. Ce fut-là qu'aprés les avoir effrayé par les justes apprehensions de la colere de l'Empereur, il les avertit de ne plus abuser de sa patience, & de ne pas surprendre sa pieté par la supposition de quelque fausse Relique; qu'il leur seroit également dangereux de résister à ses demandes ou de tromper sa Religion. Les Senateurs lui renouvellerent les protestations de leur fidelité, & s'engagerent par jurement de tenir la main à l'exécution de la promesse qu'ils lui avoient faite.

Sur leur parole l'Abbé entra dans Magdebourg, où il fut complimenté par deux Députez du Senat; il convint avec eux que le jour suivant troisiéme de Decembre, ils viendroient le prendre à son Hôtel pour le conduire à l'Eglise de Ste. Marie, dont le Gouverneur de Hall feroit garder les portes par 15. Fusiliers, pour empêcher les insultes. La chose fut exécutée selon le projet. Dés le matin il se transporta

ta à l'Eglise, où le Prevôt avec son Chapitre le reçût. On le supplia de representer à l'Empereur que la soûmission à ses Ordres leur avoit fait mépriser les menaces du Gouverneur de qui ils auroient tout à craindre, s'ils n'étoient persuadez que leur obéïssance leur procureroit l'honneur de la protection de Sa Majesté, & que leur Eglise en cedant les Reliques de S. Norbert ne perdroit rien de ses anciennes prérogatives.

L'Abbé leur promit de la part de l'Empereur que leurs privileges leur seroient conservez, & leur dit qu'ils n'avoient pas raison de craindre que leur obéïssance leur dût être une occasion de disgrace, qu'il n'y avoit qu'une seule chose en quoi ils pussent apprehender l'indignation de Sa Majesté Imperiale, qu'ils l'encoureroient infailliblement, s'il apprenoit que par malice ou par fraude, ils eussent substitué des Reliques supposées aux veritables. Ils lui répondirent que leurs Ancêtres avoient toûjours religieusement gardé le Tombeau de S. Norbert, ce qu'à leur exemple, ils n'avoient jamais eu la temerité de le violer; que c'étoit une calomnie inventée par leurs ennemis, qui pour les rendre odieux à l'Empereur, avoient fait courir le bruit qu'ils avoient détourné les vrais Reliques; que si l'on doutoit de la sincerité de leur parole, ils étoient prêts de la confirmer par serment.

Aprés cette contestation, l'Abbé de Strahow accompagné du Prevôt de Doxan, du Gouverneur de Hall,

Hall, du Capitaine Sbrajavacca, de deux Senateurs, des Chanoines de Ste. Marie, d'un Avocat & de huit domestiques, descendit dans le caveau pour éxaminer par quel endroit il falloit commencer à démolir. Les Maçons ayant reconnu que le cercüeil étoit attaché à la voute, & suspendu par des barres de fer, remonterent dans l'Eglise, enfoncerent doucement la voute, détacherent les crampons & les ferremens qui soûtenoient le Tombeau, & leverent la pierre qui le couvroit. Aussi-tôt l'Abbé suivi de sa Troupe, s'avança pour recüeillir ce prétieux trésor. Il apperçût les os du Saint dans leur situation naturelle, liés ensemble par les fibres & les tendons, la tête couverte d'une peau fraiche, distiloit une liqueur trés-pure; les bords de l'Amict & de l'Aube tissus d'or, étoient encore dans leur entier: la Chappe d'un damas rouge, fermée par trois agraphes de diamans, avoit un peu perdu de sa couleur. Le Pallium étoit réduit en poudre, il n'y avoit que les Croix brochées d'or & d'argent qui avoient resisté à la pourriture; l'Etolle & le Manipule n'étoient presque pas endommagez de la corruption.

L'Abbé dressa un procés verbal (8.) de l'état où il N. 8.
avoit trouvé le Corps de S. Norbert, & fit faire un inventaire des Reliques à mesure qu'il en détachoit les parties, pour les transporter dans la chasse qu'il avoit preparée. Il arriva qu'en portant la main sur celle du S. Archevêque, sa Bague passa de son doigt dans celui de l'Abbé par un mouvement miraculeux qui

qui fut comme la ratification du choix que le Saint faisoit de l'Abbaye de Strahow pour y reposer.

Toute la cérémonie ayant été heureusement achevée, le lendemain les Députez du Senat vinrent complimenter l'Abbé avant son départ & le prierent trés-instamment, en reconnoissance du bienfait que la Ville lui avoit accordé, de ne point refuser sa mediation auprés de l'Empereur à des Citoyens qui croyoient que l'enlevement des Reliques de leur S. Archevêque, étoit pour eux le pronostic de la desolation de Magdebourg. Soit qu'ils parlassent ainsi par conjecture, ou par crainte, il est sûr qu'ils devinrent justes. En 1631. cinq ans aprés la translation de S. Norbert, Tzerclas Comte de Tilli à la tête de l'Armée Imperiale, réduisit presque en cendres cette Ville protestante, qui toute fiere de ses Fortifications, se croyoit imprenable parce qu'elle n'avoit jamais été prise.

Cependant l'Abbé qui ne prévoyoit pas la décadence prochaine de Magdebourg, calma l'inquietude des Senateurs sur l'évenement qu'ils redoutoient. Ayant accepté avec plaisir la qualité de Mediateur auprés de S. M. Imperiale, il sortit de Magdebourg sous bonne escorte. Il arriva à Doxan, Monastére de Religieuses de l'Ordre de Prémontré à six mille de Prague, où il déposa le Corps de S. Norbert, jusqu'à ce qu'il eût reglé l'appareil de son entrée à Strahow. Tous les Grands du Royaume de Bohéme avertis de l'approche des Reliques, voulurent con

courir à la magnificence du triomphe, & se rendirent à Prague, pour déliberer sur les moyens d'honorer le nouveau Défenseur dont le Ciel les avoit gratifié.

Ils resolurent dans leur Assemblée que S. Norbert seroit mis au nombre des protecteurs du Royaume. Le Comte de Martinitz grand Chambellan & Conseiller d'Etat, fut chargé d'en porter la parole au Cardinal d'Harrach Archevêque de Prague, & de le prier au nom des Princes, des Senateurs & de tous les Etats de Bohéme de confirmer par son autorité, le culte special qu'ils venoient de voüer à S. Norbert. Le Cardinal approuva leur zéle & consacra leur devotion par ses éloges, & afin d'en éterniser la memoire, il publia cette Ordonnance (9.) N. 9.

« Ernefte par la grace de Dieu & du Siege Apo-
« stolique, Cardinal de la sainte Eglise Romaine,
« Archevêque de Prague &c. A tous ceux qui ces
« présentes verront ou entendront, Salut. Puisque
« les trés-illustres & trés-excellens Seigneurs les
« Lieutenans de Sa Majesté Imperiale dans le Roy-
« aume de Bohéme, les Conseillers d'Etat, les Se-
« nateurs & autres Officiers de la Cour Souveraine
« du Royaume, Nous ont fait prier par trés-illustre
« & trés-excellent Seigneurs Jarossaüs Borzite Comte
« de Martinitz, Conseiller d'Etat Privé de Sa Majesté
« Imperiale, & Grand Chambellan du Royaume,
« de recevoir au rang des saints Protecteurs de la
« Bohéme, & dans cette qualité de faire décerner
les

les honneurs & un culte particulier à S. Norbert Fondateur du ſaint Ordre de Prémontré, ci-devant Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, Apôtre d'Anvers, de la Saxe, de l'Eſclavonie, déſtructeur de l'héréſie ſacramentaire, dont nous devons bientôt transferer les ſaintes Reliques dans nôtre Ville Archiepiſcopale, par un effet de la miſericorde de Dieu ſur nous, & par le conſentement du trés-glorieux & Auguſte Empereur Ferdinand II. Nous approuvant la juſtice de leur demande, & la pieté de leur deſir, avons agreé de tout nôtre cœur & par le ſentiment de nôtre devotion particuliere à l'égard de ce grand Saint, avons conſenti qu'il fut dés à preſent & à l'avenir mis au nombre des Protecteurs & ſaints Tutelaires du Royaume de Bohéme, qu'il ſoit honoré, invoqué ſous ce nom; ordonnant pour cet effet à tous les Curez & Predicateurs de nôtre Metropole de donner lecture de nôtre preſent Mandement à leur peuple auſſi-tôt qu'il leur ſera notifié, exhortant en outre les fideles de ſe meriter par leur devotion envers ce nouveau Défenſeur du Royaume, les ſecours de ſa protection auprés de Dieu, & afin que par la vertu de ſes Reliques, & l'aſſiſtance de ſes ſaintes prieres, il plaiſe à la divine Juſtice de détourner les fleaux de ſa colere dont nous ſommes ménacés. Donné en nôtre Palais Archiepiſcopal le dernier jour d'Avril de l'an 1627.

Tandis que les Seigneurs du Royaume s'empressoient à honorer S. Norbert, l'Abbé de Strahow invita par des lettres circulaires ses Confreres les Abbés & les Religieux de Bohéme, de Pologne, d'Allemagne; & des Pays-Bas à venir prendre part au triomphe de leur saint Fondateur. L'Empereur favorisa cette invitation, & enjoignit à ses Generaux de prêter main forte à tous les Religieux pour faciliter leur passage en Bohéme. Le premier jour de Mai de l'année 1627. les preparatifs étant dressés, le Prevôt de Doxan fit charger les Reliques sur un char de triomphe, tiré par six chevaux blancs, conduits par un Cocher & des Postillons habillez de blanc, & escorté de deux Escadrons de Cavallerie. Aux approches de la Ville, trois cens Cavaliers marchans sous trois Etendarts les reçurent par une salve de leur Mousquetrie, & les accompagnerent jusqu'au Fauxbourg, où s'étoit rendu le Cardinal d'Harrach & l'Archevêque de Trapezunte à la tête du Clergé Seculier & Regulier. Ils étoient suivis des Princes & des Grands du Royaume. Le Cardinal fit un discours sur S. Norbert à la porte de Vienne, dans lequel aprés s'être étendu sur les merites du Saint, il le conjura au nom de tous les Etats de la Bohéme, de prendre ce Royaume sous sa protection. A l'issuë de la Harangue, on descendit les Reliques, le Cardinal les transfera dans une Chasse Magnifique que huit Prélats en Chappes & en Mitres porterent sur leurs épaules jusqu'à l'Eglise

l'Eglise de Thein, où elle resta durant la nuit. Le lendemain à six heures du matin, le Clergé & le peuple vinrent processionnellement à cette Eglise. L'un des Abbés de l'Ordre y chanta la Messe, aprés laquelle quatre Princes prirent le Dais, huit Prélats revêtus de leurs habits Pontificaux, porterent la Chasse & sortirent au bruit de l'artillerie des trois Villes de Prague. Les soldats en armes, cotoyoient le Clergé, plusieurs Gentils-hommes portans des torches de cire blanche avec des écussons aux armes des principales Villes de Bohéme & des Alliances de l'Empereur, ouvroient la marche, le Cardinal tenant en main un Reliquaire d'argent dans lequel étoit le Chef de saint Norbert, fermoit le Clergé: venoient aprés lui les Seigneurs, les Magistrats & les Bourgeois ayant chacun un flambeau de cire blanche.

On entra dans cet Ordre en l'Eglise des Peres Jesuites, en y chanta le *Te Deum* en musique, d'où l'on passa dans la petite Ville, qui est attachée à la grande par un pont de vingt-quatre arches sous lesquelles la riviere de Molde coule. Si tôt que la Procession parut sur ce pont, on fit une décharge generale de toute l'artillerie des trois Villes & de la Citadelle appellée le Château Royal. Il y avoit à la porte de la petite Ville un arc de triomphe orné de plusieurs Tableaux qui representoient les actions principales de S. Norbert. On y déposa le Corps du Saint, qu'un Gentil-homme monté sur un cheval

capa-

caparaçonné, & ayant l'épée nuë en main, vint ſalüer au nom du Royaume, & le déclarer protećteur de la Bohéme, en lui offrant ſon épée comme à ſon défenſeur. On continua enſuite la marche vers l'Abbaye de Strahovv (10.) auprés de laquelle N. 10.
on avoit auſſi élevé un Arc de Triomphe, ſous lequel on mit les Reliques, pendant que l'Abbé de Queſtemberg prononçoit un diſcours à l'honneur de ſon ſaint Patriarche. Le Sermon fini, l'artillerie recommença de joüer, & les trois Villes parurent en feu par les illuminations & les décharges qui ſe faiſoient dans tous les quartiers. Enfin, on fit entrer la Chaſſe dans l'Egliſe, & on la plaça ſur le grand Autel, le Cardinal y célébra la Meſſe, aprés laquelle l'Abbé de Strahovv repandit grand nombre de Médailles d'argent frapées d'un côté de l'Image de S. Norbert, & ayant au revers ces paroles latines pour legende: *transfertur in Metropolim Bohemiæ ſecunda Maij anno 1627.*

Durant l'Octave on continua la ſolemnité. La Cathedrale vint en corps dans l'Egliſe de Strahovv faire l'Office de Saint Norbert, le troiſiéme jour de Mai. Les Chapitres Reguliers ſuivirent tour à tour. Les Provinces voiſines attirées par la devotion, ou par la magnificence du ſpectacle accouroient à Prague. Les villes s'efforçoient à l'envie de témoigner l'honneur & la confiance qu'elles avoient pour ce nouveau Patron. Les Barons de Queſtemberg freres de l'Abbé de Strahovv

ſe

ſe diſtinguerent dans cette occaſion, non ſeulement par leur piété, mais encore par la Magnifique Chapelle qu'ils firent bâtir à Saint Norbert. C'eſt un chef d'œuvre digne de l'admiration des plus habiles connoiſſeurs, & un monument digne du Saint dont-il renferme les Reliques.

L'Empereur Ferdinand occupé à pacifier les troubles qui agitoient alors la Sileſie ne put aſſiſter à cette Tranſlation ; Mais l'année ſuivante il voulut reparer cette perte au jour de l'anniverſaire. Il ſe rendit pour cela à Prague avec Eleonor Gonzague ſon épouſe, les Princes Ferdinand III. & Leopold Güillaume Evêque de Strasbourg, ſes fils, & les Archiducheſſes Marie Anne depuis épouſe du Duc de Baviere, & Cecile Renée, qui fut mariée à Ladiſlas Sigeſmond Roi de Pologne. Le Grand Duc de Toſcane & ſon frere le Prince de Medicis avec les Ambaſſadeurs des Cours étrangeres, accompagnerent l'Empereur dans ce voyage de Religion. De ſorte qu'on ne vit jamais de ceremonie plus auguſte. Toute la Majeſté de l'Empire & de l'Italie, étoit raſſemblée dans Prague, non pour y étaller ſa magnificence, mais pour y ſignaler ſa pieté.

La liberalité de ces Princes ſurpaſſa la pompe de l'année precedente. Ils firent élever ſix arcs de triomphe, tendre des tapiſſeries par toutes les ruës, redoubler les illuminations & les feux d'artifices. Mais rien ne parut plus admirable que cet air de modeſtie & de devotion qui étoient

peint

peints sur leur visage pendant la marche de la Procession.

Depuis que les Reliques de ce grand Saint furent transferées à Prague, Dieu opera plusieurs Miracles par leur vertu. On conserve dans le trésor de la Chancellerie de Bohéme l'abjuration de six cens Hérétiques qui se convertirent pendant l'Octave de la Translation. Ce furent là les premiers fruits de la protection du Saint & les premieres conquêtes du vainqueur, au tems de son triomphe. Plusieurs personnes ressentirent aussi alors les bien-faits de ce nouvel Ange Tutelaire. La Baronne de Kolowrat abandonnée des Medecins, & désesperant de guerir par la force des remedes, obtint une guerison parfaite par l'intercession de Saint Norbert; les femmes en danger de mort dans les douleurs de l'enfantement reçûrent un promt secours par son intercession.

Le Comte de Saluvata Tresorier à Prague, inspiré du Ciel apporta son fils âgé de quatre ans au pieds de l'Autel où les Reliques du Saint réposent. Ayant prié saint Norbert de rendre la santé à l'enfant, il fut aussi-tôt surpris d'un doux sommeil, qu'il n'interrompit que pour publier que S. Norbert étoit un grand Saint & un medecin puissant, qu'il lui avoit procuré la guerison. La Comtesse de Waldstein & son fils étant attaqués d'une trés-dangereuse maladie, recouvrerent la santé incontinent aprés la Messe que cette Dame fit dire dans la

la Chapelle du Saint. Un Capitaine nommé Brandſtein qui ſervoit ſous le commandement du General Waldſtein étant venu à Prague, & viſitant par curioſité la Chapelle de Saint Norbert, devenuë fameuſe par les liberalités de Polixene Princeſſe de Lobkouitz & de Volfang Guillaume Comte Palatin Duc de Neubourg & de Cleves, ſe ſentit tout à coup touché de la grace, & renonça ſur l'heure méme au Lutheraniſme. Ce changement ſubit, fut comme il l'avoüa, la recompenſe des ſervices qu'il avoit rendu à l'Abbé de Strahovv, pour lui faire recouvrer les Reliques de S. Norbert.

Il s'eſt fait tant d'autres merveilles à ſon Tombeau, qu'un livre ne ſuffiroit pas pour en faire le détail. On a vû en 1680. lorſque la peſte deſoloit la Bohéme, que ceux qui implorerent l'aſſiſtance de S. Norbert, ne furent point frapez de la contagion. Il eſt encore aujourd'hui le ſûr azile du Royaume dans les beſoins publics & dans les neceſſitez particulieres. On l'invoque pendant l'inclemence des ſaiſons, dans les douleurs de l'enfantement, au tems de la peſte. Depuis que Dieu a fait connoître au jour de la translation des Reliques que le Ciel par une ſerenité imprévûë, ſuſpendoit les pluyes pour favoriſer ſon triomphe, on ne doute plus à Prague qu'il ne ſoit un trés-puiſſant Interceſſeur auprés de Dieu pour préſider aux ſaiſons.

Les Egliſes d'Allemagne & des Pays-Bas qui ont toûjours eu une particuliere veneration pour Saint

Fff Norbert,

Norbert, souhaiterent dés lors d'avoir de ses Reliques. L'Electeur de Cologne allié à l'Abbé de Questemberg, crut avoir quelque droit d'en demander pour son Eglise, dont le Saint avoit été Chanoine. Malderus (11.) Evêque d'Anvers, representa aussi à N. 11.
l'Abbé de Strahovv, que sa Ville avoit été le plus éclatant Théatre des Victoires de S. Norbert sur l'hérésie, que depuis long-tems il étoit particulierement honoré des fideles d'Anvers, que par reconnoissance, on lui avoit voüé une Feste speciale pour le remercier de la Foi qu'il y avoit affermie contre les erreurs des Tanchelmistes, qu'il étoit juste d'accorder à un peuple si zélé & si reconnoissant quelque portion des Reliques du Conservateur de sa Religion. Le P. Irselius Abbé de S. Michel d'Anvers, Prélat recommandable par sa doctrine & par les tourmens qu'il soûtint à Midelbourg pour la cause de la Foi, lorsque les Hérétiques se furent rendus maîtres de l'Abbaye, joignit ses prieres à celles de son Evêque, & aprés avoir conjuré l'Empereur de favoriser sa pieté, il sollicita l'Abbé de Strahovv par des motifs trés-pressans à lui faire part de son Tresor.
L'Abbaye d'Osterhouven (12.) voulut partager avec N. 12.
celle de Strahovv le Corps de S. Norbert : cette Abbaye qui est un des plus illustres monumens de la magnificence du Duc Henri, & qui est aujourd'hui le plus noble Monastere de Baviere par ses prérogatives, employa le credit du Duc Maximilien pour obtenir cette grace ; mais l'Abbé de Questemberg

berg qui avoit prévû l'empressement que la devotion inspireroit à tout le monde, pour posséder quelque partie du Corps de S. Norbert, si-tôt qu'il l'auroit enlevé des mains des Hérétiques, prévint leurs esperances en se faisant ôter par le Pape Urbain VIII. la liberté d'en distribuer les Reliques.

Cette sage précaution dont l'antiquité, & l'ancienne pratique de l'Eglise Rom. lui donnoient l'exemple, le rendit inflexible à toutes les sollicitations des Princes. Toute la grace qu'il fit à l'Abbaye de saint Michel d'Anvers qui avoit député deux Religieux à Prague, fut de lui accorder à la priere du Cardinal d'Harrach & de l'Evêque Malderus, quelque morceau de la Chair du Saint reduite en poudre, parmi laquelle il se trouva un article de l'os du pied. Les Peres Mathieu de Beïr & Prosper Moriconi, chargez de ce prétieux dépôt, partirent de Prague l'onziéme de Mai de l'année 1627. & arriverent à Anvers le 17. Juillet, jour de l'Octave de S. Norbert. La pieté des fideles redoubla à la veuë des cendres du Conservateur de leur Religion. L'Evêque Malderus pour seconder le zéle de son peuple & satisfaire à sa devotion, voulut honorer l'entrée des Reliques du Saint, par l'appareil d'une reception magnifique. Greg. magn. l. 3. Registr. Ep. 30.

Le cinquiéme jour de Septembre, ayant fait élever au milieu de sa Cathedrale la Statuë de S. Norbert, la Cérémonie fut commencée à cinq heures du matin par un discours que prononça le Pere

 Raphaël

Raphaël Lestius: il fut suivi d'une grande Messe par l'Evêque, aprés laquelle le Clergé & le peuple qui s'étoit rendu à la Cathedrale au son des Cloches de la Ville, se mirent en marche dans cet ordre.

Six Compagnies de Soldats avec leurs habits uniformes, ouvroient la Procession. La Confrairie de S. Michel venoit aprés sous une riche Banniere. Suivoient ensuite les Confreres de la Nativité, de l'Assomption & du S. Sacrement, ayant chacun à la main un cierge blanc; le Clergé marchoit aprés sur deux ailes, entre lesquelles paroissoit la Statuë de S. Norbert, portée par quatre Chanoines de la Cathedrale. Deux Diacres en Dalmatique portoient immediatement devant l'Evêque une Chasse d'argent, dans laquelle étoient renfermées les Reliques du Saint. Les Magistrats avec tous les Officiers de la Justice fermoient la marche, & étoient suivis d'une multitude infinie de peuples. Toutes les ruës étoient ornées de tapisseries. Il y avoit dans differens cartiers de la Ville dix arcs de triomphe, sous lesquels on avoit placé des tableaux qui representoient les actions principales de la vie du Bien-heureux Archevêque. On conduisit dans cette pompe les Reliques par toute la Ville. Les acclamations qui se mêloient aux concerts de Musique, faisoient une confusion charmante, qui rendit le triomphe glorieux.

Mais rien ne servit davantage à rendre la céremonie auguste, que les miracles qui se firent alors. Des nuages épais qui devoient naturellement se resoudre

en grosses pluyes, tomberent en un moment comme une douce rosée sitôt que la chasse sortit de l'Eglise, & par un prodige semblable à celui que l'on avoit admiré à Prague au jour de la translation des reliques, le Ciel tout-à-coup reprit sa serenité, & le soleil, contre l'attente des spectateurs, se montra durant le cours de la procession. Des malades qui s'étoient fait conduire dans les ruës, furent guéris par la vertu salutaire des reliques, il y eut même des paralitiques, qui ne pouvant quitter leur lit, recouvrerent la santé en invoquant le secours du Saint.

Enfin, aprés plusieurs détours on gagna l'Abbaye de S. Michel, & l'on y déposa la chasse. Les Communautez Regulieres vinrent pendant l'Octave honorer leur ancien Apôtre. Il y eut un sermon chaque jour, avec un grand concours des Villes voisines. Dépuis ce tems, l'Abbé van Cowerven enrichit son Eglise d'Anvers d'une partie considérable du crane de S. Norbert, qu'il reçût à Prague, dans un voyage qu'il y fit en 1654. La condescendence des Abbez de Strahow, donna lieu aux Abbayes d'Osterhowen, d'Obern-Cell & de Prémontré, de faire de nouvelles tentatives à Prague, pour obtenir les reliques qu'on leur avoit d'abord refusées. Elles en reçûrent en effet quelques particules, qu'elles conserverent avec respect, comme les restes pretieux de leur saint Patriarche.

Monsieur Muller Prevôt de Ste. Marie de Magdebourg s'est avisé dépuis peu de combattre la verité de ces reliques, & de disputer à l'Abbaye de

Strahow le trésor qu'elle possede. Cette prétention nouvelle, est aussi insoûtenable qu'elle est injurieuse à ses Predecesseurs, & au Senat de Magdebourg. Ils ont certifié par des sermens solemnels, l'autenticité de la Translation du corps de S. Norbert, il lui sied mal aprés soixante années de certitude de venir revoquer en doute un fait constant, & revendiquer sur de foibles apparences, un dépôt que ses Ancêtres ont déclaré avoir été transferé aux Catholiques. Tout est en effet ruineux dans les principes, & les suppositions sur lesquelles il a bâti son ouvrages des *Vindices*.

Vindici transl. S. Norb. facta Pragam.

Il prétend que l'on avance sans fondement la premiere translation du corps de S. Norbert du milieu de la Nef, dans le Chœur de l'Eglise de Ste. Marie, que de cette erreur de croyance, s'en est suivie une erreur de fait qui a trompé l'Abbe de Prague dans la recherche des reliques; ce qui lui a fait prendre le tombeau de l'Archevêque Henry, Successeur de Hartwic & Prédecesseur de Rukere & de S. Norbert, qui étoit sous l'Autel de sainte Croix. Il ajoûte que dans la reparation qu'il a fait faire de cet Autel indignement abbatu par ces Religieux de Prague, il a lui-même découvert l'inscription de la tombe de l'Archevêque Henri, qui étoit ensevelie sous les démolitions de la voute, ce qu'enfin en rétablissant la Nef, il a trouvé sous le sable, une pierre, qui indiquoit par son inscription le lieu de la sépulture du Saint.

Ces

Ces conjectures n'ont rien qui puisse détruire la certitude que nous avons sur la verité des reliques qui reposent à Prague. L'histoire de la vie de S. Norbert, qui a été composée par les témoins de ses actions & de sa mort, renverse efficacement la premiere supposition de M. Muller. Voici comme parle l'Auteur. « S. Norbert fut enterré au milieu « du Monastére, c'est-à-dire (de la Nef) & son corps « y demeura quelques années. Mais ses chers en- « fans instruits par les oracles de la verité, de « l'honneur qu'ils étoient obligez de rendre à leur « pere qu'ils cherissoient, & dont les bienfaits étoient « toûjours presens à leur memoire, le transfererent « dans le Chœur, pour avoir sans cesse devant leurs « yeux, un objet qui rappellât le souvenir de ses « bontez. Ils lui éleverent là un tombeau, & l'or- « nerent autant que la commodité du lieu le per- « mettoit. C'est dans ce tombeau qu'il attend avec « confiance la resurrection & la gloire. Il y a prés de cinq cens ans que ces parolles sont écrites. La tradition a perpetué dans l'Ordre le fait qu'elles rapportent, & cette tradition s'est toûjours conservée à Magdebourg.

Il est malaisé de se persuader, que la sépulture d'un Saint, fameux par ses miracles, ait été oubliée & inconnuë dans le lieu même où il les opéroit. L'hérесie que l'on pourroit soubçonner avoir été la cause de cette ignorance, étoit trop recemment introduite, pour avoir effacé de l'esprit du peuple, le souve-

ſouvenir du tombeau de leur Bienheureux Archevêque, pour lequel il avoit même tant de reſpect qu'il ne conſentit qu'avec peine à l'enlevement de ſes reliques. On ne peut pas n'on plus s'imaginer que les Bourgeois de Magdebourg, ni les Chanoines de Sainte Marie ayent ſuppoſé des oſſemens étrangers au veritable corps de S. Norbert. Le procés verbal de la tranſlation ne laiſſe aucun lieu de les accuſer de cette impoſture. L'antiquité de la voute & des ferremens qui ſuſpendoient le cercuëil, détruiſent l'apprehenſion d'une telle fraude. L'amitié de l'Empereur qu'ils avoient intérêt de menager, & qu'ils craignoient de perdre, ne leur permettoit pas de la hazarder, en trompant ſa Religion.

L'inſcription de l'Archevêque Henry, qu'il dit avoir lûë ſur la tombe qu'il rencontra dans le caveau, ſous l'Autel de la Croix ne décide pas que ce ſoit là le lieu de ſa ſepulture. Peut être qu'en démoliſſant la voute, cette tombe fut enfermée ſous les ruines, & qu'en levant le pavé, & ſe trouvant aſſez proche de l'endroit où les Maçons travailloient, on fut obligé de la lever auſſi, ſans qu'on ſe ſoit donné le ſoin de la remplacer enſuite dans ſon lieu.

C'eſt une négligence fort croyable, aprés que M. Muller avoüe lui-même que les Prevôts ſes Prédeceſſeurs avoient laiſſé l'Egliſe de Ste. Marie dans un extrême deſordre, ſans rétablir les voutes, ni redreſſer l'Autel que l'Abbé de Prague avoit abbatu. S'il ne s'étoit pas contenté de lire l'Epitaphe, & qu'il eût pouſſé

poussé sa curiosité ou sa devotion jusqu'à faire creuser la terre, il auroit sans doute reconnu l'erreur, mais comme il fait profession d'honorer S. Norbert, il n'a point jugé à propos de se convaincre du transport de ses reliques, ni de se détromper de sa croyance. A l'égard de cette tombe qu'il ajoute avoir deterré dans la Nef, & qui portoit l'inscription de la sépulture de S. Norbert, il est sûr que ce ne peut être celle qui couvroit son corps, aprés sa premiere translation, puis qu'elle étoit de marbre blanc, & que celle-ci n'est que de pierre, de l'aveu de M. Muller; ainsi ce ne pourroit être tout au plus que la tombe de sa premiere sépulture, qui seroit restée aprés qu'on eut transferé son corps dans le Chœur. Comme elle étoit enfoüie bien avant dans la terre, on doit la regarder comme une piece que les Ancêtres avoient eu la precaution de dérober aux yeux du public, pour ne le point exposer à la surprise. Ce n'est pas une conjecture sans fondement, puisque par la relation de l'Abbé de Questemberg, il conste que la tombe qui couvroit le corps de saint Norbert dans le tems de sa derniere translation, avoit cette inscription gravée :

Ci gist sous ce marbre Norbert par la grace de Dieu Archevêque de la Sainte Eglise de Magdebourg, Instituteur de l'Ordre de Prémontré & Restaurateur de ce Monastére : Il mourut l'an de Nôtre Seigneur 1134. le sixiéme jour de Juin.

Pour ne laisser aucun scrupule sur la verité des reli-

ques de Prague & d'Anvers, on n'a qu'à jetter les yeux sur les miracles continuels que Dieu daigne y opérer par la vertu qui s'exhale de ce sacré corps. Ne sembleroit-il pas que la Providence favoriseroit l'imposture, si elle permettoit qu'en honorant les reliques de Henry, nous reçûssions des bienfaits par S. Norbert, & que nous attribuassions faussement à la presence de son corps, des faveurs que nous tiendrions des merites & de la vertu d'un corps étranger ? Il est vray comme le remarque Guibert Abbé de Nogent que tous les Bienheureux étans réünis au Ciel, dans le sein de la charité même, & dans l'unité d'un Chef, il n'y a point de péril d'honorer un Saint pour un autre. L'esprit qui les possede tous, leur fait regarder sans jalousie, le culte qu'on leur rend en particulier, & si l'erreur & la méprise semblent ravir à leurs reliques, le respect que nous adressons à d'autres, néanmoins étans les membres d'un seul corps, l'unité & le commerce leur restituent l'honneur qu'une fausse supposition leur auroit enlevé. Souvent même Dieu qui a égard à nos intentions, accorde à nôtre pieté seule, la grace que nous lui demandions par la vertu de leurs cendres. Mais il n'est jamais arrivé que Dieu ait délié la langue des enfans, pour attester la fausseté d'une relique. Lors qu'on entend le fils du Comte de Salwata âgé de 3. ans & demi, publier au sortir du sommeil & de sa guérison miraculeuse, que c'est aux reliques de S. Norbert, devant lesquelles il étoit prosterné, qu'il doit sa délivrance, peut-on douter de leur verité? Lors qu'on voit un Capitaine Lu-

Lutherien que la seule curiosité attiroit à Prague, confesser qu'il a été saisi du desir de sa conversion, en approchant de la chasse de S. Norbert, & declarer que ce desir salutaire lui a été inspiré de Dieu, par les merites du Saint, & pour recompense des bons offices qu'il avoit rendus à l'Abbé de Strahow, dans la translation des reliques, peut-on raisonablement se défier de leur certitude?

Si M. Muller avoit la même docilité pour croire les apparitions des Catholiques, que celle qu'il témoigne avoir pour celles des Protestans, il conviendroit bientôt avec nous que le corps de S. Norbert est constamment transferé à Prague; puisqu'au jour de sa translation, il apparut manifestement à plusieurs personnes pieuses qui veilloient à sa chasse, les assûrant par cette vision glorieuse de la verité de sa presence corporelle. Ce prodige attesté par plusieurs témoins, est autant digne de la croyance de M. Muller, que celui qu'il rapporte, & qu'il croit sur la bonne foi d'une fille, qui ayant eu le bras frappé d'une espece de catharre, reçût la guérison, en se liant le bras avec un fil qu'une vieille femme toute blanche, avoit tiré d'un trou de l'Eglise de Nôtre-Dame de Magdebourg, & lui avoit mis en main, en lui ordonnant de s'en lier le bras, & de le rapporter dans le même endroit d'où il avoit été pris, si-tôt que son bras commenceroit de suer. Ce qu'ayant été éxécuté, le bras de la fille fut incontinent rétabli dans sa premiere & naturelle constitution. Il faut un peu plus que de la bigotterie, pour ajoûter foi à

un miracle si superstitieux dans ses circonstances, & si peu justifié par son Auteur. Cependant M. Muller le croit & le debite sous l'autorité des Magistrats qui l'approuvent, & sur la parolle d'une fille qui le raconte. Il souscriroit sans doute aux apparitions de Saint Norbert, si elles n'étoient certifiées par des personnes Catholiques.

Mais sans recourir à ces témoignages qui pourroient passer pour suspects, que peut-il répondre à la voix publique des prodiges qui se font à Prague, & qui ne se font plus à Magdebourg depuis l'enlevement des Reliques ? d'ou vient cette interruption des vertus du Corps de S. Norbert dans l'Eglise de Ste. Marie, sinon du transport de ces sacrées Reliques, dans celle de Strahovv ? d'où vient que tandis que la Ville de Magdebourg conserva le dépôt qu'elle a cedé à Prague elle fut affranchie des malheurs qui sont venus fondre sur elle quelque-tems aprés la cession qu'elle en fit ? M. Muller jugera de cet évenement comme il lui plaira, mais ses Predecesseurs l'ont attribué à la translation du Corps de leur Protecteur, & auparavant qu'ils dûssent apprehender leur desolation, ils en ont predit la cause, aussitôt qu'ils se virent dépoüillés des Reliques de S. Norbert. Strenesdroff Auteur Catholique, s'accorde avec les Protestans, ou plûtôt il n'est que l'écho de leurs sentimens & de leurs pensées sur le desastre de Magdebourg. Dans les commencemens, dit-il, les Bourgeois quoi qu'Heretiques s'opposoient à la translation de S. Norbert, mais aprés plusieurs resistances, ils y consentirent

Lib. Primat. Magd.

rent enfin. Cette translation leur à été trés funeste, car ayant été privés des secours & de la protection de leur Pere & de leur defenseur, quelque-tems aprés la Ville & ses habitans à l'exemple de Jerusalem, qui ne sçût pas profiter de la visite de J. C. furent assiégés par les troupes de l'Empereur, livrés à la fureur des soldats, reduits en cendre & ruinés de fond en comble.

Pierre Baptiste Burgus dans son Histoire des Guerres de Suede, parlant de la Ville de Magdebourg, dit qu'entre les riches Tresors qu'elle possedoit, le Corps de S. Norbert étoit le plus pretieux, par le nombre & la qualité des miracles qu'il operoit, que les Hérériques mêmes convenoient que par un effet de sa protection, leur Ville a été preservée du saccagement, tandis qu'elle a eu le bonheur d'être depositaire de ses Reliques.

Cette croyance est tellement accreditée dans Magdebourg, que M. Muller n'a pû encore la détruire par ses vindices, & je doute qu'il doive faire de plus grands progrés, tandis sur tout que le Ciel autorisera par ses prodiges la veneration que les Princes & les peuples rendent aux Reliques qui sont à Prague. L'Empereur Leopold actuellement regnant, qui a reconnû par des bienfaits continuels, les preuves sensibles de la protection de S. Norbert, sur sa personne & sur ses Etats, a donné dans plusieurs occasions des témoignages de sa confiance & de sa pieté envers ses saintes Reliques. Il voulut en l'année 1671. accorder sa protection à l'Abbé de Strahow auprés de Clement X. pour faire élever la fête de S. Norbert à une Classe superieure. Il en écrivit

N. 13. au Pape en ces termes (13.)

TRE'S SAINT PERE,

« L'Abbé de Strahow nous ayant prié d'employer nô-« tre médiation auprés de vôtre Sainteté pour faire cé-« lébrer par toute l'Eglise Catholique la fête de S. Nor-« bert, avec les Rits d'une fête double. Nous avons « d'autant plus volontiers consenti à sa demande, qu'a-« yant mis nôtre personne & nôtre Royaume de Bohé-« me sous la protection de ce grand Saint, Nous en « avons plusieurs fois reçû de signalés bienfaits, ce qui « Nous engage à travailler avec tout le zéle dont Nous « sommes capables à l'accroissement de son culte & de « sa gloire. C'est pourquoi Nous supplions trés-instam-« ment vôtre Sainteté d'être favorable aux prieres de « l'Abbé de Strahow, & de tout l'Ordre Illustre de Pré-« montré, & d'ordonner qu'on honore à l'avenir son « saint Patriarche, avec la même solemnité que vous « avez préscrite pour les saints Fondateurs d'Ordre. Si « vous octroyez cette grace vous rendrez justice aux ra-« res mérites du Saint, vous agmenterés la consolation « de nôtre Royaume & de l'Ordre de Prémontré. Nous « l'esperons de vôtre Sainteté, que le Seigneur conser-« ve long-tems pour le bien de l'Eglise. Donné à « Laxembourg le 20. de Mai 1671.

L'Abbé de Strahow accompagna la recommendation de l'Empereur de cette supplique (14.) N. 14

TRE'S SAINT PERE,

« Etant trés-loüable & trés-juste que les enfans qui « professent le genre de vie établi par leurs Fondateurs, « travaillent à leur procurer de la gloire sur terre, aprés que

que Dieu la leur a donnée dans le Ciel. Moi Abbé in- «
digne de Strahow, Vicaire General de l'Ordre de Pré- «
montré dans le Royaume de Bohéme & les Provin- «
ces adjacentes, gardien & depositaire des reliques de «
S. Norbert, prosterné aux pieds de vôtre Sainteté, je la «
conjure avec toute l'ardeur, & la soûmission possible «
de vouloir accorder aux empressemens de tout l'Or- «
dre, la grace d'élever au rang des Fêtes doubles, celle «
de S. Norbert nôtre Fondateur, Archevêque de Mag- «
debourg. Quelques Patriarches d'Ordres ont déja «
obtenu des Papes vos Predecesseurs cet honneur dans «
l'Eglise. L'Ordre de Prémontré, qui fut toûjours trés «
respectueusement soûmis, & inviolablement attaché «
au S. Siege, demande la même faveur à V. Sainteté, & «
il l'attend de vôtre clemence; il fonde cette confiance «
sur les grands services que S. Norbert a rendu à l'Egli- «
se Romaine, lors qu'accompagnant le Roi Lothaire en «
qualité d'Archevêque de Magdebourg, & de Primat «
d'Allemagne, il fit rétablir par ses cõseils Innocent II. «
legitime Pontife malgré les violences de Pierre de «
Leon qui s'étoit emparé du Trône Apostolique. Il «
la fonde sur l'antiquité de son Institut, y ayant déja «
plus de cinq siécles qu'il a pris naissance, & dans «
cette espace de tems, ayant répandu ses branches «
d'une Mer à une autre, quoi que dans quelques Pro- «
vinces d'Allemagne il ait été supprimé par la fureur «
de l'hérésie, & pour la défense de l'Eglise Romaine, «
il commence néanmoins à se relever de ses ruïnes «
dans les lieux où il avoit été détruit, & devient de «
jour

"jour en jour plus utile à l'Eglise, non seulement par "la regularité qui s'y observe, mais encore par le "gouvernement des peuples qu'il conduit. Tout le "Royaume de Bohéme qui depuis 40. ans s'est voüé à "S.Norbert qu'il honore comme son protecteur, & qui "en possede les reliques célébres par les miracles qu'elles "produisent tous les jours à Prague; l'Allemagne dont "le Saint fut l'Apôtre & le Primat, l'Empereur Leo-"pold qui a une devotion particuliere envers ce bien-"heureux Défenseur de ses Etats, vous prient Trés-"Saint Pere d'être favorable à leur demande. J'ai lieu "d'esperer de Vôtre Sainteté que l'Ordre de Prémon-"tré qui depuis tant de siécles, a donné au Ciel tant de "Saints illustres par leurs miracles, dont néanmoins "plusieurs ne sont pas encore canonisés, aura du "moins la consolation sous vôtre Pontificat, de voir "la gloire de son Fondateur augmentée par l'accrois-"sement de son culte par toute l'Eglise. S. Norbert "tiendra compte à Vôtre Sainteté de l'honneur qu'elle "lui procurera par les graces qu'il lui obtiendra dans "le Ciel par ses intercessions auprés de Dieu, pour le "bonheur & la durée de vôtre gouvernement. C'est la "grace Trés-Saint Pere, que l'Ordre de Prémontré de-"mande sans cesse pour vous à Dieu. C'est ce que de-"mandent tous les jours aux pieds de l'Autel de S.Nor-"bert, vos trés-humbles Fils les Abbé & Religieux de "Strahovv, & ils ne cesseront pas à l'avenir de supplier "le Seigneur que la Nacelle de S. Pierre que la Provi-"dence à confiée à vos soins, & à vôtre Clemence, de-

meure

meure ferme & inébranlable au milieu des flots "
de l'adversité.

Ces deux lettres furent envoyées à Rome au Pere François Buyrette Procureur general de l'Ordre, il les fit presenter au Pape par le Cardinal Landgrave. L'affaire fut renvoyée à la Congregation des Rits. Le Pere Buyrette au nom de l'Ordre donna cette Supplique
N. 15. (15.) aux Cardinaux qui presidoient dans ce Tribunal.

Eminentissimes & Reverendissimes Seigneurs. Les motifs qui doivent Vous engager à élever de la Classe de semidouble à celle des doubles, la Feste de S. Norbert Instituteur des Chanoines Prémontrés, Archevêque de Magdebourg, Predicateur incomparable, Apôtre d'Anvers & de la Saxe, Patron special de la Bohéme, trés celebre pendant sa vie & aprés sa mort par ses miracles, sont:

Premiérement, l'éclat de son illustre naissance, étant sorti par son pere Heribert Comte Palatin du Rhin, Cousin de Henry le jeune alors regnant, du sang des Empereurs, & par sa mere Hadewige de la Maison des
N. 16. Ducs de Bourgogne (16.)

II. Sa Conversion admirable tout-à-fait ressemblante à celle de S. Paul qu'il se proposa pendant sa vie pour modele, ayant été en effet renversé de son cheval par un coup de foudre, une voix du Ciel lui cria, Norbert où allez vous, où courez vous, il vous est dur de regimber contre l'éguillon? Aquoi Norbert repondit, Seigneur que voulé vous que je fasse, & incontinent il fut changé en un autre homme, & se mit à prêcher

 l'Evan-

l'Evangile, à convertir les hérétiques, à persuader la Penitence, à reconcilier les ennemis avec tant de succés qu'il fit connoître à tout le monde qu'il étoit un Vase d'élection destiné pour porter le nom de Jesus-Christ devant les Nations & les Rois. C'est pour cela que Mr. l'Evêque du Belley a depuis peu fait imprimer la vie de S. Norbert sous le titre de l'hôme Apostolique.

III. Sa Profession de pauvreté Evangelique; car prenant pour lui ces paroles du S. Evangile, si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous possedez & le donnez aux pauvres, & suivez-moi; il remit entre les mains de son Archevêque, les grands benefices qu'il avoit, il refusa humblement & genereusement l'Evêché de Cambray, il distribua ses biens aux pauvres, ne se reservant que les ornemens de sa Chapelle pour dire la Messe.

IV. Son zéle ardent pour le salut des ames, puisque qu'ayant reçû de Gélase II. le pouvoir de porter l'Evangile par toute la Terre, il parcourut les Villes, les Bourgades, les Châteaux, annonçant aux pecheurs les verités de leur salut avec une patience à l'épreuve des rigueurs de l'hiver, de la faim & des incommodités d'une vie penitente.

V. Sa grande Foi confirmée par les miracles. Car en celebrant la Messe dans une Chapelle souterreine une grosse aragnée étant tombé dans le Calice aprés la consecration, l'Eglise n'ayant encore rien determiné sur ce qu'il falloit faire en de pareilles rencontres, il l'avala avec le Precieux Sang, & n'en ressentit aucun mal (17.) éprouvant ainsi dans sa Personne la verité de N. 17.

cette prédiction de Jesus-Christ, si ils boivent quelque chose de venimeux, il ne leur nuira point. Ce fut en suite de ce prodige que l'on disoit de son tems, en proverbe, la Foi brille dans Norbert, la Charité dans Bernard, & l'humilité dans Milon Evêque de Teroüenne & Disciple de Norbert.

VI. Le don de revelation & de prophétie que Dieu lui communiqua, & dont il donna des marques: premierement, dans le choix du lieu où il jetta les fondemens de son Ordre, ensuite de l'apparition miraculeuse de J. C. en Croix, de laquelle partoient sept rayons lumineux, ce qui donna occasion au nom de Prémontré qui fut attribué à cet Ordre dés sa naissance. Secondement la Ste. Vierge lui designa dans un ravissement d'esprit la forme & la couleur de l'habit qu'il feroit porter à ses Religieux. Troisiémement, lorsqu'il consultoit le Ciel dans ses oraisons sur la Regle qu'il prescriroit à ses disciples, S. Augustin s'apparut à lui, & en lui présentant sa Regle, il lui dit, je suis Augustin Evêque d'Hippone, recevez la Regle que j'ai écrite; si vos Confreres la remplissent fidelement ils paroîtront avec confiance au jugement dernier. Quatriémemét étant à Cologne Dieu lui découvrit par une lumiere surnaturelle le lieu de la sépulture de S. Gereon & de quelques autres Martyrs. Cinquiém. Il predit la famine qui arriva en Vestphalie & la rebellion d'Ausbourg contre le Roi Lothaire.

VII. La reduction de l'hérésie Sacramentaire que Tanchelme avoit introduite dans le Brabant & sur tout dans la Ville d'Anvers, qui en reconnoissance de la foi qu'il retablit, l'honore & l'appelle son Apôtre.

VIII. Les actions memorables qu'il a faites durant son Episcopat, instruit par Jesus-Christ de l'obligation qui est passée des Apôtres aux Evêques leurs successeurs, d'éclairer le monde par leurs lumieres; il ramena les Saxons & les Esclavons des erreurs & des superstitions payennes, dans lesquelles ils étoient ensevelis, à la clarté de l'Evangile. Il repara la discipline & rétablit le celibat éteint dans son Clergé de Magdebourg, il recouvra les biens de son Eglise, dont s'étoient emparés d'injustes Détenteurs, & ce qui est de plus important, il soûtint avec vigueur les interêts d'Innocent II. non seulement en Allemagne, dont il étoit Primat, mais encore dans le Concile de Reims, & accompagna le Roi Lothaire à Rome en qualité de Chancelier pour étouffer le schisme & remettre en possession de la Chaire de S. Pierre le Pontife légitime.

IX. Les miracles dont Dieu a illustré sa vie & sa mort, & qui sont en si grand nombre, qu'il suffit de dire, qu'il a chassé les Démons, guéri les malades, éclairé les aveugles, ressuscité les morts. En effet, nous apprenons de témoins dignes de foi, mais particulierement des Annales du Monastére Imperial de Berg, Ordre de S. Benoît au Diocese de Magdebourg, qu'il en ressuscita trois. Enfin puisque vôtre Sacrée Congregation a nouvellement decerné que la Feste de S. Pierre le Nolasque se feroit double par toute l'Eglise, n'y a-t-il pas de la justice de deferer le même honneur à S. Norbert qui a fondé un Ordre Canonique sous la Regle de S. Augustin depuis prés de 600. ans. Cet Ordre ayant été confirmé par Honorius II. s'est

ſignalé par l'éclat de ſa ſainteté & de ſes merites, & s'eſt étendu d'une mer à une autre, comme parle Adrien IV. dans une Bulle adreſſée aux Religieux Prémontrés du nombre deſquels il avoit été; Clement VI. dans une autre Bulle ſpecifiant l'étenduë de cet Ordre, compte 7. Archevêchez, 9. Evêchez qui ſont de ſa dépendance, 1332. Monaſtéres d hommes, 400. de filles, avec 50. Prevôtés, ſans y comprendre une infinité de Paroiſſes qui étoient deſervies par des Religieux de cet Ordre. Tous ces Monaſtéres ſi l'on en excepte ceux que la perſécution des Turcs ou des Hérétiques a détruit dans la Paleſtine, dans l'Iſle de Chipre, dans la Hongrie, dans la Saxe, dans la Livonie, dans le Dannemark, dans la Suede, dans l'Angleterre, dans l'Irlande, dans la Hollande, dans la Friſe, dans la Zélande & dans quelques autres parties de l'Europe, ſubſiſtent encore aujourd'ui & ſont diviſés en 28. Provinces, le nombre des Religieux en eſt trés-conſiderable dans les Cloîtres, & il y en a plus de 1000. qui ſont appliqués hors du Cloître, aux fonctions Paſtorales, ce qui a donné lieu à Clement VIII. d'heureuſe memoire d'appeller l'Ordre de Prémontré, un Seminaire perpetuel d'hommes forts, & de genereux Défenſeurs de l'Egliſe. Jean le Myre Evêque d'Anvers nommoit nos Monaſtéres des Seminaires féconds en Paſteurs. C'eſt pourquoi nous eſperons que S. Norbert dont l'Egliſe chante qu'il eſt une lumiere ardente & luiſante placée ſur le chandelier pour éclairer ceux qui ſont dans la Maiſon du Seigneur, ne reſtera pas plus long-tems caché ſous le boiſſeau, mais que par les ſuffrages de vos Eminences, nôtre T. S. Pere l'élevera dans

l'Eglise, & ordonnera que sa fête sera desormais solemnisée avec le Rit des fêtes doubles. Vous satisferez par là aux désirs de l'Emp. Leopold qui en a écrit à S. Sainteté; & qui l'en en a fait prier par le Cardinal Lantgrave son Ambassadeur. Vous obligerés tout l'Ordre de Prémontré, qui vous en supplie avec instance & qui redoublera ses vœux pour vos Eminences. La Congrégation des Rits ayant éxaminé tous ces motifs & les ayant jugé dignes de considération en fit son rapport au Pape qui ordonna par son Decret qu'à l'avenir la fête de S. Norbert seroit célebrée dans l'Eglise avec les solemnités d'une fêté double: le Decret fut conçû en ces termes.

Nôtre trés saint Pere Clement X. de l'avis des Eminentissimes Cardinaux Présidens de la Congregation des Rits tenuë le 3. de Septembre de l'année courante & à la priére de S. M. I. notifiée à Sa Sainteté par l'Eminentissime Cardinal le Landgrave de Hesse, a ordonné que l'Office de S. Norbert Evêque & Confesseur & Fondateur de l'Ordre de Prémontré qui jusqu'à present n'a été fait que semidouble, sera doresnavant célébrée comme Fête double dans toutes les Eglises tant séculieres que régulieres de l'un & l'autre sexe qui sont obligés à la recitation des heures Canoniales. Ainsi ordonné le 3. Septembre de l'année 1672. Signé F. M. Evêque de Porto, Cardinal de Brancatz.

Ce nouvel accroissement de gloire que S. Norbert a reçû dans l'Eglise Cathol. en ces derniers tems semble avoir excité les hérétiques mêmes à le reverer. Les Protestans de Magdebourg qui avoient negligé d'en faire la fête depuis qu'Adam Helfensteinius Prevôt de

Ste. Marie eut introduit la secularité avec l'erreur en 1591. dans son Eglise, ont enfin repris la devotion de leurs Ancêtres pour S. Norbert. M.Muller qui a toute la probité que l'on peut avoir hors de la veritable Religion, a rétabli en 1694. la fête de ce grand Saint qu'il honore comme son Patriarche, & qu'il imite à ce qu'il dit comme son modéle, vivant avec ses Confreres selon l'esprit de l'Ordre dans l'observance des constitutions & du vœu de chasteté, appliquant ses Religieux à l'administration des Cures, se nommant dans tous les actes publics Chanoine Reg. de l'Ordre de Prémontré.

Les Espagnols avoient changé la couleur de leur habit, mais en 1701. ils l'ont reprise jusqu'ici, dit M.Muller, pour nous accommoder au goût du peuple, nous avons porté l'habit noir, dont la domination Espagnole nous avoit revêtu, comme pour nous faire porter le deüil de nôtre malheur, mais nous aimons mieux paroître avec l'habit blanc comme Salomon, je veux dans peu le reprendre, & je pretends même le porter avec moi dans le tombeau. Qui pourroit croire qu'un homme qui parle avec tant d'éloge de S. Norbert & de son Institut & qui se fait honneur d'en être le disciple Religieux, est cependant devoüé à la secte de Luther. C'est un paradoxe des plus surprenans & des plus incroyables. Car comment allier ces sentimens & la conduite de S.Norbert avec les dogmes & la conduite de Luther? S. Norbert reconnoissoit le Sacrement de Pénitence, & nous lisons dans l'histoire de sa vie, & dans les premieres constitutions de son Ordre, une profession expresse de ce Sacrement, que Luther combat dans ses ouvrages,

& rejette dans les articles de sa reforme. S. Norbert a toûjours fait paroître une subordination parfaite entre les Prêtres & les Evêques, il a respecté l'autorité des Papes, & dans les differentes missions qu'il entreprit, il ne s'y engagea que sous l'autorité & l'approbation de Gélase, de Calixte & d'Honoré, au lieu que Luther renverse cette dépendance, & secoüe la subordination de la Hierarchie comme un joug tirannique introduit dans l'Eglise par l'ambition des Evêques. S. Norbert a toûjours honoré le Successeur de S. Pierre, il a défendu les droits & la puissance du Pape legitime contre l'usurpateur Pierre de Leon, & Luther dit que l'autorité du Pape est le régne de Babilone & de l'Antechrist. S. Norbert a vêcu dans la pratique des vœux Monastiques que M. Muller rétablit, & la Religion qu'il a fondée ne subsiste que par leur observance, Luther les reprouve, & avec eux, l'abstinence, les jeûnes & tout ce qui a l'air de cette pénitence austere dans laquelle l'Ordre de Prémontré est né. Y eut-il jamais de systême plus opposé? M. Muller si habile Théologien n'ouvrira-t-il point les yeux sur la contradiction de sa croyance & de ses meurs? C'est au Pere de lumieres à éclairer ceux qui vivent dans les ombres de la mort; demandons lui par les merites de S. Norbert qu'il veüille réünir dans le sein de l'Eglise nos freres errans au milieu des ténebres, qu'il rassemble aussi dans l'unité d'une observance éxacte ceux qui ont élargi les voyes étroites que leur bien-heureux Patriarche leur avoit marquées. *Fin du cinquiéme & dernier Livre.*

NO-

NOTES SUR LE LIVRE CINQUIE'ME de la vie de SAINT NORBERT.

P.382. N. 1. ILs ramasserent aprés ce ravage ce que la memoire leur put rappeller des miracles de leur Pere, & le presenterent à Innocent III. pour en obtenir la Canonization. ....

Les Bollandistes prétendent qu'il n'y a point eu de Canonization de S. Norbert avant Gregoire XIII. Ils ont en cela suivi Molanus, & pour s'assûrer d'avantage de ce fait, ils ajoutent qu'aprés avoir fait rechercher dans la Bibliotheque Vaticane, ils n'ont pas trouvé cette Bulle de la Canonization par Innocent III. Néanmoins les histoires manuscrites de la vie de Saint Norbert l'attribuent à ce Pontife. J'en ai vû une à Prémontré, deux dans l'Abbaye de Belleval au Diocese de Reims, une à S. Paul de Verdun, une à l'Abbaye de Salival au Diocese de Metz, une à Vicogne, qui sont toutes trés-anciennes, & qui portent ces parolles. « BEATUS Pater Norbertus, inter conscriptos cœli Patres à temporibus Innocentii III. adlectus est. » Peut-être dira-t-on que ces Historiens ont seulement entendu par ces termes, que S. Norbert avoit été reconnu pour Saint dans l'Eglise, dés le tems d'Innocent III. sans vouloir par là designer, que c'étoit Innocent lui-même qui l'avoit canonisé. Mais cette explication ne peut être reçûë, puisque dés auparavant ce Pontife, S. Norbert étoit honoré comme Saint dans plusieurs Eglises particulieres, & que d'ailleurs il n'étoit pas permis aux Evêques du tems d'Innocent III. de canoniser les Saints. En effet l'on peut donner trois âges differens à la maniere de canoniser les Saints dans l'Eglise; Le premier

a duré depuis l'établissement du culte des Martyrs jusqu'au dixiéme siécle. Le second depuis le dixiéme siécle jusqu'au tems d'Alexandre III. qui monta sur le S. Siege l'an 1159. & le troisiéme depuis ce Pape jusqu'à nous.

Dans les premiers tems il appartenoit aux Evêques & au Clergé de faire le catalogue de ceux qui meritoient les honneurs dûs aux Saints. C'est pour cela que S. Cyprien Epist. 97. avertit le Clergé de Carthage de marquer exactement les jours de la mort des Martyrs, afin de solemniser leur memoire avec les autres. L'histoire de Lucille devenuë fameuse par le schisme qu'elle occasiona dans l'Affrique, fait bien connoître qu'il n'étoit pas permis de reverer les reliques des Martyrs mêmes, lors qu'ils n'étoient pas déclarez tels par les Evêques. Cette precaution étoit necessaire pour demêler les faux Martyrs des véritables, surtout depuis que le schisme des Donatistes fut allumé dans l'Affrique, & que les Circomcellions pour se meriter le titre de Martyrs, se faisoient mourir cruellement, ou périssoient dans les guerres qu'ils livroient aux Catholiques. Dans la suite on ajoûta au Catalogue des Martyrs, les Vierges, les Anacoretes, & les Evêques recommendables par leur sainteté & par leurs miracles. On appelloit cela, mettre leurs noms dans les Dyptiques, chaque Eglise avoit les siennes.

Cette coûtume persevera jusqu'au dixiéme siécle, & l'on ne trouve pas qu'avant ce tems on ait gardé d'autres régles, ni fait des decrets plus solemnels pour la canonization des Saints. On ne lit pas non plus que le terme de canonization ait été en usage dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, avant le 12. siécle. Le plus ancien decret d'une canonization solemnelle faite par les Papes à la sollicitation des Etrangers est la Bulle de Jean XV. de l'année 995. à la priere de Liutolfe Evêque d'Ausbourg, pour mettre S. Ulric son prédecesseur au rang des Saints. Dans l'onziéme siécle cette coûtume fut presque universellement reçûë. L'on s'addressoit au S. Siege de tous les endroits pour obtenir la canonization des Saints. Dans le 12. Paschal II. & Callixte II. qui

qui trouverent cet usage établi, ne laisserent pas de déclarer, que la canonization devoit se faire réguliérement dans un Concile Géneral. Innocent II. sur ce principe voulut déferer au Concile de Reims, auquel il assistoit, la canonization de S. Godard. Ce privilege passa enfin tout entier aux Papes; les Metropolitains & les Evêques qui ne s'en étoient pas dépoüillez, en le déferant aux Souverains Pontifes, en furent enfin privez par le decret d'Alexandre III. & d'Innocent III. qui se le reserverent comme une cause majeure. De sorte que l'on ne peut dire avec quelque apparence de raison, que S. Norbert qui fut déclaré Saint dés le tems d'Innocent III. l'ait été autrement que par l'autorité de ce Pape, à qui il appartenoit uniquement d'en décider, quoiqu'il soit aussi trés-vrai de dire qu'avant la déclaration de ce Pontife S. Norbert étoit honoré & reconnu pour Saint dans quelques Eglises particulieres, comme on le verra par les témoignages des Historiens que nous allons rapporter.

P. 383. N. 2. Anselme Evêque d'Havelberg appelle Norbert un homme trés-célebre & trés-fameux par sa Religion, dont le corps saint & vénerable répose à Sainte Marie. ....

Anselme succeda à Gombert, & fut envoyé par l'Empereur Lothaire II. en ambassade à Constantinople vers l'Empereur Grec. Il eut plusieurs conferences sur la religion, il les redigea en trois Livres sous le titre de Dialogues. C'est dans le premier qu'il parle de S. Norbert en ces termes. Surrexit in eadem professione Canonica, & in Apostolicæ vitæ imi-" tatione, quidam Presbyter religiosus nomine Norbertus" tempore Papæ Gelasii, qui propter suam religionem & " multas enormitates & schismata quæ tunc fiebant in Oc-" cidentali Ecclesia, à Romano Pontifice Gelasio, litteras & " auctoritatem prædicandi accepit. Iste suis temporibus re-" ligione clarissimus & famosissimus, diversas provincias " prædicando peragravit, non parvam turbam Religiosorum " collegit, multas Congregationes instituit, & eas ad perfe-"

"ctionem Apostolicæ vitæ, verbo & exemplo informavit, "qui etiam tantam gratiam habuit coram Deo & homini-"bus, ut verè beatos se dicerent, qui illi adhærere possent. "Postea in Magdeburgensi Ecclesia Archiepiscopus factus "est, cujus corpus *Sanctum & Venerabile* requiescit in Eccle-"sia Beatæ Mariæ in sua Metropoli, ubi ipse Fratres suæ "Religionis ordinaverat. Igitur Religio per eum renovata, "maxima cœpit habere incrementa, & ubique terrarum "diffusa est, adeo ut nulla ferè Provincia sit in partibus Oc-"cidentis, ubi ejusdem Religionis Congregationes non in-"veniantur. Francia, Germania, Burgundia, Aquitania, "citerior Hispania, Britannia minor, Anglia, Dacia, Saxo-"nia, Leuticia, Polonia, Moravia, Bavaria, Suecia, Pan-"nonia quæ & Hungaria, Longobardia, Liguria, Etruria, "quæ & Tuscia,... extendit etiam palmites hæc eadem san-"cta societas in partes Orientis, nam & in Bethleem una, "& in loco quem vocant Sancti Abacuc alia Congregatio "est. T. 13. spicil. pag. 111. lib. 1. Dialogor. contra Græcos.

L'histoire de la vie du B. Loüis d'Arnesten écrite 51. ans aprés la mort de saint Norbert, lui donne aussi le nom de "Saint. BEATÆ memoriæ Norbertus..... anno gratiæ 1134. "certus de corona justitiæ, cursum vitæ suæ fideliter con-"summavit, & debito cum honore sepultus in Ecclesia Bea-"tæ Mariæ Magdeburgensis requiescit.

La Chronique de Westphalie chap. 1. ILLIS diebus ap-"paruit in Westphaliæ partibus eximium quoddam jubar "Ecclesiæ, memorabilis ille Dei præco Norbertus, Vir nimi-"rum admirabilis gratiæ, prædulcis eloquentiæ, summæ "continentiæ informator ac propagator religionis Canoni-"cæ, servorum Christi aggregator, Cœnobiorum non pau-"corum fundator, tam habitu quàm voce strenuissimus, "veræ pœnitentiæ prædicator. Et au Chap. 3. & 9. Tem-"pore alio cùm vir sanctus..... solebat hic ter beatus ad ora-"tionem Ecclesiam quamlibet ingressurus. Et à la fin de la "Chronique. Explicit vita gloriosi Patris nostri Norberti.

* L'histoire de la fondation de l'Abbaye d'Ardenne auprés de

de Caën en Normandie. Cùm sanctissimus Pater Norbertus ab æterno designatus candidissimi Ordinis Præmonstratensis Patriarcha & Institutor anno Domini millesimo centesimo vigesimo primo fœliciter sui Ordinis jecisset fundamenta, seque cum sociis veste candida & Augustini regula Præmonstrati assumptis, per solemnem votorum emissionem, ipso die Natalis Domini ejusdem anni, ad exactam vitæ regularis observantiam astrinxisset, cœpit per se & suos, mundum Christi bono odore replere. Erant tunc temporis Cadomi vir nobilis Dominus Ajulphus à Foro nuncupatus & Asselina conjux, ambo pietatis & charitatis officiis dediti, maximè hospitalitati pauperum & Ecclesiasticorum. Apparuit autem eis in somnis Beata Virgo Maria, sicut olim Joanni Patritio Romano & conjugi, monens ut Capellam in suo honore in locum Ardenæ ædificarent, & Asselina per tres noctes eandem habuit visionem, & toties Beatam Virginem audire visa est, hæc verba proferentem. In honore meo apud Ardenam ædificabis mihi Capellam. Factum est divina providentia ut quidam Norbertinæ familiæ alumnus nomine Gilbertus Monasterii sancti Judoci in nemore, nunc Domini Martini Canonicus eodem tempore appulerit, quem Ajulphus & Asselina benignè & cum gaudio exceperunt, sibi certò persuadentes hunc suum hospitem religiosum à Deo missum ad ædificandam Capellam quam B. Virgo jubebat ædificari. Igitur............ædificata est & anno Domini 1138. à Richardo Bajocensi consecrata.

Herman l. 3. mirac. c. 7. & seq. Aprés s'être répandu en éloges sur Saint Norbert, & avoir dit, Nullius post Apostolos conversationem, plurimi testantur in sancta Ecclesia tantum fructum in tam brevi spatio temporis fecisse. Licet enim aliqui dicant D. Bernardum Abbatem Claravallensem eodem tempore non minùs fructificasse, tamen si quis diligentiùs attendat, puto quod Norbertum præcellere non negabit. Enfin il ajoûte. Sic ergo dum fugit Cameracensem Episcopatum, adeptus est Deo volente,

« Magdeburgensem Archiepiscopatum, in quo religiosè vi-
« vens per aliquot annos, tandem à laboribus suis beato fine
« quievit.

La Chronique d'Ursperg sur l'année 1126. Beatus quo-
« que Norbertus institutor Præmonstratensis Ordinis, in
« Ecclesia Magdeburgensi, quam Parthonopolim vocant,
« Archiepiscopus extitit. Loüis XI. dans son diplome confirmatif des droits & privileges de l'Ordre de Prémontré.
« Gloriosissima Maria Virgine Christi Redemptoris nostri
« Matre revelante, per pium illius Ordinis patrem, primum-
« que institutorem B. Norbertum, virum quidem vitæ sancti-
« monia, multisque coruscantem clarentemque miraculis,
« noscitur (Ordo) institutus.

Tritheme sur l'année 1134. Eodem quoque anno qui fuit
« nativitatis Dominicæ 1134. Sanctus Norbertus Archiepisco-
« pus Magdeburgensis, primus institutor Præmonstratensis
« Ordinis, sanctæ Religionis eximius propagator octavo
« Iduum Julii moritur, migravitque ad Dominum, anno
« Episcopatus sui octavo.

On lit dans les Ménologes manuscrits de Fleury, de l'Abbaye de Berg, d'Havelberg & de Cologne sur le 6. de
« Juin. Magdeburgi in Saxonia commemoratio B. Norber-
« ti ejusdem Civitatis Archiepiscopi & Præmonstratensis Or-
« dinis institutoris. Le pere Chrisostome Vander-sterre Abbé de S. Michel d'Anvers rapporte qu'étant à Sancten, il avoit transcrit des leçons d'un ancien Breviaire de cette Eglise, les paroles suivantes. « Sanctus Norbertus Antuerpiæ ali-
« quando commoratus, tandem valedictis Fratribus, tanta-
« que instituta pecunia quantum satis esset, ad centum &
« viginti in perpetuum alendos pauperes, discessit.

L'histoire manuscrite de la vie du Pere Nicolas Pseaume Religieux Prémontré, Abbé de S. Paul de Verdun, & depuis Evêque de la même Ville, rapporte qu'il fut nommé Procureur Général de l'Ordre par un Chapitre Général, pour aller en Cour de Rome solliciter le Pape à ce qu'il lui plût de remettre en regle l'Abbaye de Prémontré possedée en

en commende par le Cardinal François de Pise du titre de S. Marc, & d'ordonner la célebration publique de la fête de S. Norbert, qui ayant été déclaré Saint par Innocent III. n'avoit pourtant pas encore été honoré d'un culte public dans toute l'Eglise. " Interim cum de restitutione Præmonstratensis Abbatiæ, quæ totius Ordinis caput cum esset, nihilominus à Cardinali Pisano fiduciario jure tenebatur, & de publico S. Norberti jam ante tot annos sub Innocentio tertio, in cœlitum tabulas relati, cultu, Summi Pontificis auctoritate revocando ageretur, anno sæculi sui quadragesimo secundo juvenis admodum in Generali Capitulo, commnnibus Abbatum suffragiis, Ordinis procurator electus est, ut utrumque tanti momenti negotium in Curia Romana promoveret. Nous lisons en effet dans le Chapitre Général de l'année 1521. un Décret, qui ordonne de consulter le S. Siege sur la canonization de S. Norbert, & de travailler aux frais commun de l'Ordre à faire lever son corps saint, ou pour me servir des termes du Chapitre, à la canonization de son corps. " Capitulum definivit consulendum esse in Vrbe Roma super canonizationem sancti Patris Norberti, & quo medio fieri posset, quantis expensis, & tandem communibus Ordinis expensis si id commodè fieri posset ad canonizationem corporis ipsius S. Patris Norberti procederetur. Le Pere Nicolas Pseaume fut choisi pour cette députation. Il s'en acquitta avec tout le zéle & le succez possibles. Il découvrit dans les Biblioteques, des restes pretieux de la canonization de S. Norbert, quantité de procez verbaux anciens, & des Martirologes qui servirent dans la suite à cette déclaration solemnelle que fit Grégoire treize en 1582. Le séjour du P. Pseaume à Rome lui procura la connoissance de Saint Ignace & de ses premiers disciples, avec lesquels il se lia d'une amitié trés-étroite. On voit dans les Archives de saint Paul des lettres que Guillaume Postel lui écrivoit au nom de sa Compagnie, pour l'assûrer de l'estime & de l'amitié qu'elle avoit pour son merite. " Sic à Patribus nostris honoratis, diligeris, seu potius ama-

"amaris, ac si de nostra familia esses. Le P. Pseaume ne se laissa pas vaincre en amitié. Le College qu'il fonda à Verdun, & qu'il dota des revenus de son Abbaye est une preuve peut-être même trop forte de son parfait retour à leur égard.

Le General de Pruetis.......................... P. 387.
Il étoit Religieux de l'Abbaye de Saint Jean de Castel au N. 3.
Diocese d'Aire sur l'Adure. Il étudia dans l'Université de Paris & y prit le bonnet de Docteur. En 1561. il fut deputé par François II. pour assister à la conference de Poissi, où il prononça un discours trés fort pour prouver la necessité qu'il y avoit de conserver le dépôt de la foi ancienne, & de travailler a la réformation des mœurs des Ecclesiastiques. Il présanta aussi au Roi un Memoire par lequel il supplioit Sa Majesté de supprimer les Commandes & particulierement celle de la Maison de Prémontré dont-il décrit l'état pitoyable en ce termes. " MULTA quippe incommoda irrupe-"runt in Ordinem Præmonstratensem, capite sublato. Nam " cultus divinus Præmonstrati & in aliis Monasteriis fermè "intermissus est ob paucitatem Religiosorum. Uno enim aut " duobus, vel sex mortuis Religiosis in eorum locum nemi-"nem suffececerunt commendatarii Abbates, aut eorum co-" loni ut compendium & lucrum facerent vel quod suspicari " non licet, ut ministerium vilesceret & cultus Dei penitus " abrogaretur. Missæ pro Regibus & Principibus ab Abba-"te celebrari solitæ, orationes, obsecrationes obmissæ, dis-"ciplina monastica conspurcata, studia sacrarum litterarum "profligata tanquam vana, Hospitalitas jure divino præ-" scripta, nulla, Eleemozinæ nullæ, silvæ avulsæ, templa, „altaria, & claustra corruerunt.

Hippolite d'Este Cardinal du titre de Sainte Marie la neuve aprés avoir tenu en commande l'Abbaye de Prémontré l'espace de neuf ans deceda en 1571. Les Religieux qui avoient ressenti les malheurs de la commande sous deux Cardinaux consecutifs, supplierent Gregoire XIII. de leur donner pour successeur le P. Jean de Pruetis qu'ils estimoient capable de réparer le mauvais état où tout l'Ordre étoit ré-

duit. Le Pape le nomma, & Jean de Pruetis en reçût la nouvelle pendant qu'il prêchoit le Carême à la Cathedrale de Beauvais. Il prit possession de son Abbaye en 1573. le Jour de la Saint Barnabé. A peine fut il installé qu'il tourna tous ses soins à la reforme de l'Ordre. Il interessa le Pere Lohelius Archevêque de Prague dans le dessein qu'il avoit de retirer de Magdebourg les Reliques de Saint Norbert. Nous avons ses lettres à ce sujet dans la Bibliotheque de Prémontré. Il composa plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont imprimez, & d'autres manuscris, dont voici le Catalogue. Deux livres en François contre la lettre du Ministre Perocel pour la deffense du sacrifice de la Messe, & contre les 57. Argumens du Ministre Jean de l'Epine, pour prouver la realité du Corps de J. C. dans l'Eucharistie. Un livre écrit en Latin pour montrer qu'il ne faut pas disputer contre les Hérétiques. Plusieurs commentaires sur l'Ecriture sainte, & sur la Regle de Saint Augustin. Des sermons sur differrents sujets. Il avoit commencé le livre de l'Anti-Calvin, la mort qui le surprit le 17. de Mai de l'année 1597. l'empêcha de l'achever. L'Ordre de Prémontré lui a de grandes obligations, mais specialement pour avoir procuré le culte de Saint Norbert par la Bulle qu'il obtint de Gregoire XIII. & pour avoir inspiré à l'Abbé de Prague la pensée de recouvrir le Corps de Saint Norbert.

P. 388. N. 4. Le Souverain Pontife ne faisoit que ratifier un honneur que des Eglises particulieres rendoient depuis long-tems à la sainteté de Norbert comme il le déclare dans sa Bulle................................

« Gregorius Episcopus servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam. Immensæ divinæ sapientiæ altitudo, cujus inscrutabilia sunt judicia, dignata est olim per Prophetam revelare, *Deum laudari velle in Sanctis suis*; quod nos ad Sanctorum memoriam debita solemnitate celebrandam eo magis invitat, quia dum eorum merita recensentur, virtutum quoque exempla fidelibus ad imitandum

« proponuntur, ut per ea gradientes, ipsi pariter ad cœ-
« lestem beatitudinem eorumdem sanctorum suffragiis ad-
« juti facilius valeant pervenire. Quapropter Nos qui
« fide dignorum, præcipuè dilectorum filiorum Philippi
« tituli Sancti Sixti presbireti Cardinalis Boncompagni nun-
« cupati, majoris Pœnitentiarii nostri, & Præmonstraten-
« sis Ordinis protectoris, ac Johannis Abbatis Monasterii
« Præmonstratensis, Laudunensis Diœcesis relatibus intel-
« leximus, quod præfatus Ordo Beato Norberto eximiæ
« sanctitatis viro, qui etiam Ecclesiæ Magdeburgensi præ-
« fuit, jam supra quadringentos annos fundatus & insti-
« tutus fuit, dignum quin potius reputamus debitum, quod
« Beatus ipse Norbertus in veneratione & honore habeatur
« in terris, qui nùnc honoratur in cœlis, & cujus vita be-
« neplacens Deo plurimis claruit miraculis, sicut fide digna
« gravium autorum monimenta testantur; Joanni Abbati ac
« universo Ordini præfatis, ut erga Patrem suum gratos &
« devotos filios se valeant exhibere in perpetuum, ut festum
« ipsius Sancti Norberti Confessoris atque Pontificis die sexta
« Junii, qua idem Sanctus Norbertus ex hàc vita migravit
« ad cœlum, cum sua Octava, officio duplici de uno Con-
« fessore ac Pontifice, in omnibus & singulis dicti Ordinis
« Monasteriis, & Ecclesiis & locis, anniversaria solemni-
« tate in perpetuum celebrare, ac ejusdem sancti comme-
« morationem, quandocunque aliæ consuetæ commemo-
« rationes ex Monastico dicti Ordinis instituto, vel ritu
« fieri debent, facere, nec non præfatum Sanctum Nor-
« bertum qui *in pluribus Martyrologiis usu Catholicæ Ecclesiæ*
« *receptis, sub ipsa sexta die Junij descriptus & annotatus repe-*
« *ritur*, in Kalendario ejusdem Ordinis, tantum sub eo-
« dem die sexto Junii, pro festo duplici cum sua octava
« descr.bere & annotare liberè & licitè valeant per præsen-
« tes concedimus. Sicque ab omnibus præfati Ordinis
« utriusque sexus regularibus personis pro tempore existen-
« tibus perpetuò observari debere, Apostolica autoritate,
« tenore præsentium mandamus statuimus & ordinamus.

Non

Non obstantibus constitutionibus & ordinationibus Apostolicis ac dicti Ordinis, & ejus Monasteriorum juramento confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis & consuetudinibus cæterisque contrariis quibuscunque........... Datum Romæ apud Sanctum Marcum anno Incarnationis Dominicæ 1582. V. Kalend. Augusti Pontificatus nostri anno 2.

Le Chapitre General qui se tint en l'année 1584. à Prémontré rendit de trés-humbles actions de graces à Dieu, & au Souverain Pontife Gregoire XIII. de ce qu'aprés avoir consulté les Martirologes de la sainte Eglise Romaine dans lesquels Saint Norbert étoit placé au rang des Saints, il avoit ordonné qu'on en fit la fête avec octave le 6. de Juin. Mais parce que ce jour concourroit assez souvent avec la Fête-Dieu, les Abbés reglerent qu'on la celebreroit immediatement aprés l'octave de la Fête-Dieu. Elle a depuis été transferée à l'onziéme de Juillet par une Bulle d'Urbain VIII. de l'année 1625. Le Chapitre approuva aussi l'office de saint Norbert que le General de Pruetis avoit composé. Il enjoignit de plus que l'on insereroit à l'avenir dans le *Confiteor*, aprés les mots de *Beatæ Mariæ*, ceux cy, *Beato Joanni Baptistæ Sanctis Apostolis Petro & Paulo, Beatis confessoribus Augustino & Norberto.* Ce qui fait voir que jusqu'en l'année 1584. on ne faisoit dans l'Ordre, la Confession qu'à Dieu & la Sainte Vierge & à tous les Saints en General, sans en nommer aucun en particulier.

Capitulum Deo gratias agit & summo Pontifici Gregorio XIII. quòd visis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Martyrologiis, in quibus scriptum est Sanctum Norbertum in Sanctorum Confessorum numerum redactum esse, nobis præcepit ut 6. Junii cum octavis solemnibus celebraremus. Sed quia potest Dies festus Sancti Norberti evenire, vel in die Augustissimi Sacramenti, vel in ejus octavis, vel intra octavas visum est Patribus, ne quid reverentiæ tanti Sacramenti detrahatur, & ut celebrior sit dies & octava Sancti Norberti, eo casu statuerunt ut post

« octavas Sacramenti, die proximo cum octavis solemni-
« bus, & ritu Præmonstratensi, juxta officium Præmon-
« strati præscriptum, omnia Monasteria & Pastores reli-
« giosi, celebrent & in vesperis & matutinis Antiphona
« *Civitatis*, cum versu *ora pro nobis* & collecta, *Deus qui B.*
« *Norbertum*, post memoriam B. Augustini recitetur, vel
« cantetur. Et in majori missa, cum de feria fit servitium,
« in Collecta de omnibus sanctis, quæ incipit *Propitiare*,
« addetur post memoriam Apostolorum Petri & Pauli, &
« *Beatorum Augustini & Norberti*, & in festis duplicibus fiet
« ejusmodi memoria in missa matutinali. Item quia ante-
« hac in Ordine, in confessione quæ fit in principio Mis-
« sarum & in fine Primæ, & Completorii, soli Deo &
« Beatæ Mariæ & omnibus sanctis fiebat confessio ex anti-
« tiquo ritu, consultius & religiosius visum est Patribus, ut
« post verba hæc, Confiteor Deo omnipotenti & Beatæ
« Mariæ, addatur & Beato Joanni Baptistæ BB. Petro &
« Paulo S. Confessoribus Augustino & Norberto.
« Item Capitulum laudat & approbat officium D. Norberti
« à Reverendissimo Domino Præmonstratensi compositum
« cum cantu.

Monsieur Muller qui est actuellement à la tête de ce Chapitre & qui croit pouvoir allier avec le schisme & l'erreur les devoirs d'un Chanoine Prémontré, se plaint encore aujourd'hui des usurpations des biens de son Eglise.......................... P. 389. N 5.

Monsieur Muller est le quarante-cinquiéme Prévôt de Sainte Marie, à commencer par Saint Evermode. Le droit d'élection s'est conservé dans ce Chapitre. « Præpositi à solis
« Norbertinis liberè eliguntur, contra quam hodiè in Col-
« legiatis circumsitis solet. Le Prévôt avoit anciennement le droit d'inspection & de superiorité sur toutes les Abbayes de la Saxe & sur trois Evêchez.. « Accessit regimen & in-
« spectio præposituratum Circariæ Saxonum, ut in diœcesi
« hac, *Gratiæ Dei* & *Oldenburgica Monialium*. In Brande-
burgica

burgica, *Liezekana*, *Widana*, *Polecensis*, *Themenica*, & *Cathedralis ipsius*, *sic Cathedralis Havelbergica*, & *in ea Jerichovica*, *ita Razeburgensis*, quarum trium Cathedralium Episcopi, ac Præpositi & Præmontratensis erant Ordinis & ab hujus residentibus Canonicis eligi solebant, ac *Renenensis* in Halberstadica, *Colbicensis*, *Rhodensis*, *Quedlinburgensis*, in Bremensi, *Scandana*, in Caminensi *Gramzavica*. Cunctæ Ecclesiam hanc ut matrem statis vicibus adire, archivum & sigillum commune in ejus sinu deponere, jura, statuta, disciplinam & necessitates singularum mutua tutela & consilio sub ipsa moderari assuetæ. Pontifices Romani etiam visitatores perpetuos esse jusserant præpositos Marianos, uti absolutio publica excommunicatorum commissa Præposito & ritè perpetrata. Comme parle Monsieur Muller dans son livre *Memoria sæcularis reformati in Evangel. Puritatem Monasterii S. Mariæ Magdeburg.* p. 124.

Depuis l'introduction de l'erreur de Luther en Saxe, presque toutes ces prerogatives ont été enlevées à l'Eglise de Sainte Marie avec la plûpart de ses biens que Mr. Muller travaille à recouvrer. « Bona & jura erepta, per infinita odia cœpi vindicare, dit-il, dans sa lettre qu'il m'écrivit le 7. Decembre de l'année 1701. Il ajoute que lui & ses confreres vivent au terme des Constitutions de l'Ordre de Prémontré & se plaint même de ce que je ne les ay pas traité *de Religieux* & de *Reverends*, dans la lettre que je lui avois envoyée. « Vivimus ad Ordinis præscriptum. Vestitum candidum brevi resumam & in eo sepeliar, conscius castitatis & innocentiæ meæ. Hactenus ne vulgi simus fabula, nigro clericali habitu inceditur, quem hispanicus atroris amor, cunctis velut lugentibus perperam injecit..... titulum Præmonstratensis semper præferimus, & in cunctis litteris emphyteuticis utimur isto. E Canonicis meis dantur patronatis Ecclesiis pastores, quarum septem supersunt, pro ereptis vindicias cogito non levi periculo & sumptu, incerto heu successu........... Id nosse aveo sit ne

« ne stili vestri ut mei Ordinis clericos sine religionis & re-
« verendi titulo salutetis, idque forsan è vulgi-vago, nos
« pro clericis non haberi sæculares titulos nil curamus offi-
« cii ratio habenda est. Videtis quam ingenuè & confi-
« denter agam, perosus simulacra fictitiæ humanitatis, alie-
« na ab officio & conscientia Christiani hominis & viri bo-
« ni.

Le Pere Jean Lohélius............................ P. 389. N. 6.

Il étoit originaire de Boheme. Dés ses plus tendres années il se donna à Dieu dans l'Abbaye de Teple fondée par le Prince Hroznata Religieux de l'Ordre de Prémontré, que la sainteté de sa vie & le nombre de ses miracles ont rendu digne de la vénération de l'Eglise. Lohélius aprés sa profession fut envoyé à Prague pour faire ses études. Emond Campian son maître prévit dés lors les grands avantages que l'Eglise tireroit des vertus & des talens de son disciple. L'Abbaye de Strahow desolée par la fureur des Hussites, jetta les yeux sur lui, comme sur le reparateur que la Providence avoit destiné pour rétablir les ruïnes du sanctuaire. Il remplit toute l'attente qu'on avoit euë. Il rebâtit l'Eglise & la Maison de Strahow. Le Géneral Jean de Pruetis le nomma Vicaire Géneral dans le Royaume de Boheme. Quelque tems aprés il fut fait Evêque de Sebaste & Suffragant de Prague, & enfin Archevêque. Il gouverna le Diocese l'espace de dix ans. Il souffrit des persecutions & l'exil pour la cause de Jesus-Christ. On rapporte plusieurs miracles qu'il a fait pendant sa vie, & aprés sa mort qui arriva le 2. de Novembre de l'année 1622.

Le Prévôt du Monastere de Doxan.............. P. 396. N. 7.

Doxan est un Monastere de Religieuses à six milles de Prague fondé par Gertrude épouse de Ladislas III. Roi de Boheme en 1144. Je me suis reservé à parler en cet endroit de l'institut des filles de l'Ordre de Prémontré, j'ai touché legerement leur esprit & leurs usages dans le deuxiéme livre de la vie de saint Norbert. Dans le commencement donc de l'Or-

dre

dre on ne fondoit presque jamais de Monastére pour les hommes, qu'on n'y joignit un pour les filles. « Castis siquidem matronis & viduis, Sanctis & Deo devotis Vir- « ginibus, velut lapidibus pretiosis, ad ornatum & pulchri- « tudinem tam sanctæ & honestæ Religionis convenientibus « quasi ex duobus virorum & mulierum parietibus, uno an- « gulari lapide conjunctis, jucundum Deo constructum est « habitaculum.... Moniales adeo inclusæ intra septa Mona- « sterii tenebantur, quod ad eas nullus hominum patebat « ingressus, dit le Cardinal de Vitry. cap. 22. hist. Occid. La ferveur de ces saintes filles étoit si grande que le Moine Herman n'en parle qu'avec admiration l. 3. mir. S. Mar. Laud. c. 7. « Arctiorem & districtiorem in ejus Mona- « steriis videamus esse conversationem fœminarum, quàm « virorum..... mox ut conversæ fuerint, perpetua deinceps « lex manet semper intra domus ambitum clausas retineri, « nusquam ulteriùs progredi, nulli viro, non modo extra- « neo, sed nec germano aut propinquo loqui, nisi ad fene- « stram in Ecclesia duobus viris conversis cum viro exteriùs, « & duabus fœminis, cum illa interiùs residentibus, & quid- « quid dicitur audientibus. Quoique la conduite de ces ver- tueuses filles, mit leur proximité hors de toute suspicion, cependant le B. Hugue Successeur de S. Norbert jugea à propos dés l'année 1141. de les éloigner des Monastéres d'hommes, pour se conformer à la discipline du Concile d'Agde de l'année 506. Can. 28. « Monasteria puellarum longiùs à Monasteriis Monachorum aut propter insidias « diaboli aut propter oblocutiones hominum collocentur. « Le 2. Concile de Seville de l'année 619. renouvella la même Ordonnance dans son onziéme Canon. « Undecima actio- ne, consensu communi decrevimus, ut Monasteria Virgi- « num in Boeticâ condita, Monachorum administratione « ac præsidio gubernentur. Tunc enim salubria Christo « dicatis Virginibus providemus, quando eis Patres, Epi- « scopi, tales eligimus, quorum non solùm gubernaculis « tueri, sed etiam doctrinis ædificari possint: ea tamen circa «
Mona-

"Monachos disciplinæ cautela servata, ut remoti ab earum "familiaritate, nec usque ad vestibulum habeant accedendi "familiare permissum. Sed nec Abbati, vel ei qui præfici"tur, extra eam quæ præest, loqui Virginibus Christi ali"quid quoad institutionem morum pertinet, licebit....... "absit enim ut Monachos (quod etiam dictu nefas est) Chri"sti Virginibus familiares esse velimus, sed juxta quod jussa "Regularum, vel Canonum admonent, longè discretos, at"que sejunctos, eorum tantum, easdem gubernaculis deputamus. Le huitiéme Concile Oecumanique assemblé à Constantinople en l'année 869. Canon 20. réïtera ce réglement, qu'Innocent III. confirma depuis Epist. 80. Regesto 15. & que S. Augustin avoit auparavant tous ces Conciles, consacré dans son livre premier chap. 31. des Mœurs de l'Eglise en ces termes. "Vita etiam fœminarum Deo sollicitè castèque "servientium, quæ habitaculis segregatæ, ac remotæ à viris, "quàm longissimè decet, pia tantùm illis charitate jungun"tur, & imitatione virtutis, ad quas juvenum nullus acces"sus est, neque ipsorum quamvis gravissimorum & proba"tissimorum senum, nisi ad vestibulum usque, necessaria "præbendi quibus indigent gratiâ. Lanificio namque cor"pus exercent atque sustentant, vestesque ipsas Fratribus "tradunt, ab iis invicem quod victui opus est resumentes. "Hos mores, hanc vitam, hunc ordinem, hoc institutum "si laudare velim, neque dignè valeo.

Ces considerations déterminerent Hugue à transferer ses Religieuses loin des Monastéres des hommes. Il commença par celles de Prémontré. Barthélemi qui ne vouloit pas laisser sortir de son Diocese ces chastes épouses de Jesus-Christ, leur bâtit un Monastére à Fontenelle distant d'une lieuë de l'Abbaye de Prémontré. "Igitur Domino Norber"to viro, Deo hominibusque accepto, ad Archiepiscopatûs "dignitatem promoto, Dominoque Hugone, ad prædicto"rum Fratrum curam subrogato, eidem visum est Hugoni "sorores suas quæ in eadem valle penes se morabantur, "veluti nimis propinquas removere & ad Deo serviendum

lon-

longiùs relocare, ego autem nolens eas ab Episcopio meo " exponi & præcipuè ob spiritualis dilectionis affectum quem " habueram erga Dominam Agnetem uxorem Domini An- " dreæ de Baldimento, quæ Christo servitura eisdem sorori- " bus se conjunxerat, apud præfatam curtem Fontanellam, " constructo eis ex sumptibus meis Monasterio concessu præ- " dicti Abbatis, in vicinitate mea, me earum sperans apud " Dominum suffragio adjuvari, eas derinui......... Actum " est anno Incarn. Domin. 1141. Ego Bartholomæus Laudu- " nensis Episcopus. "

Les Papes Innocent II. Celestin II. Eugene III. Adrien IV. obligerent les Abbez & les Prévôts des Monastéres auprés desquels les Religieuses avoient eu autrefois leur demeure, de leur donner la subsistance dans leur éloignement; Les Chapitres Généraux veillerent aussi à leurs necessitez spirituelles, & les mirent sous la conduite d'un Religieux à qui ils donnerent le nom de Prevôts. " *Sancimus*, ut sorores quæ per laborem fratris nostri bonæ memoriæ Norberti " Magdeburgensis Archiepiscopi, & vestram exhortationem " ad omnipotentis Dei servitium accesserunt, & semetipsas " Domino obtulerunt, de bonis vestræ Ecclesiæ, quorum " non modica pars, eidem loco per eas, noscitur provenisse, " sine cujusquam contradictione nunc & semper in susten- " tationem temporalium necessaria consequantur. Comme parle Adrien IV. dans sa Bulle de l'année 1154.

Nous lisons dans la Chronique manuscrite de l'Abbaye de Stingade au Diocese d'Ausbourg, qu'en 1281. l'Abbé Dieteric qui n'avoit alors que le nom de Prevôt, resolut du consentement de son Chapitre de ne recevoir plus de Religieuses, afin de supprimer leur Monastére. Conrad XIV. Abbé ou Prevôt de Marchtal au Diocese de Constance prit la même résolution en 1273. & s'engagea par serment avec son Chapitre à n'admettre aucune fille à la profession pendant 50. ans.

Anno Verbi Incarnati 1273. Dominica in qua cantatur *Judica me Deus*. Nos Præpositus de Marchtallo, cum universo "

« conventu Canonicorum nostrorum, attendentes quod mu-
« lierûm nequitia superet omnes nequitias quæ sunt in
« mundo, & quod non est ira super iram mulieris,
« quodque venena aspidum & draconum, sanabiliora
« sunt homini & mitiora quam familiaritas mulierum, de-
« crevimus pari consensu & communi consilio, saluti tam
« animarum quàm corporum & etiam rerum providere vo-
« lentes inposterum, ut aliquam de cætero sororem ad aug-
« mentum nostræ perditionis, nullatenùs recipiamus, sed quasi
« venenata animalia in perpetuum recipere devitemus, ut
« autem hæc firmitatis robur obtineant inconcussum,. Ego
« Conradus prædictæ Ecclesiæ Prælatus tradidi fidem meam
« sanioribus & senioribus nomine juramenti, ut infra spa-
« tium quinquaginta annorum nullam sororem recipiam,
« vel recipi patiar. Cæterorum verò Canonicorum juramen-
« ta recepi, ut nullus ipsorum aliquam sororem recipiat infra
« terminum quinquaginta annorum, vel recipi patiatur. Post
« hunc terminum elapsum, quid successoribus nostris com-
« placeat, arbitrio eorum relinquimus. Consulimus autem
« ut & ipsi prædecessorum vestigia, ob commodum & salu-
« tem eorum, in iis imitentur. Utinam fiat.

Cette espece de conspiration formée contre les Religieuses d'Allemagne, n'a point empêché qu'elles ne s'y perpetuassent. Elles n'ont pas été si heureuses en France. Leur conduite peu réglée, peut-être aussi l'avarice des Abbez qui s'emparoient de leurs revenus, ont donné lieu à leur extinction. Parmi les lettres manuscrites de Gervais Général de l'Ordre, & depuis Evêque de Séez, il y en a une écrite à l'Evêque de Toul, qui s'étoit interessé pour des Religieuses de son Diocese excommuniées par leur Abbé, & par ordre exprés du Général, à cause de leurs dissolutions. Cet Evêque étoit ou Mathieu de Lorraine dont parle Alberic ad ann. 1110. ou Renaud de Bar qui lui fut substitué, mais il y a plus d'apparence que ce fut Mathieu. *Gervasius Tullensis Episcopo electo.*

« Generositas sanguinis, exquirit à vobis, ut degeneres mores

mores persequi debeatis, & excellentia nihilominus exposcit charitatis, ut sic diligatis personas, quod sciatis culpas nec fovere, nec diligere in personis. Nuper sanè recepimus litteras vestras deprecatorias pro sororibus Ecclesiæ quæ cum propter inobedientiam manifestam excommunicatæ sint ab Abbate, imo per Abbatem à nobis, ad vos confidunt habere recursum, sperantes quod in hac novitate vestra debeatis omnium misereri, & de facili suggestiones illorum admittere qui primò accedent ad vos gratia supplicandi. Verum si vobis exposita esset infamia qua laborant, & cognita ad plenum diuturna dissolutio earumdem, aut non rogaretis pro illis, aut non esset vobis molestum si preces pro eisdem porrectæ non haberent effectum. Verùm tamen cum notitiam vestri habuerimus ab antiquo, nolentes primitias precum vestrarum omninò repellere, de multa misericordia, & quodam modo contra honestatē nostrā, Ad petitiones vestras permittimus ut illæ quæ obedientes mandatis Ordinis exierunt & moratæ fuerunt aliquandiu in domibus alienis, in locum pristinum revertantur. Illæ verò quæ usque modo in sua contumacia perseverant modis omnibus exeuntes, extra claustrum suum moram faciant, usque ad proximum Capitulum Generale, tunc quidem sub conditione hujusmodi reversuræ, quod conversatione honesta, dissolutionem redimant retroactam & in novitate spiritus ambulantes, in famam, convertant infamiam qua laborant, scituræ proculdubio quod si ex resumpta conversatione priori, cicatrix infamiæ recrudescat, nullius à nobis interventio obtinebit, quin partes morbidas quæ fomentum non sentiunt, ut dignum fuerit, abscidamus.

P. 400. N. 8. L'Abbé dressa un procez verbal de l'état où il avoit trouvé le Corps de Saint Norbert............. Comme ce procez verbal de l'Abbé de Questemberg détruit la fiction de M. Muller, il seroit de quelque utilité de le rapporter ici, mais puisque un Notaire du Senat de Magdebourg en fit un de son côté, nous nous contenterons de produire ici ce dernier.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis Amen.

Cunctis pateat ut per hoc publicum instrumentum innotescat quòd anno à Nativitate Domini nostri Jesu Christi 1626. Indictione nona, regente illustrissimo Principe ac Domino D. Ferdinando ejus nominis secundo, divina favente clementia electo Romanorum Imperatore semper Augusto, Germaniæ, Bohemiæ, Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ & Sclavoniæ Rege.......Regnorum Sacræ suæ Majestatis, Romani octavo, Hungarici nono, & Bohemici decimo, annis &c, Cùm Reverendissimus in Christo Pater ac clarissimus vir Dominus Gasparus à Questenberg Abbas Strahoviensis & Siloënsis Ordininis Pramonstrat. per Bohemiam, Moraviam, Silesiam, Austriam, Hungariam, Poloniam Visitator, S. C. M. Consiliarius, & admodum Reverendus Dom. Crispinus Fuck cum perillustri & strenuo Domino Joanne Aldringer S. C. M. Consiliario Colonello & Commissario Generali, ac prænobili & strenuo item viro Rodulpho à Sbrajavacca Sac. Cæs. M. Capitaneo & Castellano in arce S. Mauritij civitatis Hallensis, die 2. Decembris stylo novo, in Pago Lutgen Ottersleben adfuissent eoque requisiti Senatus Magdeburgensis nomine venissent consultissimi Viri, Dominus Joannes Aleman tribuum Proconsul, & D. Andræas Rhor Camerarius, Perillustris & Strenuus Vir D. Aldringer cæpit vi commissionis sibi à Cæsare Augustissimo Ferdinando II. delegatæ in mei Notarij Publici & Immatriculati præsentia quæ hactenùs longo ac multiplici tractatu inter ipsum & Civitatis Magdeburgensis amplissimum Senatum evenerant, repetere, ut certior de rerum successu reddi posset, ne quid committeretur quod in Cæsaris Optimi Max. præjudicium, aut summæ autoritatis ejus vilipendium redundaret. Vtrum videlicet missus in hos successus dictus prælatus Reverendissimus Gasparus à Questenberg Abbas Strahoviensis cum suis tutò ingredi civitatem posset. Vtrum à Magistratu provida cura provisum de hospitio, si nullius periculi metus. Vtrum assistente Senatu & tutelam præstante sine difficultate reliquias diu hactenùs desideratas beatissimi Pramonstratensium Patriarchæ & quondam Parthenopolitani Archiepiscopi D. Norberti levare posse fidem præstarent. Ad quæ Dominus Joannes Aleman respondit rebus mnibus abundè provisum, satagere

gere

gere senatum ut suam in omnibus fidem ac observantiam in Cæsarem maximum probet. Nihil periculi: & de hospitio ubi privatus agat à Cæsare deputatus provisum esse. Neminem impedimento futurum, quin expetitæ diu reliquiæ è sepulchro sublatæ deferantur, quocunque Augustissimo Cæsari adlibuerit: sequantur modò ipsos in Vrbem intrepidi. His & similibus transactis, Perillustris D. Joannes Aldringer quòd creditum sibi exercitum in certam expeditionem observaret, omnibus valedicens itinere suo abijt.

Reverendissimus D. Gasparus verò antedictus Abbas Strahoviensis, cum D. Crispino præmemorato Præposito Doxanensi, & Prænobili Viro Rodulpho à Sbrajavacca, praeuntes è Magdeburgo missos, secuti sunt, & ejusdem diei hora quinta domum D. Joannis Aleman, cum uno alterove famulo ingressi, currus & residuum Comitatus ad diversorium dimiserunt.

Postera die quæ 3. Decembris erat circa horam octavam antemeridianam, rursum ab amplissimo Senatu Magdeburgensi destinati ad Commissarios supra memoratos, videlicet D. Andreas Rhor, & D. Nicolaus Genthe, uterque Senatorij Ordinis accesserunt, qui sine strepitu sæpe dictos Dominos Commissarios una cum Admodum Reverendo D. Martino Stricerio S. T. Doctore, Canonico Sanctæ Crucis Hildesii & Equite sanctissimi sepulchri Jerosolymitani (illum enim in adjutorium delegerant & adesse rogarant, quin & internuntio, pendente tractatione, usi fuerant) famulis seorsim & à longè sequentibus, ad Monasterium B. V. Mariæ, in ipsa Civitate, ubi S. Norbertus quondam Archiepiscopus quiescebat, deducerent, in eoque usque ad finem operis adessent.

Constituerat & sollicitissima cura Amplissimus Senatus milites sive sclopetarios qui Monasterii ostia observarent. Vt ingressi sunt dicti duo Reipublicæ viri seorsum cum eis qui Monasterium inhabitabant, Dominis Commissariis interea alio in hipocausto eventum præstolantibus, egerunt & protracto colloquio usque ad decimam, tandem cum honoris delatione Conventuales rogaverunt, ut Clarissimi D. Commissarii ingredi dignarentur. Ingressis itaque Dominis Commissariis & considentibus, præsentibus dictis Reipublicæ viris, loci Provisor, quem appellant Monasterii Inspe-

ctorem,

ctorem, per Procuratorem Joannem Rudolphum aliunde ascitum, excusationes dixit ob superiorum temporum insolentias, causas, in proximis diebus mortuos referens, addita speciosa protestatione, quod nunquam contra Sacratissimum Cæsarem præsumere annuissent.

Orabant demum ut offensus fortè Cæsar, interventu Clarissimorum Dominorum iis repropitiaretur: nihil se prohibere, quin clementissimæ Majestatis tandem voluntati satisfiat. Respondebat Reverendissimus sæpe dictus prælatus Abbas Strahoviensis, jure quidem Majestatem suam ob protervam quorundam insolentiam & impudentem temeritatem qua non ita pridem in summam Majestatis injuriam proruissent, commoveri potuisse & alia decernere quibus autoritatem vindicaret, & in voluntatis suæ successus procederet, sed sperare se, ubi in melius translata eorum studia Commissariis referentibus cognoverit, meliora pro prædicato clementiæ affectu consilia probaturum. Inde rogare cœperunt, ne desiderata hæc translatio primæ eorum fundationi & antiquissimis privilegiis præjudicaret. Ad quæ Reverendissimus prælatus Abbas Strahoviensis subinferebat se impetraturum, ut Cæsar impresso sigillo caveat nè quidquam primæ fundationi & antiquissimis eorum privilegiis, hoc ipso, decedat.

Tertiò rogarunt ut Cæsar Augustissimus, clementissimum iis patrocinium impenderet adversus Archiepiscopatus administratorem, qui sub suspendij pœna prohibuerat ne desideratas reliquias transferri indulgerent.

Ad quæ memoratus Præsul Abbas Strahoviensis, potentiorem Cæsarem, quam ut eos ob obedientiam præstitam proteri permissurus sit, nihil quicquam dubitarent, animæquiores sub umbra Magni Cæsaris quiescerent. Itaque assensu illorum habito, cœpit protestari Reverendissimus Abbas Strahoviensis, si malitiosi aliquid in contumeliam Cæsaris Maximi ultro disponerent, caverent ne multiplicato scelere vindictam accelerari velint. Audivisse enim se rumore dubio, sed & superioribus diebus, illosmet scripto publico contestatos, ante annos non multos, tantis votis expetitas sacras reliquias, aliò translatas, & de loco non constare in præsenti.

Nec dubium, quin proximis diebus variè tentarint sepulchri adi-

adita penetrare. Itaque sive ante annos aliquot, sive proximis diebus, vi illata venerabili sepulchro, sive per alios, sive iis auctoribus, sive consciis loco moverint, sive transtulerint, idem candide & sine fuco enuntiarent, nec velint illos tanta autoritate praestantes, fabulam pluribus prostituere. Ægerrimè laturum Caesarem victoriossimum si multorum opera admota, nullo desiderii fructu diem traherent. Edicerent saltem clarè, praesentes Commissarios fideliter de omnibus ad Caesarem relaturos. Illi ad haec de translati Divi Norberti ossibus, se, majoribus narrantibus audivisse, nullo tamen certo ordine, proximis diebus & à tempore quo illi conventum insedissent, sepulchro vim nullam illatam, nec vel pilum è sacri corporis exuviis motum, nec credere se quidquam à praedecessoribus commissum. Faciant saltem rei periculum. Haec praefati, ingressi sunt omnes Ecclesiam circa meridiei tempus Reverendissimus juxta ac Religiosissimus vir Dominus Gasparus à Questenberg Abbas Strahoviensis cum supradicto D. Crispino Praeposito Monasterii Doxanensis & D. Martino Stricerio quin & praememorato D. Rudolpho à Sbrajavacca, iisdemque duobus Reipub. viris à senatu ad hoc pro assistentia deputatis, quin & loci inquilinis, famulis item Dominorum Commissariorum quorum circiter octo erant, operis pariter murarij gnaris quibusdam avitis. Tentatum fuit primum variis in locis, qua piè perfringi sepulchrum posset, sed nullo commodo successu. Conditum erat corpus S. Norberti sub altari Sanctae Crucis, quod ab extra, choro nunc aliquot gradibus eminentiori adhaeret; ita tamen ut pars corporis inferior cum pedibus in Chorum distenderetur, caput cum parte nobiliore dictum altare occuparet. Ingentis molis Crux lignea è fornice templi pendebat à catena ferrea, cujus basis ad ipsum sepulchri locum dimissa per perpendiculũ quasi Divi Norberti corpori innitebatur. Sub choro cripta erat, quam ingressi diversis in locis, magna vi collata pretiosam margaritam eruere festinabant, sed nullo desiderii fructu. Demum chorum conscenderunt & pavimento in ultima ejusdem parte levato, extimam tumuli partem revelabant. Unde mensuram corporis humani aestimantes, facilè deprehensum fuit, non posse levari sanctum corpus, nisi altari Sanctae Crucis emoto. Cujus lapidem ut sustulissent, cum

par-

parte aliqua substrata basis ejusdem totum sepulchrum patuit. Erat vero tumba non plumbea aut lignea, sed lapidea ex lapide duro, solido, prægrandi, quatuor circiter ulnas habens in longitudine, excisa ad fomam & magnitudinem corporis humani, cui ejusdem magnitudinis alter superpositus erat lapis, & erat uterque ferramentis plumbo superinfuso arctissimè constrictus. Itaque ferramentis prius extractis, superiorem lapidem plurium opera è choro protrudentes, in Ecclesiæ corpore verò funibus admotis trahentes, tandem superiorem lapidem amoliti sunt, & exuviæ B. viri apparuerunt, tota ossium sanctorum compages adhuc integra, suoque omnino ordine hærebat, quæ tamen, ubi movere cœperunt, illico dilapsa sunt. Sacro capiti stillæ aliquot, velut sudantis inerant. Quamprimum autem hæc patuerunt, in genua prolapsus Reverendissimus Præsul Abbas Strahoviensis, sacrum caput venerabundus digito attigit, & mox mentum decidit. Inerant & capiti & mento dentes omnes Erat & caput obvolutum humerali, cujus materia, uti & Albæ, & vestis interioris, excepto quod fibulæ, sive limbi humeralis, & albæ auro graves, quæ frontem etiamnum & manus, integræ & illæsa circumdabant, superessent, ita vetustate contabuerant, ut velut aranearum telæ adhærescerent. Quare Reverendissimus D. Abbas, provolutus ad superiorem sepulchri partem admodum Reverendo D. Doxanensi Præposito D. Crispino inferiorem partem observante, reliquias dicti Sancti Dei cum reverentia collegerunt, & viro admodum R. D. Martino Stricerio, qui in medio flectebat amborum, super expanso linteo, cui venerationis & custodiæ causa adgeniculabatur sæpe dictus D. Rudolphus à Sbrajavacca S. C. M. Capitaneus, in manus obtulerunt, qui principalioribus quibusque partibus, schedis affixis, omnia decenter ut potuit, involvit, circumstantibus & aspicientibus omnibus supra recensitis & testibus infra nominatis.

Caput primùm elatum ex Sarcophago, inde mentum, postmodum reliqua membra per vices proferebantur. Vestis superior, quæ parte maxima superest, punicei coloris serica erat, aureis filis, florum vel rosarum instar interspersa, quæ totum corpus cum brachiis, ab humero ad plantas usque convestiebat, sub hac trans-

transversæ manus ad modum crucis pectori superpositæ vestis eadem obvoluta, duabus argenteis acubus, superiore parte gemmeo opere exornatis connectebatur, quarum unam superiorem R. D. Gasparus à Questenberg Abbas, alteram admodum R. D. Præpositus Doxanensis resolvit. Jam crepusculum erat, & obscurioris templi conditio tenebras induxerat. Stola, manipulus, pallium Pontificale potiore parte integra, annulus etiam aureus saphiro insignis reperiebatur, quem pretio appenso redemit toties memoratus venerabilis Abbas. Mox sera nocte incumbente superiorem vestem unà cum cineribus & sacri corporis reliquiis involverunt, & in sindone munda reponenda D. Martino Stricerio tradiderunt. Inde quidquid supererat minutissimum etiam pulvisculum reverenter collectum, unà asportaverunt. Peracta sacrarum reliquiarum elevatione, & dominis jam abiturientibus ostendebant Monasterij inquilini in parvulis cistulis affabrè factis & in Summi Altaris superiore parte collocatis, diversorum corporum reliquias, quas rursum in locum reponi D. Commissarij petierunt. Post hæc Monasterii hypocaustum ingressi, convocatis locum habitantibus, gratias egit Religiosissimus Abbas Strahoviensis, promittens se Cæsari clementissimo relaturum quod prompto omnino consensu in operis consummationem convenissent. Inde sibi ipsimet bene precantibus digressi sunt, excubiarum satellitio stipante illos qui inventum sacrum thesaurum deferebant, ac tandem redeunt ad assignatum hospitium, domum videlicet D. Alemanni: & cœna sumpta (totam enim diem, desiderii magnitudine superati, jejuni transegerant) fessa membra quieti dederunt, sequenti quæ quarta Decembris erat, abituri: requirente Senatu Civitatis clarissimos Dominos Commissarios, usque ad vesperarum tempus substiterunt. Venit enim circa prandii tempus doctissimus juxta ac consultissimus vir Joannes Dauth Jurisdoctor civitatis Consul regens, vir multis corporis & animi dotibus abundans, cum duobus aliis Consulibus D. Martino Braunsis, & D. Joanne Henrico Waltero Jurisdoctore, qui unà cum Domino Joanne Alemanno, congratulati sunt Clarissimis DD. Commissariis, quòd ad votum & desiderium Cæsaris Maximi omnia cessissent. Consederunt deinde, amplissimos affectus con-

 testa-

testati, & hospitiorum impendia, frustra reclamantibus Dominis ablegatis, redimentes. Circa tertiam pomeridianam omnibus bene precatus est Reverendissimus Præsul Abbas Strahoviensis, cum bono Deo, sociatus prætactis Dominis recessit, deducentibus extra civitatem, fermè unius milliaris spatio jussu senatus duobus Reipublicæ viris Domino Andræa Rhor Camerario, & D. Nicolao Klaken Secretario inferiori ultra progressuri, nisi Dominorum Ablegatorum precibus concessissent. Super quibus omnibus & singulis, prædictas Reverendissimus & Clarissimus vir D. Casparus à Questenberg Abbas Strahoviensis, me publicum & immatriculatum Notarium infrascriptum requisivit & rogavit, ut his notatis, unum aut plura, si opus sit publica instrumenta sibi inde conficerem, quod officii mei ratione minimè ipsi denegandum censui. Acta sunt hæc Magdeburgi in Cænobio B. M. Virginis sub anno, Indictione, regimine Imperatoris, mense, diebus & horis quibus supra, præsentibus ibidem, præter supra nominatos, circumspectis & honestis viris D. Nicolaa Gente, & Hansen Millern, testibus fide dignis specialiter ad hoc vocatis & rogatis.

Et ego Andræas Rhor civis Magdeburgensis, S. I. authorit. publ. & in Camer. Imp. approbatus & immatriculatus Notarius quia prædictorum elevationi, omnibus aliis & singulis, dum sic ut præfertur fierent & agerentur, unà cum prænominatis testibus interfui, & ea omnia & singula, sic fieri vidi & audivi ac ad notam sumpsi. Ideo publicum hoc instrumentum manu propria scriptum exinde confeci, publicavi & in hanc autenthicam formam redegi, signo & sigillo, nomine & cognomine meis solitis & consuetis consignavi manuque mea subscripsi in fidem & testimonium omnium & singulorum specialiter rogatus & requisitus. Andræas Rhor *publ. & Immatr. Notarius in fidem præmissorum rogatus & requisitus subscripsi manu propria.*

Le Cardinal approuva leur zéle, & publia cette Ordonnance. . . . . P. 402. N. 9.

« Ernestus Dei & Apostolicæ Sedis gratia S. R. E. Cardinalis « ab Harrach, Archiepiscopus Pragensis &c. Omnibus has « præsentes visuris, vel audituris salutem. Quan-

" Quandoquidem Illustrissimi & Excellentissimi Domini
"Sacræ Cæsareæ & Regiæ Majestatis in inclyto Bohemiæ
"Regno locumtenentes, Intimi & alii Consiliarii, necnon
"supremi Officiales & Assessores judicii supremi Regni Bo-
"hemiæ, per Illustrissimum Excellentissimumque Dominum
"D. Jaroslaum Borzitam Sacri Rom. Imp. Comitem à Mar-
"tinitz, S. Cæs. Maj. à consiliis sanctioribus & cubiculis,
"supremum ejusdem Regni Camerarium, ejusdemque S.
"Cæs. Maj. in eodem hoc Regno Dominorum locumtenen-
"tium & supremorum Officialium ad nos deputatorum,
"honorificè & instanter à nobis, suo, totiusque Regni præ-
"sentium & absentium Optimatum vice ac nomine deside-
"rant & requirunt, uti S. Norbertum Sacri Præmonstraten-
"sis Ordinis Conditorem, Magdeburgensium aliquando
"Archiepiscopum, Germaniæ Primatem, Antuerpiensium,
"Saxonum, Sclavorum Apostolum, Sacramentariæ hæresis
"tantò ante expugnatorem, cujus sanctissimas reliquias,
"singulari Dei Optimi Maximi & gloriosissimi Cæsaris Fer-
"dinandi II. semper Augusti Regis ac Domini nostri cle-
"mentissimi beneficio Bohemiæ nostræ in Thesaurum in-
"comparabilem assignatas, huc in Metropolitanam &
"Regni ipsius & Archidiœcesis nostræ civitatem paulò post
"transferre constituimus, uti hunc inquam, tantum Dei
"amicum, cœlestium Bohemiæ Patronorum, seu tutelarium
"numero, potestate & autoritate nostra accenseamus, eun-
"demque hoc nomine ac titulo deinceps ab universo Clero
"& populo nostro coli, celebrari & invocari jubeamus. Tam
"sancto desiderio justæque requisitioni illico, & promptitu-
"dine, animique in eundem sanctissimum virum studio,
"quanto par est annuentes, sanctum Norbertum jam nunc
"& in posterum hujus inclyti Regni patronis seu tutelari-
"bus accensemus, inter eos habemus, colimus, invocamus,
"& æquè ab universo Archidiœcesis nostræ clero & populo
"accenseri, haberi, coli, invocari omnino volumus, decer-
"nimus ac mandamus. Injungentes omnibus & singulis
"ejusdem Archidiœcesis nostræ Parochis, & quocunque ti-

tulo Concionatoribus, ut hanc voluntatem, decretum, "
mandatum nostrum, quamprimum ad eorum manus per- "
venire potuerit, pro concione recitent ac divulgent; Hor- "
tantes insuper serio fidelem populum & excitantes uti no- "
vum regni de cœlo hospitem tantum ac tutelarem piè di- "
ligenterque celebrando & invocando, per potentissimi "
apud aures Dei viri merita, suffragia & ossa sacra conci- "
liare favorem boni numinis, & impendentia dorso iræ "
divinæ flagella avertere festinent. Datum Pragæ in Ar- "
chiepiscopali nostro Palatio, anno Salutis millesimo sex- "
centesimo vigesimo septimo, die Aprilis ultima. *E. Cardi- "
nalis ab Harrach.*

L'Abbaye de Strahou . . . . P. 406. N. 10.

Venceslas Hagetius dans sa Chronique de Bohéme, & Jean Dubravius dans son histoire de Bohéme faisant l'histoire de la Fondation de l'Abbaye de Strahow à Prague, disent qu'elle doit son origine a la piété de Henri Evêque d'Olmuts, & à la magnificence de Ladislas troisiéme son frere Roi de Bohéme. Que ce Prince reflechisant sur les dispositions de la providence, laquelle aprés avoit permis qu'il fut dépoüillé de son Royaume, avoit eu la bonté de le lui restituer, il demanda à l'Evêque ce qu'il devoit faire pour marquer à Dieu sa juste reconnoissance qu'alors Henry prenant occasion de lui faire observer l'assiéte la Ville de Prague il lui dit qu'elle avoit beaucoup de rapport avec celle de Jerusalem, qu'il venoit de visiter, & que la Montagne de Strahovv étoit fort semblable à celle de Sion. Ladislas comprit la pensée de son frere, & ordonna sur le champ de jetter les fondemens d'un Monastere sur la Montagne de Strahovv. Henry prit le soin de l'édifice, & comme la réputation de l'Abbaye de Steinfeld au Diocese de Cologne, s'étoit répanduë jusque dans la Bohéme, il alla, du consentement du Roi son frere y chercher une Communauté de Religieux qu'il établit à Strahovv, qui commença de changer de nom & d'habitans. La montagne s'apella *Sion*, & les Religieux Gris, *Fratres griseum gestantes habitum*, qui étoient apparament des

Ere-

Fremites, firent place à des Religieux blancs. Le B. Gezo en fut le premier Abbé. A peine furent-ils établis à Strahovv que l'on tira de leur Communauté le B. Pierre pour être Evêque d'Olmutz. Il s'acquita, dit Dubravius, si dignement de son ministere que le Roi Ladislas ordonna que désormais, les successeurs de Pierre seroient pris de Strahovv. L'Eglise de Prague avec son Evêque s'opposa à cette constitution Royale, qui donnoit atteinte au droit d'éléction qu'elle s'attribuoit sur l'Evêché d'Olmutz. Mais malgré ses resistances, l'Abbaye de Strahovv sous l'autorité des Rois & des Souverains Pontifes se maintint dans ce privilege jusqu'en l'année 1203. c'est à dire prez de cent ans depuis sa fondation. Jean succeda à Pierre, Henri de Zolick à Jean, Jean surnommé le Chauve, à Henri; Dietlebe, à Jean le Chauve Peregrin, à Dietlebe; Cayn à Peregrin, Engelbert à Cayn, Bavarus, à Engelbert. C'est à ce Bavarus que finit la succession des Evêques d'Olmuts tirez de l'Ordre de Prémontré. Sa vie peu conforme à celle de ses anciens a exclu l'Abbaye de Strahovv du droit de lui donner des successeurs. Voici comme les Historiens parlent de cet Evêque. Bavarus, Bohemus, nobili genere natus, ex Strahoviensi Cœnobio, Engelberto, in Pontificatu sufficitur. Vir gulæ & ventri totus immersus, seditionibusque & turbis plusquam quieti intentus, helluo & prodigus, miserabili ob hoc exitu vitam finivit. Nam cum vi in Monasterio Millevisk sacris operaretur, intraque Canonem, primam supra Calicem benedictionem extenderet, apoplexia correptus concidit, omnique membrorum destitutus officio, infœlicem animam Kalendis Octobris exhalavit anno Christi Ducentesimo primo supra Millesimum, in Strahovv sepultus; post quem series Episcoporum ex Strahovia cessavit. "

Hagetius rapporte qu'aprés la mort de Gertrude épouse de Ladislas & Fondatrice de Doxan, le Roy mit Albert son fils sous la conduite des Religieux de Strahovv, où il y fut élevé dans la doctrine & la vertu, il s'y fit Religieux en 1165. Il en fut enlevé pour être Prevôt de Millevisk

&

& enfin ses mérites le porterent à l'Arche vêché de Salzbourg. " Anno 1165. Albertus Uladislai Regis filius, quem "pater præ reliquis semper dilexerat, litterisque imbuen-"dum, à juventute tradiderat, sacrum Ordinem assumsit, "factusque Sacerdos Præpositura Millevicensi donatus est, "tandem ob insignem vitæ sanctimoniam ad Archiepisco-"patum Salisburgensem, Bavaricis Prælatis agentibus, ele-"ctus est. Cui electioni, quamvis invitus, post longam "tamen, & constantem instantiam subscripsit.

Malderus Evêque d'Anvers .... P. 410. N. 11.

Voici les lettres que le P. Irsel & l'Evêque Malderus écrivirent tant à l'Empereur qu'au Cardinal d'Harrach & à l'Abbé de Strahovv pour obtenir des Reliques de Saint Norbert pour l'Abbaye de Saint Michel d'Anvers. La 1re est à l'Empereur Ferdinand II. la seconde au Cardinal d'Harrach & la 3. à l'Abbé de Strahow.

Invictissimo potentissimoque Imperatori semper augusto Ferdinando II.

" Invictissime Cæsar. Quod sacra tua Cæsarea Majestas "sanctissimum Ordinis nostri Patriarcham, Antuerpiæ Apos-"tolum, Inclitæ Germaniæ vestræ quondam Primatem Di-"vum Norbertum è diutino illo suo & inglorio apud hereti-"cos situ eripuerit & in lucem protulerit, tantam aliquan-"do occidentis Ecclesiæ, & in ea præsertim Antuerpiæ no-"stræ sacri Imperii vesti Marchionatus lucem, non possu-"mus, non piissimæ Majestati tuæ, sed & toti Ecclesiæ "Catholicæ Romanæ, ac specialiter Ordini nostro Cano-"nico, immensum gratulari, eidemque pro acceptis, tanti "meriti & æternæ memoriæ beneficiis, quam humillimè "gratias agere.

" Non potuit certè, sacratissima tua Majestas fœlicissi-"mi regni sui, (quod utinam in sæcula duret, & sub eodem "Catholica Ecclesia in universali pace aliquando respiret) "tutiùs consuluisse firmitati ac stabilitati, quàm si hunc "Germaniæ suæ primatem in Imperatoris Henrici IV. fa-"lici palatio educatum, Imperatoris Lotharii prudentissimum

con-

Consiliarium, de vestro imperio dum viveret, & tota Catholica Ecclesia (cujus servitiis immortuus est) optimè meritum, è cœlo sibi devinciret ; ejusdemque gloriæ, hunc solemnissimæ Translationis, tot titulis debitum decerneret triumphum.

Optassem ego humillimus Majestatis tuæ Capellanus ad condictum diem præsens eidem interesse, & coram advolutus genibus, etiam piissimam Majestatem tuam venerari; verùm propter meam grandævam ætatem, quæ quinto jam anno supra octogenarium excurrit, vices meas commisi, duobus Ecclesiæ nostræ Sancti Michaëlis Antverpiæ Canonicis religiosis, qui hasce nostras piissimæ Majestati tuæ porrigent, & in iis humillimam nostram & totius Conventus nostri Antverpiensis petitionem, quatenus serenissimæ Majestatis tuæ annutu, aliqua saltem notabili sanctissimarum reliquiarum Sancti Norberti portione ditari mereamur.

Fecimus & nos jam olim non exiguam pro iisdem instantiam quin & serenissimi Alberti Principis nostri piissimæ memoriæ in illum finem auxilium & favorem imploravimus, verum gloriam istam, quæ imperiale suum diadema, mirificè illustraret, Ferdinando Deus reservavit quem etiam humiliter confidimus pro Antuerpiensis Ecclesiæ gloria, pro Marchiæ suæ splendore pro Christi fidelium in hac inclita urbe, mirifica in S. Norbertum devotione magis inflammanda, pro hæreticorum Hollandorum nobis è vicino adlatrantium confusione, voto nostro dignanter condescensurum, qui nos æternum pro Majest. tuæ piissimæ devotis clientibus & precatoribus habebimus.

Deus optimus max. Sacratissimæ Majestatis tuæ gloriosos conatus provehat semper & secundet. 3. Mart. 1627.
Sacrat. Maj. tuæ

humillimus Capellanus
F. Mathæus Abbas S. Michaëlis.

Ad

« Ad illuſtriſſimum ac reverendiſſimum D. D. Cardinalem
« ab Harrach Pragenſem Archiepiſcopum.
« Quam divinæ bonitati placuit, ſanctiſſimo parenti no-
« ſtro ac urbis noſtræ Apoſtolo Norberto decernere trium-
« phum, cum ingenti cordis noſtri lætitia intelleximus. Op-
« taſſemus & nos pro modulo noſtro, ſi non ætas grandior
« obſtitiſſet, eundem præſentes potuiſſe cohoneſtare. Miſi-
« mus interim duos Cænobii noſtri Canonicos Religioſos
« quibus vices noſtras commiſimus, & in mandatis dedimus
« etiam coram illuſtriſſimam dominationem tuam venerari,
« humilemque noſtro & totius Conventus noſtri nomine,
« cum omni obſequiorum exhibitione præſentare ſupplica-
« tionem, quatenus ejuſdem illuſtr. dominationis veſtræ
« favore, aliquam pro Eccleſia noſtra S. Michaëlis obtinere
« valeamus, ſacrarum iſtarum reliquiarum partem, quam
« cum omni qua par eſt, ſolemnitate ad urbis noſtræ ſplen-
« dorem reponamus in loco ubi ſteterunt pedes ejus.
« Dùm enim ante quingentos annos Tanchelini hæreſiar-
« chæ venenoſus error inclitam hanc Belgici Cœli Lunam
« eclipſaſſet, & ocellum hunc urbium Antuerpiam excæ-
« caſſet S. Norbertus ſanctitatis & doctrinæ ſuæ radiis eandem
« rurſus ad fidei Catholicæ communionem reduxit.
« Perſeverat autem magna in hunc fidei ſuæ Apoſtolum
« Chriſti fidelium devotio, adeò ut ipſius ſolemnitas quam
« per totam diœceſim ſub officio feſti duplicis habet, quot-
« annis ingenti totius urbis noſtræ concurſu celebretur, quin
« & elapſo anno, magna cum pietate Sereniſſima Princeps
« noſtra Iſabella Infans Hiſpaniarum, cum tota Aula ſua &
« Principibus feſtivitatem dictam, ſed & ſolemnem ſtatuæ
« ejus per civitatem circumlationem cohoneſtare dignata
« eſt.
« In magnum cederet hujus piæ devotionis incrementum,
« ſi auxilium quod humiliter requirimus, aliqua ſacrarum
« reliquiarum portione ditari poſſemus; qui venerandum
« illud depoſitum, illa celebritate & triumpho excipiemus
« qui merito impendi debet exuvio animæ illius beatæ : noſ-
« que

que æternum illustr. ac reverend. dominationi tuæ obse- "
quio devotos habebimus, quam ut ad magnam Dei glo- "
riam & totius Ecclesiæ suæ utilitatem Omnipotens Deus "
ad multos annos servare ac hospitare dignetur, indesinenter "
orabimus.

Illustrissimæ ac Reverendissimæ Dominationis tuæ

humillimus in Christo Servus F. Mathæus,
Abbas sancti Michaëlis.

Reverendissimo Domino Abbati Strahoviensi.

Quod nuperis meis ad reverendissimam dominationem "
tuam litteris significavi, in solemnissimo hoc translationis "
triumpho, quem divinæ bonitati placuit gloriæ S. S. P. N. "
Norberti decerni, exequi conabuntur duo hi Confratres "
nostri Religiosi, F. Mathæus de Beir S. Theologiæ Baca- "
laureus, & F. Prosper Moriconi utriusque juris Baccalaureus "
qui nomine nostro & Antverpiensis nostri Conventus, "
actibus dicti triumphi assistent & reverendissimæ domina- "
tionis tuæ manus devotè exosculabuntur. "

Non possumus non congaudere vobis & congratulari "
pro tanto hospite quo ditati estis, ad cujus ingressum non "
dubitamus, quin sicut ovili Laban ad ingressum Jacob, "
ita & vobis benedicturus sit Deus. "

Fecimus & nos magnam subinde instantiam, quatenus "
pro Antverpiensi Ecclesia, quam semper valdè amavit, "
hæc sacra B. Patris nostri pignora obtinere potuissemus; & "
verò rationes plurimæ erant propter quas in hac urbe no- "
stra & hoc Cœnobio nostro meritò debuissent quiescere, "
tum quia hic adoramus ubi steterunt pedes ejus, quem "
sanctis suis sudoribus rigavit, predicatione sua fœcunda- "
vit, sanctæ vitæ exemplis illustravit, in quo collapsum Ca- "
tholicæ Fidei labarum denuò erexit, adeòque merito di- "
cere possemus, nos esse illam Sichmam quam Patriarcha "
Jacob, Christum intelligo, dedit partem præ cæteris fra- "

Nnn tribus "

"tribus suis, filio suo Joseph sancto Norberto quem acqui-
"sivit de manu Amorræi, id est Tanchelini, in gladio &
"arcu suo.

" Tum etiam ob id meritò nobis debebatur, quod hic
"colatur eximio totius urbis nostræ concursu Sanctus hic
"Patriarcha noster, & Antuerpiæ Apostolus: quin & quot
"annis ob assertam hic contra Sacramentariam Tanchelini
"hæresim, veritatem venerabilis Sacramenti, Gregorius
"Papa XV. plenaria nobilitavit Ecclesiam nostram indul-
"gentia Dominica post Octavas Corporis-Christi, adeòque
"domum nostram, ob prostratum Goliam per misticum no-
"strum David, fecit esse immunem à tributo.

" Quare obnixè rogamus Rever. Paternitatem tuam, qua-
"tenus ad augmentum gloriæ Dei, & cultûs S. Patris Nor-
"berti, hanc Ecclesiam nostram S. Michaëlis, notabili ali-
"qua sacrarum ejus reliquiarum portione ditare dignetur,
"quo in pio voto, nos à Rever. Paternitate tua & religio-
"sissimo vestro Conventu exaudiendos fore non dubitamus,
"qui pro eorumdem incolumitate, juges ad Deum preces
"fundemus, & immortalis hujus beneficii memores, æter-
"num nos Revererend. Dominationi vestræ & totius Com-
"munitatis vestræ obsequiis devotos habebimus. Antuerpiæ 3.
"Martii 1627.

Reverendissimæ Paternitatis tuæ,

Observantissimus in Christo Confrater F.
Matthæus Abbas S. Michaëlis.

" Joan. Malderus Dei gratiâ & Apostol. Sedis Episc. Antuerp.
"Omnibus has visuris salutem in Domino. Cùm intellexe-
"rimus, Reverendum admodum D. D. Mathæum ab Irssel
"Abbatem Monasterii S. Michaëlis Ordinis Præmonstraten-
"sis nostræ civitatis Antuerpiensis, causa cohonestandæ fe-
"stivæ translationis S. Norberti ejusdem Ordinis Instituto-
"ris, quæ erit sexto nonas Maii hujus anni duos Ecclesiæ
"suæ Religiosos Presbiteros, Mathæum de Beir S. T. Bacca-
lau-

laureum, & Prosperum Moriconi Baccalaureum utriusque "
Juris, decrevisse mittere ad civitatem Pragensem. Noluimus eos abire sine hisce litteris, quibuscum eodem Abbate " obnixè rogamus, ut aliqua reliquiarum dicti S. Norberti pars " istis Religiosis ad Monasterium Antuerpiense deferenda " donetur, quo testata & innovata in hac civitate exstet memoria, quod aliquando Apostolico munere ejusdem S. insigniter adjuta fuerit. Id enim si fiat in celebri ista & antiquissima Abbatia, ab ipso Divo Norberto initium suum habente, augebiturque multum. Nunc viget devotio populi erga " eundem Sanctum, quem etiam per totam Diœcesim nostram, jampridem officio duplici quotannis celebrari curavimus. In quorum omnium & singulorum fidem his manu " nostra subscripsimus & sigillum nostrum apponi jussimus. " Datum Antuerpiæ 3. Martii anno Domini 1627. "

Le Cardinal d'Harrach secondant le zéle de l'Abbé d'Anvers, interposa son credit & obtint quelques portions des Reliques de S. Norbert qu'il lui envoya avec cette lettre.

Reverendissime Domine,

Litteras Reverendissimæ Dominationis suæ nobis gratissimas per suos Religiosos Canonicos ad nos perlatas ac- " cepimus, quibus perlectis, Reverend. Dominationis suæ " mentem sanctissimam erga sanctissimi Norberti, sacri Ordinis Præmonstratensis Patriarchæ, Magdeburgensis olim " Archiepiscopi, Germaniæ Primatis, nunc autem Patroni " nostri hujus Bohemiæ Regni, summè gloriosi, gloriosas " Reliquias devotionem ardentissimam magno cum gaudio " intelleximus. Ad petitionem verò Reverend. Dominationis suæ, ratione Reliquiarum S. Norberti, cui petitioni maximè & liberalissimè annuendum nobis videtur, quod attinet illud ipsum contulimus cum D. Abbate in Strahow, " sed rationabiles ob causas, præter pulveres de S. Reliquiis " Smi. Norberti, per supradictos D. Canonicos, Reverend. " suæ Dominationi, pro hac vice nihil mittere potuimus. "

 Quos

« Quos pulveres, sine dubio, devota mente acceptando,
« grato animo interim boni consulet, nam Deo dante brevi
« temporis spatio, de S. Norberto alias reliquias, Reverend.
« Dominationi suæ, summum erga sanctissimum Norbertum
« Patronum nostrum hujus Regni Bohemiæ summum &
« gloriosum agendo gratias, Reverend. Dominationi suæ om-
« nia prospera precamur. Datæ in solita nostra Archiepis-
« copali residentia Pragæ XI. Maii 1627.

Reverendissimæ Dominationi vestræ,

affectissimus E. Cardinalis ab Hattach.

L'Abbaye d'Osterhoven . . . . P. 412. N. 12.
Elle est située en Baviere au Diocese de Passau le long du Danube, au haut d'une petite montagne qui domine sur la Ville, laquelle tire son nom de celui de l'Abbaye. Hundius T. 3. Metropol. Salisburg. Les Chroniques d'Osterhoven attribuent la premiere fondation de cette Abbaye à Odillon fils d'Hagipert que Carloman & Pepin défirent en 743. & 747. & qui avoit épousé Chiltrude fille de Charle Martel, qu'il emmena furtivement de France en Baviere. Odillon eut de ce mariage Thassillon II. qui lui succeda en 765. On decouvrit, lorsque Bruschius composoit ses Annales, le corps de Chiltrude qui étoit enterré devant le grand Autel d'Osterhoven. Aventinus annal. 524. dit qu'Odillon eut aussi sa sepulture dans le même endroit. Il ajoûte qu'Osterhoven étoit le lieu où ce Prince tenoit ordinairement sa Cour, & que la premiere destination de l'Abbaye fut en faveur des Religieux de Saint Benoît. Cela s'accorde avec ce qu'on lit dans la grande Sale d'Osterhoven. « Utilo Rex Bojorum « Fundator Monasterii Sanctæ Margaretæ Virginis & Mar- « tyris in Osterhoven anno Domini 735. Fratres Ordinis Di- « vi Benedicti instituens. Hic autem Utilo fuit filius Hun- « goberti, qui defuncto patre ex aula Galliæ rediens, filiam « Caroli Martelli clam raptam, secum in Bajoariam transtu-

lit,

lit, & regales nuptias cum ea Rebiunburgi celebravit. Les " Hongrois qui ravagerent la Baviere environ l'an 919. ajoûte la Chronique ; ruinerent aussi Osterhoven. Henry IV. du nom, Duc de Baviere la rétablit. " Hæc prima fundatio " cum suis ædificiis salva constitit usque ad tempora Ludovici " Imperatoris Junioris III. annis centum & septuaginta, cu- " jus temporibus Hunni ferocissimi, totam Bajoariam de- " vastantes, etiam hoc Monasterium cum suis ædibus palati- " nis Regulorum Bajoariæ destruunt & comburunt anno " Domini 919. Henricus IV. Dux Bajorum, dictus Herzel, " natione Mosellanus, Lotharingiæ superioris Dux, hoc Mo- " nasterium olim ab Hunniis excissum refecit, Fratres Ordi- " nis D. Augustini instituens anno Domini 1000. L'époque de " la dévastation de la Saxe par les Hongrois n'est pas l'année 919. mais 908. " Anno Dominicæ Incarnationis 9. 8. Hun- " gari iterum terminos transgressi, Saxoniam & Thuringiam " vastarunt, dit Reginon dans sa Chronique. L'Abbé d'Urf- perg sur la même année. *Bajoarii ab Hungaris interficiuntur.* Lambert de Schafnabourg place cet évenement sous l'année 906. Ainsi la Chronique d'Osterhoven est fautive en rap- portant la destruction de l'Abbaye à l'année 919. sous le régne de l'Empereur Loüis le Jeune qui étoit décedé aupa- ravant comme nous l'apprenons des Historiens que j'ai cités. Reginon dit qu'il mourut en 911. " anno Dominicæ Incar- nationis 911. Ludovicus Rex filius Arnolphi Imperatoris " obiit, cui Conradus..... in regno successit. Ursperg met " sa mort un an plus tard. Schafnabourg a suivi son sentiment. Il est sûr qu'on ne peut ni l'avancer au delà de 911., ni la differer plus tard de 912.

On voit sur le frontispice de l'Abbaye d'Osterhoven trois Alerions pour armes de Henry surnommé de Herzel, Duc de Baviere & Prince de la Lorraine Mosellane, qui fut le reparateur de ce Monastére aprés la retraite des Hongrois, les armes sont aussi anciennes que la reparation de l'Abbaye, ce qui fait douter que les Alerions n'ayent commencé de faire partie de l'écu de Lorraine, que depuis Godefroy de Boüillon,

que l'histoire vraye ou fausse fait auteur de cette addition, en memoire de sa dexterité à la chasse pendant son séjour à Jerusalem. Otton Evêque de Bamberg à la persuasion de saint Norbert mit à Osterhoven des Religieux Prémontrez à la place de ceux de S. Augustin, environ l'an 1138. *Hæc secunda institutio permansit in Monasterio usque ad tempora Sancti Ottonis Episcopi Bambergensis. Hic consilio D. Norberti Magdeburgensis Archiepiscopi, Præmonstratensis Ordinis, qui per præfatum D. Norbertum initium habuerat, devotè induxit anno Domini* 1138. La premiere Bulle confirmative de cette substitution est du Pape Eugene III. l'année 2. de son Pontificat qui concourt avec celle de 1146. de l'ére commune. *Eugenius Episcopus servus servorum Dei, dilectis Truchmaro Præposito Osterhoviensi Ecclesiæ Sanctæ Margaretæ, ejusdem Fratribus regularem vitam profitentibus......... Per manum Guidonis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis Diaconi & Cancellarii. D. Eugenii III. Papæ anno 2.* Otton II. Duc de Baviere dit l'Illustre, fils de Loüis I. & de Ludmille donna un diplome en 1231. à Udalric Abbé d'Osterhoven, par lequel, il ordonne que lui & les Abbez Successeurs auront le premier rang parmi les Prelats de son Duché, qu'il sera assis à côté du Duc, lorsqu'il mangera à sa table, qu'il gardera les ornemens de sa Chapelle, qu'il distribuera ses aumônes, & lui dira la Messe. *Otto Palatinus Rheni Dux Bavariæ dedit Præpositis aliqua honorum & præcedentiæ privilegia, ob servitia præstita & damna per Patrem ipsius Ducem Ludovicum perpessa, nempe ut in præsentia Principis primum locum habeat inter alios Prælatos, item sacra faciat, item quod in mensa Principis à latere ejus sedeat, utensilia Capellæ conservet, eleëmosynas distribuat, juxta diplomata de anno 1231.*

Il écrivit au Pape en ces termes................ P. 421. N. 13.
« Recurrit ad nos Hieronymus Abbas Strahoviensis, & du-
« ctus exemplo aliorum Ordinum Religiosorum, quod festa
« sanctorum Fundatorum ritu Duplicis per totam Ecclesiam
« celebrentur, quatenùs etiam S. Norberto id venerationis
« accedat, nostram desuper interventionem humiliter expo-
suit.

fuit. Cujus desiderio cò propensiores subscribimus, cum «
nosmetipsi, imo totum inclitum regnum nostrum Bohemiæ, «
speciali Sancti illius patrocinio dicatum, suffragia illius «
luculenter experiatur, adeoque majori quo possumus co- «
natu gloriam & cultum ejusdem zelamus, sanctitatem no- «
stram filiali observantia & obsequiosè requirentes, præfati «
Abbatis ejusque conspicui Ordinis Præmonstratensis pre- «
ces, hoc in passu exaudire, & sanctum illum Patriarcham «
eo, qui aliorum Ordinum fundatoribus obtigit honore at- «
que solemnitate condecorare non dedignetur. Quod uti «
eximia merita, & sanctitas viri illius divini per se exigunt «
dicto quoque regno nostro, & ipsi sacro Ordini, impetratâ «
hac gratiâ, singulari solatio eveniet; ita & nos effectum «
hujus petitionis sperantes sanctitatem vestram diu incolu- «
mem esse exoptamus. Datum Laxemburgi die 20. Maii 1671. «

P. 422. N. 14. L'Abbé de Strahovv accompagna la recommandation de l'Empereur de cette Supplique..........

Cet Abbé est le P. Jerôme Hirnain, dont nous avons déja parlé. Voici la lettre qu'il écrivit au Pape. « Beatissime Pater. Cum sanctos religiosorum Ordinum Fundatores & «
antesignanos, post exactam vitæ gloriosæ militiam, cum «
Christo triumphantes à filiis Institutorum suorum sequaci- «
bus, quibus religiosæ vitæ semitas præmonstrarunt, æquum «
sit quàm maxima coli veneratione, neque ullum præter- «
mitti studium ac laborem quo Deus in iisdem sanctis suis «
in dies magis magisque glorificetur. Indignus ego Straho- «
viensis Ecclesiæ in Urbe Pragensi Abbas & Præmonstra- «
tensis Ordinis per Bohemiam aliasque Provincias adjacen- «
tes Visitator, reliquiarum S. Norberti in Ecclesia nostra «
quiescentium custos, ad humillima sacrorum pedum oscu- «
la, sanctitati suæ advolutus, unicam mihi totique familiæ «
nostræ Præmonstratensi desideratissimam gratiam, ex libe- «
ralissimo sanctitatis suæ clementissimæ sinu conferri, ar- «
dentissimis precibus subjectissimè flagito, ut festum sancti «
Norberti Præmonstratensis religionis nostræ Fundatoris, «

Ar-

" Archiepiſcopi Magdeburgenſis, per totam Eccleſiam, A-
" poſtolico ſuo regimini commiſſam, ad honorem Feſti du-
" plicis elevari clementiſſimè jubeat. Promeruerunt id honoris
" à ſupremis in orbe terrarum Chriſti Vicariis, non pauci
" jam Ordinum religioſorum Fundatores. Idem veneratio-
" nis ſancto Patriarchæ noſtro accederet, univerſus Ordo
" Præmonſtratenſis, Apoſtolicæ Sedi ſubjectiſſimus ſemper
" ac devotiſſimus ardentiſſimè ſuſpirat, votiſque ſuis aliquan-
" do ſe potiturum, ſanctitatis ſuæ favente clementia, confi-
" dit. Suadent hoc divi Norberti erga Romanam Eccleſiam
" impenſa merita, cum Archiepiſcopi Magdeburgenſis, &
" Germaniæ Primatis fungens titulo, Lotharium Imperato-
" rem comitatus, conſilio & auxilio ſuo, Innocentii II. Pon-
" tificis legitimè electi auctoritatem, contra vim Petri Leo-
" nis, ſummum in urbe ac orbe honoris apicem violenter
" occupantis, pro ſua in Sedem Apoſtolicam pietate, viriliter
" aperuit ac defendit.

" Supplicat pro eodem beneficio Ordinis Canonici Præ-
" monſtratenſis antiquitas, qui plurimis abhinc annis, quinque
" jam ſæcula excedentibus à Divo Norberto plantatus, pal-
" mites ſuos à mari uſque ad mare quondam extendit, &
" quamvis in Germanicis Provinciis, hæreſis furente atrocia,
" multis in locis excidium paſſus ſit, ob Romanæ Catholicæ
" fidei defenſionem, auctiora tamen denuò ſumit incremen-
" ta, non tantum piæ contemplationis otio, ac ſedula regu-
" larium obſervantiarum cuſtodia, Deo, ſibique ſerviens, ſed
" etiam activæ vitæ ſtudio, Eccleſiæ militans. Implorat pro
" ejuſdem favoris gratia, ſuæ clementiæ ſanctitatem, uni-
" verſum Bohemiæ regnum, quod publici ac ſingularis Pa-
" troni titulo quadraginta jam amplius annis, Sanctum eun-
" dem veneratur; in cujus etiam Metropoli, parte ſua cor-
" porea, ſupra montem Sion requieſcit, multa etiamnum
" gloria miraculorum illuſtris.

" Expetit idem univerſa Germania, cujus olim dum vive-
" ret, Apoſtolus extitit, Primatis etiam titulo ab Innocen-
" tio II. Romæ condecoratus. Exoptat demum magnopere
hunc

hunc divo præstari honorem Imperator noster Leopoldus, "
in divos, maximè verò Regnorum suorum tutelares piissi- "
mus, ac religionis fideique propagandæ Catholicæ zelatis- "
simus, cujus gratiosa interventione apud suam sanctitatem, "
quàm plurimùm valitura, humillimas indignitatis meæ pre- "
ces gaudeo adjuvari, & jubente clementissimo suæ sancti- "
tatis imperio, futurum spero, ut Ordo noster Præmonstra- "
tensis, qui per tot sæcula complures animas, sanctitatis "
laude ac miraculorum gloria illustres, cœlo transcripsit, ra- "
ro tamen hactenùs canonizationis beneficio gavisus est, "
saltem sub auspicatissimo Sanctitatis suæ pontificatu, de "
honore Fundatoris sui, per totam Dei Ecclesiam adaucto, "
lætetur. Rependet honoris præfati obsequium, amicus "
Dei Norbertus in cœlis triumphans, & quanto solemniori, "
per Ecclesiam Dei, sacra ejus memoria celebrabitur officio, "
tantò magis Deum exorando insistet, ut sua Sanctitas, Deo "
adjuvante ac fortunante, universum Christiani nominis "
gregem in terris militantem, quàm diutissimè ac fœlicissi- "
mè gubernet. Quod universus Ordo Præmonstratensis, "
sanctitati suæ subjectissimus, indefessis precibus assiduè à "
Deo exposcit, & ego indignissimus ac humillimus suæ San- "
ctitatis filius, cum omnibus meis Strahoviensis Ecclesiæ Re- "
ligiosis, ad aram ejusdem Divi Patriarchæ Norberti superos "
quotidie ut hactenùs, deprecari non omittam, ut S. Petri "
navicula sanctitatis suæ gubernamini commissa, contra om- "
nes adversitatum fluctus, clementinæ anchoræ subsidio, diu "
stabilita & inconcussa persistat. Datum Pragæ 27. Junii 1671. "

Presenta cette Supplique aux Cardinaux........

EMINENTISSIMI AC REVERENDISSIMI DOMINI?

P. 426. N. 15. Ut sancti Norberti Canonicorum Præmonstratensium In- "
stitutoris, Magdeburgensis Archiepiscopi, Verbi Divini "
præconis eximii, Antuerpiæ & Saxoniæ Apostoli, Bohe- "
miæ Patroni singularis, in vita pariter & post mortem mi- "
raculis clarissimi, festum à semi-duplici ad duplex evehatur "
suadere videntur : 1. Ipsius natalium splendor. Ex Regum "

« quippe ac Imperatorum stirpe, patrem habuit Heribertum
« Comitem Palatinum Rheni, Henrici Junioris tunc regnan-
« tis cognatum; Matrem verò Hadewigem, Eudonis Bur-
« gundiæ Ducis, ex S. Roberto Franciæ Rege oriundi, filiam.
« 2. Mirabilis ejus conversio, Divi Pauli, quem proximè
« in vita est imitatus, conversione non absimilis. Fulminis
« enim ictu, equo disjectus, vocanti Deo per vocem è cœlo
« dicentem, Norberte, Norberte quo vadis? quo properas?
« durum tibi est contra stimulum calcitrare. Respondit,
« Domine quid me vis facere? statimque in virum mutatus
« alterum, verbum Dei prædicando, innumeros hæreticos
« ad fidem, peccatores ad pœnitentiam? diffidentes ad pa-
« cem & concordiam revocando, se verum vas electionis
« ostendit, ad portandum Christi nomen coram gentibus &
« regibus &c. unde & Illustrissimus ac Reverendissimus Do-
« minus Franciscus Bellejensis Episcopus ipsius Sancti vitam,
« sub hoc titulo evulgavit, *Vir Apostolicus*, eum Apostolo, in
« omnibus similem ostendens.
« 3. Paupertatis Evangelicæ professio. Illud enim sacri
« Evangelii sibi nominatim dictum existimans Norbertus:
« si vis perfectus esse, vade, vende omnia quæ habes & da
« pauperibus, & veni & sequere me resignatis in sui Ar-
« chiepiscopi manibus, pinguissimis quæ habebat benefi-
« ciis Ecclesiasticis, Cameracensi Episcopatu humiliter ac
« generosè recusato, bona sua omnia pauperibus distri-
« buit, solis sibi ad celebrandum retentis paramentis sacris,
« nudus nuda Christi Jesu sequens vestigia.
« 4. Zelus animarum incredibilis. Norbertus siquidem
« tanquam bonus miles Christi ad opus Evangelii se accin-
« gens potestate prædicandi verbum Dei ubique terrarum à
« summo Ecclesiæ Præsule Gelasio II. accepta; urbes, pa-
« gos, castella perambulans, peccatores arguit, obsecrat,
« increpat in omni patientia & doctrina, idque tanto stu-
« dio & fervore ut de eo scriptum sit, quod nec aspera
« hiems, nec inedia, nec corporis lassitudo ipsum à sancto
« prædicationis proposito avocare poterant.

5. Ipsius

5. Ipſius in Deum fides miraculo comprobata, dum ipſæ in Crypta quadam celebrans grandem araneam in calicem jam conſecratum delapſam (cum quid hoc in caſu agendum foret ab Eccleſia nundum eſſet determinatum) magna in Deum fide, cum pretioſo Sanguine ſumpſit illæſus, quod ſalutifero hoc antidoto vires ſuas venenum crederet amiſiſſe; illud Marci 16. verum in ſe comprobans, *Etſi mortiferum quid biberint non eis nocebit.* Unde & illud celebre ipſius temporis effatum. In Norberto eminet fides, in Bernardo Clarevallenſi charitas, in Milone Tarvanenſi Epiſcopo, Norberti diſcipulo, humilitas. " " " " " " " " " " "

6. Ipſi à Deo factæ revelationes, ac futurorum prædictiones. Primò etenim locus ille, in quo primam ſui Ordinis fundaret Eccleſiam, ipſi à Chriſto Domino, in cruce ſeptem radiis ſolaribus coruſcante Præmonſtratus eſt, unde & ipſe Ordo Præmonſtrati nomen accepit. Secundò Beatiſſima Virgo candidi habitus, à Præmonſtratenſibus geſtandi, formam, Norberto in oratione pernoctanti præoſtendit. Tertiò Norberto de Eligenda ſibi, ſuiſque regula ſollicito, divinumque placitum jejuniis, lacrimis ac precibus exploranti, B. Auguſtinus apparuit, ſuamque ipſi porrigens regulam, dixit, quem vides Auguſtinus ego ſum Hipponenſis Epiſcopus, ecce habes regulam, quam ego conſcripſi ſub qua ſi bene militaverint confratres tui, filii mei, ſecuri Chriſto aſtabunt, in extremi terrore judicii. Quartò Coloniæ Agrippinæ ubinam eſſent ſepulta Sanctorum Gereonis, aliorumque Chriſti Martyrum corpora, divinitus accepit. Quintò futuram in Weſtphalia famem, celebremque illam Lotharii Imperatoris tempore ſeditionem Auguſtanam prædixit. "

7. Sacramentariæ Tanchelini hæreſis quæ totum Brabantium infecerat extinctio, unde & Brabantini, ac maximè Antuerpienſes, eum pro ſuo Apoſtolo habent, colunt ac venerantur. " " " "

8. Ipſius in Archiepiſcopatu præclare geſta. Sciens "

« enim à Christo Domino dictum esse Apostolis eorumque « successoribus Episcopis, vos estis lux mundi, Saxones & « Wandalos è gentium & hæreseon renebris in admirabi- « le lumen Christi revocavir. Ecclesiasticam disciplinam, « at imprimis cœlibatum in suæ diœcesi postliminio restituit. « Ecclesiæ suæ bona ab injustis possessoribus repetiit, ac « revendicavit: & quod non omittendum Innocentium II. « contra Anacletum Antipapam, strenuè non modo in « Germania, cujus Primas fuit, sed & in Concilio Re- « mensi deffendit, ipsumque Pontificem, Romam cum Lo- « thario Imperatore, cujus erar Cancellarius, veniens in « suam sedem reposuit, ac Schisma compressit.

« 9. Insignia miracula quibus Deus eum illustrare voluit, « quæ tot & tanta sunt, ut de eo dixisse sufficiat, Dæmo- « nes fugasse, ægroros sanasse, cæcos illuminasse, mortuos « suscitasse. Tres siquidem ab ipso suscitatos esse ad viram « ex fide dignis autoribus habemus, sed præsertim ex Im- « perialis Monasterii Bergensis, Ordinis Sancti Benedicti « Diœcesis Magdeburgensis annalibus, quæ sancti Patriarchæ « nostri Norberti vitæ epitomen his verbis concludunt. *Nor- « bertus ad suam Ecclesiam reversus, plenus Spiritu sancto, trium « mortuorum suscitator beato fine quievit.* Denique omnes « ferme religiosorum Ordinum, etiam recentiorum funda- « tores, inter quos novissimè Sanctus Petrus de Nolasco, sa- « cræ Congregationis, vigesimo tertio Julii præteriti habi- « tæ decreto, eo cultu per toram Ecclesiam celebrantur. « Sanctus autem Norbertus Canonici Ordinis secundum B. « Augustini regulam, à sexcentis propemodum annis est « institutor: qui quidem Ordo, Confirmatione Apostolica, « ab Honorio II. accepta, multa refulgens gloria merito- « rum, (ut loquitur Adrianus IV. qui dicti Ordinis Bulla ad « Præmonstratenses data se fuisse testatur) & gratia redo- « lens sanctitatis, palmites suos à mari usque ad mare ex- « tendit, ita ut Clementis VI. tempore, ut etiam ex ipsius « Bulla constat, præter septem Archiepiscopatus & novem « Episcopatus ipsi Ordini Præmonstratensi incorporatos 1332.

Cano-

Canonicorum claustra, sanctimonialium verò seu Canonissarum 400. cum 350. Præposituris, Parochialibus Ecclesiis, quæ sine numero erant non computatis, habuerint: quæ quidem Monasteria, in exceptis quæ iis Palæstina, Cypro, Hungaria, Saxonia, Livonia, Dania, Suecia, Anglia, Hibernia, Scotia, Hollandia, Frisia, Zelandia, ac diversis Europæ partibus, Turcarum & Hæreticorum furore extincta sunt, etiamnum in Gallia, Hispania, Belgio, Germania, & Polonia, extant magno numero in viginti & octo Provincias distributa, in quorum plerisque, ultra quinquaginta, sexaginta, octoginta, imo centum & viginti extant Canonici, Deo secundùm Divi Augustini institutum famulantes; extra verò in Ecclesiis parochialibus quas adhuc dictis in Regnis, ad millia possident: suæ ac proximorum saluti invigilantes; ita ut non mirum si fœlicis recordationis Clemens Papa VIII. Præmonstratensem Ordinem esse dixerit, *perpetuum virorum fortium & propugnatorum Ecclesiæ seminarium*, & Aubertus Myræus Antuerpiensis Episcopus, dicta Ordinis Monasteria, fœcunda Parochorum sive Pastorum Seminaria nominavit.

Quæ cum ita sint facilè speramus, eum de quo canit Ecclesia, Norbertus lucerna ardens, super candelabrum positus omnibus qui in domo erant lucebat, non diutius sub modio latitaturum, sed Eminentissimorum & Reverendissimorum Dominorum meorum suffragio, à sanctissimo Domino nostro, tanquam lucernam ardentem, ut omnibus qui in domo, id est Christi Ecclesia sunt, magis ac magis luceat, supra festi duplicis candelabrum fore tandem aliquando reponendum; sicque Augustissimi Cæsaris Leopoldi hunc in finem, sanctissimo Domino nostro, per suum oratorem Cardinalem Landgravium, iteratas preces, benignè fore audiendas, & totus Ordo Præmonstratensis qui pro ejusdem rei successu, humillimè sanctitatem vestram supplicat, immensas sanctitati vestræ rependet grates & vota pro ejusdem incolumitate geminabit.

DECRETUM CONGREGATIONIS.

" Sanctiſſimus D. N. D. Clemens Papa X. de conſilio Emi-
"nentiſſimorum DD. Cardinalium Sacræ Rituum Congre-
"gationi Præpoſitorum habitæ die 3. Septembris currentis,
"ad preces Cæſareæ Majeſtatis, per Eminentiſſimum D.
"Cardinalem Landgravium Haſſiæ, eidem Sanctitati ſuæ
"porrectas mandavit ut officium ſancti Norberti Epiſcopi &
"Confeſſoris, Inſtitutoris Ordinis Præmonſtratenſis, quod
"hactenus ſub ritu ſemi-duplici recitatum eſt, in poſtremo
"ab omibus Chriſti fidelibus tam ſæcularibus, quàm regu-
"laribus utriuſque ſexus, qui ad horas Canonicas tenentur,
"ſub ritu duplici, de præcepto recitetur. Hac die 7. ejuſ-
"dem Menſis Septembris, anni 1672. F. M. Epiſcopus Por-
"tuenſis Cardinalis Brancatius.

" Bernardinus Caſalius Sacræ Rituum Congregationi
" Secretarius.

Le même Pape l'année ſuivante accorda des Indulgences pour la Fête de S. Norbert.

CLEMENS X.

Ad Perpetuam rei memoriam.

" Cœleſtium munerum theſauros, quorum diſpenſationem
"fidei noſtræ commiſit divina dignatio prudenti liberalitate
"erogamus, cum id ad augendam fidelium religionem, fo-
"vendamque, & excitandam erga Beatos patriæ cœleſtis
"incolas pietatem, arbitramur in Domino profuturum. Vo-
"lentes igitur Eccleſias, tam Canonicorum regularium, quam
"Monialium Ordinis Præmonſtratenſis, à Sancto Norberto
"qui tanquam lucerna ardens ſuper candelabrum in domo
"Domini poſitus, Apoſtolicis chariſmatibus, aliiſque divi-
"næ gratiæ donis longè lateque refulſit, ſub ſpeciali Bea-
"tiſſimæ Virginis Dei Genitricis protectione, ac ſancti Au-
"guſtini Regula ſalubriter inſtituti, ut condignis frequen-
"tentur honoribus, & fidelium ad eas confluentium de-
"votio augeatur, aliquo gratiarum ſpiritualium munere de-
"corare, ſupplicationibus dilecti filii Franciſci Buyrete Ca-
"nonici regularis expreſſè profeſſi & procuratoris ejuſdem
Or-

Ordinis, nomine, nobis super hoc humiliter porrectis, ac "
de omnipotentis Dei misericordia, & Beatorum Petri & "
Pauli Apostolorum ejus autoritate confisi, omnibus & sin- "
gulis utriusque sexus Christi fidelibus, verè pœnitentibus "
& confessis, ac sacra Communione refectis, qui aliquam "
ex Ecclesiis quorumcumque Monasteriorum, tam Cano- "
nicorum Regularium quàm Monialium dicti Ordinis Præ- "
monstratensis hactenùs erectis, & in posterum quando- "
cunque erigendis, ac ubicunque locorum existentibus in "
Assumptione B. M. Virginis Immaculatæ & S. Augustini "
festivitatibus, ac die festo S. Norberti prædicti, vel Do- "
minica infra illius Octavam & die 13. Novembris qua om- "
nium Sanctorum Ordinis præfati commemoratio ibidem "
fieri solet, nec non quamcunque Ecclesiam ejusdem Ordi- "
nis, die festo specialis Patroni, seu Titularis illius Ecclesiæ, "
cujus nomen in Martyrologio annotatum reperiatur, à pri- "
mis vesperis, usque ad occasum solis dierum hujusmodi, "
annis singulis devotè visitaverint, & ibi pro Principum "
Christianorum concordia, hæresum extirpatione, ac sanctæ "
Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces fuderint, "
quo die ex prædictis id egerint, plenariam omnium pec- "
catorum suorum indulgentiam misericorditer in Domino "
concedimus, præsentibus perpetuis futuris temporibus va- "
lituris....... Datum Romæ apud Sanctam Mariam Ma- "
jorem sub Annulo Piscatoris die 5. Julii anni 1673. Ponti- "
ficatûs nostri anno quarto. "

P. 425. N. 16. Et par sa Mere de la Maison de Ducs de Bourgogne..

L'Auteur de cette supplique à suivi le P. Hertoge en faisant descendre Saint Norbert de la Maison de Bourgogne, par Hadewige sa Mere, qu'il dit fille d'Eudes premier, surnommé Bortel, qui fut Duc de Bourgogne aprés que Hugues premier ayant perdu Solande de Nevers son épouse en 1078. se fut fait Religieux à Cluny. *Fuit mater ejus Hadewigis, filia Eudonis Ducis Burgundiæ, oriundi ex sapiente & sancto Francia.*

cia Rege Roberto. Mais je ne sçais sur quel monument il a établi cette génealogie. Les Historiens tant anciens que modernes ne font aucune mention d'une Hadewige fille d'Eudes. 1. Je trouve que ce Prince eut de son mariage avec Mathilde fille aînée de Guillaume II. Comte de Bourgogne, appellé *Tête Hardie*, Hugues II. Henri Religieux de Cîteaux, Alix mariée à Bertrand Comte de Toulouse, & en secondes nopces à Guillaume III. Comte d'Alençon & de Perche; Fleurine qui se maria dans la Terre Sainte, où Eudes lui-même mourut en 1103. le 23. de Mars. Mais à l'égard d'Hadewige, ils n'en disent mot.

L'Eglise n'ayant encore rien déterminé sur ce qu'il falloit faire en de pareilles rencontres, il avalla l'aragnée.. P. 426. N. 17.

C'est ici une seconde faute que l'auteur de la suplique a commise, & qui diminuë en quelque façon le merite de la foi de S. Norbert. Il est aisé de faire voir que l'Eglise dés auparavant avoit prévenu le cas, & reglé ce qu'il falloit faire dans de pareilles conjonctures. Le P. Martene nous fournit pour cela les anciens Rituels de Cluni, du Bec au Diocese de Roüen de Sainte Marie de Lire au Diocese d'Evreux, trois Abbayes de l'Ordre de Saint Benoît. Or dans ces Rituels qui sont d'une époque anterieure à Saint Norbert, on y lit les rubriques suivantes. « Quod si in Domini sanguine musca vel aranea, vel tale quid ceciderit, quando talis res sine periculo non potest glutiri, nam necesse est aut vomitum, aut ipsam consequi mortem, ... idcircò ignem cremandum est, satisfactio autem talis casus, in arbitirio præsidentis est. l. 2. c. 7. p. 221. & seq. de antiq. Monach. Ritib. S. Norbert qui s'étoit fait instruire des cérémonies de la Messe & de ses Rubriques, dans une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, avoit sans doute appris de l'Abbé Conon les usages de l'Ordre Monastique, qui n'étoient pas sur cet article, differents de ceux qui se pratiquoient dans toute l'Eglise, comme nous le remarquons dans le livre du même P. Mar-

P. Martene *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, lequel rapporte pour cet effet les parolles d'un Rituel de Soissons écrit sous l'Episcopat de Nivelon ou Nivard. Il ne dit pas si c'est Nivelon de Cherisi élû en 1175. ou Nivelon de Basoche choisi Evêque en 1251. qui sont tous deux, à la vérité, d'une époque plus nouvelle que le miracle de S. Norbert. Il joint à ce Rituel les anciens Statuts qu'Antoine Pernnot Evêque d'Arras & Cardinal de Granville fit compiler environ l'an 1546. Il produit enfin un vieux Missel de l'Eglise de Lyon, qui est dans la Bibliothéque de l'Abbaye d'Aisnai, dans lesquels on lit une résolution expresse sur le cas de l'arragnée. « Si ante consecrationem muscæ vel aranea aut aliud simile reperiatur in calice, totum in « Piscinam effundatur, calix abluatur, vinum aliud & aqua « ponatur; si verò postconsecrationem reperiatur captum ani- « mal abluatur & comburatur, cinis & ablutio in Piscinam po- « nantur, propter venenum aut aliud abominabile, calix à nul- « lo sumatur, sed in vase mundo, aptoque cum reliquiis reser- « vetur, cum scedula, quid sit indicante. «

Les anciens Statuts de l'Ordre de Prémontré, composés du vivant de S. Norbert prescrivent la même discipline. « Porro si in ipsum sanguinem musca, vel aranea, vel aliud quid tale « ceciderit, quia vix sine vomitu, aliquando etiam non sine « periculo corporis sumi potest, igne cremandum est, & san- « guinis sumatur. Quod si fides sua, idipsum quod cecidit, « quempiam sumere fecerit Deo gratias, sed paucorum est. Le « Diocese de Cologne observoit cette pratique, & les Missels Manuscris à ce qu'on m'assure, ordonnoient dés le tems de S. Norbert d'user de la même précaution. « Si post consecrationem vini aranea vel musca in calicem decidat Sacerdos reve- « renter illam accipiat abluat & comburat ne ad vomitum ex- « citatus sanguinem Christi indecenter projiciar. « Cap. 1.

Il n'est donc pas vray-semblable que l'Eglise qui est si prévoyante, n'ait pas déterminé dés le 12. siécle, ce que l'on devoit faire dans un cas qui n'est que trop ordinaire de nos jours, & dont les premiers siécles n'étoient pas éxempts. Le P. Ribadineira sur lequel se régla l'auteur de la suplique, estime que Saint

Norbert ne se resolut d'avaler l'arragnée que parce qu'il ignoroit ce que les Rubriques de l'Eglise enseignoient de faire en semblables occasions. Ce n'est pas trop faire d'honneur à la science & à la foi d'un Saint, qui étoit un des plus éclairez & des plus pieux de son siecle, que d'attribuer à l'ignorance, un excez de sa Religion & de son amour. L'auteur de sa vie n'en parle pas en ces termes. « Contigit semel (dit-il au Chap. 6.) « dum in quadam crypta, Missam ex solito celebraret, ut in « calicem jam consecratum aranea laberetur. Quo viso stupuit « Sacerdos, vitam & mortem ante oculos habens, erat enim « aranea non modicæ corpulentiæ. Quid faceret homo cujus « fides jam in Domino solidata erat? Ne ergo aliquid præparati « ti sacrificii faceret dispendium magis elegit subire periculum « & totum quidquid erat hausit. Ce fut par un effort de sa foy qu'il brava, pour ainsi dire, le danger évident d'une mort certaine, & ce fut pour recompenser cette foy que Dieu permit que l'arragnée lui sortit vive par le né. M. Thiers dans son *Traité des Superstitions*, raconte un miracle arrivé à un Cordelier, lequel ayant imité la foy de S. Norbert, fut garranti du poison, en rendant par la cuisse l'arragnée vivante. Ce Docteur à peine de croire ce double prodige, qui constanment a quelque chose de fort singulier, quoiqu'il ne soit pas audessus de la puissance de Dieu, & au delà de la vertu de la foy, à laquelle rien n'est impossible. Ainsi toute la question se reduit à justifier le fait, dont la possibilité ne peut-être contestée.

FIN.

TABLE

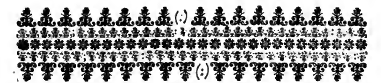


TABLE DES MATIERES.

A

Cole-

F

G

F I N.

ERRATA.

Page 10. *l.* 15. des hautes, *corrigés* de hautes. *pag.* 24. *l.* 11. mourir à un. *cor.* mourir-un. *pag.* 48. *l.* 3. Burgarde. *cor.* Bourgade. *pag.* 52. *l.* 24. donndum. *cor.* donandum. *pag.* 105. *l.* 28. la par la grace *cor.* par la grace. *pag.* 126. *l.* 20. envié. *corr.* ennuié. *ibid.* *l.* 23. m'qu'on. *corr.* & qu'on. *Pag.* 129. *l.* 1. doutes. *corr.* douter. *Pag.* 100. *l.* 4. Curés. *corr.* Cures. *P.* 163. *l.* 33. seriori. *corr.* veriori. *Pag.* 211. *l.* 6. erremité *corr.* extremité. *Pag.* 229. *l.* 30. en 1113. *corr.* en 1133. *Pag.* 233. *l.* 12. Sperg. *corr.* Usperg. *ibid.* *l.* 18. Domini 1125. *corr.* 1135. *Pag.* 235. *l.* 34 Succeffionis, *corr.* suessionis. *Pag.* 241. *l.* 1. il le nomme, *corr.* il se nomme. *Pag.* 248. *l.* 12. le frere, *corr.* le Pere. *Pag.* 316. Bertini, en marge *corr.* Bertarii. *Pag.* 362. *l.* 3. retentibus. *corr.* petentibus. *Pag.* 388. *l.* 25. 540. *corr.* 1540. *Pag.* 399. *l.* 20. ce qu'à, *corr.* & qu'à. *Pag.* 401. *l.* 13. devinrent. *corr.* devinerent. *Pag.* 405. *l.* 19. en y chanta. *corr.* on y chanta *Pag.* 406 *l.* 18. Bahemiæ. *corr.* Bohemiæ. *Pag.* 364. *l.* 27. proscidilisti, *corr.* proscidisti. *Pag.* 367. *l.* 35. Etn. *corr.* Etsi *ibid.* *l. ult.* isi *corr.* in. *Pag.* 414 *l.* 26. ce, *corr.* &. *Pag.* 450. *l.* 35. Tullenfis, *corr.* Tullensi. *Pag* 452. *l.* 18. nono, *corr.* novo. *Pag* 458. *l.* 9. prædictas *corr.* prædictus. *Pag.* 465 *l.* 4. Hospitare, *corr.* Sospitare. *Pag.* 467. *l.* 10. que multum. Nunc viget, *corr.* quæ multum nunc viget. *Pag.* 468. *l.* 4. aprés ces mots Dominationi suæ; ajoutés, nos missuros speramus. Interim ob devotionem Reverendissimæ Dominæ vestræ, summam erga. *Pag.* 471. *l.* 5. nostram, *corr.* vestram. *Pag.* 472. *l.* 6. accederet, *corr.* ut accedat. *Pag.* 475. *l.* 2. ipsæ, *corr.* ipse. *Pag.* 476. *l.* 5 suæ, *corr.* sua. *Pag.* 477. *l.* 4. in exceptis iis quæ in, *corr.* iis exceptis quæ. *Pag.* 479. *l.* 32. quæ Bortel, *corr.* Borel. *ibid.* *l.* 33. Solande, *corr.* Iolande. *Pag.* 480. *l.* 25. *Pag.* 481. *l.* 29. Musca *corr.* musca. *Pag.* 480. *l.* 28. ignem. *corr.* igne.

Il y a encore quelques autres fautes que le Lecteur remarquera & corrigera, s'il lui plaît.

